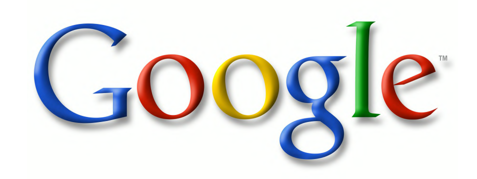
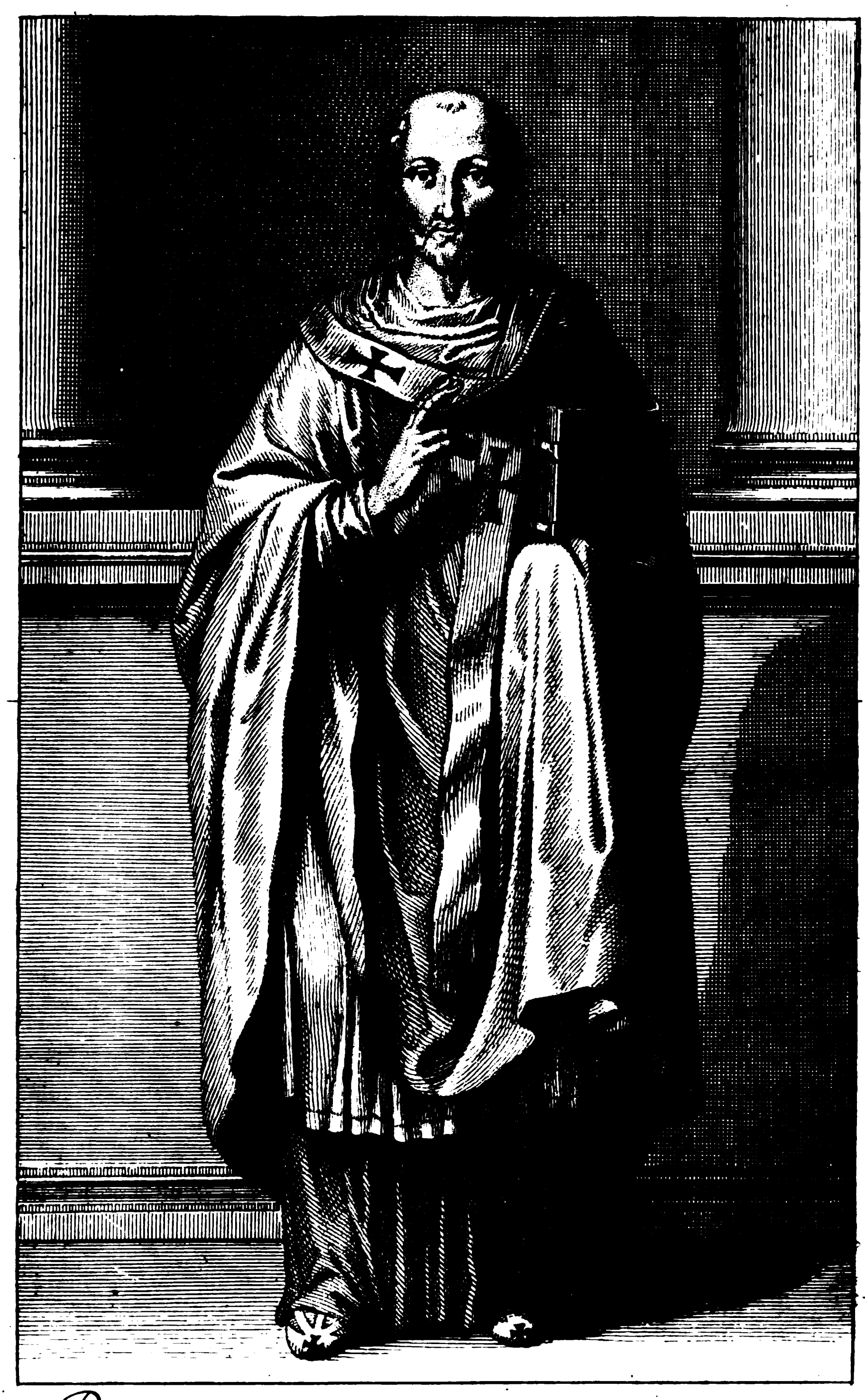







BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE
LYON
1893



Portrait de S.ᵗ GREGOIRE le Grand
tiré sur un ancien monument conservé a Rome.

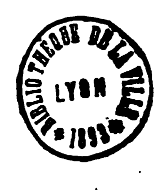
Communauté

HISTOIRE DE S. GREGOIRE LE GRAND,

PAPE ET DOCTEUR DE L'EGLISE:

Tirée principalement de ses Ouvrages.

Par Dom DENYS DE SAINTE MARTHE, *Religieux Benedictin, de la Congregation de Saint Maur.*







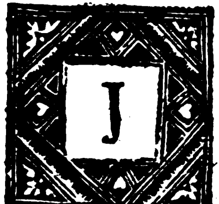
A ROUEN,

Chez la Veuve de LOÜIS BEHOURT, Cour du Palais.
&
GUILLAUME BEHOURT, Imprimeur de Monseigneur l'Archevêque, vis-à-vis la Fontaine Saint Lo.

M. DC. XCVII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

AVERTISSEMENT.



E ne croi pas être obligé d'expliquer dans une longue Préface, les raisons que j'ai euës d'écrire l'Histoire de Saint Gregoire le Grand. Je suis persuadé que le Public, bien loin de se plaindre de ce qu'on la lui donne aujourd'hui, s'est déja plaint de ce qu'on a tant tardé à lui en faire présent. On a déja publié les Vies de saint Athanase, de saint Basile, de saint Gregoire de Nazianze, de saint Ambroise, & de presque tous les plus célébres Docteurs de l'Eglise. Il semble qu'on devoit avoir un soin tout particulier, de mettre entre les mains des Chrétiens, la Vie de Saint Gregoire Pape, le plus éminent de tous les Docteurs de l'Eglise par sa dignité suprême, & celui qui mérite davantage d'être consulté de tous les fidéles, à cause de la pureté de sa morale.

Il est vrai que M. Maimbourg a mis au jour l'*Histoire du Pontificat de Saint Gregoire le Grand.* Mais outre que cette Histoire ne comprend pas toute la Vie du Saint, M. Maimbourg ne s'est attaché qu'à certains faits de son Pontificat qui entroient dans ses desseins & dans ses vûës, négligeant tous les autres qui toutefois méritent d'être connus. Au reste, quiconque prendra la peine de comparer son ouvrage avec celui-ci, connoîtra facilement que comme nous n'avons pas eu les mêmes vûës, aussi nous avons marché par

par des routes différentes. L'unique but que je me suis proposé, a été d'éclaircir la vérité ; & en m'instruisant moi-même, de travailler à l'instruction & à l'édification d'un grand nombre de personnes. J'ai cru ne pouvoir mieux réüssir dans ce dessein, qu'en leur mettant devant les yeux les maximes & les exemples du plus grand Pape qui ait gouverné l'Eglise depuis douze siecles. On y trouvera d'excellentes régles de la véritable piété tout opposées aux principes de cette fausse spiritualité, qui n'est qu'illusion, & qui conduit souvent à quelque chose de pire que l'illusion même. Pour détruire jusqu'aux fondemens de cette erreur, qui sous prétexte du pur amour de Dieu, engage dans l'indifférence & dans l'insensibilité sur l'affaire du salut, il ne faudroit que faire réfléxion sur ce que saint Gregoire écrit à une grande Dame : 1°. Qu'elle ne doit cesser de pleurer ses péchez, qu'en cessant de vivre : 2°. Qu'il ne lui seroit pas avantageux d'être assurée que ses péchez eussent été remis, parce que cette assurance feroit cesser en elle la sollicitude, la crainte, le tremblement, qui sont si nécessaires aux Chrétiens pour travailler à leur salut : 3°. Qu'il faut châtier son corps & le réduire en servitude, de peur qu'il ne nous entraîne dans l'abîme de la réprobation : 4°. Qu'il ne faut pas croire que cét état de crainte soit un état imparfait, puisque ç'a été celui de saint Paul même. *Celui qui a été déja conduit dans le Ciel craint encore*, dit saint Gregoire, *& ceux qui vivent encore sur terre veulent s'affranchir de toute crainte.*

Voyez p. 413. & suiv.

Je me suis servi particuliérement des écrits de ce saint Docteur, & sur tout de ses lettres, pour composer son

Histoire. Comme la derniere édition de Paris faite en 1675. est la plus exacte de toutes, je l'ai suivie ordinairement. Néanmoins dans les endroits difficiles & douteux, j'ai eu recours aux manuscrits, dont les Bibliothéques de Paris m'ont fourni un tres-grand nombre. Entr'autres les célébres Bibliothéques du Roy, de M. Colbert, & de saint Germain des Prez. J'ai aussi consulté les Remarques faites par [a] Thomas Jamez Protestant Anglois, sur plusieurs manuscrits d'Angleterre, dont il s'est servi pour corriger les anciennes éditions. On a sujet de croire qu'il cite fidélement les manuscrits, parce que la plûpart des corrections qu'il a faites, se trouvent conformes à celles qui ont été faites dans la nouvelle édition; & que les diverses leçons de ses manuscrits, se rencontrent presque toutes dans les nôtres.

Mais cét Auteur n'a pas eu raison d'accuser de mauvaise foi d'une maniere si atroce, ceux qui ont pris soin de l'édition de Rome. On pourroit peut-être dire qu'ils ont manqué de bons manuscrits, ou qu'ils ne les ont pas consultez assez exactement, sans vouloir qu'il les ayent falsifiez. En effet, on ne voit pas quels avantages ils auroient tiré de ces falsifications, même selon Thomas Jamez; puisque les diverses leçons qu'il a recueillies, ne renferment rien qui nous incommode, ni qui soit contraire ou à la doctrine ou aux prétentions de l'Eglise Romaine. Si l'on avoit eu dessein à Rome d'altérer quelques endroits des écrits de saint Gregoire le Grand, pour favoriser la cause de l'Eglise Romai-

[a] Geneva apud Petrum Choüet. 1625.

ne contre ses ennemis, on se seroit contenté de ces falsifications, pour ainsi dire, utiles, & l'on n'en auroit pas ajoûté mille autres tout à-fait indifférentes. Cependant presque tous les changemens dont ce Protestant se plaint, ne sont que sur des matiéres de nulle importance.

Quelques lumieres que j'aye tirées des œuvres de saint Gregoire pour composer sa vie, j'ai été obligé d'appeller encore à mon secours plusieurs Auteurs, dont il est à propos de donner ici quelque connoissance.

Saint Gregoire de Tours est le plus ancien historien qui ait parlé de saint Gregoire le Grand. Il étoit d'une illustre famille d'Auvergne; & Fortunat Prêtre, ensuite Evêque de Poitiers son ami, qui a fait son éloge, l'appelle une montagne plus élevée que toutes les montagnes d'Auvergne, où il avoit pris naissance. Gallus son oncle paternel Evêque de Clermont, lui enseigna les premiers élemens des lettres; & aprés la mort de ce Prélat, Avitus son successeur se chargea de l'éducation du petit Gregoire, qui étoit fort studieux. La dévotion qu'il avoit à saint Martin l'attira à Tours, & il en fut fait Archevêque aprés saint Euphrone. Il signala sa générosité à défendre des Evêques opprimez par la calomnie, & par des intrigues de Cour. Il n'eût pas assez de complaisance pour dissimuler les erreurs du Roi Chilperic, qui étoit tombé dans le Sabellianisme par ignorance, quoiqu'il se crût fort habile. Gregoire lui fit connoître son égarement, & le Roi profita de ses avis. Il sortit victorieux de plusieurs disputes qu'il eut contre des Ariens. Nous parlerons du voya-

ge qu'il fit à Rome, non-seulement pour y visiter les tombeaux des saints Apôtres, mais aussi pout y voir saint Gregoire le Grand. Il mourut saintement l'année 595. au mois de Novembre. Son application à bien gouverner son Eglise, ne l'empêcha pas de s'occuper à composer divers ouvrages, dont on peut lire le catalogue dans tous les Ecrivains qui ont fait des Bibliothéques ecclésiastiques. Le seul ouvrage dont nous nous sommes servis, est son Histoire des François divisée en dix Livres, & insérée dans le recueil que M. du Chesne a fait des Historiens de France. Son stile est simple, & se sent de la corruption qui s'étoit glissée de son tems dans la langue latine; mais son histoire n'en est pas moins bonne ni moins estimée des Sçavans, qui ont regardé Gregoire de Tours comme le pere de l'Histoire de France. L. 3. c. 2. à la fin.

Le vénérable Bede qui a écrit l'Histoire Ecclésiastique d'Angleterre en cinq Livres, n'a pas pû se dispenser de parler de saint Gregoire le Grand, à qui toute la nation Angloise étoit redevable de sa conversion. La vaste & profonde érudition de cét auteur, jointe à une éminente sainteté, l'a rendu tres-célébre, sur tout dans l'Eglise d'Angleterre, dont il a été le plus bel ornement. M.[a] Cave dit que l'on conserve dans une Bibliothéque d'Angleterre une Vie de saint Gregoire le Grand composée par Bede, qui n'a point encore été imprimée. J'aurois fort souhaité voir ou faire examiner cette piéce; particuliérement afin de sçavoir s'il y est fait mention de la délivrance de l'ame de l'Empereur Trajan, qu'on veut avoir été obtenuë par saint

a Biblioth. Merton.

a Guillelmus Cave in script. Ecclesiast. hist. litter. Genevæ 1693.

Gregoire ; parce que Jean Diacre témoigne qu'on tenoit ce fait de la tradition des Anglois. Mais le peu de commerce que nous avons présentement avec l'Angleterre, m'a été un obstacle insurmontable, & c'est inutilement que je me suis adressé à quelques amis, pour avoir communication de ce manuscrit.

22. Mart. Bollandus fait mention d'une vie imprimée de saint Gregoire le Grand, qu'il dit avoir été composée par Bede, & être insérée soit dans les ouvrages de Bede, soit parmi les œuvres de saint Gregoire. Mais je me persuade qu'il entend par là seulement ce que Bede a touché de ce grand Pape dans son Histoire des Anglois. C'est par la même raison qu'il dit que S. Gregoire de Tours a aussi écrit la vie du même saint Pape, quoiqu'il se soit contenté d'en parler assez sobrement dans son histoire. Bede a fleuri dés la fin du septiéme siecle, & durant environ trente-cinq ans du huitiéme.

Paul Diacre qui avoit été Secrétaire de Didier Roi des Lombards, ensuite Moine du Mont-Cassin, a écrit la vie de saint Gregoire. Il fait lui-même mention de cét ouvrage au l. 3. de son Histoire des Lombards c. 25. D'ailleurs, Jean Diacre cite un passage de la vie de saint Gregoire composée par Paul Diacre, lequel on trouve tout entier dans la vie qu'on a publiée sous le nom de cét auteur. Il est vrai qu'en plusieurs manuscrits elle est sans nom d'auteur. Le manuscrit de l'Abbaye de Conches en Normandie porte néanmoins le nom de Paul. Le P. Garet Chanoine Régulier de l'Ordre de saint Augustin, en avoit aussi vû un qui portoit le même nom, puisqu'il cite [a] cette vie comme étant de Paul Diacre.

[a] Dans un Traité de la présence réelle imprimé en 1562.

Bollandus a cru que cette vie étoit d'un auteur contemporain ; mais le fondement sur lequel il appuye son opinion, est aisé à détruire. Il se fonde sur ces paroles, qu'on lit dans cette vie : *Denique à fideli & religioso viro, ac huic nostro Patri .... valdè familiarissimo, fideliter post obitum ejus nobis narratum didicimus*, &c. Il est vrai que ces paroles semblent signifier, que l'auteur de cette vie a appris de la bouche d'un ami de saint Gregoire, le fait qu'il rapporte ensuite. Mais dans le fond il se sert d'une maniere de parler qui est fort ordinaire. Car nous disons souvent : *J'apprends de saint Augustin. Saint Chrysostome nous a dit*, &c. sans que pour cela on en puisse inférer, que nous soyons du tems de saint Augustin, & qu'il nous ait fait connoître quelque chose de vive voix. Voyez là-dessus une Dissertation du P. Mabillon. N. 24. Tom. 1. Analect. p. 319.

Paul fut amené en France entre les plus illustres captifs des Lombards, aprés la destruction de leur Monarchie ; & Charlemagne qui aimoit les gens de lettres, l'estima beaucoup. Ce fut par l'ordre de ce grand Prince, qu'il fit un recueil des Homélies des saints Peres, pour tout le cours de l'année, comme nous l'apprenons de la Préface de Charlemagne même, laquelle on lit à la tête de cét ouvrage. J'ai vû encore un recueil qu'il fit de 55. lettres choisies de saint Gregoire le Grand, & qu'il envoya à saint Adelard Abbé de Corbie. Le manuscrit de ce recueil, que l'on croit écrit de la propre main de Paul, est de la Bibliothéque de Corbie. Il est présentement conservé dans la Bibliothéque de saint Germain des Prez.

Ce grand homme étant devenu suspect en France,

à cause de l'attachement qu'il avoit pour la maison de Didier Roi des Lombards, dont il y avoit quelques restes & quelques débris en Italie, il fut envoyé en exil, d'où il se sauva, pour aller trouver Arichise Duc de Benevent gendre de Didier. Ce ne fut qu'aprés la mort de ce Duc, qu'il se retira au Mont-Cassin. Il a écrit l'histoire des Lombards en six livres. J'en ay tiré de grands secours pour l'abregé de l'histoire de cette nation, que j'ai cru devoir joindre à la vie de saint Gregoire le Grand; parce qu'on m'a marqué que le Public avoit lû avec plaisir l'abregé de l'histoire des Gots insérée dans la vie de Cassiodore. Comme les Lombards leur succédérent en Italie, on verra ici une suite de l'histoire d'Italie, qui ne pouvoit pas être mieux placée que dans la vie d'un grand Pape, lequel nous fournit lui-même bien des mémoires sur l'histoire des Lombards. Nous en avons aussi trouvé beaucoup dans Gregoire de Tours.

Paul Diacre fleurit vers la fin du huitiéme siecle, & au commencement du neuviéme. Il nous a fait lui-même sa généalogie dans l'histoire des Lombards. Il décendoit de Leuphis, qui s'étoit établi dans le Duché de Frioul, sous le régne d'Alboin. Leuphis laissa en mourant Lupicis & quatre autres fils encore enfans, qui furent emmenez captifs par les Avares, dans une irruption qu'ils firent, & dont il est à propos de rapporter ici les circonstances. Gisulfe Duc de Frioul se voyant surpris par ces barbares, amassa à la hâte le plus de troupes qu'il put pour leur faire tête; mais il se vit bien-tôt enveloppé par leur nombreuse multitude. Il fut tué combatant courageusement à la tête de sa petite

L. 4. c. 39.

tite armée, qui fut presque toute taillée en pieces. Romilda veuve de Gisulfe s'enferma dans la ville de Frioul, avec ce qui put se sauver de cette armée. Les Avares vinrent y mettre le siege, qui ne dura guéres; parce que la Princesse ayant apperçu de dessus les ramparts le [a] Roi des Avares qui étoit venu reconnoître la place, elle fut tellement charmée de la bonne mine de ce Prince; qu'elle envoya lui offrir de lui livrer la ville & tout ce qui étoit dedans, pourvû qu'il voulût l'épouser. Le Roi ayant accepté la condition entra dans la ville, qu'il mit à feu & à sang. Pour tenir parole à la Duchesse, il vécut avec elle comme mary seulement une nuit. Mais il l'abandonna ensuite à douze de ses soldats les plus brutaux, ayant horreur de sa trahison & de ses débauches. Aprés cette ignominie, il fit planter un grand pieu en pleine campagne, & il commanda qu'on [b] l'empalât en sa présence, disant que c'étoit là le mary qu'il falloit à une femme dont la débauche étoit si affreuse & si insatiable. Quatre Princesses qui étoient ses filles, donnérent au contraire un merveilleux exemple de chasteté. Car elles firent pourrir de la chair sur leur sein, afin que la puanteur fit fuïr d'elles les barbares qui voudroient les insulter. Cette ruse leur réüssit.

Le Roi des Avares fit passer par le fil de l'épée tous les hommes capables de porter les armes, & il emme-

é

a Ce Roi s'appelloit *Chagan*, qui étoit un nom commun à tous les Rois de cette nation, selon Paul Diacre. Comme les Tartares tirent leur origine presque des mêmes lieux que les Huns ou Avares sortis des environs des Palus Méotides, ne pourroit-on point conjecturer que leur *Chan* ou Roi est le *Chagan* des Huns; & que c'est le même nom un peu alteré?

b Helmold dans son Histoire des Esclavons l. 54. dit que ce supplice étoit fort ordinaire parmi leur nation. C'est peut-être de là qu'il a passé chez les Turcs.

na captifs dans la Pannonie les femmes & les enfans, du nombre desquels étoit Lupicis. Etant devenu grand, & s'ennuyant de ce long esclavage, il se déroba de chez son maître pour retourner en Italie, où il arriva enfin aprés bien des avantures. Il se maria ensuite, & il eut de son mariage Arichise. Celui-ci eut Varnefride, qui fut pere de Paul Diacre appellé Paul de Varnefride, à cause de son pere.

Jean Moine du Mont-Cassin & Diacre de l'Eglise de Rome, est de tous les Auteurs celui qui a écrit la Vie de saint Gregoire le plus amplement, & même le plus exactement. Le Pape Jean VIII. qui connoissoit son talent, lui enjoignit d'entreprendre cét ouvrage, & plusieurs Evêques l'y exhortérent ; trouvant fort étrange que les Romains n'eussent point recueilli la vie de ce grand Pape, aprés que les Anglois & les Lombards avoient eu soin de la faire écrire par leurs Auteurs. Cette vie de saint Gregoire qui avoit cours parmi les Lombards, étoit apparemment celle que Paul Diacre avoit écrite. Celle qui étoit connuë des Anglois, étoit peut-être l'ouvrage du vénérable Bede.

Jean Diacre, pour composer la Vie de saint Gregoire, lut exactement ses ouvrages, & se servit aussi des Archives de l'Eglise Romaine, où il trouva tous les secours qu'il pouvoit souhaiter. Il n'a pas suivi l'ordre Chronologique, dans les quatre Livres qu'il a composez de cette vie, mais il a eu plus d'égard à l'ordre des matieres qu'il a traitées.

Nous ne comptons point au nombre des Historiens de saint Gregoire, les Auteurs qui ont fait le catalogue & les éloges des Ecrivains ecclésiastiques, entre

lesquels ils ont donné un rang tres-honorable à ce grand Docteur, parce que le nombre en est trop grand. Saint Isidore Archevêque de Seville, & saint Hildefonse Archevêque de Tolede, ont été des premiers & des plus célébres.

Lorsque les Historiens ne s'accordent pas avec saint Gregoire le Grand sur quelque fait arrivé de son tems, nous les abandonnons pour le suivre; parce qu'il est vrai-semblable qu'ils se sont plûtôt trompez que lui, qui étoit témoin de ce qu'il écrivoit. Ainsi toutes les loüanges que Paul Diacre donne à Autharis, ne nous l. 3. c. 16.
ont pas empêché de dire aprés saint Gregoire, que c'étoit un tres-méchant Prince. Néanmoins il est aisé d'accorder leurs témoignages tout opposez qu'ils paroissent. Saint Gregoire appelle Autharis un fort méchant Prince; parce qu'il a eu égard aux maux qu'il avoit causez à l'Italie, & qu'il l'a regardé comme un Prince fort zélé pour l'Arianisme, & grand ennemi des Catholiques. Au contraire, Paul Diacre l'a envisagé du côté des vertus politiques, & il l'a loüé d'avoir maintenu les Lombards dans la discipline, empêché les vols & les brigandages, tolérez auparavant sous le gouvernement des Ducs, fait rendre la justice, enfin rétabli le bon ordre.

Nous n'avons pas cru devoir nous mettre beaucoup en peine, de réfuter ce que Pierre du Moulin a écrit dans sa [a] Vie abregée de saint Gregoire, qu'il a composée pour obscurcir sa gloire, & pour décrier la condui-

[a] Jointe à celle de saint Leon le Grand, & imprimée à Sedan chez François Chayer 1650.

te de ſes Succeſſeurs: Afin de montrer quel cas on doit faire de l'ouvrage de ce Miniſtre, qui a eu de la réputation dans ſon parti, on ſe contentera de produire ici quelques exemples de ſes mépriſes groſſiéres & de ſa mauvaiſe foi.

Chap. 1. Il dit que du tems de ſaint Gregoire *on ne voyoit point en France de Nonces ni de Légats du Pape. Qu'il n'en envoyoit point pour aſſiſter aux Conciles. Qu'il n'y préſidoit point par ſes Légats.* Nous verrons le contraire en pluſieurs endroits de cette hiſtoire. Les Evêques que le Pape faiſoit Vicaires du ſaint Siege, étoient autant de Légats, leſquels en vertu de cette légation, préſidoient aux Conciles. Les Papes en avoient établi en France, dans l'Afrique, dans la Grece, & preſque par tout.

Chap. 2. Du Moulin oſe aſſurer, *que ſaint Gregoire témoigne n'avoir fait aucune réſiſtance; quand on a voulu l'élever au Pontificat; & que même il a remercié ceux qui lui ont procuré cét honneur.* C'eſt abuſer des paroles de cét humble Pape, & vouloir tromper le monde par des équivoques. Dans la lettre 4. du livre 1. que du Moulin cite, ſaint Gregoire ſe plaint à Jean Patriarche de Conſtantinople, de ce qu'il n'a pas empêché l'Empereur de confirmer l'élection qu'on avoit faite de lui, pour remplir le Siege de Rome, & de ce qu'il ne lui avoit pas fait réſiſtance en cela. C'eſt Jean le Jeûneur qu'il dit n'avoir pas réſiſté à cette promotion, ce n'eſt pas lui-même. Pour la lettre 31. du même livre citée par du Moulin, il eſt vrai que ſaint Gregoire y témoigne à un ami, que quoiqu'il ſe reconnoiſſe indigne de l'Epiſcopat, néanmoins il a cru devoir ſe ſoûmettre enfin aux ordres de Dieu, & céder à cét ami en ſubiſſant le joug

de la charge Pastorale. Il remercie aussi son ami de la bonne volonté qu'il lui a témoignée en cette occasion. Mais cela prouve-t-il que saint Gregoire n'ait pas fait auparavant beaucoup de résistance ? Et le plus modeste de tous les hommes, ne peut-il pas remercier ceux qui lui donnent des marques d'estime, quelque éloigné qu'il soit d'accepter les honneurs qu'ils veulent lui procurer ? En vérité représenter ce grand Pape avec des pensées d'ambition, & des empressemens pour les honneurs, c'est en donner une idée extrémement fausse. S'il est le premier des Papes qui se soit appellé *serviteur des serviteurs de Dieu*, c'est parce qu'il se regardoit intérieurement comme devenu le serviteur de tous, par la charge episcopale, ainsi qu'il le témoigne, *servus omnium factus per onera episcopatus.* L. 9. ind. 4. Ep. 38.

Ce Ministre avance, *que dans les Processions que saint Gregoire fit faire à Rome durant la peste, on ne fit des priéres qu'à Dieu seul*; & il se fonde sur ces paroles de saint Gregoire de Tours : *Cum fletu ac gemitu Domino supplicantes.* Ces paroles excluent-elles l'invocation des Saints ? Ne pourroit-on pas dire aujourd'hui de nos Processions, que nous y adressons nos priéres à Dieu ? N'a-t-on pas une infinité de preuves de l'invocation des Saints dans saint Gregoire le Grand & dans saint Gregoire de Tours ? Je me contenterai de ce passage du saint Pape : *Hi itaque qui de nullo suo opere confidunt, ad sanctorum Martyrum protectionem currunt, atque ad sacra eorum corpora fletibus insistunt, promereri se veniam eis intercedentibus deprecantur.* LES FIDELES *qui ne mettent pas leur confiance dans leurs œuvres, ont recours à la protection des Martyrs ; ils persévérent dans les*

Ch. 3.

L. 9. hist. c. 1.

L. 16. Moral. c. 22. in fine.

larmes auprés de leurs sacrez corps, & ils prient afin d'obtenir pardon par leurs intercessions.

Chap. 4. Du Moulin ose accuser saint Gregoire, *d'avoir souffert la simonie & le trafic des choses spirituelles & ecclésiastiques; parce qu'il veut que les païsans payent un écu pour leurs mariages.* Mais il ne prend pas garde que cét écu ou ce sou, comme parle saint Gregoire, étoit un tribut que les païsans payoient non pas au Prêtre qui les marioit, mais au Fermier du Domaine de l'Eglise, ainsi qu'il paroît par la suite de la lettre que du Moulin cite. C'étoit une servitude à laquelle ils étoient obligez, à cause des terres qu'ils tenoient de l'Eglise. Où est donc en cela la simonie?

L. 2. ep. 42.

Chap. 10. Nôtre Ministre fait connoître combien il est ignorant dans la Geographie, lorsqu'il dit, *qu'il n'y a point d'Isle voisine d'Angleterre appellée Thanet.* Son dessein est-il de faire passer pour une fable la Mission des disciples de saint Gregoire en Angleterre, lesquels on lit avoir été reçus d'abord dans l'Isle de Thanet? Il faut que cette Isle eût disparu du tems de du Moulin, & qu'elle ait reparu depuis, parce que je la trouve bien marquée par son propre nom dans les Cartes d'Angleterre, assez proche de Cantorbery.

Ibid. Du Moulin dit: *Je ne sçache point qu'en l'Ordre Romain de ce tems-là, il y eût rien de contraire à la parole de Dieu.* Cependant tout le Canon de la Messe s'y trouve, & l'intercession des Saints y est marquée en cent endroits, comme on peut voir dans le Sacramentaire de saint Gregoire. Nous lui sçavons bon gré de cette confession de foi; & de ce reste de sincérité qui lui fait faire un aveu si contraire à tout ce qu'il a écrit.

& prêché contre la prétenduë idolâtrie de l'Eglise Romaine.

Si nous en croyons du Moulin, *saint Gregoire a fait paroître beaucoup d'ignorance dans l'Hebreu, lorsqu'il a dit que Lazare en cette langue signifie* aidé *adjutus*. Cependant il me semble qu'on doit tirer ce mot de *hazar* qui signifie *juvit, adjuvit*, & de l'article *le* qui signifie *ad.* Dans une espece de Dictionaire de Robert Estienne, qui explique les noms Hebreux, Chaldéens, Grecs & Latins, des hommes, des peuples, &c. on lit: *Lazarus adjutorium Dei*, parce que c'est le même mot que *Elzearus*. On sçait que dans l'Hebreu les noms substantifs & les adjectifs sont confondus; & que temple de sainteté, par exemple, signifie temple saint. On se sert du substantif pour exprimer l'adjectif. Ainsi *adjutus Dei, & adjutorium Dei*, sont pris l'un pour l'autre. Chap. 11.

Du Moulin ne rencontre pas mieux, lorsqu'il se mocque de saint Gregoire, parce qu'il a dit, *que Job signifie* dolores, *ou* dolens; *&* Cherub. plenitudo, *ou* multitudo scientiæ. Car on ne le peut nier sans impertinence; & l'on trouvera les mêmes explications dans Robert Estienne. Toutes les autres explications de saint Gregoire critiquées par ce Ministre, ne sont pas plus difficiles à justifier. Par exemple, il accuse ce grand Docteur d'ignorance, parce qu'il a dit qu'*eleos* en grec signifie miséricorde. N'est-ce donc pas sa propre signification? Il est vrai que du Moulin fait dire à saint Gregoire *oleos* pour *eleos*. Mais c'est un effet de sa mauvaise foi. Car je lis *eleos* dans deux différentes éditions. Je n'en ay pas présentement davantage à con- Hom. 20. in Evang.

sulter. Quand même ce Ministre en auroit trouvé une où on lût *oleos* pour *eleos*, il pouvoit aisément connoître que c'étoit une faute d'impression.

Aprés avoir fait remarquer tant de bévûës & tant de mauvaise foi dans le petit ouvrage de du Moulin, il n'est pas nécessaire de réfuter ce qu'il dit, pour montrer quelque conformité de doctrine entre saint Gregoire & les Protestans. La seule chose qu'il remarque avec quelque fondement, c'est *que saint Gregoire n'a pas cru que les Livres des Machabées fussent Canoniques.*

C. 13. En effet, quoiqu'il en ait cité le premier, au l. 19. de ses Morales sur Job, ce n'est pourtant qu'avec précaution, & aprés avoir averti qu'il n'est pas Canonique, mais que c'est seulement un ouvrage reçu dans le public, pour l'édification de l'Eglise.

Cela m'a paru d'autant plus surprenant, qu'il est certain que long-tems auparavant, ces Livres avoient été regardez comme Canoniques, au moins dans l'Eglise latine. Can. 47. Le Concile III. de Carthage leur donne ce rang entre les Livres de l'Ecriture Sainte dont il fait le catalogue. Le Pape Innocent I. dans une epître à C. ult. saint Exupere Evêque de Thoulouse, les a aussi reconnus pour Canoniques. Saint Gregoire ne pouvoit pas ignorer le sentiment & la décision d'un de ses prédecesseurs, ni rejetter l'autorité d'un si grand Pape. Je ne parle point de celle de Gelase I. qui reçoit aussi les Livres des Machabées, parceque Cave conteste la vérité du Concile de soixante & dix Evêques, dans lequel on dit que ce Pape fit une décision solemnelle touchant les livres ou Canoniques ou apocryphes; quoique tous les plus habiles critiques l'ayent reçu. Saint

En hist. litter. in Gelas.

Augustin

Auguſtin [a] cite en trois endroits différens les Livres des Machabées comme Canoniques & ſacrez. On ſçait combien ſaint Gregoire a eu de reſpect pour les ſentimens de ce Pere. Caſſiodore qui a vécu encore environ vingt-cinq ans depuis la naiſſance de ſaint Gregoire, & qui fit fleurir en Italie l'étude de l'Ecriture Sainte, particuliérement dans ſa vieilleſſe, place les Livres des Machabées entre les *agiographes*, & dans le même rang que le Livre de Job. Je ne parle point des Peres & des Auteurs plus anciens. Il me ſeroit facile de montrer, que preſque tous ont cru que ces Livres étoient ſacrez. Mais je ne veux pas allonger cette Préface d'une Diſſertation. L. 2. de Inſtit. c. 6.

Le ſilence de quelques Auteurs, qui les ont oubliez dans le Canon ou dans le Catalogue des Livres de l'Ecriture Sainte, ne prouve pas qu'ils les ayent rejettez; mais ſeulement qu'ils n'étoient pas dans le Canon des Juifs, n'étant pas écrits en hebreu, quoique l'Egliſe les eût reçus. Il me ſemble que c'eſt dans ce ſens que ſaint Gregoire dit en même tems, qu'ils ne ſont pas Canoniques, c'eſt à dire inſérez au Canon des Juifs; & que cependant l'Egliſe les fait lire & s'en ſert pour l'édification des fidéles. Il ſemble les ranger parmi les *Agiographes*, avec Caſſiodore, c'eſt à dire parmi les Livres ſacrez de la troiſiéme claſſe.

Ce qui me perſuade qu'on doit expliquer ainſi ſaint Gregoire, c'eſt que je trouve pluſieurs autres Peres, qui ont parlé de la même maniere des Livres des Machabées. On ne doit pas toutefois les accuſer de con-

i

[a] L. 2. de Doctrina Ch. c. 8. l. de Curâ pro mort. c. 1. l. 18. de Civ. Dei, c. 36.

tradiction. Origene ne fait point mention de ces Livres dans le Catalogue ou Canon qu'il a fait des Livres sacrez, parce qu'il a suivi le Canon des Hebreux. Mais lorsqu'il suit son propre sentiment, ou qu'il se
a conforme à la tradition de l'Eglise, il les [a] cite com-
b me étant de l'Ecriture Sainte. Saint [b] Jerôme a marché sur les traces d'Origene. Car d'un côté il ne place point les Livres des Machabées dans le Canon, se conformant en cela aux Hebreux. Et d'autre part il ne laisse pas de les citer en divers endroits, comme faisant partie de l'Ecriture Sainte; parce qu'alors il parle plûtôt comme Docteur de l'Eglise, que comme disciple des Rabbins.

On peut juger par ce que nous avons rapporté de du Moulin, combien les Protestans manquent de respect pour saint Gregoire. C'est apparemment pour se signaler parmi eux, que le sieur Oudin, peu de tems aprés avoir quitté le sein de l'Eglise, fit publier
Mois d'Aoust 1692. p. 542. dans l'Histoire des Ouvrages des Sçavans, le dessein qu'il avoit conçu d'un ouvrage, dont la troisiéme partie étoit: *De vitâ, moribus, operibus, & doctrinâ S. Gregorii Papæ, cum expositione in Cantica Canticorum legitimo suo parenti restitutâ.* Le sieur Oudin promettoit *d'incommoder fort par là les Papistes, qui élevent le Pape Gregoire si haut.* Nous ne sçavons s'il a accompli son dessein. S'il veut étudier S. Gregoire avec fruit, je lui conseille de lire fort attentivement les lettres qu'il a écrites à Venance, pour l'exhorter à reprendre l'état Religieux qu'il avoit abandonné, afin de se marier.

a *L. 2. Periarchon. c. 1. & in cap. 5. ep. ad Rom.*
b *Hieron. l. 5. comment. in Isay. ad cap. 23. & comment. in capp. 7. & 9. Ecclesiastis, & in cap. 8. Daniel.*

M'étant apperçu de quelques méprises des Sçavans qui ont travaillé sur saint Gregoire, j'ai cru ne devoir pas les dissimuler ; & l'amour de la vérité l'a emporté en cette occasion, sur la considération que j'ay pour eux. La faute la plus ordinaire où ils soyent tombez, a été de prendre pour des loix générales, quelques réglemens faits pour de certains lieux seulement. Montrons cela par quelques exemples.

Le saint Pape défend de recevoir dans les Monasteres de quelques petites Isles, de jeunes garçons au dessous de dix-huit ans ; & on en a conclu, qu'il ne vouloit pas qu'on reçût personne avant l'âge de dix-huit ans, en quelque Monastere que ce soit. On n'a pas fait réflexion, que c'est une exception pour quelques lieux, qui prouve qu'ailleurs on recevoit des Religieux avant cét âge. En effet, saint Gregoire allégue pour raison de sa défense : que la vie réguliere pratiquée dans ces Monasteres étoit trop dure, & au dessus des forces des jeunes gens de cét âge : *quia dura est in Insulis Congregatio Monachorum.* Peut-être que cette dureté de vie provenoit de la pauvreté, du mauvais air, & d'autres semblables incommoditez de ces Isles, qui étoient presque inhabitées, & plus semblables à des écueils qu'à des Isles. L. 1. Ep. 48.

Le scandale arrivé dans un Monastere du Diocése de Naples, & l'apostasie de plusieurs Moines causée par la trop grande facilité de l'Abbé à engager dans la profession religieuse des séculiers, sans les avoir auparavant éprouvez, obligea saint Gregoire d'écrire à l'Evêque de Naples, de ne plus permettre qu'on reçût des religieux à profession dans tous les Monasteres de L. 8. Ep. 23.

son Diocése, s'ils n'avoient été auparavant éprouvez l'espace de deux ans. Et de ce réglement particulier, on tire cette conséquence : que saint Gregoire a défendu de recevoir en quelques Monasteres que ce soit, des Religieux à profession, s'ils n'avoient auparavant fait un Noviciat de deux ans. C'est argumenter du particulier au général, & prendre l'exception de la régle pour la régle même. On peut lire sur ces deux points de discipline monastique ce que nous avons dit ailleurs.

L. 1. c. 2. §. 16. à la fin.

On cite deux lettres de saint Gregoire, pour prouver qu'il ne veut pas que ceux qui sont dans le Clergé, embrassent l'état monastique. La derniere n'en dit rien. La premiere ne le dit pas non plus ; mais on l'inférе par une conséquence que l'on reconnoîtra mal tirée, s'il est certain d'ailleurs que saint Gregoire ait été d'un sentiment opposé. Or c'est ce qu'il est aisé de prouver, par la lettre qu'il écrit à Didier Archevêque de Vienne, pour le prier de ne pas empêcher un Diacre de son Eglise de se faire Religieux, & de ne plus s'efforcer de le retirer du Cloître, mais plûtôt de l'encourager à persévérer dans sa sainte résolution. Le Concile IV. de Toléde tenu en 633. ordonne aux [a] Evêques de laisser entrer librement dans les Cloîtres les Clercs qui veulent se faire Religieux, & embrasser la vie contemplative.

L. 3. Ep. 11. L. 4. Ep. 8.

L. 10. Ep. 39.

Si l'on ajoûte foi aux extraits du même auteur, de qui nous avons tiré ce que nous venons de combattre, il est défendu à l'Abbé & aux autres Religieux de sortir de leur Monastere, par les réglemens que S. Gre-

Nouv. Biblioth. Eccles. tom. 4. sur S Greg. p. 277. & 279.

[a] Par le Can. 50. selon l'édition de Garcias Loïse.

goire a faits ; surquoi il cite l'epître 3. du l. 2. indict. 11. & l'epître 47. du livre 1. Il n'y a toutefois pas un mot approchant de cela dans la derniere lettre citée. Et dans l'autre on lit seulement ces mots que saint Gregoire écrit à un Abbé : *Non frequenter foras egrediaris* : N'ALLEZ *pas dehors frequemment ; évitez les sorties frequentes du Monastere.* Cela doit nous apprendre à consulter les saints Peres dans leurs sources, & à ne se fier pas trop aux extraits qui en ont été faits, quelque habiles que soyent ceux qui y ont travaillé.

Dans la nécessité où nous avons été de faire quelques notes, nous avons évité de les multiplier, ou de les faire trop longues ; jugeant à propos de réserver les autres remarques pour une nouvelle édition de saint Gregoire, si l'on en entreprend une. Comme il auroit fallu une trop grande note, pour expliquer toutes les raisons que nous avons euës de substituer le nom d'*Iberie* à celui d'*Hibernie*, qui se trouve dans l'inscription d'une lettre de S. Gregoire, il est à propos de les rapporter ici. Il est comme constant que le nom d'Hibernie ne peut pas convenir en cét endroit. C'est dequoi tombe d'accord l'Auteur de la nouvelle édition, qui lit *Istrie* pour *Hibernie.* D'abord nous l'avons suivi ; mais avec quelque scrupule, à cause de la différence qui est entre ces deux noms, qu'il est difficile que les copistes ayent pris l'un pour l'autre. C'est ce qui m'a fait croire qu'il falloit plûtôt lire *Iberie.* L'Espagne a autrefois porté ce nom, comme nous l'avons prouvé ailleurs. Il y a plus d'apparence que le schisme pour les trois Chapitres eût passé d'Afrique en Espagne, qu'en Hibernie. Donat Abbé en Afrique, qui avoit été disciple

Voyez ce que nous disons l. 4. ch. 4. §. 26.

Ibid.

Mabill. in Præf. ad Acta SS. t. 1. §. 6.

de Facundus Evêque d'Hermiane en Afrique, grand défenseur du schisme pour les trois Chapitres, passa d'Afrique en Espagne environ l'an 560. & y fut Abbé du Monastere de Servit au Royaume de Valence. Il est assez vrai-semblable, que Donat qui étoit dans une grande réputation de sainteté en Espagne, y porta la doctrine de son maître Facundus. Si l'on objecte que saint Hildefonse parle de lui avec beaucoup d'éloges, il est aisé de répondre, qu'il y a eu des Saints & de grands personnages engagez dans le sentiment des Défenseurs des trois Chapitres, comme nous le dirons du Moine Secondin.

Au reste, les fautes legéres qui ont échapé à quelques Sçavans, & que j'ay été obligé de remarquer, me font trembler pour moi-même qui n'ay pas leur érudition. J'ay tâché de suppléer à ce défaut par mon assiduité au travail, & par une exactitude scrupuleuse. Mais si cela n'a pas empêché que je ne sois tombé en quelques fautes mêmes grossieres, je n'auray nulle honte de les reconnoître, lorsqu'on m'en avertira; parce que je suis tres-convaincu que livré à moi-même & abandonné à mes propres ténébres, je n'ay pû faire un seul pas sans m'égarer.

On a tâché de remédier par l'*Errata* aux fautes plus grossiéres, qui se sont glissées dans l'impression. Il faut prendre garde que lorsqu'on lit dans les citations, *Ibidem*, cela ne doit pas toûjours être rapporté au livre qui a été cité immédiatement auparavant, mais à celui des lettres de saint Gregoire, qui est presque toûjours cité dans le chapitre où cela se lit. Comme on a suivi l'ordre du tems plûtôt que celui des matieres,

on s'est aussi réglé ordinairement sur les livres des lettres de saint Gregoire, pour les années de son Pontificat ; parce que ces lettres ont été rangées & rassemblées en différens Livres ou Regîtres, selon l'ordre des années de son Pontificat. Cela fait que dans tous les chapitres on cite tres-souvent le même livre des lettres. Et c'est à celui-là qu'il faut rapporter la citation marquée par *Ibid.* Un exemple fera connoître ceci. Au l. 4. ch. 5. on cite souvent le livre 10. des lettres. Dans la suite p. 550. on cite l. 4. ind. 13. & dans la page suivante on trouve plusieurs fois *Ibid.* ces citations doivent être rapportées non pas au livre 4. cité immédiatement auparavant, mais au l. 10.



TABLE
DES CHAPITRES.

LIVRE I.

Qui comprend son Histoire, depuis sa naissance jusques à son Pontificat.

LIVRE II.

Qui comprend l'Histoire des quatre premieres années de son Pontificat.

LIVRE III.

Qui comprend l'Histoire du Pontificat de S. Gregoire, depuis le mois de Septembre de l'année 594. jusqu'au même mois de l'année 598.

LIVRE IV.

Qui comprend tout le reste du Pontificat de Saint Gregoire le Grand.

CHAP.

Fin de la Table des Chapitres.



HISTOIRE



HISTOIRE
DE
S. GREGOIRE LE GRAND.

LIVRE PREMIER.

Qui comprend ſon Hiſtoire depuis ſa naiſſance, juſqu'à ſon Pontificat.

CHAPITRE I.

I. Importance de cét Ouvrage. II. Famille de S. Gregoire. III. Gordien ſon pere. IV. Portrait de Gordien. V. Et de ſainte Sylvie mere de S. Gregoire. VI. Le Pape Felix un de ſes ancêtres. VII. Opinion de Baronius touchant ce Pape. VIII. Réponſe à une difficulté. IX. Tantes de S. Gregoire, Sainte Tarſille. X. Sainte Emiliene. XI. Gordiene. XII. Frere de S. Gregoire. XIII. Tems de ſa naiſſance. XIV. Son nom. XV. Son éducation. XVI. Ses études.

I. CE n'eſt pas ſans beaucoup de crainte, que j'entreprens d'écrire l'Hiſtoire de Saint Gregoire le Grand, dont l'étenduë eſt ſi vaſte, que la ſeule penſée de ce deſſein eſt capable d'effrayer les plus habiles Ecri-

vains. L'utilité que je me promets de cét Ouvrage, ſoit pour ma propre inſtruction, ſoit pour l'édification du public, me fait paſſer par deſſus toutes les difficultez que je prévois dans l'execution de cette entrepriſe. Nous ſommes dans un ſiecle où l'on a un extréme beſoin de conſulter les réglemens de diſcipline & de morale de ce ſage Pape, & peut-être encore plus les exemples de ce grand Saint. Nous tâcherons de rapporter les uns & les autres, ſelon l'ordre des tems, avec cette ſimplicité qui convient à nôtre profeſſion, & que ce Saint a toûjours cherie.

Paul. Diac
Joan. Diac. l. 1. c. 1.
Beda hiſt. Angl. l. 2. c. 1.

II. Saint Gregoire ſortit d'une famille de Rome, également conſidérable par la nobleſſe, & par la ſainteté. Son pere appellé *Gordien*, étoit un Sénateur illuſtre, qui poſſédoit de fort grands biens, comme il paroît par les richeſſes dont il laiſſa ſon fils héritier aprés ſa mort; car elles ſuffirent pour fonder & pour doter un grand nombre de Monaſteres, ainſi que nous verrons dans la ſuite. Sa mere nommée *Sylvie* eſt honorée comme Sainte dans l'Egliſe, & ſa mémoire eſt marquée dans le Martyrologe Romain le troiſiéme jour de Novembre. Elle imita ſon fils dans ſa retraite, & elle s'enferma dans un Monaſtere appellé *Celle-neuve*, proche le portique de l'Egliſe de Saint Paul. On ne ſçait ſi elle ſe retira du monde ſeulement aprés la mort de Gordien, auquel il eſt certain qu'elle ſurvéquit, ou ſi ce fut même pendant qu'il vivoit encore. C'eſt ce qui paroît le plus vrai-ſemblable, au moins dans l'opinion du Cardinal Baronius, & de ceux qui croyent que Gordien embraſſa l'état eccléſiaſtique & fut fait Dia-

être [a] Regionaire, c'est-à-dire l'un des sept [b] Diacres Cardinaux qu'on appelloit Regionaires, parceque Rome ayant été partagée en sept quartiers ou regions, chacun de ces Diacres avoit soin dans son quartier, des pauvres & des Hôpitaux appellez Diaconies.

III. Jean Diacre appelle Gordien Regionaire, & dit que de son tems on voyoit encore à Rome dans le Monastere de S. Gregoire le Grand, le portrait de son illustre pere, que ce S. Pape avoit fait représenter revétu d'une dalmatique, & d'une planete ou chasuble par dessus, avec une chaussure qui convenoit à un Diacre, aussi-bien que tout le reste de cét habillement. L. 4. vit. S. Greg. c. 83.

Je sçai que Ferrarius qui a fait un traité fort sçavant des vétemens des anciens, prétend que la planete connuë présentement sous le nom de chasuble, & la dalmatique étoient en ce tems-là du nombre des vétemens communs & profanes. Le P. Mabillon appuye le sentiment de ce sçavant, d'un passage tiré de la vie de S. Medard Evêque de Noyon, où Fortunat Evêque de Poitiers auteur de cette vie, appelle chasuble la tunique que la mere de S. Medard lui avoit faite, lorsqu'il n'étoit encore que dans l'adolescence, & qu'il faisoit ses études. Je trouve un passage encore plus fort pour soûtenir l'opinion de Ferrarius, dans Jean Diacre & au même endroit où il parle des portraits de Gordien & de Sylvie, faits par l'ordre de S. Gregoire: car cét Historien dit que Lib. 1. de re vestiar. c. 38. In præf. ad 1. Tom. Act. S. CVIII.

[a] Le nom de Regionaire étoit donné à un certain nombre de Diacres, de Soûdiacres, de Notaires, & ensuite de Défenseurs, par un Privilege que Saint Gregoire leur accorda, *l. VII. ind. I. ep. 17.* Le Cardinal Baronius dit que les Regionaires accompagnoient le Pape quand il officioit. Dans l'absence du Pape il leur étoit permis de s'asseoir. Ils se tenoient debout en sa présence.

[b] Le Concile de Neocesarée tenu au commencement du quatriéme siécle, ordonne au Canon 15. qu'il n'y ait que sept Diacres, même dans les plus grandes Villes. Peut-être regardoit-on ce nombre comme consacré, à cause des sept premiers Diacres.

sainte Sylvie étoit représentée vétuë d'une [a] planete, qui n'étoit pas assurémcnt un vétement sacré. Il lui donne encore une espece de [b] dalmatique pour habillement. La planete de sainte Sylvie paroît presque semblable à celles de Gordien & de S. Gregoire, dans les Images qui s'en sont conservées jusqu'à nos jours. Ainsi l'argument que l'on tire de la maniere dont Gordien paroît habillé dans son portrait, n'est pas une preuve bien forte qu'il ait été Diacre. Il est seulement constant qu'il a été Regionaire & Officier de l'Eglise Romaine ; ce qui semble être exprimé dans le tableau qui le représente, parce qu'on y voit S. Pierre le prenant par la main, comme l'acceptant & l'agréant pour un des Ministres de son Eglise.

IV. Selon le portrait que Jean Diacre a fait de Gordien, ou plûtôt selon celui qu'il avoit vû dans l'Oratoire de S. André de Rome, ce Sénateur étoit d'une taille avantageuse; il avoit le visage long, les joües plates, les yeux bleux tirant sur le verd, la barbe claire, les cheveux épais, l'air fort grave.

V. Saint Gregoire qui avoit pris soin de faire tirer ce portrait dans son Monastere, par un effet de sa pieté envers celui de qui il avoit reçu la vie, l'éducation, & tant de bons exemples, fit aussi peindre auprés de lui sa mere sainte Sylvie, pour laquelle il conserva toûjours beaucoup de tendresse, même aprés sa retraite & son changement d'état. Son portrait, selon Jean Diacre qui l'avoit vû, la représentoit assise, couverte d'un voile blanc, & d'une tunique qui lui tomboit sur les pieds

Joan. Diac. ibid.

a *Candido velamine.... contecta, ut sub eo manus tamquam de Planeta subducat.* l. IV. vitæ S. Greg. c. 83.
b *Duabus zonis ad similitudinem Dalmaticarum.* ibidem.

aprés avoir fait plusieurs plis. Quoique sa posture empêchât qu'on ne jugeât bien de sa taille, elle paroissoit replete, comme le sont la plûpart des femmes âgées. Elle avoit le visage rond, le teint fort blanc, les yeux bleux & bien fendus, les sourcils petits, les lévres belles, l'air gay.

Encore qu'on apperçût sur son front des rides qui marquoient son âge avancé, elle conservoit même dans sa vieillesse des restes qui faisoient connoître qu'elle avoit été parfaitement belle. Sa coëffure étoit une *mitre* selon l'usage des femmes de qualité de ce tems-là, particulierement de celles qui étoient âgées. Tous ceux qui ont quelque connoissance de l'antiquité, sçavent que la mitre a été un ornement de tête pour les femmes. Il sembloit qu'elle faisoit le signe de la Croix sur soi, de deux doigts de la main droite. Elle tenoit de la main gauche un Psautier ouvert, où l'on lisoit ce verset du Pseaume 118. *Vivit anima mea & laudabit te, & judicia tua adjuvabunt me* : MON AME *vit pour vous loüer, & la consideration de vos jugemens m'aidera.* Vers. 175.
Ce Livre sacré tenu ouvert par sainte Sylvie, marquoit que son occupation ordinaire étoit la meditation de l'Ecriture Sainte, & particulierement des Pseaumes.

Ces Images de Gordien & de sainte Sylvie se sont conservées avec celle de saint Gregoire dans une petite Chapelle de S. André à Rome, & l'on a eu soin de les faire graver dans les dernieres éditions des Oeuvres de saint Gregoire. On les voit aussi gravées dans les Annales du Cardinal Baronius. Quoique Jean Diacre dise que sainte Sylvie étoit représentée [a] assise, nean- Ad an. 604.

a *In alterâ mater Gregorii sedens depicta est Silvia.* Je ne croi pas qu'on puisse répondre que le mot de *sedens*, signifie seulement *placée* & non pas *assise*.

moins son image telle que nous l'avons, la fait voir debout. Ainsi ce ne doit pas être la même, que cét Historien avoit vûë. Aussi Rocca Camers qui l'a fait graver le premier avec celles de Gordien & de saint Gregoire le Grand, croit que ces images ont été faites long-tems aprés Jean Diacre, sur la description que cét Historien nous a laissée de celles qu'il avoit vûës. La mitre qu'il donne à sainte Sylvie ne ressemble point aux mitres d'aujourd'hui. C'est seulement une espece de bonnet large qui fait plusieurs plis.

VI. Nous ne sçavons nulles particularitez des ancêtres de S. Gregoire, sinon qu'ils étoient des [a] premiers entre les Senateurs de Rome. Il nous apprend seulement lui-même que le Pape Felix étoit un de ses ayeuls; mais comme il y a eu plusieurs Papes avant lui qui ont porté le nom de Felix, on ne sçait pas duquel il parle. Jean Diacre dit que c'est de Felix IV. & ajoûte que ce Pape étoit en grande vénération dans toute l'Eglise, & qu'il avoit fait bâtir à Rome la magnifique Basilique des Martyrs S. Cosme & S. Damien, dans la voye sacrée, proche le Temple de Romulus, laquelle subsistoit encore au tems que Jean Diacre écrivoit. Comme ce sçavant Religieux avoit été choisi par le Pape Jean VIII. pour composer la vie de saint Gregoire, sur les mémoires qui étoient conservez dans les Archives de l'Eglise Romaine, il faut croire que ce n'est pas par hazard qu'il a nommé Felix IV. plûtôt qu'un autre. Il est même vrai-semblable qu'il avoit appris de quelque inscription de cette Basilique de saint Cosme & de saint Damien, que c'étoit celui-là.

Atavus meus, l. 4. Dialog. c. 16.

a *De Senatoribus primis.* Gregoir. Turon. l. 10. Hist. Franc. c. 1.

On peut aussi juger que saint Gregoire nommant un Pape Felix entre ses ancêtres, sans s'expliquer davantage, a voulu parler du dernier Pape, qui avoit porté le nom de Felix, c'est-à-dire de Felix IV. parceque c'étoit celui-là qui devoit d'abord se présenter à l'esprit; & s'il avoit eu dessein d'en marquer un autre, il auroit dû le désigner plus particuliérement. L'ancien Martyrologe Romain décide que ce Felix est le quatriéme du nom.

VII. Le Cardinal Baronius combat cette opinion dans les Notes qu'il a faites sur le Martyrologe Romain, & dans le septiéme Tome de ses Annales, à l'an 581. Sa principale raison est que Felix IV. étoit Samnite, & que les Ancêtres de saint Gregoire étoient Romains. Mais Felix pouvoit être tout ensemble né dans le païs des Samnites, & originaire de Rome; ou né à Rome & originaire de la Province des Samnites. S. Gregoire le Grand semble faire entendre qu'il avoit des parens dans ce païs, lorsqu'il dit, que le Solitaire Menas qui vivoit dans cette Province, & qui y étoit mort depuis dix ans, y avoit été connu de plusieurs des [a] *siens*. On sçait que les grands Seigneurs sont en quelque maniere de plusieurs païs, ayant des biens & des terres en diverses Provinces. Il y a lieu de croire que les ancêtres de saint Gregoire en avoient bien ailleurs que dans le territoire de Rome. En effet, son pere Gordien lui laissa de grandes terres en Sicile, où le Saint fit depuis bâtir six Monasteres, qu'il dota de ses heritages, comme nous verrons dans la suite.

Au 25. de Février.

a *Qui nostrorum multis cognitus.* l. III. Dialog. c. 26.

Je ne dispute point sur le rang que nôtre Felix doit tenir entre les Papes du même nom ; s'il faut l'appeler troisiéme ou quatriéme. Ceux qui ne comptent point au nombre des Papes, Felix qui fut mis sur la Chaire de saint Pierre par l'Empereur Constance, en la place du Pape Libere, l'appellent Felix III. mais les autres l'appellent Felix IV. Il fut fait Pape en 526. par l'autorité de Theodoric Roi des Gots, qui avoit choisi en sa personne, celui de tout le Clergé de Rome, qui étoit le plus capable de gouverner l'Eglise, afin que l'on n'eût aucun prétexte de ne le pas reconnoître pour Souverain Pontife.

Si l'on veut que le Pape duquel S. Gregoire est descendu ait été un autre Felix prédécesseur de celui-ci, qui commença son Pontificat en 483. il n'en reviendra pas moins d'honneur à nôtre Saint, parce que ce Pape gouverna l'Eglise avec beaucoup de sagesse, qu'il fit paroître une admirable fermeté contre les hérétiques, quoique soûtenus par les Empereurs, & qu'il laissa de grands exemples de vertu à ses successeurs. Il est reconnu pour Saint, & sa fête est marquée le 30. Janvier. Plusieurs Auteurs ont dit qu'il étoit de l'auguste Maison des Anices, & que Gregoire, qui selon eux, descendoit de lui, étoit parent de saint Benoît de ce côté-là. Mais je ne trouve pas assez de fondement dans cette opinion pour m'y arréter.

VIII. Il me reste encore un scrupule sur le choix que j'ai fait de Felix IV. plûtôt que de Felix III. c'est que pour être le bis-ayeul du grand-pere de S. Gregoire (car le mot Latin employé par saint Gregoire & par Jean Diacre signifie quatriéme ayeul) il auroit dû être

plus

plus éloigné de ſon tems qu'il ne l'a été ; ce Pape n'étant mort que le 25. de Février de l'année 529. Suppoſons que ſaint Gregoire ſoit né environ l'an 540. on ne peut pas mettre plûtôt ſa naiſſance, comme nous le prouverons dans la ſuite. Il s'enſuivra que Felix aura vû Gordien déja âgé au moins de ſept ou huit ans, quoiqu'il fût éloigné de lui de quatre degrez, étant ſon tris-ayeul. C'eſt ce qui n'arrive que rarement ; neanmoins cela s'eſt vû encore de nos jours, & cela étoit plus ordinaire du tems des anciens, où l'on ſe marioit ordinairement plus jeune que preſentement. Ainſi cette difficulté ne me fait pas changer de ſentiment.

Peut-être auſſi que le mot Latin employé par ſaint Gregoire ne doit pas être entendu à la rigueur, pour le pere du tris-ayeul, mais ſimplement pour un des ayeuls & des ancêtres. Un ſçavant Traducteur des Dialogues de ſaint Gregoire, met bis-ayeul en cet endroit. Comme ſaint Gregoire n'explique point s'il deſcendoit de Felix du côté paternel ou du côté maternel, ſi nous ſuppoſons que ç'ait été par les meres, il eſt encore plus aiſé que Felix ait vû Gordien, ſans être même encore fort âgé, les femmes étant plûtôt nubiles que les hommes, & ſe mariant auſſi plûtôt.

Imprimez chez Coignard 1689.

Cette ſuppoſition peut encore ſervir à détruire la principale raiſon que le Cardinal Baronius apporte, pour prouver que Jean Diacre s'eſt trompé, nommant Felix IV. au lieu de Felix III. Nous l'avons déja expoſée ci-deſſus. Je dis donc que quoique ſaint Gregoire ſoit ſorti d'une maiſon illuſtre de Rome du côté paternel, il a pû avoir du côté des meres quelqu'un de ſes ancêtres né dans le païs des Samnites, qui n'é-

toit pas fort éloigné de Rome.

IX. Felix a été reconnu pour Saint, & son nom a été inseré dans le Martyrologe Romain, sur le témoignage de saint Gregoire son petit fils, qui rapporte que Tarsille sa tante sœur de son pere, laquelle avoit été consacrée à Dieu avec ses deux sœurs Emiliene & Gordiene, aprés être arrivée à une éminente sainteté par son assiduité à la priere, par la gravité qui reluisoit dans toutes ses actions, par une abstinence extraordinaire, & par d'autres pieux exercices, Felix qui avoit été Pontife de l'Eglise Romaine, lui apparut dans une vision, & lui montra la place qui lui étoit destinée dans la gloire éternelle, en lui disant : *Venez, & je vais vous recevoir dans cette demeure de lumiere*. Incontinent aprés Tarsille fut saisie d'une fiévre qui la conduisit à son dernier jour. Lorsqu'elle fut prête d'expirer, plusieurs personnes étant autour de son lit, elle leva les yeux, & vit JESUS qui venoit à elle. Alors s'adressant à ceux qui étoient dans sa chambre, elle leur dit à haute voix, d'une maniere toutefois qui marquoit beaucoup de presence d'esprit : *Retirez-vous, retirez-vous, je vois* JESUS *qui vient.* Et comme elle avoit les yeux attachez sur le Sauveur qui lui étoit present, ajoûte saint Gregoire, sa sainte ame sortit de son corps. Aussi-tôt une odeur tres-agréable se répandit dans toute la chambre, & la douceur de ce parfum fit juger à tous, que celui qui est l'Auteur & la source de la douceur même, avoit honoré ce lieu de sa presence. Ayant dépoüillé son corps pour le laver selon la coûtume, on trouva que la peau de ses genoux & de ses coudes étoit aussi dure que celle d'un chameau,

L. 4. Dialog. c. 16. & hom. 38. in Evang.

& qu'il s'y étoit formé un gros cal par son assiduité à la priere. Tarsille est honorée comme Sainte dans l'Eglise, & son nom est inseré dans le Martyrologe Romain le 24. de Decembre.

X. Emiliene imita sa sœur de fort prés, & la suivit dans le sejour de la gloire le 5. de Janvier, auquel on honore sa mémoire. Ainsi saint Gregoire étoit fils & parent d'un grand nombre de Saints; mais il les surpassa tous, & il les laissa bien loin derriere lui, par les merveilleux progrés qu'il fit dans les voyes de la perfection.

XI. Je ne dirois rien ici de Gordiene une des tantes de nôtre Saint, si ce qu'il en rapporte n'étoit d'une grande instruction pour les personnes Religieuses. Aprés avoir vécu long-tems avec ferveur dans le saint état qu'elle avoit embrassé, enfin elle se relâcha, & elle tomba dans des legéretez indignes de sa consécration, aimant la conversation des jeunes filles séculieres. Tarsille sa sœur l'en reprit souvent, mais ce fut sans aucun fruit, & Dieu lui fit connoître que cette pauvre fille n'auroit point de part à l'héritage des Saints. Ce qui doit faire trembler celles qui tombant tous les jours dans des fautes beaucoup plus considérables, ne laissent pas de se promettre une mort heureuse, suivie de la récompense éternelle.

Gregoire parle dans une de ses Lettres de *Pateria*, qu'il appelle sa [a] tante du côté paternel. Celle-ci avoit été mariée. Etant devenuë pauvre, son charitable neveu la secourut dans sa nécessité. La prise de Rome par Lib. 1. ep. 37.

a *Domna Pateria thia mea*. Ce mot vient du Grec, & signifie *amitam*. Le mot de *thia* signifie encore tante en quelques langues vulgaires.

Totila Roy des Gots, & les guerres continuelles avoient ruiné plusieurs illustres familles dans cette grande Ville & dans toute l'Italie.

Lib. 10. Hist. c. 1. XII. Saint Gregoire [a] de Tours parle d'un frere du Saint Pape, & dit qu'il fut Préfet de la Ville de Rome. Il est vrai que la maniere dont cét Historien parle est équivoque. Mais nous sçavons d'ailleurs, même par le [b] témoignage de nôtre Saint, qu'il avoit un frere qui étoit patrice. Ce que saint Gregoire dit de ce frere, ne peut être expliqué que d'un frere selon la chair, au sentiment des habiles gens que j'ai consulté là-dessus, me défiant de mes lumieres dans cette découverte. Car toute l'antiquité a ignoré que ce Saint eût un frere, si l'on excepte Gregoire de Tours, dont le passage n'est pas clair.

XIII. Nous ne sçavons pas précisément en quel tems Gregoire vint au monde, & l'on n'a là-dessus que des conjectures. Voici les miennes que je me contenterai de proposer, sans prétendre les préferer à celles des autres.

Saint Gregoire mourut le 12. de Mars de l'an 604. comme il paroît par tous les anciens monumens. Il n'étoit pas fort âgé lors qu'il mourut. Vers l'an 4. de son Pontificat, environ dix ans avant sa mort, il avoit encore sa nourrice, qu'il recommanda à Rusticiene

a *Sed Prefectus urbis Roma Germanus ejus anticipavit nuncium.* *Ejus* peut se rapporter à *Germanus*, & signifier frere de saint Gregoire. Mais il est aussi naturel de dire que *Germanus* est le nom du Prefet, & qu'*ejus* se rapporte à *nuncium*. Pierre Diacre & Jean Diacre l'expliquent ainsi.

b *Qua à glorioso fratre meo Palatino Patricio, &c.* l. VIII. ep. 51. indict. 3. Et auparavant : *Filius noster vir magnificus Occilianus.. Puerum unum Petrum nomine, artis pistoria; ex jure* Germani nostri *ad eum noscitur perduxisse*, l. VII. indict. 2. ep. 107. Il me semble que ceci ne peut pas être expliqué autrement que, *du droit de mon frere*, & que saint Gregoire reconnoît assez clairement qu'il en avoit un.

Dame de grande qualité de ses amies, ainsi qu'il paroit par une de ses Lettres. D'ailleurs, il ne s'est jamais plaint des incommoditez de la vieillesse, quoiqu'il parle souvent de ses goutes, de ses maux d'estomac, & de ses autres infirmitez. Mais ce qui me persuade encore davantage qu'il n'étoit pas vieux, c'est ce qu'il écrivit à Janvier Evêque de Cagliari en Sardaigne, la neuviéme année de son Pontificat. Etant obligé de reprendre ce Prélat de quelques fautes considérables, il semble d'abord se sentir retenu par le respect qu'il avoit pour ce vieillard, auprés duquel il se croyoit jeune; & il s'objecte à ce sujet ces paroles de l'Apôtre saint Paul à Timothée qui étoit jeune: *Ne reprenez pas un vieillard avec rudesse.*

L. 3. Ep. ultima.

Lib. 7. Ep. 1. ind. 2.

1. Tim. v. 1.

Ce que saint Gregoire dit de soi-même dans un endroit de ses Dialogues, peut aider à juger à peu prés de son âge, & à établir là-dessus en quelque façon une opinion; c'est lorsqu'il rapporte certaine action de saint Cerboine Evêque de Populonie, qu'il dit être arrivée *de son tems*, & lorsque Totila Roy des Gots étoit avec son armée à huit milles de Rome, c'est à dire, environ à deux lieuës & demie. Totila prit Rome deux fois; la premiere en 546. aprés un an de siege, la seconde en 549. L'action de S. Cerboine peut être arrivée lorsque Totila faisoit le siege de Rome, ou s'y preparoit. Ce qui fait croire qu'elle arriva plûtôt en 546. c'est que Totila demeura plus long-tems devant Rome au premier siege qu'au second. D'ailleurs, saint Gregoire remarque comme une chose assez extraordinaire, qu'il restoit encore de son tems, & lors qu'il écrivoit ses Dialogues, quelques person-

Lib. 3. c. 2.

nes qui avoient été témoins du miracle, arrivé alors au sujet de S. Cerboine, quand il fut exposé aux Ours par le commandement de Totila ; ce qui donne lieu de croire qu'il y avoit long-tems que la chose étoit arrivée. Ainsi il vaut mieux la placer en 546. qu'en 549. On pourroit même l'avancer encore de quelques années, car nous ne lisons pas que cela soit arrivé pendant l'un ou l'autre Siege de Rome ; & Totila qui commença à regner en 541. approcha souvent de Rome sans avoir aucun dessein de l'assieger. Puis donc que saint Gregoire témoigne que ceci s'étoit passé de son tems, non seulement il étoit né alors, mais même il devoit avoir quelques années, c'est à dire cinq ou six ans.

Diebus nostris.

540. C'est sur ces conjectures que j'ai cru pouvoir fixer le tems de la naissance de ce grand homme à l'année 540. la troisiéme du Pape Vigile (si toutefois il faut commencer à compter les années du Pontificat de Vigile, dés que Bellisaire le mit en la place de saint Silveire) l'an treiziéme de l'Empire de Justinien, la cinquiéme & la derniere année de Vitiges Roi des Gots, qui fut mené captif à Constantinople par Bellisaire aprés la prise de Ravenne, ainsi que nous l'avons dit dans la Vie de Cassiodore.

L. 2. c. 7. §. 6. p. 262.

XIV. Le nom de Gregoire fut donné à nôtre Saint par un heureux présage, disent les anciens Ecrivains de sa vie, parce que ce mot grec qui signifie *vigilant*, marquoit avec combien de sollicitude il veilleroit premiérement sur soi-même, par une conduite sage & reglée, & ensuite sur tout le troupeau de JESUS-CHRIST dont il devoit être le souverain

Pasteur, en l'éclairant par sa doctrine, par ses admirables écrits, & plus encore par ses exemples. En effet, la vigilance est une des vertus qu'il a le plus pratiquée & plus recommandée aux Fidéles. On peut lire ce qu'il en dit en divers endroits, & particuliérement dans ses Morales sur Job. Je me contenterai d'en rapporter ici un seul. Le titre même du Chapitre d'où il est tiré est d'une grande instruction. L. 20. c. 5.

Qu'une sécurité imprudente est un grand peché, & qu'il est tres-avantageux de craindre toûjours sa chute, même lors qu'on est debout. Les élûs, *dit-il*, ne se promettent point la sécurité, & ne vivent jamais avec une pleine confiance pendant qu'ils sont encore sur terre. A toute heure se défiant des tentations, ils craignent les embûches de l'ennemi caché; & même lors que les tentations cessent, les seuls soupçons, la seule crainte qu'ils en ont, est capable de les troubler. Aussi la sécurité trop inconsiderée en a-t'elle engagé plusieurs en de grands perils; & aprés avoir été abbatus, ils ont reconnu, mais trop tard, les embûches & les surprises de l'ennemi rusé, dont ils ne s'appercevoient pas étant tentez. Il faut donc veiller sans cesse, en sorte que l'ame toûjours soigneuse, toûjours attentive, ne se relâche jamais de tendre au Ciel & de s'élever au dessus des choses terrestres, de peur que fuyant le travail, & s'endormant dans les pensées flotantes des choses périssables, comme dans un lit mollet; ainsi affoiblie, elle ne se livre & ne se prostituë au démon, qui se présentera pour la corrompre. C'est pourquoi on doit toûjours s'encourager à soûtenir les combats de l'ennemi. Il faut toûjours avoir

„ de la prévoyance pour prévenir & rendre inutiles ses
Habacuc 2. „ mauvais desseins. Aussi le Prophete Habacuc dit : *Je*
„ *seray toûjours debout en sentinelle*. Et il est encore écrit :
Jerem. 31. „ *Mettez-vous en sentinelle, &c.* Salomon ne dit-il pas :
Proverb. 28. 14. „ *Heureux l'homme qui vit toûjours dans la crainte &*
Cant. 3. 8. „ *dans la circonspection, &c.* Enfin il avertit que chacun
„ doit avoir son épée sur sa cuisse pour se garantir des
„ craintes & des surprises de nuit. On peut lire tout le reste du Chapitre qui renferme d'excellentes leçons de morale.

XV. Nous ne sçavons aucunes particularitez de l'éducation du petit Gregoire. Néanmoins, la pieté du pere & de la mere, & la conduite toûjours reglée du fils, semblent nous répondre qu'il fut élevé fort chrétiennement, & d'une maniere bien différente de celle dont on éleve aujourd'hui pour l'ordinaire les enfans des Grands, à qui l'on inspire plûtôt des maximes d'orgueil, de faux honneur, d'interêt, capables d'entretenir & de fortifier en eux l'amour propre, que les vertus chrétiennes & les principes de la Religion qui le détruisent.

On sera peut-être bien aise de sçavoir les sentimens de nôtre sage Pape, touchant la maniere dont il faut élever les petits Princes, & les enfans de qualité. Voici les leçons qu'il donne là-dessus à la Princesse Theoctiste sœur de l'Empereur Maurice, laquelle ce Prince avoit chargée de l'éducation de ses enfans. Saint Gregoire lui donne beaucoup d'éloges, desquels nous pouvons apprendre les qualitez qui sont nécessaires aux personnes qu'on met auprés des petits Princes. Il loüe sa pieté qui brilloit au milieu de la Cour, son esprit

esprit de retraite & sa solitude interieure, même parmi le tumulte des affaires du siecle, l'amour ardent dont elle brûloit pour l'Epoux celeste, & son application à tous les exercices de la perfection chrétienne, dans lesquels elle avoit aquis une fort grande experience. Il lui fait voir ensuite qu'un de ses principaux devoirs, est de prendre un soin tout particulier de former à la vertu & aux bonnes mœurs, les petits Princes dont l'éducation lui a été confiée. Il souhaite qu'elle avertisse les Seigneurs Eunuques qui sont auprés d'eux, de ne les entretenir que de bons discours qui les portent à s'entr'aimer, & à traiter un jour leurs sujets avec douceur. Il ajoûte que les paroles de ceux qui nourrissent & qui élevent les enfans, sont un lait excellent, si elles sont propres pour inspirer la vertu, mais que les mauvais discours sont un poison mortel. L. 6. Ep. 23. ind. 15.

Comme l'éducation des petits enfans est particuliérement le devoir des meres, je suis persuadé que sainte Sylvie veilla sur celle de son fils avec tout le soin imaginable, & qu'elle observa à son égard ce que lui-même a recommandé depuis aux meres & aux gouvernantes.

XVI. Les Historiens anciens ne nous apprennent rien des maîtres qu'eut Gregoire, ni des autres secours qui contribuerent à l'élever au souverain degré de sagesse & de science où il s'est fait admirer pendant sa vie. Paul Diacre s'est contenté de dire, que dés son enfance il fut instruit avec tant de soin dans toutes les disciplines & dans tous les Arts liberaux, qu'il n'y avoit personne qui ne lui cedât en érudition dans Rome, quoique l'étude des Lettres y fleurît en-

core en ce tems-là. C'est en effet dans ce même tems que malgré le bruit des armes & les cruelles guerres qui desoloient l'Italie, Cassiodore y établit une des plus celebres Academies qu'on ait jamais vûës, comme nous l'avons expliqué fort au long dans sa vie.

Liv. 3.

Hist. l. 10.

Gregoire de Tours contemporain de nôtre Gregoire, dit qu'il n'y avoit à Rome personne qui le surpassât dans la connoissance de la Grammaire, de la Rhétorique & de la Dialectique.

In vita Greg.

„ Gregoire, dit Paul Diacre, avoit un esprit & un jugement meur pour l'étude „ dés son bas âge. On le voyoit dés lors fort soigneux „ de s'attacher aux paroles sentencieuses des anciens; „ & quand il entendoit dire quelque chose digne d'être „ retenuë, il prenoit bien garde de la negliger & de la „ mettre en oubli; mais au contraire il la gravoit pro- „ fondément dans sa mémoire, qui n'avoit pas de pei- „ ne à retenir. Tout enfant qu'il étoit il se remplissoit „ des eaux de la doctrine, dont son cœur étoit toûjours „ altéré, & par là il se préparoit à les répandre de sa „ bouche éloquente, quand il en seroit tems. Il dit lui-même qu'il s'étoit toûjours plû dans la conversation [a] des vieillards, pour profiter de leur sagesse.

Comme il étoit destiné aux principales dignitez du Sénat, il ne faut pas douter qu'on ne lui eût enseigné de bonne heure la Jurisprudence; & ses Lettres font assez connoître combien il y étoit versé. On n'a qu'à lire la 56. du Livre onziéme, pour en être convaincu.

Il ne sçavoit pas le Grec, comme il a la modestie

a *Vt mihi senum collocutio esse semper amabilis solet.* Dialog. 1. c. 9.

de le [a] dire même en plusieurs endroits ; & je ne doute point qu'il n'ait ensuite eu regret de ne l'avoir pas appris, parce qu'étant obligé de répondre à plusieurs Lettres écrites en Grec, & d'examiner des Ouvrages composez en cette Langue, il avoit été obligé de se servir d'Interpretes, qui l'avoient quelquefois trompé, ainsi que nous verrons.

L'application à l'étude n'empêcha pas le jeune Gregoire de cultiver la vertu. Au contraire, dés l'adolescence, cet âge auquel on voit les autres s'engager inconsiderément dans les voyes du siecle, il commença serieusement à s'adonner au service de Dieu, & à soûpirer de toute l'étenduë de ses desirs, aprés la vie de la patrie celeste, dit l'un de ses anciens Historiens. Paul Diacre.

Jean Diacre dit des études de nôtre Saint, presque la même chose que Paul. Il ajoûte qu'il fit profession de la Philosophie ; mais ce fut particulierement celle des mœurs qu'il embrassa, & on peut l'appeller le Senéque des Chrétiens ; avec cette difference qu'ayant des sentimens de la vertu encore plus élevez que ce grand Stoicien, il est allé beaucoup au delà de ces grandes idées, dans l'exercice & dans l'execution : au lieu que cét ancien Philosophe de mauvaise foi, est demeuré en chemin ; & qu'aprés avoir, pour ainsi dire, surfait dans la théorie, il a beaucoup rabbatu dans la pratique. *Arte Philosophus*

Gregoire avec tant de talens naturels, de si bonnes études, une application continuelle aux affaires, des

C ij

a *Quamvis lingua Græca nesciens.* Lib. VI. Ep. 29.

intentions droites, & des vûës desinteressées, que ceux mêmes qui s'en éloignent, cherissent dans les autres, Gregoire, dis-je, à la faveur de tant d'excellentes qualitez ou naturelles ou aquises, n'attendit pas longtems à se faire distinguer dans Rome & dans le Sénat; & presque aussi-tôt qu'il y parut, il effaça la gloire de ses illustres ancêtres. C'est ce qu'assurent de lui les célébres Ecrivains de sa vie. Et si cette grande lumiére s'éclipsa bien-tôt du côté de la terre, ce ne fut que pour briller du côté du Ciel, & même pour reparoître ensuite au monde avec plus d'éclat. C'est ce que nous allons faire voir. Mais comme l'Histoire de nôtre Saint a une étroite liaison avec celle de l'Eglise, & même avec l'Histoire de l'Empire, & particuliérement de l'Italie, dont on aura souvent occasion de parler, faisons d'abord connoître en quelle situation étoit le monde Chrétien, lorsque Gregoire commença d'être un de ses plus précieux ornemens.

CHAPITRE II.

I. Etat de l'Eglise sous les Papes Vigile, Pelage I. & Jean III. II. Etat de l'Empire. III. Origine des Lombards. Ils sont premiérement gouvernez par des Ducs, ensuite par des Rois. IV. Leurs alliances. V. Origine de leur nom. VI. Ils entrent en Italie. VII. Conquêtes d'Alboin. VIII. Sa mort. Clef lui succede. Les Lombards sont ensuite gouvernez par plusieurs Ducs. IX. Gregoire est fait Préteur de Rome. X. Sa conduite dans la Préture. XI. Il balance long-tems à quitter le monde. XII. Il bâtit plusieurs Monasteres. XIII. Il se fait Religieux. XIV. S'il a embrassé la Régle de Saint Benoît. XV. Cette Régle est reçuë dans toute l'Italie. XVI. Les Religieux envoyez en Angleterre par Saint Gregoire étoient Benedictins. XVII. Et ceux qui sortirent d'Angleterre, pour aller prêcher en Germanie.

I. VIGILE occupa la Chaire de Saint Pierre depuis l'an 537. jusqu'en 554. ou 555. Il étoit entré dans le Pontificat par une mauvaise voye, ayant rempli la place de Saint Silveire encore vivant, qui avoit été chassé de son Siege & exilé pour la justice. Dieu qui vouloit faire miséricorde à Vigile dans l'autre monde, le punit en cette vie, & lui fit éprouver plusieurs persécutions, de la part même de l'Empereur Justinien, qui avoit déposé Silveire pour le faire Pape en sa place.

Ce qui lui fut plus ſenſible, eſt qu'ayant enfin ſouſcrit à la condamnation des trois Chapitres, ſi fort ſollicitée par l'Empereur Juſtinien, & prononcée enſuite par le cinquiéme Concile général, il vit pluſieurs Evêques d'Occident, & particuliérement ceux d'Illyrie & d'Afrique ſe ſéparer de ſa Communion, parce qu'ils ne pouvoient conſentir qu'on flétrît la memoire de trois Evêques, Theodore de Mopſueſte, Ibas d'Edeſſe, & Théodoret de Cyr, que le Concile de Calcedoine avoit reconnus orthodoxes, & qu'il avoit conſervez dans la Communion de l'Egliſe. Car c'eſt en quoi conſiſtoit cette fameuſe queſtion des trois Chapitres, agitée avec tant de chaleur au ſixiéme ſiécle, & encore aprés.

Le Pape Vigile étant mort en Sicile l'an 554. ou 55. on lui donna pour ſucceſſeur Pelage I. qui étoit connu à la Cour Impériale, y ayant été Légat ou Nonce. Les Evêques d'Iſtrie, de Ligurie & des environs de Veniſe, s'opiniâtrérent de ſon tems à la défenſe des trois Chapitres, & firent un ſchiſme. Paulin étoit alors Archevêque d'Aquilée. Ce Prélat eſperant peut-être trouver ſon agrandiſſement dans ſa révolte, s'il pouvoit y intereſſer les Evêques voiſins, les aſſembla dans un Concile, où il les obligea de ſe déclarer en faveur du ſchiſme. Il paroît que Vitalis Archevêque de Milan fut de ce nombre. Le Comte Narſés qui voulut s'oppoſer à leurs deſſeins, fut excommunié par eux.

Ces affaires cauſerent beaucoup de peine au ſaint Pape Pelage. Sa mort eſt marquée à l'an 559. Néanmoins la continuation de la Chronique du Comte

Marcellin lui donne onze ans & dix mois de Pontificat. Il eut pour ſucceſſeur Jean III. qui tint la Chaire de ſaint Pierre quatorze ans. Ainſi c'eſt aſſeurément pendant que ce Pape gouvernoit l'Egliſe que Gregoire fut Préteur de la Ville de Rome, & qu'il fit éclater dans ſa conduite cette ſageſſe extraordinaire, qui a été, pour ainſi dire, l'ame de toutes ſes actions.

II. Comme l'Empereur Juſtinien tint l'Empire juſqu'à l'an 565. qu'il mourut, on pourroit croire que ce fut ce grand Prince qui donna à Gregoire ſes premiers emplois, & qui l'appella à l'adminiſtration des affaires de la République, l'ayant fait Préteur de la Capitale du monde. Nous avons déja rapporté dans la Vie de Caſſiodore les plus grands évenemens, qui rendirent trés-celebre l'Empire de Juſtinien, & qui lui attirerent tant d'éloges. Il en auroit encore mérité davantage, s'il s'étoit moins mêlé des affaires de l'Egliſe & de la Religion. Voulant ſervir de guide aux autres, ce qui ne lui convenoit pas, il s'égara lui-même & il tomba dans l'erreur, en croyant que Jesus-Christ, même avant ſa Reſurrection, avoit eu une chair incorruptible & incapable de ſouffrir. Cependant le nom de Juſtinien demeura marqué dans les Tables ſacrées, ſoit parce qu'il reconnut ſon erreur avant ſa mort, comme on peut le préſumer, ſoit parce qu'il mourut avant que d'avoir publié & tâché de faire recevoir ſon héréſie; ou du moins avant qu'il parût s'y être attaché avec opiniâtreté, aprés avoir été repris par l'autorité de toute l'Egliſe.

L'Italie ſous ſon Empire fut délivrée du joug des *Gots*. Pour achever de les chaſſer & de les détruire,

il se servit des Lombards, qu'il appella de la Pannonie, & qu'il y renvoya aprés que la guerre eut été terminée, leur ayant accordé de nouvelles Places, en reconnoissance de leurs services. Mais la beauté de l'Italie leur fit souhaiter de trouver une occasion favorable d'y retourner, & même d'y établir leur domination. Les Romains même la leur présentérent peu de tems aprés, comme nous le dirons dans la suite. Mais il faut auparavant prendre l'Histoire de cette Nation de plus haut, parce que nous aurons souvent lieu d'en parler dans le recit des actions de S. Gregoire.

III. Les Auteurs qui ont écrit des Lombards, les ont fait sortir de la Scandinavie & du fond du [a] Septentrion, comme tant d'autres peuples célebres, qu'on vit sous differens noms de Cimbres, de Vandales, de Gots, de Huns, &c. courir toutes les plus belles Provinces de l'Empire, & y affermir ensuite leur domination. Paul Diacre qui étoit Lombard, & qui a écrit l'Histoire de sa Nation, la fait originaire de Germanie; mais il entend par la Germanie, tous ces vastes païs qui sont depuis le fleuve Tanaïs, appellé présentement Don, & depuis la Mer jusqu'aux Gaules, ce qui comprend la Scandinavie, comme Paul le dit en termes formels.

De gestis Langob. l. 1. c. 1. & 2.

D'abord

a Afin que les Sçavans puissent connoître l'origine des Lombards par quelques mots de leur langue, que Paul Diacre nous a conservez, je vais ici les marquer. *Lang*, signifie long. *Baërt*, barbe. *Wodan* ou *Godán*, Dieu. *Feld*, la campagne. *Lama*, eau. *Scala*, une coupe. *Schilpor*, Ecuyer, qui porte les armes de son Maître. *Marpahis* ou *Marhais*, Ecuyer qui a soin des Chevaux. *Fara*, famille. La plûpart de ces mots sont Allemands. On peut les voir expliquez par Grotius, *Hist. Goth. Vand. & Langob.* pag. 574. & suiv. Smaragde qui vivoit sous Charlemagne a conservé dans un Traité de Grammaire plusieurs mots des anciennes langues Gothique & Theudesque, qu'on peut lire au second Tome des Analectes du P. Mabillon, p. 422.

D'abord les Lombards occuperent cette partie de la Germanie, qu'on appelle présentement la Pomeranie; d'où ils passerent dans la Pannonie, qui avoit déja été envahie par les Huns. Pendant ces tems-là ils furent d'abord gouvernez par des Ducs; ils eurent ensuite des Rois. Depuis Agelmond qui fut le premier, on en compte [a] douze jusqu'à Alboin. Ils soûtinrent de grandes guerres contre les Bulgares & les Herules, qui étoient alors si sauvages ou si intrepides, qu'ils combatoient tout nuds. Cependant ils furent tellement affoiblis par les Lombards, que depuis ce tems-là ils n'eurent plus de Rois. Les Suëves furent aussi obligez de se soûmettre.

Voyez Paul Diacre au l. 1.

IV. Vachon l'un des Rois Lombards eut la prudence de se ménager l'alliance des François, ayant donné en mariage l'aînée de ses filles nommée VVisegarde à Theodebert Roi d'Austrasie, & la [b] cadette appellée VValderade à un autre Roi de la nation Françoise, que Paul Diacre appelle Cusvvald. Alboin le Fondateur de la Monarchie des Lombards en Italie, avoit épousé Clossinde fille du Roi Clotaire. Cette Nation avoit embrassé l'Arianisme, par un malheur commun à presque tous les peuples du Septentrion. Il paroît cependant par quelques endroits des Dialogues de saint Gregoire, que plusieurs Lombards étoient encore idolâtres. Ce fut pour travailler à la conversion d'Alboin, que saint Nicet Evêque de Tréves écrivit

Paul Diacre l. 1. c. 21.

Greg. Tur. l. 4. c. 35.

L. 3. capp. 27. & 28.

a Paul Diacre dit qu'Alboin étoit le dixiéme Roi des Lombards; cependant à compter exactement tous ceux qu'il nomme, on en trouve douze.

b Nous trouvons une Princesse nommée VValderade mariée à Thibauld, que Theodebert avoit eu de Deuterie. Greg. Tur l. III. c. 27. l. IV. c. 9. Fredeg. c. 50. C'est le même que Paul Diacre appelle *Cuswald*.

une belle Lettre à la Reine Clossinde, la priant d'entreprendre un si grand Ouvrage. Il dit à la Princesse
Voyez Paul Diacre. que le Roi son mary peut envoyer quelques-uns de ses Officiers à Tours, pour être témoins des miracles que
Tom. V. Concil. pag. 835. Dieu y opere le jour de la fête de S. Martin, le grand défenseur de la consubstantialité du Fils de Dieu contre les Ariens.
563. Il lui parle aussi des miracles operez aux Tombeaux de Saint Germain d'Auxerre, de Saint Hilaire, de Saint Loup, de Saint Remy & de Saint Medard. Il y eut encore des idolâtres parmi les Lombards long-tems aprés, & le Martyrologe Romain fait memoire le 19. de Février de Saint [a] Barbatus Evêque de Benevent environ l'an 680. lequel convertit à JESUS-CHRIST le Duc de Benevent & les Lombards de son Duché. Je ne sçai neanmoins si ce fait est bien constant.

V. Paul Diacre dit que le nom des Lombards, selon leur langue, vient de la barbe qu'ils portoient longue; ce qui les distinguoit des Romains qui avoient la barbe rasée & les cheveux fort courts. Un de nos
Fredegaire. anciens Historiens dit que ce nom leur fut donné à cette occasion. Les Huns les ayant attaquez pendant qu'ils passoient le Danube, ils userent de ce stratagéme afin d'épouventer les ennemis. Ils commanderent à leurs femmes de rabatre leurs cheveux sous leur menton, ce qui les faisoit passer pour des hommes à longue barbe. Ainsi les Huns croyant qu'ils étoient en beaucoup plus grand nombre qu'ils ne l'avoient pen-

a Le Cardinal Baronius dans ses Annotations sur le Martyrologe Romain cite les actes de ce Saint qu'il croit être fidelles. Ce qui m'en feroit douter, c'est que cette Histoire est contraire à Paul Diacre. Les Ducs de Benevent, selon cet Auteur, étoient alors Chretiens. Voyez l. VI. c. I. & suiv.

sé, perdirent cœur & furent vaincus, laissant à leurs vainqueurs une partie de la Pannonie par droit de conquête.

VI. Aprés y avoir fait un long sejour, enfin ils s'en ennuyerent; & sous la conduite de leur Roi Alboin, Prince qui n'avoit pas moins de valeur que d'ambition, ils entrerent en Italie environ l'an [a] 568. invitez par le Général Narsés, que l'Imperatrice Sophie femme de Justin avoit piqué jusqu'au vif, en lui faisant dire qu'*il vint filer avec les femmes de son Palais*; parce qu'il étoit eunuque; à quoi l'on dit qu'il répondit, qu'*il lui ourdiroit une toile, que ni elle ni son mary ne pourroient jamais défaire.* Paul. Diac. de Gest. Lang. l. II. 568.

Le Cardinal Baronius qui s'interesse fort pour Narsés & avec grande raison, parce que ce Patrice fut toûjours fort affectionné aux Papes, & fort zelé pour les interêts de l'Eglise Romaine, traite ce recit de fable, & prétend le détruire par le témoignage d'un Poëte Africain. Il soûtient même que Narsés étoit déja de retour à Constantinople, lors que les Lombards se jetterent sur l'Italie, & qu'on lui avoit donné pour successeur Longin qui fut le premier Exarque d'Italie. Je n'examine point cette question qui me conduiroit trop loin, & je me contente de rapporter en abregé ce que l'Historien des Lombards en dit. Ad an. 567. §. 9. & seq.

VII. Alboin appellé par Narsés fortifie son armée de vingt mille Saxons, s'accommode avec les Huns,

[a] Deux Lettres de saint Gregoire le Grand font croire que ce malheur de l'Italie arriva au tems que nous venons de marquer. Dans la premiere écrite en 595 il dit qu'*il y a vingt-sept ans que les Romains sont exposez aux glaives des Lombards*; & dans la seconde écrite en 603 il compte déja trente-cinq ans depuis leur invasion; ce qui revient à nôtre supputation. *L. IV. Ep. 34. & l. XI. Ep. 45.*

en leur laissant cette partie de la Pannonie que les Lombards avoient habitée pendant quarante-deux ans, entre en Italie par le païs de Venise & le Frioul, où il établit pour Duc son neveu Gisulfe; prend Vicenze, Verone, & les autres places des Venitiens, excepté Padouë, Mantouë & Monte-Selice; se rend maître de toute la Ligurie, si l'on en excepte quelques places maritimes; vient assieger Pavie, prend cette place, aprés trois ans & quelques mois de siege, & étend ses conquêtes dans tout le reste de l'Italie; Rome & Ravennne étant restées presque seules à l'Empereur.

Paul. Diac. l. II. c. 10. & 25.

[a] Paulin Patriarche d'Aquilée voulant éviter la fureur des Lombards, s'étoit refugié à Grade. Il y mourut aprés douze ans d'Episcopat. Probin fut son successeur. Honorat qui étoit alors Archevêque de Milan se retira à Gennes. Cependant Alboin pour gagner l'amitié des Italiens, affecta de faire paroître d'abord beaucoup de modération & de douceur, particuliérement envers les Evêques & les Eglises, ausquelles il conserva leurs possessions. Néanmoins, soit que cette conduite modérée fût feinte, & que par cette raison elle ne pût pas être de longue durée, soit qu'il ne lui fût pas possible d'arrêter les desordres de son armée victorieuse, qu'il avoit grossie par la jonction de plusieurs barbares dont il n'étoit pas le maître, il est certain que ces peuples commirent en Italie tous les desordres qu'on peut s'imaginer. C'est ce que déplore nôtre saint Gregoire qui étoit âgé d'environ 28. ans, lorsqu'Alboin se répandit comme un torrent avec

Greg. hom. 17. in Evang. & l. III. *Dial. c.* 38.

[a] Paul Diacre l'appelle Paul, l. 2. c. 10. & c. 25. Il le qualifie Patriarche.

ſon armée dans les plus agréables Provinces d'Italie, & qui avoit été témoin oculaire de toutes ces calamitez. Gregoire de Tours qui vivoit au même tems, dit auſſi que les Lombards firent par tout des courſes, particuliérement pendant ſept ans; qu'ils dépoüillerent les Egliſes, tuerent les Prêtres & les Evêques, & laiſſerent par tout de triſtes marques de leur avarice & de leur cruauté. L. IV. c. 35.

VIII. Alboin aprés la mort de Cloſſinde, avoit épouſé Roſemonde fille du Roi des Gepides qu'il avoit tué, & dont il avoit pris le crane pour s'en ſervir comme d'une coupe. Un jour il força la Princeſſe à boire dedans. Paul Diacre aſſure avoir vû cette coupe funeſte entre les mains du Prince Rachis. Roſemonde réſoluë de venger la mort de ſon pere ſur ſon barbare mary, le fit empoiſonner par Helmichis ſon [a] Ecuyer, qu'elle épouſa enſuite; mais elle ſe défit bien-tôt aprés de lui par le poiſon, & elle ſe retira à Ravenne avec une fille qu'elle avoit euë d'Alboin, & avec tous les tréſors de ce Prince qu'elle put emporter. Cependant comme ſon ſecond mary ſe ſentant empoiſonné, l'avoit forcée de boire le reſte du poiſon qu'elle lui avoit donné, elle en mourut bien-tôt, & l'Empereur profita de tous ſes tréſors, qu'il ſe fit apporter à Conſtantinople. 570. 572.

Clef fut élû Roi d'un commun conſentement aprés Alboin, mais il fut tué au bout de dix-huit mois, & 574.

a Nous avons remarqué dans la Vie de Caſſiodore, l. II. c. 6. que la Charge d'Ecuyer étoit fort conſidérable. Nous pouvons ajoûter à ce que nous avons dit dans cét endroit, que Narſés dont nous venons de parler eſt appellé Ecuyer (*armiger*) de l'Empereur Juſtin par le Poëte Corippus, l. II.

les Lombards furent ensuite gouvernez par plusieurs Ducs l'espace de dix ans.

IX. Ce fut pendant ces tems d'horreur & de calamité pour l'Italie, que Gregoire prit part aux affaires de la Republique. Il témoigne lui-même qu'il avoit été Préteur de la Ville de Rome, & que pendant qu'il en exerçoit la Charge, il souscrivit avec plusieurs personnes de qualité, à la Confession de foi, que Laurent fait Evêque de Milan, avoit présentée au Pape, touchant la condamnation des trois Chapitres. Comme il semble que cela doive être arrivé au commencement de l'Episcopat de Laurent, parce que c'est dans ce tems-là que les Evêques envoyoient leur Confession de foi au Pape, le Cardinal Baronius prétend que ce fut en 581. Mais nous ignorons combien de tems aprés Gregoire exerça la Préture, & s'il en étoit en possession long-tems auparavant.

L. 3. Ep. 2.

Pour moi je crains qu'il n'y ait quelque erreur dans le calcul du Cardinal Baronius, parce que ce fut environ cette année 581. que saint Gregoire fut envoyé Nonce à Constantinople, ou même auparavant. D'ailleurs, le grand nombre de choses qu'il fit depuis sa retraite du monde, jusqu'à ce qu'il fut tiré du Cloître par ce Pape, oblige à donner quelques années de durée au tems qu'il a passé dans la Profession Monastique. Nous examinerons cette difficulté dans la suite.

On doit encore observer que le Cardinal Baronius confond en cét endroit la Préture avec la [a] Préfectu-

[a] Bollandus fait la même chose; & lorsqu'il rapporte le passage de saint Gregoire dans sa Lettre 2. du L. III. il lit : *Ego quoque tunc urbanam* Præfecturam *gerens*, au lieu de *Præturam*.

re, & qu'il fait Gregoire Préfet de la Ville de Rome; cependant la Lettre de ce ſaint Pape qui eſt le titre original ſur lequel il faut décider, ne parle que de la Préture qu'il exerça; & Jean Diacre a lû au même endroit *Préture* & non pas *Préfecture*. Peut-être qu'alors ces deux charges n'en faiſoient qu'une. En effet, Caſſiodore qui n'étoit pas fort éloigné du tems de ſaint Gregoire, ne parle point d'un Préteur de Rome dans les diverſes Formules des Dignitez & des Offices de l'Empire & de la République, mais ſeulement d'un Préfet de la Ville, dont les fonctions étoient les mêmes que celles d'un Préteur; car il étoit le Juge ordinaire de la Ville. Cependant ſa Juriſdiction n'étoit pas bornée par les murailles de Rome, mais elle s'étendoit à cent mille au delà, c'eſt à dire environ à trente lieuës. On appelloit des Jugemens rendus dans les Provinces devant le Préfet. Il régloit la Police. Il alloit en caroſſe dans la Ville, ce qui étoit alors un privilege particulier reſervé aux principaux Magiſtrats ou Officiers de la République & de l'Empire. En effet, Caſſiodore donne au Préfet de Rome la quatriéme place entre ces grands Officiers, & le met immédiatement aprés le Préfet du Prétoire, dont on ſçait que la dignité & l'autorité égaloient preſque celle des Empereurs.

Caſſiod. l. vi. Var.

Ibid. Form. 4.

On ne peut pas douter que Gregoire n'ait eu beaucoup à travailler dans tout le tems de ſa Préture. Il falloit veiller à la conſervation de la Ville & de tous les poſtes avancez, pendant qu'elle étoit comme inveſtie de toutes parts par les ennemis; prévenir ou diſſiper toutes les ſéditions qui ſont un mal ſi dange-



reux, & cependant si fréquent dans les grandes Villes, quand un peuple qui n'est pas accoûtumé à la fatigue est obligé de soûtenir les incommoditez d'un siége ou d'un blocus; enfin y procurer même l'abondance malgré les difficultez des convois. Mais comme nous ne trouvons rien de cela dans les Historiens du tems, nous ne devons pas nous mêler de deviner.

Quoique Gregoire n'aimât ni le luxe ni le faste, & qu'il fît paroître beaucoup de modestie dans toute sa conduite, néanmoins il fut obligé par sa charge de porter des habits de soye tout brillans d'or & de pierreries. D'abord son cœur ne se laissa pas surprendre par ce faux éclat; mais ensuite il s'y accoûtuma insensiblement. Il eut même de la peine à se défaire de l'habitude qu'il avoit contractée d'être magnifique en toutes choses, & ce fut le plus grand obstacle qu'il eut à surmonter, lorsqu'il forma la résolution de quitter le monde, comme nous le dirons.

Greg. Tur. Joan. Diac.

X. Si l'on veut sçavoir de quelle maniere il s'aquita des fonctions de Juge, on n'a qu'à examiner les éminentes qualitez qu'il apporta à la Charge de Préteur quand il y entra : Un esprit éclairé, une grande maturité de jugement, une profonde sagesse que nulles passions ne troubloient, une grande intelligence des Loix, un desinteressement parfait, un amour extréme de la Justice. On peut lire dans la plûpart de ses Lettres & de ses autres Ouvrages, les excellentes régles qu'il donne aux Juges, pour remplir parfaitement leurs obligations. On doit être persuadé qu'il a été le premier à les garder, & qu'il n'en a connu la bonté que par sa propre expérience. Il se représentoit

sentoit souvent ce qu'il met devant les yeux d'un Juge de ses amis : Que la vie est courte ; que lorsqu'elle est finie, ceux qui ont jugé les autres sont obligez de paroître devant un Juge redoutable. Qu'on laisse en mourant tous les profits injustes, tous les gains illicites, & qu'on n'en emporte avec soi au Jugement terrible que ce qu'ils ont de nuisible & de funeste. Qu'il ne faut rechercher que les biens qu'on peut conserver toûjours, & que la mort ne peut enlever. Qu'un Juge doit ne se laisser ni intimider par les menaces, ni corrompre par la faveur & par les sollicitations. L. 1. Ep. 2.

Afin de ne pas accomplir moins les devoirs de Chrétien que ceux de Préteur, il conserva toûjours cette vive & sérieuse application au service de Dieu, qu'il avoit fait paroître dés son adolescence. Son amour pour la solitude lui fut d'un grand secours contre la corruption du siecle, dont il étoit environné. Il étoit du nombre de ces Rois & de ces Consuls, qui se bâtissent des solitudes au milieu des embarras & des affaires du monde, selon l'expression de Job, que saint Gregoire a si bien expliqué dans ses Morales. Il s'est dépeint lui-même, lorsque distinguant deux sortes de solitudes, l'une exterieure seulement, l'autre interieure, il dit, que si quelqu'un engagé de corps dans la foule du peuple, dans les troubles & les agitations du siécle, se trouve néanmoins au dedans fort tranquille, il doit être regardé plûtôt comme solitaire, que comme habitant dans la Ville. Qu'au contraire, pour être éloigné de corps de la compagnie des hommes, on n'est pas dans la solitude, si on donne entrée dans son esprit & dans son cœur à des pensées & à des desirs terrestres. Job 3. 14. Greg. l. 4. Mor. c. 28. & l. 30. c. 12.

XI. Cependant le démon cacha un piége fort dangereux pour ſaint Gregoire, ſous le bon uſage qu'il faiſoit, ſoit du monde, ſoit de l'éminente dignité qu'il y poſſedoit, comme Dieu le lui fit connoître enfin; parce que ne ſe ſentant coupable d'aucunes fautes, que ſa delicateſſe de conſcience n'auroit pas manqué de lui reprocher, mais voyant au contraire toute la Ville de Rome, ou pour mieux dire, toute l'Italie & tout l'Empire même, retentir des loüanges qu'on donnoit à ſon adminiſtration, il lui fut facile de ſe perſuader qu'il feroit mieux de demeurer dans le ſiécle que d'en ſortir; & qu'il devoit plûtôt ſervir Dieu ſous les livrées du monde, que de changer d'habit & de condition. En effet, cela peut être vrai quelquefois; & je ſuis fort éloigné de croire que ceux qui donnent leurs ſoins & leur application aux affaires temporelles, ſoyent dans une impuiſſance morale de rendre à Dieu le culte qui lui eſt dû. Mais lors qu'on ſe ſent appellé à un état plus parfait, comme l'étoit Gregoire, il eſt tres-dangereux de ne pas obéïr promtement à la voix de l'inſpiration. Auſſi reconnut-il enfin par une lumiére ſurnaturelle, que les prétextes qu'il cherchoit pour s'arrêter dans le ſiécle, quelque ſpécieux qu'ils paruſſent, n'étoient que des illuſions & des ſuites de ſon attachement à la gloire, aux applaudiſſemens, aux richeſſes, & aux commoditez de la vie, quoique ſon amour propre eût eu l'adreſſe de le lui diſſimuler. Dieu lui ouvrit donc les yeux, pour lui faire appercevoir qu'en ne croyant être dans le monde que de corps il y étoit de cœur; & que non-ſeulement il le ſervoit à l'extérieur, mais même intérieurement & d'inclination.

Greg. in Præfat. Moral. in Job. Paul. Diac. Joan. Diac.

Paul. & Joan. Diaconi.

Nous ne sçavons pas combien de tems il balança entre l'amour du monde, & le desir de la retraite qu'il avoit conçu depuis long-tems, & dans lequel il avoit été fortifié par les conversations qu'il avoit euës avec des disciples de saint Benoît, sur tout avec le saint Abbé Constantin, comme il nous l'apprend dans ses Dialogues. L'Abbé Constantin étoit mort dés l'an 560. ainsi Gregoire n'avoit tout au plus que vingt ans, lorsqu'il eut des entretiens si fréquens avec lui, & lorsqu'il en apprit plusieurs particularitez de la vie de saint Benoît. Comme il n'exécuta son dessein de se consacrer à Dieu dans la retraite, que plus de dix-huit ou vingt ans aprés, c'est avec raison que ses Historiens disent qu'il en differa long-tems l'exécution; & que pressé dans l'ame de l'accomplir, il le remettoit de jour à autre. Lui-même s'accuse d'avoir apporté de longs retardemens à sa [a] conversion. Cependant lorsqu'il sembloit être attaché au monde par des liens encore plus forts, Dieu lui fit la grace de les rompre avec une générosité, qui fut l'admiration de Rome & de tout l'Empire.

L. 2. Dial. in Prol.

XII. Le Sénateur Gordien son pere le laissa par sa mort héritier des grands biens qu'il possédoit; & ces richesses si considérables lui ouvroient le chemin à des dignitez encore plus éminentes que celles qu'il avoit possedées jusques alors. Il sembloit en avoir le choix, aussi-bien que des meilleurs partis de la Ville & de l'Empire Romain; mais c'est où la grace l'attendoit,

a *Quoniam diu longéque conversionis gratiam distuli, & postquàm cælesti sum desiderio afflatus, sæculari habitu contegi melius putavi.* Præf. Moral. in Job.

pour faire connoître sa force victorieuse.

On fut bien surpris dans Rome, lorsqu'on y apprit que Gregoire employoit les grands biens de la succession qu'il venoit de recueillir, non pas à bâtir de superbes Palais, à les enrichir de meubles précieux, à faire de nouvelles acquisitions, à embellir des maisons de campagne, à grossir son train, à augmenter la dépense de sa table, ou à remplir ses coffres; mais à fonder des Monasteres, & à nourrir un nombre prodigieux de serviteurs de Dieu.

Il fit donc bâtir six Monasteres en Sicile, qu'il remplit de Religieux, & qu'il dota de revenus suffisans pour les entretenir, sans qu'ils manquassent de rien. Le soin qu'il eut de doter ses Monasteres, & de leur donner des terres & des fonds autant qu'il en falloit pour la subsistance des Religieux, attesté par Gregoire de Tours Auteur contemporain, est une preuve qu'il ne vouloit pas obliger ses Moines à se nourrir du travail de leurs mains. Il témoigne dans une de ses Lettres, que les Moines vivoient des oblations des Fideles; ce qu'ils avoient de commun avec les Clercs. Il établit encore un septiéme Monastere dans son propre Palais à Rome, & il voulut qu'il fût consacré sous le nom de saint [a] André. Cette Maison subsiste encore. Elle étoit occupée par des Moines Grecs du tems de Jean Diacre, aprés avoir été long-tems habitée par des Religieux de saint Benoît, comme nous le dirons dans la suite. Présentement elle est aux Religieux Ca-

L. 10. Hist. c. 1.

L. 2. ind. 11. Ep 3.

[a] Et de sainte Luce: D'autres disent de *saint Luc* plus vrai-semblablement. L'invocation de saint André & de saint Luc conjointement, étoit fondée sur ce que la translation des Reliques de ces Saints fut faite le même jour, sçavoir le 9. May.

maldules, qui y ont fait revivre la même Observance, le même esprit & la même odeur de sainteté qui la faisoient admirer du tems de saint Gregoire.

Ce ne fut pas assez pour sa piété d'avoir fait servir Dieu par tant de saints Solitaires; il voulut lui-même en augmenter le nombre. Aprés donc avoir employé au soulagement des pauvres le reste de ses biens, ses riches meubles, ses pierreries, ses habits magnifiques, nud & dépoüillé de tout comme un homme qui a fait [a] naufrage, il gagna le port; & se sauva des orages du siécle. a

XIII. Le Monastere de saint André dont il étoit le Fondateur, fut le lieu qu'il choisit pour sa retraite, où il prit l'habit monastique, & où il se soûmit à l'obéïssance d'un Superieur, imitant les Euchers, les Paulins, les Cassiodores, & tant d'autres illustres Sénateurs qui avoient avant lui embrassé la Profession Religieuse. Il eut d'abord pour Abbé Hilarion, & ensuite le vénérable Maximien. Celui-ci fut depuis Evêque de Syracuse. Nous parlerons souvent de lui dans la suite, & nous rapporterons particuliérement le miracle que Dieu opéra en sa faveur dans un voyage sur mer. Saint Gregoire nous assure lui-même que Valentin dont la vie étoit fort édifiante, aprés avoir été Fondateur & Abbé d'un Monastere dans la Province de Valérie, avoit pris la conduite de celui de saint André, où il l'avoit eu pour Supérieur, lorsqu'il y étoit Religieux.

Joan. Diacon.

L. 4. Dial. c. 11.

C'étoit un spectacle fort édifiant de voir cét illustre

a *Portum Monasterii petii, & relictis quæ mundi sunt.... ex hujus mundi naufragio nudus evasi.* Præf. Moral. in Job.

Fondateur, ne se distinguer des autres Freres que par une plus promte obéïssance, n'ayant voulu exercer la supériorité dans sa propre maison, qu'aprés y avoir long-tems vécu sous l'obéïssance ; pratiquant lui-même fort religieusement ce qu'il a enseigné depuis:
L. 1. Dial. c. 4. „ Que celui qui n'a pas encore appris à vivre dans la „ soûmission, n'entreprenne point de se faire Supé„ rieur, & qu'il n'exige pas des autres l'obéïssance qu'il „ n'a jamais pratiquée.... de peur que refusant par „ orgueil de se rendre disciple d'un autre homme, il ne „ devienne lui-même un maître d'erreur.

Ad ann. 581. Le Cardinal Baronius qui prétend que nôtre Saint n'est pas demeuré long-tems dans le Monastere, parce que cela ne s'ajuste pas à sa Chronologie, veut que Valentin seul ait été Superieur de saint Gregoire, & l'ait instruit dans la vie monastique. Ainsi il retranche Hilarion du nombre des Abbez de saint André. Pour Maximien il avoüe qu'il l'a été, mais depuis que Gregoire eut été tiré du cloître; & il ajoûte que Prétieux succeda à Maximien, & qu'il eut pour successeur Probus, à qui saint Gregoire adressa un récrit. L. 4. Dial. c. 55. Mais ce sçavant Cardinal s'est trompé, lorsqu'il a compté Prétieux entre les Abbez de saint André; car saint Gregoire au même lieu qu'il cite ne l'appelle que Prieur. Il faut d'ailleurs remarquer que Baronius appelle l'Abbé Valentin le maître de saint Gregoire dans la vie monastique, comme s'il l'avoit formé dans l'état Religieux lorsqu'il quitta le monde, mais c'est sans nul fondement, puisque saint Gregoire ne le dit pas, & qu'aucun ancien Historien n'en parle.

L. 2. ch. 17. Un Sçavant qui nous a donné l'Abregé de l'Hi-

ſtoire Monaſtique d'Occident, conjecture que Valentin ou Valention (car c'eſt ainſi qu'il eſt appellé dans les Dialogues) eſt le même qu'Hilarion ; & que c'eſt par une erreur de copiſtes qu'on lit dans Jean Diacre Hilarion au lieu de Valention. C'eſt au Lecteur à examiner ſi cette mépriſe a pû arriver. Mais comme tout le but du Cardinal Baronius en rejettant le témoignage de Jean Diacre touchant Hilarion & Maximien, eſt d'abreger extrémement le tems du ſéjour de nôtre Saint dans le Cloître, avant qu'il en fût tiré par le Pape, nous montrerons dans la ſuite que ce ſéjour a été beaucoup plus long que ne le croit ce ſçavant Annaliſte.

On ne peut pas douter raiſonnablement que ſaint Gregoire n'ait été Moine, puiſque lui-même le dit clairement, ſoit lorſqu'il aſſure qu'il a eu pour Supérieur dans le Monaſtere de ſaint André l'Abbé Valentin, ſoit lors qu'il dit en deux endroits qu'il a vû [a] Maxime Moine lorſqu'il l'étoit auſſi déja. On peut encore lire là-deſſus ce qu'il dit dans ſa Préface ſur ſes Morales adreſſée à ſaint Leandre, au commencement du premier Livre de ſes Dialogues, & au Chapitre quatriéme. Ainſi je ne voy pas quel fondement quelques critiques ont eu, pour aſſurer le contraire. S'ils prétendent que les Dialogues ne ſont pas un Ouvrage de ſaint Gregoire, on montrera dans la ſuite qu'on ne peut pas les lui conteſter avec la moindre apparence de raiſon. D'ailleurs Saint Gregoire marque en pluſieurs autres Ouvrages, qu'il a fait profeſſion de la vie monaſtique.

L. 3. Dial. c. 21.

a Voyez le P. Mabillon dans ſa Pref. ſur le 1. ſiecle Bened. & au tom. 2. de ſes Anal. p. 148.

a *Quem ipſe jam Monachus Monachum vidi.* L. IV. Dial. c. 38.

XIV. Baronius qui reconnoît cette vérité, veut cependant que saint Gregoire n'ait pas embrassé la Regle de saint Benoît, mais l'Institut de saint Equice; parce que Valentin Abbé de saint André, qu'il suppose avoir été le maître de saint Gregoire en la vie Religieuse & dans son Noviciat, étoit auparavant Abbé d'un Monastere de Valérie, où saint Equice avoit fleuri, & où il avoit été le Pere de plusieurs Monasteres. Cét argument est un peu foible, pour détruire toutes les preuves contraires.

Afin que ce raisonnement eût quelque force, il faudroit que S. Gregoire eût dit que Valentin avoit été disciple de S. Equice; mais il n'en parle pas, & même on doit inférer le contraire de ce qu'il dit en deux endroits

L. 1. c. 4. de ses Dialogues. Il assure que par un miracle de S. Equice, pas un de ses Religieux ne fut tué par les Lombards, lorsqu'ils coururent l'Italie, & qu'ils laisserent par tout de si tristes marques de leur fureur. Et ailleurs, il dit que dans le Monastere de Valérie où Valentin avoit été Abbé, il y eut deux Religieux qui moururent par

L. 4. c. 21. les mains des Lombards. Ces Religieux n'étoient donc pas enfans de saint Equice, & leur Monastere n'étoit pas de son Institut. Valentin voyant son Monastere ruiné, se refugia à Rome où il fut fait Abbé de saint André. Quand on supposeroit qu'il en auroit été le premier Abbé, il est aisé de voir qu'il n'y a nulle apparence, ni qu'il y ait établi le genre de vie des Moines de saint Equice, ni que lui-même l'eût embrassé auparavant. Je trouve même beaucoup plus de vraisemblance à dire que son Monastere de Valérie suivoit la Régle de saint Benoît.

La

La ſolitude de Sublaque ou Subiaco, que ſaint Benoît choiſit pour le lieu de ſa prémiere retraite, eſt proche de ce qu'on appelloit autrefois la Valérie, qui faiſoit partie du païs Latin. On ſçait que ſaint Benoît fonda douze Monaſteres à Sublaque & dans le voiſinage. Eſt-ce donc une choſe bien difficile à croire, que de ces douze Monaſteres il y en eût quelqu'un dans la Valérie? L'Inſtitut de ce Saint fut porté en Sicile & en France, même pendant ſa vie; & quelques années aprés ſa mort en Eſpagne, environ l'an 560. Pourquoi veut-on qu'il n'eût point fructifié dans la Valérie & dans le voiſinage de Sublaque & du Mont Caſſin, pluſieurs années aprés ſa mort? Ne ſeroit-ce pas une eſpece de prodige, qu'une Régle ſi ſage, ſi eſtimée, qui a été univerſellement embraſſée des Moines, dans les païs les plus éloignez, preſque auſſi-tôt qu'elle y a été connuë, eût été bannie pendant prés d'un ſiécle de preſque toute l'Italie, & obſervée ſeulement à Sublaque & au Mont-Caſſin, dans un tems où il n'y avoit point en Italie d'autre Regle Monaſtique qui pût être comparée avec celle-là?

XV. Je ne parlerois pas d'une Lettre écrite à Simplicius Abbé du Mont-Caſſin, peu de tems aprés la mort de ſaint Benoît, par l'Abbé de Fondi, pour lui demander cette Régle, qu'il aſſure avoir été déja reçuë dans tous les Monaſteres de la Campanie, de la Province des Samnites & de Valérie, de la Toſcane, de la Ligurie, & des autres Provinces d'Italie: Je m'abſtiendrois, dis-je, de faire mention de cette Lettre, & je n'en tirerois aucun avantage, ſi je ne la voyois reconnuë pour authentique par le ſçavant Holſtenius,

Angel. de Nuce Chronic. Caſſin. l. 3. c. 29.

qui a été Bibliothequaire du Vatican, & par le P. Mabillon, si habile à faire le discernement des pieces fausses ou douteuses, d'avec celles qui sont véritables & exemptes de soupçon. Le témoignage qu'on en tire prouve évidemment qu'il y avoit du tems de saint Gregoire & long-tems auparavant, des Monasteres établis selon la Régle de saint Benoît, dans la Province de Valérie; ce qui détruit entierement la conjecture du Cardinal Baronius, & fait tomber l'objection qu'il propose contre l'opinion commune, qui met saint Gregoire au nombre des Religieux de saint Benoît. Voici néanmoins des raisons plus fortes pour soûtenir cette opinion. Saint Gregoire a employé son second Livre des Dialogues tout entier à décrire la Vie de Saint Benoît; & il semble qu'il se soit fait vio-
L. 2. c. 36. lence pour s'empêcher d'en dire davantage : car il témoigne qu'il lui restoit encore bien des choses dignes d'être rapportées. Au contraire, il s'est con-
C. 4. tenté de parler de saint Equice dans un seul Chapitre du Livre premier. Il parle de la Régle de saint Be-
„ noît avec éloge : Il a écrit, dit-il de lui, *la Régle des*
a „ [a] *Moines*, laquelle est excellente en sagesse & en dis-
„ cretion, & fort claire dans le discours & dans le stile. Il appelle cette Régle, *la Régle des Moines*, comme étant écrite pour être observée de tous les Moines. A-t-il seulement dit un mot d'une Régle composée par saint Equice ? Ayant donc connu l'excellence de celle de saint Benoît, comment ne l'a-t-il pas embrassée ? Est-il croyable qu'il lui en ait préferé un autre ?

a *Scripsit Monachorum Regulam discretione præcipuam, sermone luculentam.* L. 2. Dial. c. 36.

On ne peut pas dire qu'il ne la connût pas, lors qu'il fonda le Monastere de saint André, ni lors qu'il s'y retira; car nous avons montré ci-dessus que même avant l'an 560. il avoit eu de frequentes conversations avec un ancien disciple de saint Benoît, qui n'avoit pas pû oublier de lui parler de la Régle de ce Saint, ni même de la lui faire voir.

Le titre de *Régle des Moines*, que saint Gregoire donne à celle de saint Benoît, quand il en parle dans ses Dialogues, me fournit encore une preuve plus forte. Dans une de ses Lettres il reprend Urbicus qui L. 4. Ep. 4.
avoit été Prieur de son Monastere, & qui depuis étoit devenu Abbé, de ce qu'il avoit negligé de punir un Religieux, d'une faute qu'il avoit commise contre *la* [a] *Régle des Moines*, parce qu'il avoit contesté pour avoir part à un petit présent; ce qui est contraire à la L. 9. Ep. 42.
Régle de saint Benoît, laquelle défend de recevoir Reg. c. 54.
des *Eulogies* ou de petits présens, sans la permission de l'Abbé. Il me paroît évident que par cette *Régle des Moines*, il entend la même dont il parle dans ses Dialogues. D'ailleurs, il n'y avoit point alors dans l'Occident d'autre Régle assez étenduë, pour être appellée par excellence la Régle des Moines. Si Urbicus & son Religieux n'avoient pas fait profession de la Régle de saint Benoît, autrement appellée *la Régle des Moines*, quel sujet saint Gregoire auroit-il eu de les blâmer de la transgression de cette Régle? Il faut donc convenir qu'ils l'avoient embrassée l'un & l'autre. Or si cela est, comme on n'en peut douter, Saint Gregoire l'avoit

a *Si Regulam Monachorum nosse voluisset.* L. 9. Ep. 42.

aussi pratiquée. Car il n'est pas croyable qu'en faisant observer la Régle de saint Benoît à ses Religieux il en gardât un autre. Urbicus étoit Abbé de saint Herme; & saint Gregoire lui avoit recommandé celui de Lucuse aprés la mort de l'Abbé de ce Monastere. C'est dans cette Maison qu'avoit été commise une faute contre la Régle de saint Benoît; d'où j'infére que cette Régle étoit aussi gardée dans les Monasteres de Sicile que saint Gregoire avoit fondez; car celui de Lucuse étoit de ce nombre, aussi bien que celui de saint Herme, qui étoit dans le Diocése de Palerme.

XVI. Mais ce qui ne laisse plus lieu de douter sur cette question, c'est que les Religieux de saint André, envoyez par saint Gregoire le Grand pour convertir les Anglois, porterent en Angleterre la Régle de saint Benoît, & l'y établirent. Or c'étoit sans doute la même Régle qu'ils avoient pratiquée à Rome dans la compagnie de saint Gregoire. Régle qui se répandit ensuite avec tant de bénédiction dans toute la grande Bretagne, que non-seulement elle fut observée dans les Abbayes, mais aussi dans la plûpart des Eglises Cathedrales.

Le sçavant Auteur de la Préface qu'on lit à la tête du *Monasticon* d'Angleterre, prétend que la Régle de saint Benoît n'y a été reçuë communément que depuis saint Dunstan Archevêque de Cantorbery, & depuis le Concile de VVinchester en 965. Mais il s'est assurément trompé, comme le P. Mabillon le prouve par plusieurs argumens invincibles.

Præf. ad Sæc. 1. Bened. §. 8.

L. 4. Vitæ S. Greg. c. 82.

1. Jean Diacre qui vivoit dans le 9. siécle & prés de cent ans avant saint Dunstan, témoigne qu'à pei-

ne de ſon tems il ſe trouvoit un ſeul Moine dans toute l'Angleterre qui ne fît profeſſion de la Régle de ſaint Benoît, & qui n'en portât l'habit.

2. Le Concile de Clif tenu en 747. dans lequel cét Auteur Proteſtant du Monaſticon d'Angleterre, dit qu'on n'a point parlé de la Régle de ſaint Benoît, en a fait mention ſous le nom de la Régle [a] Monaſtique, & en a rapporté juſqu'aux paroles tirées du Chapitre 58.

3. Le vénérable Bede qui a fait l'Hiſtoire des Abbez de ſon Monaſtere, parlant de ſaint Benoît Biſcop, qui vivoit environ l'an 674. dit qu'il fonda un Monaſtere & qu'il y établit *la Régle.* C'eſt le nom qu'on donnoit à celle de ſaint Benoît, à cauſe de ſon excellence, & de la préference qu'elle avoit ſur toutes les autres. Mais afin qu'il n'y ait rien à deviner là-deſſus, Bede ajoûte, que dans le dernier diſcours qu'il fit à ſes freres, il leur recommanda d'élire un Abbé, ſelon que la Régle du grand Abbé ſaint Benoît le preſcrit.

XVII. Les ſaints Moines qui ſortirent d'Angleterre pour aller prêcher l'Evangile dans la Germanie, & dans pluſieurs Provinces du Nord, y pratiquerent la Régle de ſaint Benoît, & la firent obſerver dans les Monaſteres qu'ils y fondérent, dont la plûpart ſub-

[a] On voit que c'eſt la même que ſaint Gregoire appelle ſimplement *Monachorum Regulam.* Par la même raiſon le Pape Boniface IV. appella ſaint Benoît le Maître des Moines, dans un Concile tenu en 610. peu d'années aprés la mort de nôtre Saint. En ce tems-là il s'étoit élevé une erreur que Boniface traite de *folie.* SUNT *nonnulli ſtulti dogmatis.* Quelques-uns diſoient, que les Moines étant morts au monde, étoient incapables du Sacerdoce. Mais le Pape refute cette fauſſe doctrine, tant par l'exemple de ſaint Gregoire le Grand, de ſaint Auguſtin Apôtre des Anglois, & de ſaint Martin, qui tous ont été Moines avant leur Epiſcopat, que parce que ſaint Benoît le Maître des Moines ne leur a point interdit les fonctions Sacerdotales. *Tom. 5. Concil.* p. 1620. & apud Gratian. c. *Sunt nonnulli nullo dogmate ſtulti.* Can. 25. Quæſt. 1. Cauſa 16.

ſiſtent encore, & ſont toûjours de l'Ordre de ſaint Benoît, entr'autres la celebre Abbaye de Fulde, fondée par ſaint Boniface Archevêque de Mayence & Martyr.

On ne ſçauroit rien oppoſer à tant de raiſons ſi fortes qui ne paroiſſe fort foible. Nous avons déja prévenu toutes les objections, qui ont le plus de vraiſemblance, & détruit par avance le fondement de l'opinion du Cardinal Baronius. La ſeule difficulté un peu conſidérable qui reſte, eſt celle qu'on tire d'une Lettre de ſaint Gregoire à Fortunat Archevêque de Naples, par laquelle il recommande à ce Prélat d'empêcher qu'on ne reçoive dans les Monaſteres, des Religieux à Profeſſion, & qu'on ne leur donne la tonſure, avant qu'ils ayent été éprouvez pendant deux ans. D'où l'on conclut qu'il ne ſuivoit pas la Régle de ſaint Benoît, laquelle n'oblige qu'à un an de noviciat.

L. 8. Ep. 23.

Je répons que quoique S. Benoît n'ordonne qu'une année de noviciat & de probation, néanmoins il ne défend pas de l'étendre davantage, ſelon les régles de la prudence. Dans des Congrégations Réformées on éprouve les Freres Convers pendant deux ans, quoique la Régle ne preſcrive pas cet eſpace de tems; & l'on ne croit pas la violer. On y prolonge auſſi quelquefois pour de bonnes raiſons, le noviciat des Religieux de chœur, au delà de l'année. Ainſi ſaint Gregoire, ſans manquer de reſpect pour la Régle de ſaint Benoît, a pû ordonner que le noviciat ſeroit de deux ans dans certains monaſteres du diocéſe de Naples, à cauſe de quelques ſcandaſes qui y étoient arrivez, comme il paroît par la même Lettre. La fuite & l'a-

postasie de plusieurs Religieux d'un Monastere de ce Diocése, fit peut-être juger à ce saint Pape, que pour prévenir de pareils desordres, il étoit à propos d'éprouver plus long-tems les novices.

D'ailleurs, on pourroit dire que les Monasteres dans lesquels saint Gregoire ordonna ce point de discipline, n'étant peut-être pas soûmis à la Régle de saint Benoît, il n'y a pas lieu de s'étonner s'il n'y a pas fait observer ce que cette Régle prescrit touchant le tems du noviciat. Un Pape de l'Ordre de S. François faisant divers Statuts pour différentes Maisons Religieuses d'autres Ordres que celui de saint François, pourra bien ne se pas conformer dans ces Réglemens, à tout ce que la Régle de saint François ordonne. Et ce seroit fort mal raisonner que d'en conclure : *Donc il n'a pas été de l'Ordre de saint François*. Qu'il observe la Régle de saint François, à la bonne heure ; mais il n'est pas obligé de la faire observer à tous les Religieux de différent Institut ; au contraire, il feroit mal de leur faire quitter leur propre Régle, pour embrasser celle de saint François. Cela suffit pour montrer que saint Gregoire a pû, étant de l'Ordre de saint Benoît, ne pas assujettir tous les Religieux à ce point de la Régle de saint Benoît, qui semble borner le noviciat à un an. Je pourrois m'étendre davantage, & montrer combien la discipline monastique a varié sur le tems du noviciat, même dans l'Ordre de saint Benoît ; mais il n'est pas necessaire de rapporter ici ce que le P. Mabillon a dit là-dessus. Analect. tom. 2. de Monastica, Vita Greg. M.

Ceux qui nous objectent encore avec le Cardinal Baronius, que saint Gregoire défend de recevoir à la

Profeſſion Monaſtique des enfans au deſſous de dix-huit ans; ce qui eſt, diſent-ils, contraire à la Régle de ſaint Benoît, laquelle permet de recevoir des enfans de plus bas âge, ne font pas réflexion que ſaint Gregoire a fait ce Réglement ſeulement pour quelques Monaſteres de deux ou trois petites Iſles, à cauſe de l'air groſſier de ces lieux, & particuliérement à cauſe de la vie auſtere que l'on menoit dans les monaſteres de ces Iſles, qui étoient preſque déſertes, & qui reſſembloient plûtôt à des rochers & à des écueils, qu'à des Iſles. C'eſt la raiſon que ſaint Gregoire rend de ſa défenſe; & s'il ordonna qu'on fît ſortir de ces Monaſteres les novices au deſſous de dix-huit ans, parce qu'il ne les jugeoit pas aſſez forts à cét âge, pour ſupporter la rigueur de la vie qu'on y menoit, il voulut à même tems qu'on les amenât à Rome, afin de les faire entrer dans d'autres monaſteres de cette Ville, & apparemment dans celui de ſaint André.

L. 1. Ep. 48.

On peut voir cette queſtion de l'état monaſtique de ſaint Gregoire, traitée fort amplement par le Pere Mabillon dans une de ſes Préfaces, & dans le ſecond Tome de ſes Analectes. Ce que j'en ai dit, doit ſuffire pour prouver que ce grand Pape a fait profeſſion de la Régle de ſaint Benoît; ce que Jean Diacre a juſtifié encore par la forme de ſes vétemens. Mais il eſt tems de voir comment il ſe comporta dans ſon nouvel état.

Præf ad ſæc. 1. Bened.

CHAPITRE

CHAPITRE III.

I. Pourquoi Gregoire se choisit une retraite dans Rome. II. Calme merveilleux qu'il y trouve. III. Combien de tems il y demeura. IV. Opinion du Cardinal Baronius réfutée. V. Sa Chronologie renversée par Saint Gregoire même. VI. Etant Abbé, les austeritez qu'il fait ruinent sa santé. VII. Ses grandes aumônes. VIII. Miracles qu'il opere. IX. Sainteté des Religieux de son Monastere, entr'autres, d'Antoine. X. De Merule. XI. De Jean. XII. De Geronce. XIII. Il forme le dessein de travailler à la conversion des Anglois. Par quelle occasion. XIV. Il demande permission au Pape d'aller leur prêcher l'Evangile. XV. Il part pour cette mission. XVI. Le peuple de Rome oblige le Pape de le rappeller. XVII. Son retour dans la Ville, où il est reçu avec une joye publique.

I. COMME le dessein de Gregoire en se retirant dans un Monastere, étoit de n'avoir plus 574.
de commerce avec le monde, il semble qu'il eût dû se choisir une retraite ailleurs que dans la Ville de Rome, où sa famille étoit si illustre, & où lui-même s'étoit acquis déja tant de réputation. Mais tout le reste de l'Italie étoit en proye aux Lombards, & il n'y avoit alors point d'endroit plus tranquille que Rome. C'est pourquoi il crut devoir s'y arrêter pour y joüir du repos, qu'il ne pouvoit aller se chercher plus loin, à cause de la guerre qui étoit allumée de toutes parts.

II. Il ne se trompa pas dans l'espérance qu'il avoit conçuë de trouver le calme dans sa retraite. Il nous a fait lui-même le portrait fidéle de l'heureuse tranquillité qu'il goûta dans la solitude, dés qu'il s'y fut consacré à Dieu; & il ne pouvoit s'en souvenir aprés en être sorti, sans répandre beaucoup de larmes. Voici particuliérement ce qu'il dit sur ce sujet à son cher disciple le Diacre Pierre, qui étoit le compagnon de ses études, & le confident de ses plus secretes pensées:

In Præf. Dial.

„ Mon cher Pierre, le chagrin que je souffre tous les „ jours, est tout ensemble vieux & nouveau. Il est vieux, „ parce qu'il y a long-tems que j'en suis travaillé; & „ nouveau, parce que le sujet s'en augmente & s'en re„ nouvelle tous les jours. Car mon malheureux esprit „ frappé & blessé de ses fâcheuses occupations, se sou„ vient de l'heureuse situation où il se trouvoit dans le „ Monastere. Il se représente comment toutes les cho„ ses qui passent, étoient fort au dessous de lui; combien „ il se tenoit élevé au dessus de tout ce qui est sujet à „ changer; que dans cette heureuse retraite il étoit ac„ coûtumé à ne penser qu'aux choses du Ciel; que quoi„ qu'il fût encore retenu par les liens du corps, il for„ çoit pour ainsi dire la prison de sa chair, afin de s'éle„ ver à la contemplation; qu'enfin la mort, que pres„ que tous craignent comme un supplice, étoit l'objet „ de son amour & de ses delices, parce qu'il l'envisa„ geoit comme étant l'entrée à la véritable vie & à la „ récompense de ses travaux. Mais à present, continuë „ saint Gregoire, la Charge Pastorale le plonge dans „ les affaires des hommes du siécle; & aprés le souvenir „ si agréable du repos qu'il a goûté, il est réduit à se

ſoüiller de la pouſſiere des choſes de la terre...... Je « mets dans une balance d'un côté le mal que je ſouffre, « de l'autre le bien que j'ai perdu ; & quand je penſe « aux avantages dont je ſuis privé, le fardeau que je « porte me devient encore plus peſant. Car je me regar- « de comme un homme, qui a été jetté dans une vaſte « mer, & qui eſt comme abîmé dans les flots. Mon eſ- « prit eſt ſemblable à un Vaiſſeau battu des plus furieux « orages & de la plus horrible tempête ; & lorſque je rap- « pelle le ſouvenir de ma premiere vie ſi tranquille, je « ſoûpire comme un homme qui tourne la tête vers le « rivage, & qui a regret de l'avoir quitté. Mais ce qui « m'eſt plus fâcheux encore, c'eſt qu'aprés avoir été « emporté hors de moi-même par la violence des flots, « je me trouve ſi éloigné du port que j'ai quitté, qu'à « peine puis-je le voir & le découvrir de loin. En ef- « fet, on remarque ces deux degrez dans les chutes & « les pertes que fait nôtre ame. D'abord on déchoit du « bien qu'on poſſédoit, en ſorte néanmoins qu'on ſe « ſouvient encore qu'on en eſt déchû : mais enſuite on « s'en éloigne ſi fort, qu'outre la perte qu'on a faite de « ce bien, on en perd même juſqu'au ſouvenir, &c. «

Saint Gregoire tient ſouvent le même [a] langage, quand il ouvre ſon cœur à ſes amis. Le grand progrés qu'il avoit fait dans la vertu, & même dans la contemplation, comme nous l'apprenons de ces paroles, ne permet preſque pas de croire qu'il ait fait ſi

[a] Dans la Préface de ſes Morales ſur Job, qu'il adreſſe à ſaint Leandre. Dans les Lettres 4. 5. 6. 7. 24. & 25. du Livre I. Voyez auſſi ſon Homelie II. ſur Ezechiel, où il dit que ſon oraiſon étoit alors preſque continuelle : *In intentione orationis penè continuè mentem tenere.*

peu de séjour dans le Monastere, que le Cardinal Baronius le veut; car il prétend qu'il y a demeuré à peine deux ans. Le terme est bien court pour arriver à un si haut comble de perfection, sur tout quand on a eu à combatre d'aussi grands attachemens, que ceux qui avoient retenu Gregoire dans le monde. Il dit nettement qu'étant lié par une coutume & par une habitude invétérée, il n'étoit pas seulement attaché au siécle en apparence, mais qu'il y tenoit dans l'ame; & que cela lui avoit fait différer long-tems sa conversion, & rejetter l'inspiration qui le sollicitoit à rompre ses liens.

In Præf. Moral. III. On a peine d'ailleurs à se persuader qu'il eût acquis si promtement cette grande intelligence des choses spirituelles, de l'Ecriture Sainte, des dogmes, de la Morale Chrétienne, de la discipline de l'Eglise, & qu'il fût arrivé en un instant à cette science consommée qu'il fait paroître en répondant avec une facilité merveilleuse aux questions les plus difficiles. C'est ce qu'on admire dans ses Morales sur Job, autant qu'en aucun autre de ses Ouvrages. Cependant il le composa presqu'aussi-tôt qu'il fut fait Diacre Cardinal, & peu de tems aprés avoir été tiré du Monastere. Il y parle en maître parfaitement expérimenté dans la vie spirituelle. On y voit briller une prudence toute singuliére dans la conduite des ames. Je ne puis donc croire qu'il ne fût alors, pour ainsi dire, que novice, & qu'il eût à peine passé deux années dans le Cloître, comme le veut le Cardinal Baronius. Mais répondons à sa conjecture.

Je proteste d'abord sincérement que c'est à regret

que je viens ſouvent aux mains avec un Auteur d'un ſi grand mérite, que je reſpecte pour ſon érudition, pour les grands ſervices qu'il a rendus à l'Egliſe, & plus encore pour ſa vertu. Mais on ne croit pas manquer à la vénération qui lui eſt dûë, en diſant que dans le vaſte deſſein des Annales Eccleſiaſtiques qu'il avoit entrepris, & qu'il a executé pour la plus grande partie, il n'a pû examiner tant de faits avec la même exactitude, que s'il n'en avoit eu que fort peu à éclaircir. Aprés ces proteſtations de reſpect pour ce grand homme, qui a ſi bien mérité de l'Egliſe & de la République des Lettres, peſons la raiſon qui l'a déterminé à rejetter l'autorité de Jean Diacre, & à propoſer une opinion nouvelle ſur le tems que ſaint Gregoire paſſa dans le Cloître avant que d'en être tiré.

IV. Cette raiſon que nous avons déja touchée, eſt fondée ſur la ſignature & la ſouſcription de ſaint Gregoire, à la Confeſſion ou Profeſſion de Foi que Laurent Archevêque de Milan envoya au Pape au commencement de ſon Epiſcopat. Or cette Confeſſion qui renfermoit la condamnation des trois Chapitres, fut faite en 581. dit nôtre ſçavant Cardinal; mais c'eſt ce que nous conteſtons. Voici nos raiſons.

Nous convenons que Gregoire étoit encore Préteur de la Ville de Rome, & par conſéquent qu'il n'étoit pas encore Religieux, lorſqu'il ſouſcrivit à cette Confeſſion de Foi, qui n'a pû être envoyée au Saint Siege par Laurent, que depuis ſon Epiſcopat, ſoit qu'il ne fît qu'y entrer, ſoit qu'il en fût en poſſeſſion depuis quelques années. Car la Confeſſion de Foi dont il s'agit, ne regarde que la condamnation des trois

Chapitres, & peut avoir été envoyée dans tous les tems de l'Episcopat de Laurent, sans qu'on soit obligé de croire avec le Cardinal Baronius, que ce soit la Confession de Foi qu'il fit, & qu'il envoya au Pape selon la coûtume, lorsqu'il fut fait Archevêque de Milan. Mais ce n'est pas ici le principal point de nôtre contestation avec ce sçavant Historien. Il veut que l'Episcopat de Laurent ait seulement commencé en 581. & nous croyons que c'est en 570. ou 573. qu'il fut mis en la place d'Honorat.

Il est vrai que selon les Memoires & les Titres de l'Eglise de Milan, Frontonius usurpa la Chaire Archiepiscopale aprés la mort d'Honorat; mais est-il à croire qu'il s'y soit maintenu depuis 570. ou 73. jusqu'en 581. sans qu'on se soit mis en devoir d'élire un légitime Pasteur, & de chasser cét usurpateur? Il est aisé d'accorder les opinions différentes, en disant que Frontonius ayant été fait Archevêque contre les régles de l'Eglise, on élut peu de tems aprés la mort d'Honorat, Laurent, qui fut reconnu de la partie la plus saine de son troupeau: que peut-être Frontonius ne mourut qu'en 581. & qu'ainsi Laurent n'ayant commencé qu'alors à être paisible possesseur de son Eglise, on n'a aussi compté les années de son Episcopat que de ce tems-là. Cependant il avoit été auparavant reconnu par le saint Siége, auquel il avoit envoyé sa confession touchant la condamnation des trois Chapitres.

V. Quoiqu'il en soit de cette conjecture, il est d'ailleurs certain que la Chronologie du Cardinal Baronius ne peut pas se soûtenir, & qu'elle est évidemment détruite par saint Gregoire même. Ce grand

L. IV. Dial. c. 47.

Pape parle dans ses Dialogues d'un Religieux nommé Merule, qui avoit vécu dans le Monastere de saint André, & qui étoit mort au moins *quatorze*[a] *ans* avant que les Dialogues fussent écrits, c'est à dire avant l'indiction onziéme, qui commença au mois de Septembre de l'année 593. & dura jusqu'au mois de Septembre de l'année suivante. Par conséquent Merule étoit mort au moins en 580. Il avoit passé quelques années dans le Monastere avant sa mort. Et saint Gregoire parle comme y ayant vécu avec lui, & avec un autre Religieux nommé Antoine, dont il fait mention auparavant. Donc il n'étoit plus Préteur en 581. mais il s'étoit déja fait Religieux, & par conséquent il l'a été plus long-tems que le Cardinal Baronius ne l'a prétendu.

Voyez Jean Diacre, l. 1. c. 9.

Aprés ces preuves, nous pouvons sans scrupule rapporter les actions que Jean Diacre attribuë à S. Gregoire dans le tems de son premier séjour au Monastere. C'est un des meilleurs Historiens que nous ayons. Il paroît qu'il avoit lû exactement les Ouvrages, & sur tout les Lettres de saint Gregoire, puisque les citations qu'il en fait sont fort fidéles. Il est à présumer qu'il avoit lû avec la même exactitude, & qu'il a rapporté avec autant de fidélité ce qu'il avoit lû, soit dans les Registres & dans les Archives du Monastere de saint André qui subsistoit de son tems, soit dans les Chartes & les Memoires de la Bibliothéque de l'Eglise Romaine.

a Saint Gregoire dit que quatorze ans aprés la mort de Merule, Pierre Abbé de saint André voulut se préparer un tombeau dans le même endroit où Merule étoit enterré; ce qui fut l'occasion d'un miracle. Cela étoit arrivé avant que saint Gregoire écrivît ses Dialogues, dans lesquels il le rapporte, c'est à dire avant le mois de Septembre de l'année 593. Voyez ci-dessous §. IX. & X.

Il n'y avoit guéres plus de 270. ans que saint Gregoire étoit mort, lorsque Jean Diacre entreprit d'écrire la vie de ce grand Pape. On ne peut pas douter qu'on ne conservât encore alors plusieurs pieces, qui concernoient son Histoire, lesquelles n'ont pas passé jusques à nous, peut-être parce qu'on a pris moins de soin de les conserver, aprés qu'elles ont été inserées dans la vie de nôtre Saint par cét Auteur. Il est vrai qu'il n'y avoit pas dés-lors un corps d'Histoire, de tout ce que saint Gregoire avoit fait de grand, soit pendant son Pontificat, soit auparavant; une si grande entreprise ayant sans doute épouventé ceux qui auroient eu dessein d'y travailler. Mais cela ne prouve point qu'on n'eût point alors des rélations particulieres de ses actions les plus considérables, & même des journaux assez exacts de sa vie. La memoire en devoit être conservée parmi les Romains. Nous voyons qu'on se souvient long-tems des Princes & des Papes qui se sont fort distinguez. Mais qui a plus mérité que la posterité conservât précieusement le souvenir de ses actions que ce saint Pape, à qui le nom de Grand a été donné par un consentement si unanime? Voyons donc ce que Jean Diacre a rapporté de la suite de sa vie monastique. S'il s'est quelquefois mépris pour le tems auquel il place les faits, nous aurons soin d'en avertir.

L. 1. c. 6. „ VI. Gregoire, dit cét Historien, auroit bien voulu „ demeurer toûjours soûmis à l'obéïssance; cependant „ ses freres l'ayant élû pour leur Supérieur d'un com„ mun consentement, il se rendit à leurs sollicitations „ pressantes, & il accepta la charge d'Abbé. Ce nouvel

honneur

honneur lui fut un motif pour redoubler ses austéritez & ses pénitences. Il étoit maître de ses actions ; & il se servit de cette liberté, pour s'abandonner à sa ferveur avec quelque sorte d'indiscretion. Il poussa si loin ses abstinences, ses jeûnes, son assiduité à la priere, ses lectures & ses études de la sainte Ecriture, qu'il ruïna son estomach, & se mit dans un état, où il sembloit ne pouvoir plus vivre, comme le témoigne Gregoire de Tours. Il lui prenoit souvent des défaillances, qui lui faisoient perdre la respiration ; & lorsqu'il étoit ainsi tombé en syncope, on le regardoit comme n'ayant plus qu'un moment à vivre. Le remede à ce mal étoit de prendre souvent de la nourriture, à quoi ses freres le contraignoient. L. 10. c. 1.

Se voyant ainsi dans l'impuissance de jeûner, même le Samedy Saint, auquel on voyoit alors jusqu'aux petits enfans garder le jeûne, le chagrin qu'il en conçût, lui fit plus de peine que son mal même. Mais il fit appeller le saint homme Eleuthere, qui avoit été Abbé du Monastere de saint Marc dans un Fauxbourg de Spolete, & qui étoit alors Religieux au Monastere de saint André, où il finit ses jours. Eleuthere avoit déja fait plusieurs miracles, ce qui remplissoit saint Gregoire de confiance en ses prieres. Il en éprouva l'efficace, ainsi qu'il nous l'apprend par reconnoissance pour son bien-faiteur. Il mena secrétement ce saint Religieux dans l'Oratoire ; & l'ayant engagé à faire des prieres au Seigneur tout-puissant, afin de lui obtenir la force de jeûner ce jour-là, ce qu'il regardoit comme une grande grace, il sentit son estomach tellement fortifié, qu'il ne se souvint plus ni du besoin L. 3. Dial. c. 33.

„ de manger, ni même de la maladie. J'en fus tout ſur„ pris, dit ſaint Gregoire, comparant l'état où ie me „ trouvois avec celui où j'avois été. Car lors que je ve„ nois à penſer que j'avois été incommodé, je ne reſ„ ſentois plus rien en moi des fâcheux accidens que j'a„ vois ſoufferts; & quand je [a] m'appliquois à regler les „ affaires du Monaſtere, l'idée de mon mal s'effaçoit ſi „ parfaitement de mon eſprit, qu'il ne m'en ſouvenoit „ plus du tout.

Il paroît encore par ces paroles de ſaint Gregoire, qu'il vécut dans ſon Monaſtere plus que ne le dit le Cardinal Baronius, car il n'auroit pû ruïner ſa ſanté en ſi peu de tems; & d'ailleurs n'étant encore, pour ainſi dire, que novice, il n'auroit pas conſenti de ſe charger du ſoin des affaires, & du gouvernement du Monaſtere.

Ce ne fut que pour un tems que ſes infirmitez ceſſerent. Il auroit été, ce ſemble, bien fâché d'être déchargé de cette croix, puiſqu'il y ajoûtoit encore tous les jours de nouvelles auſteritez & d'autres travaux. Il ne prenoit preſque aucun repos, & il étoit preſque toûjours occupé ou à prier ou à lire, ou à écrire ou à dicter.

Nonobſtant ſes maladies, il continua toûjours à vivre de légumes, que lui envoyoit ſa mere ſainte [b] Sylvie, laquelle s'étoit retirée auprés de l'Egliſe de ſaint Paul, comme nous avons déja dit. Le lieu de ſa

a *Cumque in diſpoſitione Monaſterii occupata mens eſſet.* L. III. Dial. c. 33.

b Paul Diacre dit que Gregoire quitta le monde *ſes parens étant morts*; c'eſt à dire, ſa mere & ſon pere. Il faut que Jean Diacre qui ſuit ordinairement Paul, ait reconnu qu'il s'étoit trompé. Peut-être auſſi ne doit-on entendre que le pere de ſaint Gregoire & quelques autres parens, comme ſon grand-pere, &c. par le mot *Parentum.*

retraite s'appelloit *Celle-neuve*. On y voyoit encore du tems de Jean Diacre, un Oratoire dédié en l'honneur de cette ſainte femme, aſſez proche du célébre Monaſtere de ſaint Sabas. Sylvie, bien loin de porter ſon fils à la délicateſſe, lui donnoit tous les jours de nouveaux exemples de mortification dans un âge déja avancé. Les mets exquis dont elle le nourriſſoit étoient des [a] légumes cruës ; & il y a bien de l'apparence qu'elle en vivoit auſſi. a

VII. Ce que Gregoire ſe refuſoit, étoit employé au ſoulagement des pauvres. Il répandoit dans leur ſein d'abondantes aumônes, qui auroient bien-tôt épuiſé tous les revenus du Monaſtere, ſi celui même qui lui inſpiroit l'ardeur de donner, ne lui avoit fourni les moyens de ſatisfaire ſon deſir. Sa confiance en la Providence, dont il ſçavoit que les richeſſes ſont inépuiſables, étoit ſi grande & ſi généreuſe, qu'il ne refuſoit jamais rien aux pauvres qui avoient recours à ſa charité, s'oubliant ſoi-même & ſa propre Communauté.

Un Marchand qui avoit fait naufrage, ou plûtôt un Ange qui en avoit pris l'habit & la reſſemblance, vint le trouver un jour qu'il écrivoit & compoſoit à ſon ordinaire, pour le prier, les larmes aux yeux, d'avoir pitié de lui. Le Saint touché de compaſſion lui fit donner ſix pieces de monnoye. Le même jour ce pauvre Marchand ruïné revint, & lui expoſa qu'il avoit beaucoup perdu, qu'il trouvoit peu d'aumônes, & qu'il avoit encore beſoin de ſon ſecours. Gregoi-

a *Crudis leguminibus paſcebatur.* L. 1. c. 9.

re, ſans lui reprocher ſon importunité, lui fit encore donner ſix pieces de monnoye, & le renvoya aprés l'avoir conſolé. Trois jours aprés le même Marchand ſe préſente & demande encore l'aumône avec de grands cris, qui auroient cauſé de l'impatience à tout autre qu'à nôtre Saint. Il ne ſe laſſa point de faire la charité, il fit venir le Religieux qui étoit chargé [a] des vétemens des Freres, & lui ordonna de ſatisfaire le pauvre Marchand. Mais l'Officier lui dit qu'il n'y avoit point d'argent dans le dépôt. S'il fut fâché d'être ſi pauvre, c'eſt parce que ſa pauvreté le mettoit hors d'état de ſecourir les miſerables. Mais ſa charité trouva une reſſource, & il fit connoître que quand le cœur eſt rempli de cette vertu, on ne peut jamais manquer dequoi donner. Il demanda s'il n'y avoit point dans le Monaſtere quelque vaiſſeau de prix, ou quelques vétemens, dont on pût accommoder le Marchand. L'Officier lui répondit, qu'il n'y avoit qu'une écuelle d'argent, dans laquelle ſa mere Sylvie lui avoit envoyé des légumes. Cherchez-la donc, mon
» frere, repliqua le Saint avec joye, & donnez-la prom-
» ptement à cét homme, de peur de renvoyer triſte ce-
» lui qui eſt venu chercher ici la conſolation. Le pauvre reçut avec plaiſir une aumône ſi conſidérable, & ne revint plus pour demander l'aumône à Gregoire, mais plûtôt pour l'enrichir & pour le combler de dons & de graces. En effet, on remarqua que de-

a *Accerſito veſtiario*, c'eſt celui que nous appelons le vêturier. Cependant Jean Diacre parle de l'Officier qui étoit chargé de l'adminiſtration du bien du Monaſtere, lequel s'appelle *Cellerier* dans la Régle de S Benoît; & par le *veſtiaire*, il paroît qu'il entend le dépôt où l'on gardoit l'argent; *In veſtiario nihil numiſmatum ..... remanſiſſe.*

puis ce moment il fit de grands miracles, & l'on crut que c'étoit un don que l'Ange travesti en Marchand lui avoit procuré par reconnoissance, & pour récompense de sa libéralité.

VIII. Alors les Religieux le regarderent encore plus comme un homme extraordinaire, qu'ils n'avoient fait auparavant ; & si ses vertus l'avoient rendu déja l'objet de leur imitation, ses miracles le rendirent l'objet de leur admiration & de leur crainte respectueuse. Il est vrai que saint André Patron de son Monastere, eut beaucoup de part aux œuvres miraculeuses qui y furent opérées. Ce grand Apôtre en étoit comme le Supérieur invisible. Il veilloit sur la conduite des Freres, comme s'il avoit été véritablement leur [a] Abbé.

Jean Diacre rapporte à ce sujet plusieurs miracles, sur le témoignage même de nôtre Saint. Mais il ne les met pas dans leur place, parce qu'il suppose que ces miracles arriverent pendant que Gregoire gouvernoit le Monastere ; & lui-même dit le contraire, assurant qu'il n'en a pas été témoin oculaire, mais qu'il les appris [b] de l'Abbé & du Prieur de saint André. Ainsi je croi qu'ils furent faits pendant le séjour de saint Gregoire à [c] Constantinople, car dans

a *Indico autem quia ob tanta miracula, tanta custodia Monachorum in eodem Monasterio ejusdem Apostoli est, ac si specialiter Abbas Monasterii ipse sit.* L. 9. Ep. 38.

b *Quæ Abbate ac Præposito Monasterii narrantibus agnovi.* Ibid.

c L'Auteur de l'Abregé de l'Histoire Monastique d'Occident, prétend que ces miracles ne furent faits qu'aprés que saint Gregoire eut écrit ses Dialogues. Ce qu'il ne fit qu'aprés être devenu Pape. La raison qu'en apporte ce sçavant Auteur, est que si ces miracles étoient arrivez avant que les Dialogues eussent été composez, S. Gregoire y auroit fait mention de ces merveilles. *Voyez l.* 11. *de l'Histoire de saint Benoit*, *c.* 17. §. 8. Cette raison ne me paroît pas bien forte. S. Gregoire a entrepris dans ses Dialogues de parler *de vita & miraculis Patrum Italicorum*, & non pas de tous les miracles opérez par tous les Saints, soit Apôtres, soit Martyrs, &c. Son dessein même n'a été que de parler des Saints d'Italie qui avoient vécu depuis quelques années, & dont il avoit appris les actions par le témoignage des anciens.

tous les autres tems il a toûjours demeuré à Rome, où il auroit été incontinent averti de ces miracles par un grand nombre de témoins, & non pas ſeulement par l'Abbé & le Prieur du Monaſtere, ſi ces choſes s'y étoient paſſées alors. Cependant, comme nous ne ſçavons pas précisément en quel tems les placer, nous n'en rapporterons ici que ce qu'on y trouve de plus propre à inſtruire, & nous dirons ſeulement qu'ils furent faits pour punir & pour corriger quelques Moines, les uns inconſtans qui étoient ſortis du Monaſtere, ou qui méditoient leur fuite; les autres propriétaires, qui avoient pris ou gardé de l'argent contre leur Régle. Nous verrons dans la ſuite combien ſaint Gregoire avoit d'horreur de ce crime dans les Religieux, & ce qu'il fit pour le punir dans un des ſiens qui en fut convaincu.

On ſera ſans doute ſurpris de voir que dans une Communauté auſſi ſainte, & gouvernée par un Supérieur ſi ſage, il ſoit arrivé tant de grands deſordres. Cela doit nous apprendre à ne compter gueres ni ſur la ſainteté de l'état où nous ſommes entrez, ni ſur le mérite & la vertu des perſonnes avec qui nous vivons, ou qui nous gouvernent, ni ſur tous les autres ſecours humains & extérieurs; mais à mettre toute nôtre confiance dans la miſéricorde Divine, & à opérer nôtre ſalut avec crainte & tremblement.

IX. Si Saint Gregoire fut affligé des fautes de quelques-uns de ſes enfans, il reçut beaucoup de conſolation de pluſieurs autres, qui profitérent de ſes inſtructions & de ſes exemples, & devinrent ſaints comme lui. Rapportons ce qu'il dit de quelques-uns dans

ſes Dialogues : Lors, dit-il, que je vivois dans le Cloî- " L. 4. c. 47.
tre, il y avoit avec moi un Religieux nommé Antoi- "
ne, qui ſoûpiroit aprés le bonheur du Ciel, & qui "
preſſé de ce pieux deſir, verſoit tous les jours d'a- "
bondantes larmes. Il liſoit avec beaucoup d'applica- "
tion, & méditoit avec ferveur les paroles ſacrées de "
l'Ecriture ; & par cette lecture, il ne cherchoit pas à "
devenir plus ſçavant, mais à s'entretenir dans de vifs "
ſentimens de componction..... Il eut la nuit une vi- "
ſion, où il entendit ces paroles : *Tenez-vous preſt, car* "
le Seigneur a commandé que vous vous préparaſſiez à "
partir. Quelques jours aprés il fut ſaiſi de la fiévre, "
& mourut fort conſolé, parce que Dieu lui avoit fait connoître que ſes péchez lui avoient été remis.

X. Saint Gregoire parle enſuite d'un autre de ſes Religieux nommé Merule, qui pleuroit ſouvent par un mouvement de dévotion, & s'appliquoit fort à ſoulager les pauvres. Peut-être étoit-il chargé de la diſtribution des aumônes. Il recitoit preſque toûjours des Pſeaumes ; & excepté le tems qu'il prenoit ſon petit repas, ou qu'il s'accordoit un peu de repos, ſa bouche étoit occupée à ces ſacrez Cantiques. Il vit en ſonge une couronne de fleurs blanches qui deſcendoit du Ciel, & venoit ſe poſer ſur ſa tête. Peu de tems aprés il fut attaqué d'une maladie dont il mourut avec toute la ſécurité poſſible, dans une grande tranquillité, & même dans des tranſports de joye. Quatorze ans aprés ſa mort, l'Abbé Pierre qui gouvernoit le Monaſtere de ſaint André dans le tems que ſaint Gregoire compoſoit ſes Dialogues, voulut ſe préparer un tombeau, pour ſe diſpoſer par là à la mort, Ibid.

Reg. c. 4. & l'avoir toûjours présente, comme saint Benoît l'ordonne à ses disciples. Il choisit pour sa sépulture le lieu même où Merule avoit été enterré. Mais lors qu'on ouvrit la terre pour faire la fosse, il en sortit une aussi agréable odeur, que s'il y eût eu un amas de toutes les fleurs dont l'odeur est plus douce. Il paroît par ce que saint Gregoire dit du tems de la mort de Merule ; * qu'il avoit vécu avec lui dans le Monastere de saint André, au tems de son premier séjour ; mais nous ne sçavons pas s'il étoit dés-lors Abbé.

* Voyez ce que nous avons dit ci-dessus p. 34.

XI. Jean, dont saint Gregoire parle encore au même endroit, n'avoit pourtant pas vécu tout à fait au même tems qu'Antoine & Merule, & il n'étoit mort que depuis un peu plus de trois ans, lors que nôtre Saint travailloit à ses Dialogues. Cela n'empêchera pas que nous ne parlions de lui en ce lieu. C'étoit un jeune Religieux d'un riche naturel, en qui l'on remarquoit de l'esprit, de l'humilité, de la douceur & de la gravité au delà de son âge. Etant malade à l'extrémité, il lui apparut un vieillard qui le toucha d'une baguette, & lui dit : *Levez-vous, mon frere, vous ne mourrez pas encore de cette maladie. Cependant tenez-vous prest, car vous ne demeurerez pas long-tems au monde.* Il guérit en effet dés ce moment, & reprit sa premiere santé, quoique les Medecins en eussent desesperé. Mais il ne vécut que deux ans depuis ce tems-là, & il les employa à servir Dieu avec une exactitude & une perfection beaucoup plus grande que l'on n'eût pû attendre d'un jeune homme. Au bout de ce terme, il fut averti de sa mort prochaine, par

un

un Religieux qu'on venoit d'enterrer. En effet, il mourut peu de tems aprés lui. Le Martyrologe fait memoire d'Antoine, de Merule & de Jean le dix-septiéme de Janvier.

Je ne croi pas qu'on puisse douter de ces apparitions & de ces prédictions rapportées par saint Gregoire, qui les a vû lui-même accomplir sur ses propres enfans. C'est pourquoi j'en rapporterai encore une autre, me servant des propres termes de nôtre Saint. Nous en apprendrons combien Dieu faisoit de graces aux Religieux de son Monastere, en faveur de celui qui les conduisoit, leur donnant ordinairement avis de leur mort prochaine, afin qu'ils en attendissent le moment avec vigilance, & qu'ils tinssent leurs lampes prêtes, pour aller au devant de l'Epoux.

XII. Il y a plus de dix ans, dit ce Saint, qu'il y « avoit dans mon Monastere un Religieux nommé Ge- « ronce, lequel étant accablé d'une grande maladie, « eut la nuit cette vision. Il lui sembla voir des hom- « mes vétus de blanc, dont les vétemens jettoient un « grand éclat. Ils descendoient des [a] hauteurs voisines, « dans le Monastere. Ils approcherent du lit du ma- « lade, & alors un d'entr'eux dit : *Nous sommes venus* « *ici pour envoyer à la guerre quelques freres du Monaste-* « *re de Gregoire*. Et il donna cét ordre à un autre : *Ecri-* « *vez les noms de Marcel, de Valentinien, & d'Agnel.* « (Il en nomma encore quelques autres, dont il ne me « souvient pas.) Aprés que ceux-là furent écrits, il ajoû- « ta : *Ecrivez aussi celui-ci qui nous regarde.* Le Frere « Ibid. c. 26.

I

[a] Ce Monastere étoit situé sur la pente d'une colline. *Ad clivum scauri,*

„ Geronce averti par cette vision, en fit part à ses con-
„ freres le lendemain matin, & nomma distinctement
„ tels & tels qui devoient mourir en peu de tems, assu-
„ rant qu'il les suivroit de prés. En effet, les Religieux
„ dont je viens de faire mention, moururent en un au-
„ tre jour les uns aprés les autres, dans le même ordre
„ qu'ils avoient été écrits sur le memoire. Aprés qu'ils
„ furent tous morts, celui qui avoit prédit leur mort, les
„ suivit & mourut aussi.

Quoique saint Gregoire ne fût peut-être pas alors dans son Monastere, parce qu'il en fut tiré dés l'an 581. selon l'opinion la plus sûre, pour être envoyé à Constantinople, & que Geronce mourut environ [a] l'an 583. néanmoins il se faisoit informer exactement de ce qui s'y passoit, & il en prenoit toûjours un soin tout particulier; ainsi l'on ne peut gueres douter qu'il n'ait sçu la verité de ce fait dans toutes ses circonstances, & qu'il ne lui ait été attesté par tous les Religieux de sa Communauté.

XIII. Tels étoient les Religieux de saint André sons la discipline de saint Gregoire, & même aprés qu'ils eurent perdu pour un tems cét excellent conducteur. Son zéle ne se renferma pas dans son Monastere, ni dans Rome, ni même dans l'Italie; mais il s'étendit jusques sur les peuples les plus éloignez. Etant un jour sorti de son Monastere, & passant par le marché de la ville de Rome, où l'on voyoit bien des Marchandises arrivées depuis peu, qui étoient exposées en vente, il jetta les yeux sur des enfans d'une blancheur ex-

[a] Saint Gregoire écrivit ses Dialogues environ l'an 593. ainsi Geronce devoit être mort environ 583. c'est à dire dix ans ou environ avant le tems auquel Saint Gregoire écrivoit.

traordinaire, beaux de visage, parfaitement bien faits, & d'une tres-belle chevelure. Il eut la curiosité de demander au Marchand qui les avoit amenez pour les vendre, de quel païs ils étoient, & d'où ils venoient. *Beda, l. 2. Hist. Angl. c. 1.* Il répondit, qu'ils étoient de l'Isle de la Grand' Bretagne, dont presque tous les habitans sont beaux de visage, & d'une blancheur surprenante. « Ces Insulaires « sont-ils Chrétiens ou engagez encore dans le paganis- « me, demanda Gregoire ? Le Marchand repartit qu'ils ne connoissoient point Jesus-Christ, mais qu'ils étoient encore enveloppez dans les ténébres de l'idolâtrie. Cette réponse fit pousser un grand soûpir à nôtre Saint. Quel sujet de larmes, s'écria-t'il, que le « Prince des ténébres posséde encore des personnes d'u- « ne si ravissante beauté ! Faut-il que sous un visage si « charmant ils ayent une ame vuide de la grace, qui « fait toute la beauté de l'ame ! Il s'enquit ensuite de leur nom, & il apprit qu'on les appelloit *Anglois*. Ce nom lui parut fort convenable à ces peuples, parce qu'en Latin il s'en faut peu qu'il ne signifie un Ange, & que ces Anglois lui paroissoient d'une beauté angelique. Il faut, dit-il, travailler à les rendre compagnons des Anges dans le Ciel. Par la conversation qu'il eut avec ces Marchands, il apprit encore que ces enfans étoient de la Province de [a] *Deire*, dont le Roi s'appelloit [b] *Alle*.

[a] Autrement *Deirland*. C'étoit une partie du Royaume des Nortombres, qui s'appelle presentement *Yorke-shire*. Voyez Bede l. III. hist. c. 1.

[b] Ou *Alla* qui étoit Roi de Nortombre, depuis environ 559. jusqu'à 589. Dans quelques Manuscrits de Paul Diacre, qui a aussi rapporté cette Histoire, il y a *Hoel*. Dans le vénérable Bede *Elle*. Ce nom devoit avoir du rapport avec le mot hebreu *halal*, qui signifie loüer ; parce que saint Gregoire en infera que Dieu devoit être loüé : *Laudem Dei creatoris illis in partibus oportet cantari*, dit-il, selon Paul Diacre. C'est ainsi qu'on lit dans les Actes donnez par le P. Mabillon, tom. 1. Bollandus est un peu different.

XIV. Il parut par la ſuite, que la curioſité n'avoit eu nulle part à ces entretiens ; mais que la charité ſeule l'avoit porté à s'informer de toutes ces particularitez qui regardoient la nation Angloiſe. En effet, animé de zéle, il vint prier avec beaucoup d'empreſſement d'envoyer des Miniſtres de la parole de Dieu dans la Grand' Bretagne pour travailler à la converſion de ces peuples. Mais comme perſonne ne ſe préſentoit pour cette miſſion, qui paroiſſoit trop pénible & trop perilleuſe, il s'offrit lui-même de l'entreprendre, pourvû que le ſaint Pere lui en donnât la permiſſion.

Si nous en croyons Jean Diacre, Benoît I. étoit alors aſſis ſur la Chaire de Saint Pierre. Il avoit ſuccedé à Jean III. dés le mois de May de l'année 573. & il gouverna l'Egliſe juſqu'au mois de Novembre de l'année 577. Le Cardinal Baronius qui veut que S. Gregoire ait été Préfet de Rome en l'année 581. ne peut pas convenir ſur ce point avec Jean Diacre, & prétend qu'il a pris Benoît pour Pelage II. ſon ſucceſſeur. Le vénérable Bede qui rapporte toute la converſation de ſaint Gregoire avec le Marchand, & toute la ſuite de cette Hiſtoire, qu'il témoigne avoir été reçûë des Anglois par la tradition de leurs [a] peres, ne nomme point le Pape à qui Gregoire s'adreſſa. Quoiqu'il en ſoit, il obtint de lui permiſſion d'aller où ſon zéle l'appelloit, mais ce ne fut pas ſans peine,

[a] Le vénérable Bede étoit né environ 68. ans aprés la mort de ſaint Gregoire, & avoit commencé à fleurir avant l'âge de vingt ans, puiſqu'il fut fait Diacre n'étant âgé que de 19. ans, à cauſe de ſon merite extraordinaire. Ainſi il pouvoit être inſtruit de pluſieurs circonſtances de la vie de ſaint Gregoire, dont la memoire étoit encore aſſez recente, ſur tout parmi les Anglois, qui lui étoient redevables de leur converſion.

parce que le ſaint Pere craignoit de choquer le Clergé & le peuple, en conſentant à l'éloignement d'une perſonne qu'il ſçavoit leur être ſi chere.

XV. Gregoire n'eut pas plûtôt reçû la miſſion & la bénédiction du Pape, qu'il ſe mit en chemin, craignant avec ſujet quelque oppoſition & quelque obſtacle à ſon voyage. Il n'avoit pas d'ailleurs de grands préparatifs ni de grandes proviſions à faire, ſon deſſein étant de prêcher l'Evangile comme les Apôtres; dans une extrême pauvreté, & dans un abandon général à la divine Providence.

XVI. Le peuple de Rome fut dans une grande conſternation, ayant appris ſon abſence, & le fut encore plus, ſçachant quelle en étoit la cauſe. On tint conſeil dans la Ville ſur ce qu'il y avoit à faire. Il fut réſolu que le peuple ſe partageroit en trois corps, qui ſeroient poſtez ſur les trois différens chemins par où le Pape pouvoit aller à la Baſilique de ſaint Pierre, & qu'on l'y attendroit pour ſe plaindre de l'éloignement d'un homme ſi néceſſaire à la Ville, & pour demander qu'il fût rappellé promtement.

Lorſque le Pape paſſa, il ſe trouva inveſti des Romains, qui crioient : *Vous avez offensé ſaint Pierre; vous avez causé la ruïne de Rome, lorſque vous avez laiſsé ſortir Gregoire.* Le ſaint Pere étonné de ces cris, dépêcha promtement des couriers, pour porter à l'homme de Dieu un ordre exprés de revenir. Il avoit déja fait trois journées, & il preſſoit ſes compagnons d'avancer, ayant bien prévû & même prédit ce qui arriveroit. Mais leur extréme laſſitude ne leur permit pas de paſſer outre ; & quoiqu'ils fuſſent en pleine

campagne, ils furent contraints de s'y arréter, afin de prendre quelque repos à l'heure de midy. Pour lui, il n'en chercha que dans la lecture. Ce fut dans ce moment que les couriers arrivérent, ayant fait une diligence extraordinaire, & qu'ils signifierent au Saint les ordres dont ils étoient chargez. Il y obéït, quoiqu'à regret.

XVII. Il fut reçû dans Rome avec une joye publique de tous les Ordres de la Ville; & si sa sortie avoit causé du trouble, son retour y rétablit le calme.

Il ne renonça pas néanmoins à son dessein de la conversion des Anglois; & la Divine Providence qui sembloit s'y opposer, lui préparoit par là le chemin à la premiere dignité de l'Eglise, qui devoit lui donner les moyens de travailler efficacement à cette conversion, & d'accomplir cét important ouvrage.

CHAPITRE IV.

I. Gregoire est fait Diacre Cardinal. II. Origine de ce nom. A qui on le donnoit. III. Violence qu'on fit à Gregoire en le tirant de son Cloître. Par quel Pape il en fut tiré. IV. Autorité des Diacres dans le gouvernement de l'Eglise. V. Comment Gregoire s'aquita de son ministere. VI. Il est envoyé Nonce auprés de l'Empereur Tibere. Sage conduite de ce Prince. VII. Etat des Lombards. VIII. Le Pape Pelage demande du secours contr'eux. IX. Gregoire vit à Constantinople en commun avec ses Religieux. X. Saint Maximien étoit l'un d'eux. Miracle arrivé à son sujet. XI. Gregoire fait amitié avec S. Leandre Ambassadeur d'Hermenigilde. XII. Etat de la Monarchie des Visigots. XIII. Histoire du martyre de S. Hermenigilde. Son frere Récarede abjure l'Arianisme. Les Visigots embrassent la foi Catholique. XIV. S. Gregoire explique le Livre de Job. XV. Excellence de cét Ouvrage. XVI. Amis que Gregoire fait à la Cour. XVII. En quoi il faisoit consister son amitié. XVIII. Eutychius Patriarche de Constantinople tombe dans une erreur. XIX. Dispute que S. Gregoire eut avec lui sur ce sujet. XX. L'Empereur Tibere se déclare pour Gregoire. XXI. Eutychius tombe malade & abjure son erreur. Il meurt. Son successeur.

I. GREGOIRE étant de retour à Rome, rentra 581.
promtement dans la solitude, pour se consoler du mauvais succés de son voyage. Le Pape toutefois

ne le laissa pas joüir long-tems des douceurs de la retraite, parce que charmé de ses vertus, qui l'avoient déja élevé au dessus des autres, il crut devoir lui donner un rang dans l'Eglise qui l'y fît paroître avec distinction.

Jusqu'alors il s'étoit abstenu d'entrer dans les Ordres sacrez, quoiqu'il fût Abbé, & qu'il eût peut-être des Prêtres dans son Monastere. Il est au moins constant qu'il en eut dans la suite, puisqu'il fit offrir par l'un d'eux le saint Sacrifice, pour le repos de l'ame de Juste, comme nous le dirons bien-tôt. Les Diacres avoient alors la principale part au gouvernement de l'Eglise aprés l'Evêque; c'est pourquoi le Pape ordonna Gregoire [a] septiéme Diacre, pour se servir de lui dans l'administration des affaires Ecclésiastiques qui étoient fort broüillées, & qui avoient besoin d'un homme aussi prudent que lui, pour reprendre une nouvelle face.

a Gregor. Turon.

II. Il y avoit dans l'Eglise sept principaux Diacres qu'on appelloit Cardinaux ou Regionaires, & qui étoient attachez à des titres & à des Diaconies, comme nous avons dit ci-dessus. Ce nombre répondoit ou à celui des sept premiers Diacres créez par les Apôtres, ou à celui des sept principales Eglises de Rome, ou au nombre des quartiers de la Ville, dans chacun desquels on avoit établi un Diacre en titre, pour avoir soin des Hôpitaux & des pauvres.

Chap. 1. n. 2.

Vid. Panvinum de 7. urbis Eccl.

Le nom de Cardinal n'étoit pas particulier aux Diacres.

a *Diaconum septimum*, *Levitam septimum*, dit Gregoire de Tours. Le Pape S. Corneille dans l'Epître qu'Eusebe nous a conservée, dit que dans l'Eglise de Rome il y avoit quarante-six Prêtres, & seulement sept Diacres. *L.* VI. *Hist. cap.* 43.

cres. Nous apprenons de plusieurs [a] Epîtres de saint Gregoire, qu'on le donnoit de son tems aux Evêques qui étoient attachez à une Eglise, pour les distinguer des Evêques qu'on envoyoit quelquefois pour visiter les Eglises vacantes, & pour en avoir l'administration pendant un tems. Il y avoit aussi des Prêtres Cardinaux qui avoient des titres particuliers ausquels ils étoient attachez, à peu prés comme les gonds appellez en Latin *cardines*, sont immobiles, quoique ce soit sur eux que la porte tourne. Ces Prêtres Cardinaux étoient alors ce que sont présentement les Curez, comme il paroît particulierement par une Epître de saint Gregoire. L. 2. ind. 10. Ep. 9.

D'abord le nom de Cardinal fut donné aux Evêques, aux Prêtres & aux Diacres de toutes les Eglises indifferemment. Mais comme ensuite le nom de Pape qui étoit auparavant commun à tous les Evêques, est devenu propre à l'Evêque de Rome, le premier & le chef de tous: aussi la qualité de Cardinal, de commune qu'elle étoit auparavant, est devenuë propre à certains Evêques suffragans de l'Eglise de Rome, aux Prêtres & aux Diacres de la même Eglise, honorez de certains titres; & enfin aux Soûdiacres même.

Quoique ni saint Gregoire de Tours, ni même Jean Diacre, ne disent point que nôtre Gregoire ait été fait Diacre Cardinal, néanmoins ils nous le font assez connoître, lorsqu'ils assurent qu'il fut établi dans un des sept titres de Diaconie. Il y a même lieu de croire qu'il fut fait Archidiacre, parce que S. Eu-

K

[a] L. 1. ind. 9. Ep. 15. & 81. l. 11. ind. 10. Ep. 9. l. xii. ind. 7. Ep. 2.

Apud Photium Cod. 180. p. 1621.

loge ſon ami enſeigne dans un Ouvrage contre les Novatiens, que c'étoit une régle de l'Egliſe de Rome, que l'Archidiacre ſuccedât toûjours au Pontificat; ce qu'il n'auroit eu garde de dire, s'il avoit ſçû que ſaint Gregoire fût devenu Pape, ſans avoir été auparavant Archidiacre. Il eſt vrai que ſaint Euloge s'eſt trompé, quand il a dit que l'Archidiacre de Rome ſuccedoit toûjours au Pape; mais il n'eſt pas croyable qu'il ſe ſoit également trompé en ce qui touche la perſonne de ſaint Gregoire ſon ami intime; car il n'a pû ignorer s'il avoit été Archidiacre ou non.

L'on pourroit objecter que Gregoire ayant enſuite été envoyé à Conſtantinople pour y réſider auprés de l'Empereur, il falloit qu'il n'eût pas été attaché à un titre de Cardinal, qui l'auroit obligé à la réſidence, dont on ne donnoit pas alors ſi facilement diſpenſe qu'on fait aujourd'hui. Mais il faut remarquer que les Diacres ayant été inſtituez pour agir ſous les ordres des Evêques, dont ils étoient regardez comme les pieds, les mains & les yeux, ils n'étoient point tellement attachez à leurs titres, que cela les empêchât d'aller où les Papes les envoyoient, pour l'utilité publique & pour les affaires de l'Egliſe. Cela ſuffit pour répondre à la difficulté propoſée. Mais c'eſt un point de l'Hiſtoire de ſaint Gregoire, qu'il n'eſt pas fort important d'éclaircir, parce que le titre de Cardinal ne renfermoit pas alors cette éminente dignité, de laquelle il n'y a plus qu'un pas à faire pour arriver au ſouverain Pontificat. Mais ce qui eſt fort à remarquer pour nôtre édification, c'eſt l'extréme violence qu'il fallut faire à ce Saint pour le tirer de ſon Cloître &

ſ'élever à un rang conſidérable dans la premiere Egliſe du monde.

III. Paul Diacre dit, aprés le vénérable Bede, qu'il fallut [a] l'arracher de ſon Monaſtere. Mais perſonne ne fait mieux connoître là-deſſus les ſentimens de ſon cœur, & en même tems ſa profonde humilité, que lui-même, lors qu'écrivant à [b] ſaint Leandre, & ſe plaignant de la violente tempête qui l'avoit fait ſortir du port, il ſe compare à un vaiſſeau emporté par les vents, faute d'avoir été attaché aſſez fortement par le moyen de ſes anchres.

Jean Diacre dit que ce fut le Pape Benoît qui fit cette violence à ſaint Gregoire. Paul Diacre ſemble aſſurer que ce fut Pelage II. & le même qui l'envoya à Conſtantinople. Il faut remarquer que Jean Diacre avoit lû Paul, qu'il le cite ſouvent, qu'il le copie même mot pour mot en pluſieurs endroits. On ne peut donc pas douter qu'il n'ait lû dans ce que cét Hiſtorien a écrit de la vie de ſaint Gregoire, ce que nous venons d'en rapporter. Cependant quelque reſpect qu'il eût pour cét illuſtre Ecrivain de ſa Nation, il ne l'a pas ſuivi ſur ce point, mais il témoigne que ce fut le Pape Benoît qui fit ſortir ſaint Gregoire du Cloître, & Pelage II. qui l'envoya Nonce à Conſtantinople. On doit donc préſumer que Jean avoit des raiſons bien fortes, pour ne pas embraſſer l'opinion de cét Hiſtorien plus ancien.

IV. Les Diacres, outre le miniſtere de l'Autel, &

a *Abſtractum à Monaſterio ..... Levitam ſeptimum ad ſuum adjutorium aſcivit.* c. 5.

b In Præfat. Moral. in Job.

le ſoin des pauvres dont ils étoient chargez, ſelon leur premiere inſtitution, aidoient les Evêques dans la conduite de l'Egliſe, & avoient beaucoup de part aux affaires Eccleſiaſtiques, ſur tout les Diacres Regionaires ou Cardinaux, que je regarde comme revêtus alors de toute l'autorité qu'exercent encore préſentement les Archidiacres, qu'on ſçait avoir été & être même encore comme de ſeconds Evêques, quant à la juriſdiction. De là vint qu'on vit autrefois ces Diacres s'élever au deſſus des Prêtres mêmes, qui n'étant attachez qu'aux fonctions ſpirituelles & au ſervice de l'Autel, ne ſe faiſoient pas tant d'amis, & n'étoient pas ſi conſidérez que les Diacres. Comme ceux-ci étoient chargez de la diſtribution des aumônes, & que tous les Miniſtres de l'Egliſe, les Prêtres mêmes, recevoient par leurs mains leur portion des oblations; non-ſeulement les pauvres dépendoient d'eux, mais auſſi le Clergé. Ils prirent de là occaſion de s'élever au deſſus du rang que leur ordre leur donnoit. C'eſt ce qui engagea ſaint Jerôme qui étoit Prêtre, à écrire cette fameuſe Lettre à Evagrius, dans laquelle relevant le caractere Sacerdotal, & l'égalant preſque à celui de l'Evêque, néanmoins toûjours avec bien des exceptions, il n'a point d'autre vûë que de réprimer l'inſolence de certains Diacres, qui manquoient de reſpect pour les Prêtres, & refuſoient de reconnoître leur ſupériorité.

Ep. 85. ad Evagr.

Gregoire tint une conduite fort oppoſée, on le loüe de ſa modeſtie & de ſon humilité, d'où il ſembloit tirer toute [a] ſa force. Quelque répugnance qu'il

a *Tanta humilitate viguit.* Joan. Diac. l. 1. 25.

eût ressentie dans son Ordination, & quelque résistance qu'il y eût apportée, il s'employa à tout ce qui étoit de sa Charge avec toute l'application & toute l'habileté possible. Ses excellentes mœurs étoient le principal ornement qui relevoit sa dignité; & pendant qu'il se mettoit au dessous de tous les hommes, par les sentimens humbles qu'il avoit de sa personne, il égaloit, pour ainsi dire, en pureté, en zéle, en charité les Anges mêmes, qui sont les prémiers Ministres ou les prémiers Diacres, car ce nom & celui de Ministre ne sont qu'une même chose selon le grec.

VI. Le Pape Pelage remarquant encore de plus prés que les autres toutes ces excellentes qualitez, & connoissant par expérience combien Gregoire étoit propre pour l'administration des affaires, quoique son amour pour la solitude lui en donnât un éloignement extréme, il l'envoya à Constantinople, pour y être son [a] Nonce ou son Légat auprés de l'Empereur Tibere II. C'étoit la coûtume que les Papes en eussent toûjours un à la Cour Impériale; & lors qu'ils y manquoient les Empereurs en faisoient des plaintes, ainsi que nous dirons dans la suite, quand nous parlerons de l'Empereur Phocas. Tibere avoit succedé à Justin, lequel mourut l'année 578. selon quelques Auteurs, & selon d'autres, en 579. Il avoit eu déja auparavant beaucoup de part au gouvernement, ayant été créé César par son prédecesseur. Aussi fit-il paroître beaucoup d'expérience dans les affaires dés le commencement de son régne. Il remporta de grands avantages par ses Généraux sur Chosroës Roi des Perses,

Bed. l. 11. Hist. c. 1.

[a] C'est le mot François, qui répond mieux au mot tiré du grec *Apocrisiaire*.

qui mourut de chagrin de se voir ainsi vaincu & ses Armées défaites, aprés tant de victoires qu'il avoit remportées pendant plus de quarante ans.

VII. Le bonheur & la sage conduite de Tibere, firent concevoir de grandes esperances à l'Italie, qui gemissoit sous l'oppression des Lombards. Depuis cinq ou six ans ces peuples étoient gouvernez par plusieurs Ducs, qui étoient autant de tirans. Il est difficile de s'imaginer tous les desordres qu'ils commirent dans toute l'Italie durant cette espece d'Anarchie. Ce fut pendant ce tems-là qu'ils pillérent le célébre Monastere de Mont-Cassin & qu'ils le détruisirent, selon la prédiction de saint Benoît. Les Religieux échapérent toutefois de leurs mains, comme ce grand Saint l'avoit aussi prédit, & se retirérent à Rome, où ils bâtirent un Monastere prés de l'Eglise de Latran. Ils emportérent avec eux la Régle de saint Benoît, & le poids du pain & la mesure du vin qu'elle prescrit par jour à chaque Frere; ce qui nous apprend que la livre de pain & l'hemine de vin, dont parle cette Régle, étoient fort différentes de la livre & de l'hemine Romaine: car si ç'avoient été les mêmes mesures, il auroit été inutile de les porter à Rome. Ce malheur du Mont-Cassin arriva environ l'an 579. On croit qu'il fut pris par les troupes de Zoton Duc de Benevent.

J'ai suivi les meilleurs Historiens de l'Ordre de saint Benoît, en ce que je viens de marquer touchant le tems de la destruction du Mont-Cassin. Cependant Paul Diacre semble leur être contraire, puisqu'il place cét évenement sous le regne d'Agilulfe, & même aprés avoir rapporté divers faits qui se sont passez dans

L. 4. de Gest. Long. c. 18.

le cours de plusieurs années de ce régne. On peut néanmoins dire que cét Ecrivain ayant omis de parler de la ruïne du Mont-Cassin dans les Livres précedens de son Histoire, l'a rapportée au quatriéme, où il fait le recit des actions d'Agilulfe; mais qu'il ne dit pas que ce malheur du Mont-Cassin soit arrivé sous le régne de ce Prince. Il se contente de dire: *Circa hec tempora*, &c. Environ ce têms-là.

Cét interregne des Lombards, & le partage de l'autorité souveraine entre trente ou trente-cinq Ducs, devoit les affoiblir: Ainsi c'étoit une conjoncture favorable à l'Empereur pour entreprendre de délivrer l'Italie du joug insupportable de ces Barbares. Quoique les Papes n'eussent pas alors dans Rome ni dans l'Italie cette autorité souveraine qu'ils y ont exercée depuis, néanmoins comme Peres des peuples, ils s'interessoient fort à leur procurer le repos & la liberté. Les horribles sacrileges que commettoient par tout les Lombards, qui étoient encore la plûpart ou idolâtres ou Ariens, leur étoient encore un motif pressant de travailler à les chasser.

VIII. Pelage crut pouvoir engager l'Empereur Tibere à cette entreprise, par les sollicitations de Gregoire; lequel s'étant acquis une si haute réputation de sagesse & de prudence dans la charge de Préteur de Rome, & d'ailleurs étant d'une maison si illustre, ne pouvoit pas être inconnu à ce Prince. Il avoit déja envoyé une Flote chargée de bleds & de munitions à Rome. Ce secours y entra heureusement malgré les Lombards: Ainsi ils furent forcez à lever le siége de devant cette Ville. Ensuite ils accordérent

une tréve qu'ils jurérent ; mais il n'y avoit nulle assurance à prendre ni dans leurs paroles ni dans leurs sermens. C'est ce qui obligea le Pape de demander par son Nonce Gregoire à l'Empereur Tibere, qu'il envoyât promtement une armée au secours des Romains, afin de conserver ce qui leur restoit en Italie, parce que l'Exarque n'étoit pas assez puissant, pour empêcher que les Barbares ne s'en emparassent, & qu'il avoit même bien de la peine à défendre Ravenne. Néanmoins l'Empereur n'eut pas beaucoup d'égard à toutes ces [a] sollicitations. Peut-être que la guerre de Perse qui l'occupoit alors, ne lui permettoit pas de donner du secours à l'Italie, de peur qu'affoiblissant son armée par le partage de ses forces, il n'exposât l'Empire en proye à ses plus formidables ennemis.

Le Pape Pelage en même tems fit tout ce qu'il put pour engager les Rois de France à déclarer la guerre aux Lombards, & écrivit là-dessus à Auxanius Evêque d'Arles. Ses desseins ne réüssirent pas mieux de ce côté-là que du côté de l'Empereur, & Rome ne fut alors conservée & défenduë contre les Lombards que par des miracles, rapportez en divers endroits des Ouvrages de saint Gregoire. Voyons avec quelle sagesse & quelle retenuë il vécut à la Cour Impériale.

V. l. 6. Ep. 23.

Il n'avoit pû satisfaire son inclination qui le portoit à demeurer toute sa vie dans la retraite de son Monastere ; mais il trouva le secret de se faire suivre, pour

[a] Jean Diacre témoigne cependant que Gregoire obtint souvent des secours pour l'Italie, mais ce fut plûtôt sous l'Empire de Maurice que sous celui de Tibere.

pour ainsi dire, de son Monastere, même dans son voyage & dans son séjour à Constantinople, ayant toûjours auprés de sa personne plusieurs de ses Religieux, afin de vivre régulierement en leur compagnie, même au milieu de la Cour. C'est ce qu'il nous apprend dans la Préface de ses Morales sur Job, adressée à S. Leandre : Plusieurs de mes freres, c'est à dire des « Religieux de mon Monastere me suivirent & m'accom- « pagnérent, par un effet de la charité fraternelle qu'ils « avoient pour moi (écrit-il à son ami) ce que j'ai regar- « dé comme une faveur de la divine Providence, qui « vouloit, qu'aidé de leurs exemples, je fusse, pour « ainsi dire, à l'anchre, attaché à la rade tranquille de « la priere. Dans le tems même que j'étois battu sans « cesse des flots des affaires séculieres, je me retirois « dans leur compagnie, comme dans un port assuré, « aprés avoir essuyé les orages des œuvres terrestres. « Ces emplois qui m'occupoient, aprés avoir été arra- « ché du Monastere, étoient comme un coûteau dou- « loureux qui me donnoit la mort, & qui éteignoit en « moi la vie que je goûtois auparavant dans le repos au- « quel je m'étois consacré. Cependant je me sentois « revivre tous les jours, par les sentimens de componction, « dans la compagnie de mes Religieux, & dans « l'exercice des lectures & des études saintes. «

X. Maximien Abbé du Monastere de saint André, pressé de l'affection qu'il avoit pour Gregoire, vint lui tenir compagnie à Constantinople, & mena avec lui quelques Religieux. Le séjour qu'il y fit donna beaucoup de consolation à nôtre Saint, dans cette espece d'exil honorable auquel il se voyoit condamné. L. 3. Dial. c. 36.

Mais ſon ami fut obligé de s'en retourner à Rome avant lui, ayant été rappellé par le Pape Pelage: car il y a bien de l'apparence que c'eſt de lui que parle
584. ce Pape, dans une lettre écrite à ſaint Gregoire, lors qu'il le prie de lui envoyer le Prêtre qui eſt avec lui, parce que ſa préſence eſt néceſſaire dans ſon Monaſtere, & qu'il a beſoin de lui pour une bonne œuvre, dont il lui a donné la conduite. C'eſt le ſentiment du Cardinal Baronius, qui ſe trompe néanmoins lors qu'il dit que Maximien accompagna Gregoire lors qu'il alla à Conſtantinople, parce que le même Saint témoigne qu'il * vint ſ'y trouver. Ce qui arriva à Maximien dans ſon retour à Rome merite d'être ici rapporté, aprés que ſaint Gregoire a jugé devoir en conſerver la memoire dans un de ſes Ouvrages. Etant ſur mer ſon Vaiſſeau fut battu d'une ſi violente tempête qu'il perdit ſes mats, ſes voiles & ſon gouvernail. L'eau y entroit par les fentes, & il en fut rempli juſques au premier tillac; de ſorte qu'on pouvoit dire, que ſi le Vaiſſeau étoit ſur la mer, la mer étoit auſſi ſur le Vaiſſeau. Ceux qui étoient dedans voyant ce danger extréme non-ſeulement proche, mais encore preſent, ſe préparerent à la mort; ils ſe donnerent le baiſer de paix les uns aux autres, & reçurent le Corps & le Sang de nôtre Sauveur: Mais Dieu les délivra d'un ſi grand péril, qui continua néanmoins pendant huit jours, pendant leſquels le navire, pour ainſi dire, à demi coulé à fonds, fit ſa route & arriva au port de Cortone. Ce miracle fut opéré en faveur de Maximien & par ſes mérites; parce qu'il ne fut pas ſi-tôt ſorti du Vaiſſeau qu'il coula à fonds, ne pouvant plus

* *Venit ad me.*

résister à la prodigieuse quantité d'eau qui y étoit entrée. Ce saint homme devint ensuite Archevêque de Syracuse. Sa memoire est en vénération dans l'Eglise, & son nom est inseré dans le Martyrologe le 9. de Juin. On apprend de cette histoire que c'étoit alors la coûtume de porter dans les voyages, même sur Mer, l'Eucharistie, appellée si souvent par saint Gregoire le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST. Saint Ambroise rapporte que le même usage étoit de son tems, & que dans un naufrage son frere Satyre se sauva à la faveur de ce pain celeste qu'il portoit.

XI. Si Maximien & les autres Religieux du Monastere de saint André, qui accompagnoient Gregoire dans sa Nonciature, & composoient une espece de Communauté avec lui, servirent beaucoup à lui adoucir les peines de son emploi, il ne tira pas moins de consolation des conversations qu'il eut avec saint Leandre Archevêque de Séville, qui étoit comme lui à la Cour Impériale. Ce fut là que commença entr'eux cette liaison étroite d'amitié qui dura toute leur vie. Leandre avoit été dépêché vers l'Empereur par le Prince Hermenigilde, pour obtenir de lui quelques secours en faveur des Catholiques, contre les Visigots Ariens.

XII. Hermenigilde étoit le fils aîné de Leuvigilde Roi des Visigots en Espagne, qui s'en étoient rendu maîtres environ l'an 412. Toutefois les Romains y possedoient encore quelques Provinces, aussi bien que les Sueves, qui occupoient particulierement la Galice. Mais Leuvigilde fit de grandes conquêtes sur les Romains, & défit Andeca le dernier Roi des Sueves,

ce qui le rendit extrémement puiſſant ; de ſorte que les Viſigots reconnoiſſoient qu'ils n'avoient point eu depuis fort long-tems de Roi ſi digne de la Couronne. Nous avons donné * ailleurs la ſucceſſion de ces Rois depuis Alaric tué par Clovis juſqu'à Theudis. Theudiſcle ou Theodogiſile lui ſucceda, mais il ne regna qu'environ un an. Agila fut ſon ſucceſſeur, & aprés avoir regné quatre ans, il laiſſa la Couronne à Athanagilde, qui la poſſeda environ quatorze ans. Leuva ou Lieuba fut enſuite Roi. Mais aprés un an de regne, il aſſocia au Royaume ſon frere Leuvigilde, & lui laiſſa ſes Etats d'Eſpagne, ſe contentant de la Gaule Narbonnoiſe, qui étoit encore de la Monarchie des Viſigots.

* Dans la Vie de Caſſiodore.

Leuvigilde avoit eu Hermenigilde & Récarede de ſa premiere femme appellée Theodoſia, qui étoit ſœur de ſaint Leandre & de ſaint Iſidore, ſi nous en croyons les [a] Hiſtoriens d'Eſpagne. Il l'avoit épouſée avant que ſon frere l'eût fait Roi. Aprés la mort de ſa premiere femme il prit en mariage Goſvinte, veuve du Roi Athanagilde, & [b] ſœur de nôtre fameuſe Reine Brunehaut, ſelon l'opinion commune des Hiſtoriens, mais plus veritablement ſa mere. Comme il vouloit rendre le Royaume héréditaire en ſa famille (car la couronne avoit été élective juſqu'alors) il declara Rois ſes deux fils, & leur fit part de ſon Royaume. Hermenigilde regna à Séville & dans l'Andalouſie.

a Mariana.

b L. v. c. 11.

a Nous ne trouvons aucun fondement certain à cette opinion. Saint Leandre dans la Régle adreſſée à ſa ſœur Florentine, fait mention de ſes freres Fulgence & Iſidore, mais il ne parle point de Theodoſia.

b Gregoire de Tours qui vivoit de ce tems-là, dit qu'elle étoit mere de Brunehaut & ayeule d'Ingonde. Il eſt difficile de croire qu'il ſe ſoit trompé dans un point qui devoit être connu de toute la terre. Voyez Greg. de Tours, l. IV. c. 32.

Récarede tint ſa Cour dans une Ville qu'on bâtit & qu'on appella de ſon nom. Elle étoit ſituée au confluent du Tage & d'une autre Riviere proche Paſtrane. Pour Leuvigilde, il établit le ſiége de ſon Royaume à Tolède, qui devint alors la capitale de toute la Monarchie.

XIII. Hermenigilde avoit épouſé Ingonde fille de Sigebert Roi d'Auſtraſie & de Brunehaut. La jeune Princeſſe étoit extrémement attachée à la foi Catholique, ce qui déplaiſoit fort à la Reine Goſvinte. Cette Princeſſe tenta d'abord les voyes de la douceur, & employa toute ſorte de careſſes, pour tâcher de lui faire embraſſer l'Arianiſme de bon gré, & pour la diſpoſer à ſouffrir d'être rebaptiſée par les Ariens. Ingonde ne ſe laiſſa ni ébranler par tous ſes efforts, ni ſurprendre par tous ſes artifices. Elle ne fit pas paroître moins de fermeté, lorſque Goſvinte en vint aux menaces, aux injures, & enfin aux plus rigoureux traitemens. Non-ſeulement la Princeſſe ne laiſſa pas corrompre ſa foi, au milieu de tant de tentations & de piéges qu'on lui tendoit, mais elle convertit même Hermenigilde, & d'Arien qu'il étoit, elle le rendit bon Catholique, aidée de ſaint Leandre qui l'inſtruiſit, & lui donna l'onction du ſaint Chrême. C'étoit la cérémonie avec laquelle on reconcilioit alors les Ariens, avant que de les recevoir dans l'Egliſe. Gregor. Tur. l. 5. c. 39.

Goſvinte qui gouvernoit l'eſprit du Roi ſon mari, lui fit enviſager ce changement de Religion comme un crime d'Etat, qui ſeroit ſuivi d'une ſanglante guerre civile. Le Roi toutefois ne voulant rien précipiter, envoya des Ambaſſadeurs à ſon fils Hermenigilde, &

lui écrivit une lettre mêlée de promesses & de mencaes terribles. Hermenigilde y répondit avec respect, mais sans changer de resolution.

Leuvigilde fort irrité de sa resistance, lui déclara la guerre, & en même tems à tous les Catholiques, qui se chercherent de la protection du côté du jeune Roi. Mais comme il se sentoit trop foible, il implora le secours des Officiers Romains qui étoient en Espagne, & il eut recours même à l'Empereur. Ce fut le sujet de l'Ambassade de saint Leandre, qu'il avoit dépêché vers ce Prince. Il n'obtint pas ce qu'il souhaitoit, parce que les forces de l'Empire étoient alors occupées contre les Perses. La même raison avoit fait manquer le secours d'Italie.

Les François prenant parti pour Ingonde, se remuerent ensuite, & declarerent la guerre aux Visigots, mais ce fut trop tard. Ainsi Hermenigilde abandonné de ceux même qui s'étoient d'abord declarez pour lui, fut forcé de se rendre à son pere. Leuvigilde le tint long-tems en prison, pour tâcher de vaincre sa constance, mais ce fut inutilement; & voyant enfin qu'il étoit toûjours ferme dans la foi, & qu'il avoit refusé de communier de la main d'un Evêque Arien, il lui fit perdre la vie.

Greg. l. 3. Dial. c. 31.

Le sang de ce Martyr servit beaucoup à la conversion des Visigots, dont nous parlerons dans la suite. Leuvigilde même reconnut son erreur; mais il n'osa faire profession publique de la foi Catholique, par des raisons d'Etat. Néanmoins il recommanda en mourant son fils Récarede qui lui restoit seul, à saint Leandre, afin qu'il l'instruisît dans la véritable Reli-

gion. Le ſaint Archevêque le fit avec tant de ſuccés, qu'il perſuada au Roi d'abjurer l'héréſie. Son exemple fut ſuivi de preſque tous ſes ſujets, & toute l'Eſpagne ſe vit en peu de tems délivrée heureuſement de l'Arianiſme.

XIV. Le plus grand avantage que ſaint Leandre tira de ſon voyage de Conſtantinople, fut l'amitié étroite qu'il lia avec ſaint Gregoire. La reſſemblance dans les mœurs & la conformité dans le genre de vie, avoit beaucoup contribué à cette liaiſon; car Leandre avoit auſſi embraſſé la Profeſſion Monaſtique. Ce grand Prélat ſe joignit aux Religieux qui accompagnoient Gregoire, pour le prier de donner une explication Morale du Livre de Job; & c'eſt particuliérement à ſes ſollicitations que l'Egliſe eſt redevable d'un ſi excellent Ouvrage, comme la Préface nous en aſſure.

Saint Gregoire commença ſon explication de Job par des Homelies, qu'il prononça en préſence de ſes freres. Enſuite ayant plus de loiſir, il en compoſa un Commentaire, qu'il leur dicta. Dans la derniere revûë qu'il fit de cét Ouvrage, il le reduiſit à une plus grande uniformité de ſtile & de methode, il y corrigea quelques choſes, & l'augmenta beaucoup. Il eſt partagé en trente-cinq Livres. C'eſt un tréſor inépuiſable de la Morale Chrétienne, où tout le monde peut trouver des inſtructions convenables à ſon état. [a] Afin qu'il pût mieux entrer dans les diſpoſitions & dans les ſentimens de Job, il ſemble que Dieu permit qu'il eût part à ſes afflictions. Il étoit conſumé par une fiévre

a *Et fortaſſe hoc divinæ Providentiæ conſilium fuit, ut percuſſum Job percuſſus exponerem, & flagellati mentem melius per flagella ſentirem.* In Præfat.

continuë, quoique lente. Il avoit de grandes douleurs d'estomach, & de violentes coliques qui lui déchiroient les entrailles. Mais les calamitez publiques lui étoient encore plus sensibles que ses maux particuliers. Il choisit peut-être le Livre de Job, pour le sujet de ses meditations & de ses entretiens avec saint Leandre, afin de s'encourager à souffrir, par les exemples de patience dont ce Livre est rempli, & de fortifier aussi le courage de son ami, qui étoit alors fort touché de la persécution excitée en Espagne contre les Catholiques.

XV. Cét Ouvrage fut si estimé même pendant la vie de nôtre saint Docteur, que des Evêques le faisoient lire à l'Eglise; ce que son humilité lui fit condamner, comme nous verrons. Saint Odon Abbé de Cluny fit un Abregé des Morales de saint Gregoire sur Job. Le P. Mabillon parle encore de deux autres Auteurs qui ont fait la même chose, & dont il a trouvé les Manuscrits inconnus jusqu'alors, & cachez dans les Bibliotheques. On peut encore ajoûter à ces Abreviateurs Simon Religieux d'Afflighen, & Garnier Chanoine de saint Victor de Paris. Les Historiens Espagnols disent que les Morales de saint Gregoire sur Job, ou seulement une partie de cét Ouvrage, ne se trouvant point en Espagne, peut-être parce que le saint Pape n'en avoit point envoyé les deux prémieres parties à saint Leandre, selon l'opinion de Baronius, Tajon Evêque de Saragoce fut député par le Roi Chindasvinte & par un Concile de trente Evêques, pour aller chercher ce trésor à Rome; & que le Pape Martin différant de jour à autre de lui donner satisfaction,

Analect. Tom. 1. p. 313.

Voyez Mariana, l. 6. c. 8. & le P. Mabillon, Tom. 2. Analect. p. 78.

à cause

à cause de l'embarras qu'il y avoit à consulter pour cela les Manuscrits, & à les déterrer dans les Archives. Tajon découvrit ce qu'il cherchoit, par une révélation & par une apparition de saint Gregoire même. Ceux qui le blâment d'avoir employé tant d'allegories & tant de moralitez dans cét Ouurage, au lieu de s'attacher au sens litteral, ne considerent pas que le Livre de Job ne présente presque rien à expliquer selon la lettre; le dessein du saint Esprit ayant été en nous le donnant, de nous mettre devant les yeux un exemple singulier de constance & de patience dans les adversitez, & de nous instruire dans la pratique de toutes les vertus. C'est pourquoi les Hebreux l'ont rangé dans la troisiéme classe des Livres sacrez, qu'ils appellent *Agiographes*, dont la lecture édifie davantage.

Au reste, saint Gregoire traite dans son Commentaire les questions qui concernent la lettre, & l'Histoire de Job. Il propose les différentes opinions touchant l'Auteur de ce Livre. Les uns croyent que c'est Moïse, les autres quelqu'un des Prophetes. Mais l'opinion la plus vrai-semblable est celle qui l'attribuë à Job même. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est fort inutile de rechercher curieusement qui a écrit ce Livre, puisque c'est le saint Esprit même qui l'a dicté, selon la reflexion de saint Gregoire. Il examine aussi qui étoit ce saint homme, de quelle famille il étoit sorti, en quel tems il vivoit.

Je ne trouve pas plus de fondement à ce qu'on a remarqué, qu'il n'y a pas beaucoup d'élevation dans cét Ouvrage. Pour moi rien ne me paroît ni plus élevé, ni plus grand que la morale de l'Evangile; & je

n'en trouve point un plus fidéle tableau que dans cét Ouvrage de saint Gregoire. Il y donne des portraits si naturels de toutes les vertus, qu'il est aisé de croire qu'il en a trouvé l'original dans lui-même.

On peut juger de la maniere dont nôtre grand Docteur explique ce Livre sacré, par ce que je vas rapporter en abregé, de l'explication du Chapitre premier, où l'on lit tous les fleaux qui exercerent la patience de Job.

Vers. 12. Il remarque d'abord que ces paroles: *Satan sortit aussi-tôt de devant le Seigneur*, ne sont pas contraires à ce que nous croyons de l'immensité de Dieu, laquelle empêche que nous ne puissions nous éloigner de sa présence. Cette maniere de parler nous fait donc concevoir que le démon, qui étoit auparavant lié, parce qu'il n'avoit pas le pouvoir de nuire à Job, fut en quelque sorte déchaîné contre lui, parce qu'il obtint permission de Dieu de le tenter, & de l'exercer par tant de fleaux, qui mirent sa patience à l'épreuve.

Il observe qu'il y a de certains tems plus propres & plus favorables au démon pour tenter les hommes. Que comme il est fort difficile qu'il ne se glisse quelque péché dans les joyes du monde, & au milieu des festins, c'est le moment que l'ennemi du salut des hommes, choisit particuliérement pour les attaquer.
Vers. 13. Qu'en effet, il vint commencer ses combats contre Job, lors que ses enfans se régaloient.

Saint Gregoire fait remarquer, que toutes les mauvaises nouvelles qui furent apportées à ce saint homme, étoient accompagnées de toutes les circonstances qui pouvoient les rendre plus fâcheuses.

D'abord on lui dit que ses bœufs ont été emmenez ; Verſ. 14. & 15.
& on ajoûte, qu'ils étoient occupez au labourage quand ils ont été pris ; afin que d'une seule vûë il envisage non-seulement ses bœufs perdus, mais aussi ses terres abandonnées & demeurées incultes, faute de bœufs qui les puissent labourer.

En même tems on lui apprend que ses ânesses ont Ibid.
été enlevées, & l'on n'oublie pas de dire, selon la version grecque, qu'elles étoient pleines, afin que leur fécondité les fasse regreter davantage. Celui qui vient Verſ. 16.
lui dire que le feu est tombé sur ses brebis & sur ceux qui les gardoient, & que tout a été réduit en cendres, dit que c'est le feu de Dieu décendu du Ciel, qui lui a causé cette perte. Comme si le démon avoit voulu lui dire par l'organe de cét homme : Celui que vous avez crû vous rendre favorable par tant de sacrifices, se déclare vôtre ennemi & vôtre persécuteur. C'est donc fort inutilement que vous le servez avec tant de fidélité.

Aprés tant de fâcheuses nouvelles capables d'é- Verſ. 18. & 19.
branler la constance de Job, le démon se promet qu'il sera au desespoir, & qu'il succombera à l'accablement de la douleur, lors qu'il apprendra la chute de sa maison, & la mort de tous ses enfans, qui avoient été enveloppez sous ses ruïnes. S'il avoit appris d'abord ce fâcheux accident, il auroit été insensible à tous les autres. Afin donc qu'il pût les goûter tous, & en nourrir sa patience, Dieu permit qu'ils arrivassent & qu'ils lui fussent rapportez dans un certain ordre, les plus grands succédant aux plus petits.

Job, pour se soûtenir contre tant de terribles coups, Verſ. 21.

considére la nudité de sa naissance, & pense à la nudité encore plus effroyable de sa mort. Il se remet devant les yeux qu'il n'a perdu que ce qu'il n'avoit pas apporté en naissant, & ce qu'il n'auroit pû emporter en mourant : *Je suis*, dit-il, *sorti nud du ventre de ma mere, & j'y retournerai nud. Le Seigneur m'avoit tout donné, & le Seigneur m'a tout ôté... Que le nom du Seigneur soit beni.* Il ne dit pas : Le Seigneur m'a tout donné, & le diable me l'a ôté, parce qu'il envisage la seule volonté de Dieu dans tout ce qui lui est arrivé de fâcheux.

Je laisse à penser si ces réflexions de saint Gregoire ne sont pas fort solides & fort édifiantes. Aussi l'Auteur qui nous a donné une explication du Livre de Job, qu'on lit avec tant d'édification, aussi bien que tous ses autres Ouvrages sur l'Ecriture Sainte, l'a presque composée des seules pensées de saint Gregoire, & c'est ce qui en fait particuliérement l'excellence. Il n'en faut pas davantage pour faire taire ces critiques délicats, qui jugent fades les Moralitez de saint Gregoire. Guibert Abbé de Nogent, qui a donné une excellente methode de prêcher, & qui avoit le goût délicat pour la Prédication, comme il paroît par ce qu'il en a écrit, loüe extrémement la maniere dont saint Gregoire explique Job. Je marque exprés cét Auteur entre plusieurs autres, parce que je vois son Ouvrage estimé par un Sçavant, qui n'a pas donné une idée fort avantageuse des Morales sur Job.

Tract. quomodo sermo fieri debeat. Voyez M. Dupin dans son siecle 12.

J'avouë que les Grammairiens ne trouveront pas dans ces Commentaires toute l'exactitude, ni toute la pureté de l'élocution, qui fait leur étude particuliere.

Mais Gregoire a fait [a] profession de s'arrêter peu aux paroles, afin de s'attacher davantage aux choses.

Il déclare à la fin de sa Préface, que quoiqu'il ait particuliérement suivi la nouvelle traduction de l'Ecriture Sainte faite par saint Jerôme, néanmoins il se sert encore quelquefois de l'ancienne, parce que le Saint Siege Apostolique reçoit l'une & l'autre.

Aprés qu'il eut achevé cét Ouvrage, il l'envoya à son cher ami saint Leandre. Il lui fit aussi présent de son Pastoral, dont nous parlerons dans la suite. Il lui écrivit en même tems une lettre pleine de tendresse, lui marquant qu'il brûloit d'envie de le voir. Il lui dit dans une autre lettre, que quoiqu'il soit absent, il l'a toûjours comme présent à ses yeux, parce qu'il porte l'image de son visage gravée au fond de son cœur. Nous rapportons ceci avant le tems, pour faire connoître l'étroite amitié qui étoit entre ces deux Saints, depuis qu'ils s'étoient vûs à Constantinople. L. 4. Ep. 46. L. 1. Ep. 41.

Les conversations que Gregoire avoit avec de semblables amis, ne le dissipoient point, & n'affoiblissoient point son ardeur pour la vie intérieure. Au contraire, c'est par leur secours qu'il se préserva des sécheresses & des dissipations que lui devoient causer naturellement les affaires Ecclesiastiques dont il étoit chargé. Ainsi on lui voyoit faire même toûjours de nouveaux progrés dans la vertu, au milieu de tant d'obstacles.

XVI. Leandre ne fut pas le seul Evêque avec qui Gregoire fit connoissance, & lia commerce à la Cour

a *Unde & ipsam loquendi artem.... servare despexi.... Non metacismi collisionem fugio. Non barbarismi confusionem devito, &c.* In Præf.

de l'Empereur. Il contracta amitié avec tout ce qu'il y avoit de Prélats célebres, soit par leur érudition, soit par leur vertu, dans tout l'Orient. Nous aurons occasion de parler dans la suite de la plûpart. Il se fit encore à la Cour des amis d'un autre caractere. Maurice gendre de l'Empereur lui marqua tant d'estime, qu'il voulut qu'il fût parrain d'un de ses enfans. Theoctiste sœur de Maurice avoit aussi beaucoup de considération pour lui, & les conseils du Saint lui servirent beaucoup à avancer, comme elle fit, dans la vertu & dans la piété. Gregoire lui donne de grands éloges dans ses Lettres. Il la loüe particuliérement de son détachement des choses du monde, & de ce que vivant au milieu de la Cour qui est une mer orageuse, bien loin d'être abîmée dans ses flots, elle la passe à pied sec comme les Israëlites passerent la mer rouge.

L. 1. Ep. 6. L. 2. Ep. 64. Il paroît par ses Lettres qu'il étoit ami intime du Patrice Narsés, grand Capitaine dont le nom faisoit trembler les Perses. Il ne faut pas le confondre, comme fait le Cardinal Baronius, avec un autre Narsés si fameux par ses grands exploits en Italie & dans tout l'Empire, qu'on accuse d'avoir livré l'Italie aux Lombards; parce que celui-ci étoit mort dans le tems auquel Saint Gregoire écrivoit. Mais sans m'engager à faire ici la liste des amis que nôtre Saint s'étoit fait à Constantinople, je n'ay qu'à renvoyer le Lecteur au titre des Lettres qu'il leur écrit, & à ce que nous en dirons dans la suite.

XVII. Gregoire faisoit consister son amitié, non pas à tromper ses amis par de lâches & de vaines flateries, mais à les avertir librement de leurs fautes, &

à leur tendre la main pour les aider à sortir de leurs égaremens, lors qu'ils avoient abandonné la bonne voye. Eutichius Patriarche de Constantinople, avec lequel sa Charge l'obligeoit de communiquer fort souvent, profita de ses lumiéres & de sa charité, & donna enfin un exemple loüable d'humilité, en renonçant à son erreur touchant la résurrection des morts.

XVIII. Ce Prélat croyoit que les corps aprés la résurrection, ne seroient plus palpables, mais qu'ils deviendroient plus subtils que le vent & que l'air le plus pur. Il avoit même publié un Livre pour prouver & pour appuyer son sentiment, qui étoit un reste des erreurs d'Origene, dont une grande partie de l'Orient avoit été infectée. Gregoire crut ne devoir pas souffrir que cette hérésie s'établît à ses yeux dans la Ville Impériale, d'où il seroit aisé de la répandre bien-tôt dans toutes les Provinces de l'Empire. Il eut des conférences avec celui qui en étoit l'Auteur, pour le r'appeller à la doctrine Catholique, & il nous en a conservé un abregé dans ses Morales sur Job, expliquant ce passage : *Je serai derechef environné de la peau qui me couvre ;* ce qui prouve que nous ressusciterons avec le même corps & la même chair que nous avons. Car, comme dit nôtre Saint, ces paroles de Job prouvent la résurrection des morts dans leur même peau & dans leur premiere chair. Job. 19. 26.

XIX. Dans la dispute que Gregoire eut avec Eutichius, il lui opposa d'abord ces paroles de Jesus-Christ à ses Disciples : *Touchez-moi, & considérez qu'un esprit n'a ni chair, ni os, comme vous voyez que j'ai.* Le Patriarche répondit, que nôtre Sauveur avoit L. 14. Moral. c. 29. Luc 24. 39.

voulu par là guérir le doute où ses Disciples étoient
„ de sa Résurrection. Mais, repliqua le Saint, ce qui a
„ servi à guérir l'infidélité de ces Disciples, favorise-t-il
„ vôtre doute? Si vous dites que JESUS-CHRIST lors
„ même qu'il montroit un corps palpable, n'en avoit
„ pas un en effet, voilà nôtre foi renversée, par cela
„ même que le Fils de Dieu a employé pour affermir ses
„ Apôtres dans la foi.

Eutichius repartit, que le Seigneur avoit une chair palpable lors qu'il se présenta pour être touché; mais qu'aprés avoir surmonté le doute des Disciples & l'avoir chassé de leur cœur, il avoit changé en matiere
„ subtile, ce qui pouvoit être touché auparavant. Vous
„ admettez donc un changement étrange en JESUS-
„ CHRIST, répondit Saint Gregoire, vous avez ou-
„ blié ce que dit l'Apôtre, pour montrer qu'il n'est plus
Rom. 6. 9. „ sujet à changer: JESUS-CHRIST *étant ressuscité d'a-*
„ *vec les morts, ne mourra plus desormais, la mort n'aura*
„ *plus d'empire sur lui.*

Eutichius de son côté crut embarasser nôtre Saint,
1. Cor. 15. 50. en lui objectant ce Passage de la sainte Ecriture: *La chair & le sang ne peuvent point posséder le Royaume de Dieu.* D'où il concluoit que la chair ne ressusciteroit pas véritablement. Mais Gregoire lui expliqua ce pas-
„ sage selon son vrai sens: Le mot de chair, lui dit-il,
„ signifie dans la sainte Ecriture tantôt la nature, tantôt
„ le peché & la corruption. C'est de la chair, selon cette
„ derniere signification, que parle l'Apôtre lorsqu'il
Galat. 4. „ écrit aux Galates: *Vous ne vivez pas dans la chair, mais*
„ *dans l'esprit.* Ceux à qui il écrivoit n'étoient-ils pas
„ encore engagez dans la chair? Ils l'étoient selon la

vie

vie naturelle ; mais comme ils avoient ſurmonté les « paſſions & les deſirs de la chair, ils étoient libres par « la vertu de l'eſprit & affranchis de la chair. Lors donc « que ſaint Paul dit : *La chair & le ſang ne peuvent pas* « *poſſeder le Royaume de Dieu*, il entend par la chair, non « pas la nature, mais le péché. Et la ſuite de ſon diſ- « cours le fait aſſez connoître, puiſqu'il ajoûte : *La cor-* « *ruption ne poſſédera point le bien incorruptible.* «

Eutichius témoigna qu'il ſe rendoit à ces raiſons ; & cependant il perſiſtoit toûjours à nier, que les corps reſſuſcitez pûſſent être palpables. Cette diſpute s'échauffa, comme il arrive d'ordinaire, & elle dura long-tems. Cela cauſa du refroidiſſement entre ces deux amis ; mais les choſes en vinrent enfin à une [a] rupture ouverte, comme ſaint Gregoire même nous l'apprend. Il en eut beaucoup de chagrin ; mais il ne crut pas devoir abandonner la vérité, ſous prétexte de charité, ni ſacrifier les interêts de JESUS-CHRIST à l'amour de la paix & à la tendreſſe qu'il avoit pour ſes amis. *a*

XX. L'Empereur Tibere informé du démêlé de ces deux grands hommes, les fit venir l'un & l'autre ſecrétement en ſa préſence, pour leur demander quel étoit le ſujet de leur diviſion. Ils s'expliquerent devant lui ; & l'Empereur ayant entendu les raiſons ſur leſquelles chacun d'eux établiſſoit ſon opinion, il condamna celle d'Eutichius. Il apporta même de nouvelles preuves pour la combattre, & il délibera s'il de-

N

a *Graviſſima à nobis capimus ſimulatione* (ſimultate) *reſilire.* S. Gregoire ſe ſert encore ailleurs du mot *ſimulatio*, pour ſignifier inimitié. Voyez l. 1. Ep. 2.

voit jetter au feu le Livre que le Patriarche avoit composé pour la soûtenir.

XXI. Gregoire & Eutichius tombérent dangereusement malades sortant de cette conférence. Eutichius même mourut peu de tems aprés. Néanmoins il reconnut son erreur, & il confessa publiquement la foi Catholique touchant la résurrection. Car en presence de plusieurs personnes connuës de saint Gregoire, & de ses amis qui étoient venus le voir, il prit la peau de sa main, & dit: Je confesse que nous ressusciterons tous en cette même chair. Ainsi il mourut plus glorieux de s'être enfin laissé vaincre par la vérité, que s'il s'étoit toûjours opiniâtré à chicaner pour soûtenir son opinion, comme il ne lui auroit pas été difficile. Il auroit seulement été à souhaiter, qu'il eût donné plûtôt cét exemple d'humilité & de soûmission à tant de Sçavans entêtez, qui aiment mieux multiplier à l'infini les Traitez & les Livres en faveur des opinions nouvelles & dangereuses qu'ils ont ou inventées ou adoptées, que de faire un humble aveu de leur méprise, & de leur trop grande hardiesse à proposer ou à soûtenir avec confiance des sentimens particuliers. Eutichius eut pour successeur Jean surnommé le Jeûneur, dont nous allons parler souvent.

CHAPITRE V.

I. Mort de l'Empereur Tibere, & son éloge. II. Il choisit Maurice pour son successeur. Excellentes leçons qu'il lui donne. III. En quelle année Maurice fut fait Empereur, & combien de tems Gregoire demeura à Constantinople. IV. Ce qu'il y fit. V. Son retour à Rome. Il rentre dans la solitude. VI. Il fait les fonctions d'Abbé dans son Monastere. Avec quelle sévérité il punit un Religieux propriétaire. Et quel fut le fruit de cette rigueur. VII. Il sert de Secretaire au Pape Pelage II. Lettres qu'il écrit sur les trois Chapitres. Abregé de ces Lettres. VIII. La troisiéme est extrémement forte. IX. Débordement prodigieux du Tibre. X. Maux qu'il cause. Peste furieuse. XI. Histoire d'un jeune garçon qui en fut frappé.

I. L'Empereur Tibere ne survéquit gueres au Patriache. Ce Prince se montra fort digne de l'Empire pendant tout le tems qu'il le gouverna. Les Auteurs Grecs & Latins lui donnent des loüanges à l'envi. Il avoit une bonté de Pere pour tous ses Sujets. Il étoit libéral aux pauvres, toûjours prêt à faire d'abondantes aumônes. Quoiqu'il eût de grandes guerres à soûtenir, elles ne lui servirent jamais de prétexte pour accabler les peuples par des impositions. Il rendoit exactement la justice, & il la faisoit rendre par ses Officiers à tout le monde sans distinction. Comme il aimoit ses Sujets, il en fut aussi aimé récipro-

quement, & les larmes qu'ils verserent sur son tombeau, les cris, les gémissemens dont ils accompagnérent sa pompe funébre, furent les plus glorieuses epitaphes qui ornerent sa sépulture.

II. Ce Prince peu de tems avant sa mort avoit choisi pour son successeur Maurice, à qui il avoit fait épouser sa fille Constantine. Il ne lui demanda point d'autre epitaphe ni d'autre oraison funébre aprés sa mort, qu'une sage conduite de sa part qui justifiât le choix
„ qu'il avoit fait de sa personne. Ornez, lui dit-il, mon
„ mausolée de vos vertus. Réprimez par la raison l'or-
„ gueil qu'une puissance sans borne inspire. Servez-
„ vous des leçons de la Philosophie, pour modérer vô-
„ tre autorité souveraine. Faites-vous plûtôt aimer que
„ craindre. Ecoutez plus volontiers les avis & les re-
„ montrances que les flatteries, &c. Ensuite il le fit revétir de la pourpre & de tous les autres ornemens Impériaux; mais ce ne fut qu'aprés l'avoir averti de les regarder du même œil que les plus vils vétemens, & de n'estimer pas davantage les pierreries dont ils brilloient, que les petits cailloux qu'on voit au bord de la mer. Rien ne consola davantage les peuples de la mort de ce grand Prince, que de lui voir un digne successeur en la personne de Maurice. Il étoit monté par différens degrez à cette premiere dignité du monde, & son mérite extraordinaire avoit eu la plus grande part à son élevation.

582. III. Baronius marque ce changement arrivé dans l'Empire, à l'an 586. Mais nous nous sommes déja vûs
L. 6. c. 30. obligez à quitter sa Chronologie. Gregoire de Tours dit que Maurice commença son Empire l'an huitiéme

du régne de Childebert, qui succéda à son pere Sigebert en l'année 575. Ainsi, selon cét Historien, qui écrivoit ce qu'il avoit vû & ce qui s'étoit passé de son tems, Maurice monta sur le trône dés l'an 582. Si nous en croyons la [a] date d'une lettre du Pape Pelage II. à saint Gregoire, de laquelle nous avons * déja parlé, nôtre Saint étoit encore à Constantinople, lorsque l'Empereur nouveau y fut reconnu & couronné. Gregoire de Tours, dont l'autorité est d'un grand poids, lorsqu'il écrit ce qui s'est passé de son tems, & ce qui n'avoit pû être ignoré de personne, témoigne en termes formels que Maurice n'épousa Constantine fille de Tibere, que quand il reçut l'Empire de ses mains; ce qui arriva fort peu de tems avant que Tibere mourût, & durant sa derniere maladie. Comme donc il est constant que Gregoire tint un fils de ce Prince au Baptême, il faut qu'il ait encore demeuré à la Cour au moins jusqu'en 583. Car le mariage de Maurice avec la fille de l'Empereur ne fut célébré qu'au mois d'Aoust de l'an 582. & il ne put naître d'enfant de ce mariage que l'année suivante.

a

* Ci-dessus au ch. IV. nomb. 10.

L. 6. c. 30.

Cette remarque détruit le sentiment de Baronius & de [b] Binius, qui prétendent que Laurent alla prendre la place de Gregoire à Constantinople, & y faire les fonctions de Nonce, si-tôt que Maurice fut monté sur le trône. Il y a néanmoins un moyen d'accorder nôtre opinion avec celle de ces sçavans Auteurs. Peut-être qu'avant qu'on sçût à Rome la nouvelle de l'e-

b

a Cette lettre est dattée du mois d'Octobre indiction 3 qui répond à l'an 585. En quelques Manuscrits, au lieu d'indiction 3. il y a indiction 6. d'où il s'ensuivroit que saint Gregoire étoit encore à Constantinople en 587.

b *In notis ad Epistolas Pelagii II.*

xaltation de Maurice, qu'on fît le choix d'un nouveau Nonce qui allât le féliciter sur son avénement à l'Empire, & qu'on trouvât la commodité de faire conduire à Constantinople Laurent que le Pape avoit choisi; une année entiere s'écoula. Ainsi Gregoire attendant l'arrivée de son successeur, put demeurer à la Cour assez long-tems, pour être parrain du premier enfant de l'Empereur.

584. IV. Jean Diacre ne nous dit toutefois rien davantage, de ce que Gregoire fit à Constantinople; mais pour nous en instruire, il se contente de nous renvoyer aux Lettres que le Pape Pelage lui écrivit durant ce tems-là, afin de lui donner ses ordres sur les différentes affaires qui se présentoient, & sur les diverses nécessitez de l'Eglise. Si nous avions ces Lettres, nous aurions connoissance de plusieurs négociations dont il fut chargé, & dont on ne peut pas douter qu'il ne se soit parfaitement bien aquité, puisque son Historien qui les avoit lûës, dit qu'il obtint souvent des *a* secours pour l'Italie affligée, & qu'il sçut s'acquiter de son ministere avec autorité, sans blesser la modestie; peut-être parce qu'il soûtint courageusement les droits de l'Eglise Romaine, & qu'il lui fit rendre tout l'honneur qui lui est dû. Il est constant que Pelage agit vigoureusement contre Jean le Jeûneur, qui usurpoit le titre de Patriarche universel, qu'il cassa les Actes du Concile qui le lui avoit accordé, & qu'il ordonna à son Nonce de n'avoir plus de communion avec lui, s'il

L. VII. ind. 2. ep. 70.

a Ces secours vinrent du tems de Maurice, & non pas sous l'Empire de Tibere; & c'est encore une preuve du séjour que Gregoire fit à la Cour de l'Empereur Maurice, pendant un tems considérable.

n'y renonçoit. Mais ſaint Gregoire ne dit pas ſi c'eſt lui qui étoit alors Nonce, & il y a de l'apparence que non, puiſqu'il ne le dit point.

Dans la ſeule Lettre qui nous reſte, & que Jean Diacre a inſérée dans ſon Hiſtoire, Pelage recommande à Gregoire de faire connoître à l'Empereur l'extréme beſoin que l'Italie avoit de quelque ſecours de troupes contre les Lombards, leſquels le Pape appelle une tres-mechante & tres-perfide Nation. En effet ils avoient depuis peu violé leur ſerment, & rompu la tréve qu'ils avoient accordée. Les ſecours envoyez enſuite par Maurice, ſous le commandement du Patrice Smaragde, furent peut-être un effet des ſollicitations de nôtre ſage Nonce.

La plus fâcheuſe affaire que l'Egliſe Romaine eût alors, étoit le ſchiſme cauſé dans l'Occident par la condamnation des trois Chapitres. Les Evêques d'Iſtrie & de cette partie d'Italie qui en eſt voiſine, étoient du nombre des ſchiſmatiques. Comme les Empereurs avoient donné occaſion à cette ſéparation, par l'ardeur avec laquelle ils avoient pourſuivi la condamnation de trois Evêques, dont le Concile de Calcedoine avoit épargné la mémoire; les Papes avoient recours à ces Princes, pour réprimer la violence de ceux qui étoient entrez dans ce ſchiſme, & pour les obliger à rentrer dans le ſein de l'Egliſe. Il ne faut donc pas douter que Gregoire dans le tems de ſa Nonciature, n'ait été chargé de quelque négociation auprés des Empereurs touchant cette affaire; mais nous ne voulons rien avancer ſans preuves. Nôtre Saint témoigne qu'il étoit accablé d'affaires, dans le tems

a de sa résidence à la Cour, & même d'affaires [a] séculieres & temporelles, qui le tenoient dans une agitation continuelle; mais comme nous ne sçavons pas précisément quelles elles étoient, nous ne nous mêlerons pas de deviner, & nous ne nous arréterons pas à de simples conjectures, ayant tant de choses importantes à rapporter sur des témoignages incontestables. Suivons donc Gregoire dans son retour à Rome.

V. Aprés qu'il eut rendu compte de ses négociations au Pape, il alla se renfermer dans son Monastere, pour reparer les pertes qu'il croyoit avoir faites, pendant tout le tems qu'il avoit été privé du repos, engagé dans le tumulte du monde, & chargé de plusieurs affaires, ausquelles néanmoins il n'avoit fait que se préter. Alors il goûta la solitude avec d'autant plus de plaisir, qu'il avoit été plus long-tems éloigné de ses délices. Car il n'étoit pas du nombre de ceux qui se perdent & qui s'éloignent si fort d'eux-mêmes dans l'embarras des affaires, qu'ils ne peuvent plus se retrouver, & que le repos leur devient ensuite à charge. Gregoire se plongea tout de nouveau si avant dans la retraite, que lorsqu'il fallut l'en arracher pour gouverner l'Eglise en qualité de souverain Pasteur, il sentit encore plus de violence, que lors qu'on l'en avoit tiré la premiere fois. C'est ce que nous allons faire voir bien-tôt; mais il faut dire auparavant quelles furent ses occupations à Rome jusqu'à ce tems-là, qui dura environ cinq ans; car nous croyons qu'il
585. revint en 585. & il ne fut fait Pape qu'en 590.

VI.

a *Cum causarum sæcularium incessabili impulsu fluctuarem.* In Præf. Moral.

VI. Nous apprenons par ce qu'il a écrit en divers endroits, qu'il prit de nouveau la conduite de son Monastere, pour consoler ses enfans de sa longue absence. Ce qu'il ordonna au sujet de Juste qui étoit un de ses Religieux, en est une preuve. Il faut en rapporter ici toute l'histoire, parce qu'elle est de tres-grande instruction pour les Communautez Religieuses.

Juste étoit fort habile en [a] Medecine; & comme saint Gregoire étoit presque toûjours malade, non-seulement il lui rendoit de grands services par le moyen de son Art, mais il avoit même coûtume de le veiller & de le garder les nuits pendant ses maladies, avec beaucoup d'assiduité. Juste tomba malade; & se voyant à l'extrémité, il découvrit à son frere nommé Copieux, qui exerçoit la Medecine dans la Ville & qui l'assistoit dans sa maladie, qu'il avoit caché trois pieces d'or. La chose fut sçuë des freres. Aussi-tôt on cherche exactement dans le lieu où il faisoit & gardoit ses remedes. On regarde dans toutes les boëtes, & on trouve enfin les trois pieces d'or cachées au fonds d'un vaisseau rempli de drogues. On en donne avis à l'Abbé. Sa douleur fut extréme quand il apprit une si grande faute commise dans son Monastere, contre la régle qui y étoit établie de vivre en commun, & de ne permettre à aucun d'avoir rien en propre.

a Greg. l. 4. Dial. c. 35.

[a] La science de la Medecine ne répugne pas à la Profession Religieuse par elle-même. Cassiodore vouloit que les Religieux chargez du soin des infirmes, fussent Medecins Voyez ce que nous avons dit là-dessus dans la Vie de Cassiodore l. III. c. 3. Depuis ce tems-là le Concile de Rome tenu sous Innocent II. en 1139. défendit aux Moines & aux Clercs par le Can. 9. d'exercer la Medecine.

a Je ne ſçai quelle raiſon le P. [a] Bollandus a eüe de remarquer ſur cét endroit, que c'étoit une preuve que la Régle de ſaint Benoît n'étoit pas obſervée dans le Monaſtere de ſaint André. La Régle de cét illuſtre Pere des Moines ne défend-elle pas la propriété pardeſſus toutes choſes? S'il fait conſiſter la force de ſa preuve ſur ce qu'il ſemble que ſaint Gregoire avoit lui-même établi cette Régle qui interdiſoit le propre
b aux Religieux, les [b] paroles de nôtre Saint ne le marquent point. Il ſemble au contraire qu'elles ſoyent ti-
Reg. c. 33. rées de la Régle de ſaint Benoît. Il eſt vrai que Jean Diacre dit qu'il avoit établi pour Régle dans ſon Monaſtere, que les Freres vivroient en commun, & qu'en particulier ils ne poſſéderoient rien de propre. Mais cela prouve-t-il qu'il n'eût pas pris ce point de diſcipline & d'obſervance, de la Régle de ſaint Benoît? Ce ne peut être la penſée de cét Hiſtorien, qui ſoûtient ſi affirmativement que la Régle de ſaint Benoît a été obſervée dans le Monaſtere de ſaint André. Reprenons la ſuite de nôtre Hiſtoire.

Gregoire voulut que la faute de Juſte devint utile à ſa Communauté, par la ſévérité de la punition, & que lui-même en profitât. Il ordonna au Prieur de ſon
c Monaſtere nommé [c] Prétieux, de faire défenſe aux Religieux d'aller voir le malade, ſous prétexte de le conſoler, & de laiſſer ſeulement auprés de lui ſon frere, qui avoit ordre de lui répondre, s'il demandoit

a Dans ſes Notes ſur la Vie de ſaint Gregoire écrite par Jean Diacre, l. 1. c. 15.

b *Quippe quia ejuſdem noſtri Monaſterii ſemper Regula fuerat, ita fratres communiter vivere, quatenus eis ſingulis nulla habere propria liceret.*

c Le Pape Zacharie dans ſa verſion greque, a traduit le mot de Prieur *Præpoſitus*, par œconome, & appelle Pretieux τὸν τοῦ μοναστηρίου οἰκονόμον.

pourquoi on l'abandonnoit ainsi : Que ses freres l'avoient en horreur à cause de l'argent qu'il avoit caché, afin qu'au moins il sentît sa faute, & qu'il la pleurât à l'article de la mort. La chose arriva comme le saint homme l'avoit prévû. Juste pria qu'on assemblat les Freres, pour se recommander à leurs prieres, étant prêt de mourir : Mais on lui refusa cette grace, & on lui en dit la raison. Dieu le toucha dans ce moment, & il mourut dans les gémissemens de la pénitence. Néanmoins saint Gregoire, pour imprimer davantage de la terreur, & pour déraciner entierement le vice de propriété, que saint Benoît appelle tres-pernicieux, il commanda qu'on fît une fosse dans le fumier, qu'on y portât le corps du mort, & qu'on jettât sur son corps les trois pieces d'or, tous les Freres criant : *Que ton argent périsse avec toi*, & qu'ensuite on le couvrît de terre.

Reg. c. 33. Act. 8. 20.

Cette Sentence si rigoureuse, quoique tres-équitable, executée ponctuellement sur le misérable Frere Juste, frappa tous les autres d'une si grande crainte, qu'ils coururent rechercher avec soin jusqu'aux moindres choses qui étoient à leur usage, & qui leur étoient permises par leurs Régles, afin de les montrer au Supérieur, & d'examiner en présence de tous s'il n'y avoit rien à retrancher, de peur de s'exposer à une pareille punition.

Trente jours aprés la mort du pauvre Frere, Gregoire touché de compassion pour lui, aprés s'être representé avec douleur les grandes peines qu'il souffroit, appella Prétieux qui étoit Prieur de son Monastere, & lui dit : Il y a long-tems que ce Frere qui est «

„ mort, eſt tourmenté dans les flâmes. Nous devons
„ avoir un peu de charité pour lui, & l'aider autant
„ qu'il eſt en nôtre pouvoir à ſortir de ſes peines. Allez
„ donc commencer dés aujourd'hui à offrir le Sacrifice
a „ pour lui, & continuez durant [a] trente jours, en ſorte
„ qu'il ne ſe paſſe aucun jour, ſans que l'on offre l'Ho-
„ ſtie ſalutaire, pour obtenir ſon abſolution & ſa déli-
„ vrance. Prétieux obéït, & le mort fit connoître dans une apparition, qu'au bout des trente jours il avoit été délivré de ſes peines, & reçu dans la Communion des Saints. Cét évenement mémorable arriva peu de tems avant que Gregoire fût élevé à la Papauté.

VII. Quoiqu'il ne craignît rien tant que de ſe voir replongé dans le tumulte du monde, il ne put toutefois ſe défendre d'aider encore le Pape en pluſieurs affaires eccléſiaſtiques, & il fut le Secrétaire de Pelage II. comme ſaint Jerôme l'avoit été du Pape S. Damaſe, & S. Proſper de S. Leon le Grand. On attribuë même à S. Gregoire la plûpart des Lettres que Pelage écrivit; & c'eſt avec raiſon que les Sçavans croyent reconnoître ſon ſtile dans les trois dernieres écrites au ſujet des trois Chapitres.

La premiere eſt adreſſée à Elie Archevêque d'Aquilée, dont le Siége étoit alors à Grade, & aux Evêques d'Iſtrie, que cette affaire avoit portez à ſe ſéparer de l'Egliſe Romaine. Le Pape, pour leur ôter tout prétexte de ſéparation, y fait profeſſion de tenir la doctrine des quatre Conciles généraux, & de la Lettre de S. Leon touchant le myſtere de l'Incarnation;

a C'eſt peut-être de là qu'eſt venu l'uſage du *trentain* de Meſſes qu'on fait dire pour les Morts.

ce qui suffisoit pour détruire la calomnie des Schismatiques, qui l'accusoient d'avoir condamné le Concile de Calcedoine, en approuvant la condamnation des trois Chapitres. Aprés que le Pape s'est ainsi justifié sur une accusation si mal fondée, il blâme Elie & ses adhérans, d'avoir rompu l'union de l'Eglise. Il apporte plusieurs passages de l'Ecriture, pour montrer l'obligation où l'on est de se tenir uni au corps de l'Eglise, & d'en conserver la paix.

La seconde Lettre est encore sur le même sujet. Pelage, ou plûtôt Gregoire qui l'écrivit en son nom, y montre que lorsque S. Leon a approuvé le Concile de Calcedoine, ce n'a été qu'en ce qui concernoit les points de doctrine, & qu'il n'a pas crû que ce qui touchoit les personnes, ne pût être examiné de nouveau. C'est dequoi il étoit question dans la contestation touchant les trois Chapitres, puisqu'il s'agissoit de trois [a] Evêques, sçavoir de Theodore, d'Ibas & de Theodoret. Qu'ainsi leur séparation étant mal fondée, ils doivent craindre ce que S. Augustin & S. Cyprien avant lui, ont dit de ceux qui ont rompu l'unité, lesquels ils regardent comme hors du chemin du salut. Afin donc de faciliter leur retour à l'Eglise, il les exhorte d'envoyer des députez à Rome pour traiter de la réünion, ou de s'assembler dans Ravenne, & d'y tenir des conférences sur les contestations présentes. a

VIII. L'Evêque d'Aquilée, & les autres de son

[a] Voyez ci-dessus au chap. 2 n. 1. p. 22. Saint Gregoire assure ailleurs, que le cinquiéme Concile n'est pas contraire au Concile de Calcedoine touchant les trois Chapitres; mais il entend par le Concile de Calcedoine seulement ce qui y a été ordonné touchant la foi, & non pas touchant les personnes. C'est ce que dit aussi le Pape Pelage II. dans la troisiéme Lettre suivante.

parti, n'étant pas retournez à l'Eglise aprés toutes ces remontrances & toutes ces sollicitations, le Pape hazarda une troisiéme Lettre, & voulut donner encore ces sensibles marques du desir ardent qu'il avoit, de voir la bonne intelligence rétablie entre ces Evêques & le Saint Siege. Aprés avoir appuyé tout ce qu'il avoit déja dit dans les deux Lettres précedentes, il réfute ce qu'on alléguoit pour prouver que l'Empereur Justinien avoit donné atteinte au Concile de Calcedoine, en procurant la condamnation des trois Chapitres. Il ne craint pas de dire que ce Concile, quoiqu'Oecumenique, a pû se tromper dans les faits. Il dit aussi la même chose touchant le Pape Vigile, qui avoit varié sur cette question. Il prétend que lui & les Evêques de l'Eglise d'Occident, n'entendant pas parfaitement le grec, ont pû ne pas bien connoître l'erreur des Auteurs condamnez au cinquiéme Concile, lesquels étoient tous Grecs. Il ajoûte que si Vigile a changé de sentiment, l'Apôtre S. Pierre a aussi changé d'opinion & de conduite touchant l'observation des cérémonies prescrites par la Loi de Moïse. Pour venir au fait, il entre dans l'examen des trois Chapitres. Il recueille les Passages de Theodore de Mopsueste, qui semblent favoriser l'hérésie de Nestorius, & il leur oppose d'autres Passages des Saints Peres. Il fait connoître que la Lettre d'Ibas est injurieuse à S. Cyrille, & même à tout le Concile d'Ephese, & qu'elle est avec raison suspecte de Nestorianisme. Qu'au reste, si les Peres du Concile de Calcedoine ne l'ont pas anathematisée, ils ne l'ont pas non plus approuvée; mais que quand même ils l'auroient

fait, les queſtions touchant la foi avoient été terminées dés la ſixiéme action du Concile, & que ce qui avoit été ajoûté depuis, n'avoit pas la même autorité. En effet, on y trouve un Decret qui attribuë au Patriarche de Conſtantinople, le ſecond rang dans l'Egliſe; à quoi les Papes ne voulurent pas conſentir. Quant à Theodoret, qu'on n'a eu garde de condamner tous ſes écrits, mais ſeulement ceux qu'il avoit publiez contre S. Cyrille.

Nous avons crû devoir donner l'abregé de ces Lettres, à cauſe de la part que S. Gregoire y a euë; & parce qu'on y trouve une juſte réponſe à tous les reproches, & à toutes les plaintes des Schiſmatiques.

IX. Les malheurs qui affligérent Rome & toute l'Italie [a] l'année 589. & la ſuivante, fournirent ſouvent à nôtre Saint des occaſions de ſignaler ſa charité. Le Tibre s'enfla ſi prodigieuſement, qu'il paſſa pardeſſus les murailles de la Ville de Rome, inonda pluſieurs quartiers, renverſa un grand nombre d'édifices conſidérables, & de monumens précieux de l'antiquité, & fit tomber les greniers de l'Egliſe, dans leſquels pluſieurs milliers de muids de bled furent perdus. Dans le même tems la Ville de Verone fut auſſi incommodée par le débordement de la Riviere d'Atheſe, qui monta juſqu'à l'Egliſe de S. Zenon Evêque & martyr, & peu à peu s'éleva juſqu'à la hauteur des fenêtres & du toit, ſans toutefois ſe répandre dans l'Egliſe, par un miracle fort ſurprenant. Ceux qui s'étoient réfugiez dans l'Egliſe alloient puiſer de cette eau pour boire; &

589. | a

Greg. l. 3. Dial. c. 19.

a Gregoire de Tours dit que ces malheurs arrivérent dans Rome la quatorziéme année du regne de Childebert, qui ſe rencontre avec celle-ci.

cependant à la voir ainsi suspenduë à la porte & aux fenêtres de l'Eglise qui étoit toute ouverte, on pouvoit croire qu'elle n'étoit pas liquide. Ce miracle si éclatant eut pour témoin Autharis Roi des Lombards, qu'ils avoient élû aprés avoir été gouvernez pendant dix ans par des Ducs. Nous parlerons de ce Prince dans la suite.

L. 10. Hist. c. 1. Gregoire de Tours de qui nous avons appris les particularitez du débordement du Tibre, aussi bien que des desordres qu'il causa dans Rome, & qui les a rapportées sur la relation de son Diacre qui en avoit été témoin oculaire, assure que six ans auparavant la Seine & la Marne crurent si prodigieusement, & monterent si haut vers Paris, que l'eau alla jusqu'à l'Eglise de S. Laurent; & que comme on ne pouvoit y aller de la Ville qu'en bâteau, il arriva plusieurs naufrages depuis la Cité jusqu'à cette Basilique, qui étoit alors un Monastere, & qui a depuis été changée dans une Eglise Paroissiale. (L. 6. c. 29.)

X. Comme les bleds qui étoient conservez dans les greniers de Rome étoient des provisions destinées aux pauvres, ils eurent beaucoup à souffrir. Mais la charité de Gregoire apporta remede à ce mal. Les inondations furent suivies d'une prodigieuse quantité de serpens, qui vinrent se jetter dans le Tibre. On y remarqua particuliérement un horrible Dragon, qui paroissoit comme une longue & grosse poutre. Ce monstre & tous ces serpens furent emportez dans la mer, où l'eau salée & la grande agitation les firent mourir. Mais les vagues les rejetterent sur le rivage où ils se pourrirent & corrompirent ensuite l'air, par la (Greg. Tur. l. 10. c. 1.)

la puanteur extréme qu'ils répandoient. Ce fut apparemment cette corruption qui causa la furieuse peste dont Rome fut désolée & presque réduite en solitude; car ce fleau commença peu de tems aprés.

On donna à cette maladie contagieuse un nom tiré de la partie du [a] corps qui en étoit ordinairement frappée. Gregoire de Tours de qui nous tirons ce que nous venons de rapporter, parle d'une peste de même nom, en plusieurs endroits de son Histoire. Le Monastere de saint André ne fut pas exemt de ce fleau. Nôtre Saint rapporte un fait remarquable qui s'y passa dans ce même tems.

a L. 4. c. 8. & 31. l. 6. c. 14.

Hom. 19. & 38. in Evang. & l. 4. Dial. c. 38.

XI. Theodore jeune garçon qui demeuroit dans ce Monastere, fut frappé de la maladie contagieuse. Il y avoit vécu d'une maniere peu chrétienne. Il étoit d'un naturel turbulent & inquiet. Il avoit suivi son frere, & il s'étoit retiré avec lui à saint André, plûtôt par néceßité que volontairement. Il avoit peine à entendre ce qu'on lui disoit pour le salut de son ame. Non-seulement il ne pouvoit pas se résoudre à faire le bien, mais même il témoignoit de l'impatience quand on lui en parloit. Il protestoit souvent tout en colere, qu'il ne prendroit jamais l'habit de Religieux; il en juroit même, & quelquefois il faisoit des railleries sur ce sujet. On sera peut-être surpris que Saint Gregoire gardât en son Monastere un jeune homme de si mauvaises mœurs, mais il le faisoit en considération de son frere, qui étoit un parfaitement bon Religieux. Il prévoyoit aussi peut-être ce qui devoit lui arriver, &

a *Pestis inguinaria.*

il avoit traité en ſecret de ſon ſalut, avec celui dont la miſericorde devoit l'opérer. Le moyen dont le Seigneur ſe ſervit, fut de le frapper du fleau de la peſte, qui étoit allumée dans la Ville. Il ſe vit bien-tôt réduit à l'extrémité. Lors qu'on crut qu'il alloit expirer, & qu'on vit qu'il avoit déja les extrémitez du corps comme mortes, les Freres, ſans craindre la maladie contagieuſe, s'aſſemblerent dans ſa chambre, pour l'aſſiſter de leurs prieres en ce dernier moment. Pendant qu'ils prioient avec une extrême ferveur, à la vûë de la mort, le malade, ou plûtôt le pauvre mourant les interrompit : Retirez-vous, leur dit-il avec un » effroyable cri, retirez-vous ; voilà un dragon auquel » j'ai été livré, afin qu'il me devore ; mais il ne peut me » manger parce que vous êtes ici. Il a la gueule ouverte, » & déja même il a englouti ma tête. Faites-lui place, afin » qu'il m'acheve, & qu'il ne me tourmente plus. Les Freres l'exhorterent à faire le ſigne de la Croix ſur ſoi ; mais il répondit qu'il ne le pouvoit pas, parce qu'il ſe ſentoit preſſé ſous les écailles de ce dragon. Alors les Religieux ſe proſternerent à terre, & priérent Dieu avec larmes, afin qu'il plût à ſa bonté de délivrer ce miſerable.

L'ardeur de leur charité, & l'humilité de leur cœur, obtinrent ce qu'ils ſouhaitoient ; car Theodore cria » tout haut : Graces à Dieu, le dragon qui m'avoit pris » pour me devorer, s'eſt retiré. Vos prieres l'ont chaſſé » & l'ont mis en fuite. Offrez maintenant des prieres, » afin que j'obtienne le pardon de mes pechez, car je » ſuis tout diſpoſé à me convertir, & à quitter la vie ſé- » culiere. Il accomplit ſa promeſſe, & vécut encore prés

de deux ans dans une maladie presque continuelle, dont Dieu se servit pour le purifier de ses péchez. Hom. 39. in Evang.

Saint Gregoire n'a point parlé de soi dans ce recit, sans doute par modestie, de peur qu'on ne lui attribuât le miracle qu'il y rapporte. [a] Car on a tout sujet de croire que faisant alors les fonctions d'Abbé dans son Monastere, il n'abandonna pas son troupeau dans une nécessité si pressante de la maladie contagieuse. Comme il cherchoit à édifier dans ses Homelies plûtôt qu'à plaire, il n'a point fait difficulté d'y placer cette histoire, que peut-être de prétendus esprits forts traiteront de rêverie. Sans m'arréter à leur répondre, la plus grande grace que je puisse leur souhaiter, c'est qu'il leur en arrive de semblables, qui soyent suivies d'une parfaite conversion.

a Jean Diacre lui donne part à tout ce qui est ici rapporté. Saint Gregoire insinuë assez dans ses Dialogues qu'il étoit alors Abbé de S. André, & le marque encore plus clairement dans un Decret du Concile de Latran. Pierre fut Abbé aprés lui, ensuite Cyriaque, Candide, Probe.

CHAPITRE VI.

I. Le Pape Pelage meurt de la peste. II. Gregoire est élû Pape en sa place, n'étant que Diacre. Sa résistance. III. Part que les Empereurs prenoient alors dans l'élection du Pape. IV. Charlemagne & ses successeurs joüirent de ce droit. V. Le Préfet de Rome demande la confirmation de Gregoire. VI. Ce qu'il fait pour appaiser la colere de Dieu. Excellent discours, par lequel il exhorte le peuple à la pénitence. VII. Il ordonne des Processions. VIII. La peste s'appaise. Si Gregoire vit un Ange remettre son épée dans le fourreau. IX. Il prend la fuite. X. Réflexions sur cette action. XI. Plusieurs autres Papes de l'Ordre de Saint Benoît ont aussi fuy la Papauté. XII. Gregoire est découvert par des signes miraculeux. Il est sacré.

I. AU commencement de la peste dont nous venons de parler, le Pape Pelage fut emporté en peu de tems, & ce fleau de Dieu, selon la menace du Prophete Ezechiel, se fit sentir d'abord dans le Sanctuaire, d'où ensuite le mal se répandit sur toute la Ville, qu'il réduisit presque en une vaste solitude. Ce Pape eut des affaires fâcheuses, soit du côté des Lombards, soit de la part des Schismatiques. Il fut aussi obligé de s'opposer à l'entreprise de Jean Patriarche de Constantinople, qui avoit pris le titre d'Evêque œcumenique, & qui se l'étoit fait donner par un Concile. Pelage cassa tous les Actes de ce Concile,

Ezech. 9. 6.

excepté ce qui concernoit la personne de Gregoire Patriarche d'Antioche, & il défendit à son Diacre, qui faisoit les fonctions de [a] Nonce à Constantinople, de communiquer avec le Patriarche, s'il ne renonçoit à sa prétention. Au milieu de tant de soins & d'inquiétudes que lui donnoient ces affaires, il n'oublia pas les pauvres, mais il leur prépara une demeure, & il fonda un hôpital dans sa propre maison. JESUS-CHRIST pour le récompenser de ses aumônes & de son hospitalité, le reçut dans les tabernacles éternels, lorsqu'il vint à manquer sur terre. Luc. 16. 9.

II. Il n'y avoit point d'apparence de laisser l'Eglise sans Pasteur, pendant que cette contagion causoit tant de desordres. On avoit alors plus de besoin que jamais d'un Pape vigilant & charitable, qui s'employât à chercher quelque soulagement & quelque remede à un mal si violent. Le Clergé, le Sénat & tout le Peuple crurent ne pouvoir en choisir un qui eût en plus éminent degré toutes les vertus Pastorales, que Gregoire; c'est pourquoi ils l'élurent tout d'une voix pour remplir le Siege de Saint Pierre. Mais il s'opposa de son côté de toutes ses forces à son élection, protestant qu'il étoit indigne de cét honneur, parce qu'il craignoit que la gloire mondaine qu'il avoit méprisée, ne vint encore l'attaquer secrétement & ne le surprît, sous le prétexte spécieux de l'utilité de l'Eglise. [b] Il avoit autant de crainte de quitter l'état assuré de sa

a On choisissoit ordinairement des Diacres pour ces fonctions. Ainsi Gregoire étant Diacre, y fut destiné.

b *Sic quippe metuebat paupertatis suæ securitatem perdere, sicut avari divites solent perituras divitias custodire.* L. 3. Dial. c. 14. Saint Gregoire parle d'un Moine nommé Isaac. Mais on peut lui faire une juste application de ces paroles.

pauvreté, que les riches avares ont d'ordinaire de soin de conserver les biens périssables qu'ils possedent.

Gregoire n'étoit encore que Diacre lorsqu'il fut élu Pape. Comme les Diacres étoient les distributeurs des aumônes que l'Eglise faisoit aux pauvres, & des oblations d'où les Clercs tiroient leur subsistance, & que d'ailleurs ils avoient le maniment des principales affaires ecclésiastiques, ils se faisoient beaucoup plus considerer que les Prêtres; & ils se rendoient même plus capables des fonctions de l'Episcopat. De là vient qu'on les choisissoit ordinairement plûtôt que les Prêtres pour en faire des Evêques, & même des Papes.

Comme les translations d'un Siege episcopal à un autre sont contre les Canons, & que l'Eglise Romaine se faisoit alors autant de gloire de les observer, qu'elle s'en est fait depuis de pouvoir en dispenser, la discipline ayant changé avec les tems & selon les nécessitez de l'Eglise, on ne choisissoit point d'Evêques pour en faire de Souverains Pontifes. Tout le monde sçait le traitement qu'on fit à Formose aprés sa mort, à cause qu'il avoit passé de l'Evêché de Porto à la Papauté vers la fin du neuviéme siecle, & comment Etienne VII. son successeur le fit déterrer & jetter dans le Tibre comme un usurpateur du Saint Siege & comme un adultere, qui avoit abandonné sa premiere épouse pour en prendre une autre. Et quoique cette conduite d'Etienne n'ait pas été approuvée, nous pouvons néanmoins en apprendre combien on a eu d'horreur au moins durant neuf siecles, des changemens d'Evêché, & de tant d'autres moyens qu'on a inventez depuis pour satisfaire son ambition.

Gregoire étoit bien éloigné de s'abandonner à des desseins ambitieux, puisque même il s'opposa de toutes ses forces à cette espece de conspiration, avec laquelle il avoit été demandé de tous les Ordres & élû pour Pape. Cependant il crut devoir feindre qu'il y donnoit son consentement, afin de ménager du côté de l'Empereur les moyens de se dégager. Il comptoit beaucoup sur l'amitié de ce Prince, dont il avoit reçu tant de marques pendant son séjour à Constantinople. Il lui écrivit pour le supplier instamment de refuser son consentement à cette élection.

III. Aprés que les Empereurs eurent reconquis l'Italie sur les Gots, ils prirent beaucoup de part aux élections des Papes. Ils crurent que puisqu'elles dépendoient non-seulement du Clergé, mais aussi du Sénat & du Peuple, ils pouvoient aussi faire dépendre leur validité de leur consentement, parce qu'ils devoient être considerez comme les chefs du Peuple, du Sénat & de tout le Corps politique. Ainsi le Decret de l'élection du Pape n'avoit lieu qu'autant qu'il étoit confirmé par l'Empereur, & qu'il y donnoit son agrément. Lorsqu'on ne pouvoit pas attendre le consentement de l'Empereur, on avoit recours à l'Exarque qui faisoit sa résidence à Ravenne, & on le prioit ou de confirmer lui-même l'élection au nom de l'Empereur son maître, ou d'en obtenir la confirmation de ce Prince. Cela fut observé pendant plusieurs siecles sans nulle contestation. Nous ne voyons pas que Saint Gregoire qui étoit si zélé pour la liberté de l'Eglise, ait blâmé cette coûtume. Il reconnoît même en quelque maniere que c'est de l'Empereur qu'il

a tient le Pontificat, & que ce Prince lui a confié le [a] sacré ministere. Si ce Saint avoit crû cette coutume abusive & illegitime, il en auroit pris occasion de ne pas accepter le Pontificat, dont l'éclat dangereux le faisoit trembler. Le Cardinal Baronius croit qu'on donnoit aussi alors de l'argent à l'Empereur, pour obtenir la confirmation de l'élection du Pape, & il prétend que Saint Gregoire même s'en est plaint. Ce qui a trompé Baronius, c'est qu'il a attribué à Saint Gregoire un Commentaire sur les sept Pseaumes de la Pénitence, dont l'Auteur se plaint d'un pareil desordre. Mais nous ferons voir dans la suite, que cét Ouvrage n'est point de Saint Gregoire. Il est pourtant constant qu'Athalaric Roi des Gots en Italie, avoit auparavant ordonné qu'on donneroit trois mille sols d'or, pour obtenir la permission de consacrer le Pape, & deux mille sols pour les autres Evêques de son obéïssance, ou au moins cinq cens sols dans les Eglises plus pauvres.

Ad an. 590. n. 5. & 13.

Apud Cassiod. l. 9. ep. 15.

IV. Dans le renouvellement de l'Empire d'Occident, en la personne de Charlemagne & de ses décendans, les Empereurs quoique fort soûmis aux Papes & fort attachez aux interêts du S. Siege, joüirent du droit de confirmer les Papes; & lorsque ceux qui avoient été élûs ne pouvoient attendre le consentement de ces Princes, ils leur en faisoient des excuses. C'est dequoi Anastase le Bibliothequaire & les autres Historiens les plus respectueux envers les Papes, nous fournissent des exemples.

Ce

a *Qui virtutis ministerium infirmo commisit.* L. 1. ep. 5.

Ce n'étoit point asservir l'Eglise, ni soûmettre l'autorité Pontificale à celle de l'Empereur ; à moins qu'on ne veüille dire aussi que l'élection des Papes, qui devoit être faite par le Peuple, aussi bien que par le Clergé, dans les siecles précedens, ne fût une servitude de l'Eglise, & ne rendît les Souverains Pontifes esclaves de leurs Electeurs. Voilà ce que la sincérité, dont je fais profession en qualité d'historien, m'a forcé de dire. J'ai crû devoir en même tems prévenir les mauvaises conséquences qu'on pourroit en tirer, contre la souveraine autorité que les Successeurs de Saint Pierre ont reçuë de JESUS-CHRIST même. Retournons à Gregoire.

V. Il espéroit une réponse favorable de Maurice ; mais le [a] Préfet de Rome qui étoit son frere, à ce que semble dire Gregoire de Tours, fit arrêter son Courier, se saisit de ses Lettres, & en écrivit d'autres au lieu de celles-là, pour appuyer l'élection, pour représenter les avantages qu'on devoit se promettre du Pontificat de Gregoire, & pour demander que l'Empereur confirmât le Decret de son élection, qui avoit été faite d'un commun consentement. Ce Prince qui connoissoit le mérite extraordinaire de nôtre Saint, rendit graces à Dieu, de ce qu'il lui avoit présenté cette occasion favorable, de rendre justice à la vertu d'un si grand homme, & il envoya des ordres pour le faire sacrer promtement, & le mettre en possession de cette supréme dignité. a

VI. Pendant qu'on attendoit réponse de la Cour,

Q

[a] Voyez ci-dessus ch. 1. n. 12. pag. 12. le passage de Gregoire de Tours.

la peste continuoit de desoler la Ville de Rome. Le saint Diacre crut devoir profiter de cette affliction publique, pour exhorter le peuple à la pénitence. Nous
a apprenons d'une Lettre du Clergé de Rome aux [a] Ecossois ou Hibernois, qui nous a été conservée par le
Beda l. 2. Hist. c. 19. vénérable Bede, que celui qui avoit été élû Pape, mais dont l'élection n'étoit pas encore confirmée, & qui n'étoit pas sacré, prenoit dés-lors le soin des af-
b faires de l'Eglise, [b] avec trois autres des principaux du Clergé; sçavoir, l'Archi-Prêtre qui tenoit le premier rang, même devant celui qui étoit élû, le Primicier, & un troisiéme qu'on appelloit Conseiller de la sainte Eglise. Le Cardinal Baronius prétend que Saint Gregoire étoit alors Prêtre, parce que Gregoire de
c Tours semble lui en donner le titre; mais le mot [c] Latin dont il se sert signifie plûtôt Evêque que Prêtre, dans les anciens Auteurs. Il appelle donc Saint Gregoire tantôt Diacre, parce qu'il en avoit reçu l'Ordination, & tantôt Evêque, à cause de son élection au Pontificat.

Gregoire ayant assemblé le Peuple, fit dans l'Eglise un fort beau discours sur l'état présent de la Ville, & sur la calamité publique. Gregoire de Tours, Paul &

a On appelloit Ecossois les habitans de l'Isle d'Irlande, qui parlent encore présentement la même langue que les Ecossois Septentrionaux ou les Montagnards, & qui ont presque les mêmes coûtumes.

b Quoique cette Lettre ne prouve pas que ce fussent toûjours les mêmes Officiers, qui prissent le soin du gouvernement de l'Eglise Romaine pendant la vacance, néanmoins on en peut conclure raisonnablement, que celui qui étoit élû Pape en prenoit toûjours soin. Car Jean qui est nommé dans cette Lettre, ne prend point d'autre qualité, qui lui pût donner droit de se mêler des affaires de l'Eglise de Rome, que celle de Diacre & d'*Elû au nom de Dieu*.

c *Sed non destitit Sacerdos tantus prædicare populo.* Gregor. Tur. l. 10. c. 1. Il dit auparavant touchant l'amitié que l'Empereur Maurice avoit pour lui : *At ille gratias Deo agens pro amicitia Diaconi*, &c.

Jean Diacres nous ont conſervé ces paroles de ſon Sermon : Nous aurions dû, mes chers freres, craindre les fleaux de Dieu avant qu'ils fuſſent arrivez, & les prévenir lorſque nous n'en étions encore que menacez : mais craignons-les au moins maintenant que nous les éprouvons, & que nous nous en ſentons frappez. Que la douleur qu'ils nous cauſent, nous ouvre la porte à une véritable & ſincere converſion, & que le châtiment que nous ſouffrons briſe la dureté de nôtre cœur. Voici le tems que ſelon le langage du Prophete, *le glaive a pénétré juſqu'à l'ame.* Ne voyons-nous pas tout le peuple frappé de ce glaive de la colere Divine ? La plûpart ſont enlevez par une mort ſubite, la langueur ne devance point la mort, mais au contraire, la mort, comme vous voyez, eſt ſi promte, qu'elle ne donne pas le tems de languir, ni même d'être malade. Ceux qui ſont frappez ſont emportez avant qu'ils puiſſent avoir recours aux larmes de la pénitence. Repréſentez-vous donc, mes chers freres, combien eſt déplorable l'état de celui qui eſt obligé de comparoître devant le Juge rigoureux, avant qu'il ait eu le tems de pleurer ſes crimes. On ne peut plus dire qu'il meure ſeulement une partie des Citoyens de cette grande Ville. On les voit expirer tous enſemble. Les maiſons demeurent vuides. On ne voit par tout que l'image de la mort. Les peres & les meres ſont les triſtes ſpectateurs de la mort de leurs enfans. Ceux-ci contre l'ordre naturel, marchent devant ceux dont ils étoient regardez comme les heritiers.

Jerem. 4. 11.

Que chacun de nous ait donc recours aux gémiſſemens de la pénitence, dans ce moment que nous pou-

» vons ménager, avant que nous ſoyons attaquez. Rap-
» pellons devant nos yeux tous nos égaremens & tou-
» tes nos fautes. Puniſſons par l'amertume de nos lar-
» mes, tout ce que nous avons fait de mal. Prévenons la
» face du Seigneur par nôtre confeſſion, & comme nous
Pſ. 94. » l'ordonne le Prophete, levons tous enſemble nos
» cœurs & nos mains, en préſence de Dieu : ce que nous
» ferons comme nous devons, ſi les bonnes œuvres de
» nos mains ſoûtiennent & accompagnent l'ardeur de
» la priere qu'offre nôtre cœur. Celui qui crie par la
Ezech. 33. 11. » bouche d'un Prophete : *Je ne veux point la mort du*
» *pécheur, mais je demande qu'il ſoit converti & qu'il vi-*
» *ve*, nous donne certainement de la confiance au mi-
» lieu de la crainte, qui nous fait trembler. Au reſte
» que perſonne ne deſeſpere du pardon de ſes crimes,
» quelque énormes qu'ils ſoyent. Une pénitence de trois
» jours a ſuffi pour effacer les péchez dans leſquels les
» Ninivites avoient vieilli, & le Larron converti mérita
» la récompenſe & la vie éternelle, lors même qu'il ſu-
» biſſoit la ſentence de mort. Efforçons-nous donc d'ob-
» tenir le changement de nos cœurs ; & nous pouvons
» préſumer enſuite d'avoir obtenu ce que nous deman-
» dons.

J'obmets le reſte de ce diſcours, qui fut reçu de tout le peuple avec des gémiſſemens & des larmes. Nôtre ſaint Prédicateur aimoit mieux cette ſorte d'approbation, que tous les applaudiſſemens & toutes les acclamations qu'on auroit pû lui donner. On fit tant de cas de ce Sermon, qu'il en courut incontinent des copies par tout. Le Diacre de Gregoire Archevêque
L. 10. c. 1. de Tours qui étoit alors à Rome, en apporta une à

ce ſaint Prélat, qui l'a inſeré dans ſon Hiſtoire. On le trouve auſſi parmi les Lettres de S. Gregoire le Grand, au commencement du Livre onziéme. C'eſt mal à propos que l'indiction VI. eſt marquée à la fin, parce qu'il eſt conſtant que ce diſcours fut prononcé durant l'indiction VIII. qui finit au commencement du Pontificat de Saint Gregoire. Le Cardinal Baronius combat cette erreur par le témoignage des anciens Manuſcrits. Ce qui a fait marquer l'indiction VI. c'eſt que ce Sermon a été placé dans le Livre XI. des Lettres du ſaint Pape, qui ont été écrites durant l'indiction VI.

VII. Aprés que Saint Gregoire eut diſpoſé les Peuples à la pénitence par des paroles ſi touchantes, il ordonna des Proceſſions générales de tous les Ordres de la Ville, hommes, femmes, enfans, Clercs, Moines, Religieuſes, veuves, qui devoient ſortir de ſept des Egliſes principales, ſelon les ſept quartiers de Rome, pour venir ſe rendre à Sainte Marie Majeure. Il ſemble que ces Proceſſions ayent été l'origine de ce qu'on appelle dans l'Egliſe *les grandes Litanies*. C'eſt le nom qu'on donne à la Proceſſion du jour de Saint Marc, quoique les Litanies qu'on y chante dans la plûpart des Egliſes ne ſoyent pas différentes de celles qu'on chante les trois jours des Rogations, leſquelles ont été appellées *les petites Litanies*. Mais il y a apparence qu'autrefois il y avoit de la différence entre ces Litanies & ces Proceſſions. Nous voyons même cét ancien uſage encore conſervé dans la célébre Egliſe de Saint Martin de Tours. Tous les ans le jour de Saint Marc les Proceſſions de ſept Egliſes conſi-

dérables viennent se rendre à la même heure dans l'Eglise de Saint Martin, & y entrent en même tems par sept portes differentes. Chaque Corps se place dans le lieu qui lui est désigné, & tous ensuite chantent des Litanies beaucoup plus amples que les communes, qui sont chantées les jours des Rogations, dont on rapporte l'institution à Saint Mammert Evêque de Vienne en Dauphiné, au cinquiéme siécle. Saint Gregoire fait mention des grandes Litanies, qu'il assure être connuës de tous les fidéles, & qui se célébroient tous les ans.

L. 2. ind. 10. initio.

Je n'ai point nommé les Eglises d'où sortirent les Processions ordonnées par S. Gregoire, parce qu'elles sont marquées diversement par [a] Gregoire de Tours & par Jean Diacre, auquel est conforme ce que nous lisons parmi les Epîtres de nôtre Saint. Pour accorder ensemble les rélations differentes, on peut dire qu'il se fit des Processions pendant plusieurs jours, & qu'elles sortirent tantôt des Eglises que Gregoire l'historien a nommées, & tantôt des autres que Jean Diacre marque.

L. 11. Ep. 2.

VIII. Pendant ces prieres qui durerent trois jours, on vit d'abord la peste augmenter avec tant de fureur, que dans l'espace d'une heure il expira quatre-vingts personnes de la Procession. Néanmoins Gregoire exhorta le peuple à ne pas perdre courage, mais plûtôt à continuer de prier & de gémir de toutes ses forces pour faire violence à Dieu, & pour obtenir miséricorde. Ce ne fut pas inutilement. La peste cessa ou

[a] Paul Diacre dans son Histoire des Lombards, marque l'ordre des Processions comme il est rapporté par Gregoire de Tours. *L. 4. de Gestis Lang. c. 25.*

diminua considérablement pendant que le peuple étoit occupé à ces exercices de pénitence & de piété. On a dit que S. Gregoire vit alors un Ange remettant son épée dans le fourreau, & que le lieu où il le vit, qu'on appelloit autrefois le tombeau d'Adrien, fut depuis appellé le Château-Saint-Ange. Mais si cela fût arrivé, le Diacre de Gregoire de Tours qui étoit présent à toutes ces pieuses cérémonies, n'auroit pas manqué de lui faire part d'un évenement si singulier; & cét Historien qui a rempli ses Livres de semblables faits, n'en auroit pas laissé passer un si considérable sans en parler. Ce fait d'ailleurs n'est remarqué ni par le vénérable Bede, ni par Paul, ni par Jean Diacre, ni par aucun Auteur digne de foi.

IX. Gregoire pressé par sa charité sans bornes, de remedier aux maux extrémes de tout le Peuple Romain, s'étoit presque oublié lui-même. Mais si-tôt qu'il eut donné ordre à toutes choses, & qu'il vit la violence de la maladie contagieuse appaisée, il pensa sérieusement à sa grande affaire, qui étoit d'éviter l'honneur du Pontificat. Il apprit avec une sensible douleur, ce que le Préfet de la Ville avoit fait, pour s'opposer aux desseins que son humilité lui avoit inspirez, que ses lettres avoient été interceptées par lui, & qu'il en avoit écrit d'autres fort pressantes, pour demander à l'Empereur la confirmation de son élection. Alors il ne balança plus sur ce qu'il avoit à faire dans un si grand danger. Se croyant trahi par ses meilleurs amis & par ses plus proches, & craignant qu'on ne lui fît quelque violence dans Rome, il prit le parti de s'enfuir, sans faire confidence de son secret, à ceux

même qui étoient liez avec lui de la plus étroite amitié, parce qu'il avoit peur qu'ils ne fussent contraires à ses sentimens, & qu'ils ne s'opposassent à ses résolutions. Comme il étoit difficile qu'il sortît de la Ville sans être reconnu, il gagna des marchands étrangers qui l'emmenérent avec eux en habit déguisé & caché dans une manne [a] d'osier. Ensuite il chercha où se cacher dans des forêts épaisses, & dans le creux des rochers.

X. Je ne sçaurois faire réflexion sur la sainte horreur que cét homme incomparable a témoignée de la prémiere & de la plus auguste dignité de l'Eglise, sans porter compassion à ceux qui se jettent témérairement par la porte de l'ambition dans les charges ecclésiastiques, dont cela seul les rend indignes, quelques talens qu'ils ayent d'ailleurs pour s'en bien acquitter. C'est un mal d'autant plus grand, qu'il est du nombre de ceux dont on ne rougit pas, & dont même on se fait honneur au siécle où nous sommes. Nous avons déja vû plusieurs abus déracinez dans l'état ecclésiastique, sous les Papes pleins de zéle, que la Providence de Dieu a donnez à son Eglise en ces derniers siécles, & sous un Monarque aussi pieux que LOÜIS LE GRAND. Il y a lieu d'espérer qu'on n'épargnera pas celui dont je viens de parler, qui est comme la source de tous les autres, & qu'on excluëra des emplois ecclésiastiques, tous ceux qui font paroître cét empressement honteux d'y arriver.

XI. On peut dire à la loüange de l'Ordre de Saint Benoît,

[a] *In cratera.* Paul. Diac.

Benoît, que ceux qui ont été tirez de son sein, pour être élevez au Pontificat, lesquels sont en grand nombre, bien loin de s'y frayer le chemin par l'ambition, en ont témoigné la plûpart un véritable éloignement, à l'exemple de nôtre grand Saint, qui a été le premier de tous. Victor III. appellé auparavant Didier Abbé de Mont-Cassin, ayant été élû Pape aprés Gregoire VII. & revétu par force des ornemens Pontificaux, les quitta quatre jours aprés à Terracine, & s'enfuit au Mont-Cassin, d'où les prieres des Princes, des Cardinaux & des Evêques ne pûrent le faire sortir qu'au bout d'un an, qu'il crut ne pouvoir pas faire davantage de résistance sans s'opposer à Dieu, & sans résister au saint Esprit. Saint Pierre Celestin, aprés six mois de Pontificat, qui furent pour lui un tems de supplice, céda au desir violent qu'il avoit de rentrer dans la solitude, & dans l'humble état de Religieux qu'il avoit embrassé; & renonça solemnellement à la Papauté par un mépris inconcevable de la grandeur mondaine. Je ne dis rien de plusieurs autres, dont je pourrois produire ici les exemples, pour confondre ceux qui sans attendre que le Souverain Pasteur leur ouvre la porte de la bergerie, montent par ailleurs, & usurpent sur les brebis qui lui appartiennent une autorité, qu'à peine ils auroient dû accepter si elle leur avoit été offerte. Qu'on me pardonne cette réflexion, j'ai cru la devoir à la modestie & à l'humilité profonde de Saint Gregoire fuyant le Pontificat.

XII. Cependant ce fut en vain qu'il prit la fuite, & qu'il tâcha de se dérober à l'honneur qui le poursuivoit, parce que Dieu même qui le portoit à se ca-

cacher, par les ſentimens d'humilité qu'il lui inſpiroit, s'intéreſſoit à le faire découvrir dans le lieu de ſa retraite; voulant tout enſemble lui conſerver le mérite d'une ſinguliere modeſtie, & donner à ſon Egliſe un ſi puiſſant Conſolateur, au milieu des agitations dont elle étoit troublée. Une colomne de lumiére parut ſur le lieu de ſa retraite. A ce ſignal on entre dans la caverne où il ſe croyoit fort en ſureté, on le prend, on le mene par force à Rome; il y eſt reçu dans une eſpece de triomphe de ſon humilité, beaucoup plus glorieux pour lui que ces anciens triomphes ſi ſuperbes, dont la vaine pompe étoit une digne récompenſe de l'orgueil des Conquerans.

Pendant que Gregoire cherchoit à ſe cacher, la réponſe de l'Empereur arriva. Comme elle étoit conforme aux vœux des Romains, & que ce Prince approuvoit l'élection qui avoit été faite de ſa perſonne, on crut ne devoir pas différer la cérémonie de ſon Ordination. Il fut pour cela conduit à l'Egliſe de Saint
a Pierre, & conſacré le [a] troiſiéme jour de Septembre
b de l'année 590. au [b] commencement de l'indiction 9.
590. jour qui depuis ce tems-là a toûjours été fort célébre dans l'Egliſe.

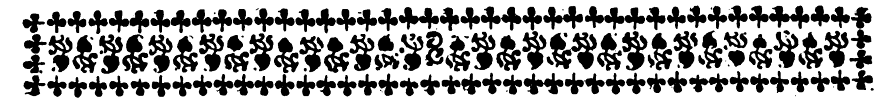
[a] Cette Ordination eſt marquée dans le Martyrologe Romain, & dans pluſieurs anciens Martyrologes le 3. Septembre. Autrefois même la fête de Saint Gregoire étoit célébrée ce jour-là, & non pas au 12. de Mars, jour de ſa mort; parce qu'il arrive toûjours dans le Carême, & qu'autrefois on ne faiſoit point de fêtes pendant le Carême.

[b] L'indiction eſt une révolution de quinze années, leſquelles étant paſſées, on recommence à compter une, deux, &c On a crû que le grand Conſtantin en étoit l'Auteur. Saint Athanaſe Evêque d'Alexandrie eſt le premier Auteur eccléſiaſtique qui en ait fait mention, lorſque parlant du Concile d'Antioche, il dit qu'il fut tenu ſous le Conſulat de Marcellin & de Probin en l'indiction 14. Les Chronologiſtes marquent trois ſortes d'indictions Celle par laquelle on compte les années du Pontificat de S. Gregoire eſt l'indiction de Conſtantinople, qui commence le premier jour de Septembre.

Quoique nôtre ſaint Pape ne parle point expreſſément de la colomne de lumiere qui le découvrit, ni des autres ſignes miraculeux rapportez par Paul & Jean Diacre, néanmoins il témoigne en deux de ſes Lettres, que Dieu fit connoître là-deſſus ſa volonté, & qu'il ne put réſiſter davantage à ſes [a] jugemens, quoi qu'auparavant il eût pris la réſolution de s'enfuir dans les lieux les plus cachez & les plus ſecrets, en vûë de ſon incapacité. C'eſt ainſi que ſon humilité le fait parler ; mais Dieu qui n'avoit pas allumé un ſi grand flambeau pour le mettre ſous le boiſſeau, l'éleva ſur le chandelier de ſon Egliſe, afin qu'il éclairât tous ceux qui étoient dans ſa ſainte Maiſon. Des marques ſi ſenſibles de la vocation Divine, ne nous promettent rien que de fort grand du Pontificat de ſaint Gregoire, dont nous allons commencer l'Hiſtoire, avec le ſecours de celui qui l'a rendu ſi éclatant en merveilles.

Marginal notes: a — Matth. 5. 15.

a *Divinis judiciis non poteram reſultare*, l. 1. ep. 20. *Secretiora loca petere aliquando decreveram, ſed ſuperna mihi judicia adverſari conſpiciens, jugo conditoris ſubjeci cervicem cordis.* l 6 ep. 4. Le P Mabillon a lû *indicia* au lieu de *judicia*. tom. 1. Act. Sanct. Ord S Bened. p 411. & ſelon cette diverſe leçon S. Gregoire témoigne qu'il n'a pû reſiſter aux ſignes céleſtes dont Dieu s'eſt ſervi pour l'avertir de ſa deſtination au Pontificat.



HISTOIRE DE S. GREGOIRE LE GRAND.

LIVRE II.

Qui comprend l'Histoire des quatre prémieres années de son Pontificat.

CHAPITRE I.

590. & 591.

I. Cérémonies observées dans l'Ordination de S. Gregoire. II. Les Lombards l'accusent d'ambition. III. Sentimens opposez du Saint. IV. Il déplore la perte de sa solitude. V. Il regarde son exaltation comme une peine dûë à ses pechez. VI. Perils qu'il y envisage. VII. Maux dont l'Eglise étoit alors affligée. VIII. Quels étoient alors les Evêques de premiers Sieges. IX. Etat de l'Empire. X. Etat des Lombards. XI. Le Roi Childebert leur fait la guerre. XII. Conquêtes d'Autharis. XIII. Il épouse Theodelinde, & fait la paix avec la France. XIV. Etat de la France. XV. Etat de l'Espagne. XVI. Et de la Grande Bretagne. XVII. Excellentes qualitez que Gregoire apporte au Pontificat.

I. La crainte qu'on avoit euë que Gregoire n'échapât une seconde fois, avoit obligé les Romains à presser la cérémonie de sa consécration. Aussi ne falloit-il pas de grands prépa-

ratifs dans un tems où la modeste simplicité regnoit encore, & où l'on ignoroit les cavalcades, le couronnement, les adorations, & tout ce que l'usage a introduit depuis de pompe & de magnificence. Alors donc on se contentoit de mener celui qui avoit été élu, à la confession, c'est à dire, au Tombeau de saint Pierre. Il y faisoit sa Profession de foi, en présence du corps du saint Apôtre, avant son Ordination. Aprés avoir été ordonné (car on n'élisoit point [a] d'Evêques qui fussent déja ordonnez) il expliquoit la doctrine de la foi dans un Sermon qu'il prononçoit sur ce sujet; & de la Chaire de S. Pierre où il étoit assis, il adressoit sa Confession de foi à tous les enfans de l'Eglise. Il faisoit sa Profession de foi en présence du corps du saint Apôtre. Il prenoit ensuite le Pallium sur l'Autel du Prince des Apôtres. Voilà tout ce qui fut observé dans la cérémonie de l'Ordination de saint Gregoire. a Vide Diurnum Rom. Pont. C. 2.

Au lieu de cette pompe un peu séculiere, qui s'est insensiblement glissée dans une action si sainte, les larmes que répandit le nouveau Pape, la joye que tout le peuple fit éclater par ses acclamations, & l'attention respectueuse des Evêques, des Ministres sacrez & de tout le Clergé, aux prieres & aux rites de l'Eglise, présenterent un agréable spectale, plus propre toutefois à édifier la pieté qu'à satisfaire la curiosité. Quoique la fête de cette Ordination soit marquée dans les Tables ecclésiastiques au troisiéme de Septembre, néanmoins le sacramentaire Manuscrit de Ra-

a Marin fut le premier Pape qui eût été Evêque auparavant. Peu de tems aprés Formose fut transferé de l'Evêché de Porto à l'Eglise de Rome. On a contesté leurs élections à cause de ces translations.

tolde Abbé de Corbie, qui mourut vers la fin du neuviéme siécle, le met le quatriéme avant les Kalendes d'Avril, c'est à dire le 29. de Mars.

II. Quelque difficulté que Gregoire eût faite d'accepter la supréme dignité, qui lui avoit été présentée plûtôt de la main de Dieu que de celles des hommes; & quoiqu'il s'en fût défendu même avec opiniâtreté, toutefois certains partisans de la perfidie des Lombards, oserent dire qu'il couvroit sous cette résistance feinte, une véritable ambition, & une envie démesurée du Pontificat; mais qu'il avoit dessein d'ajoûter par là à l'honneur d'une si éminente dignité, la gloire de l'avoir refusée, & de s'être fait long-tems rechercher.

Afin de confondre la calomnie, & de faire évanoüir jusques aux moindres doutes qu'on pourroit avoir sur ce sujet, nous n'avons qu'à produire les extraits de quelques Lettres, que le nouveau Pape écrivit, pour répondre aux complimens que ses amis lui avoient faits sur sa promotion. Il est aisé de reconnoître que son cœur parle dans ces Lettres, & que la dissimulation dont il a toûjours été l'ennemi mortel, n'y a point de part. Voici ce qu'il écrit à Paul l'un de ses amis, qui l'avoit félicité sur son changement d'état.

L. 1. ep. 5. » III. Je ne me mets pas fort en peine de voir ceux » qui sont étrangers à mon égard, me témoigner leur » joye touchant l'honneur du Sacerdoce, auquel je me » voy elevé; mais ce n'est pas pour moi une légere af- » fliction, que vous qui connoissez à fonds mes senti- » mens, vous ayez pû me féliciter sur ce sujet, & que » vous regardiez ce qui m'est arrivé comme un avance- » ment & un avantage pour moi. Ce m'en auroit été un

ſort grand, & j'aurois cru faire une grande fortune, "
ſi j'avois pû accomplir ce que je deſirois, je veux di- "
re, joüir du repos auquel vous ſçavez que j'aſpirois "
depuis ſi long-tems. Il ajoûte, qu'il ſe regarde com- "
me retenu à Rome dans un honorable eſclavage, chargé de chaînes, leſquelles pour paroître belles & pour briller, n'en ſont pas moins peſantes. Et il marque à ſon ami qu'il lui ſera facile étant à Rome, de connoître par lui-même combien ſa douleur eſt extréme, & juſqu'où va l'amertume de ſon cœur.

Il ſe plaint à Jean Patriarche de Conſtantinople ſurnommé le Jeûneur, de ce qu'il ne s'eſt pas employé auprés de l'Empereur, pour empêcher qu'il ne confirmât ſon élection, comme il l'en avoit prié. Il eſt con- " Ibid. Ep. 4.
ſtant, lui reproche-t-il, que vous ne m'aimez pas au- "
tant que vous vous aimez vous-même, puiſque vous "
avez été bien aiſe qu'on me chargeât du fardeau de "
l'Epiſcopat, dont vous auriez bien voulu vous excu- "
ſer. Gregoire étoit à Conſtantinople dans le tems de l'Ordination de Jean, & il avoit été témoin de la réſiſtance qu'il y avoit apportée.

Nôtre Saint compare dans cette Lettre l'Egliſe Romaine à un Vaiſſeau déja tout pourri de vieilleſſe, & tout percé, battu continuellement d'une violente tempête, dans lequel les vagues entrent de tous côtez, & qui eſt menacé d'un prompt naufrage, ſoit par ſa propre foibleſſe, ſoit du côté de l'incapacité de celui qui en eſt le Pilote.

IV. La Lettre qu'il écrivit à Theoctiſte ſœur de l'Empereur, eſt toute remplie de ſemblables plaintes, & pour ainſi dire, arroſée des larmes continuelles qu'il Ibid. Ep. 5.

répandoit pour déplorer la perte qu'il venoit de faire
» du repos de sa solitude : Je me voy, dit-il, replongé
» dans le monde, sous couleur de l'Episcopat. J'y suis
» assujetti à tant de soins incommodes touchant les af-
» faires de la terre, que je ne me souviens pas d'en avoir
» été si fort accablé pendant que j'ai vécu dans le siecle.
» J'ai perdu les délices & la joye de cette paix profonde
» dont je joüissois. Lorsqu'il semble au dehors que j'aye
» été élevé, je reconnois que j'ai fait au dedans de moi-
» même une fâcheuse chute. Je gémis de me voir chas-
» sé de devant les yeux de mon Créateur. Mon occu-
» pation journaliere étoit de me séparer du monde &
» de la chair. J'avois banni de mon esprit tous les fan-
» tômes des choses corporelles ; & dégagé des sens, je
» m'appliquois à considérer la félicité du Ciel, comme
» si j'avois été hors du corps. Ce n'étoit pas seulement
» de bouche, mais du fonds du cœur, que je disois en
Ps. 36. 8. » soûpirant aprés la vûë de Dieu : *Seigneur, mon cœur
» s'est écrié : J'ai cherché vôtre visage.* Et j'ajoûtois : *Je
» rechercherai sans cesse la lumiere de vôtre face.* Ne crai-
» gnant ni ne desirant plus rien dans le monde, il me
» sembloit être élevé dans un état sublime au dessus de
» toutes choses ; & je voyois accompli, pour ainsi dire,
» en ma personne cette promesse du Seigneur, qui dit
Isaye 58. 14. » par son Prophete : *Je te porterai au dessus des hauteurs
» de la terre* .... Mais j'ai été précipité de cét état émi-
» nent dans des craintes & des frayeurs continuelles,
» par le tourbillon de cette tentation qui s'est élevée
» contre moi ; parce que quand même je ne craindrois
» rien pour moi, je dois trembler pour ceux dont je suis
» chargé. Il s'applique ensuite ce passage du Prophete
Roi :

Roi : *J'ai été poussé en pleine mer, & la tempête m'a englouti.* Il gémit de ce que voulant rentrer en son cœur aprés tant d'agitations, il le trouve fermé, ou plûtôt il reconnoît que son cœur l'a abandonné. Ps. 68. v.

Il écrit au Patrice Narsés, qu'il est frappé d'un si horrible chagrin pour la perte qu'il vient de faire de son repos, qu'à peine il peut l'exprimer. Que le voile de la douleur couvre ses yeux de ténébres. Que tout ce qu'il voit augmente sa tristesse. Que les choses mêmes qui paroissent les plus agréables aux yeux des autres, sont un sujet de tristesse & d'affliction à son cœur. L. 1. Ep. 6.

V. Anastase qui avoit été tiré du Monastere du Mont-Sinaï, pour gouverner l'Eglise d'Antioche, d'où l'Empereur Justin l'avoit chassé, écrivit à Gregoire du lieu de son exil, pour lui témoigner la joye de son exaltation. Il n'avoit pû lui refuser dans sa Lettre les loüanges qui lui étoient dûës si legitimement, & il l'avoit appellé la bouche de Dieu, & le flambeau destiné pour être la lumiére de plusieurs. Mais nôtre humble Pape lui répondit, que c'étoit pour combler la mesure de ses crimes, que Dieu permettoit qu'il reçût des loüanges, lorsqu'il ne devoit attendre que la punition de ses péchez. Il eut toûjours horreur des loüanges & des flâteries ; & il croyoit qu'elles ne manquoient presque jamais de faire périr la vertu, ou dans sa naissance ou dans ses progrés ; ou dans sa perfection. Il se répresentoit les applaudissemens des hommes comme des vents impétueux, & comme une tempête qui abbat les plus grandes ames. Ibid. Ep. 7.

Comme s'il n'avoit pas suffi pour déplorer son mal- Ibid. Ep. 29.

heur, il invita ses amis à le faire & à le plaindre, parce qu'il n'avoit presque plus aucun sentiment d'amour de Dieu, au milieu de tant d'occupations de la Papauté, qui le partageoient.

Le Patrice Jean qui étoit Questeur & qui avoit été Consul, n'avoit pas peu contribué à l'élever sur la Chaire de saint Pierre par des intentions fort pures, envisageant les grands avantages que l'Eglise tireroit de son gouvernement. C'est dequoi nôtre Saint lui fait des reproches dans une de ses Lettres, où il se plaint d'être plûtôt l'Evêque des Lombards que des Romains; sans doute parce que ces barbares étoient les maîtres de tous les environs de Rome, & qu'on étoit en danger de les voir bien-tôt entrer dans Rome même.

L. 1. Ep. 30.

VI. Quelque consolation que les Lettres de saint Leandre lui eussent causée, il ne put lui répondre que par des gémissemens. Il dit à cét ami qu'il se regarde comme un Pilote chargé de la conduite d'un Vaisseau prêt à faire naufrage, qui fait eau en plusieurs endroits, battu de la tempête de tous côtez, & comme abîmé au milieu des vagues. Tantôt, dit-il, dans le trouble où je me trouve, je suis forcé de tourner le gouvernail du côté que les vents contraires soufflent, & de leur résister: tantôt je tâche d'éviter la violence des flots dont je suis menacé, en cedant à la tempête & en relâchant. Cependant j'ai bien sujet de gémir, parce que je voi que par ma negligence la sentine des vices se remplit, & que par la force de l'orage les planches du Vaisseau déja pourries se brisent, & que le bruit qu'elles font m'avertit d'un promt naufrage.

Ibid. Ep. 41.

On ne doit pas prendre ces gémissemens de Gregoire succombant, pour ainsi dire, sous le poids de la Charge Pontificale, pour des marques de foiblesse; si ce n'est peut-être de cette foiblesse & de cette infirmité qui rend plus fort, selon l'Apôtre, parce qu'elle est tout ensemble l'effet & la cause de l'humilité chrétienne. Au contraire, il est à craindre que la force de ceux qui ne sentent point la pesanteur de la Charge Pastorale, & qui se plaisent à se voir surchargez, ne soit une véritable foiblesse, & une tres-dangereuse maladie. 2. Cor. 12. 10.

Il ne faut pas croire que ces sentimens n'ayent fait que passer dans le cœur de nôtre Saint, & que l'éclat de sa dignité les ait bien-tôt étoufez. Nous l'entendrons redoubler ses plaintes & ses cris dans ses Dialogues, qu'il ne composa qu'aprés trois ans de Pontificat; & tout le reste de sa vie il ne cessera jamais de regreter le repos de sa solitude.

Il est à propos de marquer ici en abregé les maux dont l'Eglise étoit alors affligée, & qui causoient en partie les chagrins de ce charitable Pasteur. Nous en parlerons ailleurs plus amplement, selon que l'occasion s'en présentera.

Outre le schisme causé dans l'Occident par la question touchant les trois Chapitres, dont nous avons déja parlé, l'Eglise d'Afrique étoit encore déchirée par les Donatistes ces anciens Schismatiques, dont la fureur n'avoit jamais pû être réprimée, ni par l'autorité de Constantin le Grand, ni par la rigueur des Edits de l'Empereur Honorius, ni par la force des lumieres & de la charité de saint Augustin & des autres Evêques Voy. l. 1. c. 2. §. 1. p. 22.

d'Afrique. Les héréſies de Neſtorius & d'Eutiches continuoient à troubler l'Orient, & le rempliſſoient de diverſes ſectes. Celle des Agnoïtes qui s'éleva dans Alexandrie, étoit un de leurs funeſtes rejettons. L'Arianiſme regnoit encore dans une bonne partie d'Italie, à la faveur des Lombards qui l'avoient embraſſé. Quoique le Roi Récarede lui eût porté un coup mortel en Eſpagne lorſqu'il l'avoir abjuré, ce que firent aprés lui la plûpart de ſes Sujets, néanmoins il s'en conſervoit encore pluſieurs reſtes parmi les Gots. Et comme leur domination s'étendoit dans une partie de la Gaule, elle n'étoit pas tout-à-fait exemte de ce poiſon. Si les Provinces ſoûmiſes aux François étoient Catholiques dans les dogmes, il s'y étoit gliſſé des abus touchant les mœurs & touchant la diſcipline, que ſaint Gregoire traite d'héréſies, entr'autres les promotions des Néophytes, ou des perſonnes qui paſſoient tout d'un coup de la vie ſéculiere aux dignitez eccleſiaſtiques, & les Ordinations ſimoniaques. La Grande Bretagne ne conſervoit preſque plus de marques du Chriſtianiſme, étant opprimée par les Anglois qui étoient encore idolâtres, & qui l'avoient remplie de Temples de faux Dieux. Le peu de Chrétiens qui reſtoient dans cette Iſle, étoient attachez opiniâtrément à une erreur contraire au Concile de Nicée, touchant la célébration de la fête de Pâques, & avoient tant d'éloignement pour la réünion, que les Prédicateurs Apoſtoliques envoyez en ce païs, eurent bien moins de peine à convertir les Anglois idolâtres, qu'à r'appeller les Bretons à l'uniformité du culte.

Telles étoient les maladies extrêmes & les playes profondes de l'Eglise, ausquelles l'humble Gregoire qui se regardoit comme un serviteur inutile & sans expérience dans la Maison de Dieu, craignoit de ne pouvoir apporter remede. Voyons quels étoient les Evêques des principaux Siéges, qui partageoient avec lui la sollicitude Pastorale.

VIII. Jean surnommé le Jeûneur, gouvernoit l'Eglise de Constantinople, qui étoit enfin devenuë la seconde du monde Chrétien. Ses démêlez avec saint Gregoire nous obligeront à parler souvent de lui. Contentons-nous de dire présentement, que la réputation qu'il s'étoit acquise par son érudition & par sa vertu, l'ayant élevé à cette Prélature, augmenta toûjours, bien loin de diminuer; mais qu'il en fit un mauvais usage contre saint Gregoire, & qu'il s'en prévalut pour le mettre mal dans l'esprit de l'Empereur; lequel il eut l'adresse d'engager dans sa mauvaise cause.

Saint Euloge étoit assis sur le Siége de saint Marc dans Alexandrie, depuis l'année 581. Il vécut jusqu'en 608. Tous les Auteurs qui en parlent le loüent de sa science & de sa piété. Saint Gregoire le considéra toûjours comme une des principales lumieres de l'Eglise, & lui donna mille marques de son estime & de sa confiance. Il avoit été Religieux selon l'Auteur du Pré Spirituel, qui l'appelle Abbé. Prat. Spirit. c. 147.

Anastase Sinaïte étoit le Patriarche légitime d'Antioche, & saint Gregoire lui en conserva toûjours la qualité. Néanmoins ayant été chassé de son Siége par l'Empereur Justin en 572. Gregoire aussi Moine du Mont-Sinaï fut mis en sa place, & nôtre saint Pape

le reconnut pour véritable Patriarche. Evagrius lui donne de grands éloges, à cause de ses admirables vertus. Il mourut avant Anastase, qui reprit le gouvernement de l'Eglise d'Antioche en l'année 594. Il n'est pas necessaire de dire combien Anastase s'est rendu recommandable par son érudition & par sa sainteté.

Jean quatriéme de ce nom Patriarche de Jerusalem, avoit succedé à Eustochius en l'année 561. Il gouverna cette Eglise l'espace de 34. ans. Amos fut son successeur, & tint le Siége pendant huit ans, selon Nicéphore. Cependant nous trouvons une Lettre de saint Gregoire adressée à Isicius ou Isichius qui lui succéda, laquelle est de l'indiction 4. c'est à dire de l'an 600. ou 601. d'où il s'ensuit qu'Amos n'a pas été si long-tems Patriarche. Jean & Amos avoient vécu fort saintement dans le Cloître avant leur Episcopat.

Evagr. l. 5. c. 16. Niceph. l. 17. c. 36.
L. 9. ind. 4. ep. 40.

Domitien proche parent de l'Empereur Maurice, étoit Evêque de Melitine, & Metropolitain d'Armenie. Son habileté dans les négociations, & sa prudence dans la conduite des affaires, le rendirent fort recommandable; mais il le fut encore davantage par ses vertus & par la sainteté de sa vie. Il étoit lié d'une amitié fort étroite avec nôtre saint Pape.

L'Eglise de Carthage la plus célébre de toute l'Afrique, étoit gouvernée par Dominique, à qui saint Gregoire donne bien des loüanges.

Quoique l'Evêque de Tolede fût alors Primat d'une partie tres-considérable d'Espagne, & qu'ensuite il le soit devenu de tout le Royaume, néanmoins saint Leandre Evêque de Séville étoit le Prélat le

plus célébre dans la Monarchie des Gots, depuis la conversion de cette nation, dont il fut le principal instrument. Nous avons déja marqué l'union qui étoit entre nôtre Saint & lui.

Virgile Archevêque d'Arles se distinguoit en ce tems-là entre les autres Evêques de France, non-seulement par sa qualité de Vicaire du saint Siége & par la dignité de son Eglise, mais aussi par toutes les qualitez qui font les excellens Pasteurs, & par une grande pureté de vie. De Moine de Lerins il avoit été fait Abbé d'un Monastere d'Autun, & aprés la mort de Licerius Archevêque d'Arles, il fut mis en sa place l'an 588. à la recommandation de Siagrius Evêque d'Autun qui connoissoit son merite. Il gouverna son Eglise l'espace de 49. ans. L'Eglise Gallicane étoit florissante par l'érudition, & plus encore par la sainteté de plusieurs Evêques. S. Gregoire Archevêque de Tours un des plus célebres, meriteroit que nous parlassions de lui en ce lieu, si nous n'en avions déja parlé dans l'Avertissement. Saint Gregoire, pour entretenir l'union & la charité avec les Evêques, qu'il regardoit comme ses freres, n'entreprenoit & n'ordonnoit rien dans leurs Diocéses sans leurs avis, & sans les avoir auparavant consultez. Si l'on a des exemples de quelques Eglises, qu'il ait conferées à des Prêtres dans d'autres Diocéses que dans le sien, on doit croire que ce droit ne lui étoit nullement contesté, & que d'ailleurs il ne l'a exercé que dans les Evêchez *suburbicaires*, qui dépendoient plus immédiatement du Saint Siege.

Greg. Tur. l. 9. hist. c. 23.

L. 1. Ep. 38. & 39. & l. 12. ep. 30.

L. 2. ind. 10. ep. 10.

Aprés avoir representé en gros la situation du mon-

de Chrétien quant à l'état ecclesiastique, faisons-le voir d'une simple vûe dans son état politique.

IX. Maurice creé Empereur dés l'an 582. se maintenoit sur le trône par les mêmes vertus, la même prudence & la même valeur qui l'en avoient rendu & fait juger digne. Il conserva ses Etats en paix, & remporta de grandes victoires sur les Perses. Il vit même Chosroës II. leur Roi chassé de son Royaume, venir se jetter entre ses bras, & il lui donna une armée qui le rétablit sur le trône. Comme il étoit fort zelé pour la foi Catholique, les hérétiques dont l'Orient étoit ordinairement rempli, furent obligez de se
Greg. l. 9. ind. 4. ep. 40. taire, & de tenir leur venin caché pendant qu'il fut maître de l'Empire. Il possedoit encore quelques Provinces de l'Empire d'Occident, soit en Afrique soit en Europe. Ce fut pour conserver ce qui lui restoit en Italie, que si-tôt qu'il fut reconnu pour Empereur, il y envoya le Patrice Smaragde en la place de l'Exarque Longin, qui n'étoit pas un homme de guerre.
a Il lui donna de bonnes [a] troupes pour s'opposer aux Lombards. Il avoit été informé du mauvais état des
b affaires d'Italie par la [b] Lettre du Pape Pelage à Gregoire, & par le recit que lui en firent Honorat Notaire ou Secrétaire d'Etat, & l'Evêque Sebastien. On avoit besoin particuliérement d'un Général expérimenté. Smaragde s'étoit acquis déja beaucoup de réputation par les armes, & c'est ce qui le fit préferer à plusieurs autres.

X.

a Ce sont les secours que Jean Diacre témoigne avoir été obtenus par S. Gregoire étant encore à Constantinople.

b Voyez cette Lettre parmi celles de ce Pape, dans le recueil des Conciles.

X. Les Lombards menacez des nouveaux efforts qu'alloient faire les Romains pour les chasser d'Italie, & craignant tout de la part d'un Empereur aussi puissant, aussi sage & aussi vaillant que Maurice, qui avoit déja triomphé des Perses, peuples beaucoup plus puissans qu'eux, ils crurent qu'ils devoient commencer par se chercher un Roi, au lieu des Ducs qui les avoit gouvernez depuis dix ans; ne doutant point qu'un Prince à qui tous obéïroient, ne fût plus en état de résister à l'Empereur, que si l'autorité demeuroit encore partagée.

Ils avoient fait la guerre avec divers succés, sous les Ducs qui les commandoient. Ils étoient entrez en France; ils y avoient fait beaucoup de ravages, & même défait & tué Amat Patrice que le Roi Gontran leur avoit opposé. Le carnage qu'ils firent des Bourguignons en cette occasion fut si grand, que selon Gregoire de Tours, on ne pouvoit pas compter le nombre des morts. Ils retournerent en Italie chargez de butin, dans le dessein de revenir encore bien-tôt. Ils n'y manquerent pas, & firent une irruption dans le Dauphiné; mais Mommole que Gontran avoit fait Patrice & General de son armée aprés Amat, les surprit, en tua plusieurs, & fit les autres prisonniers. Il eut le même succés contre les Saxons alliez des Lombards, qu'ils avoient emmenez avec eux en Italie. Aprés en avoir tué un grand nombre, il fit jurer les autres à qui il pardonna, qu'ils quitteroient le service des Lombards, & retourneroient sous l'obéïssance des François. Ils accomplirent leur promesse, & s'établirent dans les Etats du Roi Sigebert.

Greg. Tur. l. 4. c. 36. &c. Paul. Diac. l. 3. capp. 3. 4. 8. 9.

T

Les Lombards rentrerent encore en France ſous trois Chefs, & partagez en trois corps d'armée. D'abord ils ſe jetterent ſur le Dauphiné, aux environs d'Ambrun, de Die, de Valence & de Grenoble. Enſuite ils ravagerent la Provence, & vinrent mettre le ſiege devant Aix, qui ſe racheta en payant la ſomme de vingt-deux livres d'argent. Mais Mommole les tailla en pieces dans pluſieurs combats avec un bonheur incroyable, & rendit ſon nom ſi formidable à ces barbares, que l'entendant prononcer ils prenoient la fuite. On dit qu'il ne leur accorda la paix qu'à condition qu'ils cederoient au Roi Gontran les villes d'Aouſte & de Suſe, & qu'ils payeroient tous les ans à ce Prince un tribut de douze mille écus d'or.

L. 3. c. 1. &c. Néanmoins Paul Diacre témoigne qu'ils eurent leur revanche, & qu'ils mirent en fuite les François auprés de la ville de Trente. Cét Hiſtorien marque tous ces évenemens ſous le gouvernement des Ducs. Ces peuples ayant pris la réſolution de remettre toute l'autorité entre les mains d'un ſeul, & de ſe donner un Roi, ils choiſirent Autharis fils de Clef leur dernier Roi, comme le plus brave & le plus digne de la couronne. Il prit le ſurnom de Flavius, pour ſe rendre plus agréable à ſes nouveaux ſujets d'Italie, que les noms barbares des Lombards effrayoient preſque autant que leurs armes. Afin que le nouveau Roi pût ſoûtenir avec éclat ſa dignité, on convint que tous les Ducs lui cederoient la moitié de leurs biens. Il ſe ſignala d'abord par la priſe de Briſſello place ſur le Pô, qu'un Capitaine Lombard qui s'étoit jetté dans le parti des Romains avoit enlevée.

XI. L'Empereur Maurice voyant le peu de succés de ses armes en Italie, tâcha d'engager dans son parti à force d'argent Childebert jeune Prince plein d'ardeur & d'amour pour la gloire, qui avoit succedé depuis peu à son pere Sigebert dans le Royaume d'Austrasie. Nous avons parlé ci-dessus d'une Lettre que le Pape Pelage II. écrivit à l'Evêque Aunachaire, pour le prier de solliciter les Rois de France à se déclarer en faveur de l'Empereur, qui étoit de même Religion qu'eux, contre des barbares Ariens & ennemis de l'Eglise. Les Rois d'Austrasie avoient une raison particuliere de s'interesser dans les affaires d'Italie, parce qu'ils y avoient possedé une grande étenduë de païs.

Childebert, à la priere de l'Empereur, fit entrer une puissante armée en Italie, & marcha à la tête, quoiqu'il ne fût âgé que de treize ans. Il revint de cette expedition couronné de gloire, selon Gregoire de Tours. Aprés avoir réduit les Lombards à faire tout ce qu'il souhaitoit, ils obtinrent toutefois grace de lui à force de présens ; & si l'or de Maurice avoit été assez puissant pour l'attirer en Italie, celui d'Autharis n'eut pas moins de pouvoir pour l'en faire sortir. L. 6. c. 42.

L'Empereur n'étant pas content du Roi, le somma ou de rendre les cinquante mille écus qu'il lui avoit donnez, ou de porter une seconde fois la guerre dans les Etats des Lombards. Ce jeune Prince plein d'ardeur consentit de passer encore en Italie ; mais son entreprise fut suivie d'un mauvais succés, à cause de la mesintelligence des François & des Allemans qui composoient son armée. Paul. Diac. l. 3. de Gest. Lang. c. 22.

XII. Autharis délivré une seconde fois de la crainte des François, alla faire la conquête d'une place forte située dans une Isle du païs de Venise, où il sçavoit qu'on avoit mis à couvert de grandes richesses. Car Alboin qui s'étoit emparé de presque tout le païs de terre ferme des Venitiens, n'avoit pû entrer dans leurs Isles faute de Vaisseaux.

Le Roi des Lombards rechercha l'alliance de Childebert, & demanda Clodesinde sa sœur en mariage. La Princesse lui fut promise, mais on lui manqua de parole, & le Roi son frere la donna à Recaréde Roi d'Espagne, Prince Catholique, qu'on crut devoir préferer au Roi des Lombards qui étoit Arien. En même tems Childebert fit avertir l'Empereur Maurice du dessein qu'il avoit de faire entrer une armée en Italie; ce qu'il ne manqua pas d'executer. Mais il fut si malheureux dans cette troisiéme tentative, qu'on ne se souvenoit pas que les François eussent jamais été défaits avec tant de carnage, qu'ils le furent alors par les Lombards.

Greg. Tur. l. 9. c. 25.

Childebert effaça en quelque maniere la honte de cette défaite, par une quatriéme expedition. Il fit marcher une armée plus puissante qu'auparavant, sous vingt Chefs qui se partagerent, & coururent l'Italie pendant trois mois. Les ennemis n'osérent se présenter, & le Roi Autharis même se tint renfermé dans la ville de Pavie. Cependant les Romains ayant manqué de parole à nos François, ils ne pûrent exécuter rien de considérable. Ils se contenterent de prendre cinq ou six Châteaux & de faire quelque butin; ensuite dequoi l'armée étant affoiblie par les maladies &

par la disette, fut obligée de rentrer en France. Ainsi cette guerre fut plus nuisible que profitable à Childebert, quoique les avantages qu'il avoit remportez d'abord, la fuite des ennemis, la perte qu'ils firent de leur camp, leur crainte qui les obligea à se tenir renfermez dans leurs retranchemens, & plusieurs autres circonstances, semblassent avoir mis la victoire de son côté. Telles sont tant de victoires, non-seulement steriles mais dommageables, dont on se fait un vain honneur, quoiqu'il n'en faille que quatre ou cinq semblables pour ruïner la plus florissante Monarchie. Cette expedition fut faite l'an 590. auquel saint Gregoire commença son Pontificat. C'étoit la quatorziéme année du regne de Childebert. Les François rebutez de tant de mauvais succés, accorderent enfin la paix aux Lombards, qui l'acheterent par beaucoup de soûmissions.

XIII. Autharis s'étoit fortifié par l'alliance des Bavarois, ayant épousé Theodelinde fille de Theodon Duc ou Roi de Baviere. Ce Prince & ses Sujets avoient depuis peu embrassé la foi chrétienne, que saint Rupert étoit venu leur annoncer. Dieu se servit de la Reine Theodelinde qui avoit beaucoup de merite & de pieté, pour faire abjurer l'Arianisme aux Lombards, comme nous le marquerons dans la suite.

La paix que ces peuples avoient faite avec les François contribua beaucoup à leur assurer leurs conquêtes, & à les augmenter. Autharis avoit déja auparavant pris Benevent, & étendu sa domination jusqu'à Reggio dans l'extrémité de la Calabre, où il fit élever une colomne, pour marquer les bornes de l'Empire des Lombards de ce côté-là.

XIV. Ce que nous avons dit des guerres de Childebert avec les Lombards, ne suffit pas pour donner assez de connoissance de l'état de la France, dans le tems que saint Gregoire fut fait Pape. Elle étoit alors partagée en trois Royaumes. Le jeune Clotaire second du nom, fils de Chilperic qui fut assassiné en 584. & de Fredegonde, possedoit la Neustrie, laquelle comprenoit les deux petits Royaumes de Soissons & de Paris. Il n'étoit qu'à la mammelle quand le Roi son pere fut tué, mais la Reine sa mere défendit si courageusement ses Etats pendant sa minorité, qu'elle les lui conserva, malgré tous les efforts de Childebert, qui vouloit le faire passer pour un enfant supposé. Childebert possedoit l'Austrasie, qui s'étendoit beaucoup du côté de la Germanie. Et Gontran oncle de Clotaire & de Childebert, regnoit en Bourgogne. Ce Royaume s'étendoit jusques dans la Provence. Ces partages, & les furieuses animositez de deux Reines Fredegonde & Brunehaut, remplirent alors la France de troubles, & en firent le théatre des plus sanglantes guerres & des crimes les plus execrables.

XV. L'Espagne étoit beaucoup plus tranquile. Gontran avoit fait marcher deux armées contre les Gots, pour tirer raison des injures faites à toute la Maison Royale de France, en la personne d'Ingonde sa niéce, & Childebert son frere qui avoit l'ame grande, avoit aussi conçu le dessein de vanger tant de mauvais traitemens qu'elle avoit reçus de Leuvigilde. Mais la mort de ce Prince rendit le calme. Son fils Récaréde qui fut son seul successeur, régna fort sagement & fort chrétiennement. Lorsque saint Gregoire fut fait Pape,

il venoit de quitter l'Arianiſme, ayant été inſtruit par ſaint Leandre Evêque de Seville; & il témoigna tant de zéle pour faire embraſſer la foi Catholique à tous les Viſigots ſes ſujets, qu'il ne permit à aucun de porter les armes, s'il n'étoit Catholique. Nous lirons dans la ſuite les loüanges que ſaint Gregoire lui donne dans une de ſes Lettres. Ce Prince eut un ſoin particulier de faire célébrer des Conciles, pour donner plus de poids à ce qu'il avoit ordonné en faveur de la veritable Religion, & de rétablir la diſcipline. Le plus célébre qui fut tenu alors; eſt le troiſiéme Concile de Tolede aſſemblé en 589. Soixante & douze Evêques y aſſiſterent, & ce fut dans cette ſainte aſſemblée que les Evêques, les Prêtres, le Roi & les principaux Seigneurs de la nation des Gots ſignérent la profeſſion de la foi Catholique. Greg. l. 3. Dial. c. 31.

Si l'Eſpagne fut redevable de ſa converſion aux bons conſeils de ſaint Leandre, & au zéle du Roi Recaréde, elle en avoit auſſi l'obligation à la foi de la Reine Ingonde femme d'Ermenigilde, qui étoit fille de Sigebert Roi d'Auſtraſie & ſœur de Childebert, parce qu'elle porta ſon mari à ſe convertir, ſoit par ſes exhortations, ſoit par ſa conſtance à ſouffrir pour la Religion, ſoit par ſes bons exemples.

XVI. Une autre Princeſſe du ſang Royal de France nommée Berthe fille de Charibert Roi de Paris, frere de Sigebert, de Gontran & de Chilperic, paſſa dans la Grande Bretagne par un ordre particulier de la Providence, afin d'y exercer auſſi, pour ainſi dire, l'apoſtolat, & de diſpoſer Ethelbert Roi de Kent qui l'avoit épouſée, & qui étoit encore idolâtre, à rece-

voir l'Evangile ; ce qui donna lieu à la conversion de toute la nation Angloise, comme nous le verrons. La Grande Bretagne étoit alors possedée presque entierement par les Anglois & les Saxons, qui l'avoient partagée en sept petits Royaumes. Les anciens habitans appelez Bretons, avoient reçu la foi dés le second siecle, mais ils étoient fort attachez à certaines pratiques contraires à l'usage de l'Eglise, qui les faisoient regarder comme schismatiques. L'Irlande suivoit les mêmes pratiques, ou plûtôt les mêmes erreurs. On a cru que les Evêques & les peuples de cette Isle étoient aussi engagez dans le schisme pour les trois Chapitres, à cause de l'inscription d'une Lettre de saint Gregoire, qui paroît être adressée à tous les Evêques d'*Hibernie*, lesquels il exhorte à quitter ce schisme ; mais au lieu d'*Hibernie*, quelques Sçavans croyent qu'il faut lire [a] *Istrie*. Dans un Manuscrit de l'Abbaye de Corbie, qui est dans la Bibliothéque de saint Germain des Prez, on lit seulement *universis*, &c. sans qu'il soit fait mention d'Hibernie, ni d'Istrie.

L. 2. ind. 10. Ep. 36.

Num. 168.

Je ne parle point ici de ces vastes païs connus présentement sous le nom de la Pologne, ni des Royaumes du Nort, c'est à dire de la Suede, du Danemarc, de la Norvege, ni même d'une grande partie de l'Allemagne ou Germanie, parce que la lumiere de l'Evanvangile n'avoit point encore percé jusques-là, dans le tems que saint Gregoire gouverna l'Eglise, & que nous

[a] La suite de la Lettre montre qu'elle est écrite plûtôt aux Evêques d'Istrie. Il y est fait mention de la persécution qu'ils se plaignoient d'avoir soufferte, parce que les Exarques avoient employé quelques moyens un peu violens pour les reduire. Il y est aussi parlé des fleaux d'Italie.

nous n'avons fait en ce lieu la revûë du monde chrétien, que pour ouvrir aux yeux des Lecteurs le vaste théatre des glorieuses actions de ce grand Pape.

XVII. Il semble qu'avant que nous en commencions l'Histoire, il seroit à propos de marquer les talens de la nature, & les dons de la grace qu'il apporta dans la Charge Pastorale ; mais ce que nous en avons dit dans le premier Livre, en donne une idée suffisante, & ce que nous allons rapporter les fera mieux connoître encore. Je me contenterai de dire par avance, que je ne trouve rien de plus admirable que la profondeur de son humilité, & l'ardeur de sa charité ; l'une l'abaissoit & l'aneantissoit en lui-même ; l'autre l'élevoit en Dieu, & lui donnoit une force plus qu'humaine. Son sentiment étoit que rien ne brilloit avec plus d'éclat sur la tête d'un Evêque, que l'humilité. L. 2. ind. 11. Ep 54. Voyons en quel degré il possédoit cette vertu, & jusqu'où il en a porté la pratique. Rien n'est plus merveilleux que de voir ce Pape si digne de respect en toutes manieres, & qui seul de tous les Papes a porté le titre glorieux de Grand, depuis saint Leon premier du nom, s'appeller au commencement de ses Dialogues un [a] *petit homme*, un *homme de néant*. Il écrit à son ami saint Leandre : J'avois résolu fortement d'être « l'opprobre des hommes & l'abjection du peuple. « Dans la même Lettre, & presque par tout ailleurs, il exagere les défauts que son humilité lui faisoit appercevoir en sa personne, sans que nul autre pût les découvrir. L'humble titre de serviteur des serviteurs de Dieu, L. 7. Ep. 126. ind. 2.

V

a. *Unus ego homuncio.*

qu'il mit le premier des Papes à la tête de ses Lettres, fait assez connoître qu'il regardoit sa dignité comme une penible servitude, que la Providence lui avoit imposée, & que la seule charité lui avoit fait accepter. Comme il étoit obligé de reprendre même les Evêques qui ne faisoient pas leur devoir, il en rencontra un qui s'en choqua. Mais nôtre humble Pape afin de
a lui apprendre son devoir, lui manda [a] que pour lui il étoit tout prêt à recevoir des corrections & des reprimendes de la part de ceux qui voudroient exercer cette charité à son égard.

Quant à l'amour de Dieu, il n'est point nécessaire de copier ici mille endroits de ses écrits, où l'on voit briller des étincelles de ce divin amour, il doit me suffire de dire, que les soûpirs qu'il poussoit sans cesse, pour se plaindre de la diminution & du refroidissement de la charité en lui, comme nous avons déja vû même dans ce Chapitre, servoient beaucoup à l'enflammer, & que les reproches qu'il se faisoit sans cesse de n'aimer plus Dieu parmi l'embarras des affaires, sont une preuve qu'il ne craignoit rien tant que de manquer à l'aimer de tout son cœur & de toutes ses forces.

a *Ab omnibus corripi, ab omnibus emendari paratus sum.* L. 2. ind. 10. Ep. 37.

CHAPITRE II.

I. Epître synodique écrite par saint Gregoire aux Patriarches. II. Sa soûmission aux Conciles généraux, même en ce qu'ils ont ordonné touchant les personnes. III. Saint Gregoire semble approuver le Réglement du Concile de Calcedoine touchant la préséance du Patriarche de Constantinople. IV. Pourquoi il y avoit alors deux Patriarches d'Antioche. Combien S. Anastase l'un des deux étoit ami de saint Gregoire. V. Il compose son Pastoral. VI. Sommaire de cét Ouvrage. VII. Son excellence. Traductions qui en ont été faites. VIII. Réglement de la maison de Gregoire. IX. Il en bannit les laïques. Excellens hommes qui composoient sa famille. X. Ses aumônes & ses libéralitez. XI. Il donne l'administration des biens & des affaires ecclésiastiques à des Clercs. XII. Il réprime la cupidité des laïques. XIII. Son assiduité à prêcher. XIV. Eloquence de nôtre saint Prédicateur. XV. Soin qu'il prend de la conversion des infidelles. XVI. Il réforme l'Ordre Romain & le Sacramentaire. En quel tems ils furent reçûs par l'Eglise Gallicane. XVII. Il perfectionne le chant ecclésiastique. Son Antiphonaire reçû d'abord en Occident. XVIII. Zéle de Charlemagne pour rétablir le chant Gregorien en sa pureté. 590. & 591.

I. LA coûtume étoit que les Papes au commencement de leur Pontificat, envoyassent aux Patriarches, pour marque de Communion, une Epître

qu'on appelloit *synodique*, peut-être à cause qu'ils l'envoyoient du Synode des Evêques voisins de Rome, qui se tenoit alors. Gregoire s'acquitta de ce devoir de civilité & de charité, par une Lettre circulaire adressée à Jean Patriarche de Constantinople, à Euloge Patriarche d'Alexandrie, à Gregoire Patriarche d'Antioche, à Jean Patriarche de Jerusalem, & à Anastase Patriarche d'Antioche. Nous avons déja dit par quelle occasion il y avoit alors deux Patriarches d'Antioche, nous en parlerons encore dans la suite. Gregoire dans cette Epître traite excellemment de la dignité episcopale, dont il gémit de se voir revêtu, des qualitez que doivent avoir les Pasteurs, lesquelles il explique par plusieurs passages de l'Ecriture Sainte, & particuliérement de leur charité, de leur condescendance pour leurs inférieurs, à l'exemple de saint Paul, qui descend du troisiéme Ciel dans le domestique des personnes mariées, pour leur prescrire leurs devoirs mutuels.

L. 1. Ep. 24.

II. A la fin de sa Lettre il fait profession de suivre les quatre premiers Conciles généraux, & de les recevoir avec le même respect que les quatre Evangiles. Il proteste aussi d'embrasser avec soûmission les décisions du cinquiéme Concile. Il témoigne qu'il défere à l'autorité de ces saintes assemblées, même en ce qui regarde les personnes qu'ils ont condamnées; » parce, dit-il, que quiconque présume de délier ceux » que les Conciles lient, ou de lier ceux qu'ils ont dé-» liez, bien loin de détruire l'autorité des Conciles, il » se détruit & se perd lui-même. Il ne pouvoit pas porter plus loin l'autorité des Conciles généraux. Néan-

moins il dit expressément ailleurs, que tout ce qui est ordonné dans les Conciles, n'a point de force sans l'autorité & le consentement du Siege Apostolique. C'est aux Theologiens à voir quelles justes conséquences ils doivent tirer de ces principes. Pour moi, je croi devoir m'en abstenir. Je me contenterai seulement de dire encore, qu'il enseigne la même doctrine dans une autre Lettre, où toutefois il ne parle que des quatre premiers Conciles Oecumeniques, sans rien dire du cinquiéme. Il se contente seulement de marquer, qu'on examina du tems de l'Empereur Justinien, ce qui avoit été réglé touchant certaines personnes, aprés que le Concile de Calcedoine eût été terminé. D'où il laisse à conclure, que si le cinquiéme Concile a changé ce réglement posterieur au Concile de Calcedoine, c'est mal à propos qu'on l'accuse d'avoir fait injure à ce Concile en renversant ses décisions.

L. 7. ind. 2. Ep. 70.

L. 2. ind. 11. Ep. 10.

III. Jean Patriarche de Constantinople est nommé le premier dans l'inscription de l'Epître synodique dont nous venons de parler. Quelques Conciles, & particuliérement celui de Calcedoine, avoient donné à l'Evêque de Constantinople la premiere place aprés l'Evêque de Rome, & la préséance sur tous les autres; mais S. Leon le Grand & ses Successeurs ne voulurent point recevoir ce réglement, qui n'étoit que de discipline. Il semble toutefois que S. Gregoire y ait [a] ac-

[a] Le Cardinal Baronius conjecture, que cette Epître synodique ne portoit point dans son inscription le nom de tous les Patriarches, mais seulement de celui à qui elle étoit adressée. Par exemple, la Copie envoyée à Jean de Constantinople, ne portoit point d'autre nom que le sien à la tête. Mais dans le recueil qu'on a fait des Lettres du Saint Pape, on a placé les noms de tous ces Patriarches dans l'inscription, selon le rang qu'ils tenoient dans le tems auquel le recueil a été fait. Ainsi l'on ne peut tirer de là aucune preuve que saint Gregoire ait approuvé la préséance du Patriarche de Constantinople. Néanmoins, il est certain qu'il en jouïssoit dés-lors fort paisiblement, & que le saint Pape ne l'a point contestée.

quieſcé, nommant le Patriarche de Conſtantinople le premier dans l'inſcription de la Lettre. Quoique le titre d'Oecumenique uſurpé par Jean eût déja cauſé des broüilleries, & que même le Pape Pelage l'eût menacé d'excommunication, & eût défendu à ſon Nonce de communiquer avec lui s'il ne renonçoit à ſa prétention, néanmoins ſaint Gregoire ne crut pas devoir le traiter d'abord à la rigueur, ni refuſer de communiquer avec lui; ſe perſuadant peut-être que cette modération le rameneroit plûtôt à ſon devoir, qu'une conduite plus rigoureuſe. Nous parlerons ailleurs de cette diſpute.

Euloge eſt nommé le ſecond dans l'inſcription de l'Epître ſynodique de ſaint Gregoire, comme Patriarche d'Alexandrie. Nous avons déja parlé du merite de ce ſaint Prélat. Il écrivit ſur quelques matieres eccléſiaſtiques, particuliérement contre les Novatiens, & Photius parle de ſes Ouvrages en divers endroits de ſa Bibliotheque. On ne peut pas diſſimuler que ce Pere ait fait beaucoup de fautes contre l'Hiſtoire, particuliérement dans ce qu'il a écrit contre les Novatiens, comme l'a remarqué depuis peu M. de Tillemont dans ſes Memoires ſur les Novatiens.

Cod. 182. 208. 225. 226.

Tom. 3. p. 480. & 481.

IV. On ſera peut-être ſurpris de voir dans l'inſcription de cette même Lettre, Gregoire qualifié Evêque d'Antioche avant Anaſtaſe, qui n'eſt placé qu'au dernier rang. Nôtre ſage Pape en uſa ainſi, parce qu'il y avoit long-tems que Gregoire étoit en poſſeſſion paiſible de l'Egliſe d'Antioche, qu'Anaſtaſe même ne l'y troubloit pas, qu'il étoit lié de communion avec tous les Evêques d'Orient & même d'Occident;

& qu'en refusant de le reconnoître, il auroit troublé la paix de l'Eglise.

La disgrace d'Anastase dont il occupoit le Siege, venoit de ce qu'il avoit résisté à l'Empereur Justinien, qui vouloit introduire une nouvelle hérésie, enseignant que le Corps de JESUS-CHRIST avoit toûjours été incorruptible & impassible. Néanmoins ce ne fut que Justin successeur de Justinien qui envoya ce grand Prélat en exil. Theophanes dit que ce fut parce que saint Anastase écrivit contre l'Ordination de Jean Patriarche d'Alexandrie, faite par Jean Patriarche de Constantinople, lequel occupoit le Siege d'Eutychius que l'Empereur Justin avoit exilé. Anastase écrivit un Traité sous le titre de *Guide du vrai chemin*, contre les hérétiques Acephales, & quelques autres Ouvrages dont on peut voir le catalogue dans les Auteurs qui ont parlé des Ecrivains ecclésiastiques. Nous avons déja dit que nôtre saint Pape le reconnut toûjours pour Patriarche d'Antioche, parce, lui écrit-il, qu'il n'avoit garde de croire que la mauvaise volonté des hommes pût l'empêcher d'être ce qu'il avoit été fait par la grace de Dieu. Il parle d'une Lettre qu'il avoit écrite en sa faveur à l'Empereur Maurice, pour le prier de permettre [a] qu'Anastase vint à Rome, & qu'il pût y porter le Pallium, étant résolu de partager, pour ainsi dire, avec lui les hon-

ὁδηγός.

L. 1. Ep. 25. ibid. Ep. 27.

a *Vt virum beatissimum Domnum Anastasium Patriarcham, concesso usu Pallii ad beati Petri Apostolorum principis limina mecum celebraturum solemnia Missarum transmittere debuissent.* L. 1. Ep. 27. On peut inférer de ces paroles que l'usage du Pallium étoit accordé par les Empereurs. Nous verrons dans la suite que saint Gregoire ne l'accorda à Syagrius qu'avec le consentement de l'Empereur Maurice. Sa Lettre écrite à l'Empereur en faveur d'Anastase ne se trouve plus, peut-être parce qu'il ne la lui envoya pas, ainsi qu'il le dit, L. 1. Ep. 27.

neurs du Pontificat, & de le faire célébrer en sa compagnie aux Messes solemnelles, dans l'Eglise de saint Pierre; afin que s'il ne lui étoit pas permis de retourner à son Siege, au moins il conservât l'honneur & la dignité de l'Episcopat, & qu'ils eussent la satisfaction de vivre ensemble. Rien n'est plus tendre que que ce que Gregoire dit au commencement d'une de ses Lettres, pour répondre à celle d'Anastase: J'ai reçu la
L. 1. ep. 25. » Lettre de vôtre Beatitude avec le même plaisir que » sent un homme fatigué quand il trouve le repos; un » malade lorsqu'il reçoit la santé; celui qui brûle de soif » lorsqu'il rencontre une fontaine; un voyageur fort » échauffé, quand il trouve un ombre agréable. Car Gregoire n'étoit pas moins * bon ami, que grand Pape.

V. Nôtre nouveau Pape écrivit encore à plusieurs autres Evêques, pour répondre aux complimens qu'il avoit reçus d'eux touchant son exaltation. Il leur marque à tous qu'il a des sentimens bien différens de ceux qu'ils lui ont fait paroître sur son changement de condition. Mais afin de faire connoître mieux ses pensées sur ce sujet, il crut devoir les publier dans son *Pastoral*, & rendre au même tems raison au Public de la répugnance qu'il avoit euë à subir le joug de l'Episcopat; ce que plusieurs Evêques lui avoient reproché, particuliérement Jean Archevêque de Ravenne, à qui cét Ouvrage est adressé.

Gregoire entreprit aussi cét excellent Traité, du soin

* Pour connoître combien il étoit tendre ami, on n'a qu'à lire la Lettre qu'il écrit à Theotime, auquel il dit qu'il n'a qu'une même ame avec lui, & qu'il l'a toûjours present. *L.* 2, *ind.* 11. *Ep.* 66.

ſoin que doivent avoir les Paſteurs, afin d'avoir toûjours dans la conduite ſoit de l'Egliſe, ſoit de ſa propre perſonne, les excellentes régles du gouvernement, & les admirables maximes de morale dont cét Ouvrage eſt rempli.

VI. Il eſt diviſé en quatre Parties. La premiere traite de la néceſſité de la vocation divine, pour entrer dans la Charge Paſtorale, parce que c'eſt l'art des arts & la ſcience des ſciences, qu'on ne peut ſe flatter de poſſeder ſans beaucoup de préſomption. Ainſi ceux qui s'y engagent d'eux-mêmes, ſe rendent coupables d'une horrible témérité. Dans la ſeconde Partie ſaint Gregoire parle des devoirs d'un Paſteur, dont il ſuppoſe que la vocation & l'entrée au Sacerdoce ont été légitimes; de l'éminent degré de vertu qu'il doit avoir au deſſus de ſon peuple; de ſa diſcretion; de ſon application à Dieu, ſans rien négliger de ce qu'il doit à ſes brebis. La troiſiéme Partie explique quelles inſtructions les Paſteurs doivent donner à leur troupeau, & comment ils doivent les diverſifier pour les rendre utiles, ſelon les differentes diſpoſitions de ceux qu'ils inſtruiſent. Car il faut traiter diverſement les hommes, les femmes, les jeunes gens, les ſerviteurs, les maîtres, les ignorans, les ſçavans, les préſomptueux, les malades. Les avis que ſaint Gregoire donne en cét endroit, ſont d'une merveilleuſe utilité pour la conduite des ames. La quatriéme Partie apprend aux Paſteurs à faire de fréquentes réflexions ſur leur conduite, pour s'humilier des fautes qui leur ſeront échapées. Il veut qu'ils rentrent ſouvent en eux-mêmes, de peur que ſe perdant trop long-tems de vûë, ils

n'oublient leurs propres obligations, lors même qu'ils font paroître plus de zéle à instruire les autres des devoirs de leur condition.

VII. C'est avec raison qu'on a toûjours eu dans l'Eglise, une estime singuliére pour le Pastoral de saint Gregoire. L'Empereur Maurice en demanda une copie à Anatolius Diacre de l'Eglise Romaine, qui résidoit à Constantinople en qualité de Nonce. Anastase Patriarche d'Antioche le traduisit en grec, ce qui le rendit commun dans l'Eglise d'Orient. Il se répandit encore dans l'Occident avec plus de promtitude & de facilité. Les Evêques le regardérent comme la plus excellente régle de leur conduite qu'ils pussent choisir, & plusieurs [a] Conciles les obligérent à l'apprendre & à le sçavoir aussi parfaitement que les saints Canons. Aussi nous apprenons d'Hincmar Archevêque de Reims, que de son tems lorsqu'on ordonnoit les Evêques, on leur mettoit ce Livre entre les mains, ainsi que le Livre des sacrez Canons, & qu'on exigeoit d'eux une promesse de l'observer. Saint Leandre le fit connoître à l'Eglise d'Espagne, l'ayant demandé à son ami Gregoire, qui le lui envoya avec ses Morales sur Job, aprés les avoir retouchées. Alfréde Roi d'Angleterre, qui fut sacré à Rome en l'année 872. fit tant de cas du Pastoral, qu'il le traduisit en langue Saxone. Nous en avons une traduction nouvelle en nôtre langue imprimée chez Pralard en l'année 1694. Nous allons voir comment le saint Pasteur se conduisit par ces excellentes régles, dés le

a — In Præf. Opusc. 55. — L. 4. Ep. 46.

a *Turon.* 3. *an.* 813. *Can.* 3. *Cabilon.* 2. *C.* 2. *Aquisgran.* 2. *C.* 4. *Remense* 2. *Can.* 10. *Moguntinum*, *Parisiense* 6.

commencement de son Pontificat.

VIII. Il avoit appris de l'Apôtre, qu'un Evêque qui ne sçait pas gouverner sa propre famille, n'est pas capable de conduire l'Eglise de Dieu; & même que celui qui n'a pas soin des *siens*, & particuliérement de ceux de sa maison, a renoncé à la foi, & est pire qu'un infidéle. Ce fut donc pour ne se pas rendre coupable d'un si grand crime, qu'il prit un soin particulier de régler sa maison & sa propre personne. 1. Tim. 3. 5. & 5. 8.

Il ne se servit, même pour le culte divin, que d'ornemens Pontificaux d'un prix médiocre, & ses Successeurs conservérent cette loüable coûtume comme un heritage précieux de ce vénérable Pere. Ses vétemens communs étoient encore beaucoup plus simples, parce qu'il conserva toûjours l'habit monastique; & c'est de leur forme, & particuliérement de celle de sa ceinture, que Jean Diacre s'est servi, entre plusieurs autres raisons, pour prouver qu'il avoit fait profession de la Régle de saint Benoît. Joan. Diac. l. 2. c. 1.

Rien n'étoit plus modeste, ou plûtôt rien n'étoit plus pauvre que les meubles de sa maison. Il étoit persuadé que si saint Paul ordonne à l'Evêque de s'*orner*, ce n'est que dans les bonnes mœurs & dans les vertus, qu'il doit chercher des parures, & qu'une pompe séculiere ne sert qu'à travestir un Evêque en homme de Cour. Il retrancha les [a] Laïques, qui avoient coutume de composer la famille du Pape, obligeant ensuite les Evêques à n'en plus recevoir en leurs mai- Jean Diac. ibid. c. 5. & 11.

[a] Il fit ensuite un Réglement, pour obliger ses Successeurs à faire la même chose, ainsi que nous le dirons. *Voyez l. 4. Ep. 44.*

sons, à son exemple, afin de n'y donner entrée qu'à des Clercs, ou à des Religieux.

IX. Au lieu donc des personnes séculieres qu'il avoit éloignées, il prit auprés de lui des Clercs tres-sages pour lui servir de conseil. De ce nombre furent Pierre Diacre, avec lequel il composa ses Dialogues. Emilien qui lui servit de Secrétaire, & qui écrivit sous lui les quarante Homelies sur l'Evangile, aidé de quelques autres. Paterius qui étoit aussi son Secrétaire, & qui fit une compilation de ses Ouvrages, qu'on trouve à la fin des Oeuvres de nôtre Saint. C'est un tissu de passages de la sainte Ecriture, rapportez selon leur ordre naturel, dont il donne l'explication tirée de divers Traitez de son excellent Maître. Jean Défenseur ou Procureur de l'Eglise Romaine, qu'il dépêcha en Espagne pour rétablir dans le Siége Episcopal de Malgue l'Evêque Janvier, que les Evêques de sa Province avoient déposé.

Mais comme saint Gregoire aimoit particuliérement la profession monastique, & qu'il avoit résolu d'y demeurer toûjours attaché autant que la Charge Pastorale le lui permettroit, il assembla dans son Palais une Communauté de Moines qu'il avoit choisis, afin de vivre régulierement avec eux. Ce fut un Séminaire de saints Evêques, & d'excellens Ouvriers dans la Prédication de l'Evangile. Les principaux étoient Maximien Abbé de son Monastere de saint André, duquel nous avons déja parlé, qui fut ensuite Archevêque de Syracuse en Sicile, & Vicaire du Saint Siege. Augustin Prieur du même Monastere, & Mellite dont il se servit depuis pour la conversion des Anglois,

Marinien Moine de ſon Monaſtere, qu'il fit Archevêque de Ravenne. Probe qu'il choiſit pour l'établir Abbé du même Monaſtere, & qu'il envoya enſuite à Jeruſalem pour y fonder un Hôpital. Claude Abbé de Claſſe proche de Ravenne, lequel ayant entendu les explications que ſaint Gregoire avoit prononcées ſur les Proverbes, le Cantique des Cantiques, les Prophetes, les Livres des Rois, & ſur l'Heptateuque ou ſur les ſept premiers Livres de l'ancien Teſtament, en avoit composé un Commentaire. Mais ayant lû cét Ouvrage à ſon Maître, il reconnut qu'il n'avoit pas pris ſon ſens & ſa penſée en bien des endroits. C'eſt pourquoi aprés la mort de Claude il eut ſoin de faire rechercher toutes les Copies qu'il avoit données de ſon Ouvrage, ou pour les corriger, ou même pour les ſupprimer.

Voilà les ſaints perſonnages avec leſquels Gregoire cherchoit à ſe délaſſer des travaux de la Charge Paſtorale. Il vivoit en commun avec eux, ne relâchant rien de la perfection monaſtique; & ſous ſon gouvernement, il vit dans l'Egliſe de Rome une fidelle Image de celle de Jeruſalem ſous la conduite des Apôtres, ou de celle d'Alexandrie ſous S. Marc.

Tous ceux qui compoſoient ſa famille, ſe faiſoient aiſément diſtinguer par leur exterieur honnête. Il n'y avoit parmi eux point de gens inutiles. Chacun étoit occupé ſelon ſon talent. Ainſi l'on vit refleurir les Arts & les Sciences dans Rome; & le Palais du Pape devint la plus célébre Académie du monde. Perſonne n'y étoit reçu, ſi la ſainteté de vie, ou une ſinguliere ſageſſe ne lui donnoit entrée dans une Compagnie ſi choiſie.

X. Les pauvres étoient invitez à la table du saint Pere, qui n'y donnoit place que rarement aux riches & aux grands du siécle ; & cette préference qu'il accordoit aux miserables sur les personnes les plus puissantes, les vengeoit des mauvais traitemens & des mépris dont le monde idolâtre de la grandeur humaine a coûtume de les accabler avec tant de barbarie. Il exerçoit l'hospitalité envers les étrangers, & l'on dit qu'il eut l'avantage de recevoir parmi eux, non-seulement des anges comme Abraham, mais même le Roi des anges, qui voulut par cette faveur l'encourager de plus en plus à traiter avec charité les pauvres qui sont ses membres.

Joan. Diac.

Sa magnificence éclata particuliérement à l'égard de ceux qui avoient été dépoüillez de leurs biens par les Lombards, & qui s'étoient réfugiez à Rome, ou en quelques autres Places, pour éviter le glaive de cette cruelle nation. Sur tout il étoit fort sensible aux miseres des personnes de qualité qui étoient dans l'indigence. Il se regardoit comme chargé de la nourriture des pauvres, & il étoit tellement persuadé de cette maxime des saints Peres, *que refuser de nourrir les pauvres, c'est les tuer*, qu'ayant appris qu'on en avoit trouvé un mort dans un chemin écarté ; & s'étant imaginé qu'il étoit mort de misere, il se crut coupable de sa mort ; desorte que pour expier ce crime, il s'abstint de célebrer la sainte Messe.

Mais comme il m'est impossible d'entrer dans tout le détail de ses aumônes & de ses libéralitez, je me contenterai de dire qu'il faisoit quatre fois l'année des distributions d'argent à tous les Clercs & à tous les

Officiers de ſon Palais, aux Monaſteres, aux Cimetieres, aux Hôpitaux tant de la Ville que de dehors: Qu'au commencement de chaque mois il faiſoit diſtribuer des eſpeces à tous les pauvres généralement, c'eſt à dire du bled, du vin, de la chair, du poiſſon, des légumes: Qu'il envoyoit aux premiers de la Ville des liqueurs, & tout ce qui pouvoit ſe rencontrer de plus délicat: Qu'il nourriſſoit trois mille Religieuſes, auſquelles il ſe croyoit encore redevable: Qu'il avoit des hommes affidez qui alloient, pour ainſi dire, à la chaſſe des pauvres & des malades, afin de les aſſiſter, & qu'il comptoit pour une veritable perte s'il en échapoit quelqu'un à ſes diligentes recherches. Exemples de charité, qui condamneront tous ces Paſteurs mercenaires, leſquels ont appris de la cupidité à s'enrichir de la dépoüille de leur troupeau, & qui n'écoutent jamais la voix du ſouverain Paſteur, lorſqu'il leur commande de donner non-ſeulement leurs biens, mais même leur propre vie pour leur troupeau. Que doit-on eſperer de leur ſalut, puiſqu'ils ne peuvent être ſauvez, à moins que les ſaints Peres & JESUS-CHRIST même ne ſe ſoyent mécomptez, & ne nous ayent ſurfait, lorſqu'ils nous ont parlé de l'obligation indiſpenſable de l'aumône?

XI. Afin que les pauvres fuſſent aſſiſtez avec plus de ſoin, Gregoire n'employa dans l'adminiſtration des biens de l'Egliſe & de *ſes patrimoines* répandus par tout le monde, que des Eccleſiaſtiques; eſperant que n'ayant point de famille, ils adopteroient les pauvres; & lorſqu'ils étoient trop bons ménagers de ſes revenus, & qu'ils ne faiſoient pas aſſez d'aumônes à

a L. 12. Ep. 30. son gré, il les en reprenoit fort * séverement. On sera surpris d'apprendre d'une de ses Lettres, combien il entroit dans le détail du ménage de la campagne, pour nourrir des bestiaux, pour mettre des haras dans les Fermes & dans les lieux de la dépendance de l'Eglise Romaine. Mais la charité qu'il avoit pour les pauvres, dont les biens Ecclésiastiques sont le patrimoine, selon lui, l'obligeoit de s'abaisser à tous ces soins.

XII. Comme il ne se servoit point de laïques, ni dans les charges de sa maison, ni dans le manîment des biens Ecclésiastiques, ni dans l'administration des affaires, leur laissant seulement pour partage les emplois militaires & la culture des terres, il y en eut quelques-uns même parmi les personnes de qualité, qui commencerent à se faire tonsurer, sous prétexte de pieté & de religion; mais Gregoire s'opposa à ces conversions interessées, & l'Empereur seconda aussi son zéle, pour ne pas livrer l'Eglise en proye à des ambitieux & à des avares. Afin donc d'éprouver de quel esprit étoient poussez ceux qui venoient en foule pour s'engager dans la Clericature, il leur proposoit de se faire Religieux; & lorsqu'ils avoient été éprouvez & exercez dans un Monastere, & que leur conduite étoit irréprehensible, il les employoit dans les fonctions ecclésiastiques.

XIII. Un des principaux devoirs d'un Pasteur est de prêcher & d'instruire. Gregoire eut un tres-grand soin de s'en acquitter, quoique ses maladies continuelles & ses penibles occupations semblassent le dispenser d'une

* Voyez la Lettre 37. du Livre 1. & le 57.

d'une si grande fatigue. Aussi condamnoit-il ces Pasteurs muets, dont les brebis n'entendent ni ne connoissent la voix. Quoique ses discours fussent fort populaires, néanmoins on y trouve encore une éloquence qui enleve, par l'abondance des pensées chrétiennes dont elle est soûtenuë. On en pourra juger par cét abregé d'une Homelie que nôtre saint Prédicateur fit dans l'Eglise des saints Martyrs Nerée & Achillée, sur cét endroit de l'Evangile, où nous voyons le Fils de Dieu refuser à un homme de qualité, que le texte sacré semble appeller petit Roy, d'aller voir son fils qui se mourroit.

Hom. 28. in Evang. Joan. 4. 48.

XIV. Pour quelle raison le Seigneur étant prié par « ce petit Roi de venir voir son fils, lui refuse-t-il cette « grace, & ne veut-il pas l'honorer de sa présence corporelle, lui qui daigne rendre visite au serviteur du « Centenier; si ce n'est qu'il a voulu par là réprimer « & condamner nôtre orgueil & nôtre vanité, qui fait « que nous ne considérons dans l'homme rien moins « que l'homme même, c'est à dire son être, selon lequel il est l'image de Dieu, & que nous n'avons des « yeux que pour envisager les honneurs & les richesses « dont il est revétu? Attachez uniquement à ce qui est « autour de lui, nous ne pesons point ce qui est au dedans de lui...... Mais le Sauveur voulant nous apprendre, que ce qui est grand aux yeux des hommes « ne merite que du mépris, & que ce qui est méprisé des « hommes, ne doit pas l'être des saints, il refuse d'aller « voir le fils du petit Roi, & il est tout prêt à faire cét « honneur au serviteur du Centenier. «

Si quelque serviteur nous invitoit à l'aller voir, in- «

» continent nous entendrions la voix de l'orgueil qui
» nous diroit ſecrétement : *Garde-toi bien d'y aller, c'eſt*
» *trop te rabaiſſer ; c'eſt expoſer ta dignité au mépris, c'eſt*
» *ravilir le rang que tu tiens......* On ne conſidére pas
» qu'il n'y a rien de plus vil ni de plus mépriſable ſelon
» Dieu, que de tenir trop ſon rang devant les hommes,
» & ne pas craindre les yeux de celui qui voit tout ce
» qui ſe paſſe au dedans de nous-mêmes. C'eſt pour-
» quoi nôtre Seigneur dit aux Phariſiens dans l'Evangi-
Luc 16. » le : *Vous vous étudiez à paroître juſtes devant les hom-*
» *mes, mais Dieu connoît le fond de vos cœurs : car ce qui*
» *eſt grand aux yeux des hommes, eſt en abomination de-*
» *vant Dieu.* Ne laiſſez pas paſſer ces paroles ſans ré-
» flexion, mes freres, mais penſez-y fort ſérieuſement.
» Prenez garde d'honorer en vôtre prochain les biens
» périſſables du monde..... N'eſtimez pas non plus ce
» que vous poſſedez vous-mêmes, mais ce que vous êtes.
» Ce monde qu'on aime avec tant de paſſion, s'enfuit
» & s'évanoüit. Les Saints dont voici le tombeau, ont
» foulé aux pieds le monde, quelque floriſſant qu'il fût
» alors, par le mépris qu'ils en ont conçu dans leur
» ame. Alors la vie étoit longue, & la bonne ſanté con-
» tinuelle ; on joüiſſoit de l'abondance dans les biens,
» de la fécondité dans les enfans, d'une grande tran-
» quillité, qui étoit l'effet d'une longue paix. Et cepen-
» dant le monde qui floriſſoit en lui-même, étoit ſeché
» dans leurs cœurs. Préſentement le monde eſt tout
» deſſéché en lui-même, & toutefois il eſt riant & flo-
» riſſant dans nos cœurs. Nous nous voyons aſſiégez par
» tout de la mort, du deüil, de la deſolation ; nous ſom-
» mes frappez de toutes parts, il nous vient des amer-

tumes de tous les endroits, & néanmoins par un ter- «
rible aveuglement de nôtre cupidité, nous aimons du «
monde jusqu'à ses amertumes, nous courons aprés lui «
lorsqu'il s'enfuit, nous nous y attachons quand il nous «
échape; & comme nous ne pouvons pas le retenir & «
l'empêcher de tomber, nous tombons avec lui, pour «
nous y être trop attachez, lorsqu'il est sur son pen- «
chant & sur son declin. Autrefois le monde a eu des «
charmes qui nous retiroient de Dieu: mais mainte- «
nant il est si rempli de fleaux & de playes, qu'il sem- «
ble nous congedier & nous obliger de retourner à «
Dieu, &c. «

XV. Ne pouvant aller prêcher l'Evangile aux infidéles, il eut soin de leur envoyer des Prédicateurs formez la plûpart en son école. Nous aurons sujet d'admirer le succés de leurs travaux; car l'on peut assurer que saint Pierre à qui le Fils de Dieu dit: *Avancez en pleine eau, & jettez vos filets pour pêcher*, ne poussa jamais gueres plus loin én mer, & ne fit une pêche plus abondante en fort peu de tems, que sous le Pontificat de Gregoire, pendant lequel nous voyons tout d'un seul coup la Grande Bretagne presque entiere entrer dans les filets de l'Eglise. Luc 5. 4.

Un des principaux soins du saint Pape fut de pourvoir les Eglises de Pasteurs dignes de les gouverner, & capables de les consoler de tant de pertes qu'elles avoient souffertes.

Ce que nous venons de dire suffit pour tracer le plan de la conduite de Gregoire, que nous allons développer dans toute l'étenduë que merite un si riche sujet, en suivant l'ordre des années autant que nous

pouvons l'apprendre du recueil & de la suite de ses Lettres. Mais comme nous ne sçavons à quelle année on doit rapporter ce qu'il composa ou ordonna pour faire célébrer le Service Divin avec plus de décence, nous en parlerons en ce lieu, quoique peut-être hors de son rang. Nous avons cependant sujet de croire, que c'est par là qu'il commença à signaler son zéle pour la beauté de la Maison de Dieu.

XVI. Il retrancha beaucoup de choses de l'ordre Romain donné par le Pape Gelase I. & il y fit quelques autres changemens. Il ajoûta au Canon de la Messe ces paroles : *Diesque nostros in tua pace dispo-nas.* Il ordonna les Stations & les Processions dans le même ordre qui a depuis été observé ; & tant que ses forces lui permirent ; il prêcha dans les Basiliques & dans les Cimetieres des saints Martyrs, où le peuple s'assembloit avec beaucoup de devotion.

Joan. Diac. l. 2. c. 17. Bed. l. 2. Hist. c. 1.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, parce qu'on n'a qu'à consulter le Sacramentaire qu'il nous a laissé, pour s'instruire de tout ce qu'il établit dans l'Eglise Romaine, afin d'y faire célébrer l'Office Divin, & particuliérement la sainte Messe avec plus d'ordre & de dignité.

Ce Livre des Sacremens a été publié avec d'excellentes Notes par le sçavant Pere Dom Hugues Menard. Il contient les Collectes, les autres Oraisons, les Préfaces & le Canon de la Messe. Ce sont les mêmes que nous disons encore, excepté qu'on n'a pas conservé un si grand nombre de différentes Préfaces qu'il en renferme. L'Eglise Gallicane reçut le Missel de Gelase augmenté & réformé par saint Gregoire,

du tems des Rois Pepin & Charlemagne. Elle se servoit auparavant d'une autre Liturgie ; sur quoi il faut consulter particuliérement le P. Mabillon, qui a fait un Traité de l'ancienne Liturgie Gallicane. Le Sacramentaire de saint Gregoire fut augmenté aprés sa mort, puisque nous y trouvons ce qui concerne son Office & sa fête.

XVII. Le chant ecclésiastique est une partie considérable du culte divin ; c'est pourquoi nôtre saint Pontife, qui étoit fort sçavant en musique, n'oublia rien pour le perfectionner & pour le rendre également grave & touchant. Dans ce dessein il composa un Antiphonaire, ou plûtôt il le recueillit des anciens Livres d'Eglise, dont il corrigea ce qui ne lui parut pas assez convenable pour loüer Dieu avec majesté. Cet Antiphonaire comprend tout ce qui se chantoit en notes à la Messe, l'Introït, le Graduel, l'Offertoire, la Postcommunion, &c. Jean Diacre dit que de son tems on en conservoit l'original dans l'Eglise de Latran. Il fonda aussi une Ecole du chant, qui subsistoit encore du tems de Jean Diacre, & l'on y montroit le petit lit sur lequel saint Gregoire étoit couché, ses goutes & ses autres infirmitez ne lui permettant pas de se tenir dans une autre posture. Enfin on avoit même été curieux de garder jusqu'à ce tems-là le foüet dont il menaçoit plûtôt qu'il ne châtioit les petits écoliers.

La metode de chanter enseignée par saint Gregoire & son Antiphonaire, furent reçus dans l'Occident dés le tems de son Pontificat, & plusieurs Chantres instruits dans son Ecole se répandirent en divers lieux,

ayant suivi saint Augustin, lorsqu'il alla dans la Grande Bretagne à la conquête de cette Isle si célébre. Ces premiers Maîtres du chant étant morts, il se corrompit peu à peu dans les Eglises d'Occident. Lorsque Theodore fut envoyé en Angleterre par le Pape Vitalien, pour être Archevêque de Cantorbery, il mena avec lui Jean excellent Maître de musique, qui rétablit le chant en plusieurs endroits, soit par lui-même, soit par le moyen de ses disciples; & depuis ce tems-là il se conserva long-tems dans sa perfection.

XVIII. Il fut neanmoins encore fort alteré en France dans la suite; & Charlemagne étant à Rome, fut choqué de la différence qu'il remarqua entre le chant Romain & le François. Il en rechercha la raison, & les François lui répondirent que les Romains avoient corrompu leur prémiere métode, par je ne sçai quels fredons. Charles ne fut pas satisfait de cette réponse. Il demanda à ceux qui la lui firent, si l'eau étoit plus pure & plus claire dans le ruisseau, qu'à sa propre sourca? On lui dit qu'elle étoit plus nette dans la fontaine que dans le ruisseau qui en coule. *Si cela est*, repartit ce grand Monarque, *nous n'avons bû jusqu'à present l'eau que dans le ruisseau, où elle est corrompuë. Ayons donc recours à la veritable source*. Et sur le champ il choisit deux habiles Ecclésiastiques de sa suite, qu'il laissa auprés du Pape Adrien, afin qu'ils se formassent dans la vraye métode de chanter. Quand ils furent suffisamment instruits, il se servit d'eux pour rétablir la pureté de l'ancien chant dans l'Eglise de Mets, d'où sortirent d'habiles Maîtres, qui réformerent le chant dans toute la France. Charlemagne obtint en-

core deux excellens Chantres de Rome pour la même Eglise de Mets, de laquelle on pouvoit dire alors, que si elle cédoit à celle de Rome pour le chant, elle surpassoit de ce côté-là toutes celles de France & de Germanie. La réputation d'exceller dans le chant fut conservée dans cette Eglise durant plusieurs siécles ; & nous apprenons que les prémiers Peres de l'Ordre de Cisteaux, voulant établir dans leur Congregation la métode la plus exacte de chanter les loüanges de Dieu, eurent recours à l'Eglise de Mets, & en firent transcrire l'Antiphonaire, qui passoit pour être le même que saint Gregoire avoit composé. Cependant ils connurent ensuite qu'ils avoient été trompez. On peut remarquer ici en passant, que les premiers Moines de Cisteaux ne jugeoient pas que le chant Gregorien répugnât à l'esprit de pénitence, à la modestie ou à la simplicité dont ils faisoient profession, & que leur dessein n'étoit pas de se distinguer du commun des Clercs dans la Psalmodie.

Bernard. Præf. in Tract. de ratione cant.

Saint Gregoire ne se contenta pas d'avoir réglé le chant ecclésiastique. Il ordonna encore plusieurs autres choses, pour faire célébrer les sacrez Mysteres avec une pompe plus religieuse. Il augmenta beaucoup le luminaire de l'Eglise, & fit de riches fondations pour l'entretenir toûjours aprés sa mort. Il voulut que chaque Ministre fut exact dans toutes ses fonctions. Il augmenta le nombre des Ministres sacrez, & il fit des réglemens touchant les ornemens dont ils seroient revêtus quand ils serviroient à l'Autel. Nous serons obligez d'en parler ailleurs, aussi bien que de plusieurs autres choses qui concernent l'Office Divin.

CHAPITRE III.

590. & 591. *I. Gregoire fait tenir des Conciles en Sicile. II. Il écrit à Justin Préteur de cette Isle, d'envoyer des bleds à Rome. Etat déplorable de cette Ville en ce tems-là. III. Homelies que S. Gregoire fit alors sur les Evangiles. IV. Homelies sur Ezechiel. V. Il préche que la fin du monde est proche. VI. Il n'a pas cru les anges corporels. VII. Son application aux affaires. Ses aumônes. VIII. Combien elles étoient desintéressées. IX. Sa charité pour les hérétiques & pour les schismatiques d'Istrie. Suite de ce schisme. X. Gregoire écrit aux schismatiques. Avec quel succés. XI. Edit d'Autharis en faveur de l'Arianisme. Il meurt. Portrait de ce Prince. XII. Les Lombards remettent à Theodelinde le choix d'un successeur. Agilulfe qu'elle choisit abjure l'Arianisme. XIII. Rétablissement merveilleux de la foi Catholique presque par tout. XIV. Belle Lettre que Gregoire écrit à saint Leandre, sur la conversion du Roi Récaréde. Décisions importantes touchant les nouveaux convertis. XV. Et touchant les Juifs. XVI. Punition de ceux qui avoient vendu des Vaisseaux sacrez.*

I. CE n'étoit pas assez pour Gregoire de régler avec beaucoup de sagesse l'Eglise particuliére de Rome. Comme son autorité s'étendoit sur tout le troupeau de JESUS-CHRIST, sa sollicitude Pastorale devoit n'avoir point de bornes. Les Eglises de

Sicile

Sicile lui étoient soûmises plus spécialement & plus immédiatement que la plûpart des autres, parce qu'elles sont du nombre des *suburbicaires*, que le sixiéme [a] Canon du grand Concile de Nicée assujettit à l'Evêque de Rome, selon l'ancienne coûtume. C'est pourquoi le nouveau Pape eut d'abord soin d'avertir les Evêques de cette Isle de célébrer des Conciles tous les ans, pour régler les affaires ecclésiastiques; & il nomma le Soûdiacre Pierre, qui avoit l'administration du patrimoine de saint Pierre en Sicile, pour présider à ces assemblées, comme son Légat. On croit qu'il n'y avoit point encore alors de [b] Metropolitains entre ces Evêques, & qu'on n'en établit que long-tems aprés; mais on ne sçait pas précisément en quel tems. Néanmoins les Papes avoient coûtume de créer un de ces Evêques Vicaire du Saint Siege, & nous verrons comment saint Maximien Evêque de Syracuse fut honoré de ce titre, lequel élevoit celui qui en étoit revêtu, au dessus des autres Evêques de la même Province.

II. La Sicile étoit comme le grenier de l'Italie, & particuliérement de Rome. Justin ami particulier de saint Gregoire, en étoit alors Préteur. Il étoit obligé d'envoyer à Rome la provision de bled; mais il n'avoit pas encore satisfait à ce devoir, lorsque nôtre Saint monta sur la Chaire de saint Pierre. Cependant l'hyver approchoit, & la Ville ne pouvoit tirer de pro-

a Selon la traduction de Rufin. Voyez l'ancienne Collection des Canons donnée par M. Justel, où le Canon 6. de Nicée fait mention des Eglises *suburbicaires*.

b Le neuviéme Canon du Concile d'Antioche, ordonna qu'on établiroit un Metropolitain dans toutes les Villes capitales des Provinces. Mais comme ce Concile étoit composé d'Ariens, les Catholiques ne se crûrent pas obligez de s'y conformer. Néanmoins dans la suite l'Eglise a inséré la plûpart des Canons de ce Concile dans son Code.

visions d'ailleurs, étant bloquée par les Lombards. C'est ce qui obligea le charitable Pasteur d'écrire à Justin, en même tems qu'il écrivit aux Evêques de l'Isle la premiere Lettre dont nous avons parlé. Il représente à ce Magistrat, que si Rome par sa négligence manque de bleds, il sera coupable de la mort de tout un grand peuple. Il l'exhorte à s'acquitter de sa Charge avec intégrité, à mépriser l'interêt, à ne se laisser fléchir contre la justice, ni par les amitiez particuliéres, ni par les menaces, lui mettant devant les yeux combien la vie présente est courte, & avec quelle rigueur Dieu fera justice des mauvais Juges. Car il ne sçavoit point flatter ses amis, & il croyoit leur marquer son amitié en ne leur dissimulant rien des véritez les plus terribles.

Ibid. Ep. 2.

Rome étoit alors dans un état déplorable, comme saint Gregoire nous l'apprend dans sa premiere Homélie sur les Evangiles, faite dans la Basilique de saint Pierre le second Dimanche de l'Avent, environ trois mois aprés qu'il eut été consacré. La peste continuoit toûjours dans la Ville, & achevoit d'enlever le peu d'habitans qui restoient. D'horribles tourbillons de vent avoient tout fraîchement déraciné les plus gros arbres, ruïné les Eglises, renversé les maisons, & accablé sous leurs ruïnes plusieurs personnes. Saint Benoît avoit prédit ces malheurs de Rome, selon saint Gregoire. Sabin Evêque de Canose célébre par sa sainteté & par sa prudence, témoigna un jour au saint Abbé, la crainte qu'il avoit que Totila devenu maître de Rome, ne la détruisît. Mais saint Benoît le rassura & lui dit: Rome ne sera point détruite par les

L. 1. Hom. 1. in Evang.

L. 2. Dial. c. 15. & l. 3. c. 5.

nations étrangéres ; mais battuë par des tempêtes, mêlées d'éclairs & de foudres, & ébranlée par des tremblemens, elle perdra sa splendeur & sa beauté, comme desséchée en elle-même. La colere de Dieu ne se faisoit pas moins sentir ailleurs ; car un tres-grand nombre de Villes avoient été détruites par un tremblement de terre.

III. Cét admirable Prédicateur sçavoit se servir de tant de fleaux pour exhorter ses auditeurs à la pénitence, & pour les frapper d'une crainte salutaire. Il leur faisoit considérer que si le Juge invisible avec si peu de chose, c'est à dire avec un peu de vent renfermé dans les entrailles de la terre, cause de si épouventables boulversemens, il fera sentir sa colere d'une maniere beaucoup plus terrible, lorsqu'il viendra en personne punir nos crimes, & qu'il armera le bras de sa toute-puissance contre les pécheurs.

Afin de donner une idée de la métode de S. Gregoire à prêcher l'Evangile, je vais traduire une partie considérable de la cinquiéme Homélie, qui est sur la vocation de saint Pierre & de saint André à l'Apostolat, rapportée au chapitre 4. de saint Matthieu.

« Vous venez d'entendre, mes chers freres, que Pierre & André abandonnérent leurs filets, pour suivre le Sauveur, dés le premier mot qu'il leur dit pour le leur commander. Ils ne lui avoient point encore vû faire de miracles. Ils ne lui avoient rien oüi dire de la récompense de la vie éternelle ; & toutesfois dés le premier commandement que leur fait nôtre Seigneur, ils oublient incontinent tout ce qu'ils possedent. Combien fait-il éclater de miracles à nos yeux ? De com-

» bien de fleaux nous afflige-t-il? Combien de mena-
» ces terribles employe-t-il pour nous épouventer? Aprés
» tout cela néanmoins nous le méprisons, & nous né-
» gligeons de le suivre, lorsqu'il nous appelle.
» Celui qui nous avertit de nous convertir, nous parle
» du haut du trône céleste, où il est maintenant assis. Il a
» déja assujetti au joug de la foi tant de nations. Il a ab-
» batu la gloire du monde; ses ruïnes si fréquentes sont
» des avertissemens du jour terrible de son jugement
» qui est proche. Et aprés tout cela l'esprit humain en-
» core enflé d'orgueil, ne peut se résoudre à quitter vo-
» lontairement ce qu'il perd tous les jours, & ce qui lui
» est arraché malgré lui. Quelle excuse pourrons-nous
» donc alléguer au jour du jugement, mes tres-chers
» freres, nous qui ne pouvons nous résoudre à nous dé-
» tacher de l'amour du monde, pour obéïr aux com-
» mandemens réïterez qui nous en ont été faits, & qui
» ne nous corrigeons point par tous ces châtimens?
» Peut-être que quelqu'un dira en lui-même: Qu'ont
» pû abandonner ces pêcheurs pour obéïr à Jesus-
» Christ, eux qui n'ont, pour ainsi dire, rien pos-
» sédé? Mais il faut considérer en cela plûtôt l'affection
» avec laquelle on donne à Dieu ce qu'on a, que la
» chose même qu'on lui donne. Celui-là donc a beau-
» coup quitté, qui ne s'est rien retenu..... Consultons
» nous nous-mêmes; n'est-il pas vrai que nous possé-
» dons avec amour, avec attache ce que nous avons,
» & que nous nous portons encore par nos desirs vers
» les choses qui nous manquent? Pierre & André ont
» donc beaucoup laissé, puisqu'ils ont même renoncé au
» desir de posséder quelque chose. Le saint Prédicateur

établit ensuite de fort beaux principes sur le même sujet, entr'autres que le Royaume des Cieux ne vaut qu'autant que nous avons pour l'acquerir; d'où il s'ensuit qu'il n'y a personne qui ne puisse l'acheter. Ainsi il n'a coûté que deux petites pieces de monnoye à la pauvre veuve, ni aux Apôtres que leurs filets & leurs barques.

Il seroit à souhaiter que l'Evangile eût été toûjours prêché d'une maniere aussi morale, & que le prétexte ou d'expliquer les mysteres, ou de loüer les Saints ne l'eût point fait abandonner. Gregoire réüssissoit parfaitement à faire le panegyrique des Saints, sans s'écarter de l'Evangile. C'est ce qui nous paroît dés la troisiéme Homélie sur les Evangiles, où expliquant ces paroles du Fils de Dieu: *Quiconque fait la volonté de mon Pere qui est dans le Ciel, celui-là est mon frere, ma sœur & ma mere*, il en prend occasion de parler de sainte Felicité célébre martyre, qui souffrit sous l'Empire d'Antonin, aprés avoir vû ses sept enfans mourir pour Jesus-Christ: Celui, dit-il, qui est ou le frere ou la sœur de Jesus-Christ en croyant, devient sa mere en prêchant: car c'est en quelque façon enfanter le Seigneur, que de le faire entrer dans le cœur de celui qui écoute. Sainte Felicité dont nous célébrons aujourd'hui la fête & la naissance dans le Ciel, se presente à nous fort à propos, afin de nous attester cette vérité. Car si en croyant elle fut la servante de Jesus-Christ, en prêchant elle est devenuë sa mere. Elle eut autant de crainte de laisser ses sept enfans vivans aprés elle, que les autres meres ont d'apprehension de les voir mourir avant elles, comme

Matth. 12. 50.

» nous liſons dans ſes meilleurs actes. Se voyant enve-
» lopée dans la perſécution, elle eut ſoin de fortifier les
» cœurs de ſes fils dans l'amour de la céleſte patrie, par
» de continuelles exhortations. Elle enfanta dans l'eſ-
» prit ceux qu'elle avoit enfanté dans la chair; & par
» ſes vives exhortations elle engendra pour Dieu, ceux
» qu'elle avoit donné au monde par une naiſſance char-
» nelle. Conſidérez, mes chers freres, un courage ſi
» mâle dans un corps de femme. Elle vint ſe préſenter
» à la mort, ſans faire paroître de crainte. Elle auroit eu
» peur de perdre la lumiére de la vérité dans ſes enfans,
» s'ils n'étoient morts avant elle...... N'appellons donc
» pas cette femme ſeulement martyre, mais plus que
» martyre; parce qu'ayant envoyé au Ciel ſept enfans
» devant elle, on peut dire qu'elle mourut autant de
» fois; & qu'elle vint la prémiere au ſupplice, quoiqu'el-
» le n'y ſoit parvenuë que la huitiéme. Cette mere au
» milieu des tortures, vit ſans ſe troubler la mort de ſes
» enfans, & employa la joye que lui cauſoit l'eſpérance,
» pour calmer la douleur de la nature. Elle craignoit
» pour eux pendant qu'ils vivoient, & elle ſe réjoüit
» lorſqu'elle les vit mourir. Elle ſouhaita de n'en laiſſer
» pas un ſeul aprés elle, de peur que celui qui la ſurvi-
» vroit, ne fût privé de ſa compagnie dans le Ciel. Il ne
» faut pas croire que la mort de tant d'enfans n'ait déchi-
» ré le cœur de cette mere; car il étoit impoſſible qu'elle
» vît ſans douleur mourir ſes enfans, qu'elle ſçavoit être ſa
» propre chair. Mais la force de la charité intérieure paſ-
» ſoit en ce point la force de la douleur naturelle, &c.
Il eſt aiſé de remarquer & de ſentir dans ces paroles de S. Gregoire, des étincelles de ce feu qui brûloit les martyrs.

Ces Homelies sur les Evangiles avoient été prononcées, avant que saint Gregoire eût composé ses Dialogues, c'est à dire avant la quatriéme année de son Pontificat, parce qu'il cite dans ses Dialogues des faits rapportez dans les dernieres de ces Homélies, sçavoir dans la 38. & la 40. L. 4. c. 37.

Lorsque les forces manquoient à Gregoire, il se contentoit de faire lire ses Homélies dans les assemblées du peuple. On en fit courir bien-tôt des copies; mais comme elles n'étoient pas fidelles, il fut obligé de retoucher ces pieces, & il en fit un recueil partagé en deux Livres. Le premier renferme les vingt prémieres, qu'il avoit dictées à ses Secrétaires. Le second en contient vingt autres qu'il avoit prononcées. Il les envoya à Secondin Evêque de Taormine en Sicile. On ne doute pas qu'il n'en ait fait d'autres qui se sont perduës. Dans la Lettre qu'il écrivit à Secondin en lui adressant ses Homélies, il compare l'avidité avec laquelle on recueilloit les discours qu'il prononçoit, à celle des gens affamez qui s'empressent de manger les viandes avant qu'elles soyent bien cuites. Il a ainsi l'humilité de comparer ses Homélies, à des viandes mal cuites & mal apprêtées; mais cette avidité doit plûtôt nous faire juger de l'excellence de ces discours.

IV. Les Homélies sur Ezechiel qu'on place avant celles qui sont sur les Evangiles, ne furent pourtant pas les prémieres prononcées, mais on leur donne le premier rang, parce que l'on met ordinairement ce qui est sur l'ancien Testament, devant ce qui est sur le nouveau. Jean Diacre en compte vingt-deux sur Ezéchiel. Il nous en reste encore un pareil nombre. L. 4. c. 76.

Comme elles furent prêchées pendant que Rome étoit assiegée par Agilulpe, nous en parlerons en ce tems-là.

V. Nôtre saint Docteur frappé de la vûë de tant de fleaux, sous lesquels toute la terre gémissoit depuis long-tems, les prit pour de tristes présages de la fin du monde, & du jugement dernier; & il crut se pouvoir servir de la crainte que ces accidens terribles caussoient, pour exhorter les Chrétiens à faire pénitence. C'est particuliérement son but dans sa prémiere Homélie, qui nous a donné lieu de parler des autres. Il avoit lû en plusieurs endroits du Nouveau Testament, que le monde est proche de sa ruïne, parce qu'en effet le terme n'en est pas long, & que plusieurs milliers d'années ne sont rien en comparaison de l'éternité. Le Fils de Dieu n'a pas voulu que nous connussions le tems du Jugement dernier, afin qu'une crainte salutaire nous le fit toûjours envisager comme fort proche. Saint Gregoire jugea donc que ce n'étoit rien hazarder contre la vérité, que de menacer les hommes d'un jugement prochain. Nous ne l'éloignons que trop de nous; & cependant il est certain que ce qu'il y aura de plus terrible dans ce Jugement, & de plus affligeant dans la fin du monde, nous arrivera au moment de nôtre mort, laquelle est si proche, parce que toutes les choses du monde finiront alors pour nous, & que nous serons obligez de rendre compte de toutes nos actions devant le souverain Juge.

VI. Saint Gregoire appelle dans l'Homélie 10. sur les Evangiles les anges des animaux raisonnables, ce qui pourroit le faire soupçonner d'une doctrine erronée

sur

la nature des anges, si l'on n'étoit d'ailleurs informé de son sentiment sur ce point. Cependant il est bon de remarquer que l'Eglise a été long-tems sans décider, si les les anges sont de purs esprits, comme nous le croyons présentement depuis le Concile de Latran tenu sous Innocent III. ou s'ils sont mêlez de matiere. Mais nôtre grand Docteur ne paroît pas avoir jamais balancé là-dessus. Il parle souvent des anges. Il traite même fort exactement de leur création, de leur nature, de la grace qui leur a été donnée, de leur félicité, de leurs fonctions à l'égard de Dieu & des hommes. Mais il ne marque en aucun endroit, qu'il les ait cru corporels. Au contraire, il dit en termes formels que l'ange est un [a] pur esprit. a

S'il dit que l'ange comparé à l'homme est esprit, & comparé à Dieu, corps; c'est pour nous faire connoître que quoiqu'il soit de nature spirituelle, néanmoins il est infiniment au dessous de la souveraine pureté de Dieu. Lors donc que S. Gregoire appelle l'ange un *animal raisonnable*, c'est à cause de la ressemblance de l'homme qu'il prend, quand il est envoyé aux hommes. En effet, il parle en cét endroit des anges qui annoncérent aux Pasteurs la naissance du Sauveur, & qui sans doute avoient pris une forme humaine. L. 2. Mor. c. 2.

VII. L'application de ce saint Pasteur à la prédication, ne diminuoit point son soin & sa vigilance pour les affaires ecclésiastiques. Les guerres ayant ruïné plusieurs Eglises, en sorte qu'on ne pouvoit plus y entretenir de Prêtres, pour administrer la pénitence L. 1. Ep. 8. & 15.

Aa

[a] *Alia* (natura) *nihil infirmum de carne gestavit. Angelus namque solummodo spiritus, homo verò & spiritus est & caro.* L. 4. Moral. cap. 9.

aux mourans, & le Baptême aux enfans, il les unit à d'autres Eglises, qui n'avoient pas tant souffert des malheurs de la guerre.

Ibid. Ep. 12.

Il prit la défense de quelques Monasteres pauvres contre les vexations que leurs faisoient des Evêques. Il leur donna un merveilleux exemple de desintéressement, dans une affaire qu'il eut avec l'Abbé de saint Theodore en Sicile au Diocése de Palerme, touchant certain fond que ce Monastere prétendoit lui appartenir, & qui lui étoit contesté par les Officiers de l'Eglise Romaine. S. Gregoire pouvoit obliger cét Abbé à prouver une possession de cent ans, selon le privilége accordé à l'Eglise de Rome par Justinien. Cependant il y renonça, & voulut que si l'Abbé prouvoit une possession de quarante [a] ans, le fond lui demeurât.

Ibid. Ep. 4. Cod. de SS. Ecclesiis lege *ut inter*.

Il recommanda les veuves aux Evêques, dont le devoir est de les assister & de les consoler. Il ne se contentoit pas d'avoir ordonné à ses Oeconomes de faire des aumônes abondantes, mais il s'informoit encore avec une exactitude scrupuleuse, s'ils étoient fidéles à exécuter ses ordres. Il avoit recommandé au Soûdiacre Antheme de fournir des sommes considérables à certaines Religieuses de la ville de Nòle, & à quelques autres personnes. Comme Antheme avoit négligé de lui mander ce qu'il avoit fait pour s'acquiter de ces ordres, & qu'il ne lui avoit point envoyé une liste des pauvres de son département, ainsi que le charitable Pere le lui avoit enjoint, il se crut obligé

Ibid. Ep. 13.

Ibid. Ep. 23.

[a] La possession de trente ans suffit, selon le Concile de Calcedoine, Can. 17. cité par Abbon dans son Recueil de Canons c. 29. Urbain II. décide aussi que les Moines doivent demeurer en possession des Eglises qu'ils ont depuis trente ans. Voyez le nouveau Recueil de ses Lettres Ep. 20.

de l'exciter à prendre plus de ſoin des pauvres. Et pour lui en fournir l'occaſion, il lui commanda de diſtribuer tous les ans quatre-vingts ſols d'or, & mille muids de froment, à trois veuves qui étoient des perſonnes de qualité, mais dans l'indigence. Ibid. Ep. 37.

Une de ces Dames étoit Pateria ſœur de ſon pere, à laquelle il aſſigna quarante ſols d'or pour la chauſſure de ſes enfans, & quatre cens muids de froment. Quoiqu'il eût horreur des Paſteurs qui dépoüilloient l'Egliſe pour enrichir leurs parens, néanmoins il crut ne devoir pas fermer les entrailles de ſa charité à ſes proches, mais plûtôt leur donner rang entre les pauvres qu'il faiſoit ſubſiſter du patrimoine de S. Pierre. Si quelques Prélats en ont uſé autrement, c'eſt plûtôt l'orgueil qui leur a fait méconnoître leurs parens pauvres, que le deſintéreſſement qui les a empêchez de les aſſiſter dans leurs beſoins.

VIII. Les libéralitez de Gregoire n'étoient point intéreſſées; il ne donnoit point pour recevoir, & même il ſe fit une loi de ne prendre aucun préſent. L'Evêque de Meſſine lui avoit envoyé [a] ou des vétemens précieux en broderie, ou pluſieurs piéces d'un vin excellent, ayant crû peut-être qu'il pourroit avoir beſoin de ces choſes au commencement de ſon Pontificat, parce qu'il n'avoit pas eu le tems de ſe meubler, & de ſe donner toutes les proviſions néceſſaires. Mais L. 1. Ep. 64. a

a *Palmatianas quas tua direxit fraternitas.* On ne ſçait ſi cela ſignifie *veſtes palmatas*, qui étoient pour les grands Seigneurs, ſur tout pour les Conſuls, ſelon Caſſiodore, l. 6. form. 1. Tertullien ſemble en faire l'habit de triomphe, c'eſt pourquoi il dit des Martyrs, en faiſant alluſion aux differens genres de ſupplices dont on les déchiroit, & dont on exerçoit leur patience : *Hic eſt habitus victoriæ noſtra, hæc palmata veſtis, tali curru triumphamus*, Apolog. c. 30. Caſſiodore parle auſſi d'un vin exquis appellé *palmatianum*, l. 12. Ep. 12.

Gregoire fit vendre le présent de l'Evêque, & lui en renvoya l'argent, lui ordonnant de ne lui rien envoyer à l'avenir. Il avoit parfaitement compris la vérité de cette maxime du Fils de Dieu, qui est si peu goûtée, qu'*il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir*; & il ne se croyoit élevé au dessus des autres qu'afin de pourvoir à leurs besoins, & de faire couler sur eux plus facilement les grands biens dont il avoit la dispensation.

Act. 20. 35.

IX. Ce saint Pasteur signala encore davantage sa charité, en pourvoyant aux nécessitez spirituelles de ceux mêmes qui étoient séparez du sein de l'Eglise, ou par l'hérésie ou par le schisme. Il vouloit qu'on hazardât plûtôt quelque chose en recevant les hérétiques à la Communion, lorsqu'ils demandoient d'être réconciliez, que de les effaroucher par trop de rigueur. Mais sa tendresse parut particuliérement à l'égard de ceux que l'affaire des trois Chapitres avoit engagez dans le schisme.

Ibid. Ep. 14.

Nous avons déja dit que si-tôt que le Pape Vigile eut consenti à la condamnation des trois Chapitres, il se vit abandonné des Evêques d'Afrique, d'Illyrie & d'Istrie, qui regardérent ce jugement comme un attentat contre le Concile de Calcedoine. Paulin étoit Evêque d'Aquilée dans le tems que ce schisme commença, & il s'en fit le Chef dans sa Province, ainsi que nous l'avons remarqué en rapportant les suites fâcheuses qu'eut ce schisme.

Aquilée ayant été prise par les Lombards, son Evêque fut obligé d'en transferer le Siege Episcopal à Grade. Ce ne fut qu'aprés cette translation que le

Pape Pelage II. écrivit diverses Lettres à Elie & à ses Partisans, pour leur persuader de se réünir. Nous avons déja parlé de ces Lettres, & particuliérement de la derniere. Le saint Pere ne pouvant rien gagner, ni par la douceur, ni par la force des raisons, eut recours à l'Exarque, afin qu'il contraignît ces Evêques opiniâtres à se soûmettre, & à rentrer dans l'union. [a] Mais ils s'adressérent à l'Empereur Maurice, pour se mettre à couvert de la violence; & ce Prince sage craignant que par un coup de desespoir ils n'allassent se jetter entre les bras du Roi des Lombards, ordonna qu'on les laissât en repos. Cependant l'Exarque Smaragde fit apparemment lever la défense de les inquiéter, qu'ils avoient obtenuë, puisqu'il se saisit de Severe successeur d'Elie dans le Siege de Grade; & que l'ayant mené prisonnier à Ravenne, il lui fit enfin condamner les trois Chapitres, & contraignit trois autres Evêques d'Istrie de faire la même chose, selon Paul Diacre. Mais Severe ayant eu la liberté de retourner à son Eglise, il rentra dans son schisme, & protesta contre tout ce qu'on lui avoit fait faire. a L. 3. de Gest. Langob. c. 27.

X. Quoiqu'il n'y eût gueres d'apparence de ramener à la paix un esprit aussi aigri qu'étoit celui de Severe, Gregoire toutefois ne voulant manquer à rien, lui écrivit pour l'inviter avec les Evêques de son parti, à un Concile que l'Empereur avoit [b] commandé ou permis de tenir à Rome, afin de terminer tous ces différens par des conférences. Nôtre saint Pape té- b L. 1. Ep. 16.

a Voyez dans Baronius *ad an.* 590. n. 28. la Lettre des ces Evêques schismatiques, d'où l'on apprend toutes ces particularitez, & la Lettre de l'Empereur à saint Gregoire.

b *Juxta Christianissimi & serenissimi rerum Domini jussionem.* L. 1. Ep. 16.

moigne d'abord à Severe avec combien de douleur il a appris qu'il s'est rengagé dans le schisme, aprés s'être réjoüi de son retour & de sa réünion. Il lui fait envisager combien sont coupables ceux qui abandonnent le parti de la vérité aprés l'avoir connuë.

L. 4. c. 38. Si nous en croyons Jean Diacre, Severe abjura pour lors le schisme entre les mains de Jean Evêque de Ravenne; mais comme ce ne fut pas sincérement, il ne demeura pas long-tems dans la Communion de l'Eglise; & même il obtint de l'Empereur pour ses compagnons & pour soi, qu'on les laisseroit en repos. Cela n'empêcha pas que Gregoire n'eût le plaisir d'en voir revenir quelques-uns, comme nous le dirons.

Le schisme continua dans l'Istrie & le païs de Venise, jusques vers la fin du septiéme siécle. Severe étant mort, les Schismatiques soûtenus des Lombards, mirent un Evêque de leur parti dans Aquilée, & les Catholiques appuyez de l'Exarque, établirent dans l'Eglise de Grade Candidien qui étoit de leur Communion. Voilà l'origine du Patriarchat d'Aquilée, transferé depuis à Venise; parce que l'Evêque d'Aquilée ayant secoüé le joug de l'obeïssance qu'il devoit au Pape, s'érigea en Patriarche indépendant, & fut reconnu pour tel par les schismatiques. Les Papes, aprés la fin du schisme, ont conservé aux Evêques d'Aquilée le titre de Patriarche qui n'est qu'un nom, parce qu'il n'a pas plus d'autorité qu'un simple Primat.

Quoique nous ne sçachions pas précisément quand le schisme d'Illyrie & d'Afrique, causé aussi par la condamnation des trois Chapitres, fut assoupi, nous avons toutefois sujet de croire que cela étoit déja fait lors-

que Gregoire commença son Pontificat, parce qu'il n'en parle point en diverses Lettres écrites aux Evêques de ces Provinces, & qu'il paroît que son autorité y étoit reconnuë.

XI. Pendant que Gregoire travailloit pour faire revenir les Schismatiques au sein de l'Eglise, Autharis Roi des Lombards employoit toute son autorité pour étendre & multiplier l'Arianisme, dont il étoit un zélé partisan. La conversion des Visigots en Espagne arrivée depuis peu, alluma encore davantage le mauvais zéle du Prince Lombard. Il se crut obligé de n'épargner rien pour la conservation, & même pour la propagation de son hérésie, qu'il voyoit expirer en beaucoup d'endroits. C'est ce qui lui fit publier un Edit en l'année 591. avant la fête de Pâques, environ six mois L. 1. Ep. 17.
aprés que Gregoire eût été placé sur la Chaire de saint Pierre, pour défendre sous de grandes peines, de baptiser les enfans des Lombards dans la foi & la communion de l'Eglise Catholique. Mais il mourut peu de tems aprés la publication de cét Edit, soit que Dieu eût voulu le punir de ses crimes & de sa haine contre les Catholiques, avançant sa mort pour avancer son supplice, comme le dit saint Gregoire, qui l'appelle *Nefandissimus.*
un tres-méchant Prince ; soit que ses Sujets ne pouvant plus supporter sa fierté, eussent employé le poison pour s'en défaire, comme le dit Paul Diacre. Il L. 3. c. 36.
avoit regné six ans. Ce Prince avoit d'excellentes qualitez. Il étoit brave, expérimenté, vigilant, sage. Il avoit même beaucoup de politesse pour un barbare, comme il le fit paroître dans le voyage qu'il fit à la Cour de Baviere en habit déguisé, pour y voir la Prin-

cesse Theodelinde qu'il vouloit épouser. Il eut avec elle une conversation fort spirituelle, dans laquelle il lui fit entre-voir ce qu'il étoit, pour la consoler de la liberté qu'il avoit prise de lui baiser la main, ce qui avoit coûté bien des larmes à la chaste Princesse; & il laissa aux Bavarois une idée fort avantageuse de son mérite, de sa valeur, & de son adresse dans les exercices militaires. Il s'approcha fort des manieres des Romains; il emprunta même d'eux le surnom de Flavius, & il adoucit le nom Lombard qu'il portoit, se faisant appeller [a] *Autharis*.

Il soûtint en Capitaine fort expérimenté les efforts des Romains & des François, liguez ensemble, pour le chasser d'Italie. Il conjura souvent par son adresse, les orages dont il étoit menacé. Lorsqu'il ne pouvoit rien obtenir par ses négociations, & que d'ailleurs il ne se croyoit pas assez fort, pour tenir la campagne & faire tête à l'ennemi, il se renfermoit dans ses Places qu'il avoit eu grand soin de fortifier, & de pourvoir de toutes les choses nécessaires, pour soûtenir un long Siege. Ainsi les ennemis n'ayant aucun lieu de retraite, & trouvant par tout la campagne déserte, étoient obligez de se retirer, ou leur armée périssoit de miseres & de maladies.

Parmi tant de bonnes qualitez, Autharis en avoit de fort mauvaises. Il étoit fier, hautain, violent, même à l'égard de ses propres sujets; aussi croit-on qu'il lui en coûta la vie, & qu'ils se défirent de lui par le poison.

XII.

a Gregoire de Tours l'appelle *Aptacharius*, d'autres Antharit.

XII. Aprés sa mort, les Seigneurs Lombards s'assemblérent à Pavie, pour lui choisir un successeur; mais aprés plusieurs contestations, ils convinrent de conserver toute l'autorité souveraine à la Reine Théodelinde, & de reconnoître pour Roi celui qu'elle choisiroit pour mari. L'honneur qu'on lui défera en cette occasion, fut une juste récompense de sa vertu, de sa sage conduite, & de sa modération. Elle ne voulut point faire de choix sans consulter les plus âgez & les plus expérimentez de l'assemblée; & ce fut par leur conseil qu'elle jetta les yeux sur Agilulfe alors Duc de Turin. On lui mit sur la tête une couronne d'or fermée néanmoins en dedans par un cercle de fer que la Reine avoit fait faire. C'est ce qui lui fit donner le nom de couronne de fer, qui l'a renduë si fameuse dans nos histoires.

Annal. Mediol. Sigon. l. 1. de Regno Ital. in Agilulpho.

Théodelinde non-seulement étoit Catholique, mais elle brûloit d'une sainte ardeur de rétablir la véritable Religion dans l'Italie, qui en avoit été le centre. Elle crut qu'Agilulfe qui lui étoit redevable de la couronne, ne traverseroit pas ses desseins & ses projets en faveur de la foi Catholique, & qu'un aussi grand bienfait qu'il avoit reçu d'elle, feroit valoir ses raisons. Elle ne se trompa pas, car ce Prince embrassa la Religion Catholique; & les Lombards qui étoient encore ou idolâtres ou Ariens, firent profession de la vraye foi avec lui.

XIII. Ce fut peu de tems aprés la mort d'Autharis, & aprés les jours solemnels de Pâques, que S. Gregoire écrivit à tous les Evêques d'Italie une lettre circulaire, dans laquelle aprés avoir fait mention de l'Edit

L. 1. Ep. 17.

d'Autharis dont nous venons de parler, & de la mort terrible de ce Prince, il les avertit d'exhorter les Lombards, à faire reconcilier dans l'Eglise Catholique, leurs enfans qui avoient été baptisez dans l'héréfie Arienne, parce qu'étant menacez par tout d'une grande mortalité, ils devoient par là détourner la colere de Dieu de dessus leurs enfans. Lui-même reconcilia l'Eglise de sainte Agathe, qui avoit été occupée par les Ariens. Il a rapporté dans ses Dialogues, les miracles qui arrivérent dans cette Eglise, ou pendant la cérémonie de sa réconciliation, ou peu de tems aprés. Il eut un grand soin de faire revenir les biens qui appartenoient à cette Eglise. Il en reconcilia encore une autre, qui avoit été soüillée par les Ariens, & il la consacra sous le nom de S. Severin.

L. 3. c. 30.

L. 3. Ep. 19.

L. 2. ind. 11. Ep. 19.

Il seroit difficile dexprimer la joye que saint Gregoire ressentit de la conversion de presque toute une puissante nation, qui avoit persécuté cruellement l'Eglise, & de l'extinction, pour ainsi dire, entiere de l'Arianisme, dans lequel presque tout le monde Chrétien s'étoit vû successivement enveloppé; ce qui a fait dire à un Pere, *que le monde avoit gémi, & été fort étonné de se voir Arien.* Il n'eut pas un moindre sujet d'étonnement de se voir devenu tout Catholique en si peu de tems. Car aprés la conversion des Lombards, on n'entendit plus parler d'Ariens; & si leur héréfie s'est ensuite renouvellée, ce n'a été que plusieurs siécles aprés celui de saint Gregoire. Alors on vit tout l'Orient & tout l'Occident conspirer dans la profession d'une même foi. Et s'il se conservoit encore quelques restes des anciennes héréfies, ou la crainte

de l'Empereur Maurice les forçoit à se tenir cachées, ou leur propre impuissance les faisoit mépriser. Ce changement ne pouvoit être venu que de la main du Tres-haut. Il n'y avoit pas cent ans qu'on avoit vû tous les Princes du monde ou idolâtres ou hérétiques. L'Arianisme fleurissoit encore vers le milieu du siecle de saint Gregoire. Mais il commença à déchoir par l'Afrique, où les Vandales Ariens furent vaincus par les armes de Justinien, qui releva les ruïnes de l'Eglise Catholique dans cette vaste Province. La Monarchie des Ostrogots aussi engagez dans l'Arianisme, fut ensuite détruite par le même Empereur, non seulement dans l'Italie & dans les grandes Isles voisines, mais aussi dans plusieurs autres Provinces considérables qu'elle possédoit, comme nous avons dit dans la Vie de Cassiodore. Ainsi les Catholiques y recouvrérent leur ancienne liberté. Les Visigots dans l'Espagne & dans la Gaule Narbonnoise, venoient d'abjurer volontairement la même hérésie. Enfin les Lombards suivirent leur exemple; & l'on connut alors que si le mensonge triomphe quelquefois, ce n'est que pour un tems, & que la vérité du Seigneur demeure dans tous les siecles, pour détruire toutes les erreurs qui ont osé la combattre. Cette même vérité Catholique, qui a, pour ainsi dire, usé déja tant d'hérésies, usera encore celles qui subsistent aujourd'hui en plusieurs différentes séctes, qu'on verra un jour détruites, afin qu'il n'y ait plus qu'un seul troupeau & un seul Pasteur.

Agilulfe à la sollicitation de Théodelinde, rendit aux Eglises les biens que les Lombards ou idolâtres ou hérétiques leur avoient enlevez. Il en fonda & dota Paul. Diac. l. 4. c. 6.

même de nouvelles. Il rétablit les Evêques dans tous les honneurs dûs à leur caractére. Il tira les Catholiques de l'oppression où ils s'étoient vûs sous les régnes précedens. Enfin il fit tout ce qu'on pouvoit attendre de la piété & de la libéralité d'un Prince véritablement converti.

De si grandes merveilles étoient réservées au Pontificat de saint Gregoire, & je ne doute point que le monde Chrétien n'en ait été particuliérement redevable à sa sage conduite, & à ses prieres continuelles. Depuis ce tems-là il cultiva fort la Reine Théodelinde, comme il paroît par plusieurs lettres qu'il lui écrivit, dont nous parlerons dans la suite; & lorsqu'il sçut que les Schismatiques l'avoient prévenuë en leur faveur, il n'oublia rien pour la détromper, comme il fit avec succés. Mais c'est un point de son histoire, qu'il faut réserver à un autre endroit.

Il n'est pas facile de placer au juste tous les différens faits qui accompagnerent la conversion des Lombards, & de les mettre chacun dans leur tems; mais nous en avons dû marquer le commencemeut à la mort d'Autharis, arrivée environ le mois d'Avril. Le mois de May suivant Gregoire écrivit une excellente lettre à S. Leandre, pour se réjoüir avec lui de la conversion des Visigots. Il est à propos d'en donner ici quelques endroits.

L. 1. Ep. 41. „ XIV. Je ne sçaurois, dit-il à son ami, vous exprimer assez par mes paroles, l'extréme joye que j'ay
„ ressentie, lorsque j'ay appris que nôtre commun fils
„ l'auguste Roy Récaréde s'est converti, & qu'il a em-
„ brassé la foi Catholique, avec une parfaite devotion.

L'excellent portrait que vous me faites des mœurs de « ce Prince dans vos Lettres, me force à l'aimer sans le « connoître. Mais comme vous n'ignorez pas les arti- « fices & les embûches de nôtre ancien ennemi, qui « renouvelle plus cruellement la guerre contre ceux qui « l'ont vaincu, j'exhorte vôtre sainteté à redoubler sa « vigilance à l'égard de ce pieux Monarque, afin qu'il « acheve ce qu'il a si bien commencé, & qu'il ne s'éle- « ve point de tant de bonnes œuvres déja accomplies: « qu'il fasse éclater dans sa vie & dans sa conduite la « pureté de la foi qu'il a embrassée: qu'il montre par ses « actions qu'il est citoyen du Royaume des Cieux; & « qu'enfin aprés une longue suite d'années, il passe d'un « Royaume terrestre, à un autre beaucoup meilleur. «

Saint Gregoire répond ensuite à la question que saint Leandre lui avoit proposée, touchant les trois immersions pratiquées dans l'administration du Baptême. Il décide d'abord conformément au sentiment de saint Leandre, que lorsque l'on est uni dans une même foi, les diverses coûtumes qui se pratiquent, selon la diversité des lieux & des Eglises, ne peuvent lui nuire, ni l'alterer. Il dit que dans l'Eglise Romaine on plonge trois fois celui qu'on baptise, afin de renouveller la mémoire des trois jours de la mort & de la sépulture de JESUS-CHRIST, suivie de sa résurrection. Qu'on peut aussi ne plonger qu'une seule fois, pour signifier l'unité de la substance Divine en trois Personnes. Que cependant puisque les hérétiques Ariens avoient observé la coûtume de plonger trois fois, pour signifier trois substances, aussi bien que trois personnes dans la Trinité, il est à propos

que les Catholiques ne le fassent pas, de peur d'entretenir les nouveaux convertis dans leur ancienne erreur, & de donner lieu aux hérétiques de se vanter d'avoir eu le dessus, & d'avoir réduit les Catholiques à prendre leurs coûtumes & leurs usages. Cette réponse est fort judicieuse; & c'est par le même principe, qu'on a dû refuser en France à nos freres réünis, bien des choses qu'on leur auroit accordées comme indifférentes, ou même comme bonnes de soi, sans cette considération.

XV. Ce n'est pas que nôtre saint Pape n'eût d'ailleurs beaucoup de condescendance & de charité pour les nouveaux convertis, & pour ceux qui étoient encore foibles dans la foi. Il fit même éclater sa douceur envers les Juifs, qui n'en étoient guéres dignes. Pierre Evêque de Terracine avoit empêché les Juifs de sa ville, de s'assembler dans un lieu, qui leur avoit été accordé pour y célébrer leurs fêtes. Ensuite ils avoient tenu leurs assemblées dans un autre lieu du consentement de cét Evêque. Cependant il les avoit encore forcez de quitter ce lieu. Les Juifs, sans s'adresser au Magistrât, pour se faire restituer une place qui leur appartenoit, portérent leurs plaintes devant le Pape, se confiant dans son équité, dont ils avoient déja vû plusieurs exemples, quoiqu'ils dûssent naturellement regarder comme leur plus grand ennemi, celui qui étoit le Chef de tous les Chrétiens, & le Vicaire de
L. 1. Ep. 34. celui qu'ils avoient crucifié. Gregoire écrivit à l'Evêque de ne les inquiéter plus, & de les laisser s'assembler dans le lieu qui leur avoit été cedé de son consentement. Il ajoûte qu'il faut employer la douceur, la tendresse,

& les avertissemens charitables, plûtôt que la rigueur, pour attirer à l'unité de la foi & à la Religion Chrétienne, ceux qui sont d'une créance contraire ; de « peur, dit-il, que ceux qui auront été attirez par les « charmes de la vérité qu'on leur a prêchée, ne soyent « effarouchez par une conduite trop rude, & par de « mauvais traitemens. «

Il écrivit presque la même chose à Virgile Archevêque d'Arles, & à Théodore Evêque de Marseille, tous deux recommandables par leur sainteté. Le zéle de ces Evêques les avoit portez à baptiser plusieurs Juifs, mais on disoit qu'ils avoient plûtôt employé la force que les persuasions & la prédication, pour les obliger à recevoir le Baptême. Nôtre sage Pontife loüe leur bonne intention, parce qu'il est persuadé que la charité & l'amour de nôtre Seigneur est le principe qui les a fait agir ; mais en même tems il condamne l'action, & il dit qu'elle n'est capable que de rendre les Juifs encore plus méchans, & de leur faire trouver une mort encore plus dangereuse dans le Sacrement du Baptême, par lequel ils auroient dû recevoir une nouvelle vie. Virgile étoit Vicaire du Saint Siege comme Archevêque d'Arles ; & en cette qualité il joüissoit de grands priviléges. Gregoire apprit depuis que la Synagogue des Juifs de la ville de Terracine étoit si proche de l'Eglise, qu'on entendoit de là leur chant qui est fort animé, & que le Service Divin en étoit troublé. C'est pourquoi [a] il écrivit à Ba-

Ibid. Ep. 37.

L. 12. Ep. 18.

[a] Cette Lettre a été mal placée au l. 12. ind. 7. parce qu'il y est fait mention de Pierre Evêque de Terracine encore vivant ; cependant ce Prélat étoit mort dés le mois de Décembre de l'année 592. indiction 11. comme il paroît par les Lettres 13. & 14. du Livre 2. ind. 11.

caude Evêque de Formies, dont le Siege Episcopal a été transféré à Gaïette, & à Agnel alors Evêque de Fondi, & depuis de Terracine, de se transporter sur les lieux, afin d'examiner avec l'Evêque Pierre l'incommodité que causoit ce voisinage, & de faire transporter ailleurs la Synagogue, sans pourtant inquiéter les Juifs.

XVI. La charité de Gregoire pour ces ennemis des Chrétiens, ne dégéneroit point en foiblesse. Il sçavoit quand il falloit réprimer leur insolence & leur cupidité; ce qui parut dés la premiere année de son Pontificat, à l'occasion de ce que nous allons rapporter. L. 1. Ep. 66. Un Diacre & un Clerc de l'Eglise de Venafri avoient vendu à un Juif deux Calices d'argent, deux couronnes de méme métal, ornées de [a] Dauphins, & d'autres couronnes enrichies de lys d'un travail exquis, avec quelques autres ornemens qui servoient à l'Autel, comme ces vaisseaux sacrez & les couronnes dont nous venons de parler; c'est pourquoi saint Gregoire les comprend sous le nom de [b] *services* de l'Eglise. Un Medecin homme de probité, défera les criminels au Pape, lequel voulant faire justice d'un si grand attentat, ordonna que ceux qui en étoient coupables fussent chassez de l'Eglise, & renfermez dans un lieu de pénitence. Quant au Juif, il voulut qu'on le

a *Coronas cum Delphinis duas*. Quelques Sçavans croyent qu'il faut lire *cum Delphicis*, qui sont certains buffets dont parle Sidonius Apoll. *carm.* 17. Surquoi il faut consulter les Notes de M. Savaron. Néanmoins il est plus vrai-semblable qu'on doit lire *Delphinis*, qui étoient des ornemens dont on enrichissoit les grandes couronnes qui servoient à porter des cierges, ou à soûtenir des lampes. On les employoit aussi à orner les grands chandeliers. Voyez le Glossaire de M. du Cange.

b *Ministeria Ecclesiæ*.

le fit venir devant le Magistrat, qui étoit chargé de l'administration de la Justice dans la Province, & qu'on le contraignît de rendre ces vaisseaux & ces ornemens sacrez à l'Eglise, à qui ils appartenoient. Les saints Peres ont permis de vendre les vaisseaux sacrez pour secourir les pauvres, & pour racheter les captifs. Mais apparemment ces Clercs n'avoient pas dessein de faire un si bon usage de ceux qu'ils avoient vendus. Et quand même le Diacre qui avoit en charge ces richesses de l'Eglise, auroit été aussi bien intentionné que saint Laurent, lorsqu'il employa les trésors de l'Eglise de Rome au soulagement des pauvres, selon l'ordre de son Evêque, il ne devoit pas mettre ces vaisseaux sacrez entre les mains d'un Juif, grand ennemi de nôtre Religion, qui sans doute se fit un plaisir de les profaner en mille manieres.

CHAPITRE IV.

I. Divers Réglemens de discipline faits par saint Gregoire. II. Réglement de Pelage II. touchant la continence & le célibat des Soûdiacres. Saint Gregoire y apporte quelque temperamment. III. Réfutation d'une fable inventée sur ce sujet. IV. Zéle du saint Pape pour la discipline monastique, & pour la tranquillité des maisons religieuses. V. Histoire de Venance qui avoit quitté l'état religieux. Sentiment de saint Gregoire touchant l'obligation des vœux monastiques. VI. Affaire qu'il eut avec Natalis Archevêque de Salone. VII. Pelage II. s'oppose à ses desseins. Gregoire fait la même chose. VIII. Natalis n'obéït point. IX. Il tâche de se justifier sur les accusations qu'on lui intentoit. Saint Gregoire répond à toutes ses fausses raisons. X. Enfin l'Archevêque se range à son devoir. XI. Aprés sa mort saint Gregoire prend soin de l'élection de son successeur. XII. Honorat est élû. XIII. Vigilance & autorité de saint Gregoire sur les Eglises d'Afrique. XIV. Les Evêques de ces Provinces reconnoissent son autorité. XV. Avec quel succés il réprime les Donatistes.

590. & 591. I. LA conversion du Roi des Lombards, & d'une grande partie de sa nation, donna à Gregoire le moyen de régler le Clergé d'Italie, & de remedier à plusieurs abus qui s'étoient introduits pendant les troubles & la diversité des Religions. On peut voir

une partie de ses Réglemens parmi ses Lettres, où L. 4. Ep. 44.
l'on a inséré les actes du Concile qu'il tint à Rome. Il est vrai que ce ne fut qu'en la cinquiéme année de son Pontificat qu'il l'assembla. Mais Jean Diacre nous assure qu'il n'y fit rien régler pour les autres Eglises, que ce qu'il avoit eu soin de faire pratiquer auparavant dans celle de Rome. Mais parce qu'il faudroit rapporter presque toutes ses Epîtres, pour faire voir avec combien de sagesse il disposa de toutes choses dans l'administration de l'Eglise qui est la maison de Dieu, je croi devoir renvoyer le Lecteur aux Tables fort métodiques de ces Epîtres, qu'on a mises à la fin dans la derniere édition. C'est le travail du sçavant Cardinal Antoine Carafe Bibliothéquaire de l'Eglise Romaine, qui en avoit fait une étude exacte. Les Lettres de saint Gregoire, avec le secours de ces Tables, pourront tenir lieu d'un corps entier du Droit Canonique.

Comme plusieurs Eglises avoient été ruïnées par le malheur des guerres, & que même les Villes où elles étoient situées demeuroient desertes,[a] le Pape eut soin de conférer d'autres Evêchez vacans, aux Prélats qui étoient demeurez, pour ainsi dire, veufs. L'Empereur avoit pourvû à leur entretien, en ordonnant que les Evêques chassez de leurs Eglises, fussent joints à ceux qui joüissoient de leurs Evêchez, lesquels devoient leur fournir la subsistance. Saint Gregoire les exhorta à le faire de bon cœur, plûtôt encore pour (L. 1. Ep. 43.)

[a] Voyez là-dessus les Epîtres 51. 55. & 78. du l. 1. & les 12. 13. 19. 20. du l. 2. ind. 10.

obéïr au Roi des Rois, que pour se soûmettre aux ordres d'un Prince de la terre.

L. 1. Ep. 77. l. 2. ind. 10. Ep. 25. 26. 27 29. 31 35. l. 2. ind. 11. Ep. 13.

L. 1. Ep. 76.

Lorsque les Eglises étoient sans Pasteur, Gregoire en donnoit le soin aux Evêques voisins; ainsi l'on en voyoit alors qui avoient deux Evêchez, ou même un plus grand nombre, l'un en titre, & les autres, pour ainsi dire, en commande. Mais la charité seule avoit inspiré ces commandes, & non pas cette monstrueuse & insatiable cupidité qui a introduit celles de nos jours. Quelquefois il donnoit pour un tems la conduite des Eglises vacantes à un simple Prêtre. Paul Evêque de Nepi, à qui saint Gregoire avoit commis le soin de l'Eglise de Naples, laquelle étoit sans Pasteur, ayant été outragé dans le Château de Luculan, appellé depuis le Château de l'Oeuf, pendant qu'il s'acquittoit de ses fonctions, le courageux Pape voulut qu'on punît tres-sévérement cét attentat, afin de faire voir combien il est dangereux de mettre la main sur un Evêque, qu'on ne peut même offenser de paroles sans un grand crime. Il commit donc un Soûdiacre pour informer de cette affaire, avec le Juge de la Province, & pour instruire le Procés. Je croi que c'est le premier exemple que nous ayions de la jonction du Juge ecclésiastique avec le Juge laïque, dans l'instruction d'un Procés criminel. Saint Gregoire voulut ensuite qu'on élût un Evêque à Naples, pour n'exposer pas davantage Paul à un pareil traitement; mais il ordonna qu'on lui fît présent de cent sous d'or du revenu de l'Eglise, & d'un petit esclave orphelin, tel qu'il voudroit choisir.

Ibid. Ep. 78.

L. 2. ind. 11. Ep. 1. 2. 35.

Pendant que Paul étoit occupé à gouverner l'E-

glise de Naples, le Pape avoit commis le ſoin de ſon Egliſe de Népi à l'Evêque Jean, juſqu'à ce qu'il eût réſolu ce qu'il feroit de la perſonne de Paul. Il enjoignit particuliérement à Jean d'aller faire à Népi l'Office pendant les fêtes de Pâques. Comme pluſieurs Evêques étoient alors ſans Egliſes, aprés que les Lombards les eurent ruïnées, il y en avoit beaucoup qui pouvoient être employez en de ſemblables fonctions. Cette autorité du Pape à diſpoſer des Evêques d'Italie, eſt remarquable. L. 2. ind. 10. Ep. 20.

II. Le ſaint Pape crût qu'il étoit de l'honneur & de la beauté de l'Egliſe, de faire vivre ſes Miniſtres en continence. Il étoit difficile d'aſſujettir les Soûdiacres à cette loi; car pour les Evêques, les Prêtres, & même les Diacres, une coûtume ſaintement établie leur avoit interdit l'uſage du mariage. Les Clercs *inférieurs* s'étoient toûjours maintenus dans la liberté de prendre des femmes, & il ſembloit que les Soûdiacres dûſſent plûtôt être comptez de ce nombre, que placez entre les Clercs *majeurs*. Cependant la coûtume de l'Egliſe de Rome étoit de les obliger au célibat, & Pelage II. avoit ordonné trois ans auparavant, que Greg. l. 3. Ep. 34. tous les Soûdiacres de Sicile obſervaſſent auſſi cette régle, & qu'ils ſe ſéparaſſent de leurs femmes.

Saint Gregoire trouva ce réglement un peu trop ſévére. Il en comprit d'abord les inconveniens; peut-être même connut-il par expérience qu'il n'étoit pas facile de le faire obſerver: c'eſt pourquoi il y apporta quelque modification. Il jugea à propos que les Evêques n'ordonnaſſent point de nouveaux Soûdiacres, qu'aprés leur avoit fait promettre de vivre en

continence. Mais pour ceux qui avoient été ordonnez avant la Decretale de Pelage , & qui n'avoient point contracté l'engagement de renoncer au mariage, il ne voulut pas qu'on les contraignît de se séparer de leurs femmes, de peur de les exposer à une chute tres-dangereuse. Il défendit néanmoins de les faire monter aux autres Ordres supérieurs, parce que personne ne doit être engagé dans les Ordres sacrez, s'il n'a auparavant donné des preuves de sa chasteté & de sa pureté.

Centur. 6. c. 7.

III. Je n'entreprens point de réfuter ici une fable débitée par les Centuriateurs de Magdebourg, qui se détruit d'elle-même. On veut que saint Gregoire le Grand, aprés avoir fait un Decret pour ôter aux Prêtres leurs femmes , ait été obligé de le révoquer , à cause de ce qui arriva dans la suite. Peu de tems aprés ce réglement, le Pape, dit-on, ayant envoyé pêcher dans un réservoir qu'il avoit, au lieu de poisson l'on tira de l'eau six mille têtes de petits enfans. Gregoire connoissant donc que ces enfans étoient les fruits de l'incontinence des Prêtres qu'il avoit privez de leurs femmes, révoqua son Decret, & fit pénitence du péché qu'il avoit commis, en donnant lieu à tant de crimes. On ajoûte que saint Udalric Archevêque d'Ausbourg a écrit ceci au Pape Nicolas. Tout ce narré n'est qu'un amas confus de faussetez mal inventées. Par quelle raison choisit-on le réservoir du Pape, plûtôt que le Tibre ou les autres lieux publics, pour y jetter ces six milles têtes d'enfans ? Que fit-on de leurs corps dont on ne parle point ? Est-il à croire que ceux qui les avoient tuez, & qui avoient interêt de les cacher,

eussent pris plaisir à les décapiter, & à porter leurs têtes dans l'enceinte du Palais du Pape, pour faire bientôt découvrir leur crimes ? Ne craignirent-ils point qu'elles ne flottassent sur l'eau ? Comment étoient-ils convenus tous ensemble de porter ces têtes dans un même endroit ? Car on ne marque pas qu'il en ait été trouvé d'autres ailleurs.

Mais avec quelle impudence ose-t-on dire que saint Gregoire se relâcha dans la suite sur la continence des Prêtres ? Quel Pape a eu plus de zéle & de fermeté que lui pour la faire observer ? On peut connoître ses véritables sentimens, par la réponse qu'il fit à saint Augustin sur diverses difficultez qu'il lui avoit proposées. Car répondant au second article, il exclud expressément les Clercs promûs aux Ordres sacrez, du nombre de ceux qui peuvent contracter mariage.

Pour confondre davantage les Ecrivains hérétiques, qui ont voulu donner créance à ce mensonge, on a déja fait voir que le Pape Nicolas I. étoit mort avant que saint Udalric fût au monde, & que Nicolas II. n'a été Pape que fort long-tems aprés la mort de ce Saint.

IV. Gregoire ne se montra pas moins zélé pour le rétablissement ou la conservation de la discipline monastique dans les Cloîtres, que pour la réformation du Clergé. Il regardoit les Religieux comme ses freres. Il avoit appris des saints Peres, qu'ils sont la plus illustre portion du troupeau de JESUS-CHRIST dont il étoit le Vicaire en terre ; c'est pourquoi il fit paroître dés les premiers momens de son administration, le soin qu'il avoit de les protéger.

L. 1. Ep. 12. Agapit Abbé de saint George dans le Diocése d'Orviéte, s'étoit plaint au Pape de ce que Jean Evêque de cette ville l'inquiétoit ; qu'il l'empéchoit de pourvoir aux besoins de son Monastere, qu'il ne vouloit pas qu'on y célébrât la Messe, ni qu'on y enterrât les morts. Saint Gregoire écrivit à Jean pour l'exhorter à faire cesser ces plaintes, & à ne plus s'opposer ni à la célébration des Messes dans le Monastere, ni à la sépulture des morts, ce qu'il appelle une inhumanité. On prétend qu'il est le premier des successeurs de saint Pierre, qui ait accordé des priviléges aux Moines, pour les affranchir, non pas de l'autorité spirituelle des Evêques, mais de leur puissance temporelle, & pour mettre leurs biens à couvert des usurpations & des exactions, soit de ces Prélats, soit des autres tant Clercs que laïques. D'ailleurs, il vouloit que les Abbez & les Moines fussent soûmis à leurs Evêques. Nous

L. 2. ind. 10. Ep. 24. avons là-dessus une excellente lettre qu'il écrivit à l'Abbé Eusebe. Il lui dit que l'humilité des serviteurs de Dieu, doit particuliérement éclater dans le tems de l'affliction. Il demeure d'accord de l'injustice du procedé de son Evêque ; mais en même tems il l'exhorte à souffrir humblement les injures. Comme nôtre charitable Pasteur craignit que la correction qu'il venoit de faire à cét Abbé ne l'eût chagriné, il lui fit un présent de cent sous d'or pour preuve de son amitié.

Mais ce sage Pape jugea avec raison qu'il ne pouvoit procurer de plus signalez avantages à l'état monastique qu'en le maintenant dans une exacte disci-

L. 1. Ep. 38. & 39. &c. pline. C'est à quoi il donna ses soins peu de tems aprés avoir pris possession de la Chaire de saint Pierre, comme

me il paroît par ses Lettres. La guerre des Lombards, qui jettoient l'épouvente par tout, avoit obligé plusieurs Italiens à se réfugier avec leurs femmes & leurs enfans dans l'Isle de Palmarola, autrement appellée *Palmaria*, & dans quelques autres petites Isles voisines, qui étoient toutes habitées seulement par des Moines. Saint Gregoire crut qu'il n'étoit pas à propos de souffrir des femmes dans ces lieux saints, particuliérement parce qu'il y avoit d'autres lieux de sureté où elles pouvoient se retirer. C'est pourquoi il écrivit au Soûdiacre Antheme de ne permettre plus à aucunes femmes d'y demeurer. L. 1. Ep. 48.

Les Moines de l'Isle [a] *de Monte Christo* vivoient dans un entier oubli de la régle monastique, ce qui obligea Gregoire de leur envoyer l'Abbé Orose, pour faire la visite de leur Monastere, & y établir la réforme. Il le fit aussi visiteur des autres Monasteres de l'Isle appellée *la Gorgona*. a Ibid. Ep. 49.

Ce saint Pape travailla particuliérement à faire renfermer dans les Monasteres les Moines vagabonds, à qui la ruïne de leur païs & la pauvreté servoient de prétexte pour courir, & pour vivre dans la dissipation. Et de peur que les affaires & les procés ne fussent une occasion de quitter la solitude, il jugea à propos d'en confier le soin à des laïques de probité, à qui les Monasteres devoient donner un honnête salaire. Ibid. Ep. 67.

V. Venance homme de qualité, s'étoit engagé dans la profession monastique, mais il l'avoit abandonnée & il s'étoit marié. Comme il avoit beaucoup de mé- L. 1. Ep 33. Voyez l. 7. ind. 2. Ep. 128. & l. 9. Ep. 25. 30. & 31.

Dd

a Cette Isle & les autres dont il est fait mention sont dans la mer de Toscane.

L. II. c. 4. rite joint à ſon illuſtre naiſſance, il fut fait Chancelier d'Italie. Nous avons expliqué dans la Vie de Caſſiodore les différentes ſignifications du titre de Chancelier, ce qu'il n'eſt pas à propos de répeter ici. Contentons-nous ſeulement de dire que Venance étoit comme Intendant en Italie. On s'imagina que ſaint Gregoire n'oſeroit le reprendre d'une auſſi grande faute, mais ce n'étoit guéres le connoître. En effet, peu de tems aprés avoir été fait Pape, il lui écrivit une lettre fort touchante & fort preſſante, dans laquelle il lui déclare nettement qu'il n'y a point de ſalut pour lui, s'il ne rentre dans ſon Cloître. Il lui remet devant les yeux les terribles jugemens de Dieu. Il lui parle de „ la mort funeſte d'Ananie & de Saphira : Et s'ils ont „ été punis ſi ſévérement pour avoir dérobé à Dieu un „ argent qu'ils lui avoient conſacré, à quel péril vous „ expoſez-vous, dit-il à Venance, de quel ſupplice êtes-„ vous digne, pour avoir ravi à Dieu non pas vos biens, „ mais vous-même, qui vous étiez conſacré à lui ? Il le prie de conſidérer que ſi ces paroles qu'il lui écrit, lui qui n'eſt que pouſſiere & cendre, ne laiſſent pas de lui faire de la peine, celles du ſouverain Juge, qui doit tirer vengeance de ſon crime, ſeront bien plus foudroyantes.

Venance ne ſe rendit pas à ſes charitables conſeils : Auſſi peut-on dire, que rien n'eſt plus rare que de revenir d'un pareil égarement, ſur tout lorſque la fortune eſt riante, & qu'on ſe trouve environné de faux amis qui applaudiſſent au crime. C'étoit le malheur du Chancelier d'Italie. Il ſe voyoit loüé par des flatteurs intéreſſez, qui aimoient plûtôt ſes grands biens

& sa bonne table, que sa personne, & qui étoient bien aises non-seulement qu'il leur tint compagnie dans la voye de l'iniquité, mais qu'il les y défrayât. C'est dequoi l'avertit saint Gregoire. Il lui dit aussi sur ce sujet, que selon le sentiment d'un Sage de l'antiquité, il faut véritablement prendre conseil de ses amis, mais qu'auparavant il faut les bien choisir. Seneque l. 5. Ep. 42.

Nôtre saint Docteur parle tres-clairement dans cette lettre de l'engagement des vœux monastiques, lesquels on ne peut violer selon lui sans se perdre. Le Pape Sirice, vers la fin du quatriéme siecle, s'étoit déja déclaré contre les mariages incestueux des personnes religieuses, qu'il dit être condamnez par les Loix publiques, & par les régles de l'Eglise. Il ordonne même que ceux qui seront tombez dans ces excés, soyent séparez de la communauté des Monasteres & des assemblées de l'Eglise, & renfermez en prison pour faire pénitence. Saint Gregoire ne laissa pas de cultiver l'amitié de Venance, quoiqu'il n'eût pas profité de ses avis. [a] Peut-être alleguoit-il quelque défaut [a] Ep. ad Himerium Taracon. T. 2. Conc. p. 1020.

[a] Peut-être aussi doit-on attribuer l'indulgence de saint Gregoire, à l'égard de Venance, au respect que ce saint Docteur avoit pour les sentimens de saint Augustin, qui est d'avis que les mariages contractez par des personnes qui ont fait vœu de continence, ne sont pas des adulteres. *L. de Bono viduit. c.* 10. 11. & 12. Cela n'empêche pas que saint Augustin ne dise que la chute de ces personnes est pire que l'adultere. Mais il veut qu'on attribuë le mal qui se rencontre dans ce désordre, à la seule mauvaise volonté de celui qui le commet, & non pas au mariage qui de soi est saint. Je croi que saint Augustin use de cette distinction, de peur qu'il ne paroisse pancher du côté des Manichéens, qui condamnoient le mariage. Au reste, le Concile 4. de Carthage, auquel saint Augustin a souscrit, excommunie par le Canon 104. les personnes religieuses qui se marient, & les condamne comme coupables d'adultere. Le Concile de Calcedoine ordonne la même chose, *Can.* 16. laissant néanmoins à leur Evêque le pouvoir d'user de quelque indulgence à leur égard, selon les régles de la discrétion; & aprés avoir pris connoissance de leur engagement. Saint Bernard que l'on avoit consulté sur la conduite de saint Gregoire le Grand envers Venance, & sur l'opinion de saint Augustin touchant cette matiere, répond d'une maniere fort respectueuse pour ces saints Docteurs, mais sans entrer dans la discussion de leurs sentimens, & sans approfondir la question. *L. de Præcepto & Dispens. c.* 17.

dans ſon engagement & dans ſa profeſſion. Nôtre Saint ayant appris qu'il étoit malade à l'extrémité, écrivit à Jean Evêque de Syracuſe de ſe ſervir de cette occaſion, pour l'obliger à reprendre ſon habit, de peur que ſon apoſtaſie ne fût un obſtacle à ſon ſalut. Nous parlerons encore de Venance dans la ſuite.

L. 9. Ep. 31.

VI. Sortons d'Italie pour paſſer dans une Province voiſine, où ſaint Gregoire fut obligé d'employer ſon autorité, preſque dés le commencement de ſon Pontificat, & de s'oppoſer à la cupidité d'un Evêque; ce qui lui attira ſur les bras des affaires fâcheuſes, & qui eurent de longues ſuites.

Natalis Archevêque de [a] Salone en Dalmatie donnoit depuis fort long-tems de grands ſujets de plainte. Il negligeoit les fonctions de Paſteur; & au lieu de s'appliquer à paître ſon troupeau, il étoit ſeulement occupé du ſoin de ſe bien régaler avec ſes amis. Il ne vaquoit point à la lecture des Livres ſaints. On l'accuſoit de ne point inſtruire ſon peuple, parce que la prédication étoit pour lui un emploi trop pénible; & même d'être ſi négligent dans ſon miniſtére, qu'il ignoroit les uſages de l'Egliſe, & l'ordre qui y a été établi par les Canons. C'eſt le témoignage deſavantageux que lui rendoient pluſieurs habitans de Salone, gens dignes de foi.

a L. 2. ind. 10. Ep. 14.

Comme un mal en entraîne pluſieurs autres, il diſſipoit les biens de ſon Egliſe, & même il cherchoit les moyens de donner à ſes parens les vaiſſeaux ſacrez, & les plus précieux ornemens de l'Autel, ce qui fait

a. Cette Ville eſt préſentement preſque ruïnée, & le Siege Archiepiſcopal en a été transferé à Spalatro.

horreur même à penser. Mais Honorat, qui en qualité d'Archidiacre en avoit le soin, s'opposoit à ses mauvais desseins. Natalis trouva un prétexte honnête de le déposséder de son Archidiaconat en l'élevant à la Prêtrise; parce qu'alors un Prêtre ne pouvoit faire les fonctions d'Archidiacre. Honorat conçut assez les vûës qu'il avoit, & ne voulut point recevoir l'Ordre de la Prêtrise. Néanmoins Natalis ne laissa pas de mettre un autre Archidiacre en sa place.

VII. Le Pape Pelage II. informé de la mauvaise conduite de ce Prélat, & de la violence qu'il vouloit faire à son Archidiacre pour le dépoüiller de sa dignité, lui ordonna de le laisser en repos, & de ne le pas contraindre à recevoir la Prêtrise. Natalis n'avoit eu aucun égard aux lettres du Pape, & Honorat se plaignit de l'injustice avec laquelle il avoit été dépossedé. Les affaires étoient en cét état, lorsque saint Gregoire fut appellé de Dieu au gouvernement de son Eglise. Il n'en eut pas été plûtôt informé, qu'il résolut d'y donner ordre. L'Archevêque & l'Archidiacre lui avoient écrit chacun de leur côté, & le premier avoit envoyé à Rome les Actes du Concile de la Province dont il étoit Metropolitain. Il y avoit fait conclure la déposition d'Honorat comme incapable des fonctions d'Archidiacre; mais la supposition étoit trop grossiére, parce qu'en même tems il le jugeoit digne d'un Ordre supérieur, en voulant l'ordonner Prêtre. Aussi elle parut telle d'abord à Gregoire. Cependant ne voulant rien précipiter, il écrivit à Honorat pour l'exhorter à la paix, sans toutefois abandonner sa dignité d'Archidiacre, ni rien relâcher de sa vigilance & de

sa fermeté, à conserver fidellement tous les meubles
L. 1. Ep. 10. de l'Eglise qui lui avoient été confiez. Cette lettre est dattée du mois de Décembre de la premiere année du Pontificat de saint Gregoire. Il manda aussi à Natalis, qu'il eût à rétablir Honorat avant toutes choses, & que pour le fond de la contestation Honorat vint à
Ibid. Ep. 19. Rome, & que le Prélat envoyât quelqu'un de sa part, afin qu'on pût y examiner cette affaire. Il avoit écrit la même chose à l'Archidiacre.

VIII. Natalis ne déféra point à ces ordres, ce qui
Voyez l. 2. Ep. 14. 15. 16. & 17. obligea Gregoire à réïtérer les avertissemens, tant sur l'affaire d'Honorat, que sur les autres plaintes qu'on faisoit de la mauvaise conduite du Prélat. Mais comme il fit toûjours la sourde oreille, le Pape écrivit au Soûdiacre Antonin, de lui signifier que s'il ne rétablissoit Honorat sur le champ, il le priveroit du droit de porter le Pallium, qui lui avoit été accordé par l'Eglise Romaine. Que s'il persistoit dans son opiniâtreté, il le privât de la participation du Corps & du Sang de nôtre Seigneur. Quant à celui qui avoit été mis en la place d'Honorat, il veut qu'il en soit chassé; & que s'il refuse d'en sortir, il soit aussi retranché de la sacrée Communion. En même tems il écrivit à Jobin Préfet d'Illyrie, pour le prier de n'appuyer point la mauvaise cause de l'Archevêque de Salone, qui se faisoit de grands amis parmi les personnes de qualité, par ses festins & sa magnificence peu convenables à son caractere.

L. 2. Ep. 37. IX. Ce Prélat tâcha de se justifier sur plusieurs chefs dont il étoit accusé. Pour répondre aux reproches qu'on lui faisoit touchant les festins, il écrivit au Pape

qu'Abraham en avoit fait, & que même il avoit reçû trois anges à sa table. Mais Gregoire lui repliqua, que si-tôt qu'il lui auroit fait connoître qu'il avoit exercé l'hospitalité envers les anges, il cesseroit de blâmer la profusion de sa table. Il répondit à peu prés de la même maniere à tout ce que Natalis avoit osé chercher en sa faveur dans les exemples de JESUS-CHRIST, qui, disoit-il, avoit passé pour grand mangeur & pour buveur de vin; & à ce qu'il avoit allégué de la pratique ancienne des Agapes. Il lui demande si ses grands repas sont des Agapes, c'est à dire des festins de charité; si la médisance n'y attaque point la réputation des absens; si on ne s'y mocque de personne; si au lieu d'y tenir des discours vains, & de s'y entretenir d'affaires séculieres, on y fait la lecture des livres sacrez, pour en tirer ensuite un sujet de conversation édifiante; si l'on n'y mange point au delà des bornes de la nécessité. Il lui reproche sa délicatesse, de ne pouvoir souffrir d'être repris par le Pape; & il proteste que quoiqu'il soit d'un rang supérieur au sien, il est prêt à recevoir des corrections & des réprimendes du dernier des hommes, & qu'il ne reconnoît pour ses véritables amis, que ceux qui ont la charité de lui faire connoître ses fautes, afin qu'il puisse les effacer & les corriger, avant qu'il soit obligé de comparoître devant le souverain & redoutable Juge.

Natalis s'excusoit sur ses afflictions, de ce qu'il ne vaquoit pas à la lecture des livres sacrez. Mais nôtre Saint lui dit, qu'au contraire les tribulations & les souffrances doivent le porter à se chercher de la con-

ſolation dans la lecture & la méditation de l'Ecriture
Rom. 15. 4. Sainte, puiſque l'Apôtre nous enſeigne, que tout ce qui eſt écrit a été écrit pour nôtre inſtruction, afin de ſoûtenir nôtre eſpérance par la patience, & la conſolation que les ſaintes Ecritures nous donnent. A la fin de ſa lettre il lui fait des reproches de ce qu'il n'a pas déféré aux lettres de ſon Prédeceſſeur, ni aux ſiennes, en rétabliſſant Honorat. Il ajoûte, que ſi quelqu'un des quatre Patriarches avoit fait la même réſiſtance, il n'auroit pas pû lui pardonner une telle faute.

X. Il paroît cependant par la lettre de ſaint Gregoire, de laquelle nous avons tiré ce que nous venons de rapporter, [a] que Natalis enfin s'étoit rangé à ſon devoir, & que nôtre ſaint Pape ſe contenta de ſa ſoûmiſſion. Il témoigne ailleurs qu'il avoit [b] corrigé ſa conduite. Depuis ſa mort qui arriva peu de tems aprés, il l'appelle ſon frere & ſon collégue dans l'Epiſcopat.

L. 2. ind. 11. Ep. 22.

La * lettre qu'il écrivit au ſujet de ſa mort à Antoine Soûdiacre, qui étoit adminiſtrateur du Patrimoine de ſaint Pierre dans la Dalmatie, mérite que nous y faſſions quelque attention. Le Pape donne ordre à ce Soûdiacre d'aſſembler le Clergé & le peuple de la ville de Salone le plus promtement qu'il pourra, afin de proceder à l'élection d'un autre Archevêque. Il veut qu'aprés l'élection faite, on en écrive le Decret, & qu'il lui ſoit envoyé, afin qu'il y donne ſon conſentement,

* C'eſt celle qui eſt citée ci-deſſus.

a *Poſtquam fraternitas veſtra ad ſuum ordinem rediit.* L. 2. ind. 10. Ep. 37.
b *Sed quia mores ſuos ipſe correxit.* L. 2. ind. 11. Ep. 22.

tement, s'il le juge à propos, avant l'Ordination de celui qui aura été élû, comme il avoit été pratiqué de toute antiquité : Qu'il prenne garde que dans cette élection l'on ne brigue & l'on n'achete les voix par des présens, ou que l'on n'employe les recommandations : Qu'il ait soin de faire élire un bon sujet, qui se soit rendu recommandable par sa sage conduite & par ses mœurs réglées, qui soit digne d'une place si éminente ; & qu'on prévoye ne devoir pas se laisser conduire par la mauvaise volonté d'autrui : Qu'il fasse faire en sa présence un inventaire de tous les ornemens de l'Eglise, & de tous les biens qui lui appartiennent, dont il chargera Respect Diacre & Etienne Primicier des Notaires. Il ajoûte qu'il avertisse l'Evêque Malchus, de ne point s'immiscer dans cette affaire en aucune maniere, & qu'il oblige l'Oeconome ou l'Administrateur du revenu de l'Archevêque, qui étoit en charge au tems de la mort du dernier Prélat, à fournir aux dépenses nécessaires pour cette élection.

On connoît par cette lettre quelle étoit l'autorité des Papes, & quelle part ils prenoient aux élections, dans les Eglises d'Italie & de quelques Provinces voisines. Quelquefois au lieu de se servir des Défenseurs ou Administrateurs du patrimoine de saint Pierre, ils employoient des Evêques voisins, qui donnoient ordre à toutes les choses nécessaires pour l'élection d'un nouvel Evêque dans l'Eglise déstituée de Pasteur. Quoique saint Gregoire eût inspection sur les autres Provinces plus éloignées, pour procurer que les élections y fussent faites selon les Canons, comme il paroît par ce qu'il a écrit touchant les Eglises de Numi- L. 1. Ep. 51. 55. &c.

L. 2. ind. 11. Ep. 47. & 48. die, néanmoins ce n'étoit pas avec une autorité si grande, ni si immédiate, les Ordinations des Evêques appartenant de droit commun au Primat & au Synode de la Province.

XII. L'Archidiacre Honorat qui avoit été déposé par son Archevêque, fut celui qu'on choisit pour lui succéder. Saint Gregoire eut beaucoup de joye de cette élection, comme il le témoigne au Clergé de Salone. Mais une cabale puissante s'éleva contre le Prélat élû, sous un faux prétexte d'incapacité, & mit en sa place Maxime, qui fut appuyé de l'Empereur; ce qui causa beaucoup de chagrin à saint Gregoire, comme nous le dirons cy-aprés. Ibid. Ep. 46.

XIII. La vigilance de ce digne Vicaire de Jesus-Christ ne fut pas renfermée dans l'Italie, ni dans les Provinces voisines, mais elle s'étendit, même dés la premiere année de son gouvernement, sur les Eglises d'Afrique & de Numidie, pour y faire célebrer des Conciles, & établir des Primats, dont il voulut que la dignité fût attachée aux personnes, & non pas aux Sieges. La coûtume de ces Provinces étoit que le plus ancien Evêque y fût reconnu pour [a] Primat, sans avoir aucun égard à l'Eglise qu'il gouvernoit. La seule Eglise de Carthage étoit exceptée de cette loi commune; & toutes les autres avoient toûjours reconnu sa supériorité. On voyoit arriver par là, que comme il y avoit

L. 1. Ep. 72. 75.

a Aussi n'étoient-ils pas appellez *Primats*, mais seulement *Senes*, ou *Episcopi primæ Sedis*. Cela n'empêchoit pas qu'il n'y eût des Metropoles civiles. Les Vandales qui étoient Ariens, avoient pourtant leurs Patriarches en Afrique; ce que les Evêques Catholiques ne pouvoient souffrir. *Vict. Vit. Hist. Vandal. persecut.* l. 2. c. 18. La coûtume des Barbares a toûjours été d'appeller leur principal Evêque *Patriarche*. Aujourd'hui les Armeniens, les Georgiens, les Cophtes, les Abyssins & plusieurs autres Communions separées de l'Eglise, ont leur Patriarche.

des Evêques dans les plus petites bourgades, ce qui a rendu si difficile la connoissance & la *notice* de cette Eglise, quelquefois le Primat d'une Province faisoit sa résidence dans un village. Saint Gregoire, afin de remedier à cét inconvenient, ordonne plusieurs choses; la premiere, qu'on choisisse un Primat par la considération du mérite plûtôt que de [a] l'âge & de l'antiquité: La seconde, que celui qui a été élû fasse sa résidence dans une ville de la Province, afin qu'il soit plus en état de résister & de s'opposer aux Donatistes. Mais sur toutes choses il défend qu'on fasse [b] Primat un Evêque qui auroit été Donatiste, quelque antiquité qu'il puisse avoir. [c] Colombe fut élû par ses soins Primat de Numidie, si nous en croyons quelques Sçavans; mais bien des raisons m'empêchent d'être de leur sentiment. Je croi néanmoins que saint Gregoire l'établit son Vicaire en Afrique. Il paroît par les élo-

a

b

c Ibid. Ep. 75.

a C'est le sens que semblent avoir ces paroles : *Vt Primatem non ex ordine loci, postpositis vita meritis, faciat : Quoniam apud Deum non gradus elegantior, sed vitæ melioris actio comprobantur* Locus s'entend quelquefois du rang qu'on tient par son ancienneté; & si l'on avoit eu égard seulement à l'âge, il seroit toûjours vrai de dire que le Primat auroit toûjours été fait, *postpositis vita meritis.*

b On a cru que saint Gregoire parloit dans cette Lettre d'un Evêque actuellement Donatiste qui briguoit le rang de Primat; mais ce n'est pas le sens de ses paroles, & je croi qu'il parle des Evêques Donatistes convertis. Il consent qu'ils demeurent Evêques. *Sufficiat autem illis commissæ sibi plebis tantum modò curam gerere.* Mais il ne peut souffrir qu'ils soyent élevez au dessus des Evêques, que la foi Catholique a engendré & instruit dans le sein de l'Eglise, ausquels il oppose ceux qui étant étrangers avoient été reçûs dans le sein de cette Eglise: *Non autem etiam illos antistites, quos Catholica fides in Ecclesiæ sinu & edocuit & genuit, ad obtinendum culmen Primatus anteire.*

c Il est constant que Colombe n'étoit pas Primat de sa Province, parce que saint Gregoire lui parle d'un autre Primat, l. 2. ind. 11. Ep. 47. *Itaque*, lui dit-il, *erga Primatem, Synodi tuæ esto sollicitus.* Cela paroît encore dans les Lettres 8. & 32. du Livre dixiéme. Si donc ce Prélat avoit l'autorité d'assembler le Concile de sa Province, & si saint Gregoire s'adresse toûjours à lui, c'est parce qu'il l'avoit fait Vicaire du Saint Siege. Il a fait cét honneur à des Evêques qui n'étoient ni Primats, ni même Metropolitains, comme il paroît par l'exemple de Siagrius, qu'il revêtit de cét honneur, quoiqu'il ne fût qu'un simple Evêque suffragant de Lion.

L. 2. ind. 11. Ep. 47. & l. 5. Ep. 36.

ges qu'il lui donne que c'étoit un Prélat orné de toutes sortes de vertus. Il le loüe aussi de son attachement au saint Siege.

L. 2. ind 10. Ep. 33. Voyez aussi l. 1. Ep. 82.

Dans une lettre qu'il lui écrit, il veut qu'on informe contre un Evêque qui étoit accusé d'avoir consenti pour de l'argent, qu'un Evêque Donatiste fût ordonné dans sa propre Ville, & y tint son Siege Episcopal; & s'il est convaincu de ce crime, il ordonne qu'il soit déposé dans un Concile; parce qu'il est bien juste que celui qui a vendu JESUS-CHRIST à prix d'argent, & qui l'a livré à un hérétique, n'ait plus le pouvoir de dispenser les sacrez mysteres de son Corps & de son Sang.

XIV. On voit par là manifestement que les Papes avoient grande autorité sur l'Eglise d'Afrique. Cela paroît encore en plusieurs lettres de S. Gregoire écrites sur diverses affaires de cette Eglise. Les Evêques de ces Provinces reconnoissoient & respectoient cette autorité supréme, puisque ceux de Numidie avoient supplié Pelage II. de confirmer toutes leurs coûtumes, qu'ils croyoient tenir de saint Pierre par tradition. Pelage étant mort sans avoir satisfait à leur demande, saint Gregoire reçut leur Requête, & confirma tous leurs priviléges & tous leurs anciens usages, pourvû qu'il ne s'y rencontrât rien de contraire à la foi Catholique, & excepté ce qui pouvoit favoriser la promotion des Evêques Donatistes à la dignité de Primat.

Ibid. Ep. 75.

XV. Saint Gregoire fit tout ce qu'il put pour réprimer l'insolence, & pour détruire l'hérésie des Donatistes en Afrique, où elle excitoit des troubles presque continuels, depuis l'Empire du grand Constantin.

L'Empereur Maurice le ſeconda dans une entrepriſe ſi loüable. Cependant la négligence des Evêques de ces Provinces, & leur cupidité empêchérent que les deſſeins du Pape n'euſſent tout le ſuccés qu'on en auroit pû eſperer. Ainſi l'opiniâtreté des uns dans leur ſchiſme & dans leurs erreurs, & le peu de zéle des autres, attirerent ſur eux indifféremment la colere du Ciel, qui livra dans le ſeptiéme ſiécle l'Afrique aux Arabes infectez des impiétez de Mahomet, leſquelles ſont encore la Religion dominante de l'Afrique. Ce qui doit nous apprendre, que ſi la miſéricorde du Seigneur nous attend long-tems à la pénitence; lors qu'aprés cela nous la mépriſons, ſa juſtice nous fait auſſi ſentir long-tems la rigueur de ſes vengeances, & porter le poids de ſa colére. Il y a néanmoins lieu de croire que les Donatiſtes ſe tinrent dans le reſpect, depuis que S. Gregoire eut écrit tant aux Gouverneurs qui commandoient en Afrique pour l'Empereur, qu'aux Evêques, afin de les exhorter à s'oppoſer aux entrepriſes de ces ennemis de l'Etat & de la Religion; parce que nous ne voyons pas que ce ſaint Pape ſe ſoit plaint de leur conduite, en pluſieurs Lettres qu'il écrivit depuis à Dominique Evêque de Cartage & Primat de toute l'Afrique.

Greg. l. 3. Ep. 35.

L. 1. Ep. 72. 75. 82. &c.

CHAPITRE V.

I. Guerre des Lombards. L'Exarque y donne occasion. II. Gregoire tombe malade du chagrin que lui causent les maux de l'Italie. III. Il fait tous ses efforts pour porter l'Exarque à la paix. IV. Agilulfe réduit trois Ducs rebelles. V. Gregoire dispose Ariulfe à la paix, mais l'Exarque la refuse. VI. Mauvaises qualitez de l'Exarque. VII. Le Roi des Lombards reprend Peruse, & vient mettre le Siege devant Rome. VIII. Gregoire alors occupé à expliquer le Prophete Ezechiel, continuë ses explications. IX. Il fait consentir Agilulfe de se retirer, en lui payant une somme qu'il fournit. X. Il se plaint des violences des Officiers Impériaux. Merveilleux desintéressement qu'il fait paroître. XI. Il s'oppose aux injustices des Officiers du Saint Siege. XII. Il dépose Laurent Archidiacre de Rome. XIII. Il fait saint Maximien Vicaire du Saint Siege. XIV. Soin qu'il a de rechercher de bons sujets pour remplir les Evêchez. XV. Affaire d'Hadrien Evêque de Thebes. L'Archevêque de Larisse le condamne. XVI. Le Primat confirme cette condamnation. XVII. Gregoire casse leur jugement & les punit. XVIII. Lettre pleine de tendresse qu'il écrit à l'Evêque de Carthage.

591. & 592. I. NOus n'avons encore fait l'histoire que de la premiere année du Pontificat de S. Gregoire; & si je l'ose dire, de son Noviciat dans le gouvernement de l'Eglise. Quoique les affaires ecclésia-

ſtiques dont il avoit été obligé de prendre ſoin pendant ce tems-là, lui euſſent cauſé beaucoup de chagrin pour la plûpart, parce qu'il aimoit paſſionnément la paix & la tranquilité, néanmoins il en eut de bien plus difficiles à ſoûtenir cette ſeconde année, à cauſe de la guerre des Lombards, & des maux extrémes qu'elle cauſa dans toute l'Italie.

L'Exarque Smaragde avoit été rappellé à Conſtantinople dés l'année 588. & le Patrice Romain avoit été envoyé en ſa place. Ce General voulant profiter de quelque meſintelligence qu'il voyoit entre les Lombards, rompit aſſez bruſquement la paix ; & au retour d'un voyage qu'il avoit fait à Rome, il leur enleva Sutri, Bomarzo, Orta ville de Toſcane, qu'il ne faut pas confondre avec une autre du même nom en Lombardie, Todi, Amelia, Peruſe & Ponte-rezzoli. Il s'étoit rendu maître de ces Places, & particuliérement de Peruſe, par la trahiſon du Duc Mauriſion qui y commandoit pour le Roi. Ce Prince n'étoit pas d'humeur à ſouffrir ces affronts ſans s'en venger. Ariulfe ſecond Duc de Spolete marcha à la tête d'une bonne armée, & vint ſe préſenter devant Rome, pour attirer Romain au combat. L'Exarque n'oſa ſe mettre en campagne devant un ennemi ſi formidable, & laiſſa faire aux Lombards tout ce qu'on peut s'imaginer de deſordres & de cruautez. Greg. l. 2. ind. 10. Ep. 32.

II. Le Pape qui étoit plein de tendreſſe pour tous les Chrétiens dont il étoit le pere commun, & ſur tout pour le peuple de Rome, conçut un chagrin ſi violent des maux extrémes qu'il lui voyoit ſouffrir, que ſes maladies s'aigrirent & s'augmentérent conſi-

dérablement par l'excés de la douleur. Il ſut particuliérement travaillé de la [a] bile. Ce qui l'affligeoit davantage, étoit que la cauſe de ces maux publics venoit de la part de ceux qui devoient y apporter remede, ſur tout de l'Exarque Romain, qui n'étoit nullement en état de ſoûtenir la guerre, & qui cependant ne vouloit point de paix. Gregoire avoit employé auprés de lui Jean Archevèque de Ravenne, mais ſans pouvoir rien gagner ſur ſon eſprit.

Ariulfe fortifié par de nouvelles troupes, demandoit qu'on lui payât une ſomme conſidérable avant que de parler de paix, & qu'on ſatisfît auſſi pour les contributions dûës depuis long-tems au Roi Autharis déja mort, & au Duc Nordulfe dont les troupes avoient été jointes à ſon armée. Rome étoit alors à deux doigts de ſa perte. On en avoit tiré tout ce qu'il y avoit preſque de garniſon & de bonnes troupes pour les envoyer à Peruſe. Il eſt vrai que les Théodoſiens étoient reſtez. C'étoit un Regiment qui portoit le nom du jeune Prince Théodoſe fils de l'Empereur Maurice, qui l'avoit déja aſſocié à l'Empire. Mais comme ils n'étoient pas payez, on ne pouvoit pas les faire obéïr, & même ce n'étoit qu'avec peine qu'on obtenoit d'eux qu'ils montaſſent la garde.

Gregoire qui ſe donnoit tous les ſoins imaginables pour la conſervation de la ville, informa l'Archevêque de Ravenne de l'extréme danger où elle étoit, afin qu'il portât l'Exarque à faire la paix. Et même pour en faciliter la concluſion, il s'offrit de fournir des

a Ut in cholicam moleſtiam caderem.

des sommes considérables, s'il falloit l'acheter. Elle paroissoit absolument nécessaire dans les conjonctures présentes. Au même tems qu'Ariulfe pressoit Rome, Arichise qui fut le second Duc de Benevent & le successeur de Zoton, étoit devant la ville de Naples, qu'on pouvoit déja compter pour perduë si l'on n'y envoyoit au plûtôt un Commandant, & tout ce qui étoit nécessaire pour la défendre. Un peu auparavant les Lombards étoient entrez dans l'Istrie, & avoient tout mis à feu & à sang. La ville de Grade où Severe le chef des Schismatiques tenoit son Siege, fut brûlée en cette occasion. Il se servit de la désolation de son païs, pour obtenir de l'Empereur un ordre adressé au Pape, afin de l'obliger à surseoir les poursuites qu'il avoit commencées contre Severe & les autres Evêques de son parti. Jean Archevêque de Ravenne avoit insinué à Gregoire, qu'il étoit à propos d'envoyer quelques aumônes aux pauvres habitans de Grade, & à Severe même que l'incendie de leur ville avoit ruïnez. Mais le Saint lui répond que dans la distribution de l'aumône, il faut commencer par les fidéles, & ensuite la faire aussi aux ennemis de l'Eglise. Que la ville de Fano qui est proche, n'a guéres moins souffert, & que plusieurs de ses habitans ont été entraînez en captivité. Que dés l'an passé il avoit eu dessein de leur envoyer quelque secours, mais qu'il n'avoit osé hazarder de le faire passer au milieu des ennemis. C'est pourquoi il prie l'Archevêque d'y envoyer l'Abbé Claude avec une somme d'argent, pour racheter tous ceux qui étant de condition libre ont été faits prisonniers, & il lui promet de lui rendre ce qu'il aura em-

L. 2. ind. 10. Ep. 32.

ployé dans cette œuvre de charité. Quant à Severe, il avertit Jean que ce schismatique est plus riche qu'il ne pense, & qu'il sçait bien où trouver de l'argent pour faire des présens à la Cour de l'Empereur, afin d'obtenir de la protection contre l'Eglise Romaine.

IV. Nous croyons que les Lombards causérent dans l'Istrie les ravages dont nous venons de parler, lorsque le Roi Agilulfe marcha de ce côté-là, pour réduire trois Ducs qui s'étoient révoltez. L'un d'eux nommé Minulfe, avoit pris le parti des François, & s'étoit retranché dans l'Isle de S. * Julien, au milieu du lac d'Orta ville de la dépendance de Novare. Agilulfe l'y força & le fit mourir. Il traita plus favorablement *Gaidulfe Duc de [a] Bergame, quoiqu'il eût pris souvent les armes contre son Prince, car il lui pardonna, & voulut bien oublier ce qui s'étoit passé. Néanmoins comme il retomba encore dans le même crime, le Roi fut contraint de le faire mourir long-tems aprés. Ulfaris le troisiéme de ces Ducs rebelles fut pris par Agilulfe, mais l'Historien des Lombards ne dit point ce qu'il en fit.

Paul. Diac. l. 4. c. 3.

* Ou S. Giulio.

* Ou Gandulfe.

Ces succés inspiroient de la fierté au Prince. Il avoit sujet d'être irrité contre l'Exarque, parce qu'il n'avoit pas pris de bonne guerre les Places qu'il lui avoit enlevées, je veux dire Peruse, & les autres dont j'ai parlé au commencement de ce Chapitre, mais qu'il en avoit corrompu les Gouverneurs à force d'argent.

[a] Paul Diacre dit *Pergamensis*, quoique Bergame ne s'appelle point *Pergamum* mais *Bergomum*. Néanmoins comme il n'y a point de ville en Italie ou dans le voisinage qui s'appelle *Pergamum* ou *Pergamus*, ni aucune dont le nom approche davantage de *Pergamum* que Bergame, nous croyons que c'est d'elle que veut parler cét Historien. Sigonius l'explique de même maniere.

Quand même on auroit pû adoucir l'eſprit du Roi, par le moyen de la Reine Théodelinde, il n'étoit pas facile de diſpoſer à la paix les Ducs des Lombards, parce qu'ils trouvoient beaucoup d'avantages dans la guerre. Ces Ducs agiſſoient aſſez indépendemment du Roi, qui les laiſſoit joüir paiſiblement de leurs Duchez, en payant un tribut. On pourroit les comparer aux Princes d'Allemagne, leſquels font la guerre ou la paix, ſouvent ſans conſulter l'Empereur, & même contre ſes interêts. C'étoit donc une grande entrepriſe, que de prétendre leur inſpirer des ſentimens de paix. Néanmoins Gregoire avoit ſçu ménager les plus violens même, & les porter à mettre bas les armes.

V. Arnulfe étoit le plus furieux de tous. Il l'avoit bien fait ſentir aux Romains, par toutes les cruautez dont nous avons parlé. Il étoit encore Payen dans ce tems-là, mais Paul Diacre dit qu'il ſe convertit pour avoir vû ſaint Sabin martyr le ſecourir dans une bataille proche de Camerino, dont il ſortit victorieux. Quoiqu'il en ſoit de cette apparition, il eſt certain que dans la ſuite il devint plus traitable, & qu'il offrit d'entrer en accommodement avec les Romains. Il ſemble même que ſaint Gregoire diſe qu'il étoit tout diſpoſé à ſe [a] jetter dans le parti de la République Romaine. Le ſaint Pere en donna avis; mais on ne voulut pas le croire, & l'Empereur le traita d'homme ſimple & trop crédule; ce qui lui fut fort ſenſible, non pas à cauſe de ſes propres interêts, mais parce que faute de ſuivre ſes conſeils, le mal augmentoit de jour en jour, & que

L. 4. c. 17.

a L. 4. Ep. 31.

a *Quia toto corde venire ad Rempublicam paratus fuit.* L. 2. ind. 10. Ep. 32.

ceux qui empêchoient qu'on n'y apportât remede, étoient plus favorablement écoutez que lui.

VI. Leur interêt étoit de prolonger la guerre, afin de se rendre nécessaires, d'avoir des armées & de l'argent en leur disposition, de se faire craindre à l'Empereur même, & de pouvoir s'enrichir impunément des dépoüilles de ses propres sujets. L'Exarque Romain étoit un Ministre fort intéressé qui servoit mal son Prince, ou pour mieux dire, qui le trahissoit. Saint Gregoire qui ne se laissoit pas aller à la passion, fait ce portrait de lui, en écrivant à un Evêque qui étoit toutefois ami du Patrice : Il m'est impossible de vous exprimer tout ce que nous avons à souffrir de la part du Seigneur Romain vôtre ami. Je me contenterai de dire en deux mots, que le mal qu'il nous fait par sa malignité, passe tout ce que les Lombards nous font par la force des armes. Oüi, les ennemis qui nous tuënt, nous traitent encore plus favorablement que les Juges de la République qui nous livrent à un chagrin mortel par leurs desseins malicieux, leurs rapines & leurs tromperies. Représentez-vous donc d'autant plus vivement que vous m'aimez plus sincérement, quel travail, quel supplice c'est pour moi, d'être obligé d'avoir soin en même tems des Evêques & de tout le Clergé, des Monasteres & de tout le Peuple ; avec cela d'être dans une vigilance continuelle, pour ne nous laisser pas surprendre par les embûches des ennemis ; & par dessus tout ce que je viens de dire, d'être dans la nécessité de me tenir toûjours en garde contre les fourberies & les mauvais desseins de nos Gouverneurs & de nos Magistrats.

l. 4. Ep. 35.

Gregoire ne se plaignit ainsi ouvertement de ces Officiers, qu'aprés avoir tenté toute sorte de voyes L. 4. Ep. 29. pour leur faire entendre raison, & pour les réduire à faire ce qui étoit avantageux à la République. Voyant que ses avertissemens étoient inutiles, il avoit employé auprés d'eux leurs amis. Mais leur aveuglement les mettoit hors d'état de profiter des bons conseils qu'on leur donnoit. Ce qui fut encore plus sensible à nôtre saint Pape qui étoit fort tendre pour ses amis, c'est que ses plus intimes, sçavoir Gregoire Gouverneur ou Préfet de Rome, & le Général Castorius, qui avoient servi l'Empereur avec plus de fidélité, particuliérement dans le siege de Rome dont nous allons parler, avoient été disgraciez, par les mauvais offices qu'on leur avoit rendus à la Cour. Le Pape ne put pas s'empêcher de faire éclater ses plaintes là-dessus; écrivant à Maurice, qu'il voyoit bien que tout le crime de ces Seigneurs, étoit d'avoir eu de l'amitié pour lui.

VII. Agilulfe pressoit toûjours qu'on lui donnât satisfaction sur l'enlevement de Peruse & des autres Places, dont l'Exarque s'étoit saisi. Mais voyant qu'on ne parloit point de lui en faire raison & de les lui restituer, il voulut lui-même se faire justice, & effacer l'affront qu'il avoit reçu des Romains au commencement de son régne, une plus longue patience pouvant être une tache à sa réputation. Il y avoit plusieurs Ducs des Lombards, qui étant jaloux de sa bonne fortune, dont ils se croyoient plus dignes que lui, auroient été ravis de trouver occasion de décrier sa conduite, & de le rendre suspect de lâcheté & de timidité, qui sont deux fort grands crimes parmi des peuples belliqueux.

Le Roi poussé par ces raisons & par son propre ressentiment, sort de Pavie à la tête d'une puissante armée, reprend d'abord quelques Places de peu d'importance, vient mettre le siege devant Peruse, la prend aprés un assez long siege & une vigoureuse résistance de la garnison, fait trancher la tête à Maurision le lâche Gouverneur, qui avoit livré cette place à l'Exarque : de là marche droit à Rome, laissant par tout des marques de sa fureur & de sa vengeance.

VIII. Gregoire expliquoit alors à son peuple la Prophetie d'Ezechiel; & nonobstant les troubles de la guerre, il continuoit toûjours ces pieux exercices si convenables aux Pasteurs. Les Romains étoient charmez de ses discours; & comme il étoit impossible que Gregoire leur expliquât tout Ezechiel, ils l'avoient conjuré de leur donner l'explication de la derniere vision de ce Prophete. Cette fidélité soit du Pasteur à prêcher la parole de Dieu, soit des peuples à venir l'entendre malgré toutes les inquiétudes que leur causoient les affaires présentes, me paroît un aussi grand miracle, que celui qu'on dit être arrivé en ce même tems. Car les Historiens de la vie de S. Gregoire, disent que pendant qu'il dictoit son explication sur Ezechiel à Pierre Diacre son Secrétaire & son disciple, celui-ci apperçut une colombe plus blanche que la neige sur la tête de son saint Maître, & reconnut que c'étoit le saint Esprit qui lui suggéroit ce qu'il lui faisoit écrire. Pierre, dit Jean Diacre, lui rendit ce témoignage depuis sa mort, aprés avoir juré sur les Evangiles que c'étoit une verité, & prié Dieu que si

Præf. in l. 2. hom. in Ezech.

Paul. Diac. Jean Diac.

ce qu'il disoit étoit vrai, il le fit mourir sur le champ; ce qui arriva. De là est venuë la coûtume de peindre le S. Esprit sur sa tête, comme le marque Jean Diacre. Il ajoûte que si l'ancien portrait du Saint conservé dans le Monastere de saint André, avec ceux de Gordien son pere & de sa mere sainte Silvie, ne le represente pas avec le saint Esprit, c'est parceque Gregoire même l'avoit fait faire; & qu'étant si modeste, il n'avoit garde de se faire peindre avec cette marque d'une faveur si particuliére.

Dans le tems que Gregoire se disposoit à expliquer la derniere vision d'Ezechiel, il apprit qu'Agilulfe avoit passé le Pô, & qu'il venoit mettre le siege devant Rome. Cette nouvelle n'empêcha pas le saint Prédicateur de commencer son explication, & d'entrer dans la profondeur des mystéres qui sont voilez sous ces paroles prophetiques. Il fit sur ce sujet dix homélies fort amples, qui composent le second Livre sur Ezechiel.

Saint Bernard admire avec raison la présence & la liberté d'esprit de nôtre Saint expliquant ce Prophete, dans le tems que Rome étoit pressée par les Lombards. Saint Jerôme s'étoit autrefois excusé d'entreprendre l'explication de ce même Prophête, sur le trouble que lui causoient les mauvaises nouvelles qu'il avoit reçuës de la désolation de Rome & de l'Occident par les barbares.

L. 1. de Consid. in fin.

Hieron. Ep. 92.

Nous devons encore admirer davantage l'humilité profonde, que saint Gregoire fait paroître particuliérement dans son Homélie XI. soit lorsqu'il confesse avec de grands gémissemens de tres-legéres fautes

tes contre le silence & le recueillement, dans lesquelles il ne tomboit, que pour exercer la charité envers le prochain : soit lorsqu'il témoigne qu'il est redevable à la foi de ses auditeurs, de ce qu'il y a de meilleur dans ses explications de l'Ecriture Sainte ; parce qu'il lui arrivoit souvent lorsqu'il prêchoit, d'être éclairé sur des endroits difficiles, qu'il n'avoit pû comprendre auparavant avec toute son étude. Mais il fut enfin contraint d'interrompre ses prédications pendant les agitations que lui causa le siege, ou plûtôt le blocus de Rome ; car la ville ne fut pas assiegée dans les formes. Il étoit obligé de donner ordre à tout, d'encourager les Officiers & les soldats, de pourvoir aux besoins des pauvres, de soulager les blessez, de consoler les veuves qui pleuroient leurs maris tuez par les Lombards, & les peres & les meres qui venoient de perdre leurs enfans. Il décrit les hostilitez de l'armée ennemie dans la derniere Homélie sur Ezechiel, & plus particuliérement dans une lettre écrite à l'Empereur. On voyoit les pauvres Romains ou passez au fil de l'épée, ou rentrer estropiez dans la ville, ou menez captifs la corde au cou comme des chiens, pour être ensuite vendus aux [a] François. Ce spectacle tira les larmes des yeux de nôtre charitable Pasteur ; en effet, c'étoit un état bien humiliant pour les Romains, qui étoient accoûtumez à s'entendre appeller les maîtres de tout le monde.

L. 4. Ep 32.

IX.

[a] Cela fait connoître qu'il y avoit alors paix entre les François & les Lombards.

IX. Si la [a] ville ne fut pas prise, il faut l'attribuer à une protection tres-particuliere de Dieu, en qui Gregoire & son peuple avoient appris à mettre toute leur confiance. La place étoit dégarnie, parce qu'on en avoit tiré presque toutes les troupes, pour les mettre dans Narni & dans Peruse, qui venoit d'être forcée. Ainsi Gregoire Gouverneur de Rome & le Général Castorius, étoient obligez même d'essuyer les travaux des gardes & des sentinelles, comme de simples soldats, afin de donner exemple aux autres, & de les encourager à supporter ces fatigues, qui redoublent dans les places à proportion du peu de monde qui est dedans pour les garder. Il étoit à craindre que si les Lombards s'opiniâtroient, on ne fût enfin contraint de succomber; mais ils consentirent de se retirer, & se contentérent d'une somme d'argent, que nôtre charitable Pere fournit pour racheter la vie de ses enfans. C'est ce qu'il avoit fait, & ce qu'il fit encore souvent ensuite. D'où vient qu'il écrit à l'Impé- L. 4. Ep. 34.

[a] On marque ordinairement cette expédition d'Agilulfe en l'année 595. Je ne sçai si ce n'est point la reculer trop. Voici les raisons qui fondent mon doute. Agilulfe ne vint autour de Rome que quand il marcha pour reprendre Peruse & pour en faire le siege. Ceci arriva peu de tems aprés que l'Exarque eut enlevé cette place, à ce que nous croyons; parce que Paul Diacre aprés avoir parlé de l'enlevement de Peruse, met incontinent l'expédition d'Agilulfe pour la reprendre. En effet, il n'est guéres croyable que ce Prince puissant ait souffert long-tems cét affront sans s'en venger. Or Peruse avoit été enlevée par l'Exarque dés l'an 592. s'il faut s'en rapporter aux lettres de saint Gregoire, parce que dans une de ces lettres écrite cette même année, il se plaint de ce que l'Exarque avoit tiré de Rome presque toutes les troupes : *Miles de Romanâ urbe ablatus est.* Ce qu'il fit pour s'emparer de Peruse, comme S. Gregoire l'explique ailleurs: *De Romana civitate milites ablati sunt ... & ut Perusium teneretur, Roma relicta est.* Quoiqu'il en soit de cette difficulté, dont j'ai cru devoir avertir, on ne peut pas me blâmer d'avoir trop avancé ces faits, parce que je suis obligé de marquer tout d'une même suite des évenemens arrivez en divers tems, mais qui ont rapport les uns aux autres, afin de n'interrompre pas trop souvent le fil de la narration. Il me suffit donc que les premieres hostilitez entre les Romains & les Lombards eussent commencé dés cette année, pour rapporter aprés ce qui en a été la suite.

L. 2. ind. 10. Ep. 32.

L. 4. Ep. 31.

ratrice Constantine, que comme l'Empereur a dans Ravenne un Trésorier pour son armée, aussi Agilulfe semble en avoir un à Rome pour payer ses troupes, & que c'est lui-même qui en fait les fonctions.

On aura de la peine à comprendre comment il pouvoit fournir à tant de dépenses. Les revenus de l'Eglise étoient fort diminuez à cause des guerres continuelles. Cependant le charitable Pere sçut trouver en même tems dequoi contenter l'avarice des Lombards, racheter les captifs, nourrir les pauvres, faire subsister les Clercs, les Moines & les autres personnes consacrées à Dieu. Ainsi l'on apprit par son exemple, que comme la cupidité est toûjours pauvre, parce que rien ne lui suffit, la charité est toûjours riche parce qu'elle suffit à tout; & que l'on ne manque jamais dequoi donner, tant que la bonne volonté de donner ne manque pas.

X. La générosité de cét homme incomparable n'a jamais plus éclaté que dans ces tems si difficiles. Il écrivit à l'Impératrice, pour lui représenter les vexations que les Officiers de l'Empereur faisoient dans la Sardaigne, la Corse & la Sicile. Gregoire sçachant qu'il y avoit encore en Sardaigne plusieurs payens, y avoit envoyé un excellent Missionnaire, qui convertit & baptisa plusieurs de ces idolâtres. Mais les Officiers Impériaux ne laissoient pas d'exiger encore d'eux la même somme d'argent qu'ils étoient obligez de payer auparavant, pour avoir la liberté de sacrifier aux Idoles. Le Missionnaire Apostolique qui étoit un homme d'autorité, & qui avoit le caractere episcopal, remontra librement au Magistrat le mauvais effet de ces

Ibid. Ep. 33.

exactions, & combien elles mettoient d'obstacles à la conversion des infidéles. Mais le Juge répondit qu'on exigeoit de lui-même une si grande somme, & qu'on lui faisoit payer de si grosses taxes, qu'il ne pouvoit y satisfaire sans avoir recours à ces moyens de tirer de l'argent, quelque injustes qu'ils parussent.

On n'exerçoit pas de moindres concussions dans la Corse ; & les pauvres insulaires ne pouvant fournir l'argent qu'on leur demandoit, étoient obligez de vendre leurs enfans, ou forcez d'aller eux-mêmes se rendre aux Lombards. Les Juges de Sicile étoient accusez de pareilles violences, & les plaintes qu'on en faisoit n'étoient écoutées, que pour être cruellement punies comme des cris séditieux. Gregoire crut devoir préter sa voix à tant de misérables opprimez. Il informa l'Impératrice de ces horribles vexations, afin que cette Princesse dont il connoissoit la religion & la vertu, épiât l'occasion d'en entretenir l'Empereur, & l'engageât à y apporter remede. Il prévit bien qu'on lui allégueroit les nécessitez de la guerre, & qu'on lui répondroit que Rome & toute l'Italie se sentoit de l'argent qu'on tiroit de ces Isles, parce qu'il y étoit employé à la subsistance des troupes. Mais nôtre saint & généreux Pasteur dit à cela, qu'il vaut mieux fournir moins aux besoins de l'Italie, que de faire verser à de pauvres innocens tant de larmes, qui attirent la malédiction de Dieu sur tout l'Empire, sur l'Empereur même & sur les Princes ses enfans. Que la raison pourquoi ces secours d'argent ont si peu profité à l'Italie, c'est peut-être qu'il a été amassé par de mauvaises voyes, & que le crime y est mêlé. Que l'Empereur

commande qu'on n'exige rien avec injuſtice, & la République ſera plus ſecouruë avec peu d'argent, qui ne ſera ſoüillé d'aucun péché, qu'avec des ſommes plus abondantes procurées par des moyens moins juſtes. Qu'au reſte, quand même il devroit périr avec tous les Romains faute de ces ſecours, il vaudroit encore mieux que cela arrivât, que de mettre quelque obſtacle au ſalut de l'Empereur & de l'Impératrice par de ſemblables violences. Il eſt impoſſible de pouſſer plus loin la générosité & le deſintéreſſement. Ce furent ces miracles & ces prodiges de vertu qui ſauvérent alors Rome des mains des Lombards.

XI. Aprés avoir connu de ſi beaux ſentimens dans nôtre ſaint Pape, nous devons être bien perſuadez qu'il étoit fort éloigné de remplir ſes cofres par des trafics peu honnêtes, ou par des violences colorées de beaux prétextes. Bien loin d'autoriſer ſes Officiers dans les entrepriſes injuſtes qu'ils auroient voulu faire, contre des particuliers qui étoient debiteurs à l'Egliſe de quelques rentes, ou contre des Communautez & des Villages chargez de certaines redevances, il prenoit toûjours le parti des pauvres païſans, & craignoit qu'on ne les accablât comme les plus foibles, parce que rien n'arrive plus ordinairement dans le monde. La plûpart des lettres qu'il écrit aux Adminiſtrateurs du patrimoine de ſaint Pierre en diverſes Provinces, ſont remplies d'avis ſur ce ſujet, & nous fourniſſent une infinité de preuves de ſa modération extréme, & de ſon équité, qui alloit même juſqu'au ſcrupule. Peu de tems aprés être entré dans le gouvernement de l'Egliſe, il écrivit au Soûdiacre Pierre qui avoit ſoin

L. 1. Ep. 42.

des revenus de l'Eglise Romaine en Sicile, pour l'avertir de remédier à quantité d'abus qui s'étoient glissez contre la bonne foi, & contre la charité que les Seigneurs doivent avoir pour leurs vassaux. Dans cette lettre il fait un grand détail de tous les excés qui s'étoient commis, à l'oppression des païsans, lesquels il veut absolument être retranchez : Car, dit-il, [a] nous « ne voulons pas que la bourse de l'Eglise soit soüillée « par des profits honteux, & des gains illicites qui la « remplissent. Mais il est tems de parler des affaires ec- « clésiastiques, qui exercérent la sollicitude pastorale de Gregoire la seconde année de son Pontificat.

XII. A peine y étoit-il entré, qu'il fut obligé de punir par la déposition, l'orgueil & les autres vices de Laurent Archidiacre de Rome. On ne sçait si c'est le même Laurent que le Pape Pelage II. envoya à Constantinople en la place de saint Gregoire, quand il en fut rappellé. Honorat fut fait Archidiacre au lieu de Laurent, avec une grande solemnité, & dans une assemblée de tous les Prêtres, les Diacres, les Notaires, les Soûdiacres, & de tout le Clergé, afin d'honorer par là publiquement le vrai mérite, & de couvrir de confusion le vice dont Gregoire avoit une extréme horreur, particuliérement lorsqu'il se trouvoit dans les ecclésiastiques. L. 2. Ep. ind. 10. initio.

XIII. Pour récompenser la vertu, il fit Maximien Evêque de Syracuse en Sicile, Vicaire du Saint Siege dans cette Isle. Nous avons déja parlé de ce saint homme, qui avoit été Religieux & Abbé de saint André. La lettre par laquelle saint Gregoire le revétit de cette L. 2. ind. 10. Ep. 4.

a Nos sacculum Ecclesiæ ex lucris turpibus nolumus inquinari.

nouvelle dignité, est dattée du mois de Decembre de l'année 591. Par là il lui donna pouvoir de terminer toutes les affaires de moindre conséquence, afin qu'on ne fût plus obligé de passer la mer pour venir à Rome, avec tant de péril & de dépense, en chercher la décision. Quant aux affaires de plus grande importance que Maximien ne pourroit pas régler lui-même, le Pape lui prescrit de lui en faire le rapport. Il déclare que c'est uniquement à sa personne qu'il attache cét honneur, parce qu'il connoît son mérite, & non pas à son Siege.

Ibid. Ep. 18.

XIV. Dans une lettre qu'il lui écrivit peu de tems aprés, il lui marqua qu'il avoit entendu parler d'un Prêtre de Sicile, que Felix homme Consulaire disoit être digne de l'Episcopat; c'est pourquoi il le pria de faire venir ce Prêtre en sa présence, de l'examiner, & de le lui envoyer à Rome, s'il le jugeoit digne d'être employé, afin de pouvoir l'établir Pasteur dans le lieu qu'il croira lui convenir mieux. Comme les excellens sujets dignes des ministéres ecclésiastiques étoient rares, même en ces tems-là, c'est avec raison que nôtre grand Pape s'appliquoit à les rechercher, & pour ainsi dire, à les déterrer par tout où ils se rencontroient.

Je croi devoir passer legérement sur plusieurs choses que saint Gregoire régla cette année, soit parce qu'elles ne me paroissent pas fort considérables, soit parce qu'elles sont semblables la plûpart à d'autres dont nous avons parlé dés l'année précedente. Je me contenterai de dire en général qu'il fit cette année plusieurs unions d'Eglises, par la même raison que

L. 2. ind. 10. Ep. 31. 35. &c.

nous avons déja marquée, qu'il recommanda la conduite de quelques autres qui étoient vacantes à des Evêques voisins, & qu'il fit une décision importante pour défendre les réordinations, comme la réïteration même du Baptême. Mais arrétons-nous un peu davantage au recit de l'affaire d'Hadrien Evêque de Thebes, dans laquelle il fut obligé d'entrer. Ibid. Ep. 27. 38. Ibid. Ep. 32.

XV. Si saint Gregoire ne craignoit rien tant que d'enrichir son Eglise des biens temporels qui ne lui appartenoient pas, comme nous l'avons fait voir; il n'étoit pas moins éloigné d'usurper quelque chose en ce qui regardoit l'autorité spirituelle de son Siege & celle des autres Eglises. [a] Il faisoit gloire d'observer les Canons, sans examiner s'il lui étoit permis de s'élever au dessus. Il croyoit qu'il ne pouvoit honorer davantage son Siege, qu'en employant l'autorité qu'il lui donnoit, à faire garder inviolablement ce que les saints Peres avoient établi; & s'il avoit entrepris sur les droits des Evêques & des Patriarches ses freres, il auroit cru leur faire une injure qui seroit rejallie sur lui-même. Lors donc qu'il a attiré à son Tribunal les causes de quelques Evêques, & qu'il a exercé sa jurisdiction sur eux, il ne le faut pas soupçonner d'ambition, mais croire qu'il usoit en cela d'un droit bien établi, qu'il ne pouvoit pas abandonner sans trahir son ministére. Nous voyons aussi qu'il ne lui a pas été contesté. Cela va paroître dans le recit de l'affaire, que nous avons déja promis de rapporter avec toute l'exactitude & toute la sincérité possible.

a *Absit hoc à me ut statuta majorum consacerdotibus meis in qualibet ecclesia infringam: quia mihi injuriam facio, si fratrum meorum jura perturbo.* L. 2. ind. 10. Ep. 37.

L. 2. ind. 11. Ep. 6. & 7.

XVI. Hadrien Evêque de Thebes avoit déposé deux Diacres de son Eglise, l'un pour un péché contre la chasteté, l'autre pour n'avoir pas été fidelle dans l'administration des biens de l'Eglise. L'un & l'autre voulant se venger, intentérent Procés à leur Evêque devant l'Empereur, pour des intérêts civils, & même pour quelques crimes dont ils l'accusérent. Mais l'Empereur, selon l'ordre des Canons & selon le droit commun, renvoya l'affaire à l'Archevêque de Larisse Metropolitain de Thebes, & voulut qu'il rendît une Sentence définitive touchant le civil; mais qu'aprés avoir fait les informations touchant le crime, il les lui renvoyât & lui en fît son rapport. Ces crimes prétendus étoient de n'avoir pas déposé un Diacre de fort mauvaise vie, dont les déreglemens lui étoient connus, & d'avoir empêché qu'on ne baptisât des enfans, lesquels étoient morts sans Baptême.

L'Archevêque condamna Hadrien, tant pour le criminel que pour le civil, sans avoir égard aux ordres de l'Empereur. Sa procedure étoit injuste. Les dénonciateurs ne devoient point être écoutez, ayant eux-mêmes été repris & punis pour crime. D'ailleurs, leur fourbe avoit été découverte, & ils avoient été obligez de confesser toute leur intrigue, dans laquelle ils avoient eu l'adresse de faire entrer le Clergé de Thebes. Les témoins qu'on produisoit dans cette cause, ne déposoient point que la mauvaise vie du Diacre Etienne eût été connuë de son Evêque, quoique ce Diacre eût avoüé lui-même ensuite qu'il avoit mal vécu, & qu'il méritoit d'être puni. Nul des témoins ne déposoit non plus que l'Evêque eût eu connoissance,

qu'on

qu'on eût présenté des enfans pour être baptisez, qui fussent morts sans baptême. Tout ce qu'ils disoient n'étoit appuyé que sur le témoignage des meres de ces enfans, dont les peres avoient été privez de la communion pour leurs fautes ; ce qui les avoit aigris contre l'Evêque. D'ailleurs, il étoit constant que ces enfans avoient été baptisez.

XVI. Hadrien appella de la sentence de l'Archevêque de Larisse, qui ne laissa pas de le faire enfermer dans une étroite prison, & même le força par ses violences d'acquiescer à la sentence, & d'avoüer à demi les crimes dont il étoit accusé, quoiqu'il n'en fût pas coupable. L'appel ayant cependant été relevé devant l'Empereur par les Agens de l'Evêque, qui lui portérent toutes les procedures, ce Prince ordonna qu'elles fussent communiquées à Honorat Diacre de l'Eglise Romaine & Nonce du Pape à Constantinople, & à Sebastien qui étoit Secrétaire ou * Contrôleur ; & ensuite déclara l'Evêque innocent. Mais l'Archevêque de Larisse fit si bien par ses intrigues, que l'affaire fut renvoyée à Jean Archevêque de la [a] premiere Justiniene, Primat d'Illyrie & Vicaire du saint Siege, pour être examinée de nouveau.

* Antigraphus.

a Ville de Macedoine où l'Empereur Justinien étoit né ; c'est pourquoi il l'honora de plusieurs priviléges. Elle s'appelle aujourd'hui Locrida. Il paroît par une lettre de saint Gregoire, que ce Primat dépendoit particuliérement de l'Eglise Romaine, & que les Evêques d'Illyrie demandoient sa confirmation au Pape. L. 4. Ep. 7. Le Pape lui envoyoit le Pallium, & l'établissoit son Légat. *Ibid.* Les Archevêques de Corinthe recevoient aussi le Pallium du Pape. *L. 4. Ep. 55.* On connoît par la Lettre 31. du l. 7. ind. 1. l'étenduë du Patriarchat de Rome du côté de l'Orient. Le premier Archevêque nommé dans l'inscription de cette Lettre est Eusebe de Thessalonique. Le Pape saint Damase avoit fait son Vicaire saint Ascolé Evêque de Thessalonique, vers l'an 380. & il lui commit le gouvernement des dix Provinces de l'Illyrie Orientale. Tom. 4. Concil. p. 1702.

On fit entendre tous les Clercs de l'Evêque de Thebes, & même on mit à la question le Diacre Demetrius. Il falloit qu'outre les crimes qui sont énoncez dans la lettre de saint Gregoire, on en eût supposé d'autres à ce Prélat; car ceux dont il y est parlé, semblent trop peu de chose, pour faire appliquer à la question un Diacre, afin d'en tirer quelque éclaircissement. Tout ce que Demetrius déclara dans les tourmens, fit connoître l'innocence de son Evêque; mais il chargea beaucoup l'Archevêque de Larisse, & découvrit qu'il étoit l'auteur de cette accusation, & de cette conspiration contre un Prélat qui étoit homme de bien. Il n'y avoit point de preuves d'ailleurs que l'Evêque fût coupable. Cependant le Primat confirma la sentence de l'Archevêque.

XVII. Ce jugement étoit nul, ayant été rendu contre toutes lés formes & contre toutes les régles Canoniques; c'est pourquoi le Pape le cassa, & priva même le Primat de la sainte Communion pendant trente jours, le menaçant de le punir encore plus sévérement s'il ne se soûmettoit, & même de lui ôter la dignité de Vicaire du saint Siege, parce qu'il avoit abusé de l'autorité qu'elle lui donnoit. Quant à l'Archevêque de Larisse, Gregoire dit qu'il méritoit d'être aussi privé de la Communion du Corps de nôtre Seigneur, pour avoir méprisé la défense qui lui avoit été faite par le Pape Pelage II. d'exercer aucune jurisdiction sur l'Evêque de Thebes, qu'il avoit exemté de son autorité; cependant il lui fait grace, & sans l'excommunier il se contente de confirmer la défense qui lui avoit été déja faite, d'attenter rien contre l'E-

vêque de Thebes, & de prétendre aucune jurisdiction sur lui. Au reste, il veut que s'il a quelques contestations avec lui, soit qu'il s'agisse de la foi, des bonnes mœurs, ou de quelque interêt temporel, les Officiers du saint Siege résidens à Constantinople, les réglent, & particuliérement le Nonce, au cas que l'affaire ne soit pas de fort grande conséquence; mais si elle est plus importante, il s'en réserve le jugement. Il ordonne aussi à l'Archevêque, de restituer à l'Eglise de Thebes, tous les biens tant meubles qu'immeubles qu'on l'accusoit d'avoir usurpez. Enfin il déclare que l'Archevêque encourra l'excommunication, s'il contrevient au jugement rendu, sous quelque prétexte que ce puisse être, & qu'il ne pourra être absous qu'à l'article de la mort, à moins que le Pape ne lui fasse grace. Pour l'Evêque injustement déposé, il fut rétabli dans son Siege, & nôtre grand Pape vengea l'injure faite à tout l'ordre episcopal en la personne d'Hadrien, sur ses supérieurs, en les privant justement d'un pouvoir dont ils avoient abusé avec tyrannie. Ainsi Gregoire qui croyoit que l'humilité rend égaux tous les Evêques, sans même excepter les Papes, lorsqu'il n'y a point de fautes qui les obligent à se servir de leur autorité, sçavoit la faire valoir contre les mauvais Evêques, quelque rang qu'ils tinssent, & en quelque endroit du monde chrétien qu'ils se rencontrassent.

L. 7. ind. 2. Ep. 65.

XVIII. Gregoire au milieu de tous les embarras de sa charge, se cherchoit quelque consolation du côté de ses amis, ausquels il écrivoit avec une ouverture de cœur, qui fait bien voir, qu'il n'étoit pas moins excellent ami dans le particulier, que grand Pape en

public, & à la tête de toute l'Eglise, ainsi que nous avons déja remarqué. Voici comment il parle à Dominique Evêque de Carthage, dans une Lettre écrite la seconde année de son Pontificat. On diroit qu'il oubliroit son rang, pour remplir mieux les devoirs

L. 2. ind. 10. Ep. 39.

» de l'amitié qui cherche l'égalité : Si j'ai perdu par le » retardement de vos lettres, j'ai été pleinement dé» dommagé de ma perte, par l'abondance de la chari» té dont je les trouve remplies ; desorte que nôtre ami» tié, bien loin d'avoir été interrompuë par le délai, » semble s'en être nourrie & accruë. Je la croi parfai» tement bien établie dans vôtre cœur, étant fondée » sur l'honneur du Sacerdoce qui nous est commun, sur » les lumieres qu'un grand usage de la lecture vous a » acquises, & sur la maturité de l'âge. Cette charité ne » couleroit pas si abondamment de vôtre cœur, si elle » n'y avoit une source inépuisable. Conservons donc, » mon tres-saint frere, conservons entre nous cette » vertu qui est la mere & la gardienne de toutes les au» tres. Que ni les langues trompeuses des flateurs, ni » les artifices de l'ancien ennemi ne puissent ou la di» minuer ou la troubler. C'est elle qui réünit ce qui » étoit partagé, & qui conserve dans l'union ce qu'elle » a réüni. C'est par elle que subsiste l'unité de l'Eglise » qui est le Corps de Jesus-Christ. Et quoiqu'il y » ait de l'inégalité dans la diversité des membres qui la » composent, néanmoins c'est le même esprit qui régne » en tous, qui les conduit tous, & qui répand en tous » la même joye. Par un effet de cette vertu, les mêmes » parties du Corps mystique de Jesus-Christ tres» saillent de la joye que ressentent les autres, quoiqu'el-

les-mêmes soyent affligées en leur particulier. Au con- "
traire, quelque joye qu'elles goûtent en elles-mêmes, "
les afflictions des autres les font sécher de douleur. "
Puis donc que le Maître & l'Apôtre des Gentils nous " 1. Cor. 12. 26.
enseigne, que si l'un des membres souffre, tous les "
autres souffrent avec lui; ou si l'un de ces membres "
se réjoüit de l'honneur qu'il a reçu, tous les autres "
partagent la joye avec lui, je ne doute point que vous "
ne gémissiez du trouble & de l'agitation où je suis, "
pendant que de mon côté je me réjoüis de la paix & "
de la tranquilité que vous possédez. "

Cette lettre de saint Gregoire est une réponse à celle que Dominique lui avoit envoyée par quatre députez dont deux étoient Evêques.

CHAPITRE VI.

I. Gregoire suspend l'Evêque de Tarente, pour quelques violences qu'il avoit commises. II. Il reprend Jean Patriarche de Constantinople d'avoir fait maltraiter un Prêtre. Histoire de ce Prêtre & des Moines d'Isaurie, accusez d'hérésie. III. Lettre de saint Gregoire à Jean. IV. L'Archevêque de Ravenne s'attire des corrections de sa part, sur l'usage du Pallium. V. Lettre de consolation de saint Gregoire à Domitien Evêque de Melitine, qui avoit tenté inutilement la conversion des Perses. VI. Il empêche les Juifs d'acheter des esclaves Chrétiens. Culte superstitieux que les Juifs rendoient au Prophete Elie. VII. Gregoire jaloux de la perfection Religieuse. VIII. Il condamne les sorties des Religieuses. IX. Il défend qu'on fasse des jeunes filles Abbesses. Et qu'on donne les Monasteres à des Clercs séculiers. X. On fonde plusieurs Monasteres. XI. Edit de l'Empereur pour empêcher les gens de guerre, & ceux qui étoient engagez dans les charges publiques, d'entrer dans le Clergé ou dans l'état monastique. XII. Sentiment de saint Gregoire touchant cét Edit. XIII. Belle lettre qu'il écrit à l'Empereur sur ce sujet. XIV. Et à son premier Medecin. Il obtient quelque modération. XV. Il fait publier l'Edit sans nulle restriction.

592. & 593. L'Affaire d'Hadrien Evêque de Thebes, qu'il a fallu expliquer dans toutes ses suites, nous a déja fait entrer dans le recit des actions de S. Gregoire

le Grand, pendant la troisiéme année de son Pontificat, parce que ce n'est qu'en ce tems-là qu'elle fut terminée. Rapportons maintenant les faits les plus importans qui se présentent dans le cours de cette année.

I. Comme rien n'échapoit à sa vigilance, il apprit que l'Evêque de Tarente avoit commis des excés qui deshonoroient son caractére, & convenoient plûtôt à un voleur, qui n'entre dans la bergerie que pour voler, pour égorger & pour tout perdre, qu'à un légitime Pasteur. Il avoit fait battre à coups de bâton une femme, qui étoit morte huit mois aprés. Une conduite si violente étoit en horreur à Gregoire, qui ne vouloit pas même que les Evêques employassent les armes spirituelles de l'excommunication, pour venger les injures qu'on leur avoit faites. Quoiqu'on ne pût pas croire que cette femme fût morte des violences qui lui avoient été faites par l'ordre de ce Prélat, néanmoins le Pape le suspendit pendant deux mois, & lui interdit toutes ses fonctions, afin qu'il employât utilement tout ce tems là à faire pénitence.

Joan. 10. 10.

L. 2. ind. 10. Ep. 34.

L. 2. ind. 11. Ep. 44.

II. Jean Patriarche de Constantinople étoit accusé d'un pareil excés si fort condamné par saint [a] Paul, qui veut que l'Evêque ne soit pas violent ni promt à frapper, mais fort modéré. Un Moine d'Isaurie, qui étoit honoré du caractére de Prêtrise, avoit reçû des coups de bâton dans l'Eglise même de Constantinople. On accusoit de cét attentat un jeune homme à qui Jean se laissoit gouverner. Saint Gregoire lui avoit écrit deux fois pour sçavoir la vérité de cette affaire.

Hist. Monast. d'Orient, l. 4. c. 17. p. 753.

L. 2. ind. 11. Ep. 52.

a *Non percussorem sed modestum.* 1. Tim. 3. 3. *Non percussorem.* Tit. 1. 7.

Jean lui récrivit qu'il ne sçavoit dequoi il vouloit lui parler. C'étoit une dissimulation ridicule, parce qu'il ne pouvoit pas ignorer une affaire qui avoit causé un horrible scandale, & dont les plaintes lui avoient été portées.

Le Religieux qui avoit été ainsi outragé s'appelloit Anastase, ou plûtôt Athanase. On l'avoit décrié comme un hérétique, aussi bien que ses confreres, parce qu'on avoit trouvé dans sa cellule un Livre qui contenoit des hérésies. Les accusez qui demeuroient dans le Monastere de Tamnac ou de saint Mile, situé dans la Province de [a] Lycaonie, selon l'Auteur de l'Histoire Monastique d'Orient, eurent recours au saint Siege pour se justifier, & Athanase présenta sa confession de foi au Pape, qui la reconnut pour fort ortodoxe, & le reçut comme Catholique. Nous avons une lettre de nôtre Saint, écrite à Elie Prêtre & Abbé d'un Monastere dans la Province d'Isaurie. Gregoire souhaitoit ardemment de voir cét Abbé, & qu'il vint à Rome, où la dévotion attiroit même des solitaires
L. 4. Ep. 30. de toutes parts. Elie ne pouvant faire ce voyage à cause de ses indispositions, envoya son disciple Epiphane au Pape, & le pria de lui conférer les Ordres sacrez, & de le lui renvoyer ensuite. Saint Gregoire lui écrivit, que suivant sa priere il l'avoit ordonné Diacre; mais qu'il le retiendroit auprés de sa personne, parce que selon l'usage de l'Eglise Romaine, quand on y avoit reçu les saints Ordres, on devoit y demeurer attaché. Qu'au reste, ne pouvant voir Elie en sa propre

[a] Cette Province est voisine de l'Isaurie, & l'une peut avoir été prise pour l'autre.

propre personne, ce lui seroit une grande consolation d'avoir au moins un de ses disciples en sa compagnie. Le Pape envoya soixante & douze sous, ou écus d'or à l'Abbé Elie, pour les besoins de son Monastere ; ce qui étoit plus qu'il ne souhaitoit, & qu'il ne vouloit recevoir. En même tems il se recommanda à ses prieres, afin que par leur secours il pût être bien-tôt purifié de ses péchez, & entrer dans la possession du bon-heur éternel. Nous ne sçavons si Elie étoit Abbé du même Monastere d'Isaurie, d'où étoient les Religieux que le Patriarche de Constantinople avoit maltraitez.

III. Sur la réponse que le Pape reçut de Jean, qui avoit voulu lui cacher toute cette histoire, il lui récrivit un peu fortement. Il lui manda qu'il ne l'avoit point reconnu dans sa lettre, & qu'il croyoit qu'elle avoit été dictée par le jeune * homme qui étoit coupable des violences dont il lui avoit déja parlé. Que tout le monde l'accusoit de plusieurs autres crimes, qui rejallissoient sur le Patriarche son protecteur. Qu'il fabriquoit tous les jours des testamens, pour profiter de la mort de ceux à qui il les supposoit, & qu'on disoit qu'il ne craignoit ni Dieu, ni les hommes. Si le Patriarche Jean donnoit de l'appui à un homme dont la vie étoit soüillée de tant de crimes, & s'il l'honoroit même de sa confiance, il n'étoit gueres excusable devant Dieu, ni devant les hommes; & ses jeûnes n'étoient pas des sacrifices fort agréables aux yeux du Seigneur. Il ne faut donc pas s'étonner de ce que saint Gregoire lui parle si vigoureusement. D'ailleurs, il étoit son Superieur, l'Eglise de Constantinople étant

* Juvenculus.

L. 7. ind. 1. Ep. 64.

soûmise à celle de Rome ; & Jean même le reconnoissoit. Je souhaite, lui dit-il, avoir la paix avec tout le
L. 2. ind. 11. Ep. 52.
„ monde, & particuliérement avec vous, pour qui je
„ ressens beaucoup d'amour & de tendresse ; si toutefois
„ vous êtes tel que je vous ai connu autrefois. Mais si
„ vous n'observez pas les Canons, & si vous violez les
„ decrets de nos peres, j'ai à vous déclarer que je ne vous
„ connois plus. Ensuite il le renvoye à ce que les saints Canons ordonnent touchant les Evêques qui se font craindre & obéïr à force de coups, & par des violences, changeant la qualité de Pasteurs en celle de loups à l'égard de leur troupeau. Le Pape ordonna aussi à Sabinien son Nonce à Constantinople, d'examiner cette affaire, & d'en parler au Patriarche. Ce Prélat ne prit pas plaisir aux corrections de saint Gregoire, comme nôtre saint Pape le marque écrivant au Patrice Narsés ; ce qui n'empêche pas qu'il ne proteste dans sa lettre écrite à ce Seigneur, que quelque peine qu'il ait à se servir de son autorité, néanmoins il sçaura bien le faire si on l'y force, & s'il voit qu'on n'observe pas les Canons du saint Siege Apostolique. Ce [a] démêlé dont nous parlerons encore, fut suivi d'un autre encore beaucoup plus important & plus fâcheux touchant la qualité d'Universel ou d'Oecuménique que Jean se donnoit. Nous reservons à en parler dans un autre endroit.

L. 2. ind. 11. Ep. 64.

Gregoire fut obligé d'employer aussi les corrections contre Jean Archevêque de Ravenne, que la résidence de l'Exarque dans cette ville rendoit peut-être

[a] Voyez ci-dessous l. 3. ch. 2. n. 7.

un peu [a] fier, parce qu'on avoit souvent besoin de lui auprés de ce Ministre, qui disposoit de toutes les affaires de l'Empire, dans l'Italie & dans les Provinces voisines. Ravenne étoit devenuë comme la capitale de l'Empire d'Occident, parce que c'étoit le siege de ce Lieutenant de l'Empereur, à qui l'on rendoit de grands honneurs dans Rome même; car lorsqu'il y venoit, on lui faisoit une entrée solemnelle & magnifique. L'Archevêque de Ravenne voulant donc se distinguer, portoit le *Pallium* dans les Processions, contre le commun usage. Saint Gregoire improuva cette conduite, parce que les Processions étant instituées pour fléchir Dieu, & pour obtenir grace de lui par des humiliations, la cendre & le cilice conviennent mieux à ces prieres publiques, que la pompe. Jean dont nous avons une lettre parmi celles de S. Gregoire, par laquelle on peut connoître qu'il avoit beaucoup d'esprit, & qu'il écrivoit délicatement, avoüoit que ce n'étoit pas l'usage des autres Metropolitains en général, & qu'ils ne se servoient du Pallium, [b] qu'à la célébration des sacrez Mysteres; mais il prétendoit que c'étoit un privilége accordé par les Papes aux Archevêques de Ravenne, de le porter en d'autres tems. Gregoire lui répondit qu'il n'avoit rien trouvé touchant ce prétendu privilege, dans les archives de

a

Sigonius l. 1. de Regno Ital. in Agilulfo.

L. 2. ind. 11. Ep. 54. & 55.

Ibid. Ep. 55.

b

Voyez encore l. 4. Ep. 11. & 15.

Ii ij

a L'orgueil de ces Prélats monta à un tel point, par cette raison, c'est à dire par l'autorité que les Exarques leur donnoient, qu'ils prétendirent enfin être indépendans du Pape, ainsi qu'on le lit dans la vie de S. Leon II du nom.

b Dans l'Eglise Grecque les Evêques qui usoient du Pallium, ne le portoient pas pendant toute la Messe, mais dés qu'on commençoit à lire l'Evangile, ils le quittoient par respect pour Jesus Christ, qu'ils adoroient comme present dans l'Evangile. *Voyez Isidor. Pelus.* l. 1. Ep. 136. *& Simon de Thessalon.* l. de Templo & Missa.

a l'Eglise Romaine ; que les [a] Nonces des Papes qui demeuroient à Ravenne n'y avoient jamais vû les Archevêques porter le Pallium hors de leurs Eglises ; que cependant sur le témoignage de Dieu-donné Diacre de Ravenne, qui l'avoit assuré que ses Archevêques avoient coûtume d'user du Pallium dans les Litanies ou Processions, à la Nativité de saint Jean Baptiste, à la fête des Apôtres saint Pierre & saint Paul, & au jour de saint Apollinaire Patron de Ravenne, il lui permet de le porter ces jours-là seulement, & à celui de l'anniversaire de son Ordination.

L. 4. Ep. 15. Saint Gregoire fait connoître par une autre Lettre, que Jean étoit du nombre de ces Prélats qui aiment le faste, & qui veulent passer plûtôt pour grands Seigneurs, que pour Evêques. Les Ecclésiastiques de l'Eglise de Ravenne imitant leur Prélat, usurpoient aussi

b l'usage de certains [b] manipules ou mouchoirs, ce qui causa de la jalousie au Clergé de Rome, qui regardoit comme un privilége qui lui étoit particulier, le droit d'user de ces sortes d'ornemens.

V. Si Gregoire étoit formidable aux Evêques qui manquoient à leur devoir, il n'oublioit rien pour marquer aux Prélats vertueux la satisfaction que leur bonne conduite lui causoit, & il tâchoit de les consoler lorsque le succés ne répondoit pas à leurs travaux. Domitien Metropolitain de Melitine en Armenie parent de l'Empereur Maurice, qui l'employa en plusieurs négociations importantes, & le nomma Tuteur

a Les Papes avoient des Nonces auprés des Exarques.

b *Mappulas.* Voyez sur cela les lettres ci-dessus citées, & le Cardinal Bona, L. 1. *Rerum Liturg. c.* 24. *n.* 5.

des Princes ses enfans, avoit fait un voyage en Perse, pour travailler à la conversion du Roi Chosroës & de ses Sujets, qui étoient encore idolâtres. Ce Prince avoit de grandes obligations à Maurice, qui l'avoit remis sur le trône. Si-tôt qu'il y fut rétabli, il envoya à Gregoire Patriarche d'Antioche, une croix d'or, pour être offerte à S. George martyr, en reconnoissance de ce qu'il avoit recouvré ses Etats par son intercession, ensuite d'un vœu qu'il lui avoit fait. Il donna encore plusieurs vaisseaux sacrez de grand prix à l'Eglise de S. Serge, aprés que la Reine sa femme fut devenuë enceinte. Evagrius.

Ces actions de piété firent croire que ce Prince étoit Chrétien, & Jean Abbé de Biclar ensuite Evêque de Girone historien célébre d'Espagne, qui vivoit de ce tems-là, témoigne qu'il avoit embrassé la Religion chrétienne. Peut-être étoit-il chrétien dans l'ame, mais trop politique pour faire profession ouverte de la Religion. In Chronico. Quoiqu'il en soit, Domitien avoit conçu de grandes espérances de faire recevoir l'Evangile en Perse. Ce fut le sujet du voyage qu'il y fit. Il avoit tous les talens nécessaires pour réüssir en cette entreprise, beaucoup d'érudition, bien de la douceur, une singuliere prudence, de l'adresse pour s'insinuer. Il étoit d'ailleurs recommandable par sa sainteté; cependant il n'avança rien par ses prédications, peut-être parce qu'il avoit trop de talens & d'avantages selon le monde pour y bien réüssir, quoiqu'il ne s'en élevât pas. Car lorsque Dieu accomplit ses grands ouvrages, tels que sont la conversion des nations entiéres, il a coûtume d'écarter des moyens qu'il employe tous les secours humains, afin que tout le succés soit uniquement attribué à la toute-puissance de sa grace.

Nôtre ſaint Pape toûjours exact & fidéle aux devoirs de l'amitié chrétienne, ſe crut obligé d'écrire à Domitien une lettre de conſolation, ſur le peu de fruit qu'avoit produit ſon voyage en Perſe. Il lui marque dans cette lettre, que s'il a de la douleur d'apprendre que l'Empereur des Perſes n'ait pas été converti, ce lui eſt néanmoins un ſujet de joye que ſon zéle l'ait porté à lui annoncer la doctrine de l'Evangile Que comme ce Prince idolâtre portera la peine d'avoir rejetté la lumiére de la vérité, le Prédicateur, l'Apôtre recevra la récompenſe „ de ſes travaux & de ſes prédications : Car, ajoûte-t-il „ agréablement, quoiqu'un Ethiopien entre tout noir „ dans le bain, & en ſorte de même ſans ſe défaire de ſa „ noirceur, le maître du bain ne laiſſe pas d'être payé de „ ſa peine.

L. 2. ind. 11. Ep. 63.

VI. Ce grand Saint avoit quelquefois beſoin de ſe conſoler par de ſemblables conſidérations, lorſqu'il ne réüſſiſſoit pas dans ſes deſſeins, qui ne tendoient tous qu'à la gloire de Dieu. Il avoit tâché de réduire les Juifs par la douceur, & même il leur avoit donné pluſieurs marques de ſa protection, comme nous avons dit. Mais ces hommes endurcis en abuſérent. Ils achetoient des eſclaves chrétiens, en la perſonne deſquels ils croyoient triompher de JESUS-CHRIST même. Ce [a] trafic leur étoit défendu par les loix impériales ; mais l'argent des Juifs avoit plus de force ſur les Magiſtrats que le zéle de la Juſtice. Comme ils avoient été gagnez par leurs préſens, ils diſſimu-

[a] Conſtantin fit une loi, pour défendre aux Juifs d'avoir des eſclaves chrétiens. Cette loi portoit même que s'il ſe trouvoit un Chrétien eſclave chez quelque Juif, il fût mis en liberté, & que le Juif fût condamné à une peine pecuniaire. *Euſeb. de Vita Conſt. l. 4. c. 27.*

soient de semblables entreprises. Saint Gregoire s'en plaignit à Libertin Préfet de Sicile, & le pria d'y apporter quelque ordre. L. 2. ind. 11. Ep. 37.

Le plus hardi & le plus scélérat de tous ces Juifs nommé [a] Nasas fit bâtir une Chapelle & un Autel sous le nom de saint Elie, & il avoit attiré plusieurs Chrétiens en ce lieu pour y faire leurs dévotions, par une tromperie sacrilege, & avec une *témérité punissable*, dit saint Gregoire. Cette condamnation du culte superstitieux que les Juifs rendoient au Prophete Elie, & qu'ils lui faisoient rendre par les Chrétiens qu'ils avoient trompez, ne doit pas s'étendre à toute sorte de culte qu'on rend à ce saint Prophete, puisque sa fête est célébrée par l'autorité du saint Siege, dans tout un grand Ordre, qui le regarde comme son Patriarche. a Ibid.

VII. Gregoire qui regardoit toûjours les Religieux comme ses freres, & comme ses compagnons dans un même genre de vie, s'appliquoit sans cesse à connoître leurs besoins, & à procurer leurs véritables avantages. Ayant appris que l'Abbé Jean negligeoit la conduite de ses Religieux, & vaquoit aux affaires temporelles, il lui écrivit pour l'avertir d'employer tous ses soins à procurer le salut de ses freres, afin de faire cesser les plaintes qu'on faisoit de sa mauvaise administration; ce qui avoit même fait tort à la réputation de son Monastere. Il l'exhorte à ne pas sortir souvent. Il veut qu'il établisse un Procureur qui soit chargé des affaires & des procés; & que pour lui Ibid. Ep. 3.

a C'étoit peut-être leur *Nasci* ou Chef de Synagogue. Il étoit aisé alors de confondre un nom d'Office avec un nom propre, à cause de l'ignorance où l'on étoit de la langue hebraïque.

que ſon occupation ſoit de vaquer à la lecture & à la priere. Il ſe plaint de ce que ſes Religieux ne s'occupent pas aſſez à lire ; ce qu'il dit avoir remarqué en quelques-uns qu'il a vûs. Il recommandoit fort la lecture des livres ſacrez, même aux perſonnes laïques & aux gens de guerre. Quoiqu'il improuvât fort que les Supérieurs abandonnaſſent leur Monaſtere pour aller ſolliciter des affaires temporelles, néanmoins lui-même les tiroit quelquefois de leur ſolitude pour les charger de négociations importantes, du ſuccés deſquelles la paix de l'Egliſe & le ſalut de l'Etat dépendoient. Ainſi lorſque la Reine Théodelinde ſe laiſſant ſurprendre à trois Evêques ſchiſmatiques, ſe ſépara de la communion de Conſtance Archevêque de Milan, parce qu'il avoit condamné les trois Chapitres, le Pape choiſit pour la deſabuſer Jean Abbé, peut-être le même dont nous venons de parler, qu'il députa vers cette Princeſſe avec Hippolyte Notaire. Il ſe ſervit auſſi enſuite de l'Abbé Secondin auprés du Roi Agilulfe pour traiter de la paix, laquelle il conclut heureuſement contre l'attente de l'Empereur. Je ne dis rien encore ici des miſſions dont il donna le ſoin à des Religieux avec tant de ſuccés, comme nous le verrons ſouvent dans la ſuite.

L. 12. Ep. 25.

L. 3. Ep. 4.

L. 7. ind. 2. Ep. 2. & 42. & l. 5. ep. 29.

VIII. Nôtre ſage Paſteur étoit encore plus jaloux de la ſolitude des Religieuſes. C'eſt ce qui l'obligea d'écrire à Janvier Evêque de Cagliari en Sardaigne, qu'il étoit fort ſurpris d'apprendre que les Religieuſes de cette Iſle fuſſent dans la néceſſité de vaquer elles-mêmes à leurs affaires temporelles, & d'aller courir à la campagne dans des fermes, par le peu de ſoin

que

que ce Prélat avoit de leur conduite, ayant négligé de leur donner pour œconome quelqu'un de son Clergé d'une probité reconnuë; ce qui avoit été pratiqué jusqu'alors. Il l'avertit donc d'établir en chaque Monastere de filles, un homme hors de tout soupçon par son âge & par son rang, qui ait soin de leur temporel, & qui prenne la conduite de leurs affaires; en sorte qu'elles ne soyent plus obligées de sortir des lieux réguliers, & qu'on fasse ainsi cesser le scandale. L. 3. Ep. 9.

On voyoit dés-lors commencer l'abus qui de nos jours est venu au dernier excés. Des Clercs affamez du bien des Monasteres, se faisoient pourvoir des Abbayes par les Evêques, sans changer de condition. Saint Gregoire traite cela d'usurpation, & ordonne à Maximien Evêque de Syracuse Vicaire du saint Siege, d'arréter ce desordre. En même tems il remedia à un autre qui paroît encore plus grand, défendant qu'on fît Abbesses de [a] jeunes filles sans expérience, & peut-être sans vertu. C'est un réglement fort important pour le bien des Monasteres de Religieuses. Ce n'est pas qu'on n'ait vû & que nous ne voyions encore aujourd'hui des Abbesses fort jeunes rétablir l'observance réguliére, & réparer les fautes que de plus âgées avoient faites; néanmoins le contraire arrive plus ordinairement. Saint Gregoire enseigne ailleurs, que dans la jeunesse on est exposé à de trop rudes combats contre ses propres passions, pour entreprendre de con- L. 3. Ep. 11. a L. 2. Dial. c. 2.

Kk

a Il semble que S. Gregoire demande l'âge de soixante ans dans une Abbesse, parce qu'aprés avoir dit : *Juvenculas Abbatissas fieri vehementissimè prohibemus*, il ajoûte immediatement : *Nullam igitur fraternitas tua, nisi sexagenariam virginem, cujus ætas hoc atque mores exegerint, velari permittat.*

duire les autres, & de les soûtenir dans leurs combats.

Lorsqu'on benissoit les Abbesses, on leur donnoit le voile, quoique probablement elles eussent été déja voilées. Mais il faut distinguer deux sortes de voiles, l'un qui étoit commun à toutes les Religieuses, l'autre solemnel qui étoit donné aux Abbesses par le ministere de l'Evêque.

Il y avoit néanmoins des Abbesses qui ne portoient pas l'habit religieux, mais c'étoit un desordre. C'est ce que nous apprenons d'une lettre de saint Gregoire. Sirique avoit été faite Abbesse d'un Monastere de Cagliari, & l'Evêque l'avoit *ordonnée* solemnellement. Cependant elle ne voulut point être revétuë de l'habit monastique tant qu'elle vécut, mais elle continua à porter l'habit dont usoient les [a] femmes, qui sans sortir du siecle avoient fait vœu de chasteté. Elle fit un testament, & elle donna un certain fonds de terre à l'hôpital de Cagliari, qui s'en mit en possession. Mais les Religieuses de son Monastere prétendirent que ce fonds leur appartenoit, & elles eurent recours à saint Gregoire. L'Archi-prêtre de l'Eglise de Cagliari, qui soûtenoit les interêts de l'Hôpital, allégua que l'Abbesse avoit cru pouvoir disposer de son bien, parce qu'elle n'avoit point été revétuë de l'habit Religieux. S. Gregoire ayant consulté sur cette question,

L. 7. ind. 2. Ep. 7.

a *Presbytera*. On donnoit ce nom aux femmes des Prêtres, lesquelles aprés l'Ordination de leur mary étoient obligées de garder la continence, sans entrer dans un Cloître. On a aussi appellé quelquefois de ce nom les veuves qui se consacroient à Dieu, & qu'on appelloit ordinairement Diaconisses. Dans un fragment de Manuscrit de M. d'Herouval, au lieu de *Presbytera* on lit *Plebeia*. Voyez le P. Mabillon, *de re diplom. l. 1. c. 2.* Les Manuscrits ne favorisent point cette diverse leçon; & il y a lieu de croire que cette Abbesse portoit plûtôt l'habit d'une femme devote & consacrée à Dieu, que celui des femmes du siécle, quoiqu'elle n'eût pas l'habit religieux.

non-ſeulement ſes conſeillers ordinaires, mais auſſi les plus habiles gens de Rome, décida conformément à leur avis, que puiſque l'Abbeſſe *avoit été ordonnée ſolemnellement par l'Evêque*, & qu'enſuite elle avoit gouverné le Monaſtere pendant pluſieurs années & juſqu'à ſa mort, c'étoit la faute de ſon Evêque, de lui avoir permis de porter un habit qui n'étoit pas conforme à ſa profeſſion, mais que cela ne pouvoit pas préjudicier à ſon Monaſtere où elle étoit entrée pour ſe retirer du ſiecle; & que tout ce qui lui avoit appartenu devoit être regardé comme le bien propre de ce Monaſtere.

On apprend par pluſieurs lettres de ſaint Gregoire écrites au même tems, qu'on fondoit alors grand nombre de Maiſons Religieuſes, & qu'il avoit grand ſoin qu'on exécutât fidelement les dernieres volontez des perſonnes pieuſes touchant ces fondations. L. 3. Ep. 8. 9. 10. & 11.

X. Le grand nombre de perſonnes qui ſe préſentoient à tout moment pour prendre l'habit Religieux, donna peut-être lieu à la conſtruction de tant de Monaſteres. Saint Gregoire établit auſſi des Religieux dans des Egliſes auparavant deſſervies par des Clercs. Ainſi l'Egliſe de ſaint Pancrace de Rome, qui avoit été donnée à des Prêtres, étant ſouvent tellement abandonnée, que le peuple en murmuroit & en étoit ſcandaliſé, le Pape y mit une Communauté Religieuſe, & y établit pour Abbé un Moine appellé Maur, avec ordre de reciter tous les jours l'Office Divin devant le corps du ſaint Martyr. Toutes ces Maiſons de pieté tant anciennes que nouvelles, ſe virent bien-tôt peuplées de fervens ſolitaires. Cette multitude de

L. 3. Ep. 18. Voyez auſſi l. 9. Ep. 68.

fleaux ſous leſquels le monde gémiſſoit, faiſoit apprehender qu'il ne fût ſur ſon déclin, & que le terrible jour du jugement dernier ne fût proche. Pluſieurs perſonnes, même entre ceux qui avoient de grands engagemens dans le monde, penſérent alors à ſe chercher un azile dans la ſolitude. Saint Gregoire parle dans une de ſes Homélies de la converſion & de la rigoureuſe pénitence d'un homme fort riche nommé Victorin, qui eut révélation que ſes péchez lui avoient été remis, aprés que dans ſa retraite il les eut pleurez continuellement pendant pluſieurs années. Les gens d'affaires quittoient leurs emplois, les Officiers & les Soldats renonçoient à la milice ſéculiere, & venoient s'enrôler dans une milice plus ſainte. Saint Gregoire étoit ravi de voir tant d'eſclaves du monde rompre leurs chaînes, & ſe procurer par la fuite la liberté des enfans de Dieu.

Hom. 34. in Evang.

XI. Mais cette joye fut troublée par l'Edit que fit l'Empereur Maurice, pour défendre de recevoir ſoit dans le Clergé, ſoit même dans les Monaſteres, nul de ceux qui étoient engagez dans quelques Charges publiques. Le même Edit défendoit auſſi l'entrée des Monaſteres à ceux qui avoient pris quelque engagement dans la milice. Il étoit facile de les reconnoître, parce qu'ils portoient une marque imprimée dans la main.

L. 2. ind. 11. Ep. 62. & 65.

Gregoire approuva fort que l'Empereur eût défendu de donner place dans le Clergé, à ceux qui étoient obligez de rendre compte de quelque adminiſtration, & qui avoient été revêtus de quelques Charges publiques; parce qu'il ſçavoit que pluſieurs ne renon-

çoient à ces emplois du ſiecle pour s'engager dans la Clericature, qu'afin de joüir des avantages des Clercs, & pour s'enrichir des biens de l'Egliſe. Ils ſe hâtoient, « dit le ſaint Pape, de quitter l'habit ſéculier ſans quit- « ter le ſiecle. Il ſe contentoient de changer de condi- « tion dans le monde, ſans renoncer au monde; ils le « ſervoient toûjours, quoique ſous un habit différent. « Bien loin de renoncer à l'ambition, ils n'avoient point « d'autre vûë que d'envahir les biens de l'Egliſe. Ils ne « feignoient de ſortir du monde, que pour s'y établir « plus agréablement dans un nouveau genre de vie, « exemte de toute inquiétude. Pour ſçavoir ce qui ſe « paſſoit alors, nous n'avons qu'à conſidérer ce qui eſt en uſage de nos jours, où nous voyons tant de perſonnes prendre la tonſure, pour mener une vie plus profane & plus licencieuſe qu'ils ne menoient auparavant; parce que l'état dans lequel ils ſont entrez, eſt plus propre à nourrir leur oiſiveté, & leur fournit d'ailleurs dequoi nourrir leur luxe; pourquoi ne pas dire leurs débauches?

XII. L'Edit de l'Empereur en ce point étoit conforme aux ſaints Canons & aux Decrets de pluſieurs [a] Papes; c'eſt pourquoi ſaint Gregoire le loüa. Mais il trouva étrange qu'on fermât à ces perſonnes ſéculieres qui avoient ſi grand beſoin de la pénitence, l'entrée des Monaſteres deſtinez à faire pénitence. Il répond aux raiſons qu'on avoit coûtume d'alléguer, que ſi ces Officiers ont des comptes à rendre, les Maiſons où ils entrent peuvent s'en charger, & répondre pour eux. Cela ne nous paroît guéres vrai-

[a] Voyez l'Epître 2. d'Innocent I. *ad Victricium Rotom.*

ſemblable, que des Monaſteres euſſent voulu ſe charger du payement des dettes de ceux qu'on y recevoit; mais c'eſt parce que nous n'avons plus d'idée ni de la charité ni de la générosité de nos Peres. Je ne doute pas d'ailleurs que ſaint Gregoire ne ſe proposât de ſatisfaire lui-même pour les dettes de ces Officiers, qui auroient voulu ſe faire Religieux; car ſa charité n'avoit point de bornes, & ne trouvoit rien d'impoſſible. Quand il ſçavoit que de pauvres filles eſclaves avoient deſſein de ſe conſacrer à Dieu, il les achetoit & les faiſoit entrer en un Monaſtere. Il auroit pû faire la même choſe des Officiers chargez de dettes, & donner de groſſes ſommes pour racheter leur liberté. D'ailleurs ſaint Gregoire prévoyoit que les Officiers qui penſeroient ſérieuſement à faire pénitence, commenceroient par payer leurs dettes, & n'auroient garde d'emporter du bien d'autrui, en entrant dans une profeſſion qui les obligeoit à ſe dépoüiller de leurs propres biens.

L. 2. ind. 11. Ep. 39.

Quant à la défenſe qui regardoit les gens de guerre, nôtre Saint qui préferoit le ſalut des ames dont il étoit le Paſteur, à tous les interêts temporels, trouvoit étrange qu'il ne fût pas permis de tendre les bras, & d'ouvrir les portes des Monaſteres à des Officiers & à des ſoldats, qui s'y cherchoient une retraite contre la tyrannie des vices & de la mauvaiſe coûtume; leur propre expérience leur ayant appris qu'ils ne pouvoient s'en exemter que par ce ſecours. Mais d'un autre côté l'Empereur qui voyoit ſes armées diminuer par de continuelles déſertions, & qui avoit peut-être reconnu que le prétexte d'embraſſer la profeſſion Religieuſe, favoriſoit la pareſſe & la lâcheté de pluſieurs,

crut qu'il y devoit donner ordre par ses Edits, & ôter aux gens de guerre la liberté de quitter la milice, sans un congé en forme. On les regardoit comme engagez dans une espece d'esclavage ; c'est pourquoi on leur imprimoit une [a] marque avec un fer chaud. Et comme il n'auroit pas été permis alors aux esclaves de se faire Religieux sans la permission de leurs maîtres, ce n'est pas sans raison que l'Empereur avoit défendu aux soldats d'abandonner son service pour entrer dans le Cloître, à moins que leur tems de servir ne fût expiré, ou qu'ils ne fussent licenciez.

Au reste, saint Gregoire donna en cette occasion une preuve éclatante de son humilité & de sa soûmission, qui doit servir de leçon à tous les Ecclésiastiques, de quelque rang qu'ils soyent. Car aprés avoir représenté à l'Empereur ce qu'il trouvoit de blâmable dans son Edit, il eut soin de l'envoyer dans tous les endroits de la Chrétienté, selon les ordres qu'il en avoit reçus ; & il crut devoir obéir à son Prince, sans examiner davantage son commandement. Mais il est à propos de rapporter ici l'abregé de sa lettre à l'Empereur, qui est une des plus belles de toutes celles que le saint Pape ait écrites.

XIII. Il dit d'abord qu'il seroit coupable devant Dieu, s'il ne parloit pas à ses Princes avec toute sorte de sincérité. Par *ses Princes* il entend peut-être Maurice & son fils Théodose, qui avoit été associé à l'Em-

[a] Voyez Vegetius l. 2. 25. Présentement encore il ne seroit pas permis à des soldats de se faire Religieux sans congé. Le Concile de Gangres condamne les esclaves, qui sous prétexte de servir Dieu, quittent leurs maîtres. *Can.* 3. Le 1. Canon du Concile de Calcedoine défend de recevoir à l'habit monastique les serviteurs, sans le consentement de leurs maîtres.

pire le 14. d'Avril de l'année 591. Peut-être aussi joint-il à Maurice l'Impératrice Constantine, qui avoit apporté l'Empire à son mary. Il continuë en disant que lorsqu'il se donne l'honneur d'écrire à Maurice, il ne se regarde ni selon le rang que lui donne le caractére episcopal, ni comme son sujet ou comme membre de la République; mais comme son serviteur particulier depuis long-tems, & même avant qu'il fût Empereur. Il entre ensuite dans l'examen de l'Edit qui lui avoit été adressé par ce Prince, & il dit librement ce qu'il en pense. Voici ses paroles sur l'article qui concerne les
» soldats : La puissance souveraine a été donnée d'en-
» haut à nos Princes sur tous les hommes, afin que ceux
» qui tendent à la vertu soyent aidez & secondez par
» eux; que le chemin du Ciel soit élargi & ouvert à un
» plus grand nombre de personnes, que le royaume de
» la terre soit soûmis au royaume des Cieux, & que l'un
» serve à l'autre. Cependant, grand Prince, voici un
» Edit qui declare nettement, qu'aprés qu'on s'est en-
» rôlé dans la milice séculiere, il n'est plus permis d'en-
» trer dans la milice de JESUS-CHRIST, si l'on n'a
» auparavant accompli le tems du service, ou si l'on n'a
» été cassé par la foiblesse du corps.

» Ecoutez ce que JESUS-CHRIST vous dit là-dessus
» par la bouche du dernier de ses serviteurs, qui est aus-
» si le vôtre : De [a] Notaire je vous ay fait Comte & Ca-
» pitaine des Gardes; de cette dignité je vous ay fait
» monter à celle de César; de César je vous ay fait Empereur,

[a] C'étoit une dignité considérable, qui répond à celle de Secrétaire d'Etat. Voyez ce que nous en avons dit dans la Vie de Cassiodore, l. 1. c. 1.

pereur, & même Pere des Empereurs. J'ai mis entre « vos mains mes Prêtres & mes Evêques; & vous dé- « tournez de mon ſervice, vous arrachez de mes mains « vos gens de guerre. Dites-moi je vous conjure, Sei- « gneur, ce que vous aurez à répondre à JESUS-CHRIST « au jour terrible du jugement, lorſqu'il vous fera ces « reproches? Peut-être croit-on qu'il ne ſe trouve pas un « ſeul ſoldat qui ſe convertiſſe ſincérement, & qui ſe faſ- « ſe Religieux avec une intention droite. Mais je ſçai « le contraire, & tout indigne que je ſuis de porter la « qualité de vôtre ſerviteur, je prendrai la liberté de « vous dire, que je ſçai qu'il y en a eu pluſieurs dans les « Monaſteres, de mes jours & même depuis peu, d'une « ſainteté ſi éminente aprés leur converſion, qu'ils ont « fait des miracles, & éclaté par des ſignes & des prodi- « ges. Il repréſente enſuite à l'Empereur, qu'aucun de « ſes Prédeceſſeurs n'a fait une ſemblable ordonnance.

Dans une autre lettre il avoüe que Julien l'Apoſtat en avoit fait une, mais ce n'étoit pas un exemple à ſuivre pour des Empereurs Chrétiens. Il eſt vrai que Valentinien III. & [a] Juſtinien l'avoient renouvellée; mais ou ſaint Gregoire l'ignoroit, ou il n'y fit pas d'attention en écrivant ſur ce ſujet; car tout ce que nous ſçavons ne nous eſt pas toûjours préſent. Il ajoûte dans ſa lettre à l'Empereur, qu'il eſt ſurprenant qu'on empêche des Chrétiens de quitter le monde, lorſque le monde eſt ſur le penchant de ſa ruïne, & que le Seigneur eſt prêt de venir juger les hommes. En effet, ce ſeroit une grande cruauté d'empêcher qu'on ne

Ibid. Ep. 65.

LI

a Novell. V. cap. 2.

ſortît d'une maiſon, qui commenceroit à tomber, ou qui brûleroit. C'eſt pourquoi il conjure l'Empereur, de ne pas laiſſer perdre le mérite de tant de larmes, tant de jeûnes, tant de prieres, tant d'aumônes & tant d'autres bonnes œuvres, qui le rendent agréable à Jesus-Christ, par la publication d'une loi ſi contraire aux interêts du même Seigneur, mais de la changer ou de la modérer. Il dit que bien loin d'affoiblir par là ſes armées qui combatent contre les ennemis de l'Etat, il les fortifiera; parce qu'il rendra plus nombreuſes les armées du Seigneur, dont les prieres ſont les „ armes les plus puiſſantes & les plus redoutables. Cependant étant ſoûmis aux ordres de mes Princes, dit „ nôtre humble Pape, je n'ai pas laiſſé d'envoyer dans „ les diverſes parties du monde cette même ordonnan„ ce, quoique j'aye pris la liberté de repréſenter par „ cette lettre à mes Empereurs, qu'elle ne s'accorde pas „ avec la loi de Dieu tout-puiſſant. Ainſi je me ſuis ac„ quitté de ce que je devois, ſoit à Dieu, ſoit à l'Empe„ reur. Car ſi j'ai rendu obéïſſance à l'Empereur, je ne „ me ſuis pas tû, lorſqu'il a fallu ſoûtenir les interêts de „ Dieu.

Ibid. Ep. 65.

XIV. Gregoire qui avoit de grands amis auprés de l'Empereur, les employa pour tâcher de gagner quelque choſe ſur ſon eſprit. Il écrivit particulierement à [a] Théodore ſon premier Medecin. C'étoit un perſonnage de grande conſidération, qui même fut envoyé au Roi des [b] Avares, & s'acquitta de cette

a Il étoit ami intime de ſaint Gregoire, qui ſe ſervit de lui plûtôt que de ſon Nonce, pour préſenter à l'Empereur la lettre qu'il lui avoit écrite contre ſon nouvel Edit. *Voyez l'Ep. 65. citée.* Le ſaint Pape lui fit divers préſens de devotion. *L. 4. Ep. 40. & l. 6. Ep. 25.*

b Les Huns appellez *Avares*, du nom d'un de leurs Rois. *Paul. Diac. l. 1. c. 27.*

ambaſſade avec tout le ſuccés qu'on pouvoit en eſpérer. Ce fut peut-être par ſon crédit, que ſaint Gregoire obtint une modération de la loi Impériale, qui lui sembloit ſi oppoſée à la loi Divine. Car nous apprenons d'une autre [a] lettre du Saint, que l'Empereur ne trouvoit pas mauvais qu'on reçût les ſoldats à la profeſſion religieuſe, pourvû qu'avant de les recevoir, on les eût éprouvez par un noviciat de trois ans. a L. 7. ind. 1. Ep. 11.

XV. Le Cardinal Baronius prétend même que ſaint Gregoire n'envoya l'Edit de l'Empereur aux Métropolitains, pour le faire publier, qu'aprés l'avoir réformé de ſon autorité, en ce qui regarde la réception des ſoldats dans les Monaſteres. Mais l'obligation où je ſuis de dire la vérité, ne me permet pas d'être du ſentiment de ce ſçavant Cardinal. On doit nous permettre d'ajoûter plûtôt foi à ſaint Gregoire même, qu'à cét Hiſtorien. Or ſaint Gregoire, aprés avoir marqué ſon ſentiment ſur l'Edit de l'Empereur Maurice, aſſure qu'il a envoyé ce même [b] Edit en divers endroits, pour obéïr au commandement de l'Empereur. Et pour montrer que c'eſt la même loi, ſans reſtriction, ſans changement, ſans modification, il répete encore qu'il l'a croit toûjours contraire à la volonté de Dieu. Nous parlerons encore dans la ſuite de quelques autres conteſtations plus longues & plus animées entre Maurice qui étoit un Empereur fort b

a Cette lettre eſt du mois de Decembre indiction premiere, & par conſequent elle eſt écrite cinq ans aprés celles dont nous venons de parler, qui ſont de l'indiction onziéme.

b *Eandem legem per diverſas terrarum partes tranſmitti feci, & quia lex ipſa omnipotenti Deo minimè concordat, ecce per ſuggeſtionis meæ paginam ſereniſſimis Dominis nunciavi.*

ſage, & même d'une vertu héroïque, ſelon ſes Hiſtoriens, & ſaint Gregoire le plus grand Pape qui ait gouverné l'Egliſe depuis plus de douze ſiecles. Ce qui bien loin de nous ſcandaliſer, doit nous apprendre à regarder ſans ſcandale, les différens qui ſe ſont élevez de tems en tems, entre le Sacerdoce & l'Empire, entre de ſaints Papes & de grands Rois, leſquels avec la même pureté d'intention, n'ont pas laiſſé de prendre ſouvent des voyes tout oppoſées.

CHAPITRE VII.

I. Gregoire se retire dans la solitude, pour composer ses Dialogues. II. De qui il se servit pour les composer. Qui étoit Pierre Diacre. III. Division de cét Ouvrage. IV. On réfute ceux qui croyent qu'il n'est pas de saint Gregoire, ou qu'il est indigne de lui. V. Pourquoi saint Gregoire y rapporte tant de miracles. VI. Sainteté extraordinaire de ceux à qui ces miracles sont attribuez. VII. Les Dialogues sont pleins d'excellentes réflexions, & de preuves des véritez Catholiques. VIII. Estime qu'on eut d'abord de cét Ouvrage. Le Pape Zacharie l'a traduit en grec. Diverses autres traductions. IX. Les contradictions de l'Ecclesiaste y sont parfaitement bien expliquées. X. La doctrine des Dialogues détruit la fable de la délivrance de l'ame de Trajan. XI. Auteurs qui ont appuyé ou combatu cette fable. XII. S. Gregoire enseigne que ceux qui ont été condamnez au feu d'enfer, y brûleront éternellement. XIII. Excellente raison pourquoi les peines sont éternelles. XIV. Réponse à une objection tirée de la bonté de Dieu. XV. Autre objection. Les Saints ne doivent-ils pas prier pour les damnez qui sont leurs ennemis. XVI. Réponse à tout ce qu'on peut dire pour obscurcir la force de la preuve qu'on tire de la doctrine de saint Gregoire, contre la fable précedente.

I. LEs Religieux qui vivoient en Communauté avec Gregoire, & qu'il appelle ses 593.

a freres [a], souhaitérent de lui avec de grands empressemens, qu'il écrivît ce qu'il sçavoit des miracles opérez en Italie par les saints Peres, c'est à dire par les personnes éminentes en sainteté, qui y avoient vécu depuis environ un siecle. Comme il se souvint de s'être entretenu souvent sur cette matiere avec Maximien, lorsqu'ils demeuroient ensemble, il écrivit à ce Prélat vers la fin de la troisiéme année de son Pontificat, pour le prier de lui envoyer des mémoires là-dessus, à moins qu'il ne voulût prendre la peine de venir lui-même à Rome. Saint Gregoire l'avoit établi Vicaire du saint Siege dans la Sicile, dés le mois de Decembre de la seconde année de son Pontificat, par la seule considération de son mérite personnel, & sans vouloir attacher cét honneur à son Eglise de Syracuse. Une année auparavant il avoit honoré un Soûdiacre nommé Pierre, de la légation de Sicile, & il lui avoit donné l'autorité de présider aux Conciles. Ce fut donc vers la fin de la troisiéme année de son Pontificat, ou au commencement de l'année suivante, que nôtre saint Pape se chercha quelque repos dans la retraite, pour y respirer un peu, aprés tant d'agitations, & qu'il y composa ses Dialogues. Il dit dans le [b] quatriéme & dernier Livre, qu'un fait qu'il y a rapporté étoit arrivé trois ans auparavant, durant cette horrible peste qui desola Rome en l'année 590. ainsi trois ans de son Pontificat étoient déja écoulez, quand il composa ce Livre quatriéme. Mais il lui avoit fallu quelque tems pour composer les trois premiers; & l'on peut croire

L. 11. ind. 11. Ep. 50.

L. 2. ind. 10. Ep. 4.

L. 1. ind. 9. Ep. 2.

b

a Il parle aussi peut-être des Ecclésiastiques qui composoient sa famille, avec les Religieux.

b *Antè triennium quoque, in hac pestilentia, &c.* L. 4. c. 26.

qu'il y travailla vers les mois de Juillet & d'Aoust de 593.

La solitude qu'il choisit, fut son Monastere de saint André, selon une vieille inscription que le P. Mabillon a donnée au Public. Aussi n'étoit-il pas à propos qu'il sortît de Rome, où sa présence étoit fort nécessaire dans des tems si fâcheux, ni qu'il se déchargeât entiérement du poids des affaires, que la divine Providence avoit confiées à ses soins. C'auroit été une dévotion bien mal entenduë, d'abandonner son troupeau, pendant qu'il étoit environné de tant de loups, pour vivre retiré avec quelques amis choisis, & pour composer des Livres. Plusieurs lettres de nôtre Saint qui ont été écrites pendant ce tems-là, sont une preuve qu'il continua toûjours de donner son application aux affaires de l'Eglise, & qu'il n'employa pour écrire ses Dialogues, que des momens de loisir.

Analect. tom. 4. pag. 497.

II. Nous ne sçavons pas si Maximien vint se renfermer avec lui dans la solitude, & si les affaires de Sicile dont il étoit chargé le lui permirent. S'il ne le fit pas, il lui envoya les mémoires qu'il avoit souhaitez, particuliérement touchant Dom Nonnose Abbé du Mont-Soracte; car saint Gregoire voulant rapporter quelques miracles de ce bien-heureux Abbé, allégue le témoignage de Maximien. Le seul qui paroisse avoir eu part à ces Dialogues avec le saint Pape, est Pierre Diacre son disciple, son Secrétaire, & son plus [a] cher confident, comme il le marque assez au commencement de cét Ouvrage. Il avoit été élevé dés sa

L. 1. Dial. c. 7.

a *Dilectissimus filius meus Petrus Diaconus adfuit, mihi à primævo juventutis flore amicitiis familiariter obstrictus, atque ad sacri verbi indagationem socius.* In Præf. Dial.

premiere jeunesse auprés du Saint, qui l'avoit pris pour compagnon de ses études sur la sainte Ecriture. Voilà ce qui a fait croire qu'il étoit Religieux de saint André, & que c'est dans ce Monastere qu'il avoit été élevé auprés de saint Gregoire. Cependant Jean Diacre le met plûtôt au rang des Clercs, que des Moines qui composoient la famille du saint Pape. Le P. Mabillon a remarqué que le Pape Zacharie qui a traduit les Dialogues en grec, appelle Pierre Archidiacre de l'Eglise de Rome. Nous ne sçavons nulle particularité ni de sa vie ni de sa mort, que ce que j'en ai dit * ci-dessus; ce qui même est fort douteux, comme nous le dirons dans la suite.

L. 11. c. 11.

In elog. hist. Petri. t. 1. act. p. 497.

* Ch. 5. n. 8.

Cette maniere d'écrire par Dialogues, a passé des Auteurs profanes aux Ecrivains ecclésiastiques. Pour ne parler ici que des histoires qui ont été composées en forme d'entretiens, & qui ont quelque rapport avec l'Ouvrage de saint Gregoire dont nous traitons ici; Sulpice Severe nous a donné la vie de saint Martin & une histoire des miracles des Religieux d'Orient en Dialogues, & Pallade la Vie de S. Chrysostome.

III. Les Dialogues de saint Gregoire sont divisez en quatre Livres. Il y parle de quelques saints Papes, & de plusieurs Evêques éminens en vertu; d'un grand nombre de Solitaires recommandables par la sainteté de leur vie, & célébres par leurs miracles, entr'autres de saint Benoît, dont la vie comprend tout le Livre second. Dans le quatriéme il se propose d'affermir la foi de quelques-uns touchant l'immortalité de l'ame, & la résurrection du corps. Il prouve donc que l'ame vit encore aprés avoir été séparée du corps, auquel elle

elle ſera un jour réünie par la toute-puiſſance de Dieu. Il employe pour le prouver le témoignage de l'Ecriture Sainte, la lumiére de la raiſon même, & la conviction des miracles. Comme il écrivoit pour toutes ſortes de perſonnes, même pour ceux qui ne jugeoient des choſes que par les ſens, il crut pouvoir les toucher plus efficacement, en prouvant la vérité importante dont ils doutoient, par des révélations & des miracles arrivez de ſon tems, & qui étoient la plûpart de notorieté publique.

IV. Quelques Sçavans à qui le recit de tous ces miracles ne plaît pas, ont douté que ces Dialogues fuſſent l'ouvrage de ſaint Gregoire, parce qu'ils ne les croyoient pas dignes d'un ſi grand Docteur. Mais il faut n'être guéres verſé dans la lecture de ce Pere, pour ſe former là-deſſus le moindre ſcrupule. S. Gregoire reconnoît lui-même cét Ouvrage en pluſieurs endroits. Il cite en ces Dialogues ce qu'il dit avoir déja rapporté dans ſes Homélies, où l'on trouve en effet les mêmes choſes, & preſque en mêmes termes. Le ſtile de ces Dialogues eſt tout ſemblable à celui des autres Ouvrages indubitables de ce ſaint Docteur. Paterius qui a fait un Recueil de paſſages de nôtre Saint, dont il étoit Secrétaire, en a tiré quelques-uns des Dialogues.

Quant à ce qu'on prétend qu'ils ne ſont pas dignes de ſaint Gregoire, à cauſe de tant de miracles qui y ſont rapportez, il faudroit par la même raiſon ôter à ſaint Auguſtin quelques Livres de la Cité de Dieu, & à preſque tous les autres Peres, un grand nombre de Traitez, que toute l'antiquité leur a donnez, & qui

ne leur ont point été contestez jusqu'à présent. Il faut dire la même chose des révélations. On en trouve plusieurs dans les Actes des Apôtres, dans ceux de plusieurs Martyrs des premiers siecles (Je ne parle que des plus fidelles & des plus avérez , tels que sont les actes des saintes Perpetuë & Félicité) Enfin dans les vies de plusieurs autres Saints écrites par les meilleurs Auteurs.

V. Comme on ne peut pas nier qu'il n'y ait eu bien des miracles & des faits fort extraordinaires, au commencement du Christianisme, même selon la promesse de nôtre Seigneur , parce que la foi naissante des Chrétiens avoit besoin de ces secours, & qu'ils étoient encore plus nécessaires pour convertir les idolâtres, pourquoi ne veut-on pas que Dieu ait aussi accordé le don des miracles à quelques Saints, dans un tems où il restoit encore plusieurs Payens à convertir, où toute l'Italie, & pour mieux dire toute l'Europe & l'Afrique étoient remplies d'hérétiques, particuliérement d'Ariens, plus difficiles à persuader que les Payens mêmes; & où l'on voyoit plusieurs de ceux qui portoient le nom de Catholiques, ne pas croire l'immortalité de l'ame, & la résurrection des morts.

C'est une vérité constante, que du tems de saint Gregoire, on voyoit bien des Chrétiens chanceller sur ces points capitaux de nôtre doctrine & de nôtre Religion. Il a [a] l'humilité d'avoüer qu'il avoit été lui-même autrefois dans le doute, touchant la résurrection. C'est pour cela qu'en plusieurs de ses Homélies il s'at-

a *Multi enim de resurrectione dubitantes, sicut & nos aliquando fuimus.* Hom. 26. in Evang.

tache fort à persuader ses Auditeurs de ces véritez. Comme il y a toûjours eu beaucoup de libertins, même dans le sein & dans la communion extérieure de l'Eglise Catholique, il y a toûjours eu beaucoup de gens, qui ayant interêt qu'il n'y eût point d'autre vie que la vie présente, point de résurrection, point de jugement, se le sont aisément persuadé. Car il n'y a pas beaucoup de chemin à faire de la corruption du cœur, aux erreurs & aux égaremens de l'esprit. Quoiqu'il en soit, il est tres-constant que l'Italie, que Rome particuliérement, étoit remplie de ces incrédules, du tems de saint Gregoire. Il est inutile que j'entreprenne de le prouver, aprés ce qu'a dit sur ce sujet le dernier Traducteur des Dialogues, dans une excéllente Préface. Gregoire de Tours rapporte la dispute qu'il eut avec un des Prêtres de son Eglise, qui dogmatisoit, qu'il n'y avoit point de résurrection à attendre. Il parle aussi d'un Diacre de l'Eglise de Paris qui faisoit l'habile homme, lequel étoit tombé dans la même erreur, se montrant fort ardent à disputer sur cét article de foi. Nous pouvons juger de là, qu'il y en avoit bien d'autres en France, engagez dans une hérésie si dangereuse. Ceux qui liront les Dialogues, y apprendront de Pierre Diacre, qu'il en connoissoit plusieurs entre les Chrétiens, qui doutoient que l'ame continuât à vivre aprés sa séparation d'avec le corps. N'étoit-il donc pas conforme à la miséricorde de Dieu, qu'il fît éclater en ce tems-là des miracles, pour remédier à la foiblesse de ces pauvres infidéles? Et saint Gregoire est-il blâmable de les avoir recueillis? Je ne voudrois pas garantir tous les miracles, ni toutes les visions qu'on

Hist. l. 10. c. 13. & 14.

L. 3. c. 38. & l. 4. c. 4.

lit dans les Dialogues. Nôtre Saint a pû en rapporter quelques-uns, sur le témoignage de quelques personnes qui étoient un peu trop crédules. Il a crû ne devoir pas les mépriser, à cause des choses édifiantes qu'il y rencontroit. Il est de la prudence du Lecteur
a d'examiner en les lisant, dans quel degré de [a] certitude saint Gregoire les place, & qui sont ses Auteurs. Mais je ne croi pas qu'on puisse raisonnablement former des doutes, sur tant de faits dont lui-même dit avoir été témoin oculaire, ni sur plusieurs autres qu'il produit, & qui sont revétus de tous les caractéres les plus sensibles de la vérité.

VI. Au reste on prie ceux qui sont incrédules là-dessus, de consulter la vie des personnes, à qui ces miracles sont attribuez; car la trouvant encore plus digne d'admiration que leurs miracles mêmes, ils ne seront pas surpris que Dieu les ait rendus les instrumens de ses merveilles. Je ne parlerai que de Sanctule, qui mourut dans le tems même que saint Gregoire composoit ses Dialogues. Aprés que le Saint a rapporté quelques miracles de cét homme extraordinaire, qui étoit Prêtre du Diocése de Norsie, il dit à Pierre, qu'on doit particuliérement s'arréter à ses actions
L. 3. c. 37. qu'il va rapporter. Les Lombards ayant pris un Diacre qu'ils avoient envie de faire mourir, & qu'ils tenoient attaché avec des chaînes, Sanctule qui étoit

a Par exemple, en ce qu'il dit touchant saint Paulin Evêque de Nole, l. 3. c. 1. Il ne parle que sur le témoignage des anciens, sans citer aucun Auteur contemporain. Aussi a-t-on lieu de croire que dans son histoire il y a quelque méprise; que les Vandales ont été mis pour les Gots, & peut-être un autre saint Paulin pour celui qui étoit Evêque de Nole. C'est presque le seul endroit qui fasse une véritable difficulté. Voyez-là éclaircie par l'Auteur, qui a revû depuis les Ouvrages de saint Paulin.

connu d'eux, vint demander sa liberté & sa vie. Il pressa les barbares de vouloir bien le lui confier ; à quoi ils consentirent, à condition que si le prisonnier échappoit, on le feroit mourir en sa place. Sanctule accepta la condition ; & voyant les Lombards endormis pendant la nuit, il pressa le Diacre de s'enfuir. Celui-ci refusa long-tems de le faire, craignant d'exposer Sanctule à perdre la vie ; mais il se rendit enfin, lorsque Sanctule lui eût dit : Levez-vous, que Dieu tout-puis- «
sant vous sauve de vos ennemis ; pour moi je suis entre «
ses mains, & les Lombards ne peuvent me faire que ce «
qu'il leur permettra. Le Diacre prit donc la fuite, & «
Sanctule demeura au même lieu. Le matin les Lombards voyant qu'il avoit laissé échaper le prisonnier, lui dirent : Vous sçavez dequoi nous sommes conve- «
nus. Vous êtes un bon homme, nous ne voulons pas «
vous faire mourir dans les tourmens. Choisissez vous- «
même un genre de mort. L'homme de Dieu leur ré- «
pondit : Je suis entre les mains du Seigneur, faites-moi mourir de la maniere qu'il permettra que je meure. Ils résolurent de lui couper la tête. Comme Sanctule étoit fort connu dans le païs, il s'assembla beaucoup de peuple pour assister à son supplice. Le vénérable Prêtre se voyant environné de gens armez, eut aussi recours à ses armes qui étoient la priére. Aprés cela il tendit le col au bourreau ; mais le bras de ce barbare devint roide & immobile, aprés qu'il l'eut levé pour donner le coup ; & ce miracle fut suivi d'un autre, parce que Sanctule guerit le Lombard, & lui rendit l'usage de son bras, aprés lui avoir fait promettre qu'il ne s'en serviroit jamais pour tuer des Chrétiens.

VII. On peut apprendre par ce seul endroit que nous avons rapporté des Dialogues, qu'ils ne contiennent pas seulement des miracles & des visions, mais aussi divers exemples des vertus les plus héroïques, & des réflexions tres-édifiantes, que le saint Historien fait sur tout ce qu'il rapporte. C'est même un des caractéres auquel on peut mieux connoître que cét Ouvrage est de lui, quand nous manquerions d'autres preuves; car il faut avoüer que nous n'avons point de Pere qui sçache mieux tourner tout ce qu'il dit du côté de la Morale: il y fait tout venir à propos & agréablement; il sçait profiter de tout dans ce pieux dessein.

On trouve aussi dans cét Ouvrage d'excéllentes preuves des véritez que les Protestans nous contestent, & particuliérement touchant les prieres pour les morts, & l'oblation du saint Sacrifice, qu'il dit être la plus utile priere qu'on puisse faire pour eux; quoiqu'il ajoûte, qu'il est plus seur d'expier ses péchez par les sacrifices de ses prieres & de ses larmes, par le pardon des injures, & par d'autres semblables bonnes œuvres pendant la vie, que de compter sur le soulagement qu'on peut nous procurer aprés nôtre mort.

L. 4. c. 58.

VIII. Au reste, cét Ouvrage fut fort estimé si-tôt qu'il parut. La Reine Théodelinde à qui nôtre Saint en fit présent, eut soin de le faire courir parmi les Lombards, & s'en servit pour contribuer à la conversion de ceux de ses Sujets, qui étoient encore les uns Ariens, les autres même idolâtres. Comme on y lit beaucoup de miracles opérez ou sur les Lombards ou en leur présence, tel que celui que nous venons de marquer, & qu'il étoit aisé de sçavoir dans toute cette nation, si

Paul. Diac. l. 4. de Gestis Langob. c. 5.

si les faits rapportez étoient véritables, parce qu'ils ne pouvoient pas être fort anciens, les Lombards n'étant entrez en Italie que depuis vingt-cinq ou vingt-six ans, je ne sçaurois concevoir que saint Gregoire eût osé mettre ses Dialogues entre les mains de ces peuples mêmes, dont les cruautez & les méchantes mœurs y sont marquées en mille endroits, si ces faits n'avoient été de notorieté publique.

Ce qui fait connoître davantage le cas qu'on a fait de ces Dialogues, c'est que le Pape Zacharie qui vivoit vers le milieu du huitiéme siécle, en fit une traduction en grec en faveur des Grecs, lesquels la reçurent avec beaucoup de plaisir. Photius qui étoit d'un goût délicat, l'a loüée aussi bien que tout l'Ouvrage. On fit sur cette traduction greque uue version Arabe avant l'an 800. Il y en a un Manuscrit dans la Bibliothéque de M. Colbert. Il est tres-ancien, & la datte marque qu'il est de l'an 779. de nôtre Seigneur. L'Auteur de cette traduction est un Religieux nommé Antoine, qui la fit pour l'usage des Chrétiens d'Arabie, & particuliérement pour les Moines. Dans le neuviéme siécle les Dialogues furent traduits en Anglo-Saxon, pour les Anglois. Nous en avons en nôtre langue depuis fort long-tems, puisqu'il s'en trouva une entre les Livres de Jean Duc de Berry fils du Roi Jean. La meilleure est la derniere de 1689. imprimée chez J. Baptiste Coignard. On voit à la tête une Préface fort sçavante, qu'on pourra consulter sur tout ce qui regarde ces Dialogues.

Hist. de Charl. VI. t. 1. p. 82.

Il faut remarquer avec Jean Diacre, que les Grecs ont corrompu un endroit de cét Ouvrage, qui étoit

contraire à leur erreur touchant la procession du saint Esprit. Car nous lisons dans le latin qui est l'original : a *que* [a] *l'Esprit Consolateur procede toûjours du Pere & du Fils* ; c'est nôtre doctrine. Et dans la version grecque on lit : *Que l'Esprit Consolateur procede du Pere, & demeure dans le Fils*. Photius qui vivoit du tems de Jean Diacre, & qui a été comme l'Auteur de l'erreur des Grecs touchant ce point, pourroit bien avoir falsifié cét endroit. Il étoit assez fourbe, & d'ailleurs il avoit assez d'habileté pour cela.

L. 2. c. ultimo.

IX. S'il étoit nécessaire de défendre ces Dialogues contre la critique desavantageuse que quelques-uns en ont faite, comme d'un Ouvrage méprisable, j'en produirois plusieurs endroits, qui en feroient juger plus favorablement. Je montrerois que la doctrine de l'Eglise y est soûtenuë par de fort bonnes raisons, que les endroits les plus difficiles de l'Ecriture Sainte y sont expliquez avec autant de netteté que de solidité ; enfin que c'est un trésor inépuisable de la morale chrétienne. Mais cela auroit trop l'air de Dissertation. Cependant je ne puis m'empêcher de mettre ici un abregé de l'explication que ce saint Docteur y donne du Livre de l'Ecclesiaste, dont il leve toutes les difficultez, & dont il écarte toutes les contradictions. J'avoüe que je n'ay jamais lû aucun Interpréte qui m'ait plus satisfait sur ce sujet, & je croi que tous ceux qui liront cét endroit, en penseront la même chose.

L. 4. c. 4.

Saint

[a] *Cum enim constet quia paraclitus Spiritus à Patre semper procedat & Filio.* A quoi ne répond pas le grec : φανερὸν οὖν ὑπάρχει, ὅτι τὸ παράκλητον πνεῦμα ἐκ τοῦ πατρὸς προέρχεται, καὶ ἐν τῷ υἱῷ διαμένει ; le latin signifiant que le saint Esprit procede toûjours du Pere & du Fils ; & le grec, que le saint Esprit procede du Pere & demeure dans le Fils.

Saint Gregoire dit donc que ce Livre de Salomon contient deux ſortes de choſes, les unes avancées ſeulement par forme de queſtion, les autres décidées par la lumiére de la raiſon. Le Sage parle quelquefois au nom d'une perſonne tentée, & qui aime encore les plaiſirs du monde; ainſi l'on ne doit pas s'étonner s'il dit des choſes qu'on pourroit même appeller des impietez. Mais quand il parle de ſon chef, il ne dit rien qui ne ſoit conforme à la ſaine doctrine. Il détourne l'ame des voluptez & des amuſemens du ſiecle. Par exemple, en un endroit il dit : *Il m'a ſemblé qu'il eſt bon que l'homme mange & boive, & qu'il joüiſſe de la joye, qui eſt le fruit de ſon travail.* Et ailleurs il aſſure qu'*il vaut mieux aller à une maiſon de deüil, qu'à une maiſon de feſtin.* Cependant s'il eſt bon de manger & de boire ſelon Salomon, il devoit dire par une conſéquence néceſſaire, qu'on doit plûtôt aller à une maiſon de feſtin & de bonne chere, qu'à une maiſon de deüil & de triſteſſe. Cela fait donc voir que quand il trouve bon qu'on ſe réjoüiſſe à boire & à manger, il parle comme repréſentant la perſonne des foibles. Au contraire, lorſqu'il juge plus avantageux d'aller en un lieu où l'on pleure, qu'à une maiſon de feſtin & de plaiſir, il parle ſelon la régle de la raiſon. Auſſi marque-t-il l'utilité qu'on peut tirer de la viſite qu'on rend à une maiſon de deüil : *Lorſqu'on y va*, dit-il, *on eſt averti de la fin de tous les hommes, & celui qui eſt encore en vie, eſt excité à penſer ce qu'il ſera un jour, & ce qui doit lui arriver.*

C. 5. 17.

C. 7. 3.

Ibid. 5. 31.

Il faut accorder de la même maniere pluſieurs autres contradictions. Par exemple : *Rejoüiſſez-vous* Eccl. 11. 9. & 10

jeune homme pendant vôtre jeunesse. Et ce que le Sage ajoûte : *La jeunesse & la volupté sont des choses vaines.*
» Celui, dit saint Gregoire, qui traite de vaines & de
» trompeuses, les choses qu'il sembloit avoir auparavant
» recommandées, marque assez clairement qu'il a avan-
» cé les premieres paroles selon les sentimens de la chair,
» & que ce qui suit, renferme le véritable jugement qu'il
» a porté de ces choses.

Mais la plus grande difficulté est celle qui regarde l'immortalité de l'ame, & saint Gregoire la développe aussi fort heureusement. Voici ce qui semble favoriser
Eccl. 3. 19. les libertins : *La mort de l'homme est la même que celle des bêtes, & leur condition est égale. Comme l'homme meurt, les bêtes meurent aussi. Les uns & les autres respirent de même, & l'homme n'a rien au dessus de la bête.* C'est ici le sentiment de l'homme terrestre & charnel, que le Sage propose pour le combattre. Et
Eccl. 6. 8. en effet, il le détruit entierement lorsqu'il dit : *Qu'a le sage plus que l'insensé, & qu'a aussi le pauvre plus que lui, sinon qu'il va au lieu où est la vie?* Il fait voir par ces paroles, que le Sage a non-seulement quelque chose au dessus de la bête, mais même au dessus de l'homme imprudent & insensé, puisqu'il va au lieu de la vie, où l'insensé n'entre point. Il enseigne aussi que la véritable vie de l'homme n'est point sur terre ; que les bêtes ne vivent point aprés leur mort, au lieu que l'homme commence à vivre lorsque sa chair est morte, & qu'il achève cette vie sensible qu'il menoit dans le corps.

C'est ainsi que le Sage, aprés avoir disputé en faveur de l'homme charnel, propose enfin des véritez qui

lui ouvrent les yeux & le convertissent. Aussi conclut-il son Ouvrage par ces excellentes paroles. *Ecoutons tous ensemble la fin de tout ce discours. Craignez Dieu & observez ses commandemens ; car c'est là le tout de l'homme.* Eccl. c. 12. v. ult.

X. Avant que nous quittions les Dialogues pour passer à quelqu'autre sujet, il est à propos que nous nous servions de la doctrine qu'ils renferment, pour nous éclaircir d'un fait que Paul & Jean Diacres rapportent ; sçavoir que saint Gregoire délivra l'ame de l'Empereur Trajan des peines de l'enfer, & Jean Diacre assure que cela se lisoit dans les Eglises des Anglois. Voici comment on raconte cette histoire, ou plûtôt cette fable. Saint Gregoire passant par la place de Trajan, que ce Prince avoit fait orner de superbes édifices, où les principales actions de sa vie étoient représentées, il s'arréta particuliérement à considérer un bas relief, dans lequel on voyoit ce qu'il fit en faveur d'une pauvre veuve. [a] Cét Empereur marchant à la tête de son armée, & étant obligé de faire grande diligence, une veuve bien âgée & fort pauvre vint le prier les larmes aux yeux, de venger la mort de son fils, qui avoit été tué. Trajan lui promit qu'au retour de son expédition il lui feroit justice. *Mais*, repartit la veuve, *si vous êtes tué dans le combat, de qui, Seigneur, pourrai-je aprés cela l'attendre?* De mon successeur, repliqua Trajan. *Que vous servira-t-il, grand Empereur, qu'un autre que vous me rende justice*, ré-

[a] Aucun des Auteurs qui ont écrit l'Histoire Romaine, n'a rapporté ce fait qui étoit pourtant assez remarquable. Les Panegyristes de Trajan n'en parlent point non plus.

pondit cette femme ? *Ne vaut-il pas mieux que vous vous acquitiez de cette bonne action, que de la laisser faire à un autre ?* On dit qu'alors l'Empereur touché des larmes de cette pauvre mere, & forcé par ses raisons, décendit de cheval, fit venir ceux qu'on accusoit d'avoir tué le fils de la veuve, prit une exacte connoissance de toute cette affaire ; & quoique les principaux Officiers de son armée le pressassent fort, il ne voulut point continuer sa marche qu'il ne l'eût terminée. Il fit payer à la veuve une somme considérable, & donna néanmoins la vie aux criminels. Saint Gregoire, dit-on, touché de cette action de justice & de charité, pria Dieu avec bien des larmes & des gémissemens, de faire miséricorde à cét Empereur. Etant allé de là prier au tombeau de saint Pierre, il y répandit encore beaucoup de larmes, & il y demeura long-tems en prieres sur le même sujet. Enfin il connut peu de tems aprés qu'il n'avoit pas prié inutilement ; car s'étant endormi d'un sommeil plûtôt extatique que naturel, Dieu lui révéla qu'il avoit été exaucé. Mais en même tems il lui ordonna de ne faire plus de priéres, pour des personnes qui seroient mortes sans avoir reçu le baptême.

XI. Ce fait, dit-on, est encore attesté par S. Jean de Damas, si toutefois il est l'auteur d'un sermon des morts, qui se trouve parmi ses œuvres ; car c'est dequoi les Sçavans doutent.

Quoique Jean Diacre ait cru cette histoire véritable, il avoüe néanmoins qu'elle n'étoit pas reçuë des Romains, & qu'elle leur avoit paru peu croyable. On doit en effet la rejetter comme une fable, qui n'a pû

trouver créance que parmi des Anglo-Saxons, encore grossiers & peu instruits de la Religion Chrétienne; car Jean Diacre fait bien connoître, que c'est de chez eux qu'elle tire son origine. Je suis surpris de ce que les Sçavans qui ont travaillé à recueillir les Actes des Saints, bien loin de la rejetter, ont fait une * note pour l'autoriser & l'appuyer. Je croi qu'ils n'en ont jugé si favorablement, que parce qu'ils ont crû que la vie ancienne de S. Gregoire qu'ils ont donnée comme d'un Auteur anonyme, étoit d'un Historien contemporain, ainsi qu'ils le [a] déclarent. Mais cét anonyme s'appelle pourtant Paul Diacre, & cét Auteur contemporain est du neuviéme siecle, plus jeune que saint Gregoire d'environ 250. ans, comme nous l'avons prouvé dans l'Avertissement.

* Bolland. sur le dernier chap. de la Vie de saint Greg. par Paul Diacre.

Le Cardinal Baronius a réfuté ce conte fort amplement au huitiéme Tome de ses Annales, & le Cardinal Bellarmin aprés lui, sans parler de plusieurs Sçavans critiques de nôtre tems, qui en ont montré l'absurdité, & les dangereuses conséquences. Mais comme cela n'empêche pas que tous les jours on ne s'en serve, pour autoriser une doctrine tres-pernicieuse, & pour enseigner que les prieres de la sainte Vierge sauvent ceux qui lui appartiennent, & qui portent ses livrées, quoiqu'ils meurent même en peché mortel; je croi que les personnes qui aiment la véritable piété, seront bien aises de voir cette fausseté réfutée par saint Gregoire même, & par ce qu'il dit dans ses Dialogues.

Ad an. 604. num. 30 & seq. L. 2. de Purgat. c. 8.

Je n'ay pour le faire, qu'à rapporter fidélement ce qu'il enseigne au chap. 44. du Livre quatriéme. La

a *Auctore anonymo sed synchrono*, disent-ils.

question proposée dans cét endroit est : *Si ceux qui ont été condamnez au feu d'enfer, y brûleront éternellement.* Saint Gregoire répond que c'est une chose constante & si véritable, qu'il n'est pas permis d'en douter. Que comme la joye des bons ne finira point, aussi les supplices des méchans n'auront point de fin. Car puisque la Verité même a dit : *Les impies iront au supplice éternel, & les justes entreront en la vie éternelle* ; comme ce que Dieu nous a promis ne peut manquer de s'accomplir, nous devons aussi croire tres-certainement que les menaces du Seigneur ne sont pas moins véritables.

Pierre qui parle dans les Dialogues, ainsi que nous » l'avons dit, propose cette réponse à son Maître : Ne » pourroit-on pas dire, que Dieu a menacé les pecheurs » d'une peine éternelle, pour les obliger à s'abstenir de » pecher ? Mais, replique le saint Docteur, si Dieu pour » obliger les hommes à se corriger & à quitter leurs in- » justices, employe des menaces fausses qui n'auront » point d'effet, il s'ensuivra aussi qu'il aura fait de faus- » ses promesses pour nous attirer à la vertu. Qui osera » avancer de telles propositions, fût-il même insensé ? Si » nous disons que Dieu qui a menacé les pécheurs de ces » peines, n'accomplira point ces menaces ; en voulant » le faire porté à la miséricorde, nous sommes forcez » de reconnoître & de publier qu'il trompe & qu'il man- » que à sa parole ; ce qu'on ne sçauroit dire sans crime.

XIII. Pierre satisfait sur sa premiere difficulté, en propose une autre : *Je voudrois sçavoir*, dit-il, *comment il y a de la justice, à punir par un supplice qui n'aura point de fin, une faute qui est finie, & qui a des bornes.* On

pourroit y trouver à redire, répond saint Gregoire, si « ce Juge si exact n'avoit égard qu'aux actions, & ne « pénétroit pas dans le fond du cœur des hommes. Les « pécheurs n'ont cessé de faire le mal, que parce qu'ils « ont cessé de vivre; car s'ils eussent pû vivre sans fin, « ils auroient souhaité de pécher sans fin. En effet, ils « font bien voir qu'ils desirent vivre toûjours dans le « péché, puisqu'ils ne cessent jamais de pécher pendant « leur vie. Il est donc de la justice exacte de nôtre sou- « verain Juge, que ceux qui pendant leur vie n'ont ja- « mais voulu être sans péché, ne soyent jamais sans sup- « plice aprés leur mort. «

Voilà sans doute une des meilleures raisons qu'on puisse apporter de l'éternité des peines, qui ne laisse pas d'embarasser. On est bien aise même de trouver là-dessus des difficultez, afin de s'affranchir des frayeurs que les peines éternelles nous causent, & de pécher plus tranquilement. Ce qu'on dit de l'infinité du péché, dans l'objet qui en est offensé, ne satisfait pas tant, que la raison apportée par saint Gregoire.

XIV. Pierre ne laisse pourtant pas de pousser encore ses objections, ce qu'il ne fait que pour donner lieu à son saint Maître d'éclaircir la question, & de dissiper jusqu'aux moindres nuages du doute. Nul juste ne « prend plaisir à la cruauté, dit-il, contre l'éternité du « supplice des pécheurs; & lorsqu'un esclave fait des « fautes, son maître qui est équitable, ne commande « de le battre, qu'afin qu'il se corrige & qu'il cesse d'être « méchant. Mais si les pécheurs qui sont livrez au feu « de l'enfer, ne peuvent jamais se corriger, pourquoi « brûleront-ils éternellement? «

Saint Gregoire répond que comme Dieu est plein de bonté, il ne se fait pas véritablement un plaisir de tourmenter ces misérables damnez ; mais aussi qu'étant juste, il ne cesse point de venger les crimes, & de punir ceux qui les ont commis, afin de ne pas manquer à sa justice. Qu'au reste, le supplice éternel des méchans auquel ils ont été condamnez avec justice, produira encore un bien. C'est que les justes verront en Dieu avec plus de plaisir, le bonheur qu'ils possédent, en considérant dans les damnez les supplices dont ils sont échapez. Que par là ils se reconnoîtront d'autant plus redevables à la grace divine, qu'ils remarqueront que Dieu punira éternellement les péchez qu'ils ont surmontez par son secours.

Il ne faudroit que bien peser cette doctrine de nôtre saint Pape, pour en conclure que jamais il n'a pû lui venir en pensée de faire des prieres en faveur de Trajan, qu'il sçavoit être damné, tant pour son infidélité, que pour la persécution excitée par ses ordres contre les Chrétiens, dont il connoissoit l'innocence, & pour plusieurs autres crimes. Mais ce qui suit nous épargne même la peine de tirer cette conséquence, & le saint Docteur nous a prévenu en répondant à une nouvelle question proposée par son disciple.

» XV. Comment les bienheureux seront-ils saints, » demande Pierre, s'il ne prient pas pour leurs ennemis qu'ils verront alors brûler, puisque ce commandement leur a été fait : *Priez pour vos ennemis*. Cependant il est à croire que s'ils prient pour les damnez, Dieu qui écoute les priéres de ceux qui l'aiment, & qui accomplit leurs desirs, ne manquera pas de les

Matth. 5. 44.

exaucer.

exaucer. Saint Gregoire répond en ces termes : Les Saints prient pour leurs ennemis, dans le tems qu'ils peuvent les convertir, & procurer à leur cœur une pénitence qui ne soit pas stérile, mais qui produise en eux les fruits du salut. Car, selon l'Apôtre, que devons-nous demander pour nos ennemis, sinon que Dieu leur donne l'esprit de pénitence, pour connoître la verité, afin qu'ils reviennent de leurs égaremens, & qu'ils sortent des piéges du diable qui les tient captifs, & qui en fait ce qu'il lui plaît ? [a] Mais comment pourroient-ils prier alors pour ceux qui ne peuvent plus se convertir ni quitter le péché & faire des œuvres de justice ? Aussi cette raison *qui empêche que nous ne fassions maintenant des prieres pour les hommes condamnez au feu éternel*, est la même qui ne permet pas qu'on prie présentement pour le diable & pour les mauvais anges de son parti, qui sont condamnez à des supplices éternels. Quelle est encore la considération, *qui retient les saints de prier pour ceux qui sont morts dans l'infidélité & dans l'impieté* ? N'est-ce pas parce qu'ils ne veulent pas que leurs prieres soyent rejettées comme inutiles, de devant les yeux du Juge équitable ; *ce qui ne manqueroit pas d'arriver, s'ils les offroient pour ceux qu'ils sçavent être déja condamnez aux peines éternelles.* Aussi dés à present les justes qui vivent sur terre, n'ont point de compassion pour les pécheurs, qu'ils sçavent être morts & damnez pour leurs crimes, quoique leur

[a] On lit dans quelques éditions qui ont été suivies dans la traduction nouvelle de 1689. ces paroles de Pierre : *Placet quod dicis*. Et ensuite : *Et quomodo pro illis tunc orabunt, &c.* comme si c'étoit Pierre qui dît cela. Cependant ce discours convient bien mieux à saint Gregoire. En le lui attribuant nous avons suivi la derniere édition.

„ conſcience leur faſſe connoître, qu'ils commettent
„ encore quelques actions qui ſont des fruits de la cor-
„ ruption de la chair, & qui méritent d'être punies;
„ combien ſe ſentiront-ils plus animez d'un zéle infléxi-
„ ble de la juſtice, en conſidérant les peines des mé-
„ chans; lorſque dépoüillez de toute corruption du vi-
„ ce, ils ſeront unis plus étroitement à celui qui eſt la
„ Juſtice même? Car alors leurs eſprits, par ce ferme
„ attachement, & par cette union étroite qu'ils auront
„ avec le Juge tres-équitable, ſeront tellement abſor-
„ bez par la force de ſes jugemens ſi juſtes dans leur ſé-
„ vérité, qu'ils ne pourront ſe plaire à rien qui s'éloigne
„ tant ſoit peu des loix de cette Juſtice éternelle.

Je demande aprés cela ſi l'on peut encore douter des ſentimens de ſaint Gregoire, & s'il ne paroît pas qu'il étoit pleinement convaincu, qu'on ne doit nullement prier pour les infidéles, qu'on a lieu de croire damnez? Cela ſuffit pour prouver qu'il n'a donc eu garde de le faire, par une fauſſe compaſſion pour un Prince idolâtre.

Jean Diacre, pour ſe débaraſſer d'une ſi forte preuve, qui détruit toute la fable qu'il a rapportée, dit que ſaint Gregoire n'a pas prié pour Trajan, mais ſeulement pleuré. Comme ſi les larmes qu'on répand devant Dieu, n'étoient pas les prieres les plus efficaces. Au reſte il n'y a nul fondement à cette réponſe, puiſque Paul Diacre Auteur plus ancien, dit formellement que ſaint Gregoire pria, & même paſſa beaucoup de tems en prieres au Tombeau de ſaint Pierre.

XVI. On pourroit dire avec plus de raiſon, que lorſque ſaint Gregoire pria pour Trajan, il ne ſçavoit

pas qu'on ne dût point prier pour ceux qui ſont morts dans l'infidélité ; & qu'il ne l'apprit que par la révélation qu'il eut, s'étant endormi ſur le Tombeau du ſaint Apôtre.

Jean Diacre auroit apparemment donné cette réponſe s'il avoit pû s'en ſervir ; mais vrai-ſemblablement ceux qui rapportoient cette hiſtoire, la diſoient arrivée dans un tems auquel ils n'ignoroient pas que ſaint Gregoire eût déja compoſé ſes Dialogues. Cependant ſuppoſons que cela ait pû ſe paſſer avant qu'ils fuſſent compoſez ; je dis que ſaint Gregoire n'a pas pû ignorer un point de doctrine ſi conſtant, & qui eſt lié avec tant de principes de la Religion, qu'*il n'y a plus de ſalut à eſperer pour ceux qui ſont dans les enfers*. L'opinion contraire qu'on prétend avoir été d'abord celle de nôtre ſaint Docteur, a été condamnée dans Origene. Saint Auguſtin la combat dans un de ſes Livres de la Cité de Dieu. Ce que ſaint Baſile avoit fait avant luy.

Aug. l. 21. c. 11.
Baſ. quæſt. 267. Reg. brevior.

D'ailleurs, ſi ce qu'on rapporte étoit véritable, Pierre Diacre le confident de ſaint Gregoire, l'auroit auſſi bien ſçû, que les Anglois qu'on fait Auteurs de cette relation, & il n'auroit pas manqué d'en faire une objection. Si la modeſtie de ſaint Gregoire l'avoit empêché de ſe faire honneur de cét évenement ſi conſidérable, dans ſes Dialogues, il l'auroit rapporté en tierce perſonne. Il auroit même pris occaſion de là, de dire qu'il avoit été autrefois dans l'erreur, en croyant qu'on pouvoit prier pour les infidéles déja morts. Nous avons vû que ſon humilité l'a porté à confeſſer, qu'il avoit autrefois douté de la réſurrection. Quoiqu'il en

en soit, il me semble qu'il n'auroit point parlé si affirmativement contre les prieres pour les damnez, puis qu'ayant lui-même, quoique pécheur, selon le sentiment qu'il avoit de soi, délivré un de ces misérables criminels, il pouvoit sans témérité, penser que quelque homme éminent en sainteté & aussi tendre que lui, auroit autrefois prié, & même prieroit dans la suite aussi efficacement que lui-même. Ce que nous dirons encore * dans la suite, au sujet d'une lettre de nôtre Saint, achevera de mettre ces preuves dans une entiere évidence.

* L. 3. c. 5. §. 6. & 7.

Je n'ay pas été fâché, d'avoir une si belle occasion de donner ce Chapitre des Dialogues presque entier, pour faire voir par cét exemple, si c'est un Ouvrage si pitoyable que quelques Sçavans le publient, & s'il est vrai que Pierre n'y fasse que *des interruptions souvent hors de propos & toûjours fades*, comme l'a écrit un habile critique dont je supprime le nom par la considération que j'ai pour lui. Ce disciple de saint Gregoire lui propose, comme on vient de voir, tous les doutes & toutes les objections qu'on peut former sur cette difficile question. Le saint Docteur y répond avec toute la solidité possible, & il répand de si grandes lumieres sur cette matiere, que d'obscure qu'elle étoit auparavant, elle paroît fort claire; en sorte qu'il me semble qu'on ne peut pas la mettre dans un plus grand jour.

CHAPITRE VIII.

I. Mauvaise conduite des Evêques de Dalmatie. Ils font Maxime Archevêque de Salone. II. Avec quelle violence il fut ordonné. III. S. Gregoire écrit pour empêcher son Ordination. IV. Maurice l'appuye. V. S. Gregoire défend à Maxime de célébrer la Messe. Maxime fait déchirer la lettre du Pape, & l'accuse d'avoir fait mourir un Evêque. VI. Gregoire détruit cette calomnie. VII. Il écrit à l'Impératrice, & demande que Maxime vienne à Rome, pour y être jugé. VIII. L'Empereur l'ordonne aussi. IX. Fermeté de S. Gregoire. Il écrit encore à Maxime, & aux Evêques de Dalmatie, avec succés. X. Maxime se reconnoît. S. Gregoire lui pardonne. XI. Il demande le rétablissement de l'Archidiacre Honorat. XII. Conversion des Barbaricins. XIII. Réglement de S. Gregoire, touchant les Prêtres qui donnoient la Confirmation. XIV. Sentimens des Theologiens touchant ce Réglement. XV. On réfute ceux qui s'éloignent du vrai sens de S. Gregoire, qu'on établit. XVI. L'Impératrice demande au Pape des Reliques de saint Paul. Il les lui refuse. XVII. Friponnerie des Grecs dans le commerce des Reliques. XVIII. Soins de saint Gregoire pour retirer du schisme la Reine Théodelinde. Sa condescendance pour ceux qui, sans rompre l'unité, faisoient scrupule de condamner les trois Chapitres.

I. LES soins infatigables que saint Gregoire prenoit pour procurer le repos à l'Eglise, & pour y établir le bon ordre, sans lequel il n'y a point de vé- 593. & 594.

ritable paix, ne pûrent la préſerver des troubles, qu'excitérent dans ſon ſein, des Evêques dont la conduite étoit toute ſéculiere, & qui étoient également ennemis de l'union & de la diſcipline. Ceux de Dalmatie avoient été corrompus par les mauvais exemples de Natalis Archevêque de Salone leur Métropolitain, qui avoit plûtôt mené la vie d'un Gouverneur de Province que d'un Evêque. Saint Gregoire leur reproche
a [a] le déréglement de leurs mœurs, leur application continuelle à des affaires ſéculieres; l'oubli de leur devoir, de l'honneur du Sacerdoce, & même de toute crainte de Dieu. C'eſt pourquoi ne s'accommodant pas de la conduite auſtére d'Honorat qui avoit été élû pour ſucceſſeur de Natalis; & craignant qu'ayant témoigné tant de fermeté à s'oppoſer aux déréglemens de ſon Archevêque, lorſqu'il n'étoit qu'Archidiacre, il ne fît paroître encore plus de vigueur à réprimer leur luxe & leurs autres déſordres, parce que la qualité de Métropolitain lui donnoit une grande autorité ſur eux; ils s'aſſemblérent pour déclarer ſon élection nulle, comme ayant été faite d'une perſonne incapable, & ils mirent en ſa place Maxime, lequel étoit d'autant plus propre pour leurs deſſeins, qu'il l'étoit moins pour les fonctions epiſcopales. Cette intruſion fut faite la troiſiéme année du Pontificat de ſaint Gregoire, c'eſt à dire ſur la fin de l'année 592. ou en 593. ſi nous en croyons ce qu'on lit au commencement du Livre 7. indiction 1. des Lettres de ce ſaint Pape.

II. Les Partiſans de Maxime le mirent en poſſeſſion

a *Poſtquam mores veſtri ita ſunt ſæcularibus traducti negotiis, ut obliviſcentes omnem Sacerdotalis in vobis honoris tramitem, cunctumque superni metus intuitum, &c.* L. 3. ind. 12. ep. 15.

de l'Eglise de Salone à main armée. On vit entrer dans le Sanctuaire, escorté de gens de guerre, un faux Pasteur, qui devoit plûtôt vivre en Prince séculier qu'en Evêque. Il avoit gagné par argent les Gardes de Romain Patrice, qui usérent de violence pour le faire ordonner. Et comme Antonin Soûdiacre qui avoit l'administration du patrimoine de saint Pierre, & qui étoit chargé des affaires ecclésiastiques dans la Dalmatie, L. 7. ind. 1. Ep. 1.
voulut s'y opposer, ils le poursuivirent, & l'eussent tué s'il ne se fut sauvé par la fuite. Ils maltraitérent & battirent fort outrageusement les Prêtres, les Diacres, & L. 3. Ep. 20.
tous les autres Ecclésiastiques, qui voulurent résister à cette intrusion.

Gregoire qui connoissoit le caractére des Evêques de cette Province, & qui n'ignoroit pas qu'ils cherchoient plûtôt leurs propres interêts, que ceux de JESUS-CHRIST & de l'Eglise son Epouse, leur avoit écrit afin de prévenir le scandale, & leur avoit enjoint par l'autorité du bienheureux Prince des Apôtres, de n'ordonner aucun Evêque dans l'Eglise de Salone sans son consentement & sa permission; leur déclarant que s'ils entreprenoient quelque chose contre cette défense, soit de leur bon gré, soit même par force, ils seroient dés-lors privez de la participation du Corps & du Sang du Seigneur. Il consentit néanmoins que si toutes les L. 3. Ep. 15.
voix concouroient en faveur de quelque digne sujet, & qu'il n'y eût point d'opposition, il fût ordonné, sans même attendre son consentement, parce qu'en ce cas-là sa lettre leur en tiendroit lieu. Mais il donnoit l'exclusion à Maxime, à cause des témoignages desavantageux qu'on lui rendoit. Quant à Honorat il

ne persista pas à vouloir qu'il fût reconnu pour Archevêque, si l'on pouvoit montrer qu'il ne fût pas capable de remplir cette importante place.

III. Maxime étoit déja en possession du Siege de Salone lorsque cette lettre fut écrite, parce qu'elle est dans le Registre de l'indiction précedente, selon ce que nous avons cité du commencement du Livre 7. des Lettres. Cela a fait conjecturer à quelques-uns, que la Lettre du Livre 3. dont nous venons de parler, n'est pas dans son rang, & qu'il faudroit la faire remonter à l'indiction onziéme, ou qu'il ne faut point ajoûter foi à ce qui est au commencement du Livre 7. En effet, l'Auteur de la derniere édition nous avertit que ce commencement ne se trouve point en plusieurs Manuscrits. Mais il auroit bien fait en même tems de marquer si c'est dans les meilleurs & dans les plus anciens qu'il manque. Car s'il est dans quelques-uns qui ne puissent être suspects, l'omission des autres ne doit pas le faire rejetter. Je l'ai trouvé dans un Manuscrit de huit cens ans de la Bibliothéque du Roi, qui étoit auparavant de la Bibliothéque de Fleuri. On le voit aussi dans un Manuscrit de la Bibliothéque de M. Colbert N°. 40. au commencement du L. 7. ind. 2.

Pour moi, il me semble que saint Gregoire a pû écrire la Lettre dont il est question, quelque tems aprés l'ordination & l'installation de Maxime, qu'il n'avoit pas encore apprise, à cause de la distance des lieux. Car avant l'établissement des postes, les nouvelles ne se répandoient que fort tard. Nous voyons même encore aujourd'hui, qu'une distance de sept ou huit lieuës, suffit pour empêcher assez long-tems, qu'un fait

fait ne ſoit ſçu d'un lieu à un autre, quand il n'y a pas de poſtes établies, ni d'autres voyes de communication. D'ailleurs la guerre des Lombards, qui occupoient preſque tous les paſſages, étoit alors un grand obſtacle au commerce des lettres. Ce qui me fait croire encore davantage, que Maxime étoit déja ordonné, avant que les Evêques de Dalmatie euſſent reçu la lettre de ſaint Gregoire, c'eſt que le Pape approuva enfin ſon ordination; ce qu'apparemment il n'auroit jamais fait, ſi on l'avoit ordonné contre une défenſe ſi expreſſe, & faite ſous de ſi griéves peines.

Il eſt vrai que ſaint Gregoire dit dans une lettre, qu'on lui a rapporté que Maxime avoit été mis en poſſeſſion, aprés la défenſe qu'il avoit faite de l'ordonner, ſous peine d'excommunication. Mais il eſt certain qu'on lui avoit rapporté bien des choſes, dont la fauſſeté fut reconnuë, & ſur leſquelles cét Evêque ſe juſtifia enſuite, comme nous le dirons. On avoit fait entendre à ſaint Gregoire que Maxime n'avoit été ordonné que ſur un brevet ou ſubreptice ou même ſuppoſé de l'Empereur. Cependant cela ſe trouva faux, & l'Empereur ſoûtint toûjours ce qu'il avoit fait, comme nous l'allons dire. Je remarque même que S. Gregoire dans une lettre poſtérieure, ne dit plus que Maxime a été ordonné contre ſa défenſe, mais ſeulement [a] à ſon inſçu. Au reſte, cette difficulté qui concerne le tems auquel Maxime fut ordonné, eſt de légére conſéquence. Il eſt toûjours certain que ceci étoit arrivé avant le mois de May de 594. puiſque la lettre 20. du

L. 5. Ep. 20.

Pp

a. *Qui me neſciente ordinatus eſt.* L. 4. Ep. 34.

Livre 3. qui ſuppoſe la choſe faite, eſt datée du mois de May indiction 12. qui répond à l'an 594.

IV. L'Empereur Maurice crut devoir s'intéreſſer beaucoup dans cette affaire. La Dalmatie avoit été reconquiſe ſur les Gots depuis environ 50. ans, & réünie à l'Empire. Salone la capitale de cette Province étoit une Place importante, & l'Empereur avoit interêt qu'on n'y mît pas un Archevêque qui lui fût ſuſpect. C'étoit alors l'uſage qu'on attendît les ordres de l'Empereur, avant que de procéder à l'ordination des Evêques, au moins dans les Villes principales, & leur élection étoit nulle s'il ne l'avoit approuvée. Nous avons vû que cela ſe pratiquoit même ſans nulle conteſtation, à l'égard du Pape. D'abord Maurice improuva l'élection de Maxime, & défendit qu'on l'ordonnât. Mais les principaux Officiers de ce Prince, gagnez par cét homme, qui leur faiſoit ou leur promettoit de magnifiques préſens des tréſors de l'Egliſe; firent entendre à leur Maître, qui d'ailleurs aimoit la juſtice, & avoit beaucoup de pieté; que Maxime étoit tout-à-fait propre à remplir le Siege de Salone. Ils aimoient mieux avoir un Archevêque, qui ſe diſtinguât par ſa bonne table & par ſa grande dépenſe, comme ils prévoyoient que Maxime feroit, qu'un qui fût trop œconome. C'eſt ce qu'ils blâmoient davantage dans Honorat, qui ne s'étoit fait des affaires avec Natalis, que parce qu'il s'étoit oppoſé à la diſſipation qu'il faiſoit des revenus de ſon Egliſe, dans la compagnie des grands Seigneurs de la Province. L'Empereur confirma donc l'élection de Maxime.

L. 3. Ep. 20. V. Saint Gregoire ayant appris ſon ordination, lui écrivit pour lui défendre de célébrer la Meſſe, juſqu'à

ce qu'il lui eût fait connoître, ce que les Empereurs avoient ordonné touchant sa personne, & touchant son élection; parce qu'il croyoit que les Lettres que Maxime avoit obtenuës de la Cour étoient subreptices. Maxime, par la plus grande de toutes les insolences, fit lire publiquement la lettre du Pape, & ensuite commanda qu'elle fût lacérée, ce qui fut exécuté. Gregoire sentit comme il devoit cette injure faite au saint Siege, & en écrivit à Sabinien son Nonce à Constantinople, avec ordre d'en faire ses plaintes aux Empereurs. Maxime avoit encore poussé plus loin l'impudence; car il avoit dépêché un de ses Ecclésiastiques à la Cour, pour accuser Gregoire d'avoir fait mourir en prison un Evêque nommé [a] Malchus, qui lui devoit de l'argent, & qui étoit accusé d'avoir mal administré le patrimoine de l'Eglise de Rome.

L 7. ind. 1. Ep. 1.

VI. Nôtre Saint, pour détruire cette calomnie, répondit qu'il étoit faux que cét Evêque eût été arrêté prisonnier, ou qu'il eût souffert la moindre violence. Il dit que le même jour qu'il perdit son procés, & qu'il fut condamné à payer la dette qu'il dénioit, Boniface Notaire le conduisit dans sa maison, qu'il lui donna à dîner, & qu'il lui rendit tous les honneurs dûs à son caractére. Que Malchus dîna bien, & que la nuit il mourut subitement. Qu'au reste tout cela étoit arrivé à son insçu. Cette accusation s'évanoüit bien-tôt; aussi n'avoit-elle aucun fondement. Gregoire étoit fort éloigné d'une conduite violente. Il avoit eu entre

[a] Il est fait mention de cét Evêque, *l. 2. ind. 10. ep. 32.* Saint Gregoire veut qu'on l'avertisse de tenir ses comptes prêts; & ajoûte que s'il trouve qu'il se soit bien conduit dans l'administration des biens de l'Eglise de Rome, il lui continuera cét emploi.

Ibid. ses mains la vie des Rois, des Ducs & des Comtes des Lombards ses plus grands ennemis, comme il le dit lui-même. Il n'avoit tenu qu'à lui de les armer les uns contre les autres; mais il avoit toûjours eu horreur de répandre le sang humain, rien n'étant plus opposé à la charité pastorale. Cette morale de saint Gregoire mérite qu'on y fasse quelque attention. Elle ne tient guéres de la politique humaine, qui permet & qui approuve tout le mal qu'on peut faire aux ennemis de la République, quelques moyens qu'on employe; & qui veut que pour triompher d'eux plus facilement, plus sûrement & à moins de frais, on allume si l'on peut, une guerre civile dans le sein de leurs Etats, afin de les faire périr par leurs propres armes.

VII. Cette accusation contre saint Gregoire s'en alla donc en fumée à la Cour Impériale. Mais Maurice qui devoit lui sçavoir bon gré de sa soûmission à tous les ordres qui étoient émanez de son autorité, ne laissa pas de se déclarer contre lui en faveur de Maxime, & d'appuyer l'ordination de ce mauvais Evêque, quoiqu'elle fût fort irréguliere. Nôtre Saint écrivit à l'Impératrice Constantine, pour lui en témoigner son chagrin. Il marque à cette Princesse, qu'en considération de l'Empereur il veut bien ne point examiner les défauts de l'ordination de Maxime, & qu'il le regardera comme s'il avoit été ordonné avec son propre consentement; mais qu'il ne peut pas se dispenser de lui faire son procés pour les autres crimes dont il est accusé, pour ses débauches, pour ses simonies, ses sacriléges, ayant eu la témérité de dire la Messe, quoi qu'il fût excommunié. Qu'il souhaite néanmoins qu'il

L. 4, Ep. 34.

ſoit trouvé innocent ; mais qu'il eſt néceſſaire qu'il vienne à Rome rendre compte de ſa conduite.

VIII. L'Empereur avoit auſſi commandé à Maxime d'aller à Rome ſe repréſenter devant le Pape ; mais en méme tems il vouloit que le ſaint Pere le reçût avec honneur. C'eſt ce que Gregoire trouvoit fort dur. Il ne pouvoit ſe réſoudre qu'avec peine, à rendre des honneurs à un Prélat, qu'on accuſoit d'avoir deshonoré ſon caractére par tant de crimes ; & il vouloit qu'avant toutes choſes, il s'en purgeât. C'eſt ce qu'il marque dans ſa Lettre à l'Impératrice. Il ajoûte qu'il donnera encore quelque délai à l'Accuſé, & quelque tems pour ſe reconnoître ; mais que s'il perſiſte dans ſon endurciſſement, il le traitera avec toute la rigueur des Canons. Qu'au reſte, il attribuë à ſes propres péchez le malheur qu'il a de voir *ſes Evêques* le mépriſer, & ſe chercher de la protection auprés des Juges ſéculiers. Il appelle *ſes Evêques* ceux qui étoient ſoûmis au Patriarchat particulier de Rome, du nombre deſquels étoient ceux de Dalmatie, des Iſles & d'Italie.

IX. Maxime fut long-tems rebelle, & refuſa même de venir à Rome. Cependant le ſaint Pape ne relâcha rien de ſa fermeté inébranlable. Voici le portrait qu'il en a fait lui-même dans une de ſes Lettres : Je ſuis prêt de mourir, écrit-il à Sabinien, plûtôt que de ſouffrir que l'Egliſe Romaine, le Siege de ſaint Pierre, perde ſous mon Pontificat quelque choſe de ſes droits & de ſes prérogatives. Vous connoiſſez parfaitement ma conduite & ma maniere d'agir. J'attends & je ſupporte long-tems ; mais quand j'ai une fois réſolu de n'en pas ſouffrir davantage, je vas même au devant de tous les dangers.

L. 7. ind. 1. Ep. 1.

Comme il avoit sçu que cét Evêque desobéïssant avoit trouvé le moyen d'éviter de recevoir ses lettres, par lesquelles il l'excommunioit, & qu'il se fondoit sur ce qu'il ne les avoit point lûës, pour continuer ses fonctions Episcopales, il lui écrivit encore, afin de réïtérer contre lui la sentence d'excommunication. Il écrivit aussi au Clergé & au Peuple tant de Salone que de Zara, pour les avertir de ne point communiquer avec Maxime. Nous apprenons par ces lettres que personne ne s'étoit encore alors séparé de la Communion de Maxime, excepté l'Evêque Paulin & l'Archidiacre Honorat, dont il paroît que saint Gregoire n'avoit pas entrepris de soûtenir l'élection, puisqu'il l'appelle simplement Archidiacre, & non pas Evêque. Mais la constance & les avertissemens charitables de nôtre saint Pasteur eurent enfin un merveilleux succés. Car Maxime se vit abandonné de presque tous ses partisans; & même l'Evêque de [a] Zara fut touché d'un si sensible regret de s'être attaché à lui, & d'avoir encouru par là l'excommunication & l'indignation du Pape, qu'il se retira dans un Monastere pour en faire pénitence. Mais saint Gregoire lui envoya l'absolution, & lui ordonna de reprendre la conduite de son Eglise.

L. 5. Ep. 25. Ibid. Ep. 26. & 48.

Joan. Diac. l. 4. c. 11.

L. 7. ind. 1. Ep. 12.

X. Ce fut un des principaux moyens dont Dieu se servit pour ouvrir les yeux à Maxime. Il avoit demandé que son affaire fût jugée sur les lieux, conformément aux ordres de l'Empereur. Il auroit même pû appuyer sa demande des décisions de plusieurs Canons, mais il les ignoroit. On trouva un temperament qui

L. 5. Ep. 25.

[a] Il s'appelloit Sabinien. Voyez l. 6. ep. 27. l. 7. ind. 1. ep. 12 & 25. Il y en a encore plusieurs autres où il est parlé de lui : Cependant Ughelle ne l'a point connu, puisqu'il l'a oublié dans le Catalogue des Evêques de Zara, & dans son Italie sacrée.

fut proposé par Callinicus Exarque, lequel avoit succedé à Romain. Les Evêques de Dalmatie étant eux-mêmes coupables de desobéïssance, aussi bien que Maxime, ils ne pouvoient pas le juger. D'ailleurs il étoit leur Supérieur & leur Métropolitain. On proposa donc de renvoyer cette affaire devant Marinien Archevêque de Ravenne. Saint Gregoire y consentit, & se contenta que Maxime se purgeât par serment en présence de Marinien, & de Castorius Notaire & Garde des Chartres, devant le Tombeau de saint Apollinaire, touchant la simonie & les autres crimes dont il étoit accusé. Pour le crime de desobéïssance dont il étoit évidemment coupable, & pour les autres fautes qui étoient une suite de celle-ci, Saint Gregoire donna pouvoir à Marinien de l'en absoudre, aprés lui avoir imposé une pênitence proportionnée à son péché. Maxime obéït avec humilité ; & aprés s'être purgé par serment & avoir fait pénitence de sa desobéïssance, prosterné en terre pour demander miséricorde, Castorius, pour marque plus certaine de sa réconciliation, lui présenta une lettre de saint Gregoire pleine de tendresse & de charité, afin de le consoler. Ainsi fut terminée cette affaire aprés sept ans, & nôtre Saint eut la joye de recueillir enfin les fruits de sa générosité & de sa fidélité à faire observer les régles de la justice.

L. 7. ind. 2. Ep. 80. 81. & 82.

XI. Comme Sabinien Evêque de Zara, & quelques autres, avoient soûtenu courageusement les interêts du saint Siege contre Maxime, il y avoit sujet de craindre que ce Prélat ne cherchât à s'en venger. C'est pourquoi le Pape voulut avant toutes choses qu'il se reconciliât avec eux, & qu'il promît de ne leur faire

Ibid. Ep. 81.

jamais paroître aucun chagrin ni aucun ressentiment de ce qui s'étoit passé. Il lui écrivit même pour l'en prier, en même tems qu'il lui envoya le Pallium, afin de lui montrer qu'il avoit parfaitement oublié le passé. Honorat étoit celui qui perdoit davantage dans l'accommodement. Non-seulement il n'étoit point Archevêque, mais il avoit même perdu son Archidiaconé. Saint Gregoire pressa Maxime de l'y rétablir. L'Archevêque répondit que la coûtume de son Eglise étoit qu'un Archidiacre ne pût l'être que cinq ans, & que même Honorat l'avoit fait observer à trois autres Archidiacres ses prédecesseurs, qui avoient été obligez de quitter cette dignité aprés les cinq ans expirez. Castorius Garde des Chartres, qui étoit l'Agent de saint Gregoire en Dalmatie, lui avoit mandé la même chose. Sur quoi le saint Pape récrivit, que si c'étoit une coûtume reçuë, & si Honorat l'avoit fait observer, il s'étoit déja jugé lui-même, & qu'il ne devoit pas se plaindre d'être privé de son office, les cinq ans étant expirez. Mais que s'il n'y avoit point de semblable usage dans l'Eglise de Salone, il falloit remettre l'Archidiacre dépoüillé en possession de son emploi & de sa dignité. Nous ne sçavons ce qui en arriva.

L. 7. ind. 2. Ep. 130.

XII. Au milieu des inquiétudes que cette affaire desagréable, & quelques autres semblables causérent à Gregoire, il fut consolé par la conversion de certains peuples de Sardaigne nommez Barbaricins qui avoient été jusqu'alors idolâtres. On croit que c'étoient des Africains, que les Vandales avoient obligez à se chercher une retraite dans les montagnes de Sardaigne. Saint Gregoire envoya dans cette Isle l'Evêque Felix & Cyriaque

Cyriaque qu'il appelle serviteur de Dieu Abbé de saint André de Rome, pour travailler à dissiper les ténébres de cette nation barbare, & pour leur porter le flambeau de l'Evangile. Il fut obligé d'employer des étrangers, ne pouvant se servir de Janvier Evêque de Cagliari, parce qu'il étoit un peu négligent. Nôtre Saint lui reproche, que même les païsans qui étoient vassaux de son Eglise, demeuroient encore infidéles. Que gagnerai-je, lui dit-il, de vous exhorter à travailler, pour attirer à Dieu les étrangers, vous qui négligez ceux mêmes qui vous appartiennent? Cette négligence des Pasteurs, a donné occasion encore dans les derniers siecles, à ceux qu'on peut appeller *Pasteurs auxiliaires*, de se signaler, & de s'accréditer par leurs services. Les propres Pasteurs qui en murmurent, doivent s'en prendre à eux-mêmes, & accuser leur paresse, & peut-être encore leur conduite trop intéressée. Pour ceux qui n'ont rien à se reprocher de ce côté-là, ils ont eu sans doute des prédécesseurs, qui ne s'acquitoient pas si fidélement qu'eux de leur ministére.

L. 5. Ep. 25. & 27.

Ibid. Ep. 26.

Zabarda Duc de Sardaigne, qui faisoit la guerre aux Barbaricins, contribua beaucoup à les faire sortir de leurs erreurs impies, parce qu'il leur offrit la paix, à condition qu'ils recevroient le joug de l'Evangile. Hospiton leur Duc fut le premier qui s'y soûmit, & il en attira ensuite plusieurs autres aprés lui. S. Gregoire lui écrivit pour l'encourager à une si bonne œuvre, & pour l'exhorter à ne pas dementir la pureté de sa foi, par des actions qui lui fussent opposées.

Ibid. Ep. 25.

Ibid. Ep. 27.

Gregoire se préparoit par ces petites missions, à celle d'Angleterre, qu'il avoit toûjours dans l'esprit & dans

le cœur. Afin même de faciliter les voyes à la conversion des Anglois, lorsqu'il entreprendroit tout de bon cette conquête importante, il faisoit acheter de jeunes esclaves Anglois de dix-sept ou dix-huit ans, qu'il mettoit dans les Monasteres, pour être instruits & ensuite baptisez, afin de s'en servir ensuite pour éclairer ceux de leur nation. Mais il faut remettre à un autre tems de parler de cette grande entreprise. Contentons-nous de rapporter présentement les principaux réglemens que le saint Pape fit cette quatriéme année de son Pontificat.

L. 5. Ep. 10.

XIII. Il s'étoit glissé en Sardaigne un usage irrégulier touchant l'administration du Sacrement de Confirmation. Saint Gregoire l'improuva d'abord; mais il semble qu'ensuite il ait eu des raisons pour le permettre. Les Prêtres présumoient de conférer ce Sacrement, quoique cette puissance semble être réservée aux seuls Evêques, selon les Actes des Apôtres, & selon l'ancienne tradition. C'est ce qui obligea nôtre Saint d'écrire à Janvier Evêque de Cagliari, pour lui recommander d'empêcher à l'avenir les Prêtres d'oindre au front avec le saint Chrême, les enfans baptisez; voulant qu'ils se contentassent de leur faire l'onction à la poitrine, & que les Evêques les oignissent au front. Janvier étoit un Prélat facile, simple, accommodant, qui ne vouloit point avoir de bruit avec ses Prêtres & son Clergé. Mais ses inférieurs abusoient de sa facilité, qui le faisoit mépriser, & la discipline ecclésiastique n'en alloit pas mieux, comme saint Gregoire le lui remontre, croyant que cette facilité avoit donné lieu aux Prêtres d'entreprendre sur l'autorité

L. 5. Ep. 9.

Ibid. Ep. 26.

des Evêques, & d'usurper l'administration de la Confirmation.

Cependant le réglement du Pape causa bien des troubles dans la Sardaigne. Cela lui donna lieu d'écrire une seconde lettre à Janvier sur le même sujet: J'ai appris, lui dit-il, que quelques-uns ont été scandalisez de la défense que j'ai faite aux Prêtres, d'oindre au front avec le Chrême, ceux qui ont été baptisez. Cette défense est conforme à l'ancien usage de nôtre Eglise. Cependant si quelques-uns l'improuvent entierement, & si cela leur fait beaucoup de peine, nous accordons aux Prêtres la permission d'oindre au front les baptisez, lorsqu'il n'y a point d'Evêques presens.

Ibid. Ep. 26.

XIV. Ce privilége accordé aux Prêtres de Sardaigne, a excité entre les Théologiens de grandes contestations, lesquelles je ne dois pas entreprendre de terminer. Les uns ont voulu que cette onction ne fût qu'une cérémonie, & non pas le Sacrement de Confirmation, parce qu'il s'administre proprement, non pas par l'onction, mais par l'imposition des mains. Cette explication ne paroît pas tout-à-fait conforme au sentiment de saint Gregoire, qui parle certainement dans ses lettres, de la Confirmation. Ce Sacrement à la vérité consiste dans l'imposition des mains, mais l'onction y avoit été ajoûtée dés-lors, & cette cérémonie, bien loin d'exclure l'imposition des mains, la suppose nécessairement.

Quelques autres avoüant que saint Gregoire parle de la Confirmation, soûtiennent que cette concession ne prouve pas qu'il soit permis à un Prêtre de confirmer dans l'absence de l'Evêque; de même qu'il ne faut

pas inférer qu'il ſoit permis d'exercer les ſuperſtitions des Juifs, & d'obſerver leur Religion, parce que le même ſaint Gregoire ordonna qu'on rendît aux Juifs les lieux où ils s'aſſembloient, pour l'exercice de leur Religion, & défendit qu'on les troublât. Cette réponſe, quoique donnée par un tres-ſçavant Théologien qui cite pour ſon opinion Adrien, paroît encore moins juſte que la premiere. On n'entreprend de la réfuter que parce qu'elle ſemble contraire au reſpect qu'on doit avoir pour ſaint Gregoire; ce qu'on ne dit qu'avec beaucoup de peine.

Sanbovius Tract. de Confirm. p. 315.

XV. Il n'y a nul rapport entre le privilége accordé aux Prêtres de Sardaigne, & la permiſſion donnée aux Juifs de continuer leurs aſſemblées, ou plûtôt l'ordre émané de ſaint Gregoire, pour ne les point inquiéter. Lorſque ſaint Gregoire a délibéré ſur l'uſage reçu en Sardaigne, dans l'adminiſtration du Sacrement de Confirmation, pour ſçavoir s'il l'approuveroit ou non, il a dû examiner s'il étoit abuſif ou non, & conſulter l'Evangile, les Actes des Apôtres & la Tradition, afin de ne rien accorder qui y fût contraire; ce qui auroit été un grand crime, ſur tout dans une matiere importante comme eſt celle d'un Sacrement. Mais pour lui rendre juſtice ſur les plaintes qu'on lui avoit faites de l'Evêque de Naples, de ce qu'il opprimoit les Juifs, & les troubloit dans la poſſeſſion où ils étoient de célébrer leurs fêtes, & de pratiquer leurs cérémonies, il n'étoit pas queſtion d'examiner ſi leur religion étoit bonne, mais ſeulement de peſer ſerieuſement, comme fait S. Gregoire, s'il n'étoit pas plus avantageux de gagner les Juifs & les autres Infidéles, par la dou-

ceur, que de les éloigner par des rigueurs & des violences capables de donner de l'aversion pour la Religion chrétienne: De quelle utilité pouvoit être le trouble que leur causoit cét Evêque; s'il les empêcheroit pa là d'être Juifs de Religion, ou plûtôt, s'il n'en racineroit pas davantage leur fausse Religion dans leur cœur, par ces contradictions: Si lorsque des peuples ont été de tout tems en possession d'un lieu, il n'est pas de la justice de les y maintenir: Si un Evêque doit empêcher l'exercice d'une Religion ancienne permise par le Magistrat, & par l'Empereur? Ce que S. Gregoire regle la dessus paroit le plus équitable du monde. Le Prince avoit accordé aux Juifs la liberté de professer leur Religion, & même des lieux pour s'assembler. Un Evêque inquiet les en chasse; ensuite il leur accorde un autre lieu en échange; mais manquant de parole, il leur refuse ce qu'il leur a accordé. S. Gregoire l'en blame: il veut qu'on tienne parole même aux infidéles. Voilà tout ce qu'on peut conclure de ses lettres touchant les Juifs. L. 11. Ep. 15.

Au-reste pour faire connoître le peu de justesse de la comparaison, il suffit de dire qu'il n'est jamais venu dans l'esprit de personne, en lisant ce que S. Gregoire a reglé en faveur des Juifs, qu'il ait approuvé leur Religion. Au contraire il n'y a presque personne qui en lisant sans préoccupation la permission qu'il donne aux Prêtres de Sardaigne, d'oindre au front les Enfans baptisez, ne croye qu'il a approuvé cét usage, & qu'il ne l'a point jugé contraire à la doctrine de l'Eglise, laquelle il étoit obligé de conserver exempte de toute corruption; bien loin de la corrompre lui-même par des

permiſſions accordées ſans nul fondement.

Je croi donc que S. Gregoire accorde par ſa ſeconde lettre ce qu'il a défendu par la prémiere, cela me paroît évident. Par la prémiere il avoit blâmé que les Prêtres donnaſſent la Confirmation. Par la ſeconde il le leur permet, parce que c'étoit l'uſage de Sardaigne; néanmoins il met cette reſtriction, qu'ils ne le faſſent qu'au défaut des Evêques.

Pluſieurs Théologiens croyent que le Concile de Trente enſeignant, que l'Evêque eſt le ſeul Miniſtre [a] *ordinaire* du Sacrement de Confirmation, fait aſſez entendre, que le Prêtre peut en être le Miniſtre *extraordinaire* & en cas de néceſſité, par privilége. Le Cardinal Palavicin rapporte dans ſon Hiſtoire du Concile de Trente, pluſieurs permiſſions de confirmer, accordées à de ſimples Prêtres par les Papes Adrien V. Nicolas IV. Jean XXII. Urbain V. Leon X. &c. L'Egliſe Latine s'eſt réünie ſouvent avec l'Egliſe Grecque, ſans l'obliger à ſe départir de l'uſage où elle eſt de faire adminiſtrer la Confirmation par des Prêtres. Cét uſage eſt fort ancien. Entre les points de doctrine ou de diſcipline, que Photius reprocha aux Latins, il trouva à redire qu'ils réſervaſſent aux ſeuls Evêques l'adminiſtration du Chrême, ou de la Confirmation. Ceci ſuffit pour réfuter deux célébres Théologiens citez par Baronius, qui ont oſé dire que ſaint Gregoire a erré dans la foi, lorſqu'il a permis aux Prêtres de confirmer; & qui ſe ſervent de cét exemple pour prouver que les Papes peuvent tomber dans des erreurs contre la foi.

Durand. in 4. Diſt. 7. q. 4. Hadrian. in 4. de Conf. art. ult. Baron. ad an. 594. n. 14.

On peut remarquer que ſaint Gregoire ne dit pas,

a. *Concil. Trid. Seſſ. 7. Can.* 3.

que lorſqu'il avoit défendu aux Prêtres d'oindre du Chrême, il avoit ſuivi l'ancienne pratique de toute l'Egliſe, mais ſeulement *de ſon Egliſe*; c'eſt à dire, de l'Egliſe de Rome, conſidérée comme Egliſe particuliére, ou de l'Egliſe Latine. Peut-être que l'Egliſe de Sardaigne par le commerce qu'elle avoit avec les Grecs, en avoit pris l'uſage de laiſſer adminiſtrer la Confirmation par les Prêtres. Mais c'eſt aſſez faire le perſonnage de Théologien. Reprenons la ſuite de nôtre Hiſtoire. *Eccleſia noſtra.*

XVI. L'Impératrice Conſtantine avoit fait bâtir dans le Palais Impérial une Egliſe en l'honneur de l'Apôtre ſaint Paul, & elle demanda au Pape le chef de ce ſaint Apôtre des Gentils, ou quelqu'autre partie conſidérable de ſon ſacré corps, pour le garder & le faire honorer des fidéles dans la nouvelle Baſilique. Gregoire fut fort embaraſſé ſur ce qu'il devoit faire en cette conjoncture. Il avoit interêt à ne pas choquer l'Impératrice; ſes ennemis ne ſouhaitoient rien avec tant de paſſion, que de le mettre mal dans l'eſprit de cette Princeſſe. Il y a quelque apparence que Jean Patriarche de Conſtantinople lui avoit inſpiré de faire au Pape cette demande, qu'il prévoyoit ne lui devoir pas être accordée; & ſaint Gregoire ſemble le [a] déſigner dans ſa réponſe à l'Impératrice. Il ne pouvoit d'ailleurs ſe réſoudre à mettre en piéces ce corps ſi vénérable du ſaint Apôtre, & encore moins à priver Rome de ſon précieux chef, qu'elle préferoit à tous les tréſors imaginables. Il fut donc obligé d'écrire à l'Impératrice, qu'il auroit ſouhaité qu'elle lui eût com- Ibid. Ep. 30.

a *Quidam homines contra me pietatem veſtram excitare, voluerunt . . . . & propterea quaſiverunt capitulum, de quo vobis quaſi in obediens invenirer.* L. 3. ep. 30.

mandé quelqu'autre chose qui eût dépendu de lui, qu'il n'auroit pas manqué de lui donner des preuves de son obéïssance ; mais qu'il ne pouvoit ni n'osoit exécuter les ordres qu'il avoit reçus de sa part. Qu'on se sent saisi d'une sainte frayeur, lors même qu'on n'approche des sacrez corps de saint Pierre & de saint Paul, que pour faire ses priéres. Que sous son Prédecesseur, & même depuis son Pontificat, on avoit compté plusieurs personnes qui avoient été emportées de mort subite, pour avoir remué quelques ossemens sacrez, & même pour avoir vû seulement les Reliques de saint Laurent Martyr, dont le Tombeau avoit été ouvert par mégarde. C'est pour cette raison que saint Gregoire s'excusa même d'envoyer à l'Impératrice un linge ou un mouchoir qu'elle avoit prié qu'on lui envoyât. Comme il étoit enfermé dans le cercueil où étoit le corps du saint Apôtre, on n'osoit y toucher. C'étoit peut-être un linge teint de son sang que les fidéles avoient recueilli aprés son martyre. Le saint Pape assure que la coûtume de l'Eglise Romaine, lors qu'elle accorde des Reliques, n'est pas de toucher aux corps des Saints, ce qui passeroit pour un sacrilége ; mais qu'on enferme un voile dans une boëte, & qu'on le met ainsi proche des Corps Saints ; qu'ensuite on l'envoye dans les Eglises, où l'on a demandé des Reliques, & que Dieu s'en sert pour opérer de grands miracles.

XVIII. Saint Gregoire parle dans cette lettre à l'Impératrice, de certains Moines Grecs, qui avoient été surpris à Rome depuis environ deux ans, déterrant des ossemens de morts, dans un champ proche

l'Eglise de S. Paul. Il dit qu'ayant été interrogez, ils déclarérent que leur dessein étoit de les emporter en leur païs, & de les faire passer pour des Reliques de Saints. La bienheureuse Isabelle sœur de saint Loüis avoit eu des Grecs une tête qu'ils disoient être celle de saint Paul; mais le Pape Clement IV. lui écrivit que ce ne pouvoit être le chef de saint Paul, que l'on conservoit certainement à Rome; & que si les Grecs se vantoient de l'avoir eu, c'étoit une pure imposture. Il est fait mention dans Gregoire de Tours & dans quelques autres Historiens, de pareilles friponneries, qui ont rendu douteuses plusieurs Reliques. Ainsi l'on doit être persuadé que le plus grand honneur qu'on puisse faire aux Saints, est de les laisser dans le lieu de leur sépulture & de leur repos; & sur tout de ne pas souffrir qu'on les mette en piéces, pour satisfaire à une dévotion populaire, & peut-être à la cupidité de ceux qui couvrent d'une piété apparente, le dessein qu'ils ont de faire un commerce sacrilége de ces choses saintes, & d'en tirer un gain criminel, [a] défendu même par les loix civiles. Il ne faut pourtant pas que l'abus qu'on fait des translations des Reliques, les fasse condamner toutes. L'Empereur Constantin le Grand fit transporter à Constantinople les Reliques de saint André, de saint Luc & de saint Timothée; & l'Empereur Arcadius imitant sa piété, procura aussi la translation des ossemens du Prophete Samuel, de la Judée dans

Rainald an. 1268. §. 50.

a

Hieron. l. contrà Vigilant.

[a] Une loi du grand Théodose de l'an 386. défend de porter un corps humain d'un lieu à un autre, & de vendre ou d'acheter un martyr. *l. ult. de Sepulch. viol.* Guibert de Nogent, qui a composé trois Livres *de Pignoribus Sanctorum*, condamne les translations & les divisions des corps saints, & rapporte plusieurs histoires des tromperies arrivées au sujet des Reliques.

Præf. ad 2. Tom. Act. SS. Observ. 8.

la Thrace. Le P. Mabillon rapporte plusieurs translations de corps saints, faites même en Occident & en Italie dans le quatriéme & le cinquiéme siécle, qui n'ont pû être ignorées de saint Gregoire. Il faut néanmoins remarquer que dans ces translations on se contentoit de lever les corps saints du lieu de leur sépulture, où ils n'étoient pas assez décemment, pour les mettre dans un lieu plus convenable à l'honneur qui leur est dû, sans les porter au loin. Cependant saint Gregoire approuva qu'on eût transporté le corps de saint Donat martyr de la ville d'Eurie en [a] Epire, dans l'Eglise de saint Jean Baptiste bâtie dans un Château de l'Isle de Corfou, qui est aujourd'hui de la domination des Venitiens. Mais la nécessité des tems avoit obligé à cette translation, parce que l'Evêque & le Clergé d'Eurie chassez de leur ville, & contraints de se réfugier dans l'Isle de Corfou, crurent devoir emporter avec eux le corps précieux de leur saint Patron, pour ne le pas laisser exposé à la profanation des barbares. Car on ne doit pas confondre ce que la pieté inspire, avec ce que la cupidité fait faire. Mais je doute fort que saint Gregoire eût jamais consenti qu'on démembrât & qu'on mutilât, pour ainsi dire, les Saints; & sa lettre à l'Impératrice montre tout le contraire.

L. 12. Ep. 2. & 8.

Gregoire étoit bien éloigné de consentir à priver Rome des plus précieuses Reliques qu'elle possédoit, puisqu'il s'appliquoit au contraire à l'enrichir de plus en plus de ces trésors sacrez. En effet, ayant appris d'un Abbé le lieu où étoit la tunique de saint Jean, il écri-

[a] C'est ainsi qu'il faut lire, selon les meilleurs Manuscrits, au lieu d'*Isaurie*, qui se lit dans les imprimez. Cette ville a été ensuite appellée *Saint Donat*.

vit à cét Abbé qu'il fît ensorte que l'Evêque accompagné de son Clergé, apportât cette Relique à Rome en cérémonie. Jean Diacre dit que c'étoit la tunique de saint Jean l'Evangeliste, & qu'elle étoit conservée de son tems à Rome dans la Basilique de Constantin appellée aujourd'hui saint Jean de Latran. Il ajoûte qu'elle y faisoit beaucoup de miracles. Je ne trouve rien dans cette [a] narration qui soit contraire à la lettre de saint Gregoire. L. 3. Ep. 3. L. 3. c. 57. a

XVIII. Il fut obligé d'écrire aussi au commencement de cette année à la Reine Théodelinde, pour la retirer du schisme, dans lequel elle avoit été engagée par des Evêques ennemis du cinquiéme Concile, qui même l'avoient obligée à se séparer de la communion de l'Archevêque de Milan. Laurent Archevêque de cette ville étant mort dés l'année précédente, Constance Diacre de la même Eglise fut élû pour son successeur. Saint Gregoire l'avoit connu fort particuliérement dans le tems de sa Nonciature à Constantinople, & l'avoit toûjours trouvé irrépréhensible dans sa conduite. Cependant il n'avoit point travaillé pour faire tomber l'Archevêché de Milan à cét ami, mais il avoit laissé l'élection libre; parce, dit-il, qu'il a depuis long- « tems fait résolution de ne se mêler jamais de procurer « à personne la Charge Pastorale. Ainsi lorsqu'il s'est « mêlé des élections, nous devons croire que ce n'a été que pour suppléer à la négligence de ceux à qui elles L. 2. ind. 11. Ep. 29. 30. & 31. Ep. 29.

a Voyez le Tome I. des Memoires de M. de Tillemont sur Saint Jean l'Evangeliste p. 372. & la Note 16. sur la Tunique de saint Jean p. 640. où cét Auteur rejette Jean Diacre comme contraire à saint Gregoire.

appartenoient, ou pour réparer les fautes dans lesquelles ils étoient tombez.

Constance, selon la coûtume, envoya sa confession de foi au Pape. Les Evêques schismatiques publiérent qu'il avoit condamné les trois Chapitres, & par là donné atteinte au Concile de Calcedoine. C'en étoit assez pour allarmer une Princesse, qui ne pouvoit pas démêler les artifices de ces Evêques rebelles, & dés-lors elle se retira de la communion de Constance. Saint Gregoire qui avoit témoigné à ce Prélat sa joye sur son élection, & lui avoit envoyé le Pallium, crut devoir faire cesser d'abord ce scandale. Il écrivit à la Reine Théodelinde, afin de la desabuser de ce qu'on lui avoit fait entendre, & de lui persuader que lui & tous ceux de sa communion, de laquelle Constance étoit, avoient un profond respect pour le Concile de Calcedoine; qu'ainsi il la supplioit d'écrire à Constance pour lui marquer que son élection & son ordination lui étoient agréables, & qu'elle ne vouloit point se séparer de sa communion. Il la conjure de ne pas se retrancher elle-même de la compagnie des Catholiques, & de ne pas abandonner le sein de l'Eglise, de peur de perdre par là le fruit de ses larmes & de ses bonnes œuvres, qui deviennent inutiles sans la véritable foi. Il lui fit dire la même chose encore plus fortement par Jean Abbé, & par Hippolyte Notaire.

L. 3. Ep. 2.
Ibid. Ep. 4.

Comme saint Gregoire avoit mis dans sa lettre quelque chose de ce qui s'étoit passé sous l'Empereur Justinien contre les trois Chapitres, l'Archevêque de Milan à qui elle avoit été communiquée, craignant que la Reine ne s'en choquât, ne jugea pas à propos

qu'elle lui fût renduë. Le ſage Pape approuva ce ménagement, & lui envoya une autre lettre pour la Reine, telle qu'il ſouhaitoit. Il n'y parloit que des quatre premiers Conciles généraux, ſans faire nulle mention du cinquiéme. Cette lettre qui eſt la 33. du Livre troiſiéme, devroit être la 36. ou la 38. parce qu'elle doit être jointe à la 37. On y trouve une forte exhortation à conſerver l'unité, & à perſeverer dans la communion de l'Egliſe, hors de laquelle, quelques bonnes œuvres qu'on faſſe en apparence, on doit être regardé comme une branche ſeche, retranchée de l'arbre & ſéparée de la racine. Il ſemble que S. Gregoire enſeigne dans cette même lettre, qu'il n'y a point de ſolidité dans la foi hors la véritable Egliſe, & par conſéquent dans le ſchiſme, lequel ainſi doit être conſideré comme contraire à la foi auſſi bien qu'à la charité.

Ibid. Ep. 37.
Ibid. Ep. 33.

La Reine rentra dans la communion de l'Egliſe, mais ſans condamner les trois Chapitres, à moins qu'elle ne l'ait fait long-tems aprés. Nous verrons dans la ſuite que ce ſchiſme ne conſiſtoit pas tant dans le refus qu'on faiſoit de condamner les trois Chapitres, qu'en ce qu'on rompoit la communion avec ceux qui les avoient condamnez. Saint Gregoire crut qu'il falloit avoir de la condeſcendance pour ceux qui demeurant dans l'unité de l'Egliſe, faiſoient ſcrupule de ſouſcrire à la condamnation de ces trois Chapitres; du nombre deſquels étoient la Reine des Lombards, & Secondin Religieux d'un grand mérite, qui avoit beaucoup de crédit auprés de cette Princeſſe.

L'Evêque & le peuple de Breſſe, qui s'étoient ſéparez de l'Archevêque Conſtance, demandoient que

Ibid. Ep. 37.

pour rétablir la paix, il publiât une lettre dans laquelle il jureroit qu'il n'avoit point condamné les trois Chapitres. Quoi qu'effectivement il ne l'eût pas fait, selon le témoignage de saint Gregoire, qu'on voit bien n'avoir pas été rigoureux à exiger la signature de cette condamnation, il ne crut toutefois pas qu'il fût de la dignité de ce Prélat de faire un tel serment, ni que l'Evêque de Bresse fût en droit de l'exiger, parce qu'on n'avoit rien demandé de semblable à son Prédecesseur. Nous croyons que cette affaire en demeura là, & qu'on laissa Constance en repos, parce que saint Gregoire qui lui a écrit plusieurs lettres depuis, ne dit pas un mot là-dessus.

Ep. 3.

HISTOIRE
DE
S. GREGOIRE LE GRAND

LIVRE III.

Qui comprend l'Histoire du Pontificat de S. Gregoire, depuis le mois de Septembre de l'année 594. jusqu'au même mois de l'année 598.

CHAPITRE I.

I. Démêlez de S. Gregoire avec Jean le Jeûneur, touchant le titre d'œcuménique. II. S. Leon l'avoit refusé. III. Ce que veut dire ce mot. IV. S. Gregoire accusé mal à propos d'entêtement. V. Entreprises des Evêques de Constantinople. VI. Quel étoit Jean le Jeûneur. VII. Lettres que Saint Gregoire écrit sur cette affaire. A l'Empereur. VIII. A l'Impératrice. IX. Aux Patriarches. X. S. Euloge entre dans les sentimens du Pape. XI. Anastase s'en éloigne. XII. Lettre du Pape à Jean le Jeûneur. XIII. Mort de ce Patriarche. Cyriaque lui succéde, & prend le titre d'œcuménique. XIV. Phocas l'oblige à le quitter. XV. Réfléxions sur toute cette affaire. XVI. Les Protestans ne peuvent tirer avantage des sentimens modestes de saint Gregoire.

I. LE démêlé que saint Gregoire eut avec Jean le 594.
Jeûneur Patriarche de Constantinople, touchant le titre d'œcuménique, que ce Prélat avoit pris, & 595.

est l'affaire qui lui donna le plus de chagrin, à cause de la faveur que son adversaire trouva auprés de l'Empereur Maurice, & de la facilité qu'eurent les autres Patriarches, à le laisser joüir de ce vain titre d'honneur, auquel ils devoient s'opposer comme à une usurpation. Quoique la nouveauté de ce titre eût causé du trouble & du scandale, même long-tems avant que Gregoire fût Pape, néanmoins il ne remua cette affaire que la cinquiéme année de son Pontificat.

II. Pour aller prendre cette contestation dans son
a origine, il faut remarquer que le Concile de [a] Calcedoine défera le même titre au Pape S. Leon I. du
L. 4. Ep 32. nom; mais ni lui ni ses successeurs ne voulurent le prendre, ainsi que l'assure saint Gregoire, se contentant des anciennes prérogatives de leur Siege, qui les élevoient incontestablement au dessus de tous les autres Patriarches, sans en ajoûter de nouvelles. Les Conciles généraux se sont attribuez cette qualité d'œcumé-
Ad eandem epistolam. niques. L'Auteur des Notes sur les Epîtres de S. Gregoire de la derniere édition, prétend que le Concile de Calcedoine soit le premier qui l'ait pris; mais c'est un fait qu'il a avancé trop légérement; car sans parler de tous les autres précedens, le Concile d'Ephese se
b l'est donné en divers [b] endroits.

III. La

a Action 3. Dans quelques Requêtes adressées au Pape, & dans le discours de Paschasin l'un des Légats du Pape; & Act. 6. dans le discours du même Legat. Les Requêtes ayant été lûës au Concile, qui n'y trouva pas à redire, non plus qu'au discours, S. Gregoire a cru pouvoir dire que ce titre d'œcumenique avoit été offert au Pape Leon.

b Parte II. Act. 3. Exemplum epistolæ, &c. *Sancta & magna & œcumenica synodus*, Act. 4. in Epist. Cyrilli & Memnonis ad Synodum: *Contra hujus œcumenicæ Synodi præsides.* In relatione Synodi: *Piissimis Christianissimisque Theodosio, &c. sacra & œcumenica Synodus.* In relat. de subscriptione: *Piissimis, &c. sancta & œcumenica synodus, &c.* Le Grec répond parfaitement au Latin. M. Maimbourg a avancé la même chose que l'Auteur des Notes, *Hist. du Pontif. de S. Greg. le Grand*, l. 2.

III. Le mot d'œcuménique ſignifie à la lettre *univerſel*, & un Concile œcuménique n'eſt rien autre choſe qu'un Concile aſſemblé de tous les endroits de la terre habitable, où l'on ſuppoſe que le Chriſtianiſme eſt répandu. Quoique ce Concile ne ſoit peut-être pas univerſel en lui-même, néanmoins il l'eſt dans ſa convocation; & d'ailleurs il le devient enſuite par l'approbation univerſelle que lui donnent tous les Catholiques.

Si l'on régle ſur cette ſignification celle du titre d'Evêque univerſel ou œcuménique, ce qui eſt la même choſe, il eſt aisé de voir quel monſtre ce ſeroit dans la Religion Chrétienne qu'un tel Evêque. Un Evêque ne peut être proprement univerſel, qu'à l'excluſion des autres. Si ſon Epiſcopat s'étend dans toute la terre, il ne faut point d'autre Evêque que lui. Or cela eſt directement opposé à l'Ecriture Sainte, qui témoigne que le ſaint Eſprit a établi non un ſeul Evêque, mais les [a] Evêques au pluriel, pour gouverner l'Egliſe de Dieu. Et ces paroles montrent que la pluralité des Evêques eſt d'inſtitution divine.

Si l'on veut qu'un Evêque puiſſe être univerſel, ſans exclure tous les autres Evêques, parce qu'il peut exercer les fonctions epiſcopales dans les Diocéſes des autres, auſſi bien qu'eux; cela eſt contraire à la tradition & à la doctrine des ſaints Peres, qui enſeignent qu'il n'y a qu'un ſeul troupeau de JESUS-CHRIST, & un ſeul epiſcopat, dont chaque Evêque a reçu & poſſéde ſolidairement une partie.

a *In quo vos Spiritus ſanctus poſuit Epiſcopos regere Eccleſiam Dei.* Act. 20. 28.

Il est vrai qu'on a pû dans un autre sens appeller le souverain Pontife Evêque ou Patriarche universel, à cause de la supériorité qu'il a sur tous les autres Evêques, & de l'autorité qu'il exerce dans toute l'Eglise. Mais aprés que les Papes avoient eu la modestie de ne vouloir pas se servir & se parer de ce titre d'œcuménique, qui pouvoit leur convenir, & que les Orientaux consentoient qu'il portât, comment les Patriarches de Constantinople avoient-ils eu la hardiesse de se l'attribuer ? Prétendoient-ils que leur autorité s'étendît au delà des bornes de leur Patriarchat ?

IV. Je suis donc surpris de voir certains Ecrivains, même Catholiques, accuser saint Gregoire d'entêtement, parce qu'il a écrit avec tant de force contre l'usurpation de Jean, & peut-être de quelques-uns de ses [a] Prédecesseurs. Quand même le titre d'œcuménique auroit pû avoir un bon sens, comme on prétend, & ne signifier rien davantage que ce que signifie le nom de général, attribué à tant d'Officiers dans l'état ou politique, ou ecclésiastique, ou monastique ; il est néanmoins constant qu'il avoit aussi plusieurs autres significations dangereuses, pour ne pas dire hérétiques. Et comme les Patriarches de Constantinople n'expliquoient point en quel sens ils le prenoient, & qu'il y avoit à craindre que leur ambition reconnuë depuis long-tems par de continuelles entreprises, ne les portât à s'attribuer ce nom dans le sens le plus étendu, c'est à dire dans le plus mauvais & le plus contraire à la doctrine de l'Eglise, il faut loüer le zéle de nôtre saint Pape à leur résister avec tant de courage;

[a] Voyez la Note sur l'art. 5. suivant.

tâchant de les rappeller à cette modestie episcopale, qu'un titre si vain blessoit.

V. Il faut remarquer que les Evêques de Constantinople n'avoient pensé qu'à s'agrandir, depuis que le Siege de l'Empire avoit été transferé dans leur ville. Ils s'étoient servis pour cela du crédit qu'ils avoient auprés des Empereurs. Et comme tous les Evêques, particuliérement de l'Eglise d'Orient, avoient besoin de leur crédit en plusieurs affaires qu'ils avoient à la Cour Impériale, dans un tems où les Empereurs se mêloient fort des affaires ecclésiastiques, il ne faut pas s'étonner si ces Prélats qui dépendoient du Patriarche de Constantinople de ce côté-là, eurent la lâcheté de souffrir qu'il entreprît sur leurs propres droits. Les Empereurs étoient fort aises d'élever leur Patriarche, & de lui procurer des prérogatives, parce que cela rendoit leur ville Impériale plus considérable. D'abord donc l'Evêque de Constantinople qui étoit auparavant soûmis à celui d'Heraclée, se tira de cét assujettissement, & devint Patriarche. Ensuite il obtint le premier rang entre les Patriarches d'Orient, & il se plaça immédiatement aprés le Pape, comme Evêque de la seconde ou nouvelle Rome. Il eut même assez de pouvoir pour se faire accorder ce rang, par un Canon du Concile de Calcedoine, que saint Leon ne voulut jamais recevoir. Plusieurs de ses Prédecesseurs s'y opposérent aussi. Nous avons remarqué que saint Gregoire semble avoir reconnu la préséance du Patriarche de Constantinople, fondée sur ce Canon, parce que dans l'Epître Synodique qu'il écrivit aux Patriarches, il nomme en tête celui de Constantinople. L. 2. ch. 2. § 3.

Comme ces Evêques avoient déja réüssi dans des entreprises si hardies, & dont l'exécution paroissoit si difficile, ils ne mirent plus aucunes bornes à leurs prétentions ambitieuses. Et comme on avoit offert au Pape la qualité de Patriarche œcuménique, ils crurent qu'étant Evêques de la nouvelle Rome & approchant de si prés des Papes, ils pouvoient la prendre. En effet, [a] plusieurs avant Jean le Jeûneur se l'étoient donnée, ou l'avoient reçuë des Empereurs & des Conciles, tenus dans l'étenduë de leur Patriarchat. Enfin Jean le Jeûneur se revêtit de ce titre avec plus d'éclat que les autres Patriarches, dans un Concile général de tout l'Orient, que le Pape Pelage II. cassa pour cette raison. Il écrivit aussi à Jean, pour l'exhorter à quitter ce titre d'orgueil. Saint Gregoire ayant succédé à Pelage, lui fit prémiérement parler par son Nonce le Diacre Sabinien, afin de le prier de ne se pas entêter davantage de ce titre si choquant pour les autres Evêques, & particuliérement pour les autres Patriarches. Mais comme il ne gagna rien par là, il se crut dans l'obligation de parler lui-même.

VI. Avant que nous donnions ici les extraits des lettres de nôtre Saint écrites sur ce sujet, il est à propos de faire connoître qui étoit Jean le Jeûneur. L'opinion commune veut qu'il ait été Moine. Elle est fondée sur le témoignage de Jean Diacre Auteur du neuviéme siecle, & sur l'inscription d'un discours touchant la pénitence attribué à ce Patriarche. Dans le titre de cette piece, l'Auteur est appelé *Jean le Moine*

a Jean III. Epiphane, Mennas appelé souvent Patriarche *œcuménique* dans le Concile tenu sous lui. *Act.* I.

Patriarche de Constantinople nommé le Jeûneur. On veut encore que ce soit lui qui ait mis en ordre la Liturgie attribuée à saint Chrysostome, qui se trouve parmi les Oeuvres de ce saint Docteur. Et comme il y est désigné par le nom de *Moine sacré*, c'est à dire peut-être de Moine Prêtre ou Evêque, on a conclu de là, qu'il avoit fait profession de la vie monastique avant son Episcopat. Mais il y a sujet de douter qu'il ait été Religieux. Les plus anciens monumens qui parlent de lui ne le disent point. Selon les Ménées des Grecs Jean étoit de Constantinople. D'abord il y exerça le métier de Sculpteur. Mais comme il étoit d'une vie fort réglée & d'une conduite tres-exemplaire, S. Eutyche, ou même Jean le Scolastique, lui donna place dans le Clergé de Constantinople, & le fit Diacre de son Eglise. Ensuite il fut fait Patriarche aprés la mort de saint Eutyche. Il refusa d'abord la dignité qui lui étoit offerte; mais n'ayant pû se dispenser de l'accepter, il l'exerça en véritable Pasteur, employant tout son bien & tous ses soins aux besoins de son troupeau, pendant qu'il se refusoit tout, vivant dans une continuelle abstinence, & même dans un jeûne tres-rigoureux. Sa sainteté soit véritable, comme le croyent les Grecs qui l'ont canonisé, soit apparente, comme la plûpart des Latins l'ont avancé, à cause du démêlé qu'il a eu avec saint Gregoire, pour le titre d'œcuménique si opposé à l'humilité chrétienne, sans laquelle il n'y a point de sainteté; Sa sainteté, dis-je, ou seulement la réputation d'être saint qu'il s'étoit acquise, lui servit beaucoup pour établir sa prétention, & pour s'y maintenir malgré le Pape. L'Empereur Maurice qui l'avoit en singu-

Hiero-monazon.

Men. 27. Sept. Voyez l'Hist. Mon. d'Orient, l. 4. c. 17.

liére vénération, trouva mauvais qu'on l'inquietât sur ce sujet, & le peuple charmé de sa frugalité, de sa modestie, de l'austérité de sa pénitence, & gagné par ses libéralitez, parce qu'il employoit en aumônes tout ce qu'il avoit, regarda comme une persécution injuste, ce que le zéle de la justice porta saint Gregoire à faire contre lui, soit par ses Agens à Constantinople, soit par diverses lettres qu'il écrivit sur cette affaire.

L. 4. Ep. 32. VII. La premiere lettre que nous trouvons sur ce sujet est adressée à l'Empereur Maurice, qui avoit écrit au Pape de vivre en Paix avec Jean. Comme S. Gregoire le dit* ailleurs. C'est à cette occasion que le Saint dit à ce Prince : Qu'un des principaux devoirs des Empereurs est d'entretenir la paix & la charité entre les Evêques, d'où dépend non-seulement le repos, mais aussi la conservation de la République. Il dit que les vices des Prélats sont plus à craindre, que les armes des peuples les plus barbares. Que lorsque les Evêques usurpent ce qui ne leur appartient pas, ils se joignent aux ennemis de l'Etat, & pour ainsi dire, ils affilent leurs épées. Ensuite faisant le portrait de Jean le Jeûneur sans le nommer, il dit : Nôtre squelette, nos os sont humiliez par des mortifications & par des jeûnes, mais nôtre esprit s'éleve & s'enfle d'orgueil. Nous nous couvrons le corps de vétemens méprisables ; mais nous surpassons par l'enflure & l'élevement du cœur, ceux mêmes qui sont revétus de la pourpre. Nous couchons sur la cendre ; mais nous ne laissons pas de porter nos vûës sur ce qu'il y a de plus éminent dans le monde. Nous enseignons, nous prêchons aux humbles l'humilité, pendant que nous nous faisons les chefs des su-

* Ibid. Ep. 34.

perbes. Nous avons l'apparence & la ressemblance de «
la brebis dans le visage, & nous cachons dessous, les «
dents & la férocité du loup. Il ajoûte que c'est là ce «
qui trouble la paix de l'Eglise ; à quoi il faut que l'Empereur apporte remede. Et pour montrer qu'il est disposé à y contribuer de son côté, il proteste qu'il a toûjours obéï & qu'il est encore tout prêt de rendre obéïssance aux ordres de son Prince. Mais il dit que tout le trouble est venu d'un titre fastueux, que Jean a pris ou plûtôt usurpé. Que quoiqu'il paroisse clairement dans l'Evangile, que JESUS-CHRIST a confié le soin de toute son Eglise à saint Pierre le premier de tous les Apôtres, lorsqu'il lui a dit: *Paissez mes brebis. J'ai prié pour vous, afin que vôtre foi ne défaille point ; lors donc que vous serez converti travaillez à fortifier vos freres. Vous êtes Pierre, & sur cette Pierre je bâtirai mon Eglise, &c.* Cependant saint Pierre ne s'est point fait appeller Apôtre [a] universel. Et voici, s'é- «
crie-t'il, voici le saint homme Jean mon frere & mon «
compagnon dans le Sacerdoce, qui fait tous ses efforts «
pour se faire donner le nom d'Evêque universel. O «
tems ! ô mœurs ! On voit toute l'Europe ouverte aux «
barbares. Tant de Provinces considérables semblent «
être abandonnées à leur discrétion. Les villes sont dé- «
truites, les places fortes rasées, les Provinces pillées «
& dépeuplées ; les terres sont demeurées incultes, par- «
ce qu'il n'y a plus personne pour les cultiver ; les ido- «
lâtres devenus les maîtres, exercent tous les jours mil- «
le cruautez sur les fidéles, & les font mourir. Pendant «

Joan. 21. 17. Luc. 22. 32. Matth. 16. 18.

[a] Leon IX. fait Pape en 1049. combat le titre d'*œcuménique*, par la même raison, & par toutes les autres que saint Gregoire employe. Voyez sa lettre 6. à Michel Patriarche de Constantinople.

„ que les Evêques qui devroient se prosterner par terre,
„ s'humilier sur la cendre, & répandre des larmes, s'étu-
„ dient à se parer de grands noms pleins de vanité, & se
„ glorifient de certains titres aussi prophanes qu'ils sont
„ nouveaux. Est-ce ma propre cause que je défends,
„ Seigneur ? N'est-ce pas plûtôt la cause de Dieu, & cel-
„ le de l'Eglise universelle ? Qui est donc celui lequel con-
„ tre les régles de l'Evangile, contre les ordonnances des
„ Canons, ose usurper un nouveau nom ? Plût à Dieu
„ que cét Evêque qui veut être appellé universel, pût
„ être unique, sans rien diminuer de l'autorité des au-
„ tres. Mais souvenez-vous, Seigneur, qu'on a vû plu-
„ sieurs Evêques de Constantinople tomber dans l'abî-
„ me de l'hérésie, & non-seulement devenir hérétiques,
„ mais se faire même hérésiarques. Saint Gregoire nomme Nestorius & Macedonius. Il en auroit pû compter plusieurs autres; & il infére de là que si l'Evêque de Constantinople étoit Patriarche universel, & en cette qualité le chef de toute l'Eglise, le Pasteur de toutes les brebis, l'Eglise seroit tombée lorsque ce Patriarche universel seroit tombé, ce qui est arrivé fort souvent aux Patriarches de Constantinople.

Saint Gregoire oppose à cette entreprise ambitieuse des Evêques de Constantinople, la modestie de saint Leon le Grand, lequel ayant plus de droit à ce titre, à cause de la Primauté de son Siege, non-seulement ne voulût pas le prendre de sa propre autorité, mais même le refusa lorsqu'il lui fut offert, à cause du mauvais sens qu'il pouvoit avoir; & de peur que se laissant appeller Evêque universel, on ne le crût Evêque unique, à l'exclusion de tous les autres. Enfin nôtre cou-

rageux

rageux Pape dit à l'Empereur, que si Jean ne se relache, & s'il continuë à se roidir, & à s'élever par orgueil contre les anciens Réglemens ecclésiastiques, il se montrera lui-même infléxible, & qu'il n'y aura point d'épées qui puissent lui faire plier le cou. Cependant il marque à la fin de sa lettre, qu'il a écrit à Jean en des termes pleins de douceur & d'humilité, pour obéïr à ses Princes. Il ajoûte même qu'il est tellement persuadé de la bonté de sa cause, qu'il consent que l'Empereur en soit le juge; ce qu'il lui avoit déja fait dire par Sabinien son Nonce.

VIII. Saint Gregoire écrivit presque toutes les mêmes choses à l'Impératrice; néanmoins en des termes encore plus forts, lorsqu'il parle contre Jean le Jeûneur. Car il dit que l'orgueil de cét Evêque est un signe avant-coureur des approches de l'antechrist, & qu'il imite Lucifer, qui méprisant la societé des autres anges, a voulu s'élever au dessus d'eux, jusqu'au comble de la distinction & de la singularité. Comme il sçavoit que la Princesse avoit une dévotion toute particuliére à saint Pierre, il la conjure de ne pas souffrir l'injure, que l'entreprise de Jean faisoit à ce Prince des Apôtres. Il déclare que pour lui étant si grand pécheur, il a bien mérité le traitement qu'on lui fait. Mais que saint Pierre n'est pas coupable; & que cependant c'est lui-même qui est offensé, dans son Successeur & dans son Siege. Ibid. Ep 34.

IX. Le Pape voulut engager dans sa querelle Eulo- Ibid. Ep. 36.
ge Patriarche d'Alexandrie, & Anastase Patriarche d'Antioche. Ces deux Eglises, avant que celle de Constantinople eût usurpé le second rang, étoient les prin-

cipales aprés celle de Rome, & on les considéroit comme ayant été fondées par saint Pierre même, aussi bien que l'Eglise de Rome : Celle d'Antioche,
a parce que d'abord le saint Apôtre y avoit établi [a] sa Chaire, & celle d'Alexandrie ; parce que saint Marc son disciple en avoit été le fondateur & le premier
b [b] Evêque. Gregoire fait à ses deux amis le détail de tout son démêlé avec Jean, à cause de la qualité d'universel qu'il a pris, à quoi ils doivent s'opposer, pour soûtenir leur rang & leur dignité ; ce qui n'est pas contraire à l'humilité chrétienne, puisque l'Apôtre veut que l'on honore son ministére. Pour les informer mieux de tout, il leur envoya une copie de tout ce qui s'étoit passé, soit sous son Prédecesseur, soit sous son Pontificat. Comme la considération de l'Empereur Maurice pouvoit retenir ces Patriarches, nôtre sage Pape les rassure là-dessus, en leur marquant qu'il est persuadé que ce Prince qui craint Dieu, n'appuyera jamais une entreprise si opposée à l'Evangile, & aux saints Canons.

Rom. 12. 18. De peur que leur amour pour la paix ne les empêchât de rompre avec Jean, il leur représente que quand l'Apôtre a dit : *Vivez en paix avec tous les hommes, autant que cela dépend de vous ;* il ajoûte : *Si cela se peut faire ;* parce qu'il prévoyoit que les justes ne pourroient pas avoir la paix de la part des méchans, ce qui ne les

a Nous parlons selon l'opinion d'Eusebe, qui est la plus commune. On voit l'origine de cette Eglise au chap 11. des Actes des Apôtres, vers. 19. & suiv.

b Nous parlons encore ici selon l'opinion commune. Quelques-uns croyent que saint Marc ne fut point Evêque d'Alexandrie, mais qu'il y établit saint Anien pour premier Evêque, afin d'être plus libre pour aller prêcher l'Evangile ailleurs. Voyez M. de Tillemont dans ses Memoires sur l'Hist. Ecclésiastique, où il parle de S. Marc, tom. 2.

empêche pas de joüir de la paix au dedans d'eux-mêmes. Qu'au reste, on ne peut plus véritablement conserver la paix, qu'en déclarant la guerre aux péchez des orgueilleux, & en les persécutant, pour ainsi dire; mais selon les loix de la justice & de la charité. Qu'il faut en haïssant leurs vices, aimer leurs personnes; haïr l'ouvrage de l'homme qui est le péché, & aimer l'ouvrage de Dieu qui est l'homme même. Qu'on doit également éviter ou d'avoir de la haine pour l'homme, à cause de ses égaremens, ou d'avoir de l'amour & de l'indulgence pour les fautes, à cause de l'homme qui en est auteur. Qu'on ne peut mieux marquer sa charité pour un pécheur, qu'en déclarant la guerre à son crime, afin de le délivrer lui-même de la tyrannie d'un ennemi si dangereux. Que c'est dans cét esprit qu'ils doivent travailler de concert avec lui, pour ramener Jean à son ancienne modestie, à cette humilité édifiante qu'il a abandonnée, pour s'attribuer un honneur qui n'appartient qu'à JESUS-CHRIST le seul & l'unique* chef de l'Eglise. Qu'il est à propos de prier Dieu pour lui. Mais que si par ces prieres on ne peut pas le rappeller à son devoir, il faut lui déclarer une sainte guerre. Que non-seulement on ne doit point lui donner le titre d'œcuménique dans les lettres qu'on lui écrit, mais qu'il ne faut pas même recevoir de sa part celles dans lesquelles il le prend. Que quand même on s'exposeroit par cette conduite à la persécution, les Evêques doivent avoir appris de l'Apôtre, qu'*il y*

* Jesus-Christ est le seul Chef *essentiel* de l'Eglise, qui influë la grace & la vie dans tout le corps. Le Pape ne peut être appellé que Chef *ministeriel*.

Philipp. 1. 25. *a un gain inestimable à souffrir la mort* ; & du premier
1. Pet. 3. 14. de tous les Pasteurs, qu'*on est bien-heureux de souffrir quelque chose pour la justice*.

L. 5. Ep. 60. X. S. Euloge fut long-tems sans répondre à la lettre de saint Gregoire, comme lui-même s'en plaint dans une autre lettre écrite l'année suivante. Mais ensuite il eut sujet de se loüer de la fermeté de ce Patriarche, à refuser le titre d'œcuménique à celui de Constantinople. Le Pape lui en témoigna sa joye. Et parce qu'Euloge lui avoit écrit, qu'il s'étoit comporté comme il le lui avoit commandé, nôtre Saint le reprit de cette maniere de parler: Ne m'écrivez jamais en ces termes, lui dit-il; je sçai qui je suis & qui vous êtes. Je vous reconnois pour mon frere, par la place que vous occupez, & pour mon pere par le rang que la sainteté des mœurs vous donne. Mais il le blâme encore davantage, de ce qu'il lui a donné le titre de Pape universel, lequel il rejette avec la même humilité, que saint Leon le Grand le refusa autrefois, & pour les mêmes raisons qui le lui ont fait condamner dans le Patriarche de Constantinople.

L. 7. ind. 1. Ep. 30.

XI. Anastase avoit été depuis peu rappellé d'exil, & rétabli dans son Siege d'Antioche, comme il paroît par la lettre que Gregoire lui écrivit pour lui témoigner sa joye sur son retour & son rétablissement. Anastase lui avoit écrit pour le lui apprendre, & il s'étoit servi dans sa lettre de ces paroles: *Amen gratia*, comme étant tirées des Epîtres du grand saint Ignace, autrefois Evêque d'Antioche. Néanmoins ces mots ne se trouvent pas dans les Epîtres de ce généreux martir, de l'édition de Vossius ou d'Usserius qui sont les bon-

L. 4. Ep. 37.

nes, mais ſeulement dans celles qui ont été corrompuës ; ce qui prouve qu'elles avoient été déja falſifiées & altérées vers la fin du ſixiéme ſiecle. Comme ſaint Gregoire cite ailleurs les ouvrages attribuez à S. Denis l'Aréopagite, & l'en dit auteur, c'eſt auſſi une preuve que ces ouvrages dont tous les Sçavans reconnoiſſent aujourd'hui la ſuppoſition, & qui avoient commencé d'être connus dans l'Egliſe d'Orient vers l'an 532. étoient déja reçus dans l'Egliſe d'Occident, & paſſoient pour les véritables ouvrages de ſaint Denis. Il [a] paroît néanmoins que ſaint Gregoire ne les avoit pas lûs encore ; peut-être parce qu'ils n'étoient pas encore traduits en latin. Le rétabliſſement de ſaint Anaſtaſe doit être arrivé dés l'an 594. parce que la lettre de ſaint Gregoire par laquelle il lui en marque ſa joye, eſt du premier de Janvier de 595. Ce Patriarche qui avoit ſouffert un ſi long exil, & qui étoit redevable de ſon retour à l'Empereur, laſſé de la tempête, & ne voulant plus s'expoſer à de nouveaux orages, n'entra pas dans l'affaire de *l'œcuménicat*, comme ſaint Gregoire l'auroit ſouhaité. Il exhorta même le Pape à ne pas cauſer du ſcandale dans l'Egliſe *pour ſi peu de choſe* ; ce que l'Empereur avoit déja écrit à ſa Sainteté.

L. 2. hom. 34. in Evang.

Gregoire prit avec beaucoup de douceur & de modération la liberté qu'Anaſtaſe s'étoit donnée de le reprendre en quelque maniere, du grand bruit qu'il faiſoit pour un mot : laiſſant en cela une excellente leçon à ſes ſucceſſeurs. Il remercia ſon ami du conſeil qu'il lui avoit donné ; & peut-être fut-ce pour y déferer,

[a] Cela paroît par la maniere dont ſaint Gregoire les cite : *Fertur verò Dionyſius Areopagita, antiquus videlicet & venerabilis Pater dicere, quod ex minorum angelorum agminibus, &c.*

qu'il ne rompit point entiérement avec le Patriarche de Constantinople, de peur de blesser tant soit peu l'unité de l'Eglise.

XII. Il n'est pas nécessaire que nous examinions toutes les lettres écrites par saint Gregoire, à l'occasion de ce titre d'œcuménique ; car il y en a un trop grand nombre. Disons seulement quelque chose de celle qu'il écrivit à Jean même, pour le détourner de son entreprise. Il lui rappelle d'abord le souvenir de la profonde paix dont l'Eglise joüissoit, lorsqu'il fut élevé sur la Chaire de Constantinople ; & il lui reproche d'avoir troublé cette paix, par l'usurpation d'un titre nouveau, qui offense tous ses freres. Il lui représente qu'il est d'autant plus surpris de son procedé, qu'il se souvient qu'il voulut prendre la fuite, pour éviter l'honneur de l'Episcopat ; dont cependant il exerçoit les fonctions depuis qu'il y avoit été promû, comme si l'ambition l'avoit fait aller au devant de cette dignité. Qu'il veut être appellé Evêque universel, comme si lui seul étoit Evêque, aprés avoir protesté auparavant qu'il ne méritoit pas même de porter le nom d'Evêque. Il rapporte tout ce que Pelage son prédecesseur de sainte mémoire, avoit fait pour s'opposer à son entreprise ; comme il avoit cassé les actes du Concile, qui avoit été assemblé pour juger l'affaire de l'Evêque Gregoire ; les lettres qu'il lui avoit écrites ; les ordres qu'il avoit donnez à son Nonce. Il ajoûte à cela ce que lui-même a fait depuis son Pontificat, avant que » d'en venir aux voyes Canoniques. Et parce, dit-il à » Jean, qu'il faut toucher les playes doucement avec la » main avant que d'y mettre le fer, & d'en venir à l'in-

Ibid. Ep. 38.

cision, je vous prie, je vous conjure, & je vous demande avec la plus grande douceur qu'il m'est possible, de ne point écouter les flatteurs qui vous traitent d'*œcuménique* pour vous tromper; & de ne point consentir à un nom plein d'extravagance & d'orgueil. Les raisons dont il se sert pour combattre ce titre & cette qualité, sont les mêmes que nous avons déja rapportées; ainsi je n'en parlerai pas en ce lieu.

XIII. Jean ne se laissa point persuader. Il retint ce nom jusqu'à sa mort, qui arriva peu de tems aprés qu'il eut reçu cette lettre, parce qu'elle est dattée du premier de Janvier de l'an 595. & que Jean mourut la même année. Cyriaque son successeur écrivit une lettre Synodique à saint Gregoire, qui crut devoir la recevoir, de peur de causer un schisme. Cependant il l'avertit de renoncer au titre ambitieux de Patriarche universel. Dans la lettre qu'il écrivit à l'Empereur sur l'élection de Cyriaque, il appelle Jean homme de sainte mémoire; ce qui marque qu'il l'avoit toûjours eu en sa communion. L. 6. Ep. 61.

XIV. Depuis la mort de saint Gregoire, le Pape Boniface obtint de l'Empereur Phocas, que ni Cyriaque ni ses successeurs ne prendroient plus le nom d'œcuménique. Phocas le défendit par une Constitution expresse; mais cette défense ne fut pas long-tems observée, car les [a] Conciles généraux mêmes leur donnérent ce nom depuis, aussi bien qu'aux Papes. Le Patriarche de Constantinople signe encore *Patriarche œcuménique*, comme on peut voir dans les attestations que l'Eglise d'Orient a données depuis vingt-cinq ans,

Voyez Baron. ad an. 606. §. 2. Il cite Anastase le Biblioth. & Paul Diacre.

a Concil. 6. & 7.

ſur les points de controverſe qui ſont agitez entre nous & les Proteſtans. On voit les originaux de ces atteſtations dans la Bibliothéque de l'Abbaye de ſaint Germain des Prez.

XV. On peut dire qu'il eſt arrivé de ce mot comme de pluſieurs autres, qui ont ſurpris d'abord par leur nouveauté, & qui ont été rejettez par la plûpart des Théologiens à leur naiſſance. Enſuite on s'y eſt accoûtumé, lors que par le ſens qu'on leur a donné, il a paru qu'ils ne renfermoient rien de mauvais. Cependant on ne peut que loüer le zéle de ſaint Gregoire à rejetter ce nom, ſoit parce qu'étant ſuſceptible de pluſieurs mauvais ſens, on devoit appréhender qu'il ne s'établît même ſelon ces ſens ſi dangereux, ſoit parce que toute nouveauté eſt fort à craindre, ſoit parce que rien ne doit être plus en recommandation aux Evêques & aux Paſteurs, que la modeſtie & l'humilité, laquelle ne peut s'accorder que difficilement avec cét empreſſement à rechercher des titres extraordinaires de diſtinction.

Je ſçai qu'un Ecrivain fameux, qui a donné au Public l'Hiſtoire du Pontificat de ſaint Gregoire, & qui ſe pique d'un grand deſintéreſſement, l'a blâmé de s'être ſi fort échauffé dans *une affaire de rien*. Cependant je ne doute pas que ſi ſaint Gregoire ou quelqu'autre Pape avoit entrepris de ſe faire appeller Patriarche œcuménique, & que Jean Patriarche de Conſtantinople, ou quelqu'autre Evêque s'y fût oppoſé; le même Ecrivain n'eût blâmé le Pape de cette entrepriſe, comme d'une préſomption & d'une uſurpation inſupportable, & loüé la générosité du Patriarche, de l'Evêque,

& géné-

& généralement de tous ceux qui s'y seroient opposez. Tant il est dangereux d'apporter à écrire l'histoire, un esprit rempli de préjugez, qui cherche autant à faire entrer ses sentimens dans le recit des faits, qu'à exposer ces faits avec une entiere sincérité.

XVI. Les Protestans tâchent de tourner à leur avantage les sentimens modestes de saint Gregoire, & prétendent que lorsqu'il a enseigné, que le nom d'Evêque universel ne pouvoit être accordé légitimement, même au Pape (car il le dit en effet assez nettement) il s'est déclaré contre sa primauté sur tous les Evêques, contre sa supériorité sur toutes les Eglises, & contre sa plénitude de puissance. Mais il faut qu'ils s'aveuglent à plaisir, pour ne pas voir que dans les mêmes endroits où il combat le nom d'Evêque universel, & dans une infinité d'autres, il établit l'autorité de son Siege sur tout le monde Chrétien : Autorité qu'il a même exercée dans toute son étenduë, en toute l'Eglise; en Afrique, en Egypte, en Asie; enfin dans l'enceinte même du Patriarchat de Constantinople, qui étoit alors le premier de tous aprés Rome, comme il paroît par l'affaire des Moines d'Isaurie dont nous avons parlé. Si donc saint Gregoire a cru que le nom de Patriarche universel ne pouvoit pas même convenir au Pape, c'est parce qu'il avoit devant les yeux tous les différens sens dont ce nom est susceptible; & que selon le plus naturel, lequel S. Gregoire combat avec plus de force, ce seroit un crime de le donner au Pape. Car ce seroit faire de lui le seul Evêque de toute l'Eglise; ou tout au moins lui donner droit

Voyez l. 11. chap. 6. §. 2. & suiv. Voyez aussi l. 7. ind. 2. ep. 64.

d'exercer par une autorité immédiate les fonctions episcopales dans tous les Diocéses, & réduire tous les autres Evêques à la qualité de simples Vicaires.

Au reste, pour prouver que l'extréme modestie de saint Gregoire, ne l'a pas empêché de soûtenir l'honneur de son Siege, il ne faut que représenter quelques points de sa doctrine & de sa conduite.

a Il assure qu'il n'y a point [a] d'Evêque, qui ne soit sujet à la correction du Pape. Il n'excepte pas même l'Eglise de Constantinople, de la loi commune qui soûmettoit toutes les autres Eglises à celle de Rome. L'Empereur & le Patriarche de Constantinople, reconnoissoient cette supériorité de l'Eglise Romaine.
b Saint Gregoire a reçu les [b] appellations portées devant son Siege, pour cause d'hérésie, ou pour d'autres affaires importantes. Enfin il déclare en termes formels,
c que [c] le soin de toutes les Eglises le regarde, qu'il est lié par une obligation étroite de pourvoir à toutes avec une sollicitude Pastorale.

a Voyez l. 7. ind. 2. ep. 64. & 65.
b Voyez l. 5. ep. 15. & 64.
c *Quia cunctarum Ecclesiarum injuncta nos sollicitudinis cura constringit, ne distinctius gregi fidelium desit custodia Pastoralis, &c.* l. 7. ind. 2. ep. 50.

CHAPITRE II.

I. Les Lombards continuent leurs desordres en Italie. II. Mort de S. Maximien Evêque de Syracuse. Son éloge. III. Celui de Jean son successeur. Il fait lire à sa table les Ouvrages de S. Gregoire, qui l'en blâme. IV. Mort de Jean Archevêque de Ravenne. Marinien lui succéde. V. S. Gregoire le blâme du peu d'aumônes qu'il faisoit. VI. Réglemens faits par S. Gregoire. VII. Le plus important est contre la simonie. VIII. Soin qu'il a de l'extirper en France. L'Eglise Gallicane est fille de l'Eglise Romaine. IX. Autorité qu'il donne à l'Archevêque d'Arles. Anciennes prérogatives des Evêques d'Arles. X. Avantages des Rois de France sur tous les autres, selon S. Gregoire. XI. Eloges qu'il donne à la Reine Brunehaut. XII. Justification de cette Princesse, & de S. Gregoire qui l'a loüée. XIII. Il s'oppose aux Clercs qui usurpoient les Abbayes. XIV. Quel est le vrai sens de la lettre qu'il écrivit là-dessus. XV. Difference des Moines qu'on ordonnoit Prêtres pour le service des Eglises, & de ceux qu'on ordonnoit pour les Monasteres. XVI. Divers Réglemens touchant les Abbez. XVII. Lettres de S. Gregoire en faveur de quelques Monasteres. Son dessein en donnant des exemtions. XVIII. Réglemens pour les Monastéres de filles. XIX. S. Gregoire veut qu'on persécute les Manichéens. XX. Voyage de S. Gregoire de Tours à Rome, & sa mort.

I. L'Affaire dont nous venons de parler, & qui s'échauffa particuliérement la cinquiéme année du Pontificat de saint Gregoire, ne fut pas la seule cho- 594. & 595.

ſe qui lui cauſa du chagrin dans le même tems. Nous apprenons de pluſieurs lettres qu'il écrivit cette année, que les Lombards continuoient à faire beaucoup de deſordres en Italie, ſans épargner le voiſinage de Rome. Saint Gregoire avoit travaillé inutilement à faire ceſſer la guerre, parce que les Miniſtres de l'Empereur s'y étoient toûjours oppoſez. Ses ennemis qui

L. 5. Ep. 30. étoient auſſi ennemis de la paix, firent afficher dans la ville de Ravenne, des libelles contre Caſtorius, qu'il avoit envoyé Nonce auprés de l'Exarque, afin de l'exhorter à la paix. Quoique nous ne ſachions pas ce qui étoit dans ces libelles diffamatoires, nous croyons néanmoins qu'ils contenoient des choſes atroces, contre le Pape & contre ſon Nonce, & que ceux qui en étoient auteurs, tâchoient de les rendre l'un & l'autre ſuſpects de favoriſer les ennemis de l'Empire. S. Gregoire écrivit à l'Archevêque de Ravenne, aux Prélats qui étoient à la Cour de l'Exarque, au Clergé & au Peuple, pour leur déclarer qu'il interdiſoit la ſainte communion du Corps & du Sang de nôtre Seigneur, à quiconque avoit eu part à ces libelles; & que s'il avoit la témérité de communier en cét état, il le retranchoit du corps de l'Egliſe, à moins qu'il ne ſe déclarât, & qu'il ne ſe mit en devoir de prouver ce qui étoit contenu dans ces placards. Il offroit toutefois le pardon, à celui qui reconnoîtroit humblement ſa faute. Cette lettre de ſaint Gregoire eſt dattée du mois d'Avril de l'indiction 14. qui revient à l'an 595.

L'affliction que la vûë de tant de calamitez publiques, cauſoit à nôtre Saint, étoit augmentée par ſes pertes particuliéres. Ce fut cette année qu'il pleura la

mort d'un ami qui lui étoit fort cher, & la perte que l'Eglise faisoit en la personne d'un tres-saint Evêque.

II. Nous avons déja parlé souvent du bienheureux Maximien, qui avoit été Religieux & Abbé dans le Monastere de saint André de Rome, & qui fut fait ensuite Evêque de Syracuse, un peu avant l'élection de saint Gregoire. Le peuple de cette ville n'étoit pas digne d'avoir long-tems un si bon Pasteur; c'est pourquoi Dieu l'appella à soi, pour lui donner la récompense de ses travaux & de ses bonnes œuvres. Sa mort arriva presque au commencement de la cinquiéme année du Pontificat de saint Gregoire, parce que la lettre qu'il écrivit au sujet de cette mort, & pour donner ordre à l'élection d'un nouvel Evêque, marque que ce Saint mourut au mois de Novembre de la même année. Nôtre grand Pape le regreta comme un Prélat d'un mérite extraordinaire, & déclara qu'il ne connoissoit personne qui lui ressemblât, ni qui fût digne de lui succéder. Néanmoins les soins que S. Gregoire se donna, pour faire mettre en sa place un bon Evêque, ne furent pas inutiles. D'abord les vœux & les suffrages du peuple étoient pour Trajan Prêtre de la même Eglise. Mais saint Gregoire ne le jugea guéres propre à remplir un Siege si considérable; & il fit sçavoir secrétement à Cyprien son Agent, qu'il ne trouvoit personne qui en fût plus digne, que Jean Archidiacre de Catane: mais il l'avertit que si l'on pouvoit faire ensorte qu'il fût élû, il falloit obtenir un Dimissoire de son Evêque, pour le faire ordonner. La Noblesse & le Sénat de Syracuse ne voulurent point user de leur droit d'élection en cette occasion, & le remi-

L. 4. Ep. 19.

L. 4. Ep. 47.

Ibid. Ep. 47. rent entre les mains de nôtre ſaint Pape, qui les remercia de cette civilité. Enfin Jean fut élû comme ſaint Gregoire l'avoit ſouhaité. Il lui envoya le Pallium, & confirma tous les priviléges de ſon Egliſe. L. 5. ind. 14. Ep. 18.

III. Jean ſe montra un excellent Evêque. Sa charité ſans bornes ne trouva pas aſſez de pauvres dans ſon Diocéſe, quoique le nombre en fût fort grand ſelon ſaint Gregoire. Il en alla chercher ailleurs, & même bien loin, pour les aſſiſter, avec tant de profuſion, que nôtre ſaint Paſteur qui étoit le pere des pauvres, y trouva de l'excés. Peut-être ne fut-il ſi charitable, que parce qu'il tâcha d'imiter le ſaint Pape, & parce que pour mieux régler ſa conduite ſur la ſienne, il faiſoit lire ſes excellens ouvrages à ſa table. L'humble Gregoire ne put l'apprendre ſans chagrin. Il lui écrivit pour le prier de faire lire plûtôt les ouvrages des anciens Peres, que les ſiens, ſur tout lorſqu'il auroit des étrangers à manger avec lui.

L. 6. Ep. 3.

Ibid.

IV. Jean Archevêque de Ravenne mourut auſſi la même année que Maximien, & preſque en même tems. Saint Gregoire prit ſoin de cette Egliſe vacante, & travailla pour y faire élire un Evêque qui eût toutes les qualitez néceſſaires, pour remplir une place ſi importante. Un grand Seigneur appuyoit fort l'Archidiacre Donat, & vouloit le faire élire; mais on trouva dans ſa conduite bien des choſes qui empêchérent ſaint Gregoire, de permettre qu'on l'ordonnât; & il en avertit celui qui étoit ſon Patron. Il ne voulut pas non plus conſentir à la promotion de Jean, qui étoit un Prêtre un peu ignorant, parce qu'il ne ſçavoit pas les Pſeaumes; ce qui faiſoit voir qu'il étoit peu affectionné à

L. 4. Ep. 20. 45. & 54.

ſon devoir d'eccléſiaſtique. Enfin toutes les voix ſe réünirent en faveur de Marinien Prêtre, qui avoit vécu long-tems dans le Monaſtere de ſaint André avec ſaint Gregoire. Marinien fit tous ſes efforts pour s'exemter d'accepter cette pénible Charge. Mais ayant été forcé de ſubir le joug, ſon cher Maître le recommanda à un de ſes amis, afin que dans les commencemens de l'Epiſcopat, qui ſont toûjours difficiles & fâcheux pour ceux qui aiment la retraite, il trouvât de la conſolation auprés de lui, & qu'il pût s'y mettre à couvert de la tempête. Marinien étoit déja conſacré l'an 595. le 5. de Juillet, comme nous l'apprenons des ſignatures d'un Concile tenu le même jour, parmi leſquelles on trouve la ſienne, en qualité d'Archevêque de Ravenne. C'eſt la prémiere aprés celle de ſaint Gregoire. Le ſaint Pape lui envoya le Pallium, & lui permit de le porter hors de ſon Egliſe, ſeulement quatre fois l'année, à certaines Proceſſions, ainſi qu'il l'avoit permis à Jean ſon prédeceſſeur. Le nouveau Prélat ſe vit bien-tôt plongé dans les troubles qu'il craignoit, & il eut tout ſujet de regreter le repos de la ſolitude. Des gens mal intentionnez l'accuſérent de manquer de reſpect pour le Concile de Calcedoine. C'eſt pourquoi ſaint Gregoire ſe crut obligé de rendre témoignage à ſa foi, dans une lettre adreſſée au Clergé & au Peuple de Ravenne. C'étoit encore une ſuite de la conteſtation pour les trois Chapitres.

Ibid. Ep. 4.

L. 5. Ep. 33.

L. 5. Ep. 2.

V. Saint Gregoire ſe plaignit pourtant de ce Prélat, parce qu'il ne faiſoit pas aſſez d'aumônes, & qu'il négligeoit ſes avis. Aprés lui avoir écrit pour l'exhorter à s'acquiter mieux de ſon devoir, il lui fit parler par le

Ibid. Ep. 30.

ſaint Moine Secondin. Il voulut que ce vertueux Solitaire lui remontrât que ſes oraiſons, ſes lectures, ſes pieuſes études, ſa retraite, tout cela lui ſeroit inutile, s'il n'avoit pas ſoin de porter les fruits des bonnes œuvres. Qu'au reſte, il ne pouvoit pas comprendre comment il avoit la dureté de renvoyer les pauvres, ſans leur faire l'aumône, en leur diſant qu'il n'avoit rien; lui qui avoit des habits, de l'argent, & des proviſions en abondance. La conteſtation touchant l'uſage du Pallium, qui avoit été portée à Rome du tems de ſon Prédéceſſeur, ſe renouvella auſſi du tems de ſon gouvernement; & il fallut en venir à une enquête juridique, de ce qui avoit été pratiqué avant l'Archevêque Jean, qu'on accuſoit d'avoir innové.

VI. Saint Gregoire fit quelques réglemens dignes d'être ici marquez, dans le Concile dont nous venons de parler, auquel nous avons dit que Marinien aſſiſta & ſouſcrivit.

L. 4. Ep. 44.

Il défendit d'employer les Diacres à chanter dans l'Egliſe, autre choſe que l'Evangile; & il voulut que les Soûdiacres ou les moindres Clercs fuſſent employez à chanter les Pſeaumes & les Leçons.

Il ordonna que les Papes ne prendroient plus pour les ſervir à la Chambre, de jeunes laïques, mais des perſonnes ſages choiſies entre les Clercs & les Moines.

Ceux qui étoient employez à l'adminiſtration du Patrimoine de l'Egliſe, ſe mettoient en poſſeſſion de pluſieurs héritages, tant à la ville qu'à la campagne, ſur des prétextes bien légers, lorſque ceux à qui ces biens appartenoient, manquoient de forces pour ſe défendre. C'eſt pourquoi ſaint Gregoire & les Peres de ce Concile,

Concile, frappérent d'anathéme ceux qui exerceroient de pareilles violences à l'avenir, & les Papes mêmes qui les commanderoient, ou ne les puniroient pas.

La vénération qu'on avoit pour les Papes avoit donné lieu à un abus. Quand le saint Pere étoit mort, on portoit son corps à la sépulture avec pompe, couvert d'une Dalmatique, dont le peuple coupoit ensuite des morceaux, que l'on conservoit comme de précieuses Reliques. On en faisoit même plus de cas que des voiles qui avoient été mis sur les sacrez corps des Apôtres & des Martyrs. Ce fut pour arréter le cours de cette superstition, que saint Gregoire à la tête du Concile, régla qu'on ne couvriroit plus de voiles ou de dalmatiques le cercueil des Papes.

VII. Mais le plus important Canon que nôtre Saint fit dans son Synode, fut qu'on ne donneroit rien ni pour les ordinations, ni pour la concession du Pallium, ni pour les expéditions & les lettres, ni pour le droit du [a] *Past*, c'est à dire du repas qu'on donnoit à l'Evêque. Vingt-cinq Evêques souscrivirent à ce Concile avec le Pape; & plusieurs Prêtres de l'Eglise Romaine, qui étoient alors comme les Curez de la Ville, y mirent aussi leur signature aprés les Evêques, mais non pas les Diacres ni les autres Ecclésiastiques. Ce Concile fut tenu dans l'Eglise de saint Pierre. Il est à croire que ce fut dans cette Assemblée qu'on examina l'affaire de [b] Jean Prêtre de Calcedoine, & d'Anastase Prêtre du Monastere de saint Mile de Tamnac a b

Xx

a *Appellatione pastelli.* On a dit pour signifier la même chose: *Pastus, pastellus, pastellaticus.*

b Voyez ci-dessus l. 2. chap. 6. n. 2. & suiv.

en Licaonie, accuſez d'héréſie & mal-traitez par Jean Patriarche de Conſtantinople, deſquels nous avons déja parlé. Ils avoient appellé au ſaint Siege; & Jean de Conſtantinople avoit, ce ſemble, reconnu ce Tribunal, puiſqu'il produiſit devant ſaint Gregoire, un Livre plein d'héréſie qu'on avoit trouvé chez Athanaſe. Il fut cependant abſous auſſi bien que Jean, à cauſe de l'ignorance de ſes accuſateurs, qui ne ſçavoient pas même ce que c'étoit que l'héréſie des Marcianiſtes, ou plûtôt des Marcionites; & parce qu'on prouva qu'Athanaſe n'avoit pas compoſé le Livre hérétique trouvé chez lui, mais qu'il l'avoit ſeulement lû avec trop de ſimplicité. Le Pape écrivit ſur cette affaire, non-ſeulement à Jean Patriarche de Conſtantinople, mais auſſi au Comte Narſés & à l'Empereur même. C'eſt dans ces excellentes lettres, qu'il condamne le faux zéle de ceux qui veulent rendre leurs adverſaires hérétiques, malgré eux; & qui bien loin de ramener au ſein de l'Egliſe ceux qui l'ont abandonné, font tout ce qu'ils peuvent pour arracher des mammelles de cette bonne mere, ceux même qui y ſont les plus attachez, & qui font aſſez connoître qu'ils ſont ſes enfans, en parlant ſon langage dans leur confeſſion de foi. Depuis peu un ſaint Pape & un grand Archevêque, remplis l'un & l'autre de l'eſprit de ſaint Gregoire, ont défendu de décrier perſonne par une accuſation vague & odieuſe d'héréſie.

L. 5. Ep. 14. 15. 16. & 17.

Innocent XII. dans ſon Bref du 6. Février 1694. M. l'Archevêque de Paris dans ſon Ordonn. du 20. Aouſt 1696.

VIII. La vigilance de Gregoire le rendoit préſent par tout, pour remédier aux deſordres, qui n'étoient pas moins grands ailleurs qu'en Italie. Ayant oüi dire que toutes les promotions qui ſe faiſoient dans les

Ibid. Ep. 50. & 52.

Gaules ou dans la [a] Germanie, étoient ſimoniaques, il en écrivit à Virgile Archevêque d'Arles, lequel lui avoit demandé le Pallium, & l'avoit prié de lui conſerver le Vicariat du ſaint Siege, dont ſes Prédeceſſeurs avoient joüi. Virgile étoit un Prélat de grande réputation, que le Roi Childebert conſidéroit fort; c'eſt pourquoi ce Prince s'intéreſſa pour obtenir du Pape ce qu'il demandoit. Gregoire le lui accorda de bonne grace, & fit ſouvenir cét Archevêque que l'Egliſe Gallicane étoit fille de l'Egliſe Romaine, peut-être pour lui marquer qu'il avoit droit de veiller à la conſervation ou au rétabliſſement de la diſcipline dans cette Egliſe, & particuliérement à l'extirpation de la ſimonie dont il avoit appris qu'elle étoit ſoüillée. C'eſt l'abus qu'il s'efforce davantage de combattre dans ſa lettre à Virgile. Il attaque auſſi les promotions précipitées à l'Epiſcopat, qui étoient des fruits de l'ambition. Saint Paul les avoit condamnées dés la naiſſance du Chriſtianiſme, ayant défendu qu'on ordonnât un Néophyte. En effet, il faut avoir été ſoldat & s'être exercé dans l'art militaire, avant que de commander en qualité de Capitaine. Celui qui n'a pas encore pleuré ſes propres péchez, peut-il entreprendre de corriger les autres & de punir leurs fautes? Comment ce Paſteur établi à la hâte, aura-t'il la capacité néceſſaire pour prêcher la parole de Dieu, qu'il n'a

a

Ibid. Ep. 53.

Ep. 50.

1. Tim. 3. 6.

[a] Il appelle la France *Germanie*, peut-être à cauſe que les François étoient originaires de Germanie. Jean Diacre parle auſſi quelquefois de la même maniere. Sidonius Apollinaris appelle la Province Lionnoiſe, *Lugdunenſem Germaniam*, l. 5. ep. 7. Les Archevêques de Sens ſe qualifient Primats des Gaules & de *Germanie*. Il y avoit une raiſon particuliére d'appeller la Province Lionnoiſe *Germanie*, à cauſe des Bourguignons Germains d'origine qui l'habitoient.

peut-être jamais entendu prêcher aux autres ? Un troupeau confié à la garde d'un tel Pasteur, n'est-il pas en proye aux loups & aux larrons ? C'est pour toutes ces raisons, & pour plusieurs autres qu'il seroit trop long de rapporter, que saint Gregoire appelle ce desordre détestable. Il enjoint donc à Virgile, d'avertir le Roi Childebert, d'exterminer ce grand abus dans tout son Royaume. Et afin que ce Prélat puisse le faire avec plus d'autorité, il l'établit Vicaire du saint Siege dans toute l'étenduë de ce Royaume. Il explique ensuite en quoi consiste sa charge & sa dignité; nous allons en marquer les principales prérogatives.

IX. Il étoit au dessus de tous les autres Evêques & Archevêques ou Métropolitains; de sorte que nul d'eux ne pouvoit entreprendre un long voyage sans sa permission. S'il arrivoit quelque contestation entre les Evêques, soit sur les matieres de la foi, soit sur quelqu'autre sujet, il assembloit un Concile de douze Evêques, pour examiner l'affaire & la juger. Mais si elle étoit trop difficile pour être terminée à ce Tribunal, elle étoit portée devant le Pape, aprés avoir été instruite. La lettre de saint Gregoire à Virgile est dattée du 6. Juin de cette année.

Ibid. Ep. 52. Il écrivit aussi aux Evêques du Royaume de Childebert, afin de les avertir de reconnoître pour leur Primat l'Archevêque d'Arles, & de se rendre à ses Synodes lorsqu'il les convoqueroit. Sa lettre est du onziéme d'Aoust de la même année. Dans celle qu'il adressa au Roi, laquelle est dattée du 12. du même mois, il Ibid. Ep. 53. l'informe de ce qu'il a fait à sa priére, & il le conjure d'employer son autorité à corriger les abus de son

Royaume dans les ordinations & dans les nominations aux dignitez ecclésiastiques.

Saint Gregoire témoigne que s'il a fait Virgile Vicaire du saint Siege, il a suivi en cela l'ancienne coûtume. En effet, on voit qu'au moins depuis le tems du Pape Zozime, l'Eglise d'Arles avoit été considérée comme la plus illustre des Gaules; peut-être parce que cette Ville avoit été le Siege du Préfet des Gaules pour les Empereurs. L'Evêque d'Arles étoit Exarque ou Primat de sept Provinces, desquelles il assembloit le Concile tous les ans. C'étoit lui qui donnoit les lettres *formées*, lorsqu'on alloit des Gaules à Rome, ou ailleurs. Il pouvoit faire des ordinations dans les deux Provinces Viennoises, & dans la Narbonnoise. Mais saint Leon le Grand retrancha une partie de ces priviléges, étant mécontent de saint Hilaire Archevêque d'Arles, que l'on accusa d'usurper les droits des Metropolitains. Et pour terminer les différens qui étoient entre l'Eglise d'Arles & celle de Vienne, touchant la Primatie, il la partagea entr'elles.

Saint Gregoire aprés avoir confirmé à Virgile les priviléges de son Eglise, leur donna atteinte, lorsqu'il accorda presque les mêmes droits à Syagrius Evêque d'Autun, dans l'étenduë du Royaume de Childebert, à la priére de la Reine Brunehaut, comme nous le dirons ensuite. Les Papes marquoient par là leur autorité, honorant comme il leur plaisoit certaines Eglises, & les dépoüillant ensuite des honneurs qu'ils leur avoient accordez, pour en revêtir d'autres.

Au reste, ces abus des ordinations simoniaques, & des promotions précipitées des laïques aux dignitez

de l'Eglise, ne pûrent être corrigez par tous les soins infatigables du Pape. Il continua à s'en plaindre dans les lettres qu'il écrivit depuis, soit à Childebert, soit à la Reine Brunehaut sa mere, soit aux Evêques de leurs Etats. Aussi ce sont de ces desordres causez par la cupidité des hommes, contre lesquels on criera toûjours sans pouvoir les réformer, parce qu'on ne changera jamais le cœur humain, dont la corruption est leur véritable source.

L. 5. Ep. 6. X. Je ne puis me dispenser de remarquer ici ce que saint Gregoire dit dans une de ses lettres au Roi Childebert : Que son Royaume est autant élevé au dessus des Royaumes de toutes les autres Nations, que la dignité Royale éleve les Rois au dessus du reste des hommes ; Qu'il posséde lui seul tout ce que les autres Rois peuvent se flatter d'avoir de plus considérable, & de plus digne de recommandation ; mais qu'il a particuliérement cét avantage au dessus d'eux, d'être un Prince Catholique. C'est pourquoi il l'exhorte à ne se distinguer pas moins par la droiture & la justice dans le gouvernement de ses Etats, que par la sincérité de sa foi ; & à mettre des bornes à sa puissance, de peur qu'il ne se persuade que tout ce qui est en son pouvoir lui soit permis.

Ibid. Ep. 5. XI. Il loüe aussi la Reine Brunehaut, non-seulement de la prudence avec laquelle elle a conservé le Royaume à son fils, mais encore davantage du soin qu'elle a pris de mettre en son cœur & de cultiver la semence de la véritable foi, & de la solide piété, qui consiste à honorer Dieu d'un culte pur & sincere, exemt de toute dissimulation. Childebert avoit perdu le Roi Sige-

bert son pere à l'âge de cinq ans. Il avoit été sauvé comme par miracle des mains de la cruelle Fredegonde, & reconnu à Mets pour Roi d'Austrasie, par les Seigneurs de ce Royaume. Ensuite même son oncle Gontran Roy de Bourgogne n'ayant point d'enfans, le déclara son héritier & son successeur dans une grande assemblée des grands du Royaume, à l'exclusion de Clotaire fils de Chilperic & de Fredegonde. Childebert étoit redevable de tous ces avantages, à l'adresse & à la sage conduite de sa mere Brunehaut, laquelle avoit été Régente de ses Etats pendant sa minorité, & avoit ménagé l'esprit de Gontran son beaufrere.

Aprés la mort de Childebert, qui arriva la 25. année de son âge, Brunehaut se chargea encore de la Régence des Etats de ses petits fils Théodebert Roi d'Austrasie, & Thierry Roi de Bourgogne, lesquels Childebert avoit laissez en bas âge. Les soins qu'elle prit du gouvernement, les firent triompher de Clotaire, jeune Prince ambitieux, qui avoit voulu profiter de leur enfance pour les dépoüiller, mais qui se vit lui-même dépoüillé de presque tous ses Etats par une juste punition de sa cupidité.

Les éloges que saint Gregoire donne à cette Princesse, ne lui seroient point contestez, s'il s'étoit contenté de la loüer de sa prudence à administrer les Etats de ses enfans. Mais ne se contentant pas d'en faire une Princesse consommée dans la politique & dans l'art de régner, il en a, dit-on, fait une sainte à canoniser. En effet, il la loüe de son zéle pour la Religion, de sa piété, de son attachement à tout ce qui pouvoit procurer la gloire de Dieu. Au contraire, la plûpart de

nos Historiens la noirciſſent, & l'accuſent de pluſieurs crimes, ſur tout des plus infames débauches, aprés Jonas Auteur contemporain, qui en parle tout-à-fait mal dans la vie de ſaint Colomban perſécuté par cette Princeſſe.

XII. Je n'entreprens pas de démêler la difficulté qui naît de tant de témoignages oppoſez les uns aux autres; ce qu'ont déja fait quelques nouveaux Hiſtoriens fort ſçavans & fort exacts dans la recherche de l'antiquité. Je dirai ſeulement.

Voyez l'Hiſtoire de M. de Cordemoy, & les Annales du P. le Coin-te.

1. Que le témoignage du Moine Jonas eſt ſuſpect. Il a pû écrire ſur la foi des ſatyres que Fredegonde & ſes partiſans répandoient par tout, contre la réputation de Brunehaut. Saint Gregoire de Tours qui étoit ſujet de Fredegonde & de Clotaire ſon fils, & qui a écrit l'Hiſtoire de ſon tems, n'a jamais rapporté rien d'approchant de ce que Jonas débite contre l'honneur de la Reine d'Auſtraſie.

2. Quand même cette Princeſſe ſe ſeroit ſoüillée d'autant de crimes qu'on lui en a reprochez, cela n'eſt arrivé qu'aprés la mort de ſaint Gregoire le Grand, qu'elle ſurvéquit d'environ neuf ans. En effet, c'eſt pendant ce tems-là qu'on l'accuſe d'avoir commis la plûpart de ces crimes. Ainſi ſaint Gregoire n'auroit pû les connoître que par un eſprit prophétique.

3. Si l'on prend garde aux loüanges que le ſaint Pape lui donne, elles peuvent convenir à une Princeſſe dont la vie n'eſt pas tout-à-fait réglée. Il parle de ce qui éclatoit au dehors, de la fondation de pluſieurs Monaſteres & Hôpitaux, des ſecours qu'elle avoit donnez aux Prédicateurs envoyez pour convertir les Anglois,

glois, de la sage administration des Etats de ses enfans, de sa dévotion, de sa piété au moins extérieure; car il n'en jugeoit que par ce qui paroissoit au dehors. Cela n'empêche pas qu'elle n'ait pû couvrir de grands vices sous ce bel extérieur, entretenir des commerces, machiner la ruïne de ses ennemis. C'étoit assez que ces maux n'éclatassent pas au dehors, pour être ignorez par saint Gregoire, ou dissimulez avec prudence. Il ne la loüe pas tant, qu'il ne la presse [a] vivement sur les grands abus qui étoient dans les Etats de ses enfans, dont elle étoit responsable, parce qu'ils consistoient particuliérement dans les promotions aux dignitez de l'Eglise, ou simoniaques ou précipitées, qui dépendoient beaucoup d'elle; dans le mauvais choix des Pasteurs qu'elle donnoit aux Eglises; & dans les excés des Juifs qu'elle toléroit. Souvent même il la menace assez clairement des Jugemens de Dieu, qu'elle devoit craindre pour elle, pour ses enfans, & pour tout son Royaume. On verra dans la suite l'effet de ces menaces.

Au reste, la Reine Brunehaut ne devint si criminelle sur la fin de ses jours, selon le portrait que les Historiens en ont fait, que parce qu'elle devint malheureuse, & parce qu'aprés la mort de ses petits-fils, trahie par les grands d'Austrasie & de Bourgogne, elle fut livrée à Clotaire, qui la fit mourir inhumainement, aprés avoir voulu la rendre responsable de plusieurs crimes dont lui-même ou ceux de son parti étoient les véritables auteurs. Comme il réünit ensui-

a Voyez l. 7. ind. 2. ep. 114. l. 9. ep. 57. 64. &c.

te toute la Monarchie Françoise, les Historiens qui tournent souvent du côté des plus forts, prirent pour des crimes prouvez contre Brunehaut, ceux qui lui avoient été reprochez, sans se mettre beaucoup en peine d'examiner la vérité des faits.

Ce que nous venons de dire suffit pour justifier saint Gregoire, du reproche qu'on pouvoit lui faire d'avoir flatté cette Princesse dans ses lettres, si l'on s'arrétoit à l'idée que le vulgaire des Historiens nous donne d'elle. Reprenons la suite des actions de ce grand Pape.

XIII. S'il prit tant de peines pour arréter la cupidité des laïques, qui envahissoient les biens & les dignitez de l'Eglise, il n'eut pas moins de soin de réprimer l'avarice des Clercs, qui s'emparoient du revenu des Monasteres, sans observer ni vœux ni discipline monastique. Cét abus s'étoit glissé particuliérement dans le Diocése de Ravenne, peut-être à cause de la protection que l'Exarque qui y tenoit sa Cour, donnoit à ces mercenaires & à ces affamez, dont le nombre s'est multiplié depuis presque à l'infini. Gregoire qui étoit zélé pour la conservation de la discipline monastique, qu'un tel desordre étoit capable de ruïner, écrivit tout au commencement de cette année à Jean Archevêque de Ravenne pour s'en plaindre, & pour lui enjoindre de corriger au plûtôt cét abus, en sorte qu'il puisse lui faire sçavoir en peu de tems qu'il y a donné remède. Ces Ecclésiastiques, dit saint Gregoire, font semblant de vivre fort religieusement; & par là ils aspirent à être établis supérieurs dans les Monasteres. Mais lorsqu'ils ont obtenu ce qu'ils souhaitoient, ils

L. 4. Ep. 1.

les détruisent bien-tôt par la vie qu'ils ménent. Aussi «
n'est-il pas possible de s'acquiter tout ensemble des «
fonctions ecclésiastiques, & de persévérer dans l'ob- «
servance exacte de la vie monastique. «

XIV. Quelques-uns se sont servis de cette lettre, pour prouver que la Cléricature répugne à l'état des Moines; mais ce ne peut être la pensée de saint Gregoire, qui a fait promouvoir aux Ordres sacrez, & même à l'Episcopat plusieurs Moines, tant de son Monastere que de divers autres, qu'il a employez aux fonctions Apostoliques. Voici donc quel est le sentiment de nôtre saint Docteur, comme on le recueille de cette Epître & de plusieurs autres. Il desapprouvoit que l'on donnât la conduite des Monasteres à des Ecclésiastiques, parce qu'étant accoûtumez à une vie beaucoup plus douce que celle des Moines, ils détruisoient l'observance, & relâchoient la Régle. D'ailleurs, comme ce n'étoit que l'ambition, ou quelqu'autre passion qui les avoit portez à rechercher la dignité d'Abbé, ils y vivoient d'une maniere toute séculiere, & dissipoient tous les biens des Maisons Religieuses, pour s'y maintenir.

Qua nd même ils auroient mené une vie plus réglée, il leur étoit impossible de joindre ensemble les fonctions d'Abbé & le service qu'ils devoient à l'Eglise, dans laquelle ils avoient été reçûs pour remplir un titre, & exercer un office. Ainsi ayant la présomption de pouvoir suffire à deux emplois bien différens, ils ne s'acquitoient ni de l'un ni de l'autre. Si donc ils étoient établis Abbez, il falloit les obliger à quitter le ministere de leur Eglise, pour s'attacher à la profession

monastique. On recueille ceci de [a] plusieurs lettres de saint Gregoire.

XV. C'est par la même raison, que lorsqu'on tiroit des Religieux de leur Monastere pour desservir les Eglises, saint Gregoire vouloit qu'ils ne conservassent plus aucun droit dans ce Monastere, pas même le droit d'y retourner, à cause des troubles que cela pouvoit exciter dans les Communautez. Mais les Religieux qui étoient ordonnez Prêtres pour le service de leur Monastere (nous en trouvons plusieurs dans les lettres de saint Gregoire) continuoient à y vivre dans l'observance de leur Régle, sous l'obéïssance de leur Abbé.

L. 5. Ep. 41. Urbic Abbé de S. Herme en Sicile, ayant besoin d'un Prêtre pour célébrer la Messe dans son Monastere, eut recours à saint Gregoire, lequel écrivit à Victor Evêque de Palerme, que sans nul retardement il ordonnât Prêtre le Moine qui lui seroit presenté par cét Abbé, & par sa Communauté. Il paroît, ce me semble, par cette lettre, que les Evêques n'examinoient point alors les Religieux qu'ils ordonnoient Prêtres pour le service des Monasteres, & qu'ils s'en rapportoient au témoignage que l'Abbé & sa Communauté rendoient de leur capacité. Peut-être même ils regardoient la profession Religieuse, lorsqu'ils s'en étoient acquitez avec zéle pendant quelque tems, comme un préjugé favorable de leur mérite, & de leurs bonnes dispositions; puisque même selon le Pape Gelase, la ferveur & la dévotion avec laquelle un Religieux a embrassé volontairement ce genre de vie si saint, peuvent lui donner plus promtement toute la capacité, que les

Gelas. ep. 9. c. 2. tom. 4. Concil.

[a] Voyez l. 3. ep. 11. l. 5. ep. 27. l. 7 ind. 1. ep. 18. l. 9. ep. 42.

autres acquiérent seulement par les interstices de plusieurs années.

Lorsque les Evêques vouloient tirer des Moines de leurs Monasteres pour les ordonner, afin de s'en servir ensuite, selon les besoins de leurs Eglises, le consentement de leur Abbé étoit nécessaire; & même on s'adressoit au saint Siege, afin d'obtenir la permission de les faire sortir de leur Cloître, ainsi que nous l'apprenons d'une lettre de saint Gregoire à Cande Evêque d'Orviéte. Mais il semble que l'on ne gardoit point toutes ces formalitez, lorsqu'il étoit question de prendre un Moine pour le faire Evêque, parce que le droit d'élection qu'avoient le peuple & le Clergé, renfermoit celui de choisir indifféremment entre les Clercs & les Moines, ceux qui étoient les plus capables de la charge Pastorale. Et comme les Religieux ne faisoient pas moins de progrés dans la vertu & dans les sciences ecclésiastiques, que les simples Clercs, ils étoient également admis aux dignitez de l'Eglise, même par le choix des Clercs; parce que l'on ne voyoit point alors la jalousie régner entre les personnes de ces professions différentes.

L. 5. Ep. 17.

L. 4. Ep. 18.

XVI. Quoiqu'en ce tems-là il n'y eût point d'obligation pour les Abbez d'être Prêtres, néanmoins ils l'étoient ordinairement, comme il paroît par plusieurs lettres de nôtre saint Pape. Je ne sçai toutefois si quelques-uns des Abbez Prêtres dont il y est parlé, n'étoient point du nombre de ces Ecclésiastiques, qui s'étoient fait établir Abbez, & dont la conduite dérégléc avoit causé la ruïne des Monasteres. Trois de ces Abbez Prêtres, Gregoire, Amandin & Saturnin,

L. 1. Ep. 9. L. 4. Ep. 17.

L. 4. Ep. 4. 5. 16. & 17.

avoient été mis en pénitence pour leurs desordres. Nôtre saint Pape fit grace à Gregoire, & permit qu'il fût rétabli dans son Monastere de saint Théodore, aprés avoir fait pénitence. Néanmoins il voulut qu'Urbicus Prieur de son Monastere donnât un de ses Religieux, pour le faire Prieur dans l'Abbaye de S. Théodore, afin que sa diligence suppléât au peu de soin de l'Abbé, qui avoit ce semble plûtôt péché par négligence que par malice ou par des inclinations vicieuses, dans l'administration de sa charge. Saturnin eut aussi permission de reprendre la conduite des Monasteres, quoiqu'il eût été déposé de l'Ordre de Prêtrise, & que saint Gregoire lui eût ordonné de ne jamais rentrer dans les fonctions de son ministére sacré.

On peut apprendre de ces Réglemens, que comme la vie monastique est un état de pénitence, aussi bien pour les Abbez que pour les autres Moines, les Prêtres mis en pénitence & déposez, pouvoient encore exercer leur charge d'Abbé, même pendant que leur interdit duroit, & aprés avoir été entiérement dégradez du Sacerdoce. Nous n'avons rapporté & ramassé tout ceci, que pour servir d'explication à la lettre que le saint Pape écrivit en faveur des Moines, contre la cupidité des Clercs séculiers.

XVII. Saint Gregoire n'avoit point d'autre vûë en faisant ces réglemens favorables aux Monasteres, que d'y procurer la paix & l'union, qui sont si nécessaires pour y conserver l'observance, mais qui ne peuvent subsister, lorsque les Religieux sont inquiétez par des personnes puissantes. C'est le sujet des [a] lettres qu'il

a. L. 4. ep. 41. & 43. l. 7. ind. 1. ep. 18. l. 6. ep. 12.

écrivit en faveur des Abbayes de ſaint Thomas de Rimini, de ſaint Jean de Claſſe proche de Ravenne, de ſaint Caſſien de Marſeille, & de quelques autres. Il exhorta Caſtorius Evêque de Rimini, à traiter favorablement les Religieux du Monaſtere de ſaint Thomas. Il ſouhaite que leur Abbé étant mort, l'Egliſe de Rimini n'entreprenne point de faire un inventaire des biens du Monaſtere, ni d'en diſpoſer; que l'Evêque laiſſe aux freres la liberté d'élire un autre Abbé qui ait les qualitez néceſſaires, & qui ſoit exercé & expérimenté dans la diſcipline monaſtique; que cét Evêque ne célébre point de Meſſes publiques dans leur Oratoire. L. 4. Ep. 42. & 43.

Si ſaint Gregoire procuroit ainſi le repos aux Monaſteres par des exemtions & des priviléges, ce n'étoit, comme il le déclare lui-même, qu'afin que les Moines délivrez de tout autre ſoin, ſerviſſent Dieu avec plus d'application, & vâquaſſent plus librement à la priere, à quoi il les exhorte, de peur qu'il ne ſemble qu'ils n'ayent recherché la protection du ſaint Siege, & les exemtions, pour ſe mettre à couvert de la correction des Evêques. Paſſons maintenant à un Réglement important qui regarde les Religieuſes, deſquelles ſaint Gregoire n'avoit pas moins de ſoin que des Moines.

XVIII. Martia Abbeſſe du Monaſtere de S. Martin, au Diocéſe de Palerme, fondé à ce qu'on croit par ſaint Gregoire, avoit été contrainte par force de ſortir de ſon Abbaye, & conduite dans une autre maiſon Religieuſe. On avoit mis en ſa place Victoria; mais cette Abbeſſe intruſe, avoit cauſé du ſcandale dans ce Monaſtere. Elle en avoit diſſipé le temporel, & le ſpi- L. 4. Ep. 4.

rituel n'étoit pas en meilleur état. Saint Gregoire avoit appris qu'un Medecin nommé Anastase, qu'on y avoit laissé entrer, ne s'y étoit pas comporté sagement. C'est pourquoi il avertit Victor Evêque de Palerme, d'empêcher que ni ce Medecin ni aucun autre n'entrât desormais dans cette maison; & il lui écrivit qu'il le rendroit responsable de toutes les fautes qui s'y commettroient à l'avenir. Il écrivit encore avec plus de force à l'Exarque Romain, lequel au lieu de s'opposer aux crimes, s'en déclaroit le protecteur, & avoit favorisé l'évasion de certaines Religieuses, qui avoient quitté le voile pour se marier. Nôtre saint Pape jaloux de l'honneur des vierges sacrées, ne put apprendre ces excés qu'avec horreur; & voulant en faire une punition exemplaire, il pria l'Exarque de ne point soûtenir les coupables, & de ne se point mêler de pareilles affaires, qui ne pouvoient qu'attirer sur lui la colére du Ciel. On sera peut-être surpris de voir tant de déréglemens parmi des personnes consacrées à Dieu. Mais il faut en attribuer la cause aux guerres continuelles qui désoloient l'Italie, & qui ouvroient la porte à la licence. Il faut aussi se souvenir qu'il y a toûjours eu du mélange dans les Congregations les plus saintes. Ce que nous devons apprendre de la conduite de saint Gregoire, c'est que si tous ces desordres ne l'ont pas empêché d'avoir une extréme vénération pour l'état Religieux, ni de favoriser les personnes qui l'avoient embrassé, nous ne devons pas mépriser cette profession, à cause des défauts & des méchantes actions de ceux qui la deshonorent.

Ibid. Ep. 18.

XIX. Lorsque l'expérience faisoit connoître à nôtre

tre ſage Pape, que les réglemens qu'il avoit faits ne produiſoient pas le fruit qu'il en avoit eſpéré, il n'avoit pas honte de changer de conduite. Il avoit témoigné beaucoup de douceur aux hérétiques, croyant que c'étoit la meilleure voye pour les réduire. Cependant il connut dans la ſuite que la rigueur étoit quelquefois néceſſaire, ſur tout lorſqu'on a affaire à des entêtez & à des inſenſez, tels qu'étoient les Manichéens. C'eſt pourpourquoi il écrivit pluſieurs fois à Cyprien, qui avoit ſoin du patrimoine de l'Egliſe Romaine en Sicile, qu'*il perſecutât* de tout ſon pouvoir les Manichéens qui étoient ſur les terres de l'Egliſe, afin de les faire retourner à la Religion Catholique. On avoit vû auparavant ſaint Auguſtin changer de ſentiment ſur le même ſujet; & aprés avoir prêché la patience, la tolérance, la douceur envers les hérétiques, être d'avis d'employer la force & l'autorité des Magiſtrats. Saint Gregoire prévoyoit que ſi les rigueurs ne faiſoient que des hypocrites & des mal-convertis de ces hérétiques, leurs enfans pourroient devenir bons Catholiques dans la ſuite. L. 4. Ep. 6.

Nous ne devons pas omettre de marquer cette année le voyage que ſaint Gregoire de Tours fit à Rome, ſoit pour ſatisfaire ſa dévotion, en viſitant les tombeaux des ſaints Apôtres, ſoit pour y voir nôtre grand Pape dont il a été un des admirateurs & des hiſtoriens. Il en fut reçu avec tous les témoignages imaginables de conſidération. On dit que le ſaint Pere étant étonné des grands talens de ce Prélat qui étoit fort petit, celui-ci répondit à ſa penſée, & lui fit connoître qu'il avoit eu révélation de ce qui étoit demeuré caché

dans ſon eſprit ; ce qui fit que ſaint Gregoire le Grand eut encore plus d'eſtime pour lui. Il mourut peu de tems aprés être revenu de Rome le 15. de Novembre de l'an 595. Il avoit gouverné l'Egliſe de Tours l'eſpace de vingt-deux ans. Il étoit d'une noble famille d'Auvergne. Ses divers ouvrages rendent témoignage de ſon aſſiduité au travail. Le plus utile de tous eſt ſon Hiſtoire des François, que la mort l'empêcha d'achever. Nous en avons dix livres. Il fut en pluſieurs occaſions le défenſeur de la foi contre diverſes erreurs. Il ſe vit obligé auſſi bien que ſaint Gregoire Pape, de combattre pour la doctrine de la réſurrection, qu'un de ſes Prêtres attaquoit. Sa généroſité éclata au Concile de Paris de 577. où il plaida la cauſe de Prêtextat Archevêque de Roüen, avec une merveilleuſe intrépidité, pendant que la terreur qu'on avoit de la Reine Fredegonde ennemie de l'Archevêque, fermoit la bouche à preſque tous ſes autres Confreres. Il prit auſſi en main la cauſe de Theodore Evêque de Marſeille, accuſé devant le Roy Gontran d'avoir machiné la mort du Roi Chilperic. Il n'étoit âgé que d'environ cinquante-deux ans lorſque la mort l'enleva. S'il avoit vécu plus longtems, nous aurions eu un plus grand nombre d'écrits de ſa façon, & peut-être que ceux qu'il nous a laiſſez auroient été plus châtiez. L'obligation que nous avons à ce Saint, qui nous a conſervé preſque tout ce qui nous reſte de monumens de nôtre Hiſtoire de France, & la liaiſon qu'il a euë avec le grand Pape dont nous écrivons la vie, demandoient que nous fiſſions en ce lieu une honorable mention de lui.

CHAPITRE III.

I. Mission d'Angleterre. II. Le Christianisme y étoit établi dés le 2. siecle. III. Ses martyrs du tems de Diocletien. Ses Evêques qui assistérent aux premiers Conciles. Les Anglois y détruisent la Religion. IV. Division de l'Isle en plusieurs Royaumes. V. Gregoire y envoye des Prédicateurs. VI. Lettres du Pape pour les recommander. VII. Les Missionnaires demandent à revenir. VIII. Lettre que Saint Gregoire leur écrit. IX. Ils abordent en Angleterre. X. Le Roi de Kent donne audience aux Prédicateurs. XI. Succés de la premiere Prédication. XII. Le Roi se fait Chrétien. Augustin passe en France pour s'y faire ordonner Evêque. Il baptise dix mille idolâtres à son retour. XIII. S. Gregoire répond à plusieurs questions qu'il lui fait proposer. XIV. Il envoye de nouveaux Prédicateurs. Il écrit au Roi & à la Reine. XV. Forme qu'il donne à la nouvelle Eglise. XVI. Il mande à Saint Euloge l'heureux succés de cette Mission. XVII. Saint Augustin tâche de gagner les Bretons. Leur opiniâtreté est punie. XVIII. S. Augustin meurt. Laurent lui succéde. Mellit prêche dans le Royaume d'Essex. XIX. Ce qu'il y avoit de singulier dans l'Eglise Anglicane. XX. Des Moines Hibernois prêchent en Northumbre. XXI. Theodore fait cesser le schisme. XXII. Réfléxions que les Anglois dévroient faire sur l'établissement du Christianisme chez eux.

595. & 596.

I. IL y avoit long-tems que saint Gregoire méditoit la mission d'Angleterre, comme il a déja paru par

ce que nous avons dit. Quoique les jeunes esclaves Anglois qu'il avoit fait acheter, & qu'il faisoit élever dans les Seminaires des Monasteres, ne fussent pas encore en état de rendre tout le service qu'on auroit pû attendre d'eux dans un âge plus meur, néanmoins nôtre saint Pape ne crut pas devoir différer plus long-tems l'exécution de cét important dessein; soit parce qu'il craignoit d'être prévenu de la mort, que ses fréquentes maladies lui faisoient envisager toûjours comme prochaine, soit parce qu'il avoit appris, ainsi qu'il le dit lui-même, que la nation Angloise étoit assez disposée à recevoir l'Evangile.

L. 5. Ep. 58. & 59.

II. La Religion Chrétienne avoit été établie dans l'Isle de la Grande Bretagne long-tems auparavant. Eusebe assure que quelques-uns des disciples de nôtre Seigneur passérent l'Ocean pour venir prêcher l'Evangile dans les Isles qu'on appelle [a] Britanniques. Nous ne sçavons pas qui furent ces disciples. La tradition du païs est que Joseph d'Arimathie vint dans la Grande Bretagne pour y fonder le Christianisme. Le vénérable Bede parle de la conversion du Roi Lucius, qui régnoit dans ce païs-là, du tems du Pape Eleuthere, auquel il demanda des Prédicateurs environ l'année 177. ou 180. [b] Spelman croit qu'outre Joseph d'Arimathie, saint Pierre & saint Paul semérent la parole de Dieu dans la Bretagne; & on cite sur ce sujet un passage de Théodoret. Quoiqu'il en soit, la foi avoit fait tant de progrés dans la Grande Bretagne, que selon

L. 1. Hist. c. 47.

a Ἐπὶ τὰς καλουμένας Βρεττανικὰς νήσους. Euseb. l. 3. Demonstrat. Evang. p. 112.

b Voyez Spelmon dans sa Préface sur les Conciles d'Angleterre, *de Exordio Christ. Relig. in Britanniis*. Voyez aussi là-dessus Daniel Langhornius, dans son Livre intitulé *Antiquitates Albionenses*. Londini an. 1673.

Tertullien, [a] les lieux les plus reculez & les plus inaccessibles de cette grande Isle, qui étoient jusqu'alors demeurez impénétrables aux armes des Romains, avoient été soûmis à l'Empire de JESUS-CHRIST. Plusieurs Peres presque aussi anciens que Tertullien, témoignent la même chose, entr'autres Origene, qui dit que la vertu du nom de JESUS-CHRIST avoit passé la mer pour aller chercher les Bretons comme dans un autre monde. Cela nous fait croire que la foi avoit pénétré dés-lors dans l'Ecosse. a Hom. 6. in Luc.

III. La persécution de Diocletien donna plusieurs martyrs à la Grande Bretagne, entr'autres saint Alban si connu dans ce païs, à cause du fameux Monastere qui fut depuis bâti sous l'invocation de son nom. Des Evêques Bretons assisterent à divers Conciles dés le commencement du quatriéme siecle, à celui d'Arles en 314. à celui de Sardique en 351. & à celui de Rimini quelque tems aprés. Deux saints Evêques, Germain d'Auxerre, & Loup de Troyes l'honneur de l'Eglise Gallicane, passérent dans cette Isle pour exterminer l'hérésie de Pelage, laquelle y avoit pris naissance, & s'y étoit conservée, aprés que saint Augustin en avoit triomphé dans l'Afrique. Le Christianisme y fut presque détruit par les Anglois & les Saxons, peuples idolâtres venus de l'extrémité de l'Allemagne, que les Bretons avoient appellez à leur secours contre les Pictes, & qui s'emparérent ensuite de la meilleure partie de l'Isle.

IV. Les Bretons n'étans pas assez forts pour repous-

a *Britannorum inaccessa Romanis loca, Christo verò subdita.* L. adv. Judæos. c. 7. Cét Ouvrage fut composé environ l'an 208.

ſer ces ennemis, d'autant plus à craindre, qu'ils avoient été reçus comme amis & comme alliez, ils ſe réfugiérent la plûpart dans le païs de Galles & de Cornuaille, d'où ils paſſérent en France. Les Anglois établirent ſept petits Royaumes, dans toute l'étenduë du païs qu'ils occupérent. Le plus conſidérable fut celui de Kent où la ville de *Dorobern*e étoit la capitale. Les autres Royaumes étoient ceux de Suſſex ou des Saxons méridionaux; d'Eſtangle ou des Anglois orientaux; d'Eſſex ou des Saxons orientaux, dont Londre étoit la capitale, de Merce ou des Anglois méditerranéens; de Nortombre, dont la ville principale étoit Yorc; & de VVeſtſex ou des Saxons occidentaux.

Il y avoit encore dans l'Iſle, outre les Bretons, deux autres Nations, les Pictes qu'on fait originaires de Scythie, & les Ecoſſois venus d'Irlande, qui s'appelloit autrefois Ecoſſe. Il y a même encore une fort grande conformité entre les Irlandois & les peuples qui habitent le Nord d'Ecoſſe.

V. Comme les Anglois étoient toûjours ennemis des Bretons, ils n'avoient garde de recevoir l'Evangile par le miniſtére des Evêques Bretons, qui s'étoient réfugiez au païs de Galles & de Cornuaille. Saint Gregoire ſemble accuſer les Evêques de [a] France de quelque negligence, pour ne s'être pas employez à la converſion de ces peuples, deſquels ils étoient les plus proches voiſins. Dieu l'avoit permis, afin que le ſaint Pape recueillît tout l'honneur & tout le mérite de ce grand évenement, ſi glorieux à JESUS-CHRIST, &

a La France eut pourtant grande part à cette converſion, à cauſe de la Reine Berthe, & des Chrétiens qu'elle avoit menez de France en Angleterre, entre leſquels étoit un Evêque.

ſi avantageux à toute l'Egliſe. Ce fut l'an ſixiéme de ſon Pontificat, qu'il envoya des Prédicateurs pour travailler à établir le Royaume de Dieu parmi ces pauvres idolâtres.

Saint Gregoire choiſit pour le ſupérieur de cette miſſion, Auguſtin qui étoit Prieur de ſon Monaſtere de ſaint André. Il lui donna pour compagnons pluſieurs autres Religieux, qui avoient ordre de lui obéïr comme à leur Abbé. Il ne voulut pas qu'il fût ordonné Evêque, avant qu'on eût vû quel ſeroit le ſuccés de ce voyage.

VI. Comme les Miſſionnaires devoient paſſer par la France, & que c'étoit de ce Royaume qu'ils pouvoient eſpérer plus de ſecours dans une ſi grande & ſi difficile entrepriſe, le Saint écrivit à la Reine Brunehaut, & aux deux jeunes Rois Thierry & Théodebert, afin de les prier de favoriſer les ſerviteurs de Dieu, qui alloient en Angleterre pour y établir ſon Royaume. C'eſt une preuve que le Roi Childebert pere de ces deux Princes, étoit mort dés ce tems-là. Néanmoins il n'y avoit pas long-tems, puiſque ſaint Gregoire lui avoit écrit un peu auparavant. Dans la lettre commune adreſſée à ces deux Princes, Thierry quoique le cadet eſt nommé le premier, peut-être parce qu'il poſſédoit le Royaume de Bourgogne, qui ſe trouvoit le premier ſur la route, & qu'il pouvoit donner plus de ſecours aux Miſſionnaires que celui d'Auſtraſie. Ces petits Princes avoient ſuccédé depuis fort peu de tems à leur pere Childebert.

L. 5. Ep. 58. & 59.

L. 5. Ep. 6.

Le Pape écrivit auſſi à pluſieurs Evêques de France, pour leur recommander ſes Religieux, & pour les prier

Ibid. Ep. 53. de favoriser leur dessein. Il chargea donc Augustin & ses compagnons de lettres particulieres, pour Virgile Evêque d'Arles, qui est qualifié dans l'inscription de
55. la lettre Metropolitain de France, & pour Prothais Archevêque d'Aix en Provence. Il en adressa une com-
54. mune à Didier Archevêque de Vienne, & à Siagrius
52. Evêque d'Autun; & une autre conjointement à Palladius Evêque de Xaintes, à Pelage Archevêque de Tours successeur de saint Gregoire l'Historien, & à
Ep. 57. & 56. Serene Evêque de Marseille. Il crut encore devoir écrire sur le même sujet à Arige Patrice des Gaules, qui avoit beaucoup d'autorité, & à quelques autres particuliers.

a VII. A peine les Missionnaires avoient avancé [a] quelques journées, que regrétant le repos de leur solitude, & se représentant les travaux infinis ausquels ils alloient s'exposer, ils prirent la résolution de ne pas passer outre. Leur humilité leur fit envisager qu'ils étoient incapables de réüssir dans une si grande entreprise; qu'ils ne sçavoient pas même la langue des peuples, dont ils entreprenoient la conversion; que c'étoient des barbares & des sauvages, qui ne vouloient point entendre parler de Religion. Leur découragement alla si loin, qu'ils députérent Augustin vers le Pape, pour lui représenter leurs difficultez, & lui demander permission de retourner à Rome. Mais Gregoire à qui une profonde sagesse, & une longue expérience

a M. du Pin dans ses Remarques sur saint Gregoire, dit pag. 259. qu'ils étoient déja en Provence. Je ne sçai sur quoi cela est fondé. Le vénérable Bede dit qu'ils avoient fait fort peu de chemin: *Cum aliquantulum itineris confecissent*, l. 1. c. 23. L'Auteur de la vie de saint Augustin dit qu'ils n'étoient qu'à quelques journées de Rome: *Aliquot dierum itinere*, Act. SS. Ord. S. Bened. t. 1.

rience avoient fait connoître, que les œuvres de Dieu ſont toûjours traverſées, par des oppoſitions que la nature & le démon ſuſcitent, bien loin de ceder à la foibleſſe de ſes Religieux, il ſe roidit davantage, & il conçut même une plus grande eſpérance de la réüſſite de ſon entrepriſe qu'il n'avoit fait auparavant. Aprés avoir donc encouragé Auguſtin, il le chargea d'une lettre pour ſes compagnons. Bede nous l'a conſervée dans ſon hiſtoire, d'où Jean Diacre l'a tirée apparemment. La voici traduite.

VIII. Il auroit mieux valu, mes chers enfans, ne « point commencer cette bonne œuvre, que de l'aban- « donner aprés l'avoir commencée, & de retourner en « arriere ſur une ſimple penſée. C'eſt pourquoi il faut « qu'avec l'aide du Seigneur, vous accompliſſiez un ſi « bon deſſein, & que vous y conſacriez tous vos ſoins. « Ne vous laiſſez donc point épouventer ni par tout le « travail du voyage, ni par tous les mauvais diſcours des « hommes; mais pourſuivez vôtre ouvrage avec toute la « ferveur & toute la diligence poſſible, ſous la protection « & la conduite du Seigneur; étant perſuadez que ſi les « travaux ſont grands, la gloire de la récompenſe qui les « ſuivra ſera beaucoup plus grande. Je vous renvoye Au- « guſtin vôtre Prieur, que j'ai fait vôtre Abbé. Obéïſ- « ſez-lui donc en toutes choſes avec humilité, & ne dou- « tez pas que tout ce que vous exécuterez ſelon ſes avis, « ne ſoit d'un grand profit pour vôtre ame. Que Dieu « tout-puiſſant vous accorde la protection de ſa grace, « & me faſſe voir dans la céleſte Patrie, les fruits d'un « travail qui m'eſt commun avec vous; enſorte que je « vous ſois aſſocié dans la joye de la récompenſe. Il eſt «

„ vrai que je ne puis pas m'employer au travail en vôtre „ compagnie, mais vous sçavez que la bonne volonté ne „ m'a pas manqué.

IX. Cette lettre fit reprendre courage aux Missionnaires. Ils continuérent leur route, passérent par Arles, & traversérent toute la France. Comme ils furent obligez d'y faire sejour en plusieurs endroits, ils n'abordérent en Angleterre que l'année suivante. Ils descendirent d'abord dans l'Isle de Thanet, au nombre de quarante, avec quelques François, qui leur servoient de truchement. Cette Isle dépendoit du Royaume de Kent, où l'on voyoit plus d'ouverture à faire recevoir l'Evangile, parce qu'Etelbert qui en étoit Roi, avoit épousé une Princesse Chrétienne nommée [a] Berthe, du sang Royal de France, fille de Charibert Roi de Paris, & petite fille de Clotaire I. laquelle n'avoit consenti à ce mariage, qu'à condition qu'on lui laisseroit le libre exercice de sa Religion. Elle avoit même auprés de sa personne Létard Evêque de Senlis reconnu pour saint. Voici la troisiéme [b] Princesse du sang de France, que nous trouvons dans le cours de cette histoire avoir exercé, pour ainsi dire, l'Apostolat dans la maison Royale où elle avoit pris alliance, & dans la nation dont elle étoit devenuë Reine. Comme si le

a. S. Gregoire l'appelle Aldiberge, *l. 9. ep. 59.* Spelman prétend que le saint Pape qui ne sçavoit pas l'Anglois, a mis *Aldi* pour *Edil*, qui en langue Saxone signifie *honorée.* Dans la nouvelle edition de saint Gregoire, nous lisons *Adilberga.* Ceux qui en ont pris soin, avertissent qu'auparavant on lisoit *Aldiberga.* Il y a apparence que la Reine s'appellant *Berthe*, on aura joint à ce nom le titre d'*Edil*, & qu'ensuite on aura fait de l'un & de l'autre *Edil-berthe.* Les Historiens Anglois disent qu'elle étoit fille de Clotaire & petite fille du grand Clovis. Mais c'est une erreur : Elle étoit fille de Charibert, Clotaire étoit son ayeul & Clovis son bisayeul, selon Greg. de Tours, qui dit que sa mere appellée Ingoberge étoit femme legitime de Charibert, lequel eut beaucoup de concubines. *Greg. Tur. l. 4. hist. c. 26.*

b. Les deux autres sont Clotsinde & Ingonde.

sang de sainte Clotilde, laquelle eut tant de part à la conversion du grand Clovis, & celui de ce Monarque le premier Roi Chrétien des François, eût inspiré à ces Princesses ce zéle ardent pour la Religion, même au milieu des peuples les plus infidéles & les plus barbares, qu'elles sçurent adoucir & accoûtumer au joug de JESUS-CHRIST.

X. Augustin, avant que de prêcher, députa vers le Roi quelques-uns des principaux de sa troupe, avec ses interpretes, pour lui exposer quel étoit le sujet de leur voyage. Les députez firent connoître à ce Prince, que ce n'étoit pas l'interêt ni l'avarice qui leur avoit fait quitter Rome, & entreprendre un voyage si pénible, mais plûtôt l'amour qu'ils portoient à toute la nation Angloise, & particuliérement leur zéle pour le salut du Roi. Qu'ils avoient à lui annoncer une agréable nouvelle, & la connoissance d'un Dieu, lequel récompense d'une joye éternelle dans le Royaume des Cieux, ceux qui veulent se soûmettre à sa sainte loi.

Bed. l. 1. hist. Vita S. Aug. tom. 1. Act. SS. Ord. S. Bened.

Le Roi les écouta tranquillement & favorablement. Il leur répondit qu'ils pouvoient demeurer dans l'Isle où ils avoient abordé. Qu'il donneroit ordre qu'ils ne manquassent de rien, & qu'il prendroit le tems pour venir les entendre, & conférer avec eux. En effet, Ethelbert se rendit dans l'Isle de Thanet accompagné d'un grand nombre de Seigneurs Anglois; mais il ne voulut donner audience à Augustin que dehors & à l'air, parce qu'il craignoit que s'il conféroit avec ces Chrétiens à couvert d'une maison, ils ne le fascinassent par leurs enchantemens.

Augustin s'accommoda à cette foiblesse du Prince,

qui étoit un effet de son ignorance & de sa superstition. Dans un assez long discours qu'il fit au Roi, il lui déclara qu'il étoit venu pour lui faire connoître le moyen de régner encore aprés sa mort, avec plus de gloire que pendant sa vie, & pour lui proposer à acquerir une couronne dans le Ciel infiniment plus précieuse que celle qu'il possédoit sur terre. Il ne lui cacha point le scandale de la croix, mais en même tems il lui apprit aussi quelle étoit sa vertu, puisqu'elle avoit eu le pouvoir de délivrer l'homme de la tyrannie du démon. Il s'étendit sur le mystere de l'Incarnation, & sur tous les autres qui n'en sont qu'une suite, la mort, la résurrection, l'Ascension du Fils de Dieu, & son dernier avénement pour juger les hommes. Il lui parla encore des miracles opérez par JESUS-CHRIST, pour rendre un témoignage assuré de sa divinité. Il parla aussi de l'établissement du Christianisme dans toutes les Nations; ce qui doit passer pour le plus grand de tous les miracles, si l'on considére l'opposition que les hommes avoient à recevoir une Religion qui est si contraire aux passions du cœur humain. Enfin il lui déclara que le seul zéle du salut de ce Prince & de toute sa Nation, les avoit fait venir de Rome dans la Grande Bretagne, envoyez par Gregoire le pere de tous les Chrétiens, lequel auroit souhaité avec passion pouvoir entreprendre cette mission par lui-même; mais qu'il ne l'avoit pû faire, étant obligé de veiller sur le troupeau de JESUS-CHRIST qui avoit été confié à ses soins.

XI. Le succés de cette prémiere Prédication, fut que le Roi permit aux Missionnaires de s'établir prés

de * Cantorbery ville capitale du Royaume de Kent, & de prêcher dans l'Eglise de saint Martin, où la Reine avoit coûtume de venir faire les exercices de sa Religion. Il s'y rendirent aussi-tôt marchant en Procession, chantant des Litanies, & faisant porter devant eux pour étendart une croix d'argent, & une image de nôtre Seigneur. Afin d'honorer leur ministére, & de le rendre utile en toutes manieres, ils imitoient la vie apostolique des Pasteurs & des fidéles de la primitive Eglise. Ils s'occupoient sans cesse à la priére. Ils pratiquoient les jeûnes & les veilles, conformément à leur état; & cependant ils ne discontinuoient point de prêcher & d'annoncer la parole de Dieu, à ceux qui vouloient en être instruits. Quant aux biens terrestres, ils les méprisoient comme des choses étrangeres, qui n'étoient pas dignes de leurs soins; & ils se contentoient seulement des choses nécessaires pour leur subsistance, lorsque ceux qui recevoient l'instruction d'eux les leur offroient de bon cœur. Ainsi leur conduite s'accordoit parfaitement avec la doctrine qu'ils enseignoient, & ils paroissoient tout disposez à souffrir les dernieres extrémitez, & même à répandre leur sang, pour le soûtien des véritez qu'ils étoient venus annoncer.

* ou DorobERne.

XII. Ils avoient déja baptisé quelques Anglois, lorsque le Roi touché de leur sainteté de vie, & de l'éclat de leurs miracles autant que de leur prédication, embrassa la Religion chrétienne avec grand nombre de ses sujets. Il permit alors de rétablir les anciennes Eglises qui avoient été détruites, & d'en bâtir de nouvelles.

Augustin, pour exécuter les ordres de son saint

Pere, passa en France aprés de si heureux commencemens, afin de se faire ordonner Evêque par S.[a] Virgile Archevêque d'Arles. A son retour il baptisa dix mille Anglois le[b] jour de Noël. Ensuite il dépêcha vers le Pape deux de ses compagnons Laurent & Pierre, pour l'informer de tout le succés de la mission, & pour le consulter sur plusieurs difficultez, qui se présentoient dans l'établissement de la nouvelle Eglise, touchant quelques points de discipline, les ordinations, les peines Canoniques, le partage des biens ecclésiastiques, les degrez de parenté qui empêchent les mariages, &c.

L. 12. ind. 7. Ep. 31.

XIII. Saint Gregoire permit à Augustin qui étoit seul Evêque en Angleterre, d'ordonner lui seul d'autres Evêques, quoique l'ordre de l'ancienne discipline qui s'est toûjours observé, soit que deux Evêques assistent celui qui en ordonne un nouveau. Il régla que les biens d'Eglise seroient partagez en quatre portions. La premiere, pour l'Evêque & sa famille, & pour exercer l'hospitalité. La seconde, pour la subsistance des Clercs. La troisiéme, pour les pauvres. La quatriéme, pour les réparations. On voit le même réglement touchant la disposition & le partage des biens ecclésiastiques, en plusieurs Epîtres de nôtre grand Pape. Il permit aux Anglois les mariages entre parens au troisiéme

a Le venerable Bede dit qu'il fut ordonné par Etherius, qu'il appelle Archevêque d'Arles. C'est une faute, Etherius étant Archevêque de Lion. S. Gregoire écrit à S. Euloge, *l. 7. ind. 1. ep. 30.* qu'il avoit été ordonné par les Evêques des *Germanies.* C'est la France qu'il désigne par ce nom, & particuliérement la Province Lionnoise que Sidonius, *l. 5. ep. 7.* appelle *Lugdunensem Germaniam*, à cause que les Bourguignons qui l'habitoient, étoient originaires de Germanie. On a pû aussi appeller les François *Germains* pour la même raison.

b Le Pape Sirice defend de baptiser dans d'autres tems que depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, & condamne ceux qui baptisoient à Noël, à l'Epiphanie, & aux fêtes des Apôtres & des Martyrs. Neanmoins il veut qu'on baptise en tout tems les enfans, & ceux qui sont pressez de la necessité, de peur que mourant sans baptême, il ne perdent la vie éternelle & le Royaume celeste. *Ep. 1. ad Himer. Tarrac. Can. 1.*

degré, ſeulement par indulgence. Je ne dis rien des réſolutions & des déciſions qu'il donna ſur pluſieurs autres articles, qu'on peut lire dans le vénérable Bede, [a] & dans une des lettres du ſaint Pape. L. 12. Ep. 31.

XIV. Après qu'il eut pris connoiſſance des affaires de la nouvelle Egliſe Anglicane, par les conférences qu'il eut avec les députez, il les congédia. Et parce qu'il voyoit une ample moiſſon, il envoya avec eux pluſieurs autres nouveaux ouvriers en Angleterre. Les plus conſidérables furent Mellit, Juſte, Paulin & Rufinien. La lettre qu'il écrivit à la Reine Brunehaut, pour les recommander à cette Princeſſe, marque qu'ils étoient Moines. Et c'eſt pour cela qu'écrivant à Mellit qu'il qualifie Abbé, il déſigne ſes compagnons par ces paroles : *Ceux de nôtre Congregation qui ſont avec vous.* Ce fut par eux qu'il envoya des livres, des vaiſſeaux ſacrez, des ornemens d'Egliſe, & le Pallium à Auguſtin, avec une lettre pour l'encourager au travail, & l'avertir de ne point s'élever à cauſe des miracles que Dieu opéroit par ſon moyen ; parce que Dieu ſe ſert quelquefois des méchans, pour faire des œuvres miraculeuſes.

L. 9. ind. 4. Ep. 56.

Ibid. Ep. 71. Bed. l. 1. c. 30.

Il écrivit auſſi au Roi Ethelbert, pour lui témoigner ſa joye de ſa converſion & de celle de ſes ſujets, & pour l'exhorter à pourſuivre une ſi bonne œuvre, qui devoit le faire regarder comme un autre Conſtantin. Cette let-

L. 9. Ep. 58. Ibid. Ep 60.

[a] Quelques Sçavans out douté que cette lettre fût de ſaint Gregoire. Les Auteurs de la nouvelle edition, remarquent qu'elle ne ſe trouve point en pluſieurs manuſcrits. Thomas James dont nous avons parlé dans l'Avertiſſement, dit qu'il ne l'a point lûë dans les manuſcrits des Bibliotheques d'Angleterre qu'il a conſultez. Cependant on ne peut pas raiſonnablement la conteſter aprés que Bede l'a rapportée, & ſur tout aprés que Paterius l'a citée en deux endroits, *c. 52. in Matt.* & *cap. 22. in Marc.* Qui pouvoit être mieux informé des écrits de ſaint Gregoire, que Paterius qui avoit été ſon Secretaire ?

tre eſt dattée du mois de Juin de l'année 601. Celle qui eſt écrite à la Reine Edilberge doit être de plus vieille date ; parce qu'il paroît que quand ſaint Gregoire l'écrivit, il ne ſçavoit pas encore que le Roi eût embraſſé la foi ; puiſqu'il prie cette Princeſſe, laquelle il compare à l'Impératrice Helene, de redoubler tous ſes ſoins pour gagner le Roi ſon mari à JESUS-CHRIST.

Ibid. Ep. 59.

L. 12. ind. 7. Ep. 15.

XV. Afin de donner quelque force à cette Egliſe naiſſante, le ſage Pape établit Auguſtin Metropolitain ſur douze Evêques qu'il voulut qu'il ordonnât. Il lui écrivit que ſi la ville d'York embraſſoit l'Evangile, il devoit y établir un Evêque, lequel ſeroit auſſi dans la ſuite Metropolitain de douze Evêques, qui recevroient l'ordination de lui. Saint Auguſtin devoit être toûjours reconnu pour Primat pendant ſa vie, ſelon la diſpoſition de ſaint Gregoire ; mais aprés ſa mort le plus ancien des deux Metropolitains de Cantorbery & d'York, devoit être Primat. Le premier deſſein de nôtre ſaint Pape, étoit qu'Auguſtin établît ſon Siege plûtôt à Londres qu'à Cantorbery. Cependant cette diſpoſition fut changée.

Bed. l. 1. c. 27. & l. 4. c. 27. Vita S. Cuthberti t. 2. Act. SS. Ord. S. Bened. c. 16. p. 842.

Auguſtin fonda prés de Cantorbery le célébre Monaſtere de ſaint Pierre & de ſaint Paul, & il y établit Abbé Pierre l'un des députez qu'il avoit envoyez à Rome. Il mit auſſi des Moines dans ſon Egliſe Cathedrale, & il vécut avec eux réguliérement, ſelon l'ordre qu'il en avoit reçu de ſaint Gregoire. Il n'y avoit point d'autre Clergé dans l'Egliſe de Cantorbery, que cette Communauté de Religieux.

XVI. Saint Gregoire touché de reconnoiſſance envers Dieu pour tant d'heureux ſuccés, en fit part à ſes plus

plus intimes amis, afin qu'ils se joignissent à lui pour en remercier la divine bonté. Il écrivit particuliérement à saint Euloge Patriarche d'Alexandrie. Il lui marque dans sa lettre, que les Prédicateurs & les Missionnaires d'Angleterre font tant de miracles, qu'il semble qu'on voye renouvellée en eux la puissance de faire des œuvres extraordinaires donnée aux premiers Apôtres. Dans cette même lettre il reconnoît que les Evêques de France qu'il appelle *Germanie*, pour la raison que nous avons déja dite, ont beaucoup contribué à cette mission d'Angleterre si importante pour la Religion. Il étoit tellement éloigné de s'attribuer le mérite d'une si bonne œuvre, qu'il aimoit mieux aller jusques dans les lieux les plus reculez chercher quelqu'un à qui le donner. Ainsi il ne faut pas s'étonner s'il écrit à saint Euloge, que ce Prélat a eu beaucoup de part à la conversion des Anglois, & que si ses Prédications ont tant de pouvoir sur les cœurs parmi son peuple d'Alexandrie, ses priéres n'en ont pas moins à l'extrémité du monde sur des infidéles.

L. 7. ind. 2. Ep. 30.

Quoique tout ce que nous venons de rapporter soit arrivé à plusieurs années différentes, néanmoins nous avons cru devoir rassembler tous ces faits, pour n'être pas obligez de redire souvent les mêmes choses. On sera peut-être bien aise de voir ici en abregé toute la suite de cette mission, & de l'établissement du Christianisme en Angleterre, même depuis la mort de nôtre saint Pape; ainsi je vais le rapporter en peu de mots.

XVII. Les Bretons qui demeuroient dans le païs de Galles, conservoient toûjours beaucoup d'aversion

pour les Anglois. Saint Augustin tâcha de les reconcilier. Il exhorta leurs Evêques à se joindre avec lui, pour travailler à la conversion des idolâtres; & il les pressa de se conformer au reste de l'Eglise dans la célébration du jour de Pâques, parce qu'ils célébroient cette fête le quatorziéme de la Lune de Mars, lorsqu'il arrivoit un Dimanche; au lieu que nous la remettons au Dimanche suivant, lorsque cela arrive, de peur de nous rencontrer avec les Juifs. Les Bretons alléguoient leur coûtume & leur tradition ancienne, qu'ils se vantoient de tenir du Pape S. Eleuthere. Comme ce Saint vit qu'ils ne vouloient point se réünir, il leur prédit qu'il seroient punis de leur opiniâtreté par les Anglois. En effet, Ethelfrid surnommé le Farouche Roi de Northumbre encore idolâtre, entra dans leur païs, & fit un grand carnage de leur armée, sans épargner douze cens Moines, la plûpart du Monastere de Bencor, qu'ils avoient fait venir, afin de prier Dieu pour le succés de leurs armes.

Des auteurs Protestans ont accusé S. Augustin d'avoir poussé ce Roi Payen, à traiter si cruellement les pauvres Bretons, mais c'est sans fondement, parce que cette disgrace n'arriva même qu'aprés la mort du saint Archevêque, lequel d'ailleurs n'avoit de commerce avec les Anglois idolâtres, que pour les porter à faire pénitence, & non pas pour leur faire commettre de semblables crimes. Aussi Bede n'impute pas le massacre des Bretons à ce Saint. Il mourut l'an 607. Les Anglois l'ont toûjours reconnu pour leur Apôtre. Le Concile de Clif en Angleterre tenu l'an 747. ordonna qu'on fît sa fête, & que son nom fût mis dans les litanies,

Cap. 17.

immediatement aprés celui de saint Gregoire.

XVIII. Laurent l'un de ses compagnons, qu'il avoit déja ordonné Evêque, lui succéda, & continua ses travaux apostoliques. Mellit d'un autre côté prêcha l'Evangile dans le Royaume d'Essex, & convertit le Roi Seberth qui étoit neveu d'Ethelbert, duquel il dépendoit. Comme Londres étoit la capitale de ce petit Etat, Mellit en fut fait Evêque. Il fit le voyage de Rome, pour les affaires de la nouvelle Eglise d'Angleterre en 610. & il y assista à un Concile tenu par le Pape Boniface IV. Il s'étoit alors élevé une erreur qui deshonoroit l'état Religieux. Quelques-uns poussez de jalousie contre les Moines, plûtôt que d'un véritable zéle, prétendoient qu'ils étoient incapables des fonctions de l'Episcopat, & qu'ils ne devoient pas y être admis; mais ce Concile décida le contraire, & traita l'opinion opposée d'*erreur*. La raison apportée par le Concile, est que saint Benoît le Legislateur des Moines, ne leur a point interdit ces sortes de fonctions. Bede fait mention de ce Concile. Tom. V. Conc. p. 1620.

XIX. Il ne faut donc pas regarder comme une chose singuliere à l'Eglise Anglicane, ainsi que fait M. Maimbourg, que les Moines y ayent exercé les fonctions de la Cléricature, & qu'ils ayent été promûs aux dignitez ecclésiastiques. C'est assurément sans aucune raison, que cét Ecrivain dit d'un ton trop décisif, *que ces dignitez par tout ailleurs étoient pour les Clercs*, *à l'exclusion des Moines*, *que la profession qu'ils font d'une vie solitaire*, *rendoit inhabiles*, particuliérement en ce tems-là, *aux fonctions publiques de la Cléricature*. Si les Moines ne sont pas encore aujour- L. 3. de l'Histoire du Pontificat de S. Greg.

d'hui exclus de ces fonctions, ils l'étoient encore moins dans le sixiéme & le septiéme siecle. On les tiroit des Cloîtres pour en faire des Curez, des Archidiacres, & sur tout des Evêques. Un fort grand nombre de lettres de S. Gregoire, & plusieurs semblables monumens de l'antiquité, sont des preuves si convaincantes de ce que je dis, qu'il n'est pas besoin d'en employer davantage pour réfuter M. Mainbourg. Il n'est pas le seul qui se soit égaré en traitant cette matiere ; & l'on a de la peine à ne pas rire, en lisant dans une ***Introduction au Droit Canonique & Ecclésiastique***, que les Religieux de saint Benoît renoncérent aux charges & fonctions Curiales, sous le Pape Leon I.

Sur le mot, *Prieur*, p. 360.

Ce qu'il y a donc eu de singulier dans l'Eglise Anglicane en faveur des Moines, c'est que les Archevêques de Cantorbery devoient être Moines ; que le Clergé de cette Eglise Metropolitaine, & celui de plusieurs autres Eglises episcopales, n'étoit composé que de Moines ; & qu'étant maîtres des élections ils choisissoient ordinairement des Evêques de leur Corps.

Aprés la mort de Sebert que saint Mellit avoit converti, les enfans de ce Prince devinrent autant ennemis du Christianisme, que leur pere l'avoit favorisé, & ils chassérent saint Mellit de son Eglise. Edbald fils du saint Roi Ethelbert & son successeur, s'abandonna aussi au culte prophane des idoles. Cependant Dieu lui fit la grace de se reconnoître, & sa pénitence fut sincére. Il rappella Mellit & Juste Evêque de Rochester, qui avoit aussi été obligé de se retirer & de quitter son Eglise pour un tems.

Laurent avec ces deux Prelats, écrivit aux Evêques

& aux Abbez d'Irlande, qui célébroient la fête de Pâques comme les Bretons, pour les exhorter à quitter cét usage, & à prendre celui de l'Eglise Romaine. Il y eut un Evêque nommé Tevenan, qui profita de leur avis. Les autres persistérent dans leurs coûtumes; ce qui n'a pas empêché qu'il n'y ait eu parmi eux & parmi les Bretons, des personnes d'une éminente sainteté, parce que cette question ne concernoit pas un dogme, mais seulement un point de discipline.

XX. Des Moines Hibernois qui suivoient les mêmes coûtumes, étant venus prêcher la foi dans le Royaume de Northumbre, y fondérent l'Evêché de Lindisfarne, [a] lequel depuis fut toûjours possedé par des Moines. Le Clergé de cette Eglise étoit une Communauté de Religieux. Ce furent eux qui rétablirent ensuite l'Eglise d'York, auparavant fondée par saint Paulin, l'un des compagnons de saint Augustin, mais peu de tems aprés détruite. Ceade qui étoit un Abbé célébre par sa sainteté, y fut établi Evêque; mais saint Théodore, dont nous allons parler, l'obligea de céder cette place à saint VVilfrid, lequel en avoit été chassé, parce qu'il combatoit trop courageusement & trop sçavamment les coûtumes des Hibernois.

XXI. Cette espece de schisme entre les anciens & les nouveaux Chrétiens de la Grande Bretagne, dura jusqu'au tems de Theodore, qui fut fait Archevêque de Cantorbery par le Pape Vitalien. Il succeda environ l'an 668. à Dieu-donné, entre lequel & S. Laurent successeur de S. Augustin, on compte S. Mellit, S. Juste & Honorius. Saint Théodore sçut si bien gagner les esprits des

[a] Ensuite transferé à Durham, en latin *Dunelmum*.

Bretons, qu'il les réduisit aux rites de l'Eglise Romaine, non-seulement pour la célébration de Pâques, mais aussi pour la maniere de la Tonsure Clericale, pour le chant & les cérémonies ecclésiastiques, & pour la structure & la décoration des Eglises. C'est donc à ce Prelat que l'Eglise d'Angleterre est redevable de sa derniere perfection. Tout le monde sçait combien elle a été florissante, & le grand nombre de Saints qu'elle a donnez au Ciel; les Apôtres qu'elle a fournis à l'Allemagne & aux Royaumes du Nord, tous tirez des Monasteres de cette Isle; les Sçavans qui en sont sortis; enfin les grands exemples de mépris du monde, qu'ont donnez les Rois & les Reines des Anglois, en quittant leurs couronnes pour s'ensevelir dans l'obscurité des Cloîtres.

XXII. Il seroit à propos que les Anglois d'aujourd'hui fissent réflexion sur cette premiere origine du Christianisme dans leur nation, & qu'ils remontassent de siecle en siecle jusqu'à leurs premiers Apôtres, dont ils ont abandonné la foi pour suivre des maîtres d'erreur. Ils ne peuvent pas ignorer que saint Augustin leur premier Docteur, ait reconnu l'autorité du Pape, honoré les Reliques & les Images, fait profession de la vie monastique, dit la Messe; en un mot enseigné la pure doctrine, à laquelle les Catholiques se tiennent encore attachez.

Qu'ils se souviennent que c'est un Pape qui leur a fait annoncer l'Evangile, qu'ils l'ont reçu par le ministere des Moines, que dans la premiere entrée que firent ces Missionnaires, on porta la croix & des images devant eux; & qu'ils n'ayent plus d'horreur de ces

choſes. Mais ils ont plus beſoin de prieres & de bons exemples de nôtre part, que de bonnes raiſons. Que la charité qui doit nous unir les uns & les autres, nous faſſe lever ſans ceſſe les mains au Ciel, pour obtenir leur converſion. Nous avons déja dans les perſonnes ſacrées du Roi & de la Reine de la Grande Bretagne un autre Ethelbert & une autre Berthe, par leur zéle de la Religion & par leur piété. Je puis même dire ſans flatterie, que nous avons dans la perſonne du Pape Innocent XII. un digne ſucceſſeur & un fidéle imitateur de ſaint Gregoire le Grand. L'Egliſe Gallicane eſt parfaitement diſpoſée à ſeconder tous les bons deſſeins que Dieu inſpirera là-deſſus à ſes Miniſtres, ſous la protection de nôtre auguſte Monarque, plus connu encore dans le monde Chrétien par l'ardeur de ſa foi, que par la ſageſſe de ſes conſeils, par ſa valeur & par la grandeur de ſes actions & de ſes exploits. Ceux des Anglois qu'on appelle Epiſcopaux, leſquels compoſent la plus conſidérable partie de l'Etat, paroiſſent ſi peu éloignez de nous dans le fond, que pour peu qu'ils veüillent nous entendre, & renoncer à leurs préjugez en faveur de l'unité & de la charité, il y a lieu d'eſpérer qu'ils ſeront diſpoſez à ſe rapprocher & à ſe réünir. Ils n'ont pour cela qu'à enviſager la doctrine de l'Egliſe toute pure, dégagée de tout ce qui a pû y être ajoûté, telle qu'un grand & ſçavant Prélat l'a expoſée ; & nous ſommes perſuadez qu'ils y reconnoîtront la foi des anciens Peres, pour leſquels ils témoignent avoir beaucoup plus de reſpect que le reſte des Proteſtans. Nous avons ſuivi ſaint Auguſtin dans ſa miſſion d'Angleterre, & nous en avons rapporté le

ſuccés juſqu'au parfait affermiſſement de la foi, ſous le Pontificat de Théodore. Quoique ſaint Gregoire ait toûjours été regardé comme le principal inſtrument, dont Dieu s'eſt ſervi pour éclairer les Anglois de la lumiére de l'Evangile, il y auroit néanmoins de l'injuſtice à ne pas donner au Roi Ethelbert beaucoup de part dans une ſi bonne œuvre. Ne ſe contentant pas de l'e-
a xemple qu'il avoit donné à ſes Sujets, [a] il les gagna par la douceur. Il ne contraignit perſonne d'embraſſer le Chriſtianiſme; mais ſeulement il marqua plus de bienveillance à ceux qui ſe faiſoient Chrétiens; ayant appris de ſes maîtres dans la Religion chrétienne, leſquels il regardoit en quelque façon comme *les auteurs de ſon ſalut*, que le ſervice qu'on rend à JESUS-CHRIST doit être volontaire, & non pas forcé. Apparemment il avoit reçu de nôtre ſaint Pape même, ces leçons de douceur, qu'il ſçut pratiquer aprés lui avec beaucoup de ſuccés. Mais retournons à Rome, pour continuer à obſerver la ſage conduite de ſaint Gregoire, ſur tout dans les fonctions de ſa charge Pontificale.

a *Beda l. 1, Hiſt. c. 26.*

CHAPITRE IV.

I. Zéle de Saint Gregoire pour la résidence des Evêques. II. Avis qu'il donne à l'Archevêque de Ravenne. III. Il termine un different entre lui & l'Abbé de Classe. IV. L'Archevêque profite des avis du Saint. V. Sa charité pour les captifs. VI. Il permet à un Evêque de vendre les vaisseaux sacrez pour les racheter. VII. Il fait subsister trois mille Religieuses dans Rome. VIII. Il fait présent à la sœur de l'Empereur, d'une clef miraculeuse. IX. Messes basses ou privées en usage du tems de S. Gregoire. X. Il y avoit plusieurs Autels dans une seule Eglise. XI. Longue maladie du Pape, qui ne l'empêche pas de défendre les Evêques Catholiques contre les Donatistes. XII. Il écrit à l'Empereur sur ce sujet. Loix que ce Prince avoit faites contre ces hérétiques. XIII. Les Samaritains achetent des esclaves payens, & les font circoncire. S. Gregoire veut qu'on les punisse. XIV. Raisons qui persuadent qu'il parle des véritables Samaritains. XV. Il fait payer des pensions aux nouveaux Catholiques. Combien cette conduite est équitable. XVI. Quels étoient les fonds qui fournissoient à tant de libéralitez de saint Gregoire. XVII. Charité & richesses des premiers Papes.

I. LA résidence des Evêques est un de leurs principaux devoirs; & s'ils ne sont pas fidéles à la garder, il est impossible qu'ils s'acquitent de leurs fonctions Pastorales. Cette raison seule suffiroit pour me persuader qu'elle est de droit divin. Le Fils de Dieu dit 595. & 596.

à tous les Evêques en la personne de saint Pierre : *Paissez mes brebis.* Ayez-en soin, conduisez-les ; qu'elles vous voyent à leur tête, qu'elles reconnoissent vôtre voix, sans écouter celle des étrangers ; qu'elles puissent vous suivre & marcher aprés vous. Tout cela suppose non l'absence, mais la résidence & la présence actuelle des Pasteurs.

Saint Gregoire se montra si zélé, pour obliger les Evêques à résider dans leur Diocése, & sur tout dans leur Eglise, qu'ayant appris que Pimenius Evêque d'Amalfi négligeoit d'y demeurer, & qu'il aimoit mieux courir çà & là en divers endroits, ce qui étoit de mauvais exemple ; il ordonna au Soûdiacre Antheme de le menacer de sa part, que s'il ne se corrigeoit & ne résidoit selon la coûtume des Evêques, il le feroit renfermer dans un Monastere.

L. 5. Ep. 23.

Ce fut en considération de la résidence, que nôtre saint Pape permit aux Evêques de Sicile, qui venoient à Rome une fois en trois ans, de n'y venir qu'une fois en cinq ans.

L. 6. Ep. 19.

Ayant appris que Felix Evêque de Messine, avoit fait dessein de venir à Rome pour le voir, il lui écrivit de n'entreprendre point ce voyage, mais de prier Dieu pour lui, afin qu'ils fussent autant unis ensemble par la charité, qu'ils étoient séparez l'un de l'autre, par la grande distance des lieux.

L. 1. Ep. 14.

II. Quelque considération qu'il eût pour ceux qui étoient honorez du caractére episcopal, il les avertissoit avec toute sorte de liberté, des fautes qu'ils commettoient dans leurs charges ; particuliérement lorsqu'ils étoient, pour ainsi dire, de ses éleves. Marinien

qui étoit de ce nombre, avoit trop ſuivi les mauvais conſeils des Clercs qui étoient auprés de lui, leſquels depuis long-tems s'étoient déclarez les ennemis des Moines. Le mal avoit commencé ſous Jean prédeceſſeur de Marinien. Pluſieurs Eccléſiaſtiques, ainſi que nous avons vû, feignant de mener une vie religieuſe, tâchoient de ſe rendre maîtres des Monaſteres, pour profiter de leurs revenus dont ils uſoient ſi mal, qu'ils laiſſoient enſuite tomber en ruïne ces ſaintes maiſons. Saint Gregoire touché de ces deſordres, exhorta Jean à ne les pas tolérer davantage. Il lui fit connoître qu'il étoit réſolu de ne pas ſouffrir plus long-tems que ces lieux conſacrez à la piété, fuſſent détruits par l'ambition des Clercs. L. 4. Ep. 1. Ibid. Ep. 15.

Jean étant mort peu de tems aprés, & Marinien lui ayant ſuccédé, les Religieux conçurent une grande eſpérance d'être protégez de lui, parce qu'il avoit lui-même embraſſé la profeſſion monaſtique. Mais étant obligé de ſe ſervir des principaux du Clergé, dans l'adminiſtration d'un Diocéſe qu'il ne connoiſſoit pas, il ſe laiſſa facilement prévenir par eux. De ſorte que les Eccléſiaſtiques ne firent pas moins de peine aux Religieux qu'auparavant. Saint Gregoire ayant reçu les plaintes qu'ils lui en firent, écrivit à ce Prélat, pour lui remontrer, qu'il devoit prendre plus de ſoin des Monaſteres, & les protéger contre les entrepriſes injuſtes. Marinien ne ſe rendit pas à ces premiers avis; c'eſt pourquoi ſaint Gregoire les réïtéra un an aprés plus fortement, lui faiſant entendre que s'il n'y donnoit ordre au plûtôt, il ſeroit obligé lui-même d'y apporter reméde, & de prendre des meſu- L. 5. Ep. 28. L. 6. Ep. 40.

res pour conſerver le repos & la tranquillité dans les Monaſteres, parce qu'il ne pouvoit ſouffrir que les Communautez des ſerviteurs de Dieu, demeuraſſent plus long-tems aſſujetties à un joug ſi inſupportable.

III. Lorſque Marinien fut ordonné Archevêque de Ravenne, il trouva ſon Egliſe en procés avec Claude Abbé de ſaint Jean & ſaint Etienne de Claſſe, qui ſe plaignoit de la conduite que l'Archevêque Jean avoit tenuë à ſon égard. Il ne faut pas confondre ce Monaſtere avec celui de ſaint Apollinaire de Claſſe, célébre par l'honneur qu'il avoit de poſſéder le corps de ſaint Apollinaire premier Evêque de Ravenne, dont le tombeau étoit en ſinguliére vénération. Claude ſe pourvût devant le Pape. On ne ſçait pas préciſément tout le ſujet de la conteſtation. Néanmoins on peut conjecturer qu'elle rouloit ſur la plûpart des points que ſaint Gregoire régla enſuite dans le privilége qu'il accorda à ce Monaſtere. Il eſt adreſſé à l'Archevêque Marinien. Le Pape lui met d'abord devant les yeux qu'ayant lui-même gouverné un Monaſtere, il ne pouvoit pas ignorer combien il eſt important de procurer le repos des Communautez monaſtiques; & qu'ainſi ſon devoir l'engageoit à rendre la paix & la tranquillité au Monaſtere de Claſſe, qui avoit eu beaucoup à ſouffrir de la part de ſes prédeceſſeurs dans le Siege de Ravenne. Enſuite le Pape défend aux Evêques & aux ſéculiers d'enlever les biens ou les papiers de ce Monaſtere. Il veut qu'en cas qu'il ſurvienne quelque différent entre l'Egliſe de Ravenne & le Monaſtere, il ſoit terminé par des arbitres, en préſence des ſaints Evangiles. Que l'Abbé étant mort, les Religieux en

L. 7. ind. 1. menſ. Apr. Ep. 18.

élisent un de leur corps, lequel sera ordonné gratuitement & de bonne foi. Que s'ils ne trouvent pas parmi eux un sujet capable, ils en puissent prendre un de quelqu'autre Monastere. Il ajoûte, que l'Archevêque ne pourra établir personne, pour prendre soin de ce Monastere du vivant de l'Abbé, à moins qu'il ne le trouve coupable des crimes, qui doivent être punis des peines canoniques. Qu'il ne tirera du Monastere aucun Religieux, soit pour le mettre dans un autre, soit pour l'employer dans les fonctions ecclésiastiques, sans le consentement de l'Abbé. Que ceux qui auront été ainsi ordonnez, ne pourront plus rentrer dans le Monastere, ni y exercer aucune autorité. Que [a] les Ecclésiastiques ne pourront faire un état des revenus ni des Chartres du Monastere, mais que cela se fera par l'Abbé, qui appellera quelques autres Abbez, pour donner leur attestation, & signer l'inventaire. Que l'Archevêque n'empêchera point l'Abbé de recourir au Pape, ni d'aller à Rome, ou d'y envoyer quelqu'un de ses Religieux, pour les affaires de son Monastere. Que l'Archevêque pourra quand il lui plaira visiter le Monastere, & y faire des exhortations; ensorte toutefois qu'il ne soit point à charge aux freres, par une trop grande dépense, comme l'avoit été le Predecesseur de Marinien, afin qu'on ait plus de sujet de desirer sa présence, que de la craindre. S. Gregoire étendit ensuite ce privilege du Monastere de S. Jean & saint Etienne de Classe, à tous les autres, dans un Concile tenu à Rome l'an 601.

[a] S. Gregoire donna une pareille exemption au Monastere de saint Cassien de Marseille, habité par des Religieuses, l. 6. ep. 12.

L. 5. Ep. 28. & 29. IV. Non-seulement saint Gregoire reprit Marinien, de s'être montré d'abord opposé aux Religieux, mais aussi d'être trop attaché à l'argent, jusqu'à négliger le soin des ames, & à manquer de charité pour les pauvres. D'abord cette sainte liberté parut un peu incommode à l'Archevêque. Il ne prit pas plaisir à se voir traité par le Pape, comme s'il avoit été encore dans le Cloître sous sa discipline. Cependant il reconnut enfin que c'étoit l'amitié qu'il lui portoit, qui lui avoit fait donner cét avis ; & nous apprenons de plusieurs lettres, que saint Gregoire le regarda toûjours comme son cher fils, & que Marinien eut aussi toûjours pour lui tout le respect qu'on doit à un pere. S. Gregoire même se croyant prêt de mourir en 601. l'invita à venir le voir, parce qu'il vouloit rendre l'ame entre ses mains. Il souhaitoit aussi qu'il fit le voyage de Rome, afin qu'il y trouvât quelque reméde à un vomissement de sang, dont il étoit fort incommodé. Ce fut encore par cette raison qu'il lui défendit de jeûner ; & pour lui persuader de se soûmettre à cette loi, il lui représenta que l'infirmité oblige à bien des choses, qui passeroient pour fautes, si l'on étoit en santé. Mais parce, dit-il, que nous ne pouvons pas subsister dans ce corps fragile, si nous ne nous assujettissons à ces foiblesses, & si nous n'y apportons reméde, nous ne devons pas rougir de ce que la nécessité nous fait faire.

(L. 9. Ep. 28. — marginal note beside "un pere. S. Gregoire même…"; L. 11. Ep. 34. — marginal note beside "en santé. Mais parce…")

V. On a lieu d'admirer l'extréme charité de nôtre Saint, qui se faisoit tout à tous ; ce qui l'obligeoit à s'affoiblir, comme parle l'Apôtre, avec ceux qui étoient foibles & infirmes. Cette charité brille particuliére-

ment dans une lettre qu'il écrivit cette année au mois L. 6. Ep. 34.
de May, pour ordonner au Soûdiacre Antheme de racheter les prisonniers qui avoient été faits dans la Campanie, apparemment par les Lombards. Car ces dangereux voisins faisoient sans cesse des courses, & saint Gregoire n'avoit pû encore obtenir une paix assurée, parce que l'Exarque l'éloignoit autant qu'il pou- L. 5. Ep. 29. & 30.
voit, ainsi que nous l'avons vû. Ce fut aussi [a] cette même année que la ville de Crotone en Calabre, fut prise par le Duc de Benevent, qui réduisit en captivité plusieurs personnes de qualité hommes & femmes. On vit alors les enfans séparez de leurs peres, les peres de leurs enfans; les femmes emmenées captives d'un côté, & les maris de l'autre.

Il suffit de rapporter ici quelques endroits de la let- L. 5. Ep. 34. & l. 6. Ep. 23.
tre de saint Gregoire à Anthéme, & d'une autre à Theoctiste, pour faire connoître sa charité sans borne, & la sensibilité de son cœur pour ces miserables: « Il ne m'est pas possible d'exprimer combien de dou- « leur & d'affliction mon cœur a ressenti, pour ce qui « est arrivé dans la Campanie, dit-il, dés le commen- « cement de la premiere lettre. Jugez-en donc par la « grandeur de la désolation. C'est pourquoi je vous en- « voye en diligence de l'argent, par Etienne homme ma- « gnifique & illustre, afin que vous l'employiez au soula- « gement des Captifs. Il donne ordre à Antheme de se presser de racheter les hommes libres, qu'il sçauroit n'avoir pas le moyen de payer leur rançon. Pour ceux qui étoient de condition servile, il veut que s'il con-

[a] C'est ce que nous apprenons de l'Epître 23. du Liv. 6. ind. 15. dans laquelle saint Gregoire dit que Crotone avoit été prise l'an passé, *transacto anno*, c'est à dire dans l'indiction 14. qui répond à la sixiéme année du Pontificat de saint Gregoire.

noît que leurs maîtres ne ſoyent pas en état de les racheter, il les rachete auſſi. Mais particuliérement il lui ordonne de délivrer d'entre les mains des ennemis, les Serfs de l'Egiſe, qui avoient éte pris par ſa faute. Il lui recommande auſſi particuliérement, de donner tous ſes ſoins, pour empêcher que ces priſonniers ne courent aucun danger.

S'il témoignoit tant de tendreſſe pour ces miſérables qui avoient perdu depuis peu la liberté, il étendit auſſi ſa charité ſur les eſclaves, qui en étoient privez par le malheur de leur naiſſance. Il en affranchit quelques-uns, & les fit citoyens Romains, en conſidération de la liberté que le Fils de Dieu nous a acquiſe. Nous avons la formule des lettres d'afranchiſſement, parmi les Epîtres de nôtre ſaint Pape.

L. 5. Ep. 12.

Ibid.

VI. Ce fut peut-être pour racheter auſſi les priſonniers, qui avoient été faits par les Lombards cette même année, que Fortunat Evêque de Fano emprunta beaucoup, & que ſaint Gregoire lui permit l'année ſuivante de vendre des vaiſſeaux ſacrez pour s'acquiter; les tréſors de l'Egliſe étant mieux employez à ces œuvres de miséricorde, qu'à des décorations ſuperfluës, ou peu néceſſaires. Nous voyons même que ſaint Gregoire, bien loin d'improuver qu'on vendît les vaſes d'or & d'argent deſtinez au miniſtere des Autels, pour racheter les captifs, en a fait une obligation aux Evêques. Il ne leur conſeille pas de vendre leur propre vaiſſelle d'argent plûtôt que les vaiſſeaux ſacrez, parce que les Evêques auſquels il écrivoit n'en avoient point apparemment; car je ne doute pas que ſi leur table & leur bufet euſſent été chargez d'argenterie, il n'eût fait

L. 6. Ep. 13.

Ibid. Ep. 35.

fait un grand ſcrupule à ceux qui l'auroient épargnée, pendant qu'ils auroient fait porter à la Monnoye celle des Egliſes. Dés le tems de ſaint Ambroiſe les Egliſes étoient fort richement ſervies, puiſque ce ſaint Docteur parlant des vaiſſeaux ſacrez employez au miniſtére de l'Autel, ne nomme que des vaſes d'or. C'eſt la réfléxion de M. Fleury. 2. Offic. c. 28. Hiſt. Eccleſ. l. 17. n. 39. p. 375.

VII. Dans la lettre à [a] Théoctiſte qui étoit, comme nous avons déja dit, ſœur de l'Empereur, aprés avoir déploré le malheur de la ville & des habitans de Crotone, d'une maniere qui fait voir combien il la reſſentoit, il dit à cette Princeſſe qu'il a employé à racheter les pauvres captifs, la moitié de trente livres d'or qu'elle lui a fait toucher, pour en faire des aumônes, & qu'il a aſſiſté de l'autre moitié trois mille Religieuſes, qui ſouffroient dans Rome de grandes incommoditez par la pauvreté. Il eſt à croire que ces ſaintes filles avoient été obligées de quitter leur ſolitude, pour ſe mettre à couvert des violences & de la brutalité des Lombards. Saint Gregoire avoit ſi bonne opinion de leur ſainteté, qu'il croyoit que ſans le ſecours de leurs prieres, de leurs jeûnes & de leurs larmes, Rome auroit été priſe depuis long-tems, & que nul de ſes habitans n'auroit échapé des mains des Lombards. L. 5. Ep. 23.

VIII. Pour entretenir la charité & la bonne volonté des perſonnes de qualité qui le ſecondoient à faire

[a] Le Cardinal Baronius & d'autres liſent *Theoctiſto*, & croyent que Theoctiſte étoit un Patrice; mais il eſt conſtant que ſaint Gregoire écrit cette epitre à une Dame: *Vos ergo* QUÆ *operante omnipotente Domino utraque compunctionis genera experimento noſtis* QUÆ ſe trouve dans les editions même, où on lit dans l'inſcription de la lettre *Theoctiſto*. Toute la ſuite de la lettre fait connoître qu'elle eſt adreſſée à Theoctiſte ſœur de l'Empereur.

des aumônes, il leur envoyoit des présens de dévotion. Il en fit un à Théoctiste qui étoit digne de cette Princesse si pieuse. Il lui envoya une [a] clef d'or de S. Pierre, à l'occasion de laquelle un grand miracle étoit arrivé. Je le rapporterai, parce que je ne voy pas qu'on puisse douter de la vérité de ce fait. Un Lombard trouva cette clef dans une ville [b] au delà du Pô, que saint Gregoire ne nomme pas. On lui dit que c'étoit une clef, qui avoit été mise sur le sacré corps de saint Pierre. Le Lombard n'en eut que du mépris, & n'estimant dans cette clef que l'or, il tira son coûteau pour l'en détacher, & s'en servir à quelque usage prophane. Mais au même moment il fut possédé du diable, & il se donna un coup de son coûteau dans la gorge, dont il mourut au même instant. Le Roi Autharis étoit dans la ville où cét accident arriva. Il se transporta sur le lieu, où le Lombard étoit étendu mort. Plusieurs de ses Officiers l'accompagnoient. Ils virent la clef auprés du corps; ils furent saisis d'étonnement, & personne n'osa y toucher; mais ils firent venir un Lombard nommé Minulfe qui étoit Catholique fort homme de bien, assidu à la priere, faisant beaucoup d'aumônes, pour la lever de terre. Minulfe le fit, & le Roi Autharis l'envoya au Pape Pelage II. avec une autre toute d'or, l'informant en même tems de la vérité du miracle que nous venons de rapporter. Toutes ces circonstances me font regarder ce fait comme indubitable. La mémoire en étoit toute fraîche, lorsque saint Gregoire écrivit à Theoctiste la lettre dont nous venons de par-

a *Auream.* Cependant il paroît par la suite, qu'il n'y avoit qu'une partie de cette clef qui fût d'or. Peut-être même n'étoit-elle que dorée.

b Par rapport à Rome, & en deça à nôtre égard.

ler, dans laquelle il rapporte ce miracle. Il devoit avoir beaucoup éclaté, s'étant passé, pour ainsi dire, devant les yeux d'un grand Prince & de toute sa Cour. S'il y avoit eu quelque chose de faux dans ce recit, tous les Lombards, & même tous les Romains, tous les peuples d'Italie ne se seroient-ils pas élevez contre une supposition si hardie?

Ce miracle peut servir à confondre les Protestans ennemis des Reliques & de l'honneur dû aux Saints. Nous allons aussi rapporter certains usages que saint Gregoire témoigne avoir été reçus de son tems, lesquels prouvent contr'eux quelques points soit de doctrine, soit de discipline, qu'ils rejettent.

IX. Nous apprenons d'une lettre écrite à Jean Evêque de Syracuse, qu'en ce tems-là on disoit quelquefois des Messes dans les maisons particuliéres, & par conséquent des Messes privées. L'Archevêque étoit broüillé avec le Patrice Venance, dont nous avons déja parlé. Le Pape l'exhorte à se réconcilier avec lui; L. 5. Ep. 45. & parce que la mesintelligence étoit venuë en partie de ce que l'Evêque n'avoit pas voulu permettre à ce Patrice de faire dire la [a] Messe en son logis, Gregoire le prie non-seulement de lui accorder cette permission, mais même d'aller dire la Messe chez ce Seigneur, pour marque de réconciliation. Il paroît par là que c'étoit alors une chose pratiquée, de dire des Messes ailleurs que dans les Temples publics, & dans les assemblées publiques. Jean n'alléguoit pas pour se défendre d'accorder cette permission, que c'étoit une

a *Sacra Missarum solemnia.*

chose inoüie; mais sa véritable raison, & qui paroissoit fort plausible, étoit que Venance avoit abandonné la profession monastique, pour se marier & s'engager dans une charge séculiere. C'est pourquoi l'Evêque croyoit devoir le traiter en excommunié. S. Gregoire lui fut plus indulgent pour des raisons * qui nous sont inconnuës. Il me seroit facile de prouver par le témoignage de plusieurs Peres plus anciens que saint Gregoire, l'usage de dire la Messe dans des maisons particuliéres; mais je suis simplement Historien dans cét Ouvrage, & non pas Théologien.

* Voyez ci-dessus p. 209. & suiv.

Ibid. Ep. 50.

X. Une lettre du saint Pape à Palladius Evêque de Xaintes, me donne lieu de faire une autre remarque importante. Ce Prélat qui étoit fort recommandable dans les Gaules par sa piété, avoit fait bâtir une Eglise en l'honneur des Apôtres saint Pierre & saint Paul, & des martyrs saint Etienne & saint Pancrace. Il y avoit dans cette Basilique treize Autels, pour quelques-uns desquels Palladius fit demander à saint Gregoire des Reliques des saints Apôtres & des Martyrs. On peutconclure de ce grand nombre d'Autels, qu'on disoit alors plus d'une Messe par jour dans les grandes Eglises, sans quoi tous ces Autels étoient inutiles. Nous apprenons de saint Paulin Evêque de Nole, qu'il fit faire diverses Chapelles ou Oratoires, dans une Eglise bâtie en mémoire de saint Felix à Nole; mais nous ne sçavons pas s'il y avoit des Autels dans tous ces Oratoires, qu'il appelle *Cubicula*, & qui servoient à prier Dieu, & à méditer sa sainte loi. La multiplication des Chapelles est venuë de la multitude des corps saints, à qui l'on dressoit des tombeaux appellez *Confessions*,

Ep. 32.

Oratoires, *Chapelles*, ou des autres Reliques, qu'on vouloit placer décemment.

XI. Saint Gregoire eut [a] cette année une maladie qui fut longue, comme nous l'apprenons d'une lettre adressée à Gennadius Patrice & Exarque d'Afrique, auquel il fait assez connoître qu'il étoit beaucoup moins sensible à ses infirmitez, qu'aux playes faites à l'Eglise par les Donatistes, qui trouvoient de l'appui auprés des Officiers de l'Empereur, même contre les Evêques. Gennadius que sa charge obligeoit à réprimer l'insolence des hérétiques, les favorisoit même assez ouvertement. Paul Evêque Catholique ne pouvant avoir justice de lui contre les Donatistes, de la part desquels il souffroit persécution, avoit résolu de venir à Rome, chercher quelque consolation auprés de saint Gregoire, & prendre conseil de lui. Le Pape avoit prié Gennadius, il y avoit plus de deux ans, de laisser faire ce voyage à l'Evêque Paul, & même de l'aider dans son dessein autant qu'il pourroit. Cependant l'Exarque avoit toûjours empêché depuis fort long-tems qu'il ne l'executât, y formant toûjours de nouveaux obstacles. C'est dequoi saint Gregoire se plaint, avec d'autant plus de sujet, qu'il avoit eu souvent soin de l'exhorter à employer son autorité au soûtien de la foi Catholique; parce que quelques victoire qu'il eût remportées sur les barbares, ses triomphes lui seroient fort inutiles, s'il ne faisoit triompher la Religion, & s'il ne la rendoit victorieuse de ses ennemis.

L. 5. Ep. 61. a

a Nous apprenons d'une lettre écrite au commencement de l'année suivante qu'il étoit alors gueri, *l. 6. ep. 11.*

Ibid. Ep. 63. XII. Saint Gregoire aprés diverses plaintes que lui firent sur ce sujet des Evêques venus d'Afrique, fut obligé d'en écrire à l'Empereur Maurice. Il lui représenta donc qu'il avoit fait une œuvre digne de son zéle pour la Religion, en donnant un Edit contre l'impiété des Donatistes, les plus méchans & les plus vicieux de tous les hommes; mais que ses Officiers l'avoient rendu inutile; qu'ils agissoient comme s'il n'y avoit point eu d'Edit; que Dieu n'étoit point craint dans la Province d'Afrique; que les ordres de l'Empereur y étoient méprisez, & demeuroient sans exécution; qu'enfin les présens des Donatistes avoient tant de pouvoir sur les Magistrats, que la foi Catholique y étoit venduë & trahie tout publiquement. Paul alla aussi à Constantinople se justifier des calomnies de Gennadius, & fut accompagné dans ce voyage de deux Evêques, avec l'approbation de saint Gregoire.

XIII. Ce n'est pas seulement la négligence des Juges séculiers à réprimer les hérétiques & les ennemis de la foi, que saint Gregoire eut à combattre. Il lui fallut souvent écrire à des Evêques, pour réveiller là-dessus leur zéle. Il blâme fort celui de Catane, de ce qu'il souffroit (à ce qu'on lui avoit rapporté) que les [a] Samaritains qui demeuroient dans cette ville, achetassent des esclaves payens, & les fissent circoncire. C'est pourquoi il lui enjoint que si cela est, il mette en liberté ces esclaves, & les prenne sous sa protection, sans permettre qu'on donne quelque dédommagement à leurs maîtres, parce qu'ils meritoient non-seulement

(L. 5. Ep. 32.)

a Voyez l. 7. ind. 1. ep 22. presque la même chose écrite à Jean Evêque de Syracuse.

de ſouffrir cette perte, mais encore d'être punis d'autres peines, ſelon les loix, pour les avoir violées par cette entrepriſe. Si par ces *Samaritains* ou *Samariens*, il ne faut pas entendre des Juifs, c'eſt une choſe aſſez remarquable, qu'alors il y eût dans Catane & dans * Syracuſe de ces Samaritains établis, parce qu'on ne voit pas qu'ils ſe ſoyent beaucoup répandus. Il y en a eu ſeulement dans le Levant. Nous apprenons qu'ils y firent beaucoup de ravages ſous les Empereurs Zenon, Anaſtaſe & Juſtinien. Leur inſolence donna lieu à pluſieurs loix tres-rigoureuſes contr'eux. Saint Euloge Patriarche d'Alexandrie tint un Concile en 588. pour leur converſion. On dit qu'il y en a encore au Caire, à Damas, à Gaza, & ſur tout à Sichem appellé Naplouſe; & qu'ils ſacrifioient encore il y a peu d'années ſur le Mont Gariſim. C'eſt d'eux qu'on a eu le Pentateuque Samaritain imprimé dans les Polyglottes.

Samarei.

* Voyez la note précédente.

Hiſt. monaſt. d'Orient, l. 4. ch. 29. n. 2.

XIV. Pour moi je croi que ſaint Gregoire parle des véritables Samaritains, & non pas des Juifs, dans les epîtres dont nous venons de faire mention. Je ne voy pas pourquoi il auroit donné le nom de Samaritains aux Juifs leurs plus grands ennemis. D'ailleurs, ſi l'on compare enſemble les lettres 31. & 32. de ſaint Gregoire, on y remarque une grande différence entre les loix faites contre les Juifs, & celles qui ſont établies contre ceux qu'il appelle Samariens; car les derniers paroiſſent traitez beaucoup plus rigoureuſement que les premiers.

L. 5.

XV. Si ſaint Gregoire témoignoit tant de réſolution, & même tant de ſévérité contre les ennemis de la Religion, il marquoit encore plus de douceur & de

charité à ceux qui se reconnoissoient, & qui abandonnoient le parti de l'erreur, afin d'entrer dans le chemin de la vérité. Il croyoit ne pouvoir mieux employer les revenus de l'Eglise, qu'à payer des pensions à ces nouveaux Catholiques. On sçait que nôtre auguste & pieux Monarque, a imité en cela la conduite de ce Pape le plus sage qui ait gouverné l'Eglise depuis plus de mille ans. Les Protestans ont voulu tirer avantage de cette libéralité du Roi, & même en ont fait des plaisanteries basses; mais ces railleries si indignes n'obscurciront pas l'éclat de cette conduite si sage & si charitable. Ce grand Prince a voulu que de pauvres égarez tout nouveau-venus dans la Religion Catholique comme dans un autre monde, n'eussent pas le déplaisir de s'y voir sans aucun moyen de subsister, mais qu'ils trouvassent au moins autant de secours, pour persévérer dans la voye de la vérité, qu'on leur en fournissoit lorsqu'ils étoient séparez de nous, pour les retenir attachez à l'erreur & au mensonge.

L. 5. Ep. 28.

XVI. Aprés avoir parlé si souvent des libéralitez extraordinaires de nôtre saint Pape, il est à propos de faire connoître quelles en étoient les sources, outre sa charité qui en étoit une inépuisable.

L'Eglise Romaine possédoit presque dans tout le monde chrétien de grands héritages, qu'on appelloit patrimoines de saint Pierre, & les Papes en confioient l'administration à des Défenseurs, à des Soûdiacres, à des Diacres, & à d'autres Officiers. Les lettres de saint Gregoire nous donnent connoissance des Patrimoines [a] d'Afrique, de [b] Sicile, de [c] Sardaigne, de [d] Corse, [e] d'Illyrie, de [f] Dalmatie, de [g] France, &c. Baronius parle

a L. 1. ep. 75.
b L. 2. ind. 11. Ep. 27.
c L. 7. ind. 2. Ep. 66.
d L. 5. ep. 22.
e L. 2. ind. 10. Ep. 22.
f L. 2. ind. 11. Ep. 22
g L. 2. ind. 11. Ep. 33.

parle de quelques domaines que le ſaint Siege poſſé-doit en Aſie. Il ſemble que la ville de [a] Nepi apparte-noit à l'Egliſe Romaine, parce que ſaint Gregoire y établit un Gouverneur, & qu'il écrivit au Clergé, au Sénat & au peuple de cette ville, de lui obéïr en toutes choſes. Il paroît auſſi par pluſieurs lettres du ſaint Pape, [b] qu'Otrante & [c] Gallipoli étoient du domaine de l'Egliſe & de ſaint Pierre. Le Pape avoit dans ſon Palais un Officier appellé [d] *Vidame*, qui avoit ſoin de tous ſes biens temporels & qui étoit ſon œconome. C'eſt ce qu'on appelle préſentement *Major-Dome*. Il n'étoit pas ſéculier, & Anatolius duquel ſaint Gregoire parle, étoit Diacre. Dans les proceſſions & dans les cavalcades il avoit autrefois le premier rang aprés le Pape, ſelon l'ordre Romain. Les grands Seigneurs avoient auſſi alors leurs Vidames; & ſaint Gregoire parlant du Vidame de Ruſticiene, l'appelle homme illuſtre, *vir clariſſimus*.

Ad an. 591. n. 28.
[a] L. 2. ind. 10. Ep. 8.
[b] [c] L. 7. ind. 2. Ep. 104. 105. & 106.
[d] L. 1. Ep. 11.
L. 9. ind. 4. Ep. 37.

Il ſemble que le Pape [e] diſpoſoit alors de quelques troupes. Il nous reſte une lettre, par laquelle S. Gregoire enjoint aux troupes de Naples, d'obéïr au Tribun Conſtance, qu'il a établi Gouverneur de la ville. Ces mêmes paroles donnent auſſi lieu de croire que la ville de Naples étoit alors de la dépendance de l'Egliſe Romaine. Néanmoins cette ville reconnoiſſoit toûjours l'Empereur pour ſon Souverain, & S. Gregoire ſemble le marquer aſſez, lorſqu'il ordonne aux troupes & aux milices de Naples, d'obéïr *pour le ſervice des Séréniſſimes Empereurs*, à Conſtance, à qui il a donné la garde de la ville. Il y avoit déja long-tems alors, que la grandeur temporelle des Papes avoit commencé.

[e] L. 12. ep. 24.

Ammian Marcellin, qui écrivit son histoire à Rome
Lib. 27. c. 3. environ l'an 380. dit que les Evêques de cette ville alloient dans des chariots vêtus magnifiquement; qu'ils étoient enrichis des grandes offrandes des Dames, & que leur magnificence surpassoit celle des Rois. C'est ce qui fit dire à Pretextat, lorsque le Pape Damase l'exhortoit à embrasser le Christianisme : *Faites-moi Evêque de Rome, & aussi-tôt je serai Chrétien.* Prétextat fut Préfet de Rome. Comme idolâtre, il ne considéroit dans l'Evêque de Rome, que l'éclat d'une grandeur passagére, laquelle étoit dés-lors montée à un si haut point, qu'un Préfet de Rome en faisoit l'objet de son ambition.

Eusеb. l. 4. c. 23. XVII. Saint Denis Evêque de Corinthe, qui fleurissoit aprés le milieu du second siecle, témoigne dans une de ses Epîtres dont Eusebe nous a conservé les précieux restes, que saint Soter Pape envoya de son tems des aumônes à toutes les Eglises; & qu'il eut particuliérement soin de fournir les choses nécessaires aux Chrétiens qui étoient condamnez aux mines; pratiquant en cela, dit saint Denis, la sainte coûtume de ses Prédecesseurs, qui étoit de faire du bien à tout
Euseb. l. 7. c. 5. le monde. Un autre saint Denis Evêque d'Alexandrie écrivant au Pape saint Etienne, vers le milieu du troisiéme siécle, assure que toutes les Provinces de la Syrie & l'Arabie se ressentoient de sa libéralité; & qu'il avoit eu la charité de subvenir aux nécessitez
L. 4. c. 23. des Chrétiens dans des païs si éloignez. Eusebe dit que les autres Evêques de Rome continuérent cette loüable coûtume jusqu'à la derniere persécution.
Ep. 220. Saint Basile écrit aussi, que saint Denis qui fut fait

Pape vers l'année 260. ayant appris que la ville de Cesarée en Cappadoce avoit été ruinée, & que plusieurs Chrétiens en avoient été emmenez captifs, il envoya des personnes pour les racheter. Cela prouve non-seulement la charité de ces premiers Papes, mais aussi les grandes richesses de l'Eglise de Rome dés les premiers siecles. Nous verrons encore dans la suite quel usage saint Gregoire sçut faire de ces grands biens pour le soulagement des miserables, pendant qu'il se refusa jusqu'aux choses les plus nécessaires; ayant appris de l'Apôtre à être riche pour les autres, & pauvre pour soi-même.

CHAPITRE V.

I. Mort de Jean Patriarche de Constantinople. Cyriaque lui succéde. II. Il écrit une lettre synodique à saint Gregoire. III. Le Pape remerciè l'Empereur d'avoir choisi un si bon Patriarche. IV. Il blâme l'abus qu'on avoit fait de l'Ecriture sainte, pour loüer Cyriaque. V. Extréme modestie de Gregoire. VI. Il réfute une erreur qu'on attribuoit aux députez de Cyriaque. VII. Preuve qu'on tire de là, contre la fable de Trajan délivré. VIII. L'erreur de ces députez n'a pas eu de suites. IX. Sentimens de saint Gregoire touchant le Concile I. de Constantinople. X. Combien Gregoire étoit un excellent Directeur. XI. Avis qu'il donne à une Dame, qui souhaitoit avoir révélation que ses pechez étoient pardonnez. XII. Cette révélation seroit nuisible au salut. XIII. Instructions sur deux sortes de componction. XIV. Il refuse sa recommandation auprés de l'Empereur. XV. Il encourage Narsés à profiter de sa disgrace. Histoire de Narsés. XVI. Monasteres fondez par son moyen. XVII. Sa fille Dominica quitte la Cour. XVIII. Lettre de consolation de Gregoire à un Gouverneur. XIX. Avis qu'il donne à ses amis. XX. Particuliérement à Leonce. XXI. Usage qu'il veut qu'on fasse de sa recommandation. XXII. Sabinien rappellé de Constantinople. Anatolius lui succéde. XXIII. Scandales de quelques Moines arrétez. XXIV. Evêque d'Imola déposé.

596. & 597. I. LE changement arrivé depuis peu dans l'Eglise de Constantinople, par la mort de Jean le Jeû-

neur, avoit fait concevoir à ſaint Gregoire quelque eſpérance, de voir finir la conteſtation touchant le titre d'œcuménique, uſurpé par ce Patriarche. Mais Cyriaque qui lui ſuccéda dans le Siege Patriarchal, ne voulut rien relâcher de ſes prétentions, ſe ſentant appuyé de l'Empereur, & fortifié par le conſentement de l'Egliſe d'Orient.

Maurice ne s'étoit pas preſſé de donner un ſucceſſeur à Jean, parce qu'à ſon avis il étoit fort difficile d'en trouver un, qui pût ſans rougir occuper la place d'un ſi ſaint Prélat. Enfin aprés avoir délibéré longtems ſur une affaire ſi importante pour la gloire de Dieu, & pour le bien de l'Egliſe, ayant plûtôt devant les yeux la crainte de Dieu que des raiſons de politique, il choiſit Cyriaque, lequel avoit déja une grande expérience des affaires eccléſiaſtiques, parce qu'il en avoit eu l'adminiſtration depuis fort long-tems, & qu'il avoit partagé la ſollicitude Paſtorale avec ſon Prédeceſſeur. L. 6. Ep. 6.

II. Le nouveau Patriarche écrivit une lettre ſynodique à ſaint Gregoire, & la lui fit préſenter par George Prêtre, & par Théodore Diacre, pour lui rendre raiſon de ſa foi ſelon la coûtume. Il lui fit auſſi connoître avec combien de répugnance il avoit accepté le fardeau de la dignité epiſcopale, parce qu'il n'aſpiroit qu'au repos d'une vie ſolitaire. Nôtre Saint qui l'avoit connu à Conſtantinople, & qui ne doutoit pas qu'il ne parlât ſincérement, tâcha de le conſoler par la réponſe qu'il lui fit. Il lui dit que l'éloignement qu'il a de la Prélature, eſt une bonne diſpoſition pour y entrer; parce que comme il faut fermer la porte des di- Ibid. Ep. 4. & 5.

gnitez à ceux qui les souhaitent & les recherchent; aussi l'on doit choisir pour les remplir les personnes qui les fuyent. Que l'humble sentiment où il est de sa foiblesse sera sa force; & qu'il n'y a point d'hommes plus foibles que ceux qui se flattent de ne l'être point. Qu'il doit oublier les delices de la solitude, parce qu'il faut qu'un Pasteur sacrifie l'amour du repos à la charité, qu'il est obligé d'avoir pour son troupeau. Que le pilote veille pendant que les autres dorment. Qu'il doit prévoir les tempêtes & les prévenir; ce qui demande une vigilance continuelle. Qu'au reste, ce n'est ni la sainteté du lieu où l'on se trouve, ni le privilege de la condition dans laquelle on est engagé, qui nous sauve. Qu'Adam est tombé dans le Paradis, & que Loth a conservé l'innocence au milieu de l'abominable Sodome. Que le serpent infernal s'est glissé dans le jardin planté de la main de Dieu; & que l'Ange du Seigneur est entré dans Sodome, qu'il avoit résolu de détruire, & qu'il en a tiré Loth. Il donne aussi à Cyriaque d'excellentes maximes pour bien conduire son troupeau, & pour conserver l'union dans l'Eglise.

Ibid. Ep. 6.

III. Saint Gregoire écrivit à l'Empereur, pour le remercier d'avoir donné à l'Eglise un si excellent Pasteur. En effet, le plus grand présent que les Princes puissent faire à l'Eglise, est de lui procurer de dignes Evêques. Quelques priviléges, quelques immunitez qu'ils lui accordent, quelques fondations qu'ils fassent pour l'enrichir, tout cela n'approche pas de ce signalé bienfait.

IV. La joye que la promotion de Cyriaque causa dans Constantinople fut si grande, qu'elle passa les

justes bornes. On outra les loüanges qu'on donna au nouveau Patriarche, soit par un excés d'estime, soit plûtôt par flatterie. On le compara au Soleil. On lui appliqua des passages de l'Ecriture sainte, qui ne peuvent convenir qu'à JESUS-CHRIST, entr'autres celui-ci : *Voici le jour que le Seigneur a fait, réjoüissons-nous-y, & faisons-y une grande fête.* Saint Gregoire ne put se dispenser de blâmer ces excés & cette profanation de l'Ecriture sainte, qui cependant est devenuë aujourd'hui si commune, qu'elle semble autorisée par l'usage. Je ne puis m'empêcher de souhaiter dans nôtre saint Pere le Pape, & dans nos Seigneurs les Evêques, un renouvellement du zéle de saint Gregoire, pour s'opposer à l'abus que l'on fait tous les jours de la chose du monde la plus sacrée, pour flatter la vanité des hommes. Ps. 117.

V. On ne peut pas soupçonner nôtre Saint, d'avoir conçu de la jalousie, des loüanges que les peuples avoient données à Cyriaque. Les preuves que nous avons déja produites de sa modestie & de son humilité sincére, suffisent pour détruire de si injustes soupçons. La lettre qu'il écrivit cette année à Jean Evêque de Syracuse, pour le prier de ne point faire lire à sa table ses ouvrages, qui étoient dignes de l'admiration de tout le monde, prouve encore combien il étoit ennemi de la vaine gloire. Bien loin de s'élever à cause de son rang, il se regardoit sans cesse sur la Chaire Pontificale, comme environné de ses propres péchez, & accablé de ceux d'un nombre infini de personnes, qui étoient soûmises à sa conduite. Ecrivant à saint Euloge pour lui témoigner la joye qu'il ressentoit des victoi- Ibid. Ep. 9. Ibid. Ep. 19.

res de cét illustre Patriarche sur les hérétiques, il dit
Ibid. Ep. 37. avec une humilité charmante: Que pour lui il reconnoît qu'il n'est qu'un serviteur inutile, qui ne peut pas prendre part aux travaux de ce saint homme; qu'il espére toutefois que la charité lui en rendra le mérite commun, parce qu'il s'en réjoüit, comme si lui-même y avoit eu part, & comme si c'étoient ses propres actions.

VI. Quoique Gregoire eût reçu parfaitement bien les députez de Cyriaque, & qu'il les eût admis à la célébration des sacrez mysteres avec lui, néanmoins il ne
Ibid. Ep. 15. put leur déguiser le scandale que lui avoit causé la nouvelle opinion qu'on leur attribuoit; sçavoir que Jesus-Christ étant descendu aux enfers, avoit sauvé tous ceux qui l'y avoient reconnu & confessé pour Dieu, & qu'il les avoit délivrez des peines ausquelles ils avoient été condamnez. Nôtre saint Docteur dans une lettre qu'il leur écrivit sur ce sujet, oppose à cet-
L. 6. Ep. 15. te erreur la doctrine de l'Eglise, & enseigne que nôtre Seigneur, lorsqu'il est descendu aux enfers, n'a délivré par sa grace que ceux qui avoient cru en lui pendant leur vie, & qui avoient observé les divins pré-
» ceptes, en vivant saintement: Car, ajoûte-t-il, depuis
» l'accomplissement du mystere de l'Incarnation, il est
» certain que nul de ceux qui ont crû en Jesus-Christ
» ne sera sauvé, si ses mœurs ne correspondent à la pu-
» reté de sa foi. Pour prouver cette vérité il cite ces
Ps. 6. 5. passages: *Qui est-ce de ceux qui sont dans l'enfer, qu'on*
Rom. 2. 12. *verra vous loüer, & confesser vôtre saint nom?* Et: *Tous ceux qui ont péché sans la loi*, c'est à dire sans être soûmis à la loi, *periront sans la loi*, & quoiqu'ils ne soyent pas

pas jugez par la loi. Il traite cette opinion d'hérésie, aprés Philastrius Evêque de Bresse, & saint Augustin, dans les traitez qu'ils ont faits des hérésies. Il répéte enfin, que l'Eglise Catholique enseigne, que Jesus-Christ aprés sa mort, étant descendu aux enfers, n'a procuré la liberté, qu'à ceux qu'il avoit conservez par sa grace & fortifiez, soit dans la foi, soit dans la pratique des bonnes œuvres.

VII. Je ne voudrois que ce seul endroit des lettres de saint Gregoire, pour réfuter la fable de la délivrance de Trajan, dont nous avons parlé ci-dessus*. Est-il croyable que ce grand Docteur, malgré tous les sentimens que nous venons de l'entendre exposer comme des véritez de foi, ait prié pour délivrer des peines de l'enfer, un Empereur non-seulement idolâtre, mais ennemi & persécuteur des Chrétiens, qui d'ailleurs avoit été fort vicieux, si nous en croyons quelques auteurs? On nous objectera peut-être les actes de sainte Perpetuë, d'où nous apprenons que Dinocrate son frere, fut délivré des peines & de la damnation de la mort, ainsi que parle saint Augustin, aprés que la Sainte eut prié pour lui. Mais par cette damnation de la mort, on peut entendre toutes les peines, même passagéres, ausquelles les hommes sont condamnez aprés la mort. Cette conjecture est fondée sur ce qui est rapporté dans les actes de saint Perpetuë; que son frere mourut âgé seulement de sept ans. Il y a lieu de croire qu'il avoit reçu le baptême, étant né d'une maison presque toute chrétienne. S'il fut condamné aux peines aprés sa mort, ce ne fut que pour des fautes, lesquelles étoient seulement venielles, à cause de la foi-

* Voyez l. 2. c. 7. §. 10. & suiv.

Ad Ren. l. 1. c. 10.

Tillem. Memoires sur l'Hist. Eccl. t. 3. sur S. Perpetuë art. 1. 2. & 7.

blesse de son âge. Ainsi cét exemple n'a rien de commun, avec ce qu'on dit de la délivrance de l'ame de Trajan.

VIII. Au reste, nous ne voyons pas que cette opinion attribuée aux Légats de Cyriaque ait eu des suites, ni qu'ils se soyent opiniâtrez à la soûtenir. Peut-être même qu'il y eut du mal-entendu causé par la diversité des langues, & qu'on leur attribua des sentimens qu'ils n'avoient pas. Ces Légats parloient grec, & l'intelligence de la langue greque n'étoit pas alors fort commune à Rome, puisque S. Gregoire qu'on avoit élevé en homme de qualité, & qui étoit destiné aux prémieres charges de la République & de l'Empire possédé par des Grecs, [a] avoüe toutefois qu'il ne sçavoit pas le grec. Mais quand nous supposerions que ces députez grecs n'auroient point donné d'occasion à les soupçonner d'erreur, on ne peut pas accuser nôtre vigilant Pape d'indiscrétion, à cause de ce qu'il leur en écrit, parce qu'il devoit s'éclaircir de la vérité de la chose, sur l'avis qu'on lui avoit donné; s'agissant d'une affaire aussi importante que celle d'empêcher une erreur naissante de se répandre, & de prendre des forces. D'ailleurs, saint Gregoire écrivit à ces Grecs avec tant de modération & de civilité, qu'ils ne pouvoient pas se choquer de ses remontrances. Il pratiquoit cette excellente régle, que nous venons de lui voir * donner à tous les Evêques, en la personne de Cyriaque; il prévoyoit & il prévenoit les orages avant qu'ils fussent formez, & il tâchoit de les dissiper.

* Voyez ci-dessus, §. 2.

IX. Cyriaque dans son Epître synodique & dans sa

a Voyez ce que nous avons dit l. 1. ch. 1, §. 16.

confession de foi, avoit compris Eudoxe au nombre des hérétiques, contre lesquels il prononçoit anathéme. Comme saint Gregoire ne se souvenoit pas d'avoir lû le nom d'Eudoxe, parmi ceux qu'on avoit coûtume d'anathématiser, & que cela pouvoit passer pour une innovation, il eut la prudence, avant que de rien faire sur ce sujet, de consulter saint Euloge Patriarche d'Alexandrie, pour sçavoir qui étoit cét Eudoxe. Il lui dit qu'il a bien trouvé les Eudoxiens condamnez par les Canons du premier Concile de Constantinople, mais qu'ils n'expliquent pas qui est cét Eudoxe, qui leur a donné le nom. Qu'au reste, l'Eglise Romaine n'avoit point encore [a] reçu les décisions de ce Concile, si ce n'est dans l'article qui touche la condamnation de Macedonius, qui combatoit la divinité du saint Esprit. Qu'à la vérité Sozomene parle d'un Eudoxe, qui avoit usurpé le Siege de Constantinople; mais que le saint Siege rejette l'histoire de Sozomene, parce que c'est un grand menteur, & parce qu'il loüe avec excés Théodore Evêque de Mopsuestie, lequel il dit avoir été un insigne Docteur de l'Eglise jusqu'à sa mort; ce qui est tout contraire à la doctrine du cinquiéme Concile tenu sous Justinien, où Théodore a été condamné.

L. 6. Ep. 31

On pourroit ajoûter que cét Auteur est visiblement favorable aux Novatiens, & suspect d'hérésie. Il paroît par là que l'Eglise Romaine est depuis long-tems en

a Cependant saint Gregoire disoit qu'il recevoit les quatre premiers Conciles comme les quatre Evangiles. Cela doit s'entendre, non pas de tout ce qui s'est fait dans ces Conciles, mais seulement des décisions touchant la foi, faites au sujet des hérésies qui y sont condamnées. L'Eglise Romaine n'avoit point reçu les Canons du Concile I. de Constantinople, à cause qu'il y en avoit un qui favorisoit les Evêques de cette ville, & leur attribuoit le second rang. Il s'étoit aussi passé dans ce Concile bien des choses qui déplaisoient aux Evêques d'Occident & aux Papes.

possession de mettre, comme l'on parle aujourd'hui à l'*index* certains ouvrages contraires à la véritable doctrine. C'est ce que fit le Pape Gelase I. en séparant les ouvrages que l'Eglise Romaine rejettoit, d'avec ceux qu'elle avoit approuvez & canonisez, ou mis dans le Canon. Je parle selon [a] l'opinion commune reçuë jusqu'à présent par les plus habiles critiques.

Lorsque saint Euloge eut fait connoître à saint Gregoire, qui étoit Eudoxe, & de quelles impiétez il avoit été coupable, il ne put trouver mauvais que le Patriarche Cyriaque l'eût placé parmi les hérésiarques, ausquels il disoit anathéme.

X. Quoique nôtre Saint fût continuellement occupé dans les affaires qui regardoient toute l'Eglise, soit qu'il travaillât pour y conserver la pureté de la foi, soit qu'il donnât ses soins à empêcher qu'on n'en troublât la paix, soit qu'il en maintint la discipline; néanmoins il avoit encore la charité de conduire en particulier dans les voyes de la perfection chrétienne, quelques personnes de pieté; & les lettres qu'il leur écrivit pour les aider de ses conseils, peuvent être fort utiles tant aux Directeurs qu'aux personnes qu'ils conduisent; mais particuliérement elles sont d'une utilité merveilleuse pour ceux qui sont sans Directeur. C'est ce qui m'a persuadé qu'on seroit bien aise d'en voir icy quelques extraits. Je m'arrêterai seulement à celles qui ont été écrites cette année.

XI. Une grande Dame nommée Gregoria qui exerçoit une [b] charge considérable dans le Palais de l'Im-

a On peut voir dans l'Avertissement ce que nous avons dit là-dessus.
b *Cubicularia Augusta.* Dame de la Chambre ou du Palais de l'Impératrice.

pératrice, avoit écrit au Pape pour le prier de demander à Dieu, qu'il lui pardonnât les péchez innombrables dont elle se sentoit coupable, & qu'il lui fît connoître ensuite par révélation qu'il les lui avoit remis. Saint Gregoire dans la réponse qu'il lui fit, la consola, & lui marqua que si elle se reconnoissoit coupable L. 6. Ep. 22.
de plusieurs péchez, elle devoit espérer qu'ils lui seroient tous remis en considération de son amour ardent pour Dieu : Que pour lui il avoit tant de confiance dans la divine miséricorde, qu'il ne doutoit pas que Jesus-Christ n'eût déja prononcé en faveur de Gregoria cette Sentence d'absolution : *Plusieurs péchez lui ont été remis, parce qu'elle a beaucoup aimé.* Luc 7. 47. Qu'il a bien paru par la suite, que la [a] femme pécheresse, en faveur de laquelle ces paroles du Fils de Dieu furent prononcées la premiere fois, avoit été entiérement déchargée du poids de ses péchez. Qu'on l'avoit vûë ensuite assiduë à écouter la parole de Dieu aux pieds du Sauveur, ayant passé de la vie active, qui étoit encore le partage de Marthe sa sœur, à la vie contemplative. Qu'elle surpassa tous les autres en diligence à rechercher le corps de son divin Maître enfermé dans le tombeau. Qu'elle demeura avec persévérance à l'entrée du saint Sépulchre, aprés même que les Apôtres lassez de chercher se furent retirez.

XII. Saint Gregoire rapporte tous ces exemples & plusieurs autres, comme des preuves de l'amour ardent de Madelene, pour faire connoître à Gregoria, que c'est dans une pareille ferveur qu'elle doit aller

[a] Saint Gregoire a cru que cette femme pécheresse, Marie sœur de Lazare & de Marthe, & Marie Madelene, n'étoit qu'une seule personne. Quelques Peres & plusieurs Sçavans les distinguent, & en font trois Saintes.

cherchер des témoignages presque assûrez de sa conversion, & de la rémission de ses péchez, & non pas
» dans une révelation douteuse. Quant à ce que vous
» ajoûtez, ma tres-chere fille, écrit-il à cette Dame,
» que vous ne me laisserez point en repos, & que vous
» m'importunerez sans cesse, jusqu'à ce que je vous aye
» mandé, que Dieu m'a révélé qu'il vous a pardonné
» vos péchez; sçachez que vous souhaitez une chose
» d'un côté tres-difficile, & de l'autre fort inutile. Elle est
» tres-difficile, parce que je ne mérite pas que Dieu m'ac-
» corde des révélations. Elle est aussi absolument inuti-
» le, parce qu'il n'est pas à propos que vous soyez assû-
» rée de la rémission de vos péchez, si ce n'est à l'heure
» de la mort, lorsque vous ne pourrez plus les pleurer.
» Mais jusqu'à ce que ce jour vienne, vous devez toû-
» jours trembler, toûjours vous défier de vous-même,
» toûjours craindre vos péchez, & travailler à les laver
» tous les jours dans vos larmes. L'Apôtre saint Paul
» qui avoit été ravi au troisiéme Ciel, qui s'étoit vû
» dans le Paradis, qui avoit été reçu à la participation &
» à la communication de ces paroles secrétes & mysté-
» rieuses, qu'il n'est pas permis à un homme de rappor-
» ter, ne laissoit pas de dire par un sentiment de crain-
1. Cor. 9. 27. » te & de tremblement : *Je châtie mon corps, & je le ré-
» duis en servitude, de peur qu'ayant prêché aux autres,
» je ne sois réprouvé moi-même*. Celui qui a été déja con-
» duit dans le Ciel craint encore, & ceux qui vivent en-
» core sur terre veulent s'affranchir de toute crainte. Fai-
» tes réfléxion, ma chere fille, que la sécurité est la mere
» de la négligence. Il n'est donc pas à propos que vous
» ayez pendant cette vie une pleine assûrance de vôtre

ſalut, qui vous feroit devenir plus négligente; car il eſt "
écrit : *Heureux l'homme qui conſerve toûjours la crainte.* " Proverb. 28. 14.
Et le Prophete Roi nous dit : *Servez le Seigneur avec* " Pſ. 2. 12.
crainte, & réjoüiſſez-vous en lui, ſans ceſſer de trembler. "
Conſervez donc dans vôtre ame une crainte ſalutaire pendant cét eſpace ſi court de vôtre vie, afin que vous puiſſiez goûter dans toute l'éternité la joye que cauſe une ſécurité parfaite. "

XIII. Dans une lettre écrite à la Princeſſe Théoctiſte ſœur de l'Empereur, nôtre grand Saint ſe réjoüit avec elle de ce qu'étant engagé dans une ſi grande foule d'affaires, elle ne laiſſe pas de ſe remplir abondamment de la divine parole, & de ſoûpirer ſans ceſſe aprés les joyes éternelles : Je voy, lui dit-il, accompli en vôtre perſonne, ce qui eſt écrit des Peres & des premiers fidéles que Dieu avoit choiſis : *Les enfans d'Iſraël ont marché à pied ſec, même au milieu de la mer.* Pour moi, je ſuis obligé de m'écrier : *J'ai été jetté en pleine mer, & la tempête m'y a abîmé.* Vous vous avancez, comme je voy, vers la terre promiſe, au travers des flots & des embarras du ſiécle, ſans même vous moüiller les pieds. C'eſt pourquoi rendons graces à cét eſprit ſaint, qui éleve les cœurs qu'il remplit, & qui fait trouver la ſolitude à l'ame, au milieu même du tumulte des hommes. " L. 6, Ep. 23. Exod. 14. 16. Pſ. 68. 3.

Il inſtruit enſuite cette Dame de deux ſortes de componction, dont l'une eſt cauſée par la crainte, l'autre par le deſir & par l'amour : Puis donc, ajoûte-t-il, que vous connoiſſez par expérience l'une & l'autre maniere de componction, vous devez rechercher & étudier tous les jours avec ſoin les occaſions de profi-

„ ter, & d'être utile à l'Impératrice par de ſaints diſcours.
Il ſe plaint en même tems à Théoctiſte, de ce qu'elle ne lui a pas mandé ſi cette Princeſſe étoit affectionnée à la lecture, & ſi elle y étoit touchée de componction.

XIV. Un des amis de nôtre Saint nommé André, qui étoit un homme de qualité, puiſque ſaint Gregoire le traite de *grandeur*, vouloit en même tems ſervir Dieu, & s'avancer à la Cour. C'eſt pourquoi il le ſupplia de lui donner une forte recommandation auprés de l'Empereur. Le Saint dans la réponſe qu'il lui fait, témoigne qu'il a été fort affligé d'apprendre par ſa lettre, qu'il penſe à s'attacher au monde. Qu'il avoit toûjours eſpéré que ſes bonnes inclinations & ſes mœurs réglées, lui feroient prendre d'autres vûës. Qu'il connoiſſoit pluſieurs perſonnes engagées au ſervice de la République & de l'Empire, qui gémiſſoient au fond de leur cœur, de ce qui ne leur étoit pas permis de ſe dégager de leurs emplois, pour avoir le tems de pleu-
„ rer leurs péchez. D'où vient donc, mon illuſtre fils,
„ que vous deſirez vous plonger dans de nouvelles oc-
„ cupations, dit-il à cét ami? Que ne conſidérez-vous
„ que le monde approche du précipice, que toutes cho-
„ ſes ſont pouſſées vers leur fin, & que nous ſommes em-
„ portez par la volubilité du tems, qui nous preſſe de
„ nous diſpoſer à rendre compte au Juge terrible & éter-
„ nel. La vie préſente eſt ſemblable à la navigation.
„ Quand on fait voyage dans un vaiſſeau, tantôt on ſe
„ tient debout, tantôt on eſt aſſis; on ſe couche, on va,
„ on vient, on agit. Mais quoiqu'on faſſe, on eſt toû-
„ jours également emporté par le mouvement du vaiſ-
„ ſeau. Ainſi ſoit que nous veillions, ſoit que nous dor-
mions,

mions, que nous gardions le silence, ou que nous par- «
lions, que nous marchions, que nous le voulions, ou «
que nous ne le voulions pas ; à chaque moment de «
tems qui s'écoule, nous avançons tous les jours vers le «
terme. Lors donc que cette derniere heure sera arri- «
vée, dequoi nous servira tout ce que l'on recherche «
présentement avec tant de soin ; tout ce qu'on amasse «
avec tant d'inquiétude ? ...... Remettez-vous devant «
les yeux qu'on ne peut être au service de l'Empereur, «
sans que l'esprit soit extrémement occupé, ou du desir «
d'être en faveur auprés de lui, ce qui est une chose tou- «
te terrestre, ou de la crainte de perdre ses bonnes gra- «
ces, si on les a gagnées. Pesez bien quel supplice c'est «
ou d'être travaillé du desir de la bonne fortune, ou «
d'être agité de la crainte de l'adversité. C'est pourquoi «
je vous conseille de choisir plûtôt une agréable retrai- «
te, pour achever le peu de tems qui nous reste d'exil, «
selon le premier dessein que vous aviez formé d'em- «
brasser une vie paisible & tranquille ; de vaquer à de «
saintes lectures, de méditer la divine parole, de vous «
embraser dans l'amour de l'éternité, d'employer en «
de bonnes œuvres les biens temporels autant que vos «
forces le permettent, & d'espérer en échange & en ré- «
compense le Royaume éternel. Vivre de la sorte, c'est «
avoir déja part à la vie de l'éternité. Je vous parle en «
ces termes, mon illustre fils, parce que je vous aime «
beaucoup, &c. «

XV. C'est ainsi que Gregoire qui n'avoit qu'un extrême mépris pour toutes les choses du monde, tâchoit de l'inspirer à ses amis, & particuliérement à ceux qui lui demandoient le secours de ses conseils. Il

n'étoit pas moins éloquent lorſqu'il vouloit les encourager à ſouffrir les perſécutions, comme il le fit voir à l'égard de Narſés qui étoit un Patrice de grande conſidération. Il ne faut pas le confondre avec un autre Narſés plus ancien, qui termina la guerre contre les Gots en Italie, & acheva de détruire leur Monarchie; mais qu'on accuſe d'avoir enſuite fait entrer les Lombards en Italie. Nôtre Narſés ne s'étoit pas acquis une moindre réputation dans l'exercice des armes, & dans le commandement des armées. Il s'étoit particuliérement ſignalé contre les Perſes, dont il étoit devenu la terreur. Sa fidélité pour l'Empereur Maurice, fut à l'épreuve de toutes les ſollicitations & de tous les artifices qu'on put employer pour la corrompre; ce qui fut cauſe de ſa mort tragique ſous l'Empereur Phocas, par l'ordre duquel il fut brûlé. S. Gregoire l'avoit connu à la Cour pendant ſon ſejour à Conſtantinople, & avoit même lié une étroite amitié avec lui, à cauſe de ſa Religion & de ſa piété. Dans ſes lettres il le traite de ſon tres-cher frere, au lieu d'employer des titres plus convenables à ſa qualité de Patrice, parce qu'il en uſoit avec lui fort familiérement comme avec un ami intime. Quoique Narſés eût rendu de ſignalez ſervices à l'état, & qu'il fût allié de l'Empereur Maurice par le moyen de Théoctiſte, néanmoins il ne fut pas exemt des perſécutions & des diſgraces, même pendant le régne de ce Prince. Il écrivit à ſon ami Gregoire, pour lui faire part de ſes chagrins & du trouble qu'ils cauſoient dans ſon eſprit. Il ſemble qu'il avoit alors changé de condition; car dans la réponſe que ſaint Gregoire lui fait, il ne l'appelle plus Patrice com-

L. 1. Ep. 6. L. 2. ind. 11. Ep. 64.

L. 6. Ep. 27.

me dans les lettres précedentes, mais seulement [a] *Religieux*. Et quoique ce nom ne signifie peut-être pas qu'il eût embrassé la vie monastique, toutefois il fait assez connoître qu'il avoit renoncé aux grandeurs, & qu'il menoit une vie plus chrétienne & plus retirée qu'auparavant. Nôtre saint Pape, pour le consoler & le fortifier contre les peines que des gens mal-intentionnez lui suscitoient, lui rappelle dans l'esprit ces paroles de saint Paul : *Tous ceux qui veulent vivre avec piété en* JESUS-CHRIST, *auront des persécutions à souffrir* ; & il lui dit qu'il croiroit que sa vie seroit moins conforme aux régles de la piété, s'il étoit moins persécuté. Que le grand Apôtre écrit aux Thessaloniciens, que son arrivée vers eux n'a pas été inutile & sans fruit, parce qu'aprés avoir beaucoup souffert, & avoir été traité avec outrage dans Philippes, il en avoit eu plus de confiance à prêcher l'Evangile : Ce saint Prédicateur, mon tres-cher fils, fait connoître que son entrée dans Thessalonique auroit été sans fruit, si auparavant il n'avoit souffert des outrages ; & vous voudriez vous contenter de dire de bonnes choses, sans pouvoir vous résoudre à souffrir les maux, dit S. Gregoire à son ami. Il est donc nécessaire que vous vous armiez, & que vous vous teniez plus sur vos gardes parmi les adversitez, afin qu'elles augmentent en vous soit l'ardeur dans l'exercice de l'amour de Dieu, soit la

2. Tim. 3. 12.

1. Thessal. 2. 1. & 2.

[a] Voici l'inscription de la lettre : *Gregorius Narsi Religioso.* On ne peut pas douter que ce ne soit le même que Narsés Patrice, parce que saint Gregoire y fait mention des mêmes personnes de la famille de Narsés, que dans les lettres précedentes, particuliérement d'Esichia qui étoit apparemment sa femme, de Dominica & d'Eudochia, qui étoient comme je croi ses filles ; d'Alexandre, Theodore & Marin, qui étoient peut-être ses fils. Saint Gregoire se sert du mot de *Religiosi* pour désigner des Moines : *Ne Religiosorum virorum corda*, &c. l. 6. ep. 36.

„ ferveur dans la pratique des bonnes œuvres. C'est ainsi „ que les semences produisent une plus abondante moisson, lorsqu'elles ont été exposées à la gelée. Ainsi le „ feu combatu & pressé par le soufle & par l'agitation du „ vent, s'enflâme davantage. Je n'ignore pas que tant „ de mauvais discours des langues médisantes, vous exposent à une violente tempête. Vous vous sentez battu „ dans l'ame des flots des contradictions. Mais souvenez-vous de ce que le Seigneur dit par le Prophete:
Ps. 80. 8. „ *Je vous ai exaucé au milieu des orages qui vous ont agité en secret. Je vous ay éprouvé dans les eaux de la contradiction.*

XVI. Comme Narsés avoit donné depuis peu ses soins à la fondation de quelques Monasteres, il pria S. Gregoire d'écrire à ses nouvelles Communautez, pour leur donner quelques instructions. Mais nôtre Saint s'en défendit avec sa modestie ordinaire, qui étoit la plus utile instruction qu'il pût donner soit à Narsés, soit à „ ses Religieux: S'ils sont des vaisseaux choisis de Dieu, „ dit-il à leur sujet, je sçai qu'ils ont au dedans d'eux-mêmes la source de la sagesse, par la grace de la componction, & qu'ils n'ont pas besoin de recevoir de „ petites goutes de moi, qui ne suis que sécheresse. Car „ vous qui êtes rempli d'une parfaite sagesse, vous n'ignorez pas que le Paradis terrestre n'étoit point arrosé de la pluye, mais qu'une fontaine qui étoit au milieu, élevoit ses eaux, & les répandoit sur toute la surface de la terre.

XVII. Saint Gregoire vers la fin de sa lettre, témoigne sa joye à Narsés, de ce que sa fille Dominica avoit quitté la Cour & renoncé au monde pour entrer dans

la solitude, où elle avoit donné tant de preuves de son mérite & de sa vertu, qu'elle avoit été faite Prieure. Nôtre Saint exhorte son pere à veiller toûjours sur sa conduite, afin qu'elle fuye absolument tous les embarras du siécle, qu'elle se consacre tout entiere à Dieu, qu'il ne reste rien d'elle dans le monde, qu'elle s'efforce autant qu'elle pourra de gagner les ames à Dieu, & de les attacher à son service, en leur inspirant la componction par ses bons discours; afin qu'en aidant les autres à sortir des liens de leurs pechez, elle soit elle-même délivrée des siens. Dominica étoit fort sçavante, & nous apprenons d'une autre lettre de saint Gregoire, qu'elle écrivoit bien en grec, quoiqu'elle fût Romaine. Cela paroîtra extraordinaire dans un tems où les lettres étoient peu cultivées, & où les plus habiles gens ignoroient la langue greque. Saint Gregoire même ne la sçavoit pas, comme nous l'avons remarqué. Il témoigne aussi qu'on ne trouvoit personne à Constantinople, qui pût bien traduire ou du latin en grec, ou du grec en latin.

L. 2. ind. 11. Ep. 64. Voyez l. 7. ind. 2. Ep. 55.

L. 6. ind. 15. Ep. 27.

Priscus Patrice d'Orient, avoit éprouvé les disgraces & les infidélitez de la Cour, aussi bien que Narsés. Il avoit été Général de l'armée Romaine contre les Avares; mais l'Empereur Maurice lui en ôta le commandement, à cause du mauvais succés de la guerre, & mit en sa place le Prince Pierre son frere. Ensuite ayant reconnu l'innocence de Priscus il le rétablit. Ce fut sur ces différentes vicissitudes de la fortune, que saint Gregoire lui écrivit, pour lui inspirer le mépris du monde, où l'on ne trouve rien de stable, & pour l'exhorter à conserver toûjours l'humilité dans les prospéri-

Niceph. l. 18. c. 28.

L. 2. ind. 11. Ep. 51. tez & dans les adverſitez. Il dit à cét ami que la divine Providence a voulu qu'elles ſe ſuccedaſſent, afin que lorſque nous ſommes humiliez, nous pleurions nos fautes, & que quand nous ſommes relevez de l'humiliation par la proſpérité, le ſouvenir de l'adverſité nous tienne toûjours attachez à l'ancre de l'humilité.

Nous n'aurions qu'à parcourir les lettres de ſaint Gregoire, pour y trouver preſque à chaque page d'excellentes regles de conduite, qui nous donneroient l'idée d'*un parfait Directeur*. Nous en apprendrions auſſi qu'alors il y avoit pluſieurs grand Seigneurs, leſquels ne regardoient pas leur rang, comme un privilége qui les affranchît des devoirs de la piété chrétienne, mais s'occupoient à de ſaintes lectures, à de ferventes prieres accompagnées de larmes, & à toutes ſortes de bonnes œuvres.

L. 6. ep. 33. L. 6. Ep. 12. XVIII. Nôtre France nous en fournit un nommé Dynamius, qui étoit Gouverneur de Provence, à la recommandation duquel ſaint Gregoire avoit accordé un privilége au Monaſtere de ſaint Caſſien bâti pour des Religieuſes. Ce Monaſtere portoit le nom de ſaint Caſſien, parce que le célébre Caſſien auteur des Conférences des Peres du Deſert, qui eſt reconnu pour ſaint à Marſeille, l'avoit fondé pour des filles auſſi bien que celui de ſaint Victor pour des hommes. Aurelius frere de Dynamius n'étoit pas moins recommandable

L. 9. Ep. 70. que lui par ſa piété. Saint Gregoire lui écrivit une lettre de conſolation ſur la mort de ſon frere Dynamius, arrivée environ l'an 600. Il lui marque dans cette lettre qu'il a été frappé d'une ſenſible douleur, apprenant cette nouvelle. Il prie Dieu de le conſoler & de le pro-

téger contre les malins esprits, & contre la malice des hommes. Mais, ajoûte-t-il, vous ne devez pas être surpris, si vous avez à soûtenir les contradictions & les troubles de quelques ennemis, qui chercheront à vous traverser aprés la mort de vôtre frere. Il faut vous résoudre à supporter les maux de la part des hommes, dans une terre qui est étrangere pour vous, si vous voulez joüir des véritables biens dans vôtre patrie, c'est à dire dans la terre des vivans. La vie présente est un voyage en païs étranger; & le voyageur qui soûpire aprés sa patrie, se regarde dans le lieu de son exil, comme dans un lieu de supplice, quelque agrément qu'il puisse y ajoûter. Mais pour vous, Dieu a permis qu'outre les soûpirs & les gémissemens qu'exprime de vôtre cœur l'amour de vôtre patrie à laquelle vous aspirez, l'oppression que vous souffrez de la part des hommes, vous fasse encore gémir. Et vous devez regarder cela comme un effet de la sage conduite de la divine Providence sur vous, afin qu'en même tems que la suprême verité vous attire à soi par l'amour qu'elle vous inspire, le monde présent vous chasse, vous repousse, & donne à vôtre cœur de l'éloignement pour lui, par les tribulations qu'il vous suscite; ensorte qu'il vous soit plus facile de l'abandonner, aprés qu'il vous a congedié & rejetté lui-même. Continuez donc comme vous avez commencé, à exercer l'hospitalité. Appliquez-vous à la priere accompagnée de larmes. Faites encore plus d'aumônes qu'auparavant, quoique vous vous soyez toûjours beaucoup plû à en faire. Voilà les conversations qu'il avoit avec ses amis, desquelles nous devons nous mêmes profiter,

en nous appliquant ces grandes régles, & les admirables maximes de morale, dont toutes ses lettres sont remplies.

XIX. Lorsqu'on faisoit quelque présent à Gregoire, il croyoit ne pouvoir mieux en marquer sa reconnoissance, qu'en rendant le spirituel pour le temporel, & en donnant des avis salutaires à ses bienfaicteurs. C'est ce qu'il fit particuliérement à l'égard de Leonce qui avoit été Consul, & qui étoit fort de ses amis. Cét illustre Sénateur lui avoit envoyé de l'huile de la sainte Croix, & de l'aloës. Le Cardinal Baronius avoit crû que par cette huile de la sainte Croix, il falloit entendre l'huile qui brûloit dans quelque lampe allumée devant la sainte Croix, comme on a appellé huile des martyrs, celle qui étoit tirée des lampes qu'on faisoit brûler devant les Reliques des Martyrs. Mais il changea de sentiment, en lisant dans le vénérable Bede, qu'il sortoit des nœuds du bois sacré de la Croix, une liqueur odoriférante, semblable à de l'huile, dont la plus petite goute guérissoit toute sortes de malades.

L. 7. ind. 1. Ep. 34.

L. de locis sacris, c. 20.

Saint Gregoire fait assez connoître dans une lettre qu'il écrit à Leonce, que ce Sénateur, quoiqu'occupé aux affaires du monde, qu'il appelle une Babylone, étoit du nombre des citoyens de Jerusalem; comme il arrive au contraire quelquefois, que ceux qui tiennent même le premier rang dans le lieu saint figuré par Jerusalem, sont non-seulement les habitans, mais les esclaves de Babylone.

L. 7. ind. 1. Ep. 34.

XX. Dans une autre lettre il lui donne d'excellentes régles, pour s'acquiter dignement des fonctions de Juge & de Ministre de l'Empereur. Il veut qu'avant toutes

L. 8. ep. 51.

toutes choses il s'étudie à faire ce que Dieu demande de lui, & qu'ensuite il pense à satisfaire l'Empereur son maître, sans renverser cét ordre comme font la plûpart. Il lui conseille de montrer de la sévérité pour réprimer la licence du crime, mais de n'exercer la rigueur que rarement, & de ne s'abandonner jamais à sa passion dans la punition des criminels. Il le blâme d'avoir fait mal-traiter un homme libre : Car il y a, « dit-il, cette différence entre les Rois des autres Na- « tions & l'Empereur des Romains, que les Rois exer- « cent leur domination sur des esclaves, & l'Empereur « est le souverain des personnes libres. «

XXI. Saint Gregoire avoit auparavant recommandé à Leonce, un homme qu'il n'avoit pas laissé de faire mal-traiter. Et pour faire connoître au Pape, qu'il y avoit été forcé par les crimes dont ce malheureux étoit coupable, il lui avoit envoyé les informations faites contre lui. Saint Gregoire écrivit là-dessus à son ami, qu'il n'avoit jamais demandé sa protection pour personne, sinon autant que la justice pourroit le permettre ; & il ajoûte que ce lui seroit une chose honteuse d'entreprendre de recommander une affaire, s'il n'étoit auparavant assuré qu'elle fût juste.

Nous nous sommes un peu étendus sur des matieres de morale, afin de faire voir quel usage saint Gregoire faisoit de l'amitié & de la confiance des personnes de qualité, avec qui il avoit commerce de lettres. Revenons à son histoire.

XXII. Ce fut cette année qu'il rappella de Constantinople Sabinien qui étoit auprés de l'Empereur en qualité de Nonce. Il envoya en sa place le Diacre L. 6. Ep. 28.

Anatolius. Sabinien fut le successeur de nôtre Saint dans le Siege de saint Pierre.

Ibid. Ep. 32. XXIII. La même année il écrivit à Dominique Evêque de Carthage, pour lui recommander de veiller sur les Monasteres de la Province d'Afrique. L'Abbé d'un de ces Monasteres s'étoit plaint à nôtre Saint, que ses Moines abandonnoient leur Cloître sans nulle raison, si-tôt qu'il vouloit les tenir dans la discipline. Au lieu de corriger un si grand desordre, ceux qui avoient l'autorité en main, les laissoient aller par tout où ils vouloient, sans les obliger à rentrer. Cette conduite étoit d'une conséquence fort dangereuse. Car non seulement ces Religieux vagabonds se perdoient, mais ils montroient aussi aux autres le chemin de se perdre, dans l'espérance de l'impunité. Gregoire pour arréter ce scandale, écrivit à Dominique qui étoit Primat d'Afrique, d'employer son autorité à réduire ces Moines desobéïssans, & de les contraindre à se soûmettre, par des peines canoniques & ecclésiastiques. Comme ils trouvoient de la protection en quelques Evêques, il veut aussi qu'il avertisse ces Prélats de ne pas favoriser davantage ces apostats & ces rebelles; & que même il use de menaces à leur égard, s'il en est besoin.

Le zéle qu'il avoit pour maintenir le bon ordre, & pour conserver l'union dans les Monasteres, le faisoit aller au devant des contestations qui pouvoient naître entre les Communautez; & lorsqu'il s'en élevoit, il vouloit qu'elles fussent terminées par arbitrage, & qu'on eût égard à la possession de [a] quarante ans, qu'il

Ibid. Ep. 36.

[a] La possession de trente ans suffit, selon le Concile de Calcedoine Can. 17. Abbon le cite dans son Recueil de Canons tom. 2. Analect. Mabill. p. 294.

établit pour une légitime prescription. Voyez l. 1. Ep. 9.

XXIV. L'Evêque [a] d'Imola étant tombé dans un grand péché, fut chassé de son Eglise, sans nulle espérance d'y retourner. Saint Gregoire écrivit à Marinien Archevêque de Ravenne, afin qu'il fit élire un autre Evêque en sa place, parce que les sacrez Canons ne permettent pas qu'une Eglise demeure vacante plus de trois mois. L. 6. Ep. 19.

a Cette ville est appellée en latin *Forum Cornelii*, entre Bologne & Ravenne.

CHAPITRE VI.

I. Conversion des idolâtres de l'Isle de Corse. S. Gregoire y établit un nouveau Siege Episcopal. II. L'Italie & la France encore infectées d'Idolâtrie. III. Conversion de plusieurs Juifs. IV. Chagrins d'Anastase d'Antioche. Il meurt. Un autre Anastase lui succéde. Actes du Concile d'Ephese corrompus. V. Brunehaut demande le Pallium pour l'Evêque d'Autun. VI. Raisons que Gregoire avoit pour ne le pas accorder. VII. Expédient qu'il trouve pour satisfaire la Reine. VIII. Priviléges accordez à Syagrius & à son Eglise. IX. Ce qu'étoit alors le Pallium. X. Les Diacres de l'Eglise de Catane usurpent quelques marques d'honneur. Gregoire s'oppose à cette entreprise. XI. Réfutation de ce qu'un Auteur allégue pour improuver sa conduite. XII. Modestie du Saint. XIII. Il réprime la cupidité des ecclésiastiques. XIV. Il abolit la coûtume d'exiger de l'argent pour la sépulture. XV. Ce qu'il écrit là-dessus. XVI. Avec combien de force il reprend les mauvais Evêques. XVII. Sur tout ceux qui pillent les Monasteres. XVIII. Il se fait amener les Ecclésiastiques vicieux de son Eglise pour les punir. XIX. Soin qu'il a de récompenser les bons Ministres. XX. Priviléges accordez aux Défenseurs. XXI. Maladie de saint Gregoire. Son humilité. XXII. S'il y avoit de son tems un Martyrologe Romain. XXIII. Soupçons mal fondez que donne un Auteur, de la supposition des Manuscrits du Vatican.

597. & 598. I. SAINT Gregoire eut un grand sujet de joye au commencement de la huitiéme année de son

Pontificat. Pierre Evêque [a] d'Aleria dans l'Isle de Corse avoit travaillé fort utilement à convertir les anciens idolâtres, & à rappeler de l'idolâtrie ceux qui aprés avoir embrassé le Christianisme, s'étoient engagez de nouveau dans des superstitions payennes. Le Pape qui prévoyoit ces grands succés, lui avoit mandé de faire construire une Basilique avec un Baptistere, dans un lieu qui étoit de la dépendance de l'Eglise Romaine. Dans ce tems-là les Fonts baptismaux étoient beaucoup plus magnifiques & plus grands qu'ils ne sont aujourd'hui, parce que le Baptême se donnoit par immersion, & que les cathécuménes qui étoient la plûpart déja grands, descendoient dans ces eaux salutaires, & s'y baignoient. Saint Paulin qui nous donne la description d'un baptistere construit de son tems, le représente comme un grand dôme en forme de tour. Au dessus étoient suspenduës des colombes d'or ou d'argent, dans lesquelles on conservoit l'Eucharistie, qui étoit alors administrée aux nouveaux baptisez, & même aux enfans.

L. 5. Ep. 22.

Ep. 12. ad Severum.

L'Evêque Pierre ayant fait sçavoir à saint Gregoire, que Dieu avoit beni ses travaux, le saint Pape l'exhorta à continuer une si bonne œuvre; & pour lui en faciliter les moyens, il permit l'érection d'un Evêché nouveau proche de la montagne, où il y avoit un plus grand nombre d'idolâtres. Il donna encore les fonds nécessaires pour l'entretien d'un Prêtre dans un autre lieu. Il envoya aussi une somme fort considérable pour acheter des vétemens à ceux qui devoient recevoir le baptême, c'est à dire des robbes blanches qu'on por-

L. 7. ind. 1. Ep. 2.

[a] Cette ville est présentement détruite.

toit aprés avoir été baptisé. Pour ceux qui s'étant fait Chrétiens, s'étoient ensuite soüillez par des superstitions profanes & étoient retournez au paganisme, le saint Pape ordonna qu'ils ne fussent réconciliez qu'aprés avoir fait pénitence pendant quelques jours, & pleuré leur crime.

Ibid. Ep. 5.

II. Ce mal n'étoit pas renfermé dans la seule Isle de Corse. Nous apprenons d'une lettre de saint Gregoire à la Reine Brunehaut, qu'il y avoit encore alors en France des hommes assez aveugles pour sacrifier aux Idoles, & pour adorer des arbres; & que quelques-uns allioient ensemble la profession du Christianisme, & les abominations du paganisme. On voyoit même en Italie, dans le Diocése de Terracine, de ces insensez adorer des arbres & des bois. Surquoi nôtre Saint écrivit à l'Evêque Agnelle d'y donner ordre. Je ne parle point des autres lieux & des autres Provinces où ces desordres étoient encore plus communs, comme on l'apprend de plusieurs Conciles. Tant il étoit difficile à l'homme esclave de ses sens, de se défaire d'une religion grossiére & sensuelle, pour s'élever au culte du vrai Dieu, qui veut être servi en esprit.

Ibid. Ep. 20.

Ibid. Ep. 24.

III. La conversion de ces idolâtres de Corse, fut accompagnée de celle de plusieurs Juifs, dans le voisinage de Gergenti. Sur l'avis que saint Gregoire eut du desir qu'ils avoient de se faire baptiser, il écrivit à Faustin Défenseur, de se transporter sur les lieux, pour aider ces Juifs dans leur bon dessein, avec l'Evêque de cette ville. Quoique ce fût encore alors la coûtume de ne conférer le baptême solemnel qu'aux fêtes de Pâques & de la Pentecôte, saint Gregoire craignant qu'un

trop grand retardement ne fit échoüer cette conversion, ordonna qu'on baptisât ces Juifs à quelque Dimanche ou à quelque grande fête, aprés qu'on leur auroit fait faire une pénitence & une abstinence de quarante jours. La lettre de saint Gregoire est dattée du mois de Juin; ainsi la fête de Pâques & apparemment aussi celle de la Pentecôte étoit passée; de sorte que s'il avoit fallu attendre jusqu'aux mêmes fêtes de l'année suivante pour baptiser ces Cathécuménes, un si long délay auroit pû les refroidir dans leur bon dessein.

Il y avoit quelques endroits où l'on baptisoit aussi le jour de l'Epiphanie, à cause du Baptême de JESUS-CHRIST, dont on célébre la memoire à ce jour; & nous avons vû ci-dessus que saint Augustin avoit baptisé un grand nombre d'Anglois le jour de Noël; mais cela se fit par dispense, à cause de la nécessité & de l'utilité de l'Eglise.

Cette pénitence qu'on imposoit avant le baptême, paroîtra peut-être hors de propos, parce que le baptême efface toutes sortes de péchez, sans le secours de la pénitence & de la satisfaction. Mais on y obligeoit peut-être les Cathécuménes, pour éprouver leur bonne volonté, & pour leur faire essayer des rigueurs de la vie chrétienne, afin qu'aprés l'avoir embrassée, ils ne pûssent pas se plaindre de la dureté de ses loix, ni s'en dispenser comme leur ayant été inconnuës. Afin d'attirer plus efficacement les Juifs, saint Gregoire continuoit à leur donner des marques de sa bonté, en empêchant qu'on ne les opprimât, & en leur faisant justice sur leurs plaintes, comme il paroît par une

Ibid. Ep. 26. lettre écrite cette année à Victor Evêque de Palerme.

Si le saint Pape avoit la joye de voir fructifier l'Evangile dans l'Italie & dans les Isles voisines, l'heureux succés de la prédication de ses Religieux en Angleterre, le consoloit encore davantage, parce qu'il y voyoit une moisson beaucoup plus abondante qu'ailleurs. Mais comme nous avons déja parlé de la conversion des Anglois, & ramassé tout ce qui la concernoit, je me dispenseray de marquer ici les conversions qui se firent cette année dans la Grande Bretagne. Le plaisir qu'elles causérent à nôtre Saint, fut troublé par la triste lettre qu'il reçut d'Anastase le Sinaïte, qui lui fit part de ses sensibles chagrins.

IV. Ce Patriarche avoit été rétabli dans le Siege d'Antioche depuis quelques années, mais il y trouva bien des divisions & des troubles, qui étoient suscitez par les hérétiques dont il étoit haï mortellement, parce qu'il les avoit combattus dans ses excellens Ouvrages. Le plus considérable qu'on lui attribuë, est le [a] *Guide* du vrai chemin, écrit contre les Acephales. Outre ces hérétiques, il eut encore sur les bras les Sévériens & les Théodosiens. C'étoient des sectes sorties des Eutychiens. Saint Gregoire parle des nouvelles guerres qu'il eut à soûtenir contre certains hérétiques, dont le dessein étoit de rendre inutiles les Prophetes, les Evangiles & la doctrine des saints Peres.

Anastase

[a] Plusieurs Sçavans donnent cét Ouvrage à saint Anastase Patriarche d'Antioche. Il semble néanmoins qu'il ne soit pas de lui, parce qu'il y est fait mention au ch. 10. de saint Euloge d'Alexandrie, comme d'un Prélat mort depuis un tems considérable. Cependant nôtre Anastase est mort neuf ou dix ans avant saint Euloge. Peut-être que cét Ouvrage est d'un autre Anastase aussi Moine du Mont-Sinai, plus jeune que le nôtre.

Anastase, bien loin de recevoir quelque consolation de la part de la Cour, & du Patriarche de Constantinople, n'avoit que du desagrément de ce côté-là, comme saint Gregoire l'insinuë dans la réponse qu'il lui fit, Ibid. Ep. 3. pour le consoler au milieu de tant d'afflictions. Je ne rapporteray point les raisons édifiantes qu'il employe pour encourager son ami à supporter chrétiennement & avec une vigueur apostolique, ces rudes épreuves de sa constance. On peut dire aussi de ce saint Patriarche, qu'il [a] fit paroître une admirable fermeté jusqu'à sa mort, qui arriva cette année, ou au commencement de la suivante, parce que nous avons une lettre de saint L. 7 ind. 2. Ep. 48. Gregoire écrite cette année à son successeur Anastase le jeune, qui lui avoit envoyé sa confession de foi.

Ce nouveau Patriarche eut besoin d'autant de patience & de générosité que son prédécesseur ; & même il mourut martyr au bout de neuf ans d'episcopat, dans une furieuse sédition. L'on dit que les Juifs le jettérent du haut de son Siege Pontifical, que lui ayant attaché une corde à un pied, ils le traînérent par les ruës d'Antioche, & qu'ils le firent mourir dans ce cruel supplice.

La lettre de saint Gregoire, qui est une réponse à celle d'Anastase le jeune, nous apprend que les Actes du Concile d'Ephese étoient fort corrompus en quelques endroits d'Orient, & qu'on y avoit mêlé plusieurs choses du faux Concile d'Ephese, lequel n'avoit pas moins favorisé l'hérésie de Pelage, que celle de Nestorius. Passons d'Orient en France, pour y remarquer

[a] Voyez sur ce sujet Evagrius, *l. 4. hist. Eccl. c. 4. & l. 5. c. 5.*

ce que ſaint Gregoire fit cette année, à la recommandation d'une grande Reine.

V. Brunehaut qui connoiſſoit le merite extraordinaire de Syagrius Evêque d'Autun, avoit écrit à ſaint Gregoire, pour le prier d'envoyer le Pallium à ce Prélat. Il étoit vénérable par ſon âge, par ſon expérience dans les affaires, & par ſes vertus. L'Egliſe d'Autun n'étoit pas alors Metropolitaine, & ne l'eſt pas non plus encore, puiſque c'eſt un des Evêchez de la premiere Province Lionnoiſe. Cela nous fait connoître que le Pallium étoit accordé quelquefois à d'autres qu'aux Metropolitains. Il ne faut pas s'imaginer qu'il fût en ce tems-là commun à tous les Archevêques, comme il l'eſt préſentement. Au contraire, nous voyons qu'il n'étoit accordé qu'à tres-peu. D'abord le ſeul Archevêque d'Arles le portoit en France. Didier Evêque de Vienne, prétendoit néanmoins que ſes ſucceſſeurs avoient reçu le privilége du Pallium, & l'écrivit à S. Gregoire. Il étoit plus commun parmi les Metropolitains d'Italie, & en Sicile. Quelques-uns le portoient comme Primats; d'autres & même de ſimples Evêques, le recevoient quelquefois en qualité de Vicaires du ſaint Siege. Il ſemble que c'eſt ſous ce titre que Syagrius l'obtint. Mais ſans m'engager à traiter cette matiere, il doit me ſuffire de renvoyer le lecteur, aux [a] ſçavans Ecrivains de nos jours qui en ont traité.

L. 7. ind. 2. Ep. 117.

VI. Saint Gregoire répondit à la Reine, qu'il étoit fort diſpoſé à faire en faveur de Syagrius tout ce qu'elle ſouhaitoit. Que même l'Empereur deſiroit qu'il lui

L. 7. ind. 1. Ep. 5.

a M. de Marca, *l. 6. de Concordia*, *capp. 6. & 7.* Le P. Thomaſſin dans ſa diſcipl. Eccleſ. *part. 1. l. 2. capp. 53. & 54.* &c. Je me ſers de l'édition latine.

accordât le Pallium, comme il l'avoit marqué au Nonce du ſaint Siege à Conſtantinople. Qu'on lui avoit rendu des témoignages fort avantageux de la conduite de ce Prélat. Qu'il en avoit reçu particuliérement de Jean Regionaire. Qu'il étoit parfaitement informé de la générosité avec laquelle il avoit reçu le Moine Auguſtin, & qu'il entroit de moitié dans toutes les obligations que les Miſſionnaires d'Angleterre lui avoient. Qu'il loüoit Dieu de ce que cét Evêque rempliſſoit ſi dignement les devoirs de la charge Paſtorale, & de ce qu'il ne ſe contentoit pas d'un titre vain & d'un nom vuide. Que cependant pluſieurs raiſons ſembloient l'empêcher de lui envoyer le Pallium. La premiere, que celui qui étoit venu le lui demander & qui avoit ordre de l'apporter, étoit engagé dans l'erreur des ſchiſmatiques. Il parle de ceux qui ne vouloient pas ſouſcrire à la condamnation des trois Chapitres. Il ſe trouvoit de ces opiniâtres dans les Etats des enfans de Brunehaut, gens d'autant plus entêtez qu'ils étoient plus ignorans. Car lorſqu'on leur demandoit pourquoi ils demeuroient ſéparez de l'Egliſe, ils ne pouvoient en alléguer aucune raiſon, ni même dire dequoi il s'agiſſoit; mais ils étoient retenus par le ſeul libertinage, & par l'averſion qu'ils avoient pour toute ſorte de régle & de diſcipline.

La ſeconde raiſon de ſaint Gregoire eſt que la Reine ſouhaitoit qu'il envoyât le Pallium à Syagrius, comme de ſon propre mouvement, & ſans qu'il parût que la Reine l'eût demandé. Le Pape ne vouloit peut-être pas le faire, de peur de choquer les Metropolitains de France, & particuliérement l'Archevêque de Lion,

de qui Syagrius dépendoit. En effet, cela paroissoit contre l'ordre ; & la seule excuse que pouvoit alléguer le saint Pere, étoit que la Reine l'avoit demandé.

La troisiéme raison est que Syagrius n'avoit pas lui-même fait d'instantes priéres pour obtenir le Pallium, quoique l'ancienne coûtume fût de ne l'accorder qu'aux pressantes sollicitations, & à l'humble requête des Evêques mêmes.

VII. Cependant Gregoire passa par dessus toutes ces considérations, & envoya le Pallium au Prêtre Candide, qui avoit l'administration du Patrimoine de l'Eglise de Rome en France, afin qu'il le donnât à Syagrius, comme représentant le Pape ; aprés toutefois qu'on auroit observé tout ce qui devoit se pratiquer en pareil cas. Ce que le Pape exige particuliérement, est que Syagrius présente Requête avec quelques autres Evêques, pour demander le Pallium. Il écrivit l'année suivante une lettre de civilité à l'Evêque d'Autun, aprés l'avoir remercié de sa charité, & des secours qu'il avoit donnez à Augustin, & aux autres Missionnaires d'Angleterre. Il lui marque qu'il a été bien aise d'honorer du Pallium, un Prélat qui servoit à tous les autres d'un parfait modéle des vertus episcopales. Cependant il déclare qu'il ne lui accorde cét honneur, qu'à condition qu'il lui promette de faire réformer dans un Concile, les abus dont il s'est plaint. Il veut parler des ordinations simoniaques, & de la promotion des laïques & des jeunes gens aux dignitez de l'Eglise. Surquoi il avoit écrit déja plusieurs fois, soit aux Evêques de France, soit à la Reine Brunehaut & aux Princes ses enfans.

L. 7. ind. 2. Ep. 113.

VIII. Afin que le droit de porter le Pallium accordé à Syagrius, ne fût pas une simple marque d'honneur, qui ne pût s'étendre au delà de sa personne, S. Gregoire ordonna que l'Eglise d'Autun tint le [a] premier rang aprés celle de Lion; sans préjudice néanmoins des droits du Metropolitain, c'est à dire de l'Archevêque de Lion. Les autres Suffragans de cette Province régloient leur rang par l'antiquité de l'ordination. Enfin pour joindre l'autorité à l'honneur, le Pape donne à Syagrius le pouvoir de convoquer le Concile, pour la réformation des abus & des desordres; & même de veiller sur la conduite des autres Evêques, étant persuadé que ces Prélats ne feroient nulle difficulté de se soûmettre à lui, parce qu'il avoit beaucoup de crédit auprés des Rois de France, dit nôtre saint Pape, entendant par ces Rois ceux de Bourgogne & d'Austrasie. a

Gregoire par cette nouvelle autorité qu'il donnoit à Syagrius, l'établissoit Vicaire du saint Siege, & retranchoit à Virgile Archevêque d'Arles une partie de sa légation. Dans une lettre qu'il écrivit à plusieurs Evêques de France, entr'autres à Etherius de Lion, & à Virgile d'Arles, il met Syagrius devant ces Prélats, parce qu'il leur écrivoit sur la réformation des abus, & sur la célébration d'un Concile, auquel il avoit déja ordonné que Syagrius présideroit comme Vicaire du saint Siege, désigné exprés pour cela. L. 7. ind. 2. Ep. 111.

IX. De la maniere dont saint Gregoire s'exprime, on pourroit croire que de son tems le Pallium étoit bien différent de celui qu'on a vû depuis en usage, &

[a] Cela s'entend entre les Evêques de sa Province, & non pas à l'égard de tous les Prélats de France.

qui l'eſt encore aujourd'hui. Car ſelon nôtre ſaint Docteur c'étoit un [a] ornement pompeux, éclatant, précieux & magnifique. Il ſemble même que c'eſt pour cela qu'il ne trouvoit pas à propos que l'Archevêque de Ravenne uſât du Pallium dans les Proceſſions, parce, dit-il, qu'il étoit plus à propos d'y paroître avec des marques de pénitence, ainſi que nous avons dit ci-deſſus. Auſſi veut-on que cét ancien Pallium fût une eſpéce d'ornement impérial; & que c'eſt pour cette raiſon que le Pape ne l'accordoit qu'avec la permiſſion & le conſentement de l'Empereur, même aux Evêques qui n'étoient pas dans l'étenduë de l'Empire. En effet, quand le Pape Vigile le donna à Auxanius Evêque d'Arles, il ne voulut le faire qu'aprés que l'Empereur Juſtinien y eut conſenti, à la recommandation de Belliſaire, ainſi que le même Pape l'aſſure en ſes deux premieres epîtres. Cependant Arles n'étoit pas alors ſous l'obéïſſance de l'Empereur: Le Pape Symmaque, le premier qui honora l'Evêque d'Arles du Pallium en la perſonne de ſaint Céſaire, rendit ſans doute la même déférence à l'Empereur, parce que le conſentement de ce Prince étoit encore plus néceſſaire pour conférer le Pallium la premiere fois, que pour continuer de le donner enſuite.

a

L. 2. c. 6. §. 4.

Voyez cy-deſſus, p. 434.

Ces remarques qui ont été faites par les Sçavans, ſont appuyées du témoignage de ſaint Gregoire, qui n'accorda le Pallium à Syagrius, qu'aprés avoir eu l'agrément de l'Empereur. Aujourd'hui le Pallium n'a rien de remarquable que ſa grande ſimplicité, étant ſeule-

a. *Habitus quoque exterioris clarior in te cultus*, &c. *Non ad ſuperflua elationis pompam*, &c. *indumenti munificentiam*, &c. *ut cultui veſtium actionis quoque ornamenta conveniant*, l. 7. ind. 2. ep. 113.

ment tiſſu de laine blanche. Les plus anciens que l'on conſerve, ne ſont ni plus riches ni moins ſimples. On en montre un fort ancien dans l'Abbaye de ſaint Denis, qui eſt de pure laine. On reconnoît la même ſimplicité dans ceux qui ſont repréſentez à Rome en divers portraits des Papes, ſoit de plate peinture, ſoit d'ouvrage à la Moſaïque, dont il y en a un qu'on croit être du tems du Pape Formoſe, élevé ſur la Chaire de ſaint Pierre l'an 891.

Le Pallium de ſaint Gregoire, ſelon Jean Diacre qui l'avoit vû, étoit broché de lin blanc. Il n'eſt pas croyable, que le Pallium des autres Evêques fût alors plus magnifique. La ſeule vûë du Pallium d'aujourd'hui ſuffit pour convaincre de la grande ſimplicité de l'ancien. On ne doit pas accuſer les derniers ſiecles d'avoir rencheri ſur la ſimplicité des premiers. Au contraire on pourroit nous blâmer plûtôt d'avoir altéré cette premiere ſimplicité, que nos peres avoient longtems conſervée dans le culte divin, & dans les vétemens des Miniſtres ſacrez.

L. 4. Vit. capp. 80. & 84.

Au reſte, les paroles de ſaint Gregoire ne ſignifient rien de contraire à ce ſentiment. Le Pallium peut être appellé un *ornement pompeux*, à cauſe de la dignité & de l'autorité dont il eſt la marque. Quand même on le regarderoit comme un vétement impérial, il ne ſeroit pas néceſſaire pour cela qu'il fût fort magnifique. Le Diadême étoit autrefois la marque eſſentielle de la royauté. Cependant ce n'étoit qu'une ſimple bande de toile blanche, ou de quelqu'autre matiere aſſez commune, dont on ceignoit la tête des Rois.

Ce n'eſt que du tems du Pape Zacharie environ l'an

742. que le Pallium fut donné à tous les Metropolitains. Mais c'eſt aſſez parler de cette matiere, qu'on peut voir traitée ſçavamment dans pluſieurs [a] Auteurs modernes. Paſſons à d'autres choſes.

X. Nous avons déja eu occaſion de remarquer les entrepriſes que les Diacres faiſoient ſouvent, pour s'élever au deſſus de leur état. Saint Gregoire qui avoit un fort grand éloignement de tout ce qui choque la modeſtie dans les Eccléſiaſtiques, veilloit ſans ceſſe pour s'oppoſer à leurs deſſeins ambitieux, & pour réprimer leur vanité. Les Diacres de l'Egliſe de Meſſine avoient obtenu des Papes le privilége de porter dans l'Egliſe une ſorte de [b] chauſſure magnifique, dont uſoient les Sénateurs, les Rois & les Empereurs. Les Diacres de l'Egliſe de Rome étoient auſſi diſtinguez par une pareille chauſſure; mais cela leur étoit plus dû qu'à tous les autres, à cauſe de la dignité de l'Egliſe dans laquelle ils compoſoient une partie ſi conſidérable du Clergé. D'ailleurs, les Papes ſe ſervoient de ces Diacres dans l'adminiſtration des affaires les plus importantes de la Religion, & même de la République.

Les Diacres de l'Egliſe de Catane crurent que ces exemples ſuffiſoient pour les autoriſer à prendre ces ſouliers de parade, & commencérent à s'en ſervir. Saint Gregoire en étant averti, voulut qu'on examinât s'ils s'étoient eux-mêmes attribué cét honneur, ou s'ils étoient fondez ſur quelque privilége qui leur eût été accordé. Je ne trouve rien de plus judicieux ni de plus

L. 7. ind. 1. Ep. 28.

modéré

a Voyez ci-deſſus la note ſur le §. 51.
b Cette chauſſure s'appelloit *compagi*.

modéré que ſa conduite dans cette affaire. S'il avoit négligé d'arréter le cours de ces ſortes de nouveautez, & ſouffert de ſemblables entrepriſes, on auroit vû bientôt tous les rangs confondus dans l'Egliſe, laquelle étant la Maiſon de Dieu, doit être parfaitement bien réglée; en quoi elle eſt diſtinguée de Babylone, qui n'eſt que deſordre & confuſion.

XI. Cependant le Théologien qui a donné au Public la derniere édition des œuvres de nôtre grand Pape, & qui a fait des notes ſur ſes epîtres, ſe donne la liberté de cenſurer ici cette conduite ſi ſage. On ne peut pas accuſer l'Auteur de ces notes, d'être tombé dans un défaut aſſez ordinaire à ceux qui travaillent ſur quelques Peres, ou ſur quelques autres Ecrivains; c'eſt-à-dire, de s'être laiſſé trop prévenir en faveur de ſaint Gregoire. Je lui reprocherois plûtôt d'avoir manqué de reſpect pour lui, & blâmé des actions qui ne méritoient que des loüanges. Voici ce qu'il oſe prononcer contre nôtre ſaint Pape, de ſa propre autorité, ſur le ſujet que nous venons d'expoſer. *Je tiens*, dit-il, *cette conteſtation pour ridicule & pour badine*; ludicram exiſtimo. *Saint Gregoire n'y eſt entré que malgré lui, y étant forcé par les Clercs de l'Egliſe de Rome. Cette affaire étoit un rien, le mot même dont il étoit queſtion* (compagi) *eſt obſcur dans ſa ſignification.*

Ce que nous venons de dire marque aſſez que cette affaire ne devoit pas être traitée de bagatelle. Qui a dit à M. de G... que ſaint Gregoire fut forcé par le Clergé de Rome à faire ce qu'il fit? Peut-être que ce furent les Diacres de cette Egliſe, qui lui donnérent avis de l'entrepriſe de ceux de Catane; on ne voit tou-

tefois aucune preuve de cela. Mais je veux bien le ſuppoſer. Ces Diacres de Rome n'étoient-ils pas en droit de s'oppoſer à l'uſurpation d'un privilége qu'ils avoient, & qui les diſtinguoit de tous les autres Diacres ? Meſſieurs les Docteurs de Sorbone, quoique connus en tous lieux par leur modeſtie, ſouffriroient-ils que d'autres priſſent les marques de leur Doctorat, leurs fourures, leurs robbes ? Les Religieux même qui ſont morts parfaitement à tout, ne croyent pas devoir négliger de maintenir leurs priviléges, ſelon les loix de la charité, de la juſtice & de la modération chrétienne.

Mais *le mot dont il s'agiſſoit eſt obſcur & inconnu*, dit M. de G... Le mot peut être préſentement obſcur, parce que la choſe qu'il ſignifie n'eſt plus en uſage. Mais peut-on raiſonnablement inférer de là, que cette même choſe fût auſſi peu connuë du tems de ſaint Gregoire ? Les Diacres de Rome uſoient de cette chauſſure ; donc ſaint Gregoire n'ignoroit pas ce que c'étoit. Mais M. de G... avouë lui-même que c'étoit des ſouliez riches & précieux dont les Empereurs mêmes ſe ſervoient dans les cérémonies & dans les pompes ; & il cite là-deſſus pluſieurs bons Auteurs. Ces ornemens pouvoient-ils convenir à des Diacres qui n'avoient nul privilége d'en uſer ?

XII. Si l'on remarquoit que ſaint Gregoire ſoigneux de retenir les autres dans les juſtes bornes de la modération, eût uſurpé pour lui-même & pour l'Egliſe de Rome des droits inoüis, des prérogatives inconnuës, il y auroit quelque fondement à le blâmer. Mais au contraire, nous avons vû qu'il condamna dans un Concile, les honneurs extraordinaires qu'on avoit coû-

Voyez ci-deſſus p. 345.

tume de rendre aux Papes aprés leur mort, & qu'il employa les menaces de l'anathéme, pour empêcher qu'on ne les leur déferât à l'avenir. S. Euloge l'ayant traité de Pape universel, ne se mit-il pas presque en colére contre cét ami? N'avons-nous pas fait remarquer en divers endroits, le soin qu'il a eu de s'abaisser, selon le conseil du Sage, d'autant plus qu'il se voyoit élevé au dessus des autres? Que le Lecteur me pardonne cette digression, que j'ay jugée nécessaire pour l'avertir de ne se pas rapporter trop aveuglément, en ce qui regarde saint Gregoire, à l'Auteur des Notes sur ses Epîtres, qui a pris soin de la derniere édition de ses ouvrages.

Voyez p. 332.

XIII. Nous venons de voir le saint Pape s'opposer à l'ambition & à la vanité des Diacres; faisons maintenant voir sa vigueur à réprimer la cupidité de tous les Ecclésiastiques. Peltrasius avoit légué quelque bien à l'Eglise de Messine, pour obtenir un droit de sépulture. Il avoit engagé pour cela un vase de grand prix, & un esclave. Mais il y avoit des témoins qui disoient que le vase & l'esclave appartenoient à certaine Eglise. Le même avoit aussi légué une agrafe d'or fort riche; & l'Eglise de Messine en faveur de laquelle étoit le leg, vouloit forcer les enfans de Peltrasius à l'exécuter. Saint Gregoire qui avoit horreur de tout ce qui ressent l'interêt dans les Ecclésiastiques, écrivit à Donus Evêque de Messine, qu'il devoit considérer, que c'est par la loi de Dieu qu'un Evêque doit se conduire, & non pas par les loix du siecle: qu'à la vérité celles-ci permettent de contraindre les enfans d'un testateur, à payer ce que leur pere a légué, quoique même il ne

L. 7. ind. 1. Ep. 4.

lui appartint pas ; mais que la loi de Dieu s'y opposoit. Que quand même les choses léguées auroient appartenu à Peltrasius, il étoit de la justice & de la charité d'un Evêque, d'examiner avant que de les exiger, s'il restoit aux enfans du testateur, dequoi subsister. Nôtre Saint étoit sans doute dans les mêmes sentimens que saint Augustin, qui disoit que celui qui vouloit deshériter ses enfans & sa famille pour enrichir l'Eglise, devoit chercher un autre qu'Augustin qui acceptât sa donation.

Ibid. XIV. Il avoit déja fait voir son desintéressement, en abolissant l'ancienne coûtume reçuë & pratiquée dans l'Eglise de Rome, de vendre à prix d'argent des lieux destinez à la sépulture. Saint Gregoire défendit ce commerce, que l'ancien usage pouvoit bien rendre excusable aux yeux des hommes, mais non pas licite devant Dieu. Nôtre grand Pape, aprés avoir proposé son exemple à l'Evêque Donus, se sert encore de celui des Sichimites, qui offrirent gratuitement à Abraham un lieu pour la sépulture de Sara, & qui ne reçurent l'argent d'Abraham, qu'aprés qu'il les y eut forcez. Si des Gentils tels qu'étoient ces Sichimites, ont eu tant de répugnance à prendre de l'argent pour la sépulture, quelle horreur les Evêques & les Ecclésiastiques dévroient-ils avoir, d'en tirer des profits considérables, & de se faire un gain de la désolation des familles, & des calamitez publiques ? C'est la réfléxion de nôtre Saint, qu'il seroit bien à propos de faire dans le siecle où nous vivons. Il n'y a personne qui ne soit scandalisé des exactions qu'on voit faire en certains endroits, pour les sépultures ; & les satyres qui ont couru sur ce sujet,

n'étoient qu'une expression fidelle des sentimens d'indignation, que le Public a conçu contre ces impôts & ces taxes, qu'on met sur la sépulture des morts, à qui on la doit de droit naturel, même selon la morale des Payens.

XV. Saint Gregoire réïtera encore cette défense d'exiger de l'argent pour les sépultures, écrivant à Janvier Evêque de Cagliari en Sardaigne, & permit seulement de recevoir ce que l'on offriroit volontairement pour le luminaire. La lettre de nôtre Saint écrite à Janvier sur ce sujet, mérite d'être luë. S. Gregoire y reproche à cét Evêque, qu'il n'a pas eu honte d'exiger d'une Dame cent sols d'or, somme excessive, pour la sépulture de sa fille; comme s'il avoit voulu lui faire oublier la douleur de cette mort, en exerçant contr'elle une vexation & une tirannie, qui lui étoit plus sensible que la mort de sa fille. Il lui remontre combien c'est une chose indigne d'un [a] Evêque & d'un Prêtre, de faire acheter si cher un peu de terre qu'on accorde à la pourriture, de tirer profit de l'affliction d'autrui, & de se réjoüir de la mort des hommes, à cause du gain. L. 7. ind. 2. Ep. 56.

Si l'on est surpris de voir saint Gregoire écrire en des termes si forts à des Evêques qu'il honoroit comme ses freres, il faut s'en prendre au zéle dont il brûloit, pour maintenir la justice & pour préserver de toute sorte de corruption l'Eglise, qu'il regardoit comme l'Epouse de Jesus-Christ, dont la garde lui étoit confiée. C'est ce qu'il faut avoir devant les yeux, en lisant les Epîtres de ce grand Pape.

[a] On regarda autrefois avec horreur les vexations que fit George usurpateur du Siege d'Alexandrie, au sujet des enterremens. Voyez saint Epiphane, *hæres.* 76. c. 1. & la vie de saint Athanase, l. 7. c. 23.

L. 7. ind. 2. Epp. 1. & 2.

XVI. Janvier quoique fort âgé, s'attira des reproches encore plus sanglans de la part de saint Gregoire, par sa conduite violente. Un jour de Dimanche il fit mettre en sa présence la charuë dans la moisson d'un nommé Donat; & aprés cette belle préparation, il alla dire la Messe. Ensuite il revint sur les terres de Donat, & en fit arracher les bornes. Le Pape lui écrivit sur cela comme il le méritoit, & le menaça de l'interdire. Cependant il lui pardonna à cause de ses cheveux blancs, & de sa simplicité dont avoient abusé quelques personnes qui étoient auprés de lui.

L. 7. ind. 2. Ep. 9.

Il écrivit avec la même vigueur à l'Evêque de Siponte, qui n'avoit pas fait son devoir pour empêcher une Religieuse de qualité de quitter son habit, & de sortir de son Monastere. Il lui reproche qu'il ne sçait ce que c'est d'être Evêque, parce qu'il est stupide, négligent, &c. Il le menace de le punir selon la sévérité des Canons, s'il ne fait rentrer cette Religieuse fugitive, & s'il ne la contraint de reprendre son habit, qu'elle a méprisé & deshonoré.

XVII. Nous apprenons des lettres de saint Gregoire, que comme il y avoit de son tems beaucoup d'Evêques recommandables par leur sainteté, qui s'aquitoient parfaitement bien de leurs fonctions, il y en avoit aussi quelques-uns qui abusoient de leur autorité, & qui se servoient de la licence & de l'impunité, que les guerres continuelles d'Italie avoient introduites, pour satisfaire leur cupidité. Tels étoient ceux qui pilloient les Monasteres, & qui opprimoient les Religieux, dont nous avons déja parlé.

Le fameux Monastere de Castel ou de Viviers bâti

par le grand Cassiodore, & si florissant pendant sa vie, ne fut pas exemt de ces violences aprés sa mort. Saint Gregoire fut obligé d'écrire à Jean Evêque de Squilacci, duquel les Religieux de Viviers se plaignoient, pour lui enjoindre de restituer ce qu'il avoit emporté du Monastere, parce que c'étoit une chose honteuse, qu'un Evêque qui par son caractére étoit obligé de faire des libéralitez aux lieux saints, les dépoüillât pour s'enrichir & pour satisfaire son avarice. Ibid. Ep. 33.

XVIII. Si saint Gregoire montroit tant de fermeté à l'égard même des Evêques, il n'étoit pas d'humeur à tolérer les desordres du reste du Clergé. Pierre qui n'étoit qu'Acolythe, & que le Pape avoit donné au Diacre Sabinien son Nonce à Constantinople, pour le servir, avoit pris la fuite, & l'on disoit qu'il s'étoit retiré à Jerusalem. Le saint Pape écrivit sur ce sujet à Amos Patriarche de Jerusalem, afin de lui recommander que si le fugitif s'étoit retiré dans son Eglise, ou s'il s'étoit caché dans quelqu'une de ses [a] Paroisses, il le fit chercher exactement, & le lui renvoyât. Il seroit à propos que les Evêques apprissent de cét exemple, non pas à se décharger de leurs méchans ecclésiastiques, en les laissant passer dans d'autres Diocéses, mais plûtôt à faire rechercher les coureurs & les libertins, pour les punir dans le lieu de leur ordination. En effet, la charité commune qu'ils doivent avoir pour toutes les brebis de JESUS-CHRIST, leur dicte de ne pas chas- Ibid. Ep. 7.

a *In omnibus Parochiis vestris, ut diligenter requiratur injungite.* Le mot de *Parochia* signifie souvent toute autre chose que Paroisse dans les Auteurs ecclésiastiques; mais en cét endroit il peut avoir cette signification. *Parochia* dans les anciens Auteurs ecclésiastiques, signifie ordinairement le territoire d'un Evêché, & *Diœcesis* l'étenduë non-seulement de plusieurs Evêchez, mais aussi de plusieurs Provinces ecclésiastiques.

ſer de leur troupeau un loup, pour le faire entrer dans une autre bergerie. Auſſi connoiſſons-nous d'illuſtres Prélats, qui ne veulent point donner de Dimiſſoire à leurs Prêtres, parce que s'ils ſont vertueux & capables des fonctions ſacerdotales, ils ſont bien aiſes de leur donner de l'employ dans leurs Diocéſes; & s'ils manquent de vertu ou de capacité, ils croiroient pécher contre l'équité, de leur donner moyen d'aller occuper dans d'autres lieux, des places dont ils ſont indignes & incapables.

Ibid. Ep. 8.

XIX. Gregoire n'avoit pas moins de zéle à faire joüir les bons Eccléſiaſtiques, du fruit & de la récompenſe de leurs ſervices, qu'à punir ceux qui manquoient à leur devoir. Les Acolythes de l'Egliſe de Catane, qui ſçavoient qu'il écoutoit tout le monde, ne craignirent pas de porter devant ſa Sainteté des plaintes contre leur Evêque, qui ne leur donnoit pas la part des biens de l'Egliſe qui leur appartenoit. Pour faire ceſſer ces plaintes, ſaint Gregoire ordonna qu'on prendroit la quatriéme partie du revenu de l'Egliſe, ſans en rien retenir, & qu'elle ſeroit diſtribuée aux Prêtres, aux Diacres, & à tout le reſte du Clergé, à proportion du ſervice que chacun rendoit. Des trois autres portions du revenu, il y en avoit une pour l'Evêque, qui étoit obligé d'exercer l'hoſpitalité. La ſeconde étoit pour les pauvres, & la troiſiéme pour les réparations de l'Egliſe.

XX. Quoique les Défenſeurs ne fuſſent pas proprement membres du Clergé, néanmoins ſaint Gregoire ayant égard aux grands ſervices qu'ils rendoient

Ibid. Ep. 17.

à l'Egliſe, voulut les reconnoître par quelques privi-

léges.

léges. Il ordonna donc qu'on en choisiroit [a] sept de leurs corps, qui seroient faits Regionaires, avec les mêmes prérogatives que les Notaires, & les Soûdiacres, à qui les Papes précédens avoient accordé un pareil privilége. a

XXI. Saint Gregoire fut malade cette année, comme nous l'apprenons de sa lettre à saint Euloge Patriarche d'Alexandrie. On peut dire même qu'il ne joüissoit jamais d'une parfaite [b] santé; ce qui ne l'empêchoit pas de s'appliquer aux affaires avec autant d'assiduité que s'il s'étoit bien porté, ni même de remplir exactement tous les devoirs de l'amitié, ainsi qu'il paroît par ses lettres. Bien loin d'y affecter un air de grandeur, il ne cherche qu'à rehausser la gloire de ses amis, aux dépens même de la sienne. Saint Euloge l'avoit prié de lui envoyer les actes de tous les Martyrs, qu'Eusebe de Césarée avoit recueillis sous l'Empereur Constantin. Saint Gregoire dans la réponse qu'il lui fait, a l'humilité de dire à Euloge, qu'il lui est fort obligé de sa lettre, parce qu'elle lui a appris qu'Eusebe avoit fait ce recueil, ce qu'il ignoroit auparavant. Il ajoûte qu'on ne trouvoit ni dans les Archives de l'Eglise Romaine, ni dans les Bibliothéques de la Ville, aucun recueil des actes des Martyrs fait par Eusebe; mais seulement ce qu'il en a rapporté & inséré dans ses autres ouvrages. Il dit néanmoins qu'il y avoit un cahier,

Ibid. Ep. 30. — b — Ibid. Ep. 29.

LII

a Il n'y avoit aussi que sept Diacres Regionaires, comme on peut voir ci-dessus, l. 1. c. 4. §. 2. Nous avons marqué en cét endroit quelques raisons, pourquoi les principaux Diacres appellez Cardinaux ou Regionaires, étoient au nombre de sept. On peut y ajoûter, que les actes de saint Marc témoignent qu'il établit sept Diacres dans l'Eglise d'Alexandrie, *apud Bolland. 25. April.*

b Bede dit de lui qu'il étoit travaillé de maux d'estomac, de coliques, & d'une fiévre lente continuelle, *lentis quidem sed continuis febribus*, l. 2. hist. c. 1.

où quelques-uns de ces actes étoient rassemblez, mais en petit nombre ; & outre cela un martyrologe qui contenoit les noms de presque tous les Martyrs, les lieux & les jours ausquels chacun d'eux avoit souffert le martyre. La maniere dont ils étoient morts, ou l'histoire de leur martyre, n'étoit pas expliquée dans ce martyrologe, qui étoit fort abregé. Tous les jours on célébroit la Messe en leur honneur. Il y avoit plusieurs martyrs marquez chaque jour.

XXII. On a inferé des paroles de saint Gregoire, que dés-lors il y avoit un Martyrologe Romain. M. de Valois prétend le contraire, dans une Dissertation qu'il a mise à la fin de sa traduction d'Eusebe. Selon lui nous n'avons point eu de Martyrologe Romain que fort tard, & seulement depuis Sixte V. Celui dont parle saint Gregoire, étoit commun aux Eglises d'Occident & même d'Orient ; parce que c'étoit le Martyrologe composé par saint Jerôme,& tiré de celui d'Eusebe de Césarée, qui étoit reçu dans les Eglises greques. C'est pourquoi saint Gregoire dit à saint Euloge qu'il croit que le Martyrologe dont l'Eglise de Rome & celles d'Occident se servoient, étoit aussi connu dans l'Eglise d'Alexandrie. Toutes les Eglises considérables aussi bien que celle de Rome avoient leurs fastes & leurs calendriers particuliers, mais fort différens des Martyrologes.

XXIII. M. de G.... regarde l'aveu que fait saint Gregoire, d'avoir trouvé peu d'actes des Martyrs dans les Archives de l'Eglise Romaine, comme fort incommode à ces Auteurs qui citent à chaque page les Manuscrits anciens du Vatican ; parce que si du tems de

nôtre grand Saint il y en avoit peu, ceux qu'ils citent présentement en si grand nombre, doivent être suspects. Il semble que ce soit le raisonnement de cét Auteur. Mais il auroit dû remarquer.

1°. Que lorsque saint Gregoire dit qu'il n'a point trouvé d'autre recueil d'actes, il ne dit pas positivement qu'il n'y en a point d'autres, puisqu'il ajoûte qu'il fera encore chercher, & que s'il trouve ce que saint Euloge lui demande, il le lui envoyera.

2°. Que quand même ce recueil des actes des Martyrs fait par Eusebe, n'auroit pas été dans les Archives, ni dans la Bibliotheque de l'Eglise de Rome, il ne faut pas en conclure qu'elle étoit bien dépourvûë de manuscrits & même de recueils d'actes. Il n'y avoit pas de compilations de tous les actes des Martyrs, mais il y avoit plusieurs actes particuliers de divers Martyrs, & particuliérement de ceux qui avoient combatu à Rome & dans l'Italie.

3°. L'on auroit pû depuis saint Gregoire rassembler à Rome plusieurs excellens manuscrits tirez des autres Eglises & de leurs Archives. Quand même ce ne seroient que des copies faites en ce tems-là sur les originaux, des copies d'onze cens ans sont des manuscrits vénérables qui valent bien la peine d'être citez.

L'interêt que nous avons à maintenir l'autorité des manuscrits, sur lesquels nous travaillons avec tant d'assiduité, nous pouvons même dire avec tant de fruit & d'utilité pour toute l'Eglise, nous a contraint de répondre encore en cét endroit à ce que M. de G.... avance avec peu de réfléxion. Nous avons cru devoir dissiper jusqu'aux moindres soupçons que l'on pour-

roit avoir de la ſuppoſition des actes citez par tant de Sçavans. Nous ſommes perſuadez que parmi les anciens actes, il y en a de douteux; mais pour en douter légitimement, il faut d'autres raiſons de critique, que celles dont l'Auteur que nous combatons s'eſt ſervi; & comme on doit rejetter tous ceux qui ne ſont pas dignes de foi, auſſi doit-on reſpecter beaucoup ce qui nous en reſte de ſincéres, & ne pas ſouffrir qu'on les attaque mal à propos.

HISTOIRE
DE
S. GREGOIRE LE GRAND.
LIVRE IV.
Qui comprend tout le reste du Pontificat de Saint Gregoire le Grand.

CHAPITRE I.

I. Soins de Gregoire, pour procurer la paix. Etat des affaires d'Italie. II. La paix concluë. III. Son peu de durée, l'Exarque prend Parme. IV. Agilulfe Padouë. V. Il réduit deux Ducs. VI. Efforts de Gregoire, pour rappeller les schismatiques. VII. Retour de quelques-uns. VIII. Générosité du Saint à l'égard des autres. IX. Il tolére ceux qui refusent de condamner les trois Chapitres, sans rompre l'union. X. Il condamne le zéle inconsidéré. XI. Sa doctrine touchant les Images. Lettre à Serenus. XII. Seconde lettre au même. XIII. Scandale causé par cét Evêque. XIV. Gregoire ne condamne pas le culte des Images. XV. Sa doctrine là-dessus est la nôtre. XVI. Les Protestans ne peuvent tirer avantage de l'action de Serenus. XVII. Lettre de Gregoire à l'Evêque de Gap.

I. IL y avoit long-tems que saint Gregoire travailloit 598.
à moyenner une paix stable entre les Romains & & 599.
les Lombards; & que ne se contentant pas de la de-

mander à Dieu dans ses priéres, il employoit pour l'obtenir des sollicitations auprés de l'Empereur, & des négociations à la Cour d'Agilulfe & de Théodelinde. L'Exarque Romain s'y étoit toûjours opposé par un pur entêtement. Il n'étoit point assez fort, ni assez bon Capitaine, pour faire tête au Roi des Lombards. Ce Prince avoit vû depuis peu le Roi des Huns qui étoit si formidable à tous ses voisins, lui envoyer des Ambassadeurs, de la Pannonie à Milan, où étoit la Cour du Roi, pour demander son amitié, & pour conclure un traité de paix avec lui. Les Lombards enlevoient à tout moment quelques-unes des Places qui restoient aux Romains. Nous avons parlé ci-dessus de la prise de Crotone, dont les habitans furent réduits dans une horrible captivité. L'année précedente ils firent une descente en Sardaigne, & y causérent des dommages considérables aux insulaires, quoique saint Gregoire eût averti de leur dessein Gennadius qui y commandoit pour l'Empereur, & Janvier Evêque de Cagliari, afin qu'ils se tinssent sur leurs gardes. Enfin Romain qui étoit l'ennemi de la paix mourut, & Callinicus qui étoit mieux intentionné que lui, fut nommé par l'Empereur Maurice pour lui succéder.

L. 7. ind. 2. Ep. 2.

II. Zoton l'un des plus belliqueux des Lombards, qui étoit Duc de Benevent, mourut aussi environ le même tems, & Agilulfe donna son Duché à Arichise. Ces changemens facilitérent la conclusion de la paix. On en fut redevable particuliérement aux soins de l'Abbé Probus, & de Théodore qui étoit [a] Administra-

Ibid. Ep. 2. 41. 42. & 105.

a *Curator*. On diroit aujourd'hui Maire, ou Prevôt des Marchands. Si l'on vouloit ajuster les mœurs antiques à nos usages.

teur de Ravenne. Agilulfe signa & jura la paix de bonne foi, sans restriction. C'est dequoi saint Gregoire le remercia, aussi bien que la Reine Théodelinde, qui avoit eu beaucoup de part à cette paix. Mais [a] Ariulfe l'un des plus puissans Ducs des Lombards, ne voulut la jurer qu'à certaines conditions; sçavoir qu'on ne lui feroit tort en rien, & qu'on ne feroit point marcher de troupes contre Arichise. Nous apprenons par là que les Ducs des Lombards vivoient presque dans l'indépendance, jusqu'à faire la guerre & la paix, sans la participation du Roi; car il est à croire qu'Arichise n'avoit pas été compris dans la paix qu'Agilulfe venoit de conclure; & l'on voit que si Ariulfe consentit à la paix, ce fut à des conditions que le Roi même n'avoit pas exigées.

Cela fit croire que ce Duc n'avoit pas dessein d'observer le traité qu'il venoit de conclure, & qu'il renouvelleroit la guerre à la premiere occasion. Ce qui appuyoit cette conjecture, est que VVarnafride, laquelle s'étoit renduë maîtresse de son esprit, ne voulut jamais jurer la paix. Gregoire choqué de cette conduite, ne voulut pas non plus jurer par lui-même une paix qu'il prévoyoit devoir être bien-tôt rompuë; mais il crut devoir se contenter de la faire signer en son nom par un Evêque, ou par un Archidiacre.

III. Ce que le Pape craignoit arriva bien-tôt. La paix ne dura guéres. Agilulfe venoit de conclure la paix avec Thierry Roi de Bourgogne. Il avoit aussi depuis peu puni la desobéïssance & la révolte des Ducs

Paul Diac. l. 4. c. 14.

a Il étoit Duc de Spolete. Il avoit succedé à Faroald. Saint Gregoire en parle l. 2. ind. 2. ep. 32.

de Verone, de Bergame & de Pavie, lesquels il fit mourir pour servir d'exemple. Callinicus apprehendant que le Roi n'ayant plus de guerres civiles à soûtenir, & d'ailleurs étant en repos du côté de la France, ne lui vint tomber sur les bras avec toutes ses forces ainsi réünies, crut qu'il lui seroit plus avantageux de le prévenir, que de se laisser surprendre par lui. Dans ce dessein il attira à son parti quelques Ducs des Lombards qui étoient mécontens d'Agilulfe; & ayant assemblé des troupes à la hâte, sans s'arrêter devant Modéne & Reggio, qui étoient de foibles Places, il vint mettre le Siege devant Parme, qu'il prit aisément. Le Duc Godescalc & la Princesse sa femme fille du Roi, y furent faits prisonniers, & l'Exarque les fit conduire à Ravenne.

Paul Diac. l. 4. c. 21.

IV. Le Roi irrité avec raison de cette surprise, résolut de s'en venger sur les Romains, & les attaqua par divers endroits. Il donna ordre au Duc Ariulfe & aux Lombards de Toscane, de fatiguer par des courses continuelles les villes de Rome & de Ravenne, pour tenir l'Exarque occupé de ce côté-là; pendant que lui-même à la tête d'une puissante armée, ayant fait semblant d'en vouloir à Cremone, Mantouë & *Monte-Selice*, il vint fondre sur Padouë, qui sembloit être la plus éloignée du péril. Cette ville avoit été fortifiée par l'Exarque Longin, c'est pourquoi la garnison & même les habitans firent une vigoureuse résistance. Néanmoins la place fut prise. La garnison se retira à Ravenne. La plûpart des habitans s'enfuirent vers les lieux marécageux, que les Vénitiens avoient choisis pour leur retraite, & se joignirent à eux. Ainsi cette mal-heureuse

Ibid. c. 24. & seq.

malheureuſe ville entiérement abandonnée à la fureur de l'ennemi, fut preſque toute ruïnée. Les Lombards attaquérent enſuite Monte-Selice avec la même fureur, & avec un bon-heur pareil.

Ces grands ſuccés obligérent le Duc de Trente & celui de Frioul, qui avoient abandonné le parti du Roi, de rentrer dans l'obéïſſance, & de demander grace. Pendant ce tems-là Ariulfe faiſoit des courſes continuelles dans le voiſinage de Rome & de Ravenne, enſorte que Callinicus ne put ſecourir les villes qu'Agilulfe aſſiégeoit. Ce Prince habile, pour donner tout à la fois plus d'affaires aux Romains, avoit envoyé au Roi des Avares ſon allié, des ouvriers pour conſtruire & équiper des vaiſſeaux, à la faveur deſquels il ſe rendit maître d'une Iſle de Thrace. Les mêmes Avares joints aux Eſclavons & aux Lombards, ravagérent les frontiéres d'Iſtrie. Ainſi l'Exarque eut tout ſujet de ſe repentir de l'infraction de la paix. Il connut, mais trop tard, que Dieu eſt le vengeur de la foi publique violée, & l'on vit alors quelles ſont les ſuites funeſtes d'une guerre commencée mal-à-propos. La proſpérité des armes d'Agilulfe ne s'arréta pas là; mais nous en parlerons ailleurs. Ibid. c. 21.

Tous ces malheurs n'arrivérent à l'Italie, que parce qu'on ne ſuivoit pas les conſeils de ſaint Gregoire, & que les Exarques agiſſoient avec trop d'indépendance. Voyons cependant ce que nôtre ſaint Pape fit durant le peu de tems que l'Italie joüit de la paix dont nous venons de parler.

VI. Rien n'étoit plus ſenſible à ce charitable Paſteur, que de voir encore un grand nombre de ſes bre-

bis égarées, refuser opiniâtrément de se rejoindre au troupeau. Le schisme d'Istrie duroit toûjours, pour une cause aussi legére que celle des trois Chapitres. Les Evêques qui vivoient pendant ce tems-là sans dépendance, entretenoient les peuples dans la desobéïssance, par la vaine frayeur qu'ils leur donnoient, de violer la foi du Concile de Calcedoine, en condamnant les trois Chapitres; & leur Patriarche, quoiqu'ils ne le reconnussent que de nom, se repaissoit néanmoins de ce vain honneur, sans pouvoir se résoudre à s'en dépoüiller. Les guerres continuelles entre les Lombards & les Romains, favorisoient leur rebellion contre l'Eglise. L'Exarque n'osoit pas les presser de rentrer dans l'union, de peur qu'ils ne se declarassent pour les ennemis de l'Empire; & même ils avoient surpris un ordre de l'Empereur, qui ordonnoit à ses Ministres & à ses Officiers en Italie, de les laisser en repos.

Callinicus étoit assez bien intentionné pour l'Eglise Romaine & pour le Pape; mais le Seigneur Justin qui étoit auprés de sa personne, lui donnoit de fort mauvais conseils. Il lui faisoit entendre, que l'intention de l'Empereur étoit, que bien loin de forcer les schismatiques de se réünir, il devoit même en empêcher ceux qui étoient disposez à le faire. L'Evêque de [a] Caorla étoit de ce nombre. Il avoit présenté requête, pour demander qu'on lui fit la grace de le recevoir, & pour marquer le desir qu'il avoit de retourner au sein de l'Eglise. Mais le grand Maître de la maison de l'Exarque, ou son Major-Dome, empêcha qu'elle ne fût envoyée

L. 7. ind. 2. Ep. 9.

a *Caprula*, ou *insula Capritana*. Petite Isle dans le Golfe de Venise.

au Pape ; & s'en étant saisi, voulut ensuite faire croire qu'il l'avoit perduë.

VII. Saint Gregoire s'en plaignit à l'Exarque. Il prit occasion de lui écrire au sujet des victoires qu'il avoit remportées sur les Esclavons. C'est peut-être ceux qui ravageoient les frontiéres de l'Istrie avec les Avares, ainsi que nous avons dit. Il le remercia aussi de ce qu'il lui avoit adressé les habitans de Caorla, qui vouloient se réünir à l'Eglise. Comme il n'y fait point mention de l'Evêque, qui avoit témoigné de la bonne volonté pour rentrer dans l'union, il est à croire qu'il avoit changé de dessein, & que les autres Evêques l'avoient empêché de l'exécuter. Plusieurs de ceux qui abandonnérent le schisme, se plaignirent des mœurs déréglées des Evêques qu'ils avoient quittez, & même firent le voyage de Constantinople pour en porter leurs plaintes devant l'Empereur.

Voyez cy-dessus §. 5.

Ibid. Ep. 68.

VIII. Saint Gregoire donna en ce tems-là un grand exemple de générosité, à l'égard du Clergé de Como, qui étoit engagé dans le schisme. Constance Archevêque de Milan avoit exhorté ces Ecclésiastiques à se réünir. Ils répondirent qu'on ne les traitoit pas avec assez de charité, pour leur persuader de retourner à l'Eglise Romaine, parce qu'on les avoit dépoüillez fort injustement d'une partie de leurs biens, & que même l'Eglise de Rome s'étoit emparée d'une terre qui leur appartenoit. Saint Gregoire ayant appris de l'Archevêque Constance les plaintes que faisoient ces Ecclésiastiques, lui donna parole, que la terre seroit restituée à l'Eglise de Como, si elle lui appartenoit, quand même cette Eglise demeureroit encore dans le

Ibid. Ep. 57.

parti des schismatiques. Il ajoûta à cela une promesse de ceder la terre à cette Eglise, quand même elle ne lui appartiendroit pas, si-tôt que son Clergé auroit abandonné le schisme. Une si grande modération étoit un moyen fort propre pour rappeller ces pauvres égarez au véritable chemin. Aussi en vit-on plusieurs se reconnoître, & rentrer dans l'obéïssance du S. Siege.

Un grand Seigneur nommé Basile employa toute son autorité à réduire les plus opiniâtres, étant animé d'un grand zéle pour l'unité de l'Eglise. Saint Gregoire lui écrivit afin de l'en remercier, & de l'exhorter à continuer ses soins & ses travaux.

Ibid. Ep. 94.

IX. Il semble qu'il y avoit en ce tems-là deux sortes de personnes, qui refusoient de condamner les trois Chapitres. Les uns étoient des emportez, qui prenoient occasion de la décision du Concile V. pour se séparer & pour faire schisme. Les autres plus modérez se contentoient de ne pas adhérer à la condamnation des trois Chapitres, qui leur sembloit opposée au Concile de Calcedoine, mais sans se séparer de la communion de ceux qui les condamnoient. On peut mettre de ce nombre Secondin, dont nous parlerons encore bien-tôt. Il est certain qu'il étoit lié de communion avec le Pape, puisqu'il lui écrivit pour lui découvrir ses peines intérieures, & pour lui demander quelques images. Cependant il paroît par la réponse que le Pape lui fit, & par une autre lettre, qu'il n'avoit point encore condamné les trois Chapitres.

Ibid. Ep. 54. & l. 11. Ep. 7.

La Reine Théodelinde qui avoit beaucoup de vénération pour Secondin, fut dans les mêmes sentimens que lui; & saint Gregoire crut devoir la ménager, &

ſe contenter qu'elle ne ſe ſeparât pas de la communion de ceux qui ſe ſoûmettoient à la déciſion du cinquiéme Concile. On pourroit dire que cette tolérance étoit fondée ſur ce que ces perſonnes étoient dans l'erreur de bonne foi, & qu'ils cherchoient à s'inſtruire. Car Secondin fit un écrit pour propoſer ſes difficultez à ſaint Gregoire, & la Reine Théodelinde ſupplia le Pape d'y répondre. L. 12. Ep. 7.

X. Nous avons parlé cy-deſſus de la converſion de pluſieurs Juifs. Saint Gregoire qui connoiſſoit par expérience que la voye de douceur étoit un moyen plus propre pour les attirer au Chriſtianiſme que la rigueur, réſolut de ne pas changer de conduite, & donna tout enſemble un grand exemple de ſageſſe & de modération, dans une affaire dont il faut ici parler. Un Juif nouveau converti nommé Pierre, de la ville de Cagliari, ſe laiſſant peut-être emporter à un faux zéle, ou pouſſé par quelqu'autre motif, vint dans la Synagogue des Juifs le lendemain de ſon baptême, qui étoit le jour de Pâques, accompagné d'une troupe de gens ramaſſez; il s'en rendit maître par force avec beaucoup de ſcandale, ſans avoir communiqué ſon deſſein à Janvier Evêque de Cagliari, & ſans ſa permiſſion; & il y arbora la Croix. Il y attacha auſſi un image de la ſainte Mere de nôtre Seigneur, comme voulant changer ce lieu en une nouvelle Egliſe. Le Préſident de l'Iſle, & Eupaterius qui y commandoit la gendarmerie avec les principaux de la ville, en écrivirent au Pape, comme ils devoient, craignant que de ſemblables entrepriſes ne donnaſſent lieu à quelque ſoûlevement, dont les Lombards n'auroient pas manqué de profiter. L. 7. ind. 2. Ep. 5.

A peine étoient-ils sortis de Sardaigne, où ils avoient fait de grands ravages, ainsi que nous venons de dire. Saint Gregoire ordonna qu'on ôtat de la Synagogue la Croix & l'Image, avec toute la vénération qui leur étoit dûë, afin de rendre ensuite ce lieu aux Juifs, qui étoient d'autant plus jaloux de conserver leurs anciennes Synagogues, qu'il ne leur étoit pas permis d'en bâtir de nouvelles. Dans la lettre qu'il écrivit là-dessus à Janvier, il blâme toutes les voyes de fait, lorsqu'il est question de travailler à la conversion des infidéles; & il enseigne que le sacrifice de cette conversion doit être volontaire.

XI. Ce que saint Gregoire dit, qu'il faut traiter la Croix & l'image de la sainte Vierge avec toute la vé-
a nération [a] qu'elles méritent, peut servir à découvrir son sentiment, touchant le culte qui est dû aux saintes images. Nous avons occasion de l'examiner en ce lieu, à cause d'une lettre qu'il écrivit cette année à Serenus Evêque de Marseille, & d'une autre écrite environ deux ans aprés, desquelles les Protestans tirent avantage contre la doctrine de l'Eglise, touchant le culte des images. Faisons ici connoître sa pensée, en exposant simplement ce qui est contenu dans ces lettres.

L. 7. ind. 2. Ep. 110.

Dans la premiere, saint Gregoire marque à l'Evêque de Marseille, qu'on lui a rapporté, que ce Prélat ayant vû dans son Eglise, quelques-uns qui adoroient les images, il les avoit brisées & fait jetter dehors. Sur quoi il le loüe du zéle qu'il a fait paroître, à empêcher qu'on n'adorât les images faites de la main des hom-

a *Vt sublata ex inde cum eâ quâ dignum est veneratione, imagine atque cruce.*

mes ; mais il le blâme en même tems de ce qu'il les a fait briſer. Il lui dit que les peintures ſont dans les Egliſes pour l'inſtruction des ignorans, qui liſent dans les murailles ornées de tableaux, ce qu'ils ne peuvent pas lire dans les livres.

Il eſt difficile de décider de quelles images ſaint Gregoire parle, des plates peintures, ou des figures en relief. A s'arréter au mot de *rompre*, de *briſer* dont il ſe ſert, il ſemble que ce fuſſent des images en boſſe ou en relief ; car on ne briſe pas une plate peinture appliquée ſur de la toile ou ſur une muraille. Cependant tout le reſte du diſcours de ſaint Gregoire nous conduit à croire qu'il parle ſeulement des peintures toutes plates, dont on ornoit les murailles. Et comme on peignoit alors les tableaux plûtôt ſur des tables de bois (d'où eſt venu le nom de tableau) que ſur de la toile, on pouvoit les briſer & les rompre. On voit encore d'excellens originaux des meilleurs maîtres d'Italie ſur du bois. D'ailleurs, il eſt certain que les images en relief n'ont été reçuës dans les Egliſes communément, que longtems aprés ſaint Gregoire le Grand. Et même le ſecond Concile de Nicée n'en fait nulle mention, en parlant des images dont il autoriſe l'uſage, ou plûtôt dont il ordonne le culte.

Quoiqu'il en ſoit, Serenus ne prit pas d'abord comme il devoit, l'avertiſſement du Pape. Cyriaque Moine & Abbé, que ſaint Gregoire employoit en diverſes négociations, avoit été porteur de cette lettre à l'Evêque de Marſeille, ayant paſſé par cette ville en allant trouver l'Evêque Syagrius, pour travailler de concert avec lui à l'extirpation des abus qui défiguroient l'E-

glise Gallicane. Ce saint Religieux avoit ordre du Pape de remontrer de vive voix à l'Evêque Serenus la faute qu'il avoit faite, & même encore plus fortement qu'il n'avoit fait par sa lettre, laquelle est fort courte. Serenus en étant choqué, fit ce qu'on fait ordinairement quand on veut se plaindre d'une personne qu'on respecte, & contre laquelle on n'ose faire paroître son chagrin & son ressentiment. Il écrivit donc à saint Gregoire, qu'il ne pouvoit croire qu'il fût auteur de la lettre que Cyriaque lui avoit renduë; afin de pouvoir plus librement la rejetter & la critiquer, sans que le Pape eût sujet de s'en offenser.

L. 9. Ep. 9. XII. Gregoire lui écrivit une seconde lettre, dans laquelle il l'accuse d'imprudence, pour avoir soupçonné d'imposture & de mauvaise foi Cyriaque, qui n'étoit pas homme à tromper, & qui s'étoit acquis une si grande réputation de probité, que cela devoit le mettre à couvert de pareils soupçons. Il ajoûte que s'il avoit fait réfléxion sur sa lettre, il n'y auroit apperçu rien qui lui parût indigne de lui être écrit, mais qu'au contraire, il se seroit efforcé de profiter des avis qu'il lui avoit donnez. Il les réïtére dans cette seconde lettre. Il approuve qu'il ait empêché qu'on n'adorât les images des Saints, mais il le blâme de les avoir fait briser.
» Dites-moi, mon frere, poursuit il, s'il y a quelques
» Evêques, de qui l'on rapporte une action pareille à la
» vôtre? S'ils n'ont rien fait de semblable, ni d'appro-
» chant, n'auriez-vous donc pas dû vous en souvenir,
» de peur qu'il ne semblât que vous méprisassiez vos con-
» freres, & que vous vous crussiez être seul saint & sage?
Ensuite il répéte ce qu'il a dit dans l'autre lettre, que les

les images & les peintures ſont dans les Egliſes pour inſtruire les peuples, & non pas pour être adorées, parce qu'il eſt écrit: *Vous adorerez le Seigneur vôtre Dieu, & vous ne ſervirez que lui ſeul.* Deuteron. 6. 13.

XIII. Il paroît par la ſuite de cette lettre, que l'action de Serenus avoit ſcandaliſé ſon peuple, & même que pluſieurs s'étoient ſéparez de ſa communion; ce qui prouve non-ſeulement que l'uſage des images étoit communément reçu dans le ſixiéme ſiécle, mais que même on leur portoit du reſpect; quoique peut-être dans le commencement du Chriſtianiſme, on ſe fût abſtenu d'en expoſer dans les Egliſes, de peur de donner occaſion de retomber dans l'idolâtrie à de nouveaux convertis encore ignorans & groſſiers.

Je ne prétens pas faire ici une diſſertation ſur les images; cela me conduiroit trop loin. Il doit me ſuffire de montrer que les Proteſtans qui ſont les grands ennemis des images, ne peuvent tirer aucun avantage de la doctrine de ſaint Gregoire, ni de l'action de Serenus.

XIV. Saint Gregoire ne refuſe aux images que l'adoration, qui eſt uniquement dûë à Dieu, comme il paroît par le paſſage de l'Ecriture ſainte qu'il rapporte. Avons-nous une autre doctrine? N'eſt-ce pas celle du ſecond Concile de Nicée? N'eſt-ce pas ce qu'enſeigne le Concile de Trente? Il eſt vrai que ſaint Gregoire ſemble réduire l'uſage des images à la ſeule inſtruction, & qu'il ne parle point du culte & de l'honneur qui leur eſt dû. Mais ſon ſilence n'eſt pas une preuve qu'il ait cru qu'on ne leur en doive point. Ce n'eſt qu'un argument négatif, qui doit céder à l'argument

positif qui prouve le contraire. Nous avons vû ci-dessus comment saint Gregoire voulut qu'on emportât avec un grand respect la croix & l'image de la Vierge. Les Prédicateurs qu'il envoya prêcher en Angleterre, firent porter devant eux en cérémonie la croix & des images, lorsqu'ils entrérent dans la ville de Cantorbery, & chantérent pendant ce tems-là des litanies & des hymnes. Peut-on d'ailleurs douter que nôtre saint Pape n'ait eu autant de vénération pour l'image du Sauveur, par exemple, que pour ces voiles qui avoient été levez de dessus les tombeaux des Saints, qu'il envoyoit pour reliques, & dont il rapporte même des miracles? Mais il explique lui-même sa pensée dans une lettre à [a] Secondin qui lui avoit demandé des images.

L. 7. ind. 2. Ep. 52.

XV. Ce solitaire étoit dans une haute réputation de sainteté parmi les Lombards, & sur tout à la Cour. La Reine Théodelinde lui donna une marque extraordinaire de son estime, en voulant qu'il fût parrain du petit Prince Adaloald son fils. Cependant bien loin de s'élever de la faveur où il se voyoit, il eut l'humilité de de découvrir à saint Gregoire ses tentations, & particuliérement les mauvais desirs dont il sentoit son cœur attaqué, comme s'il avoit été dans une boüillante jeunesse, quoiqu'il eût cinquante ans. Saint Gregoire le consola & le fortifia par la réponse qu'il lui fit. Et afin de satisfaire à sa dévotion, il lui envoya les images de nôtre Seigneur, de la sainte Vierge & des Apôtres saint Pierre & saint Paul; lui expliquant dans sa let-

Paul. Diac. l. 4. de Gest. Lang. c. 28.

[a] Paul Diacre l'appelle *Secundus*, & dit qu'il composa une histoire abregée des Lombards, *l. 3. de Gest. Lang. c. 30. & l. 4. c. 42.*

tre l'uſage qu'il en faut faire : [a] « Nous nous proſternons devant l'image du Sauveur, dit-il, non pas comme devant une divinité, mais nous adorons par cette action celui que nous nous ſouvenons par le moyen de cette image, être né, avoir ſouffert, avoir pris ſéance ſur ſon trône. »

C'eſt la même doctrine qu'enſeigne le ſecond Concile de Nicée, qui a décidé que l'honneur qu'on rend aux images, ſe rapporte à leurs prototypes, c'eſt à dire à ceux qu'ils repréſentent. De ſorte qu'on ne les honore pas proprement en elles-mêmes ; mais plûtôt en les voyant on honore l'objet qu'elles repréſentent. Voilà l'uſage que nous faiſons encore préſentement de nos images. Nous n'avons garde de nous y attacher, mais nous nous en ſervons, pour nous repréſenter quelque objet édifiant. Et lorſqu'elles ne ſont plus en état d'é-

a *Nos quidem non quaſi ante divinitatem, ante illam* (imaginem) *proſternimur, ſed illum adoramus quem per imaginem aut natum aut paſſum, recordamur.* La lettre d'où ceci eſt tiré, paroît à la verité corrompuë, & l'on prétend qu'on y a fourré des choſes même contraires aux ſentimens de ſaint Gregoire. Mais ceci eſt ſon vrai ſtile & ſa pure doctrine. Il y a des manuſcrits où cela fait une epître particuliere. Dans un fort ancien manuſcrit de la Bibliothéque de Corbie cotté 169. qui eſt un recueil de lettres choiſies de ſaint Gregoire le Grand fait par Paul Diacre, & envoyé écrit de ſa propre main à ſaint Adelard Abbé de Corbie, cette lettre à Secondin eſt la 52. & contient tout ce que nous y liſons touchant les images. S'il y a quelque difference, c'eſt ſeulement dans les mots ; mais le fond de la doctrine des images y eſt tout entier, comme dans les imprimez. Ce manuſcrit eſt préſentement dans la Bibliothéque de ſaint Germain des Prez. Ce qui eſt encore plus fort, c'eſt que le Pape Gregoire II. qui vivoit au commencement du huitiéme ſiecle, a cité cét endroit ſur les images dans un Concile de Rome, *tom. 6. Concil. pag.* 1462. Le P. Mabillon apporte pluſieurs autres raiſons, pour prouver, que ce qu'on regarde comme une addition faite à la lettre de ſaint Gregoire, eſt de lui. Le ſtile eſt uniforme. Hincmar Archevêque de Reims cite de cette prétenduë addition l'endroit qui paroît favorable aux Prêtres tombez dans le peché de la chair, quoique cét endroit fût contraire à ſes ordonnances & à ſes capitulaires. Saint Anſelme le cite auſſi, & tâche d'accorder ſaint Gregoire avec lui-même, en diſant que ce ſaint Pape qui défend ailleurs aux Prêtres tombez d'approcher des ſaints Autels, & le leur permet en ce lieu, a interdit toutes les fonctions ſacrées aux Prêtres coupables d'un crime connu, & a uſé d'indulgence envers ceux dont le peché étoit ſecret. Voyez le P. Mabillon, *Præfat. ad tom. 2. act. Obſervat.* 12.

difier, étant à demi estropiées ou défigurées, on doit les ôter des Eglises; & lorsqu'elles en ont été ôtées, je ne voy pas qu'ensuite on les regarde comme des choses saintes, & dignes de vénération. Il est aussi fort constant que la plûpart des fidéles n'envisagent point les images lorsqu'ils prient. Ou s'ils portent la vûë dessus, par exemple, sur le Crucifix, sur quelque autre image édifiante & touchante, pour s'exciter à la dévotion & à la componction, il ferment bien-tôt les yeux à la représentation extérieure, pour rappeller dans leur esprit & pour goûter dans leur cœur la chose même représentée. Communément nos tableaux ne servent que d'ornement dans les lieux saints, & ce n'est pas l'usage de les benir ou consacrer, avant que de les exposer.

XVI. J'ai dit aussi que l'action de Serenus ne donne aucune atteinte à nôtre doctrine touchant les images, ni ne favorise celle de nos adversaires; & l'on en conviendra seulement, pourvû qu'on examine toutes les circonstances de ce fait. C'est une action singuliere. Saint Gregoire défie Serenus, de nommer un seul Evêque, qui ait fait quelque chose de semblable ou d'approchant. Ses Diocésains en furent scandalisez. Il y en eut même qui se séparerent de sa communion. N'est-ce pas une marque certaine que tout le monde croyoit alors, qu'il falloit traiter les images avec plus de respect? Je dis même que l'action de ce Prélat n'est pas une preuve qu'il ait eu touchant le culte des images, une créance différente de la nôtre. Il voyoit encore en France des gens grossiers adonnez à l'idolâtrie. Il avoit peut-être remarqué que le peuple donnoit dans de grands excés du côté du culte des images. Il est aisé

d'aller trop loin, lorſqu'on n'eſt pas inſtruit des bornes que l'Egliſe preſcrit là-deſſus, & qu'on s'abandonne à ſes ſens, qui ſont naturellement idolâtres, ſelon ſaint Auguſtin, & ſelon l'expérience. Quoiqu'il crût donc qu'on pouvoit honorer les images, il ſe perſuada peut-être qu'il valoit mieux ôter des Egliſes celles qui étoient une occaſion de ſcandale, que de les y laiſſer.

La ſeule choſe qu'on doit blâmer dans ſon procédé, & que ſaint Gregoire y trouve à redire, c'eſt l'indiſcrétion. Il devoit ôter ces images ſans bruit, & ne les pas faire briſer avec éclat comme il fit. Je ne croi pas qu'on improuvât aujourd'hui, que des Evêques trouvant dans le cours de leurs viſites, quelques images qui ſeroient l'objet d'un culte ſuperſtitieux, ou dans leſquelles on remarqueroit quelque choſe d'indécent, les fiſſent enlever avec prudence. Je n'avance rien ſans preuve. Des Prélats zélez ont fait ôter la figure de ſaint Martin à cheval de deſſus les Autels, ou d'autres ſemblables qui n'avoient rien d'édifiant. Au reſte, nous avons ſujet de croire que Serenus revint du chagrin qu'il avoit conçu de la premiere lettre que ſaint Gregoire lui avoit écrite, parce que nôtre ſaint Pape lui recommanda depuis Laurent & Mellit, qu'il envoyoit à ſaint Auguſtin en Angleterre, pour l'aider dans ſes travaux apoſtoliques.

XVII. Cyriaque qui fut porteur de la premiere lettre de ſaint Gregoire à Serenus, paſſa par Gap, pour y rendre viſite de la part du Pape au ſaint Evêque Aregius qui étoit ſon ami intime. Ce Prélat avoit fait le voyage de Rome par dévotion, pour prier ſur le tombeau des ſaints Apôtres, & pour y voir ſaint Gregoire.

Mais il fut contraint de s'en retourner promtement, par la maladie de quelques-uns des *siens* qui pressoit. C'étoit apparemment quelques-uns de ses parens, qui étoient [a] illustres; car on le dit sorti d'une maison tres-noble. Leur mort donna occasion à Gregoire de lui écrire une lettre de consolation, qui pourroit servir de modéle en ce genre. Ce qu'il dit, se réduit à marquer que les Chrétiens ne doivent pas s'affliger de la mort des personnes qui leur sont chéres, comme ceux qui n'ont d'espérance qu'en cette vie, & qui croyent que lorsqu'elle est perduë, tout est perdu.

a

L. 7. ind. 2. Ep. 112.

Cét Evêque étant à Rome, avoit demandé au Pape pour soy & pour son Archidiacre, le privilége d'user de certaines dalmatiques; mais son départ précipité empêcha que cette affaire ne fût terminée. Saint Gregoire ravi de trouver cette occasion de faire connoître les sentimens d'estime qu'il avoit conçus de la vertu & de la sainteté de ce Prélat, non-seulement lui accorda sa demande, mais même lui fit présent de ces sortes de dalmatiques, que Cyriaque lui apporta. Comme il étoit important qu'un Evêque aussi zélé qu'Aregius, assistât au Concile que Syagrius devoit assembler, selon les ordres du Pape, dont Cyriaque étoit chargé, saint Gregoire pria ce Prélat de s'y trouver, & même de lui envoyer ensuite une relation fidéle de tout ce qui s'y seroit passé.

[a] Saint Gregoire écrit quelques lettres à un autre Aregius qui étoit Patrice dans les Gaules. Voyez *l. 5. ep. 57. & l. 7. ind. 2. ep. 123.* Cette conformité de nom ne prouve pas la parenté.

CHAPITRE II.

*I. Voyage de Cyriaque en France. A quel dessein. II. Lettre de S. Gregoire contre la simonie. III. Abus des ordinations précipitées. Autres abus à corriger en France & ailleurs. IV. Cyriaque passe en Espagne. Excellente lettre de Gregoire à Leandre. V. Lettre au Roi Récaréde. VI. Suite de la conversion des Gots, par le moyen de ce Prince. Conciles tenus en Espagne. VII. Vertus de Récaréde. VIII. Conseils que saint Gregoire lui donne. IX. L'Empereur Maurice renvoye au Pape le jugement du Primat de la Province Bizacene. X. Gregoire écrit aux Evêques Grecs, pour les exhorter à s'opposer au titre d'œcuménique. XI. Il conserve les droits des Metropolitains. Coutume qu'ils avoient encore alors d'indiquer le jour de Pâques à leurs Suffragans. XII. L'Evêque de Malte accusé, est jugé par l'Evêque de Syracuse. XIII. Modération de saint Gregoire. XIV. Pourquoi il avoit ordonné qu'on chantât l'*Alleluya* hors le tems Paschal, le* Kyrie *& l'Oraison Dominicale. XV. Une Eglise supérieure doit prendre de celles qui lui sont inférieures, ce qu'elles ont de meilleur. XVI. Gregoire rend une maison qui avoit été léguée à l'Eglise. XVII. Il fait divers réglemens touchant la discipline. A quelles conditions il permet la construction des nouvelles Eglises. XVIII. Moines & Clercs obligez à faire la garde dans les Villes.*

I. LE principal dessein du voyage de l'Abbé Cyriaque en France, étoit d'y faire tenir un Concile, où l'on remédiât aux abus, & où l'on réparât les 598. & 599.

bréches faites à la discipline dans ce Royaume. Saint Gregoire écrivit sur ce sujet une lettre commune à Syagrius Evêque d'Autun, à Etherius Archevêque de Lion, à Virgile Archevêque d'Arles, & à Didier Archevêque de Vienne. Comme le plus grand mal dont l'Eglise Gallicane se trouvoit alors travaillée, étoit la simonie, saint Gregoire l'attaque vivement dans sa lettre, aussi bien que la cupidité & l'avarice, qui sont les sources corrompuës de ce desordre, & que saint Paul appelle idolâtrie.

L. 7. ind. 2. Ep. 1.

II. Non-seulement nôtre saint Docteur condamne la simonie grossiere, qui consiste à donner de l'argent pour se faire ordonner, ou pour obtenir un rang dans l'Eglise, mais aussi l'ambition qui fait qu'on se présente de soi-même, & qu'on s'empresse de se placer; ce qui suffit pour se rendre indigne de la place qu'on brigue & de toute autre. Comme les simoniaques qui vendoient ces choses sacrées, & qui exigeoient de l'argent pour les ordinations & pour les Bénéfices qu'ils conféroient, alléguoient pour mauvaise excuse de cette impiété, qu'ils ne touchoient cét argent, qu'afin de pouvoir en secourir les misérables, saint Gregoire répond à une raison si pleine d'illusion, qu'on ne doit point appeller aumône, ce qu'on donne aux pauvres, d'un bien mal acquis; que c'est plûtôt un sacrilége qu'un sacrifice: que l'on doit à la vérité faire des aumônes pour effacer ses péchez, & pour les racheter, mais qu'il n'est pas permis de pécher pour faire ensuite l'aumône: qu'il ne sert de rien d'employer cét argent, qui est le prix de la simonie, à fonder ou des Monasteres, ou des Hôpitaux. Nôtre Saint fait autant consister la simonie à donner qu'à recevoir.

III.

III. Le ſecond deſordre que ſaint Gregoire veut qu'on corrige dans le Concile, eſt la promotion précipitée des laïques, qui n'entrent dans le Clergé, que pour y remplir des dignitez & des offices eccléſiaſtiques, ſans avoir auparavant été éprouvez, & ſans avoir fait d'apprentiſſage d'un art ſi difficile & ſi formidable. Il appelle ces ambitieux des *Néophytes*, parce qu'ils ne ſont pas plûtôt plantez dans le Clergé, ſi j'oſe ainſi parler, qu'ils ſe frayent le chemin aux honneurs & les envahiſſent. Pour retrancher cét abus, ſaint Gregoire veut qu'on monte par degrez aux Ordres, mais qu'on ne ſaute pas tout d'un coup aux plus éminens. Il repréſente que comme le bois verd qu'on employe dans les bâtimens, plie incontinent, & n'a pas la force de réſiſter, & de porter le poids qu'on met deſſus; auſſi les jeunes gens & les nouveaux Clercs, ſi on les charge du fardeau du gouvernement, ſont bientôt forcez de ſuccomber.

Le dernier abus qu'il faut retrancher, ſelon la lettre de ſaint Gregoire, eſt l'habitation des femmes avec les Prêtres, ou avec les autres Clercs engagez dans les Ordres ſacrez. Il ne prétend pourtant pas, qu'ils doivent bannir de leur maiſon leurs plus proches parentes, que les ſaints Canons leur permettent de retenir chez eux, quoique dans une autre lettre il diſe que ce ſeroit cependant le meilleur, ſelon la régle que ſaint Auguſtin s'étoit preſcrite. Ibid. Ep. 39.

Saint Gregoire n'étoit pas moins rigoureux à faire obſerver ce point de diſcipline au Clergé d'Italie, qu'à celui de France. On ſera même peût-être ſurpris de lire qu'il ait donné ordre à des Défenſeurs, à des Notaires,

& à des Soûdiacres, qui avoient l'administration des patrimoines de l'Eglise Romaine en divers endroits, de veiller sur la conduite des Evêques, & d'empêcher qu'ils n'eussent chez eux des femmes dont on pût concevoir quelque mauvais soupçon.

Ibid. Ep. 39.

Un Evêque de la Province ecclésiastique de Rome appellé Menas, étoit allé en France par l'ordre de saint Gregoire, peut-être pour les mêmes affaires, qui furent cause du voyage de Cyriaque. Mais il fit paroître tant de legéreté dans sa conduite, & il vécut en France d'une maniere si peu episcopale, que nôtre Saint en ayant honte, écrivit à l'Evêque Syagrius de le lui renvoyer, pour tâcher de lui faire quitter ses mœurs toutes séculieres, & de le réduire à une vie plus réglée & plus digne de son caractére. Il ordonna la même chose, touchant Théodore Evêque suffragant de Constance Archevêque de Milan, qui étoit allé en France pour éviter la correction de son Metropolitain. Le saint Pape voulut qu'il lui fût remis entre les mains pour être puni selon les Canons.

Ibid. Ep. 118.

Au reste, nous ne sçavons pas si l'on tint alors un Concile en France pour la réformation de ces abus, parce que s'il fut tenu, il ne nous en reste rien.

Ibid. Ep. 125.

IV. Cyriaque aprés avoir executé les ordres que saint Gregoire lui avoit donnez, alla en Espagne pour y porter le Pallium à saint Leandre Archevêque de Seville ancien ami du saint Pape, & pour quelques affaires ecclésiastiques. Comme Gregoire avoit improuvé la conduite qui avoit été introduite par les Archevêques de Ravenne, de porter le Pallium dehors dans les Processions, & que même cela avoit causé une assez

longue conteſtation, il preſcrivit à ſaint Leandre qu'il ne s'en ſerviroit que lorſqu'il célébreroit la Meſſe, ainſi que nous l'apprenons de ſa lettre à ce Prélat. Il paroît par cette lettre que la douleur qu'il avoit d'abord conçuë de ſon exaltation, avoit augmenté plûtôt que diminué, & qu'il n'avoit encore pû s'accoûtumer à l'honneur ni aux diſſipations inſéparables de la Charge Paſtorale. Il a l'humilité de dire que ſon eſprit eſt engourdi de pareſſe & de lâcheté, qu'il eſt même réduit à une eſpéce de ſtupidité, pendant que les ſoins des choſes temporelles abboyent, pour ainſi dire, autour de lui; qu'il ſe voit contraint de vaquer à des choſes terreſtres, & de ſe charger de la diſpenſation des biens materiels; que l'ennui & le dégoût lui font faire bien des fautes dans l'adminiſtration des affaires qui ſont confiées à ſa conduite; que pour tout dire en peu de mots, il ſuë juſqu'au ſang, accablé du poids qu'il a ſur les épaules. Ibid. Ep. 126.

Il marque dans ſa lettre qu'il eſt continuellement tourmenté des douleurs violentes de la goute; mais il ajoûte qu'il lui eſt facile de ſe conſoler au milieu de ces douleurs aiguës, en rappellant dans ſa memoire tous les péchez qu'il a commis. Que même, bien loin de regarder cette maladie comme un fleau, il la reçoit de la main de Dieu comme un don, parce que ſa divine bonté lui préſente les moyens de ſe purifier par les douleurs de la chair, des péchez qu'il a commis par la délectation de la chair. Saint Leandre étoit auſſi travaillé des goutes, comme ſaint Gregoire nous l'apprend par cette lettre. Saint Gregoire écrivit auſſi à Claude grand Capitaine, qui avoit beaucoup de crédit auprés Ibid. Ep. 125.

de Récaréde. Les Ecrivains Espagnols lui font remporter des victoires qui tiennent du prodige.

Ibid. Ep. 127. V. La lettre que saint Gregoire écrivit en même tems au Roi Récaréde, mérite particuliérement d'être lûë; & il seroit à souhaiter que les Souverains l'eussent toûjours devant les yeux. Nous avons déja dit que ce pieux Roi d'Espagne non-seulement avoit abjuré l'Arianisme, mais même avoit sçu si bien ménager les esprits de ses sujets, qu'il les avoit fait renoncer à leurs anciennes erreurs, & rentrer dans le sein de l'Eglise Catholique, sans qu'il fût nécessaire d'exercer des violences. Les Gots en changeant de Religion, avoient aussi changé de mœurs. La vertu, la piété, la fidélité à tous les devoirs de la vie chrétienne, étoient alors récompensées; & c'étoit uniquement par ces degrez qu'on montoit aux dignitez sacrées ou profanes. C'est pourquoi l'on peut dire qu'il y avoit alors peu d'Eglises dans le monde aussi florissantes que celle d'Espagne sous le régne de Récaréde, & sous le ministére de saint Leandre, qui étoit le pere en JESUS-CHRIST de ce Prince & de ses sujets.

VI. Dés les heureux commencemens de cette merveilleuse conversion, l'on tint en Espagne des Conciles tres-célébres; le troisiéme de Toléde l'an 589. où l'hérésie d'Arius fut condamnée, & la discipline rétablie selon les anciens Canons. Celui de Narbonne de la même année. Celui de Séville l'an 590. qui étoit l'an cinquiéme de Récaréde. Saint Leandre y présida. L'on y traita particuliérement de la dispensation des biens que l'Evêque laisse aprés sa mort, & de la continence des Clercs. Celui de Sarragoce en 592. où l'on consen-

tit que les Prêtres Ariens qui se convertiroient sincérement, fissent les fonctions de leur ordre, aprés avoir reçu de nouveau [a] la bénédiction de la Prêtrise. Le Concile de Toléde tenu l'an 597. Celui d'Huesca l'année suivante. Enfin celui de Barcelone en l'année 599. au mois de Novembre. C'est en cette même année que Cyriaque fit le voyage d'Espagne. Au moins il est certain que les lettres qu'il y porta sont dattées de cette année. Dans quatre Canons que fit ce Concile, il condamna presque tous les mêmes abus que saint Gregoire vouloit qu'on corrigeât en France, sur tout la simonie, ayant défendu de rien prendre sous quelque prétexte que ce soit, pour ordonner les Prêtres ou les Ministres inférieurs; & les ordinations précipitées, voulant qu'on observât les interstices entre les Ordres, comme ils sont prescrits par les Canons, & que personne ne fût promû à l'Episcopat, s'il n'avoit passé par les autres Ordres. Ainsi on pourroit croire que ces réglemens furent faits à la sollicitation de saint Gregoire, & par les soins de l'Abbé Cyriaque. Le quatriéme Canon est contre les Religieuses qui se marient ou volontairement, ou ayant été enlevées de force, lesquelles il excommunie, si elles ne se séparent de leurs ravisseurs. Peut-être saint Gregoire eut-il soin de les faire condamner dans ce Concile d'Espagne, parce qu'il sçavoit que les Evêques de France avoient laissé un semblable sacrilége impuni, comme il le reproche à Syagrius & à Virgile. Ibid. Ep. 119.

VII. L'Eglise d'Espagne étoit redevable particuliérement au Roi Récaréde, des grands avantages que

a *Benedictionem Presbyterii.*

ces Conciles lui avoient procurez ; car on ſçait la grande part que les Rois avoient alors dans la convocation des Conciles. Il ne faut donc pas s'étonner ſi ſaint Gregoire charmé de tout ce qu'il avoit appris de la ſage conduite & de la piété de ce Prince, lui dit au commencement de la lettre qu'il lui écrivit par Cyriaque : Qu'il ne peut exprimer par ſes paroles le ſingulier plaiſir qu'il prend, à entendre raconter les actions de ſa vie. Qu'aprés avoir appris le miracle tout nouveau & tout extraordinaire arrivé de ſon tems, qu'un Roi eût fait paſſer toute la nation des Gots, de l'héréſie Arienne à la véritable foi, & qu'il l'y eût affermie, il n'avoit pû s'empêcher de s'écrier : *Ce changement* (Pſ. 76. 6.)
» *eſt l'ouvrage de la droite du tres-haut*. Auſſi, dit-il, qui
» eſt le cœur ſi dur, fût-il de pierre, que le recit d'une
» œuvre ſi importante n'amolliſſe & ne rende ſenſible,
» pour loüer Dieu & pour vous aimer, tres-excellent
» Prince ? Il ajoûte qu'il ſe fait des reproches à ſoi-même, & qu'il s'accuſe de vivre dans la pareſſe & dans l'oiſiveté, pendant que de pieux Rois travaillent infatigablement à raſſembler les ames égarées, & à les fai-
» re rentrer dans le Royaume celeſte. Que répondrai-je
» au ſouverain Juge, dans l'examen terrible du jugement,
» ſi, j'y viens les mains vuides, lorſque vôtre Excellence
» y conduira tant de troupeaux fidéles, que vous avez
» attirez depuis peu à la vraye foi, par des exhortations
» animées, & par des prédications continuelles ? dit cét
» humble Pape ? Mais j'ai cette grande conſolation par
» la grace de Dieu, que ſi je ne trouve point en moi ces
» bonnes œuvres, je les aime en vous. Ainſi lorſque je
» ſens une extrême joye, à la vûë de vos ſaintes actions,

ce qui vous eſt propre par vôtre travail, me devient "
commun par la charité. "

Nous apprenons de cette lettre, que Récaréde avoit envoyé des préſens à l'Egliſe de ſaint Pierre, par des Abbez dont les noms nous ſont inconnus. Peut-être que l'un d'eux étoit Probin Prêtre & Abbé, duquel ſaint Gregoire dit, qu'il a ſçu que les Juifs ayant offert au Roi une ſomme fort conſidérable, pour obtenir la révocation d'un Edit donné contr'eux, ce religieux Prince avoit mépriſé l'or, & préféré ſon devoir à tous les tréſors.

VIII. Plus ce Prince ſe faiſoit admirer par ſes vertus, plus ſaint Gregoire crut devoir l'exhorter à l'humilité, qui eſt le fondement & la gardienne de toutes les vertus. Il lui recommande auſſi la modération & la douceur dans la conduite de ſon Royaume, ſans ſe laiſſer gagner par l'eſprit de domination.

Récaréde avoit prié le Pape d'écrire à l'Empereur Maurice, qu'il prît la peine de faire rechercher dans le tréſor des Chartres de l'Empire, & dans ſes archives, les traitez faits entre l'Empereur Juſtinien & les Rois d'Eſpagne ſes prédeceſſeurs. Saint Gregoire répond au Roi, qu'il a jugé ne devoir pas écrire à l'Empereur ſur ce ſujet, & que cela ſeroit inutile, parce que les archives où l'on gardoit les titres & les écrits concernans le régne de Juſtinien, avoient été brûlées; de ſorte qu'il ne reſtoit preſque aucuns mémoires ni aucuns papiers de ce tems-là. Il conſeille au Roi de rechercher lui-même dans ſes archives les articles de ces traitez, & les enſeignemens de ce qui s'eſt paſſé, parce que tout cela étant plus contre lui que pour lui, il n'eſt

pas à propos que d'autres que lui en ayent connoissance. Qu'au reste la bonne foi demande qu'il régle là-dessus ses prétentions, & qu'il doit se montrer disposé à la paix; n'oubliant rien de ce qu'il jugera nécessaire pour l'entretenir.

Hincm. tom. 2. p. 29.

Nous nous sommes un peu étendus sur cette lettre, parce qu'elle est fort digne d'être lûë, & qu'elle renferme d'excellentes instructions. C'est pour cela qu'Hincmar Archevêque de Reims crut faire au Roi Charles le Chauve un présent digne de sa Majesté, en la lui envoyant avec un commentaire. Ce Prélat témoigna aussi que ce Prince avoit souhaité l'avoir; afin sans doute d'y apprendre à bien gouverner ses sujets.

L. 7. ind. 2. Ep. 65.

IX. L'Empereur Maurice avoit donné jusqu'alors plusieurs sujets de mécontentement à saint Gregoire en diverses occasions. Cette année il voulut lui donner des marques de considération & de respect pour le saint Siege, ordonnant que le Primat de la Province Bisacene en Afrique accusé de crime, fût jugé par lui, selon l'ordre des Canons, même malgré l'opposition de [a] Théodore, qui commandoit la gendarmerie dans cette Province, lequel avoit été gagné par argent. Cependant le Pape ne voulut point connoître de cette affaire, à cause des difficultez dont elle étoit enveloppée. Le Primat qui avoit été accusé par ses suffragans & par les Evêques de la Province, reconnois-» soit toutefois qu'il étoit soûmis au saint Siege. Et certainement

[a] Saint Gregoire se plaint ailleurs des violences de cét Officier, écrivant à l'Exarque d'Afrique, dont la Sardaigne dépendoit pour le gouvernement politique; car c'étoit la septiéme Province, qui composoit le grand Diocése d'Afrique. Voyez la Constitution de Justinien. *Cod. Just. l. 1. tit. 27.*

tainement je ne sçai pas qui est l'Evêque qui ne lui soit "
pas sujet, lorsqu'il se trouve coupable de quelque fau- "
te, dit saint * Gregoire, quoique hors ce cas tous les " a
Evêques soyent égaux selon les loix de l'humilité. "

X. Comme Cyriaque Patriarche de Constantinople, affectoit toûjours de se tirer de cette égalité, en prenant le titre de Patriarche œcuménique, saint Gregoire eut peur qu'il n'eût dessein de se faire reconnoître en cette qualité, dans un Concile qui devoit se tenir à Constantinople. C'est pourquoi il écrivit une lettre fort pressante à Eusebe Evêque de Thessalonique ou *Salonichi*, à Urbicus de Durazzo, à André de Nicopoli, à Jean de Corinthe, à Jean de la premiere Justiniene, à Jean de Larisse, & à plusieurs autres Evêques qui devoient assister à ce Concile, afin de les exhorter à ne pas consentir que le Patriarche prît le nom d'œcuménique, & à refuser de signer tous les actes où il l'auroit pris. Il les avertit d'être bien sur leurs gardes, pour ne se laisser ni surprendre par les promesses & par les flatteries, ni ébranler par les plus terribles menaces, ayant la crainte des jugemens de Dieu devant les yeux. Il dit dans cette lettre, que les Conciles n'ont nulle force, sans le consentement & l'autorité du saint Siege Apostolique. Ibid. Ep. 70.

Ppp

* Cét humble sentiment de S. Gregoire ne doit pas faire tort à la supériorité qu'il avoit comme Pape sur tous les autres Evêques. Il faut entendre ces paroles dans le même sens, que ce qu'il dit ailleurs ; que l'humilité doit rendre un Evêque le compagnon & l'égal de ceux de ses inferieurs qui vivent bien ; pendant que le zéle de la justice l'oblige à s'élever contre les vices de ceux qui péchent : *Bene agentibus per humilitatem socius, contra deliquentium vitia per zelum justitiæ erectus*, l. de Cura Past. 2. part. c. 1. Cela n'empêche pas qu'il ne croye un Evêque fort supérieur aux Laïques, & autant qu'un Pasteur l'est à l'égard des oüailles qui composent son troupeau : *Sub cujus æstimatione populus grex vocatur*. Ibid.

XI. Saint Gregoire n'étoit pas moins zélé pour conserver les droits des Metropolitains, que ceux de son propre Siege. La coûtume des Eglises de Sardaigne, étoit que les Evêques de cette Isle s'adressassent à leur Metropolitain, ou lui envoyassent des députez, pour lui demander le jour auquel il falloit célébrer la fête de Pâques. Aprés le Concile de Nicée, où l'on régla que cette fête devoit être célébrée le Dimanche qui suit le quatorziéme de la Lune de Mars, le soin de faire les supputations nécessaires pour trouver le quatorziéme de la Lune de Mars, fut donné à l'Evêque d'Alexandrie en Egypte, parce que les Egyptiens avoient toûjours excellé dans la connoissance de l'astronomie, & ce Prélat en avertissoit le Pape, qui étoit chargé de signifier ce jour à tous les Primats ou Metropolitains. Le Metropolitain le faisoit sçavoir aux Evêques de sa Province, qui devoient s'adresser à lui pour l'apprendre. Cette coûtume étoit encore en vigueur dans la Sardaigne, lorsque quelques Evêques ne se contentant pas d'y manquer, & de se soustraire à l'obéïssance, en gagnerent même d'autres, & les engagérent dans leur parti, ainsi qu'on l'avoit fait sçavoir au Pape. On ajoûtoit que ces Evêques quittoient leurs Diocéses, pour passer en Italie ou ailleurs hors de l'Isle, sous prétexte de quelques affaires qui concernoient leurs Eglises, & qu'ils ne prenoient point de lettres de leur Metropolitain, selon la coutume & selon l'ordre prescrit par les Canons. Souvent même leur Archevêque n'avoit aucune connoissance de leurs voyages. Saint Gregoire qui n'avoit pas lieu d'être fort content de Janvier Archevêque de Cagliari Metropolitain

de Sardaigne, crut néanmoins devoir maintenir l'honneur de son Eglise, & faire observer les anciens Canons. C'est pourquoi il écrivit à ces Evêques qui étoient Vincent, [a] Marinien, Libertin, Agathon & Victor, pour leur enjoindre de s'adresser à leur Metropolitain, selon la coûtume, afin d'apprendre de lui le jour de Pâques, & de ne point sortir de leurs Diocéses, pour entreprendre quelques longs voyages, sans obtenir auparavant son agrément & sa permission, quelques nécessitez qu'ils pussent alléguer. Cependant s'ils avoient quelques affaires contre leur Metropolitain même, & s'ils étoient obligez de venir demander justice au saint Siege, saint Gregoire les dispense en ce cas de s'adresser à ce Prélat pour obtenir sa permission. Passons de l'Isle de Sardaigne en celle de Malte.

Ibid. Ep. 8.

a

XII. Lucillus Evêque de cette Isle, ayant été accusé & convaincu d'un grand crime qui n'est point exprimé, saint Gregoire écrivit à Jean Evêque de Syracuse, qui lui avoit envoyé tout le procés instruit, de prendre avec lui pour juger Lucillus, trois ou quatre Evêques, & de prononcer contre le coupable sentence de déposition & de dégradation, aprés que le fait auroit été pleinement prouvé. Malte est présentement une ville episcopale sous l'Archevêché de Palerme. Nous ne sçavons si elle étoit aussi soûmise à la même Eglise Metropolitaine du tems de saint Gregoire. Peut-être que Jean comme Primat, ou comme [b] Vicaire du

Ibid. Ep. 63.

b

a Ce Marinien étoit Evêque de Torre, selon S. Gregoire, l. 1. ep. 59. Cette Eglise devint ensuite Metropolitaine. La ville ayant été détruite, le Siege Archiepiscopal a été transferé à Sassari.

b Maximien son prédecesseur l'étoit. Et comme Jean avoit été élu avec l'agrément de saint Gregoire, & même consacré par lui, on peut croire qu'il lui conféra le même honneur. Le Pallium qu'il lui envoya (*l. 5. ep. 18.*) en étoit une marque.

ſaint Siege, prenoit connoiſſance de cette affaire.

Ibid. Ep. 64.

XIII. Une lettre de nôtre Saint écrite à cét Evêque, dans la même année & au même tems que la précédente, mérite fort d'être remarquée, à cauſe des nouvelles preuves qu'elle nous fournit de l'extréme modération de ce grand Pape. Entre les divers réglemens qu'il avoit faits touchant le ſervice divin, afin qu'il fût célébré avec plus de décence & d'une maniere plus religieuſe, il avoit ordonné qu'on chanteroit à la Meſſe l'*Alleluya*, même hors le tems Paſchal, pour loüer Dieu comme faiſoit le Prophete: qu'on imploreroit la miſéricorde du Seigneur, en diſant le *Kyrie eleiſon*, à l'imitation de l'Egliſe greque; & qu'on reciteroit l'Oraiſon Dominicale ſur l'Hoſtie, immédiatement aprés la recitation du Canon, à l'exemple des Apôtres & des premiers hommes apoſtoliques. Outre cela il avoit ôté aux Soûdiacres toutes ſortes d'ornemens, ne leur laiſſant que la ſeule aube, & les réduiſant à la prémiere ſimplicité chrétienne.

Quoiqu'il n'y eût rien que de fort bon & de fort ſage dans ces réglemens, on ne laiſſa pas d'en murmurer; & c'eſt ce qui doit conſoler ceux qui voyent leurs meilleurs deſſeins traverſez par des perſonnes ou peu éclairées ou mal-intentionnées. Un zéle mal-entendu pour la gloire & la grandeur de l'Egliſe Romaine, ſe mit de la partie. On dit que le Pape aſſujettiſſoit en quelque façon cette Egliſe à celle de Conſtantinople, parce qu'il introduiſoit à Rome les coûtumes & les uſages de l'Egliſe de Conſtantinople. Saint Gregoire pouvoit mépriſer ces bruits & ces murmures ſi mal fondez; néanmoins ſon humilité, ſa douceur & ſon

amour pour la paix, le déterminérent à rendre raison de ce qu'il avoit fait. C'est le sujet de la lettre qu'il écrivit, ainsi que nous avons dit, à Jean Evêque de Syracuse en Sicile, d'où étoient venuës particuliérement ces plaintes.

XIV. Il répond que la coûtume de chanter l'*Alleluya* hors le tems Paschal, venoit de l'Eglise de Jerusalem, & de la tradition de saint Jerôme, du tems de saint Damase Pape. Saint Augustin témoigne que de son tems la coûtume de chanter l'*Alleluya* seulement durant cinquante jours aprés Pâques, n'étoit pas observée par tout, & que là-dessus les usages étoient fort différens. Il dit touchant les Soûdiacres, que s'il ne leur a laissé pour tout habillement sacré que l'aube; ce qui avoit donné lieu de dire qu'il les avoit dépoüillez, il l'a fait pour rétablir un ancien usage, qu'un de ses Prédecesseurs avoit changé. Que même dans la Sicile, qui avoit reçu ses rites des Romains & non pas des Grecs, les Soûdiacres n'étoient revétus que d'aubes, quand ils s'aquitoient de leurs fonctions.

Il répond touchant le chant du *Kyrie*, qu'il y a de la différence dans la maniére de le chanter parmi les Grecs & parmi les Romains. Que tout le peuple le chante chez les Grecs, & que dans l'Eglise Romaine il n'est chanté que par le seul Clergé. Que d'ailleurs on chante aussi, *Christe eleison* dans l'Eglise de Rome, ce qui n'est pas en usage dans l'Eglise greque.

Quant à l'Oraison Dominicale, qu'on l'accusoit d'avoir ajoûtée au Canon de la Messe, il dit qu'il l'a fait, parce que les Apôtres ont employé cette

a ſeule [a] priére dans la conſécration de l'Hoſtie & dans l'oblation. Il ajoûte, qu'il lui a ſemblé que c'étoit une choſe déraiſonnable, de reciter ſur le Corps & le Sang de Jesus-Christ des priéres compoſées par des hommes, & d'omettre la priére qui a été compoſée par Jesus-Christ même, qui nous l'a laiſſée & nous l'a enſeignée. Enfin il marque cette différence entre lui & les Grecs, que dans les Egliſes greques l'Oraiſon Dominicale eſt dite par tout le peuple, & que dans l'Egliſe Romaine il n'y a que le ſeul Prêtre qui la chante, ſelon ſon inſtitution.

XV. Il finit ſa lettre en diſant que quoique l'Egliſe de Rome ſoit ſupérieure à celle de Conſtantinople & à toutes les autres, néanmoins s'il trouve quelque choſe de bon dans les Egliſes ſoûmiſes à ſon autorité, qui ne ſoit pas dans celle de Rome, il fera gloire de les imi-

a *Seule*, à l'excluſion des autres Oraiſons, mais non pas des paroles de l'Evangile, qui ont toûjours été recitées dans la célébration des ſacrez myſteres. Les prieres même qui les accompagnent ſont en uſage dés les tems apoſtoliques, puiſque ſaint Juſtin martyr qui vivoit avant le milieu du deuxiéme ſiecle, rapportant la coutume de l'Egliſe dans l'oblation de l'Euchariſtie, dit qu'elle étoit accompagnée de longues prieres : *Euchariſtiam.... prolixè exequitur. Atque ubi ille* preces & gratiarum actiones *abſolvit, populus qui adeſt omnis fauſtâ approbatione acclamat dicens*, amen ... *Præſidens vero, poſtquam gratiarum actionem perfecit ... Qui apud nos vocantur Diaconi atque miniſtri, diſtribuunt, &c.* in fine Apol. 2. Ce Pere ne s'explique pas clairement, parce qu'il parle dans une Apologie qu'il préſentoit à des Payens. Mais il fait toûjours aſſez connoître qu'on employoit pluſieurs prieres, & même aſſez longues, en la celebration des ſacrez Miſteres, dans le tems qu'il écrivoit Comme ce n'étoit pas alors une nouveauté, il faut que cela ſe fit de tradition apoſtolique. Saint Cyprien fait mention de la Préface de la Meſſe. *Sacerdos ante orationem, Præfatione præmiſsâ parat fratrum mentes, dicendo* Surſum corda. *Et dum reſpondet plebs,* habemus ad Dominum, &c. *l. de oratione.* On ſçait que ce Saint ſouffrit le martyre vers le milieu du troiſiéme ſiecle. Comme on ne peut pas renfermer dans une note tout ce qui reſte à dire ſur cét endroit de ſaint Gregoire, on peut conſulter le Cardinal Bona, *Rerum liturg. l. 1. c. 4. & l. 2. c. 15.* On peut s'étonner de ce qu'avant cette ordonnance de ſaint Gregoire, on ne diſoit point l'Oraiſon Dominicale à la Meſſe dans l'Egliſe de Rome. Le Card Bona croit que l'on l'omettoit ſeulement aux Meſſes baſſes, & dit que c'étoit auſſi l'uſage des Egliſes d'Eſpagne juſqu'au Concile de Tolède qui le défendit. Il paroît par ſaint Auguſtin, que de ſon tems il y avoit auſſi un petit nombre d'Egliſes où on ne la diſoit pas, *Ep. 149. ad Paulinum olim 59.*

ter : Car, conclut-il, celui qui croit que parce qu'il "
tient le premier rang, il doit mépriser d'apprendre le "
bien qui est dans les autres, il mérite d'être tenu pour "
insensé. "

Tous ces réglemens ont été trouvez si sagement faits, que l'Eglise d'Occident les a pris, & toûjours conservez depuis tant de siecles, si l'on excepte celui qui concerne les Soûdiacres, lesquels se sont lassez de leur premiere simplicité, & ont ajoûté à l'aube le manipule & la tunique. Cependant on les voit en Carême & durant l'Avent sans tunique, à peu prés dans le même état où saint Gregoire les avoit réduit.

On traitera peut-être de minuties, ces réglemens sur les rites & les cérémonies, & on croira que ce n'étoit guéres le fait d'un grand Pape chargé du poids de tant d'affaires importantes, de s'appliquer à des choses de si legére conséquence. Mais ceux qui sont capables de ces pensées, doivent être renvoyez à la lecture de la loi ancienne, où nous voyons Dieu prescrire par lui-même dans un détail tres-exact, jusqu'aux moindres cérémonies avec lesquelles il veut être servi. Au reste, nous n'avons ici parlé de ces réglemens & de ces constitutions du saint Pape touchant le culte & le Service divin, que pour faire voir cette extréme modération avec laquelle il s'est soûmis à rendre compte de sa conduite à tout le monde, sachant qu'il n'étoit pas moins redevable que le grand Apôtre aux sçavans & aux ignorans, aux sages & aux simples. Rom. 1. 14.

XVI. Voici encore une exemple de la modération de Gregoire, mais dans un autre genre. L'action que

nous allons rapporter devroit servir de régle aux Communautez tant d'ecclésiastiques que de religieux, lorsqu'on leur fait des donations qui incommodent les familles. Une femme demeurée veuve avec peu de biens, remontra au saint Pape, que sa belle-mere avoit autrefois donné à l'Eglise de Rome, une maison dont elle ne pouvoit pas disposer; ce qui avoit réduit sa famille à la pauvreté. Le Diacre Cyprien qui avoit pris connoissance de cette affaire, fit connoître au Pape que la donation étoit en bonne forme, & que Calixene petit-fils de celle qui l'avoit faite, ne pouvoit pas la faire casser. Cependant il écrivit à Romain Défenseur de rendre la maison qu'on redemandoit, parce qu'il vaut mieux pencher du côté de la miséricorde, que de soûtenir son droit à la derniere rigueur.

Ibid. ep. 23.

Pour n'être point obligé à ces sortes de restitutions, il seroit à propos de ne point accepter de donations, qu'aprés avoir reconnu qu'elles ne peuvent être à charge aux familles, parce qu'elles ne sont faites que du superflu. Saint Gregoire fit aussi restituer au Monastere de saint Marc de Spolete, une terre qui étoit injustement détenuë par les Fermiers de l'Eglise de Rome. Le Pape Benoît son prédecesseur avoit ordonné cette restitution, mais elle n'avoit pas été exécutée de bonne foi, comme nous l'apprenons d'une des lettres de nôtre Saint.

Ibid. ep 29.

Ibid. Ep. 71. & 85.

XVII. Marquons ici quelques points de discipline, soit ecclésiastique soit monastique, qu'on tire des lettres écrites cette année. Saint Gregoire ne permettoit point qu'on fît des oratoires, à moins qu'ils ne fussent

fussent suffisamment [a] fondez, afin qu'on ne fût pas obligé dans la suite de les abandonner. Il exigeoit aussi qu'on prouvât qu'aucun corps mort n'avoit été enterré dans le lieu où l'on vouloit faire ces Oratoires; [b] C'est une condition qui se trouve toûjours dans la formule des permissions qu'il accorda d'ériger de nouvelles Eglises. Cela nous fait connoître qu'on regardoit alors comme une espéce de profanation des lieux saints, l'inhumation des corps morts, que l'on y souffre présentement si ordinairement & avec si peu de respect. On trouve néanmoins dans les Epîtres de saint Gregoire quelques sépultures accordées dans les Eglises. On ne pouvoit alors dédier une nouvelle Eglise, sans la permission du saint Siege dans tout l'Occident, si nous en croyons le Cardinal Baronius, qui cite là-dessus une Epître Decretale de Gelase I. Mais comme cette Epître n'est adressée qu'aux Evêques de la Lucanie, de l'Abrusse & de Sicile, je croi qu'il n'y avoit que ces Evêques, ou tout au plus ceux d'Italie & des Provinces adjacentes, qui fussent soûmis à cette loi.

Voyez cy-dessus l. 3. c. 6. §. 13.

Gelas. I. ep. 9.

XVIII. On apprend par la lettre 75. de cette année, que les Moines n'étoient pas exemts de la garde des murailles des villes où ils demeuroient, & des factions militaires. Une autre lettre nous fait connoître, que saint Gregoire ne vouloit pas que personne en fût exemt, sous

Ibid. ep. 75.

Qqq

a Nous voyons l. 9. ep. 63. ce qu'il exige pour la fondation & la dotation d'un Monastere de Religieuses; sçavoir dix sous d'or de rente quittes de tout tribut, trois serviteurs, trois couples de bœufs, cinq esclaves qui seront dans le Monastere, dix cavales, dix vaches, quarante brebis, quatre perches de vigne *hastulas*. Nous avons parlé des anciens sous d'or dans la vie de Cassiodore, l. 2. c. 4. p. 203. M Fleury dans son Hist. Eccles. l. 18. p. 510. évalue les sous d'or à huit livres la piece.

b Voyez aussi au livre suivant ep. 3. & 63. *Si nullum ibidem corpus constat humatum.*

quelque prétexte que ce fût, & quelque excuse qu'on pût alléguer. Les Clercs étoient à cét égard dans les mêmes obligations que les Moines.

L. 7. ind. 1. Ep. 20.

Ceux qui étoient entrez dans un Monastere, & qui s'y étoient engagez, n'avoient plus de pouvoir de tester, mais tous leurs biens étoient censez acquis au Monastere; ce que saint Gregoire dit avoir été ordonné par une loi claire & décisive. Nous parlerons dans la suite, du privilége particulier qu'il accorda à un Abbé, pour le rendre capable de disposer de ses biens patrimoniaux, & nous expliquerons les motifs sur lesquels étoit fondé ce privilége M. de Goussainville croit avoir trouvé l'origine des [a] Légats *à latere*, dans une lettre à Janvier Evêque de Cagliari, qui avoit prié saint Gregoire d'envoyer quelqu'un de son conseil secret. Une autre parle des Maires ou Majeurs des villes, au sujet de la ville de Naples, dont Théodore homme magnifique est appellé [b] Maire du peuple.

L. 7. ind. 2. Ep. 7.

a Ibid. Ep. 2.

Ibid. ep. 109.

b

a *Ut personam à nostro latere deputemus.* C'est une maniere de parler qui est beaucoup plus ancienne que saint Gregoire. Les Evêques d'Afrique écrivant au Pape Celestin s'en servirent : *Nam ut aliqui, tamquam à tua sanctitatis latere mittantur, nullâ invenimus synodo constitutum.* Si cela signifioit des Légats *à latere*, les Princes avoient aussi les leurs, selon Gregoire de Tours, qui dit du Roi Chilperic : *Unde multum molestus Rex, dirigens de latere suo personas*, &c. l. 5. c. 29.

b *Theodorus vir magnificus major populi, &c.*

CHAPITRE III.

I. Incommoditez de S. Gregoire. II. Dispositions chrétiennes avec lesquelles il les supporte. III. Instructions que les fidéles doivent en tirer. IV. Erreur des Agnoïtes. Son origine. V. S. Euloge d'Alexandrie la combat. VI. Lettres de nôtre Saint contre cette erreur. VII. Si la seconde lettre qui porte son nom est de lui. VIII. Réfutation des Agnoïtes. IX. Maux causez à l'Empire par les courses des barbares. X. Naissance du Prince Adaloald. XI. Mort de Constance Archevêque de Milan. Eloge de ce Prélat fait par Gregoire. Le Roi des Lombards veut lui donner un successeur. S. Gregoire lui résiste. XII. La guerre recommence entre les Lombards & les Romains. Prise de Monte-Selice. Callinicus est rappellé, & Smaragde est fait Exarque en sa place. XIII. Recherche des Officiers de l'Empereur, coupables de concussion. XIV. Charité du Pape envers les accusez. XV. Dieu approuve cette charité. XVI. Peste en Afrique. XVII. Soin de Gregoire dans le choix des Evêques. XVIII. Il fait rendre une promte justice. Affection qu'il conserve pour l'état monastique. XX. Il défend de recevoir les gens de guerre dans les Monasteres sans sa permission. XXI. Ses vertus comme homme particulier. XXII. Excellentes leçons qu'il donne à ses amis touchant l'usage des loüanges & des injures.

I. QUOIQUE tout ce que nous venons de rapporter des actions de saint Gregoire, soit digne d'admiration par soi-même, néanmoins nous aurons un nouveau sujet de les admirer, si nous considé- 599. & 600.

rons les incommoditez dont ce grand Saint étoit travaillé, quand il s'appliquoit avec tant de ſoin aux affaires de l'Egliſe. Il étoit tellement incommodé de la goute aux pieds, qu'il fut obligé de garder le lit pluſieurs années entiéres. Les chaleurs de l'été qui devoient adoucir les douleurs de ſes goutes, & les diſſiper, lui étoient néanmoins fort contraires, & il eſt obligé de s'en plaindre dans une de ſes homélies. Un autre Pape que lui tout occupé de ſon mal, de remedes, de Medecins, auroit abandonné la conduite de l'Egliſe à des Miniſtres, & à des Vicaires. Les Papes & les autres grands Prélats ont toûjours auprés de leur perſonne aſſez d'Eccléſiaſtiques de bonne volonté, qui ne cherchent qu'à les ſoulager, & à prendre pour eux le fardeau de la charge Paſtorale, que leur charité, ou peut-être leur ambition leur fait trouver leger. Mais S. Gregoire ne crut pas pouvoir mettre ſur les épaules d'autrui une charge que Dieu avoit mis ſur les ſiennes. Ainſi ſes infirmitez ne lui ſervirent jamais de prétexte pour ſe relâcher, & pour ſe chercher quelque repos.

Hom. 34. in Evang.

L. 8. Ep. 35.

II. Nous pouvons apprendre d'une lettre qu'il écrivit cette année à ſaint Euloge ſon ami, les diſpoſitions chrétiennes avec leſquelles il recevoit & ſupportoit ſes maladies. Il mande à cét ami qu'il y avoit prés de deux ans qu'il étoit retenu au lit par les douleurs de la goute, & qu'à peine il pouvoit demeurer levé pendant trois heures aux jours de fêtes, pour célébrer la [a] Meſſe & aſſiſter au ſervice. Cette exactitude de nôtre Saint à ſe lever les jours de fêtes, pour ne pas manquer au

a *Miſſarum ſolemnia celebrare.* Cela ſignifie non-ſeulement le ſaint Sacrifice, mais toute la ſuite du Service divin.

Service divin, est bien remarquable. La violence qu'il se faisoit alors augmentoit son mal ; & si-tôt que l'Office étoit achevé, l'excés de la douleur l'obligeoit à se recoucher promptement, pour chercher quelque adoucissement à son supplice, & pour l'interrompre par ses cris & par ses gémissemens. La douleur du mal, « écrit-il, est quelquefois lente, quelquefois aussi elle « est fort sensible. Cependant elle n'est jamais si lente, « qu'elle me laisse un moment en repos, ni si excessive, « qu'elle me fasse mourir. D'où il arrive que je suis tous « les jours proche de la mort, & que cependant j'en suis « tous les jours repoussé & rejetté. Mais ce n'est pas une « chose surprenante qu'étant si grand pécheur, je sois si « long-tems retenu enfermé dans la prison de la corru- « ption, quelque incommode qu'elle soit. C'est ce qui « m'oblige de m'écrier : *Seigneur, faites sortir mon ame* « Ps. 141. 8. *de prison, afin qu'elle confesse vôtre saint Nom, & qu'el-* « *le vous rende graces.* Mais comme je ne mérite pas en- « core d'obtenir cette faveur par mes priéres, je prie vô- « tre sainteté de m'aider des siennes, & de me procurer « la grace d'être délivré du poids du péché & de la cor- « ruption, pour entrer dans cette liberté de la gloire des « enfans de Dieu, dont vous avez une connoissance si « parfaite. «

III. La patience avec laquelle ce Saint supportoit une maladie si longue & si douloureuse, est une excellente leçon pour tous ceux qui sont affligez du même mal ; & particuliérement pour ceux à qui ces violentes douleurs tiennent plûtôt lieu de peine du péché, que d'épreuve de la vertu. Dieu pour préparer ce grand Pape à une si rude & si longue tentation, lui

avoit inſpiré d'écrire ſes morales ſur Job ; & ce fut en méditant ſouvent ſur la conſtance de cét illuſtre affligé, & ſur ſa parfaite conformité avec la volonté de Dieu, qu'il devint lui-même un modéle achevé de patience & de soûmiſſion aux ordres de la divine Providence.

IV. Saint Euloge à qui eſt adreſſée la lettre dont nous venons de parler, avoit écrit au Pape touchant l'erreur des Agnoïtes. Quelques Auteurs rapportent ainſi leur origine. Themiſtius Diacre ayant demandé à Timothée Patriarche d'Alexandrie, ſi JESUS-CHRIST avoit ignoré quelque choſe, parce qu'il étoit ſujet à la corruption ; Timothée répondit abſolument que non. C'eſt pourquoi Themiſtius ſe ſépara de ſa communion, & fit la ſecte des Agnoïtes qui attribuoient l'ignorance à JESUS-CHRIST. Saint Euloge explique autrement le commencement de cette héréſie, dans un Ouvrage dont Photius nous a conſervé l'abregé. C'eſt peut-être le même que S. Gregoire loüe, comme nous le rapporterons enſuite. Quelques Moines d'une ſolitude proche de Jeruſalem, dit ſaint Euloge, donnérent cours à cette opinion, que JESUS-CHRIST avoit été dans l'ignorance, & ſe ſervirent pour le prouver de ces paroles qu'il prononça au ſujet de Lazare : *Où l'avez-vous mis ?* Ils s'appuyoient auſſi ſur ce qu'il a dit, que *perſonne, pas même le Fils de l'homme, ne connoît le jour du jugement*. Saint Euloge ſoûtenoit contre ces mauvais Théologiens, que JESUS n'avoit ignoré ni l'endroit de la ſépulture de Lazare, ni le jour du jugement. Que tout cela lui avoit été connu, même ſelon la nature humaine, & à plus forte raiſon ſelon la

Cod. 230.

Joan. 11.

Marc. 13.

nature divine. Que l'humanité ſainte du Sauveur, ayant été reçuë à l'union hypoſtatique avec la ſageſſe eſſentielle & ſouveraine, ne pouvoit ignorer rien des choſes préſentes, ni même de l'avenir. Mais pour expliquer certains paſſages qui ſemblent prouver le contraire, ſaint Euloge dit qu'il faut les entendre de Jesus-Christ conſidéré comme le Chef de tous les hommes, qui s'attribuë tout ce qui convient à ſes membres; & comme nous qui ſommes membres de ſon Corps, nous ne connoiſſons point le jour deſtiné au dernier jugement, Jesus-Christ dit de ſoi-même qu'il ne le connoît pas. Au reſte, ſi ces paroles dites au ſujet de Lazare: *Où l'avez-vous mis*, accuſent le Sauveur d'ignorance, il faudra dire auſſi, que quand Dieu demandoit à Adam où il étoit, il ignoroit le lieu où il s'étoit caché.

V. Ce que nous venons de marquer touchant l'erreur des Agnoïtes, ſur le témoignage de ſaint Euloge, eſt entiérement conforme à ce que ſaint Gregoire en dit; ainſi nous n'avons pas beſoin d'aller chercher d'autres témoins. Ce ſaint Patriarche d'Alexandrie avoit beaucoup écrit, particuliérement pour défendre la foi Catholique touchant le myſtére de l'Incarnation, contre une foule d'hérétiques qui la combatoient alors, ſoit qu'ils fuſſent Neſtoriens, ſoit qu'ils ſuiviſſent Eutyches, ou qu'ils fuſſent ſortis de l'une ou de l'autre de ces deux ſectes ſi fécondes en monſtres. On peut voir les longs extraits de ces Ouvrages de ſaint Euloge dans la [a] Bibliothéque de Photius, en divers endroits. a

VI. Nous avons deux lettres de ſaint Gregoire tou-

[a] Photius Biblioth. Codd. 182. 208. 225. 226. 230.

chant l'héréſie des Agnoïtes écrites la même année.
L. 8. Ep. 35. Dans la premiere, le Saint marque à ſon ami Euloge, qu'il n'eſt pas vrai que quelques Moines du voiſinage de Jeruſalem, ſoyent venus le conſulter à Rome ſur l'erreur des Agnoïtes, mais qu'Anatolius ſon Nonce à Conſtantinople, lui avoit écrit deux ans auparavant, que des ſolitaires de la Paleſtine étoient venus à Conſtantinople, propoſer des queſtions ſur ce ſujet. Que lui ayant demandé ſon ſentiment là-deſſus, il le lui avoit envoyé long-tems avant qu'il eût reçu les écrits de ſa Sainteté ſur cette matiere. Qu'il avoit été ravi d'apprendre par la lecture qu'il en avoit faite, que les ſaints Peres grecs citez par le Patriarche, & les ſaints Docteurs de l'Egliſe latine ſont d'accord enſemble, pour rejetter cette héréſie, ayant été les uns & les autres animez d'un même eſprit.

Comme les violentes douleurs de la goute dont nôtre Saint ſe plaint dans cette lettre, l'avoient peut-être empêché de s'expliquer avec plus d'étenduë ſur la queſtion des Agnoïtes, & qu'il s'étoit contenté de donner ſon approbation à la diſſertation du Patriarche d'Alexandrie; lorſque ſon mal lui donna quelque relâche, il crut qu'il étoit à propos qu'il réfutât l'héréſie naiſſante, & qu'il employât non-ſeulement ſon autorité, mais auſſi toutes ſes lumiéres pour la combatre. C'eſt ce qu'il fit dans la ſeconde lettre écrite ſur ce ſujet à Euloge.

Ibid. Ep. 42. VII. Le ſaint Docteur fait mention dans cette lettre, de la premiere qu'il lui avoit écrite par Abramius d'Alexandrie. Mais comme cét homme avoit été retardé long-tems à Naples, ne trouvant pas la commodité de

la navigation, ſaint Gregoire avoit eu le loiſir de faire ſa ſeconde lettre, avant que la premiere eût été renduë. Je marque toutes ces circonſtances, parce qu'elles ſervent à détruire les conjectures de M. de G.... qui regarde cette lettre comme ſuſpecte. Sa principale raiſon, eſt que ſaint Gregoire ayant déja écrit ſur cette matiere à ſaint Euloge, il étoit inutile qu'il lui en écrivît encore. Mais cette raiſon s'évanoüit, lorſque l'on conſidére que la prémiere lettre n'explique point en détail la doctrine de l'Egliſe contre l'erreur des Agnoïtes, & que d'ailleurs cette lettre ayant été confiée à Abramius, qui avoit déja fait un long ſejour à Naples, il y avoit lieu de craindre qu'il ne differât encore longtems ſon départ, ou qu'il ne s'arrétât en quelqu'autre ville, & que la lettre dont il étoit chargé ne tardât beaucoup en chemin. Il nous arrive tous les jours d'écrire pluſieurs lettres aux mêmes perſonnes, & ſur les mêmes ſujets, lorſque nous n'en recevons pas de réponſe, & que nous craignons que les premieres lettres n'ayent été perduës.

Pour moi, je reconnois dans cette lettre dont on veut nous faire douter, tout le ſtile, toutes les maniéres de ſaint Gregoire, le même épanchement de cœur, quand il parle à ſes amis, la même ſolidité dans le raiſonnement.

VIII. Aprés que nôtre grand Docteur y a remarqué la conformité de la doctrine de ſaint Euloge, qui l'avoit puiſée dans les Peres grecs, avec celle des Peres de l'Egliſe latine, parce que c'eſt le même eſprit qui a parlé en diverſes langues. Il ſe ſert particuliérement de ſaint Auguſtin, afin d'expliquer tous les paſſages de

l'Ecriture ſainte, dont les Agnoïtes abuſoient pour établir leur rêverie; & il nous préſente, ſi je l'oſe dire, une clef, qui nous fait entrer dans toutes leurs difficultez, & qui nous en ouvre la porte, lorſqu'il nous „ donne cette explication : Le Fils unique de Dieu qui „ s'eſt incarné & qui s'eſt fait homme parfait pour nous, „ dit nôtre Saint, connoît à la vérité le jour & l'heure „ du jugement dans la nature de l'humanité, mais ce „ n'eſt pas en vertu de ſon humanité qu'il a cette con„ noiſſance. Saint Gregoire ne fait pas difficulté de prononcer, que pour être Agnoïte il faut être Neſtorien; car pourvû qu'on reconnoiſſe que la nature humaine ne ſubſiſtoit que par la perſonne divine, on ne peut pas ſoûtenir que Jesus étant la ſageſſe de Dieu, fût dans l'ignorance.

Saint Gregoire accuſant les Agnoïtes d'être Neſtoriens, je ne connois pas quelle raiſon ont euë des [a] Théologiens de leur attribuer l'erreur oppoſée des Eutychiens, qui ne reconnoiſſoient qu'une ſeule nature en Jesus-Christ, mais compoſée; d'où il s'enſuivoit qu'ils devoient dire que Jesus-Christ ignoroit abſolument tout ce que ſon humanité ignoroit. Si nous conſultons ſaint Euloge qui les avoit vû naître en ſa ville, qui les voyoit de prés, qui diſputoit avec eux, & ſaint Gregoire qui avoit eu un ſoin extréme de s'informer de leurs ſentimens, ce n'a point été là leur erreur, mais elle conſiſtoit plûtôt à ſoûtenir que l'ame de Jesus-Christ avoit ignoré le jour du jugement, ſans toutefois attribuer cette ignorance à ſa divinité.

a Voyez le P. Alexandre. *Sac. 6. cap. 4. art. 3.*

IX. Si l'Eglise étoit agitée de troubles, l'Empire souffroit beaucoup de la part des Barbares. Les Sclaves ou Esclavons ravageoient la Dalmatie, & menaçoient Salone qui en est la capitale. L'Italie étoit aussi en fort grand danger, & déja ils s'étoient ouvert une porte pour y entrer du côté de l'Istrie. Les Avares ravageoient aussi la Province de Venise, la basse Pannonie & la Thrace. Ils avoient fait beaucoup de prisonniers, qu'ils s'offrirent de rendre pour un prix fort médiocre. Mais l'Empereur Maurice refusa de payer cette rançon, & les Barbares de rage firent passer tous leurs prisonniers par le fil de l'épée. Maurice se repentit de son avarice, & demanda comme une grande grace à Dieu, qu'il l'en punît pendant cette vie, afin d'obtenir miséricorde en l'autre. Nous verrons bientôt comment sa priére fut exaucée. L. 8. ep. 36.

Les Esclavons étoient alliez des Lombards, aussi bien que les Huns ou Avares, avec lesquels le Roi Agilulfe avoit fait une paix perpetuelle. Paul Diacre appelle paix *perpetuelles* celles qui étoient concluës pour toûjours, afin de les distinguer de celles qui ne devoient durer qu'un certain tems, & que nous appellons *tréves*, mais qu'on appelloit *paix* dans ces tems-là, comme nous l'apprenons de plusieurs lettres de saint Gregoire, particuliérement d'une qu'il écrivit cette année à Innocent Préfet d'Afrique, à qui il mande que la paix avoit été faite avec le Roi des Lombards, jusqu'au mois de Mars de la quatriéme indiction, c'est à dire de l'année suivante 601. Paul Diac. l. 4. c. 25. L. 8. Ep. 37.

X. La nouvelle de la mort de ce Prince fut portée à Rome en ce même tems; mais elle se trouva fausse.

Les Lombards au lieu d'avoir à pleurer la mort de leur Roi, célébrérent avec de grandes réjoüiſſances la naiſſance d'un petit Prince, qui fut toute l'eſpérance de la maiſon royale, & de la nation. Il nâquit à Monza à douze milles de Milan. La Reine Théodelinde aimoit fort ce lieu. Elle y avoit fait bâtir une ſomptueuſe Egliſe, ſous l'invocation de ſaint Jean Baptiſte, & elle eut ſoin de la doter de grands revenus, & de l'enrichir de pluſieurs ornemens d'or & d'argent. Paul Diacre témoigne que ſaint Jean Baptiſte fut toûjours le Protecteur de ſa nation, juſqu'à ce que ſon culte fut negligé dans cette Egliſe, & qu'elle eut été donnée à des perſonnes fort indignes. Car on vit alors les affaires des Lombards tomber en décadence, ainſi qu'un ſerviteur de Dieu l'avoit prédit long-tems auparavant. La Reine fit auſſi bâtir à Monza un magnifique Palais, où l'on voyoit dans de longues galleries les principaux exploits des Lombards repréſentez par d'excellentes peintures. Elles s'étoient encore conſervées juſqu'au tems de Paul Diacre, & l'on pouvoit en apprendre comment les anciens Lombards étoient habillez. Ils ſe raſoient le derriere de la tête, & le tenoient découvert. Ils ramenoient le reſte de leurs cheveux par devant, & les partageoient des deux côtez du front. Leurs vétemens étoient fort larges. Ils s'habilloient ordinairement de toile de lin, qu'ils ornoient de bandes & de galons de diverſes couleurs. Leurs chauſſures étoient ouvertes par deſſus; & pour les faire tenir, ils ſe ſervoient de courroyes qu'ils laçoient & qu'ils paſſoient des deux côtez. Ils changérent enſuite quelque choſe dans la forme de leurs habillemens, particulié-

Paul Diac. l. 4. c. 22. & 23.

L. 5. c. 6.

rement dans leurs chaussûres & dans leurs équipages pour monter à cheval, afin de se conformer aux Romains. Monza depuis ce tems-là fut fort célébre. C'est là que les Rois d'Italie étoient couronnez d'une couronne de fer, qu'on dit y avoir été gardée depuis le tems de Théodelinde. Nous parlerons ailleurs des présens que saint Gregoire envoya à cette Reine, pour le petit Prince Adaloald, & pour la Princesse sa sœur. Nous avons déja dit que le Moine Secondin fut parein d'Adaloald, par le choix de la pieuse Reine.

XI. La mort de Constance Archevêque de Milan arriva cette année avant le mois de Septembre. Saint Gregoire le pleura, parce que c'étoit un Prélat accompli. Il avoit maintenu la discipline ecclésiastique dans toute sa pureté, & d'ailleurs il avoit toûjours eu un tres-grand soin de veiller à la défense & à la conservation de la ville de Milan, selon le témoignage que lui rend saint Gregoire écrivant au Peuple & au Clergé de cette ville. L'élection de son successeur pensa causer quelque division. Le Diacre Dieu-donné avoit été élû par les suffrages du peuple, des Prêtres, des Diacres, en un mot de tout le Clergé de la ville ; mais le Roi des Lombards écrivit pour en faire élire un autre, qui apparemment étoit Lombard ; & l'on avoit lieu de craindre d'irriter par un refus ce Prince, qui avoit laissé depuis peu de si terribles marques de sa vengeance & de sa colére, dans les villes dont il s'étoit emparé sur les Romains. Néanmoins saint Gregoire résista courageusement à l'entreprise de ce Prince, & fortifia le courage des Milanois, que la lettre du Roi avoit épouventez. Le Pape leur declara qu'il ne consentiroit ja-

L. 8. Ep. 65.

mais à l'ordination d'un Archevêque qui seroit élû par les [a] Lombards, & non par les Catholiques, parce qu'un tel homme seroit indigne d'être le successeur de saint Ambroise. Il ajoûte que le Clergé de Milan n'a pas sujet de craindre la perte de ses biens; parce que les terres & les revenus de l'Eglise de Milan étoient en Sicile, & dans d'autres païs sujets aux Romains, & non pas dans l'étenduë de la domination des Lombards, quoique la ville de Milan en fût. Saint Gregoire, pour presser l'affaire de l'élection de Dieu-donné, dépêcha le Notaire Pantaleon, qui le fit consacrer. Il demeura paisible possesseur de cette Eglise, Agilulfe & Théodelinde, qui avoient de la vénération pour le saint Pape, n'ayant pas voulu le chagriner.

XII. Cependant la guerre recommença entre les deux nations, & les Lombards prirent *Monte-Selice* sur les Romains. Comme l'Exarque Callinicus étoit cause de tous les mauvais succés, parce qu'il avoit rompu la paix mal à propos, & surpris quelques Places aux Lombards, contre la foi des traitez, l'Empereur Maurice le rappella, & envoya en sa place Smaragde qui avoit déja exercé cette grande Charge.

XIII. Callinicus n'étoit pas le seul des Officiers de l'Empereur dont il eût sujet de se plaindre. On en accusa plusieurs de malversation, sur tout dans le maniment des deniers publics. Maurice envoya Leonce qui avoit été Consul, pour leur faire leur procés. La crainte les avoit obligez à se chercher des aziles dans les Eglises, avant même que Leonce fût arrivé à Rome, & pendant qu'il sejournoit en Sicile. Domitien

a. C'est une preuve que plusieurs Lombards étoient encore Ariens.

Archevêque de Melitine en Armenie parent de l'Empereur & ami de Leonce, écrivit à saint Gregoire pour le lui recommander, & pour le prier de l'aider dans l'exercice de sa charge & de sa commission. Le saint Pape exhorta Gregoire qui avoit été Préfet, & ceux qui s'étoient comme lui retirez dans des aziles, d'en sortir, pour aller rendre leurs comptes. Ils en sortirent en effet, aprés avoir exigé promesse, qu'il ne leur seroit fait aucune violence, & ils se disposérent à aller en Sicile rendre compte de leur conduite. Néanmoins Gregoire ne put arriver en Sicile que fort tard, étant tombé malade. Nôtre charitable Pape écrivit plusieurs lettres [a], pour le recommander à ses amis.

L. 8. Ep. 50.

Ibid. Ep. 60. 61.

XIV. Libertin qui avoit aussi exercé la charge de Préfet en Sicile, & qui étoit un des plus coupables, fut traité fort rigoureusement. Saint Gregoire qui avoit écrit à Leonce en sa faveur, parce qu'il n'avoit aucune connoissance de ses concussions, fut fort surpris lorsque Leonce lui envoya une copie de son procés. Nôtre saint Pape écrivit à ce Magistrat, qu'il n'avoit jamais eu dessein de donner ni à Libertin, ni à qui que ce fût, des lettres de recommandation au préjudice de la justice. Cependant il ne laissa pas de se plaindre de la rigueur qu'on avoit exercée sur Libertin, alléguant que s'il avoit malversé dans le maniment des deniers publics, il falloit l'en punir dans ses biens, & non pas dans sa liberté. Que cette sévérité faisoit tort non-seulement à la réputation de Leonce, mais aussi à celle de l'Empereur. Qu'il y a cette différence entre les Rois des autres nations, & l'Empereur des Romains, que

Ibid. Ep. 51.

[a] Voyez les Lettres 54. 55. 56. 57. &c. du Livre 8.

ceux-là avoient pour ſujets des eſclaves, au lieu que celui-ci commandoit à des hommes libres. Il ſemble par la lecture de la lettre de ſaint Gregoire, que Libertin avoit été appliqué à la queſtion, & que Leonce pour s'excuſer d'avoir employé ce rigoureux traitement, avoit allégué qu'on ne peut pas découvrir les friponneries & les voleries, ſans ces moyens un peu violens.

Ibid. Ep. 31.

Saint Gregoire écrivit à Libertin, pour l'exhorter à ſupporter avec toute la patience digne d'un Chrétien ſon changement de fortune. Il falloit que ce changement fût grand, puiſque ſaint Gregoire crut devoir faire l'aumône à ſa famille. Il le pria de ne pas trouver mauvais qu'il lui fît fournir pour l'entretien de ſa maiſon vingt habits par an; & afin qu'il eût moins de répugnance à accepter ce préſent, il lui marqua que c'étoit ſaint Pierre qui le lui faiſoit. C'eſt l'adreſſe dont il ſe ſervoit, ſoit pour épargner la confuſion à ceux qu'il aſſiſtoit de ſes aumônes, ſoit pour cacher lui-même ſes bonnes œuvres. Il prend ce tour en écrivant à Palladius Prêtre & Moine du Mont-Sina, à qui il envoyoit dequoi le vétir, & à Euloge Evêque de *Chiuſi* dans la Toſcane, à qui il avoit donné un cheval.

Ibid. Ep. 45. & 46.

XV. Amantin domeſtique, c'eſt à dire peut-être Conſeiller ou Aſſeſſeur de Leonce dans la recherche des Officiers accuſez de malverſation, fut un de ceux à qui S. Gregoire recommanda Libertin. Quoiqu'il n'eut rien écrit dans la lettre qu'il lui adreſſa, qui fût capable de l'offenſer, cependant il la reçut fort mal, & il y fit une réponſe bien dure. Mais il fut averti en ſonge de ne la pas envoyer, ainſi qu'il l'écrivit enſuite à nôtre Saint.

Cod. Theod. t. 1. tit. 12. pag. 66. & 70.

Ibid. Ep. 52.

Gregoire

Gregoire que nous avons dit avoir été aussi recherché, sortit plus heureusement d'affaires que Libertin, & conserva toûjours de grands biens, comme il paroit par une Lettre de nôtre Saint. L. 10. ind. 5. Ep. 26.

XVI. La peste desoloit alors l'Afrique. Saint Gregoire écrivit sur ce sujet une lettre de consolation à Dominique Primat de Carthage, & l'exhorta à profiter de ce tems de calamité, pour porter les peuples à la pénitence, afin que les maux qu'il souffroit ne fussent pas le commencement de la damnation éternelle, mais servissent à la punition des crimes, & en arrétassent le cours ; parce, dit-il, que commettre des actions di- « gnes de punition, au milieu même des fleaux & des « peines, c'est s'élever avec orgueil contre celui qui « nous frappe, & irriter davantage sa colére. Pour lui « les calamitez publiques, & les maux particuliers qu'il ressentoit, soit en sa propre personne, soit en celle de ses amis, lui fournissoient toûjours de nouveaux motifs, de remplir parfaitement tous ses devoirs dans toute leur étenduë, & selon tous les états dans lesquels on pouvoit le considérer.

XVII. Comme il sçavoit que la conduite des Evêques & des Pasteurs est la principale cause du bien & du mal que font ceux qui leur sont soûmis, il vouloit qu'on examinât bien sérieusement les qualitez de ceux qu'on destinoit au gouvernement des Eglises. Il donnoit l'exclusion à ceux qui n'avoient pas encore passé plusieurs années dans le célibat, & dont la continence n'avoit pas encore été assez long-tems éprouvée. Ainsi celui qui étoit veuf & qui avoit des enfans encore petits, ne devoit pas être admis à l'episcopat. Il Ibid. Ep. 40.

mettoit au même rang, ceux qui avoient auparavant donné de l'argent à usure & à interêt, & ceux que leur trop grande simplicité rendoit méprisables, ou même
Ibid. Ep. 11. incapables de bien conduire les ames. Il ne pouvoit souffrir que les Evêques s'avilissent jusqu'à s'engager dans les affaires séculieres, & dans la poursuite des procés. L'Evêque Basile qu'il reprit de cette faute, faisoit les fonctions d'Avocat selon quelques Sçavans, & de Juge selon d'autres. Je croi le sentiment des pre-
a miers plus conforme à ce que saint [a] Gregoire en dit.

Si l'honneur qu'il portoit à l'Episcopat, l'obligeoit à ne pas souffrir qu'on y admît des indignes, ou que ceux qui en étoient revétus s'abaissassent à des actions qui les dégradoient, & se réduisissent à des fonctions de laïques, cette même vénération qu'il avoit pour le caractére episcopal, faisoit qu'il ne pouvoit souffrir
Ibid. Ep. 30. que l'on condamnât un Evêque, si l'on n'y étoit forcé par l'évidence de son crime, & par une pleine certitude des preuves.

XVIII. Il recommandoit aux Défenseurs, qui faisoient les fonctions de Juges dans les Provinces, même à l'égard des Evêques, d'expédier promtement les Parties, & de ne les pas épuiser & fatiguer par de trop
Ibid. Ep. 29. longs délais. Il semble que saint Gregoire ait voulu
b que le livre sacré des [b] Evangiles fût au milieu de la Salle où les Défenseurs rendoient leurs jugemens, comme on l'exposoit dans le lieu où les Conciles étoient assemblez ; afin que dans l'exercice de leurs charges, il consultassent les régles saintes de l'Evan-

a *Prætoriis inutiliter deservire.* Les Juges ne servent pas dans les Prétoires & les Tribunaux ; ils y prononcent avec autorité.

b *Mediis sacris Evangeliis, judicio definiri.*

gile, & ne s'en éloignassent jamais.

XIX. L'affection qu'il conservoit toûjours pour l'état monastique, le rendit fort sensible à une violence que Godescalque Duc de Campanie exerça dans le Monastere de saint Archange de Naples. Un Religieux de cette Communauté s'étoit allé rendre aux Lombards; & le Duc pour punir sa desertion sur ses confréres & sur son Supérieur, entra furieux dans le Monastere, aprés en avoir fait rompre les portes, le fit mettre au pillage, & chercha par tout l'Abbé nommé Fuscus à dessein de le maltraiter; de sorte que s'il ne se fût caché, sa vie auroit été en danger. Le Duc, pour s'excuser de cette violence, alléguoit que ce Religieux n'avoit pris la fuite que du consentement de son Abbé; mais il n'en avoit pas de preuves, & la chose n'étoit nullement vrai-semblable. Saint Gregoire écrivit au Duc pour le reprendre de son emportement & de sa conduite violente, avec la liberté que son zéle & son autorité lui donnoient. Il lui fit entendre combien il y avoit d'injustice à rendre l'Abbé responsable de la faute & de la fuite de son Religieux: qu'il devoit lui-même se souvenir, que depuis qu'il étoit dans l'exercice de sa charge, plusieurs de ceux qu'il commandoit avoient deserté, & s'étoient allé rendre aux ennemis: qu'il y auroit autant de raison de le rendre responsable de la fuite de ces deserteurs, que de s'en prendre à un Abbé de la fuite de ses Moines. Ibid. Ep. 12.

Pendant le pillage de ce Monastere, Constance qui en étoit Prêtre & Religieux, sauva quelques livres & quelques ornemens, avec lesquels il fit voile en Sicile. Il y mourut peu de tems aprés, & Fuscus redemanda

ce que son Religieux avoit emporté. Saint Gregoire trouvant sa demande raisonnable, écrivit au Défenseur Fantin, qu'on eût à lui faire justice. Il recommanda aussi son bon droit à Fortunat Evêque de Naples.

Ibid. Ep. 15.
Ibid. ep. 13.

Afin que les Monasteres pussent mieux se soûtenir, il en permettoit l'union; mais il vouloit que pour une union perpetuelle, on obtint le consentement de l'Evêque duquel dépendoit le Monastere à unir. Nous avons déja dit qu'il unissoit quelquefois deux Evêchez; mais ce n'étoit que lors que l'un des deux étoit ruïné.

L. 9. Ep. 67.
L. 8. Ep. 39.
L. 11. Ep. 4.
L. 1. Ep. 8.

XX. On a vû ci-dessus combien saint Gregoire blâma l'Ordonnance de l'Empereur, qui défendoit de recevoir des gens de guerre à la profession monastique; ce qui fut ensuite modifié, comme nous avons dit. Si ce grand Pape avoit agi par entêtement, il auroit toûjours soûtenu ce qu'il avoit fait d'abord. Mais il étoit incapable d'avoir d'autres vûës dans sa conduite, que la gloire de Dieu & l'interêt de l'Eglise. C'est pourquoi ayant sçu que plusieurs des gens de guerre, qui abandonnoient le service pour se faire Religieux, ne vivoient pas aussi saintement que leur nouvelle profession les y obligeoit, il défendit qu'à l'avenir on en reçût sans sa permission expresse. Peut-être fut-il obligé de faire cette défense, à cause des desordres épouventables qui régnoient dans quelques Monasteres. Car on vit des Religieux d'un Monastere du Mont-gibel las de leur solitude, rentrer dans le siecle, & s'y marier impunément par une tolérance fort blâmable. Quoique nous ne sçachions pas précisément si ceux qui commettoient ces crimes avoient porté les armes, on peut conjecturer que c'étoient ceux-là qui s'aban-

Ibid. ep. 23.
Ibid. ep. 21. & 22.

donnoient à de si grands excés plûtôt que d'autres, parce que nous sçavons qu'il est fort à craindre, que portant dans le Cloître de mauvaises inclinations & des habitudes vicieuses, elles ne revivent aprés avoir été pendant quelques années plûtôt assoupies qu'éteintes. D'ailleurs, nous ne voyons pas pourquoi saint Gregoire, aprés avoir permis de recevoir des gens de guerre au bout de deux ans de Noviciat, auroit révoqué cét ordre, si l'on n'avoit pas eu de plaintes de ceux qui avoient été déja reçus.

XXI. Gregoire continua toûjours à se faire admirer autant par ses rares vertus, comme homme particulier, que par sa sage conduite comme Pape; & les grandes affaires du Pontificat ne lui firent jamais oublier le moindre des devoirs de la morale chrétienne. Ayant appris qu'on avoit dit à une grande Dame de ses amies nommée Clementia, qu'il étoit piqué contre elle, il se crut obligé de l'assurer du contraire. Mais en même tems il l'avertit, que s'il étoit vrai, comme on lui avoit dit, qu'elle n'oublioit jamais les injures qui lui avoient été faites, elle devoit s'en corriger, de peur de rendre inutile par là tout le fruit de ses bonnes œuvres. Ibid. ep. 16.

Cette [a] Dame étoit fort attachée à Amand Prêtre. Comme il avoit beaucoup de mérite, il fut élû Evêque de Surrento. Saint Gregoire qui prévoyoit que son éloignement feroit de la peine à Clementia, lui écrivit pour l'y disposer, lui marquant qu'elle ne devoit pas être fâchée, que celui qu'elle avoit jugé digne de Ibid. ep. 17.

a On lit *Clementina* & non pas *Clementia*; mais c'est la même personne, qui est toûjours appellée Patriciene.

ſa confiance, eût été eſtimé digne de l'epiſcopat. Comme il ne manquoit à rien, il ordonna encore au Soûdiacre Anthemius, qu'il avoit chargé de faire les informations de vie & de mœurs d'Amand, d'aller voir Clementia, & de la faire conſentir au choix qu'on avoit fait de la perſonne de ce bon Prêtre.

Ibid. Ep. 18.

XXII. Quoiqu'il craignît extrémement de chagriner ſes amis, néanmoins il ne pouvoit leur diſſimuler ce qui lui déplaiſoit dans leur conduite, ou plûtôt ce qu'il croyoit déplaire à Dieu, & il les en avertiſſoit avec une liberté charitable. Il en uſa ainſi envers Palladius Prêtre & Religieux du Mont Sina, qui étoit trop ſenſible aux diſcours deſavantageux qu'on tenoit de lui dans le monde. Nôtre Saint, aprés l'avoir fortifié contre cette tentation, lui donne d'excellentes leçons touchant l'uſage qu'on doit faire des loüanges „ & des injures. Lors, dit-il, qu'on nous loüe ou qu'on „ nous blâme, nous devons rentrer en nous-mêmes. Si „ nous n'y trouvons pas le bien qu'on dit de nous, cela „ doit nous cauſer une fort grande triſteſſe. Au contrai„ re, ſi nous ne nous ſentons pas coupables du mal que „ les hommes diſent de nous, nous devons même faire „ éclater au dehors une grande joye, *de nous voir déchi„ rer par leurs médiſances*. En effet, que nous ſert-il que „ les hommes nous loüent, ſi nôtre conſcience nous ac„ cuſe? Et quel ſujet de triſteſſe avons-nous, lors même „ que tous les hommes nous accuſent, pourvû que nô„ tre conſcience nous déclare innocens, & nous ren„ voye abſous, quand elle ſeroit toute ſeule? Que font „ & que gagnent les médiſans? Ils ſoufflent dans la pouſ„ ſiére, & ſe la font entrer dans les yeux; en ſorte que

Ibid. Ep. 45.

plus ils ſoufflent par la médiſance, plus ils s'aveuglent, “
plus ils ſe rendent incapables de connoître la vérité. “
Néanmoins il faut les faire venir, les avertir douce- “
ment & paiſiblement; leur donner toute ſorte de ſatis- “
faction & d'éclairciſſement, de peur que nous ne les “
ſcandaliſions, ainſi que dit la Vérité même. Voilà ce “
que ſaint Gregoire veut qu'on faſſe, non pas pour conſerver ſon honneur & mettre à couvert ſa réputation, mais de peur de bleſſer la charité, en n'éteignant pas toutes les occaſions de ſcandale.

CHAPITRE IV.

I. Maladie extrême de saint Gregoire. II. Elle n'empêche pas qu'il ne prenne soin de la santé de ses amis. III. Efforts qu'il fait pour porter Venance à la pénitence. IV. Excellente lettre qu'il lui écrit. V. Venance fait bâtir un Oratoire. VI. Gregoire protége les filles de Venance. VII. Lettre de consolation à la Princesse Théoctiste. Erreurs dont on la soupçonnoit. VIII. On doit faire cesser le scandale quand on le peut. IX. Gregoire craint d'être favorisé des Juges. X. Il réprime l'insolence des Défenseurs. XI. Il ne consent pas à la déposition d'un Evêque, pour cause de maladie. XII. Oppression de l'Eglise. XIII. Les Lombards menacent la Sicile. Gregoire y ordonne des priéres publiques. XIV. Il redouble ses soins pour les pauvres. XV. L'Eglise hérite seule des biens de son Evêque. XVI. Gregoire travaille à rétablir la discipline ecclésiastique en France. Un Evêque ne doit pas enseigner les lettres profanes. XVII. Réglemens touchant la nouvelle Eglise d'Angleterre. XVIII. Douceur nécessaire aux Supérieurs. XIX. Réglemens touchant l'ordre monastique. XX. Les Moines ne peuvent tester. Dispense accordée là-dessus à l'Abbé Probe. XXI. Qui étoit ce Probe. XXII. Profession des personnes mariées declarée nulle, ayant été faite sans un consentement mutuel. XXIII. Fourbe d'un Grec découverte. XXIV. Punition d'un calomniateur. XXV. Mort de Récaréde. XXVI. Lettre de S. Gregoire aux Evêques d'Iberie.

600. & 601. I. NON-seulement les infirmitez de Gregoire continuoient, mais il les vit augmenter si

considérablement, qu'il crut être fort proche de la [a] mort. C'est ce qui l'engagea à prier Marinien Archevêque de Ravenne de venir à Rome, afin qu'il pût rendre l'ame entre ses bras, & que ce cher ami l'aidât à mourir chrétiennement. Le saint Pape avoit encore une autre raison d'inviter Marinien à Rome. Ce Prélat étoit malade d'un vomissement de sang, qui faisoit craindre pour sa vie. Les Médecins que Gregoire consulta sur sa maladie, jugérent que pour le guérir il avoit besoin de repos. Il ne pouvoit pas en espérer demeurant dans son Diocése. D'ailleurs, il falloit qu'il fût auprés de quelque personne d'autorité, qui l'obligeât à prendre soin de sa santé, parce qu'il la négligeoit trop. Nôtre Saint l'exhorta donc à venir se rendre auprés de lui, aprés qu'il auroit mis en sa place quelqu'un qui pût faire ses fonctions à l'Autel, avoir soin de la maison episcopale, recevoir les étrangers, exercer l'hospitalité, & veiller à la garde des Monasteres. Mais soit qu'il vint à Rome, ou qu'il ne sortît pas de son Eglise, Gregoire lui ordonna de ne plus jeûner, sinon cinq jours dans toute l'année, de se dispenser des veilles, de faire chanter par un autre que lui les priéres qu'on avoit coûtume de dire à Ravenne sur le cierge Paschal, & de se servir aussi du ministére de quelqu'un de son Clergé, pour expliquer les Evangiles dans le tems de la solémnité de Pâques.

L. 9. ep. 28.

II. On ne sçauroit assez admirer la charité de ce grand Pape, qui oublioit ses propres maladies, lors

[a] Dans une autre lettre il dit que son corps étoit déja aussi desseché que s'il avoit été au tombeau : *Vt corpus meum tamquam in sepulturâ ; ita siccatum sit*, l. 9. ep. 38.

même qu'elles étoient extrêmes, & qu'elles le menaçoient de la mort, pour prendre soin des autres malades. Il en avoit usé de même dés le commencement de son Pontificat. Car il retint auprés de lui Castorius Evêque de Rimini, pour le faire traiter d'une grande maladie. Et afin que son Eglise ne souffrît pas de son absence, il en recommanda le soin à Leonce Evêque d'Urbin. On apprend de plusieurs de ses lettres, avec combien de compassion il ressentoit les maux de ses amis. Il faut lire particuliérement celle qu'il écrivit à Rusticiene Dame de grande qualité, qui étoit sujette à la goute. Boniface son Nonce à Constantinople lui avoit mandé que saint Euloge d'Alexandrie étoit devenu aveugle. Gregoire fut quelque tems dans un tres-grand chagrin de cette nouvelle, ainsi qu'il le marque à cét ami. Mais comme cela ne se trouva pas vrai, la joye succéda bien-tôt à la tristesse.

L. 2. ind. 2. Ep. 24. & 25. L. 9. Ep. 38. L. 10. Ep. 1. L. 11. Ep. 49.

III. Cette sensibilité de Gregoire n'avoit toutefois rien de trop humain. Aprés avoir compati au mal de ses amis malades, il les encourageoit à profiter de leurs infirmitez, ou pour leur avancement dans la vertu, ou pour leur conversion. Venance avoit grand besoin de ses conseils & de ses exhortations là-dessus. Nous avons déja dit qu'étant Moine il s'étoit marié, & qu'il avoit même été fait Chancelier d'Italie. Saint Gregoire qui étoit de ses amis n'ayant pû obtenir de lui qu'il rentrât dans son premier état, pour faire pénitence de l'avoir abandonné, l'attendit à une grande maladie. Nôtre saint écrivit à Jean Evêque de Syracuse, dans le Diocése duquel Venance faisoit sa résidence, de prendre soin de son ame, & de faire si bien par ses priéres & par

L. 9. Ep. 31.

ſes exhortations, par des menaces du terrible jugement de Dieu, & par des promeſſes de la divine miſéricorde, qui reçoit les pécheurs quand ils ſont touchez de repentir; qu'il l'obligeât à reprendre ſon habit & ſon ancienne profeſſion, au moins à la derniére extrémité; afin qu'il ne parût pas chargé d'un ſi grand crime au jugement dernier.

IV. Il avoit écrit peu de tems auparavant une excellente lettre à Venance même, pour l'exhorter à recevoir avec action de graces les infirmitez que Dieu lui envoyoit, parce qu'il eſt avantageux pour ceux qui ont beaucoup peché, par les delices & les ſenſualitez de la chair, d'éprouver des douleurs dans la chair, qui les purifient. Il lui dit qu'on ne ſçauroit conſidérer avec trop d'attention, que les mêmes peines de cette vie, ou mettent fin au péché, & préviennent ſes ſuites funeſtes ſi elles opérent la converſion de celui qu'elles affligent, ou commencent dés à preſent les peines réſervées dans l'éternité, ſi l'on néglige de ſe convertir. Qu'il eſt fort à craindre que des ſupplices de la vie préſente, on ne paſſe aux ſupplices éternels. Que c'eſt un effet ſingulier de la bonté de Dieu envers nous, qu'il ne ceſſe point de nous frapper, ſans toutefois nous donner la mort que nous avons méritée, & qu'il nous menace par avance, pour nous diſpoſer à nous convertir. Qu'on en voit pluſieurs à qui il ne fait pas la même grace, parce que la Juſtice Divine les ſurprend, & que la mort les enleve au milieu de leurs ſales voluptez, de leurs blaſphêmes, de leurs deſſeins pleins d'orgueil, de leurs rapines & de leurs injuſtices, ſans avoir auparavant ſenti le moindre mal de tête. Qu'il

Ibid. Ep. 25.

faut donc remercier Dieu, lorsqu'il nous fait connoître par les afflictions qu'il nous envoye, qu'il ne nous a pas entiérement abandonnez; & qu'on doit se servir de ces châtimens, pour se détacher des biens de cette vie, qui sont à la vérité des dons de Dieu, mais qui ne laissent pas souvent de nous séparer de Dieu, par l'attache qu'on y a.

V. Nous ne sçavons pas si Venance profita de tant de soins que le Saint prenoit de son salut. Nous apprenons seulement d'une lettre de saint Gregoire, qu'il fit bâtir un Oratoire en l'honneur de saint Severin, & que le saint Pape demanda pour lui à l'Evêque de Naples, des Reliques de ce saint Abbé, qui avoit été l'Apôtre des Noriques ou Bavarois, & dont le corps fut transporté à Lucullan proche de Naples sous le régne d'Odoacre Roi d'Italie, comme nous avons dit ailleurs. Peut-être imita-t-il tant de grands du monde, qui font consister toute leur conversion à faire de pieuses fondations, & qui croyent qu'en consacrant à Dieu une fort petite portion de leurs biens, ils peuvent se dispenser de tous les autres devoirs de la pénitence.

Vie de Cassiodore, l. 1. c. 2. p. 41.

VI. Comme les filles de Venance n'étoient pas coupables du péché de leur pere, qui les avoit recommandées à saint Gregoire, & que d'ailleurs elles méritoient sa protection par leur vertu, le saint Pape résolut de ne les pas abandonner à la cupidité de plusieurs personnes puissantes, qui vouloient envahir leurs biens. Il recommanda leurs interêts à Jean Evêque de Syracuse. Il écrivit aussi à ces vertueuses filles, pour les consoler de la maladie de leur pere, & pour les remercier de quelques ouvrages de leurs mains qu'elles lui avoient

L. 9. Ep. 314

envoyez. Quoique leur present lui eût été agréable, néanmoins il les exhorta à s'appliquer plûtôt à la lecture de l'Ecriture sainte qu'à ces sortes d'ouvrages, qui toutefois étoient utiles, car c'étoient quelques vétemens. Venance réchapa de cette grande maladie, & nous avons les lettres que Gregoire lui écrivit les années suivantes. Ibid. ep. 30. & 75. L. 9. Ep. 45. & 49. & l. 11. Ep. 14.

VII. Nôtre incomparable Pape n'avoit pas moins de compassion pour ses amis dans leurs autres afflictions, que dans leurs maladies. La grande considération qu'il avoit pour la Princesse Théoctiste, lui fit ressentir vivement la persécution qu'on avoit déclarée à sa vertu. Elles faisoit de grandes aumônes. Son occupation ordinaire étoit la lecture de l'Ecriture sainte & des livres de piété. Elle étoit si touchée dans ces saints exercices, qu'elle y répandoit beaucoup de larmes. Cependant une vie si sainte ne put mettre cette Princesse à couvert de la calomnie. On l'accusa d'être d'une secte soit véritable soit imaginaire, dans laquelle on disoit que l'on enseignoit qu'il étoit permis de séparer les personnes [a] mariées, & de rompre leur mariage; que le baptême n'efface point entiérement les péchez; qu'aprés avoir fait pénitence de ses péchez pendant trois ans, on pouvoit s'abandonner au desordre tout le reste de sa vie, sans craindre d'offenser Dieu, & que si l'on forçoit ceux qui tenoient cette doctrine à prononcer anathéme contre quelques uns de ses ar- L. 9. Ep. 39. a

a Cette erreur est condamnée par le Concile de Gangres tenu vers la fin du 4. siecle, *Can.* 15. Saint Gregoire étoit bien éloigné de favoriser cette mauvaise doctrine venuë des Manichéens; & il ordonna de faire sortir du Cloître un homme marié, qui avoit déja fait profession, (*tonsuratum & monachum factum*) parce que sa femme le redemandoit, alléguant que son mary l'avoit quittée sans son consentement, l. 9. ep. 44. Voyez cy-dessous §. 22.

ticles, cét anathéme ne les lioit pas.

Saint Gregoire proteste que pendant le sejour qu'il avoit fait à la Cour de Constantinople, il avoit vû bien des personnes à qui l'on imputoit cette mauvaise doctrine, mais que jamais il n'avoit reconnu en eux aucunes des erreurs qu'on leur attribuoit. Et il ajoûte que méprisant les bruits qu'on semoit contre leur réputation, il avoit tâché de desabuser le public prévenu à leur desavantage. Que pour cela il leur avoit donné part dans sa familiarité, & même pris soin de les défendre contre leurs accusateurs.

Ce témoignage de nôtre grand Docteur, me fait croire qu'il y avoit alors, comme il y a eu presque toûjours, des gens artificieux & malins, qui se servoient du nom d'une hérésie imaginaire, pour décrier les personnes qui ne leur plaisoient pas, & pour se rendre eux-mêmes nécessaires. Peut-être aussi que la seule ignorance, sans malice, inventoit ces hérésies. Parce, dit saint Gregoire, qu'il y a plusieurs fidéles qui se laissent emporter par un zéle imprudent & indiscret; & qui sous prétexte de persécuter des hérésies prétenduës, en font de véritables.

VIII. Gregoire, pour consoler Théoctiste dans cette affliction, lui remet devant les yeux, que la persécution a été le partage de presque tous les Saints:
» Je ne croi pas, dit-il, qu'il y ait eu jamais un Abel au
» monde, qui n'ait trouvé un Caïn. Car si les gens de
» bien n'étoient pas parmi les méchans, ils ne pour-
» roient pas être parfaitement vertueux, parce qu'ils ne
» se purifieroient pas. Abraham n'eut que deux fils avant
» qu'il épousât Cethura; & l'un de ceux-là qui étoit le

charnel, persécutoit celui qui étoit l'enfant de pro- «
messe.... Isaac eut aussi deux fils ; & celui qui étoit se- «
lon l'esprit, fut obligé de fuïr pour éviter l'effet des «
menaces de celui qui étoit selon la chair, &c. Passant «
de l'ancien Testament au nouveau, il propose l'exemple de JESUS-CHRIST si cruellement persécuté jusqu'à la mort, & de saint Jean Baptiste, dont le corps fut même brûlé aprés sa mort par de furieux persécuteurs: Je rapporte ceci à vôtre Excellence, ajoûte saint «
Gregoire, afin ma chere fille, que lors que vous enten- «
drez dire que des hommes déraisonnables médisent de «
vous, vous n'en ressentiez pas la moindre tristesse. Mais «
parce que je croi que ce bruit, qui a pour auteurs des «
hommes insensez, peut être appaisé & assoupi, en leur «
faisant entendre raison avec douceur & sans émotion, «
j'estime qu'il y auroit du péché à négliger de faire ce «
bien, lorsqu'il est facile à faire. «

Ensuite il marque qu'elle doit faire venir secrétement chez elle les principaux auteurs de la calomnie, afin de leur faire connoître quelle est sa créance, & de prononcer anathéme en leur présence contre les articles de la mauvaise doctrine, qu'ils lui ont imputée. Il dit qu'elle ne doit pas faire difficulté de jurer qu'elle les condamne, ni tenir au dessous d'elle de faire cette satisfaction, quoiqu'elle soit de la maison Impériale, puisque saint Pierre le premier des Apôtres, qui avoit été comblé de tant de dons, répondit aux plaintes que quelques fidéles faisoient de lui, non pas en disant: *J'ai l'autorité en main*; mais en donnant de bonnes raisons de sa conduite.

IX. Saint Gregoire se faisoit à lui-même cette leçon,

& ne craignoit rien tant que de donner trop d'étenduë à son pouvoir & à son autorité. La crainte qu'il avoit que les Juges ne le favorisassent dans les affaires qu'il avoit contre des particuliers touchant les biens de son Eglise, ou qu'au moins ils n'en différassent le jugement, l'obligeoit à leur recommander de faire promte justice, voulant qu'ils le condamnassent à restituer » ce que ses Officiers auroient usurpé : Car s'il est, dit-il, » de nôtre devoir de donner même de nôtre bien aux » personnes qui redemandent le leur, nous ne pouvons » pas souffrir que ce qui leur appartient soit occupé con- » tre toute raison par ceux qui sont à nôtre service. S'il arrivoit que quelques-uns abusassent du pouvoir que leur charge leur donnoit, saint Gregoire les en punissoit sévérement.

L. 9. Ep. 12. Ep. 12. & 14.

Ibid. Ep. 19.

Ibid. Ep. 32.

X. Les Défenseurs usurpérent en quelques endroits les droits des Evêques dans les jugemens. On accusa Romain, qui étoit Défenseur en Sicile, d'attirer à son Tribunal les procés que les Clercs de quelque qualité qu'ils fussent, avoient contre les laïques, au mépris de la Jurisdiction episcopale. C'est pourquoi saint Gregoire lui fit défense d'en user ainsi à l'avenir ; voulant que tous ceux qui avoient procés contre des ecclésiastiques, se pourvûssent devant leur Evêque, afin que lui-même prît connoissance de l'affaire, ou qu'il commît quelqu'un en sa place. Mais si un Clerc ou un laïque avoit procés contre son propre Evêque, alors le Défenseur devoit en être le Juge, à moins que les parties ne convinssent de quelqu'autre.

On avertit encore Gregoire que le même Défenseur avoit déchargé certains Clercs de la pénitence que leur

Evêque leur avoit imposée comme leurs fautes le méritoient. Le Pape lui écrivit là-dessus, & le reprit de sa témérité, lui ordonnant de remettre les Clercs entre les mains de leur Evêque, à peine d'encourir son indignation. C'est ainsi que le sage Pasteur soûtenoit les droits des Evêques, qu'il regardoit comme ses freres & ses collégues.

XI. L'Empereur Maurice éprouva lui-même jusqu'où alloit sa vigueur & sa générosité à les maintenir. Ce Prince vouloit faire déposer Jean Archevêque de la premiere Justiniene, & lui donner un successeur, à cause d'un grand mal de tête dont il étoit travaillé. Quoique le Pape n'eût pas été content de ce Prélat dans une affaire dont nous avons déja parlé, & que même il l'eût menacé de lui ôter le Vicariat du S. Siege, néanmoins il ne voulut pas consentir à sa déposition, dont la cause qu'on alléguoit ne lui parut pas suffisante. Il écrivit donc à Anatolius son Nonce auprés de l'Empereur, qu'il ne trouvoit pas que les Canons ordonnassent la déposition d'un Evêque pour cause de maladie, à moins que lui-même ne la demandât par écrit, & par une requête en forme. Qu'il étoit facile de remédier aux maux que la maladie d'un Evêque peut causer dans son Diocése. Qu'on pouvoit lui donner un bon Coadjuteur ou un Vicaire général. Qu'au reste, si l'Empereur persistoit à vouloir faire ce changement, il en étoit le maître, mais qu'il ne devoit pas s'attendre qu'il prît part à cette affaire, ni qu'il se mêlât de cette déposition, ou qu'il l'appuyât de son autorité.

L. 2. c. 5. §. 15.

L. 9. Ep. 41.

XII. Maurice hâtoit sa ruïne par cette violence con-

Ibid. Ep. 24.

tre un Evêque, & par celles qu'il laissoit exercer sur les Eglises dans les Provinces. Ses Officiers leur faisoient payer des taxes excessives. Ils exigeoient un double tribut des biens ecclésiastiques, & faisoient bien d'autres choses manifestement contraires à la justice. Saint Gregoire en écrivit au Préfet d'Afrique, pour le prier d'y apporter reméde, particuliérement en Sardaigne, qui étoit de sa Préfecture. Victor Evêque de Phausiane *ou Terra-nova* dans cette Isle, s'en étoit plaint au Pape. Le saint Pere considéroit cét Evêque, parce qu'il travailloit avec bien du zéle & du succés, à la conversion des Barbares du païs, qui n'étoient pas encore Chrétiens. On vit par ces soins ces pauvres idolâtres s'empresser de venir recevoir le baptême. Ce fut une grande consolation pour Gregoire, au milieu des calamitez publiques qui l'affligeoient, d'apprendre ces conversions.

Ibid. Ep. 17.

XIII. Nous avons dit que l'année précedente les Lombards accordérent aux Romains une tréve d'environ un an seulement; ainsi la guerre recommença cette année. Comme la Sicile étoit menacée d'une invasion, & que les ennemis faisoient de grands efforts & de grands préparatifs pour s'en emparer, saint Gregoire écrivit à tous les Evêques de cette Isle, pour les exhorter à implorer le secours de Dieu dans ce danger, & mettre plûtôt leur confiance dans la protection du Seigneur, que dans celle des hommes. Il ordonna qu'on fît des Processions le Mécredi & le Vendredi de chaque semaine. Mais de peur que les crimes du peuple n'empêchassent que la voix des Ministres sacrez fût entenduë de Dieu, & ne donnassent même de nou-

Ibid. Ep. 45.

velles forces aux ennemis, il voulut qu'on prêchat par tout la pénitence, & qu'on s'abstint de tous les vices du siécle.

XIV. La continuation de la guerre augmentoit tous les jours le nombre des pauvres, & nôtre Saint redoubloit aussi ses soins paternels pour eux. Tous les Evêques n'imitoient pas sa charité. Fortunat Archevêque de Naples, qui étoit mort l'année précedente, avoit retenu la portion des revenus ecclésiastiques, qui devoit être distribuée au Clergé & aux pauvres. Ce Prélat avoit eu de grands démêlez avec son peuple, & le Maire de la Ville s'étoit plaint à saint Gregoire du tort qu'il prétendoit que Fortunat y avoit causé. Il paroît par une lettre du saint Pape, qui avoit voulu juger l'affaire à Rome, que l'Archevêque avoit toûjours reculé. C'est pourquoi le saint Pere se lassant de ses fuites & de ses délais, lui ordonna de restituer ce qu'il avoit usurpé sur la ville, d'en remettre les portes entre les mains de Theodoric qui en étoit Maire, & un aqueduc entre les mains de Rustique un des Sénateurs. Apparemment Fortunat acquiesça, parce que saint Gregoire lui écrivit une lettre, dans laquelle il ne se plaint pas qu'il ait refusé de se soûmettre; mais il mourut bientôt aprés sans avoir fait justice aux pauvres, dont il avoit retenu pour soi la part, aussi bien que celle de son Clergé.

L. 9. ep. 24.

L. 7. ind. 2. Ep. 109.

L. 8. ep. 24.

Ibid. ep. 24.

Quand Paschase fut mis en sa place, il étoit convenu qu'on prendroit sur la succession de Fortunat cette portion duë aux Clercs & aux pauvres, qu'on la mettroit à part, & qu'on en feroit la distribution. La somme étoit considérable, car elle montoit à quatre cens

ſous d'or. Saint Gregoire craignant que l'on n'apportât quelque retardement à l'execution de ce qui avoit été arrêté, écrivit à Paſchaſe, qu'il vouloit que ces diſtributions ſe fiſſent inceſſamment, en préſence d'Anthemius Soûdiacre, qui étoit chargé des affaires de l'Egliſe de Rome dans Naples, & marqua même en détail de quelle maniere il vouloit que le partage de cét argent fût fait, en donnant aux uns plus, aux autres moins, ſelon les différens beſoins, ou ſelon la condition des pauvres.

L. 9. Ep. 29.

Le même Paſchaſe négligeoit de faire un [a] Vidame & un Maître d'Hôtel ou Major-Dome. Gregoire écrivit à Anthemius ſon Agent, de preſſer l'Archevêque d'en établir pour ſon Egliſe & pour ſa Maiſon, afin que quand il arriveroit des étrangers, ils fuſſent reçus avec toute ſorte de charité (car c'étoit une des principales fonctions de ces Officiers) & qu'ils puſſent terminer les affaires qui ſe préſenteroient. Mais il voulut que ſi l'Archevêque différoit encore, Anthemius aſſemblât le Clergé de l'Egliſe de Naples, pour procéder à l'élection de ces Officiers, d'un commun conſeil.

a Ibid. ep. 66.

XV. Il voulut que l'Egliſe ſeule fût heritiere des biens que l'Evêque auroit acquis pendant le tems de ſon Epiſcopat, conformément aux loix ſacrées des Canons. Il crut ôter par là aux Evêques le deſir d'amaſſer de grands biens, pour les laiſſer à leur famille, ce qui eſt capable de les empécher de faire des aumônes. Ainſi un Défenſeur s'étant ſaiſi de la maiſon de ſon

a Caſſiodore l. 5. ep. 14. parle des Vidames, qui étoient ſous les Comtes, & rendoient la juſtice en leur abſence. Les Vidames des Evêques avoient à peu prés les mêmes fonctions, comme il paroît par cette lettre de ſaint Gregoire. Le Maître d'Hôtel recevoit les étrangers, & le Vidame terminoit les affaires & les Procés.

pere aprés qu'il fut mort, dans le dessein d'en enlever tous les meubles, Gregoire lui ordonna d'en sortir au plûtôt, & lui défendit de toucher à rien de ce qui appartenoit à son pere, parce qu'il avoit été Evêque. Ibid Ep. 14. Voyez encore l. 3. Ep. 36. & l. 10. Ep. 42.

On vient de disputer sur la succession d'un Curé Religieux. Quelques Théologiens prétendent qu'elle appartient à son Eglise; d'autres l'attribuent à son Ordre & à sa Communauté. Ce n'est pas à moi de décider la question. Je croi que si l'on avoit consulté saint Gregoire sur cette difficulté, il auroit déclaré l'Eglise héritiere. Voyez l. 8. Ep. 1. Un Religieux faisant profession de pauvreté, est supposé entré pauvre dans son Bénéfice. Ainsi il ne peut laisser en mourant aucuns biens qu'il n'ait acquis pendant son administration, & qui par conséquent n'appartiennent à son Bénefice. Néanmoins il faut considérer de quelle nature sont les biens dont il a joüi; s'ils sont émanez de l'Abbaye de laquelle dépend la Cure, ou s'ils ont été donnez aux Religieux pour l'entretien de leur Communauté (tels sont les biens des Prieurez-Cures) il est clair que le Prieur-Curé n'en ayant été proprement que l'œconome pendant sa vie, il n'a dû en prendre que ce qui lui étoit nécessaire pour subsister, & pour acquiter les charges du Bénéfice, & que le reste appartient à l'Abbaye ou au chef lieu, auquel on doit aussi ajuger toutes les épargnes de ce bien, dont le fond lui appartient.

XVI. Le zéle que nôtre Saint avoit pour maintenir ou pour rétablir l'honneur du Sacerdoce, lui fit encore écrire cette année plusieurs lettres aux [a] Rois qui régnoient en France, & à la Reine Brunehaut, pour les

[a] Thierri, Théodebert, Clotaire. Voyez les lettres 53. 54. 55. 56. 64. &c.

exhorter à réformer le Clergé de leurs Etats, à bannir la ſimonie, & à corriger les Prêtres qui vivoient dans l'incontinence. Ce ſont des deſordres contre leſquels on a toûjours crié, mais qu'on n'a jamais pû retrancher entiérement. Ils n'étoient pas ſi communs en France dans ces tems-là, qu'il n'y eût en même tems un tres-grand nombre de ſaints Evêques & de Prêtres, qui rendoient cette Egliſe tres-floriſſante, ſelon le témoignage de ſaint Gregoire, comme nous avons déja vû en pluſieurs endroits.

Didier Archevêque de Vienne en étoit une des plus éclatantes lumiéres. On rapporta cependant au Pape, qu'il enſeignoit la Grammaire & les humanitez. Cét emploi ne convenoit guéres à un Evêque. Auſſi nôtre Saint lui écrivit-il une lettre tres-forte ſur ce ſujet, lui repreſentant combien c'étoit une choſe indigne, qu'une bouche conſacrée à loüer & à prêcher JESUS-CHRIST, expliquât les loüanges que les profanes ont données à Jupiter & à leurs fauſſes divinitez. En effet, un Evêque ſeroit fort blâmable, de s'occuper tellement de ces bagatelles, qu'il fît profeſſion de les enſeigner; ce qu'il ne pourroit faire ſans manquer à pluſieurs devoirs eſſentiels de l'Epiſcopat, & ſans remplir de penſées vaines, d'idées ridicules & peut-être deshonnêtes ſon eſprit, qui ne doit méditer que l'Ecriture ſainte & la loi divine, & ne s'attacher qu'à des études chrétiennes. On ne doit pas toutefois croire, que l'étude de la Grammaire ſoit ou nuiſible ou inutile, à celui qui eſt élevé à l'Epiſcopat. M. de Tillemont a remarqué, qu'Origene conſeilloit l'étude des humanitez, pour avoir l'intelligence de l'Ecriture ſainte. Il ne dit

Ibid. Ep. 48.

Mem. ſur l'Hiſt. Eccleſ. tom. 3. p. 520.

cela qu'aprés Eusebe de Cesarée. Le Pape Honoré III. jugea un Evêque digne de déposition, sur la confession qu'il fit de n'avoir jamais appris la grammaire ni lû Donat. Il voulut qu'on lui ôtât l'administration de son Eglise, & il l'interdit des fonctions episcopales. Mais il y a bien de la différence entre sçavoir la grammaire & en faire des leçons; entre l'avoir étudiée avant l'Episcopat, & en faire une étude sérieuse & continuelle aprés son ordination. Cependant il y a eu de grands & de saints Prélats qui l'ont enseignée, & saint Hildefonse l'apprit d'Eugene Archevêque de Tolède.

Eusebe p. 219. *Edit. Vales.*

Decretal. Greg. 9. l. 1. tit. 14. c. *quamvis.*

Act. S. Hildeph.

Au reste, le Prêtre Candide qui avoit l'administration du patrimoine de saint Pierre en France, assura S. Gregoire que ce qu'on lui avoit dit de Didier étoit faux. On dit que ce Prélat mourut martyr pour la défense de la justice & de la chasteté. Brunehaut qu'il avoit, dit-on, reprise de ses débauches, & de celles dans lesquelles elle entretenoit le Roi Thierri son petit fils, le fit déposer dans le Concile de Châlons sur Saone en 603. l'envoya en exil, & le fit ensuite lapider dans le Lionnois. Nous avons déja parlé de quelques autres lettres que saint Gregoire lui écrivit, soit pour lui recommander l'extirpation de la simonie, soit pour le prier d'aider en ce qu'il pourroit les Missionnaires qu'il envoyoit en Angleterre.

XVII. Cette mission fructifioit de jour en jour, & le Pape crut devoir faire quelques réglemens touchant la nouvelle Eglise. Il ne jugea pas à propos qu'on détruisît les temples des idoles, mais il voulut que s'ils étoient bien bâtis, aprés en avoir brisé les idoles, on les purifiât, en y faisant des aspersions d'eau benîte,

L. 9. Ep. 70.

qu'on y élevât des autels, & qu'on y mît des Reliques; afin qu'aprés avoir servi au culte des démons, on les consacrât au service & au culte de Dieu. Il croyoit que les nouveaux Chrétiens s'assembleroient plus volontiers dans des lieux qu'ils avoient déja fréquentez, que dans de nouvelles Eglises. C'est ce qui le fit changer de sentiment; car auparavant il avoit exhorté le Roi Ethelbert à détruire les temples des idoles. Nous avons dit ci-dessus, que le sage Pape n'avoit point de honte de changer de sentimens & de maximes, lorsque l'expérience lui faisoit connoître qu'il étoit avantageux pour le bien de l'Eglise d'en user ainsi, n'imitant pas ces personnes, qu'une espéce d'idolâtrie pour toutes leurs vûës, empêche d'avoüer jamais qu'ils se soyent trompez. Le Pape permit aux Anglois Chrétiens de faire des festins de charité, qu'on appelloit *agapes*, à la fête de la Dedicace des Eglises, & dans les solemnitez des martyrs, pour leur tenir lieu des anciens sacrifices qu'ils offroient aux démons, à qui ils avoient coûtume d'immoler grand nombre de bœufs. Il ne voulut pourtant pas que ces festins religieux se fissent dans l'Eglise, mais sous des petites loges qu'on dressoit avec des branches d'arbres. Il n'est pas nécessaire de dire ici que ces repas de charité étoient fort en usage dans l'ancienne Eglise, & même dés le tems des Apôtres; mais qu'ayant ensuite dégénéré en excés & en débauches, on les défendit presque par tout.

Ibid. Ep. 60.

Ainsi saint Gregoire usoit de condescendance envers ces nouveaux convertis; parce, comme il le dit lui-même, qu'il est impossible de retrancher tout d'un coup à ceux qui ont l'esprit dur, toutes les choses qui

méritent

méritent d'être retranchées, & qu'on n'arrive au lieu le plus élevé qu'en montant par degrez, & non pas tout de plein saut. C'est en quoi l'on voit reluire la sage discrétion de nôtre saint Pape. Il a loüé la régle de saint Benoît, principalement parce que cette vertu y régne par tout. On peut croire que c'est une de celles qu'il y avoit particuliérement étudiée, lorsqu'il avoit observé cette régle dans le Cloître. Il souhaitoit que les Supérieurs des Maisons Religieuses s'étudiassent à cette discrétion dans leur conduite, ainsi que nous l'apprenons d'une lettre écrite cette année à Conon Abbé du Monastere de Lerins, autrefois si fameux par le grand nombre de Saints dont il a été peuplé.

XVIII. S. Gregoire loüe fort cét Abbé de sa vigilance, de sa sollicitude, de son application à son devoir. Il l'exhorte à continuer, & il lui donne pour cela ces excellentes leçons: Soyez doux aux Religieux vertueux, & corrigez les dereglez. Mais vous devez vous comporter dans vos corrections, de sorte qu'il paroisse que vous aimiez les personnes, & que vous ne persécutiez que les vices; de peur que si vous agissiez peut-être autrement, la correction que vous feriez n'allât jusqu'à la cruauté, & qu'en voulant rendre vos Religieux meilleurs, vous ne fussiez la cause de leur perte. Car vous devez couper & percer l'ulcere avec tant d'adresse, que vous ne fassiez point de playes aux membres qui sont sains. Vous devez ne pas trop enfoncer le fer, de peur de nuire à ceux à qui vous desirez vous rendre utile. Il faut que vôtre douceur soit accompagnée d'exactitude, & ne sente point le relâchement, comme vos corrections, quoiqu'exactes, doivent être éloignées Ibid. Ep. 8.

„ de la sévérité.... C'est presque l'abregé des maximes
„ que saint Benoît donne aux supérieurs dans [a] sa régle.

XIX. Nous allons marquer quelques réglemens faits cette année par saint Gregoire, desquels on peut apprendre quelle étoit alors la discipline monastique. Il n'approuvoit pas qu'on bâtit un Monastere d'hommes trop proche d'une Maison de Religieuses, parce qu'il faut se défier des piéges que nôtre ancien ennemi nous tend. En effet, quand il n'y auroit point d'autre mal à craindre de ce voisinage, que l'occasion qu'il peut donner à la médisance, ce seroit toûjours un assez grand mal pour ne pas s'y exposer. Cependant il y a eu autrefois, & long-tems avant l'établissement de l'Ordre de Fontevrauld, plusieurs Monasteres doubles. Mais quoique les maisons soyent voisines, on peut empêcher les trop grandes communications, & n'en permettre que dans les nécessitez évidentes. Il y a peu de grandes villes, où il ne se rencontre des Maisons Religieuses de différent séxe, aussi proches que si elles composoient un Monastere double, & toutefois il n'en arrive point de scandale.

Ibid. Ep. 20.

XX. Les Religieux ne pouvoient pas tester ni disposer de leurs biens de patrimoine; & la permission de le faire, que saint Gregoire accorda à Probus Abbé de son Monastere de saint André, est une preuve que cela n'étoit pas permis sans une dispense légitime, telle qu'étoit celle qu'obtint cét Abbé dans un petit Concile composé de six Evêques & de plusieurs Prêtres Cardinaux. Probus avoit été marié. Il se retira du mon-

a *Oderit vitia, diligat fratres. In ipsa autem correptione prudenter agat, & ne quid nimis, ne dum nimis cupit eradere aruginem frangatur vas, &c.* Reg. c. 64.

de, ſans aucun deſſein de s'engager dans une Communauté, aimant mieux vivre ſolitaire dans une cellule ſéparée. Avant ſa retraite il n'avoit point diſpoſé de ſes biens, ſe perſuadant qu'un fils qu'il avoit, recueilliroit toûjours ſa ſucceſſion, ſoit qu'il fît ſon teſtament, ſoit qu'il ne le fît pas. En effet, cette retraite ne l'engageoit point proprement. Mais lorſqu'il y penſoit le moins, ſaint Gregoire le força d'entrer dans ſon Monaſtere, ſans lui donner le loiſir de mettre ordre à ſes affaires, & même le contraignit d'y exercer la charge d'Abbé. Comme donc il n'avoit point auparavant diſpoſé de ſes biens, & qu'il craignoit que ſa ſoûmiſſion au Pape ne fût préjudiciable à ſon fils, qui d'ailleurs étoit pauvre, & ne le privât de la ſucceſſion de ſon pere, parce qu'il s'étoit fait Religieux, il ſupplia le Pape de lui permettre de teſter. Il reconnoiſſoit pourtant que cela n'étoit pas permis aux Moines; mais il marquoit dans ſa requête qu'il ne croyoit pas qu'on dût l'aſſujettir à la loi de ceux qui s'étoient fait Religieux avec délibération, & aprés avoir pris tout le tems néceſſaire pour régler leurs affaires; ce qu'il n'avoit pû faire, ayant été obligé par les ordres du Pape, & par les ſollicitations preſſantes de la Communauté de ſaint André, de ſe faire Religieux, & de ſe laiſſer ordonner Abbé preſque en même tems.

Le Pape & tout le Concile approuva les raiſons de Probus, & lui accorda la permiſſion qu'il demandoit. Elle eſt datée du mois de Novembre de l'indiction 4. de l'an 601. laquelle ne couroit que depuis deux ou trois mois, parce que c'étoit au mois de Septembre que commençoit l'année ſelon l'indiction. Saint Gregoire Ibid. Ep. 1.

entroit alors dans l'onziéme année de son Pontificat.

XXI. Il ne faut peut-être pas confondre ce Probus, comme fait le Cardinal Baronius, avec un Abbé du même nom, dont le Pape se servit en 598. pour traiter de la paix ou d'une treve avec les Lombards. Nôtre Probe n'étoit point encore alors Abbé de saint André, mais c'étoit Cyriaque, ainsi qu'il paroît par plusieurs lettres de saint Gregoire datées de l'indiction seconde. Néanmoins comme saint Gregoire avoit envoyé Cyriaque en France & en Espagne, pour des affaires importantes, & que cette légation devoit être de longue durée, peut-être qu'il mit dés-lors Probe en sa place, pour gouverner le Monastere de saint André, & qu'il conserva seulement le titre d'Abbé à Cyriaque. Cependant il faut remarquer qu'il y a eu plusieurs Abbez appellez *Probe*, & saint Gregoire nous en fait connoître un qui gouvernoit l'an 594. un Monastere de Rome appellé [a] *Renat*. D'ailleurs, lorsque ce saint Pape dit qu'il a employé un Abbé auprés d'Agilulfe Roi des Lombards pour conclure la paix, il ne le nomme point, & l'on pourroit croire que c'étoit plûtôt Secondin, qui avoit beaucoup de crédit à la Cour des Lombards, sur tout auprés de la Reine Théodelinde, que nôtre Abbé Probe.

Ad an 598.

L. 7. ind. 2. Epp. 111. 112. & 125.

L. 7. ind. 2. Ep. 2.

XXII. Quelque indissoluble que fût même alors l'engagement des vœux monastiques, saint Gregoire le rompit en faveur d'une femme qui redemandoit son mary, lequel elle disoit s'être fait Religieux malgré elle. Sur la requête que cette femme présenta au Pape,

L. 9. Ep. 44.

[a] Il est fait mention de ce Monastere dans le 6. Concile général tenu à Constantinople l'année 681. auquel George Abbé de ce Monastere assista. Voy. act. 6.

il renvoya l'affaire à Adrien Notaire de Palerme, pour examiner si cette femme n'avoit point consenti à la conversion de son mary, & si elle-même n'avoit point promis de se convertir, c'est à dire de se faire Religieuse; parce qu'en ce cas-là, bien loin de tirer le mary du Cloître, il falloit obliger la femme à y entrer & à exécuter sa promesse. Mais si cela n'étoit pas, & si d'ailleurs il ne paroissoit pas que cette femme fût coupable d'adultere, ce qui est cause suffisante à un mary pour se séparer de sa femme, Saint Gregoire ordonna qu'on fît sortir le Religieux quoique [a] *tonsuré* ou rasé, & qu'on le rendît à celle qui le redemandoit. Il marque que selon les loix [b] humaines il étoit permis aux personnes mariées de se séparer, même sans un consentement mutuel, pour entrer en Religion. Je ne sçai quelles étoient ces loix que nôtre saint Docteur reconnoît en même tems être contraires à la loi de Dieu, comme elles le sont en effet. Nous avons vû ci-dessus qu'un des articles de la nouvelle hérésie dont on accusoit Théoctiste, étoit que l'on pouvoit rompre les mariages, pour entrer en Religion; mais je ne croi pas qu'aucune loi écrite favorisât cette erreur. a b

XXIII. Le saint Pape découvrit sur la fin de cette année un insigne faussaire dont il s'étoit lui-même servi sans le connoître pour ce qu'il étoit. C'étoit un Moine grec nommé André, qui s'étoit renfermé dans une cellule proche de la Basilique de saint Paul. Eusebe Archevêque de Thessalonique avoit envoyé à Rome Ibid. ep. 69.

a *Tonsuratum & monachum factum.* Autrefois on ne coupoit les cheveux & on ne donnoit l'habit monastique qu'à la profession. *Reg. S. Bened. c.* 58.

b *Et si mundana lex præcipit conversionis gratiâ, utrolibet invito, posse solvi conjugium.*

Théodore lecteur, & l'avoit chargé de plusieurs papiers & de lettres. Théodore ne connoissant personne à Rome que le Moine André, lui avoit confié ses papiers; mais il les falsifia, & dans la traduction qu'il en fit & que saint Gregoire lut, il y mêla tant d'erreurs, qu'il paroissoit que l'Archevêque étoit hérétique, & qu'il avoit des sentimens si criminels, que nul laïque quelque scélérat qu'il fût, n'étoit capable d'en avoir de pareils. Le dessein de ce fourbe étoit, ce semble, de répandre par ce moyen les hérésies dont il étoit infecté, & de les autoriser du nom de ce Prélat. Mais saint Gregoire découvrit la tromperie.

Le même homme avoit composé certains discours, qu'il avoit eu la témérité d'inscrire du nom de S. Gregoire, afin de les faire recevoir, & de leur donner cours par tout. C'est pourquoi le saint Pape pria Eusebe, que s'il découvroit ces méchans écrits, il les déchirât & les supprimât entierement, & qu'il ne crût pas qu'ils fussent de lui, parce qu'il ne sçavoit pas le grec. Cét André étoit ignorant, sur tout dans l'intelligence de la sainte Ecriture, & il y avoit du moins autant d'ignorance que de malice dans son crime, selon saint Gregoire. Il fut jugé dans le petit Concile dont nous avons déja parlé. Nous ne sçavons pas à quoi il fut condamné; mais si nous en jugeons par l'horreur que saint Gregoire témoigne avoir eu toûjours des faussaires, son châtiment fut rigoureux. La foi des Grecs lui a toûjours paru fort suspecte, & il les accuse d'avoir falsifié même les Conciles d'Ephese & de Calcedoine. Jean le Jeûneur lui avoit cité le faux Concile d'Ephese pour le vrai.

L. 5. ind. 14. Ep. 14.

L. 6. ind. 15. Ep. 31.

XXIV. Comme S. Gregoire étoit également ennemi de la calomnie, il punit presque au même tems fort sévérement Hilaire Soûdiacre, qui avoit calomnié un Diacre nommé Jean, aprés qu'on eut reconnu la fausseté de l'accusation, & l'innocence de Jean. Le Pape écrivit à Anthemius, qu'il avertît Paschase Archevêque de Naples, de faire justice d'Hilaire, & pour cela de le dégrader de son office, de le faire foüetter publiquement, & ensuite de l'envoyer en exil, afin que le châtiment d'un seul, remplît de crainte, & retint tous ceux qui seroient sujets au même crime. Si l'on avoit toûjours depuis fait une aussi bonne justice des calomniateurs, on auroit arrété le cours de la calomnie, qui est le mal le plus dangereux, & peut-être le plus universel dans le tems où nous vivons. Ibid. ep. 66.

XXV. Les historiens marquent en cette année la mort du pieux Roi Récaréde. Son zéle pour la foi Catholique le rendit odieux aux Ariens. Ces hérétiques soûtenus de Gosuinte veuve du Roi Leuvigilde, qui étoit une Princesse fort Arienne, conspirérent souvent contre lui. On vit des Evêques de cette dangereuse secte, oser attenter à sa couronne, & peut-être à sa vie. Sunna & Uldila deux de ces faux Pasteurs, furent condamnez à l'exil, en punition de ce crime qui méritoit les plus atroces supplices. Dieu donna toûjours à ce Prince, depuis sa conversion jusqu'à sa mort, des marques d'une protection singuliére. Liuba II. du nom lui succeda. Il régna seulement deux ans. VViTericus son successeur en six cens trois, gouverna la Monarchie des Gots l'espace de six ans & de dix mois. Joan. Biclar.

a XXVI. Le nom [a] d'Iberie que l'Eſpagne a porté autrefois, pourroit donner lieu de croire que c'eſt aux Evêques de ce Royaume qu'eſt adreſſée une lettre de ſaint Gregoire écrite cette année *à Quirice & aux autres Evêques d'Hiberie*. Le nom de Quirice n'étoit pas étranger en Eſpagne, & on trouve un Evêque de Barcelone nommé Quirice vers le milieu du ſeptiéme ſiecle, environ cinquante ans aprés la mort de ſaint Gregoire. Néanmoins les Sçavans croyent avec plus de fondement, que cette Iberie eſt le païs que nous connoiſſons ſous le nom de Georgie. En effet, il paroît par la lettre, que ceux à qui elle eſt écrite avoient parmi eux des Neſtoriens & d'autres hérétiques qu'on ne voyoit point en Occident, & dont l'Orient étoit tout rempli. Saint Gregoire marque auſſi qu'il écrit à des Evêques fort éloignez de Rome, & que le meſſager qu'ils avoient chargé de leurs lettres pour lui, avoit paſſé par Jeruſalem en venant à Rome. Cela ſuffit pour prouver qu'il ne venoit ni d'Eſpagne ni d'Hibernie; car on a lû long-tems [b] *Hibernie*, pour *Iberie*, dans l'inſcription de la lettre, & l'on eſt redevable à M. de Marca de la correction de cette faute.

L. 9. Ep. 61.

Voyez cy-deſſous ch. 7. §. 12.

b

Les Evêques d'Iberie ayant conſulté le ſaint Pape ſur

a Tajon Evêque de Sarragoce dans ſa lettre à Quirice Evêque de Barcelone, appelle l'Eſpagne *Hiberiam*. Voyez cette lettre tom. 2. Analect. Mabill p. 69. La conformité qui ſe trouve entre *Hiberia* & *Hibernia*, me fait conjecturer que l'epitre 36. du l. 2. ind. 10. touchant les trois Chapitres, eſt adreſſée aux Evêques d'Hiberie, c'eſt à dire d'Eſpagne, où le ſchiſme cauſé par les trois Chapitres avoit pû paſſer d'Afrique. Le mot d'Hibernie ne pouvant convenir en cét endroit, il vaut mieux y ſubſtituer celui d'Hiberie qui eſt preſque ſemblable, que celui d'Iſtrie qui en eſt fort éloigné. Voyez ce qu'on a dit à la fin de l'Avertiſſement.

b Entre les epîtres choiſies dont Paul Diacre a fait le recueil, qu'on voit écrit de ſa main dans la Bibliothéque de ſaint Germain des Prez, la 35 eſt; *Quirino Epiſcopo & univerſis in Hibernia, &c.* néanmoins dans la table ou l'*index* de ces lettres, qui eſt écrit de la même main, il y a *Iberia* pour *Hibernia*. Ce Manuſcrit étoit autrefois de la Bibliothéque de Corbie.

ſur la validité du baptême des Neſtoriens, & demandé s'il ne falloit point les rebaptiſer, lorſqu'ils retournoient au ſein de l'Egliſe, il répond que par une ancienne tradition l'on a reçu le baptême des hérétiques, pourvû qu'il ait été conferé au nom de la ſainte Trinité ; & que lorſqu'on réconcilie à l'Egliſe les Ariens, la coûtume eſt de leur impoſer les mains dans l'Occident : que dans l'Orient on leur donne [a] l'onction du ſaint Chrême : que les *Monophyſites*, qui ne reconnoiſſent qu'une ſeule nature en Jesus-Christ, ſont reçus aprés avoir fait leur confeſſion de foi, ſans autre cérémonie : que l'on a rebaptiſé les Bonoſiens & les Cataphryges ou [b] Montaniſtes, parce qu'ayant des erreurs contre la foi de la tres-ſainte Trinité, ils ne baptiſoient pas au nom des trois Perſonnes. Saint Gregoire explique en quel ſens la ſainte Vierge eſt tout enſemble la mere & la ſervante de Dieu ; à quoi il ajoûte qu'avant qu'on réconcilie les Neſtoriens, il faut exiger d'eux une profeſſion de foi, touchant le myſtere de l'Incarnation, leur faire condamner Neſtorius avec tous ſes adhérans, & recevoir tous les Conciles généraux. Aprés cette confeſſion de foi, nôtre ſaint Docteur déclare qu'on doit les réünir & les recevoir avec les ordres qui leur auront été conférez dans l'héréſie, & leur en conſerver le rang.

a On reconcilioit auſſi les Ariens en pluſieurs lieux de l'Occident, avec l'onction du ſaint Chrême. Gregoire de Tours rapporte que Lanthilde ſœur du Roi Clovis qui étoit tombée dans l'héréſie Arienne, ſe convertit & fut réconciliée par l'onction du ſaint Chrême aprés avoir confeſſé l'égalité du Fils avec le Pere & le ſaint Eſprit : *Converſa eſt & alia ſoror ejus Lanthildis nomine, quæ in hæreſim Arianorum dilapſa fuerat ; quæ confeſſa æqualem Filium, Patri & Spiritui ſancto, chriſmata eſt.* L. 2. hiſt. c. 31

b Le Concile de Laodicée can. 8. rejette auſſi leur baptême, & non celui des autres hérétiques.

CHAPITRE V.

I. Gregoire entreprend de réparer les Basiliques de S. Pierre & de S. Paul. II. La guerre recommence entre les Romains & les Lombards. Agilulfe prend Cremone, Mantouë, &c. Tréve de quelques années. III. Douleur de Gregoire, au milieu des desordres de la guerre. IV. Retour de quelques schismatiques à l'Eglise. V. Et de quelques hérétiques. VI. Gregoire s'applique aux affaires d'Afrique. VII. Preuves de l'autorité du saint Siege sur l'Eglise d'Afrique. VIII. Evêque d'Illyrie puni. IX. Quelques Défenseurs manquant de respect pour les Evêques châtiez sévérement. X. Gregoire improuve qu'on lise ses Ouvrages aux Offices Divins. XI. L'Abbé Claude fait des recueils des conférences de S. Gregoire, sur quelques livres de la sainte Ecriture. XII. Si les Commentaires sur les Rois, les Cantiques, &c. qui portent son nom, sont de lui. XIII. Ou les Recueils de l'Abbé Claude. XIV. Histoire de cét Abbé. XV. Aprés sa mort, S. Gregoire prend soin de lui donner un bon successeur. Il régle quelques affaires monastiques. XVI. S'il a crû que l'état de Moine préparât aux Ordres sacrez.

601. & 602. I. TANT d'affaires importantes & la plûpart fâcheuses, dont nous avons vû saint Gregoire occupé depuis le commencement de son Pontificat, n'empêchérent pas qu'il n'entreprît de réparer les célébres Basiliques de saint Pierre & de saint Paul; quoique ses maladies fréquentes & presque continuelles, semblassent l'avertir qu'il ne n'acheveroit pas cét

ouvrage. Ce fut dans le dessein d'y faire travailler incessamment, qu'il donna ordre au Soûdiacre Sabin de faire abatre dans le païs des [a] Brutiens tout le bois nécessaire, & de le faire embarquer pour Rome. Il se servit pour l'exécution de cette entreprise, du moment favorable de la paix, qui duroit encore entre les Romains & les Lombards. Comme il falloit faire conduire ces materiaux, par les terres de l'obéïssance [b] d'Aroges Duc de Benevent, à qui le Roi des Lombards avoit donné ce Duché aprés la mort du Duc Zoton, nôtre Saint lui écrivit une lettre de civilité, & le pria de faire contribuer ses sujets à voiturer les poutres qu'on avoit préparées pour réparer les Basiliques des saints Apôtres. Il écrivit aussi à Maurence grand Maître de la gendarmerie pour les Romains, afin qu'il favorisât son entreprise. On connoît par ces lettres, & par deux autres écrites sur le même sujet, combien nôtre grand Pape avoit cét ouvrage à cœur; ce qui est une preuve de son application à la conservation & à la décoration des temples du Seigneur, & une marque de sa dévotion envers les saints Apôtres.

a L. 10. Ep. 24. 25. 26. 27.

b

II. Pendant que le saint Pape ne pensoit qu'à rétablir les Eglises, & à réparer les maux que la guerre

a On lit dans plusieurs manuscrits & dans presque tous les imprimez, les Bretons *Britannorum*, au lieu des Brutiens *Brutiorum*; mais c'est une faute. Il n'y a pas d'apparence qu'on fit venir des poutres de la Bretagne à Rome. Et si on les avoit tirées de ce païs-là, il n'auroit pas fallu écrire au Duc de Benevent, à des Officiers Romains, & à des Evêques d'Italie, pour les faire voiturer jusqu'à la mer. Anastase le Bibliothéquaire remarque dans la vie du Pape Gregoire II que les poutres qui furent employées sous son Pontificat au rétablissement de l'Eglise de saint Paul, furent tirées de la Calabre, qui est le païs des Brutiens. Il paroît par la lettre 5. du l. 8. écrite au même Soûdiacre Sabin, qu'il étoit chargé des affaires de la Calabre, puisque saint Gregoire lui ordonne de faire le Procés à un Prêtre de Reggio.

b Paul Diacre l'appelle Arigis ou Arichise. *Ar-gis* signifie *honore fortis*.

avoit causez, il eut le déplaisir de la voir recommencer en Italie, & toûjours au desavantage de l'Empire, dont les affaires étoient en fort mauvais état, non-seulement dans les Provinces d'Occident, mais par tout ailleurs. Déja l'on voyoit toutes choses se disposer à cette funeste révolution, qui fit peu de tems aprés, tomber l'Empereur Maurice du trône, & mit Phocas en sa place, comme nous le dirons bien-tôt.

Agilulfe avoit depuis peu pacifié ses Etats, & forcé quelques Ducs rebelles à se soûmettre aux conditions qu'il lui plut leur imposer pour punir leur révolte. Ainsi n'ayant plus de guerres civiles sur les bras, il prit des mesures pour porter la guerre avec succés dans les Provinces qui restoient aux Romains. Il s'y prépara par une sainte cérémonie, ayant fait baptiser solemnellement son fils Adaloalde dans l'Eglise de saint Jean Baptiste de Monza. Le solitaire Secondin, ainsi que nous l'avons déja dit, tint le petit Prince sur les Fonts sacrez, par le choix de la Reine Théodelinde, qui avoit beaucoup de confiance dans les priéres de ce saint Religieux, & qui crut mettre Adaloalde sous la protection du Ciel, en lui donnant un parein si puissant auprés de Dieu.

Crémone fut la premiere place qu'attaquérent les Lombards avec un secours d'Esclavons, qui leur avoient été envoyez par le Roi des Avares. Agilulfe sortit de Milan à la tête de son armée au mois de Juillet, pour venir mettre le siege devant cette ville, & elle fut prise le 21. d'Aoust. Le vainqueur la fit raser. Il traita presque avec la même rigueur Mantouë, dont il se rendit maître le 13. de Septembre de la même année. La gar-

Paul Diac. l. 4. c 29.

nison voyant les grandes bréches que les beliers & les machines des Lombards avoient faites, capitula, & obtint par la capitulation de retourner à Ravenne. Le Château de Voltorne se rendit aussi. Les Romains qui étoient dans Brissello épouventez de ces succés, abandonnérent la place aprés y avoir mis le feu. Le principal fruit de ces conquêtes, fut que l'Exarque mit en liberté le Duc Godescalc & la Princesse sa femme fille du Roi, avec leurs enfans, pour obtenir une tréve jusqu'au mois d'Avril de l'année 605. Nous avons déja dit que Callinicus les avoit faits prisonniers à la prise de Parme. La Princesse mourut en couches, peu de tems aprés être retournée de Ravenne à Parme.

III. Quoique Gregoire fût accoûtumé à vivre au milieu des armes victorieuses des Lombards, les plus cruels ennemis de l'Italie, il ressentit néanmoins vivement les malheurs qui furent la suite de cette derniere guerre. Il en gémit devant Dieu, & il s'en plaignit à ses amis dans les lettres qu'il leur écrivit. Il fit part des sentimens de son cœur là-dessus, particuliérement à saint Euloge, & il lui demanda le secours de ses prieres, pour fortifier sa patience & perfectionner sa vertu, au milieu de tant de rudes épreuves, que ses maladies continuelles, & sur tout l'incommodité de ses goutes, rendoient encore moins supportables. L. 10. ep. 55.

IV. La seule consolation qu'il eut parmi tant de sujets d'affliction, fut le retour de quelques schismatiques & de quelques hérétiques, au sein de l'Eglise. [a] Firmin Evêque de Trieste dans l'Istrie, qui avoit été malheu-

[a] Firmin a été omis dans le catalogue des Evêques de Trieste par Ughelle, *Ital. sacra*. Cependant il devoit l'avoir connu. Outre la lettre 37. du livre 10. qui lui est adressée par saint Gregoire, le saint Pape parle encore de lui, l. 11. ep. 40.

reusement engagé dans le schisme, à l'occasion des trois Chapitres, écrivit au saint Pape pour lui demander sa communion. Le charitable Pere le reçut avec toute la tendresse possible, & lui témoigna par une belle lettre qu'il lui écrivit, la joye que lui causoit sa réünion. Mais comme il prévoyoit que les autres Evêques du parti qu'il venoit d'abandonner, n'oublieroient rien pour l'y rengager, & pour l'attirer de nouveau à leur révolte, dans laquelle ils se maintenoient depuis si long-tems, à la faveur de l'ignorance des peuples, il crut devoir le fortifier contre leurs pressantes sollicitations. Il l'avertit donc, que nôtre ancien ennemi ne se rebute pas pour avoir été vaincu, mais qu'au contraire il fait ensuite la guerre avec plus de fureur, & plus d'adresse. Que bien loin de se relâcher, on doit se préparer à le combattre avec plus de vigilance, & se tenir plus soigneusement sur ses gardes. Qu'il faut opposer à ses traits le bouclier de la constance, contre

Ibid. Ep. 37.

» lequel ils se brisent. Ne vous laissez donc toucher, mon
» tres-cher frere, ni du desir de certaines choses, ni de
» la crainte de quelques autres, ajoûte-t-il. Que nulles
» promesses, pour flatteuses qu'elles soyent, que nulles
» surprises pleines d'artifices, que nulles paroles de l'en-
» nemi comme des fléches empoisonnées qui tuent l'a-
» me, ne soyent capables de refroidir la ferveur que vous
» avez fait paroître dans vôtre retour, & ne vous obli-
» gent à rentrer dans le schisme que vous avez quitté;
» de peur qu'aprés avoir surmonté le fort armé, vous
» ne vous laissiez ensuite vaincre par lui; ce qui seroit
» l'accident le plus fâcheux qui vous pût arriver; & qu'a-
» prés la victoire & le triomphe, vous ne vous voyiez ré-

duit à l'esclavage. Ensuite saint Gregoire exhorte cét Evêque à contribuer au retour des schismatiques, afin que si le mauvais exemple qu'il a donné autrefois en se séparant a causé la chute de plusieurs, l'exemple de sa reünion non-seulement répare ce mal, mais aussi soit beaucoup profitable à l'Eglise.

Comme saint Gregoire avoit appris la nécessité où se trouvoit cét Evêque, il le pria de recevoir un habit dont il lui fit présent. Il exerça la même charité envers d'autres Evêques, lorsqu'il connut qu'ils étoient dans l'indigence; ce qui étoit sans doute un effet de la guerre, laquelle les privoit de leurs revenus, & empêchoit les fidéles de faire à l'Eglise des oblations aussi libéralement qu'auparavant. Ibid. Ep. 51.

Ce que saint Gregoire avoit prédit à l'Evêque Firmin ne manqua pas de lui arriver. Severe Archevêque de Grade ou d'Aquilée, le chef des schismatiques d'Istrie, le sollicita d'abord par des promesses & des caresses. Mais n'ayant pû le gagner par tous ces artifices, il excita une sédition contre lui dans la ville de Trieste. Mais nôtre vigilant Pape écrivit à l'Exarque Smaragde, qui avoit autrefois donné des preuves de son zéle contre ces schismatiques, pour se plaindre de leurs violences, & le prier d'empêcher qu'ils n'inquiétassent l'Evêque Firmin; lui représentant qu'en lui accordant sa protection il en attireroit d'autres à l'Eglise, qui seroient au contraire détournez de s'y réünir, s'ils voyoient continuer la persécution contre ceux qui se seroient réconciliez. L. 11. Ep. 40.

V. Il y eut aussi quelques hérétiques qui se réünirent à l'Eglise, par le ministére de saint Gregoire, le-

quel eut beaucoup de joye de leur retour. Ils étoient de la ſecte des Eutychiens, qu'on appelloit *Monophyſites*, parce qu'ils ne reconnoiſſoient qu'une nature en JESUS-CHRIST. Etant venus en Sicile, d'Alexandrie, ou du voiſinage de cette ville, ils furent attirez à Rome par la grande réputation de ſaint Gregoire, & ils firent entre ſes mains abjuration de leurs erreurs. Ils demandérent au Pape des lettres de recommandation pour ſaint Euloge, ayant beſoin de ſa protection contre les hérétiques, qui étoient en fort grand nombre dans leur païs. Un de ces nouveaux convertis étoit d'une famille puiſſante. Ses parens avoient fondé un Monaſtere, qui étoit alors occupé par des hérétiques. C'eſt pourquoi ſaint Gregoire écrivit à ſaint Euloge, ou de chaſſer ces Moines infectez d'héréſie, ou de les obliger à quitter leur mauvaiſe doctrine, & à rentrer dans le ſein de l'Egliſe Catholique. Comme nôtre grand Pape connoiſſoit l'étenduë du zéle du ſaint Patriarche, il ne crut pas devoir beaucoup employer de priéres pour l'engager à cette action, que la vigueur paſtorale dont il étoit animé, demandoit d'ailleurs de lui.

L. 10. Ep. 55.

VI. La ſollicitude de nôtre vigilant Pape, qui ne s'étendoit pas moins loin que ſon autorité, lui fit prendre encore cette année beaucoup de part aux affaires de l'Egliſe d'Afrique. Un Diacre vint ſe plaindre à Rome d'avoir été dépoſé injuſtement, & préſenta requête au Pape pour demander d'être rétabli. Cependant le Saint apprit par un bruit qui s'étoit répandu, qu'il avoit été dégradé de ſon ordre de Diacre, parce qu'il étoit tombé dans un péché contre la chaſteté. C'eſt pourquoi Gregoire écrivit à Colombe Evêque de Numidie,

Ibid. Ep. 8.

midie, de faire une exacte recherche du crime dont le Diacre étoit accusé, afin que s'il en étoit trouvé coupable on le renfermât pour pleurer son péché ; mais que s'il se justifioit devant le Primat de la Province appellé Victor, comme il paroît par une autre lettre, & devant les Evêques ses suffragans, on le rétablît dans son rang, & on punît avec toute la rigueur des Canons Victor son Evêque qui l'avoit déposé ; ensorte qu'il pût connoître par la sévérité de la peine l'énormité de sa faute, & l'injustice de sa conduite. Nôtre digne Vicaire de JESUS-CHRIST blâme ensuite extrémement les violences de certains Evêques, qui ne régloient leurs jugemens que par leur caprice, & qui consultoient plûtôt leurs inclinations que la loi divine. Cette lettre de saint Gregoire à l'Evêque Colombe, est datée du mois d'Octobre indiction 5. qui n'étoit commencée que du mois de Septembre précédent. Dans une autre écrite encore la même année du Pontificat de saint Gregoire, il blâme aussi un autre Evêque nommé [a] Paulin, d'avoir outragé de coups avec excés quelques-uns de ses Ecclésiastiques, lesquels même étoient dans les Ordres sacrez, & de faire des ordinations simoniaques. Un seul de ces crimes méritoit une puni-

Ibid. Ep. 32.

Ibid. Ep. 32.

[a] Il est difficile de marquer de quel lieu il étoit Evêque. Nous lisons *Tegessis* ; mais on ne trouve point de ville episcopale dans la notice de l'Eglise d'Afrique, qui porte ce nom. Holstenius lit *Tuccensis* ou *Tuggensis*. Il y a eu en Afrique quatre villes appellées *Tucca*, entr'autres une dans la Numidie, qui est celle dont Paulin étoit Evêque, selon Holstenius. Quelques-uns, entre autres le P. Labbe au cinquiéme Tome des Conciles, lisent *Regensis*, comme dans quelques vieilles éditions, au lieu de *Tegessis*. On trouve dans la notice de Numidie un Evêque *Regianensis*, & un autre dans la Mauritanie Césarienne appellé *Regiensis*. Paulin étoit de la Province de Numidie, ainsi ce n'est pas de ce dernier Siege qu'il étoit Evêque. Voyez les notes du P. D. Thierry Ruinard, sur la notice d'Afrique. *Hist. Vandalica persecut. not. in notitiam Numidia, n. 91. Maurit. Cas. n. 51. Maurit. Sitif. n. 37.*

a Ibid. Ep. 33. tion exemplaire. Le Pape écrivit à [a] Victor Primat de cette Province, & à Colombe, d'informer de cette affaire, & de la juger avec les autres Evêques de la Province, ou avec ceux qu'ils voudroient choisir pour la terminer ensemble. Il voulut qu'au cas que l'Evêque fût trouvé coupable, on le punît si sévérement, qu'il pût servir d'exemple à tous les autres qui abusent de leur autorité, & qui passent les bornes de leur pouvoir. Comme la simonie dont Paulin avoit été accusé, étoit un mal encore plus dangereux que la violence exercée contre les Clercs, & pouvoit avoir de plus mauvaises suites, Gregoire ordonna que l'on condamnât dans un Concile toutes les ordinations simoniaques, & que l'on punît tant ceux qui recevroient, que ceux qui donneroient les Ordres pour de l'argent; parce qu'il n'y a pas moins de crime à acheter, qu'à vendre le saint Esprit.

Ibid. ep. 36. Il y avoit long-tems qu'on avoit fait au Pape des plaintes de la conduite de Clementius Primat de la Province Bizacene en Afrique. Nôtre saint Pere n'explique point dequoi ce Prélat étoit accusé, mais il se contente de marquer que ce qu'il en avoit appris, lui avoit percé le cœur d'une douleur tres-vive, parce que les maladies du chef sont beaucoup plus dangereuses que celles de tout le reste du corps. Cependant les troubles de l'Italie, & les guerres sanglantes qui la desoloient, & qui le tenoient comme assiegé dans Rome, l'avoient empêché d'apporter remede à ce mal aussi-

a Dans la nouvelle édition on lit *Victori Panormitano Episcopo*. C'est assurément une grosse faute. L'Evêque de Palerme ne pouvoit être Primat d'une Province étrangère. Dans les éditions plus anciennes je lis seulement *Victori Episcopo*. On ne trouve dans la notice des Evêques de la Province de Numidie, aucun nom qui approche davantage de *Panormitanus*, ou *Panormensis* que *Formensis* ou *Phormensis*.

tôt qu'il l'auroit ſouhaité. Enfin, ne pouvant plus le diſſimuler, il écrivit au Concile de la Province, d'examiner cette affaire, ſoit pour punir l'accuſé s'il étoit trouvé coupable, ſoit pour faire connoître ſon innocence, & ne pas ſouffrir plus long-tems que ſa réputation fût ainſi déchirée, s'il avoit été accuſé fauſſement.

VII. Ces faits prouvent combien le Pape prenoit de part aux affaires de l'Egliſe d'Afrique dans ce ſiecle, ſans nulle contradiction du côté des Evêques. S. Leon le Grand au ſiecle précedent, avoit exercé ſon autorité ſur la même Egliſe avec encore plus d'éclat. Car il envoya dans une des Provinces d'Afrique l'Evêque Potentius en qualité de Légat, pour y réparer les bréches que la guerre des Vandales avoit faites à la diſcipline eccléſiaſtique, ainſi que nous l'apprenons d'une de ſes epîtres. Au milieu de la confuſion que les armes des barbares avoit cauſée, on n'avoit pû obſerver parfaitement les Canons dans le choix des Miniſtres ſacrez, & l'on avoit confié la charge Paſtorale à quelques-uns qui en étoient indignes. Mais ce grand Pape ordonna par ſa lettre qu'ils fuſſent dépoſez. Si nous remontions juſqu'au tems de ſaint Auguſtin, nous verrions que ce ſaint Evêque & ceux d'Afrique ſes collégues ont reſpecté l'autorité vénérable de l'Egliſe Romaine, lors même qu'ils ont eu conteſtation avec le Pape Zozime, ſur les appellations au ſaint Siege. Mais ce n'eſt pas ici le lieu de traiter ce point d'hiſtoire eccléſiaſtique. On doit ſeulement remarquer que ſi toutes les Egliſes & tous les fidéles ſont dans la néceſſité de recourir à l'Egliſe Romaine, à cauſe de ſa pri-

Ep. 1. in edit. Queſnel. & in Prioribus 87.

a mauté de puissance, selon [a] saint Irenée l'un des plus anciens Peres, qui avoit été instruit par les disciples des Apôtres, il n'y a nulle raison d'excepter l'Eglise d'Afrique de cette loi commune, & de la regarder comme acephale, ou de ne lui donner point d'autre chef que son Primat qui étoit l'Evêque de Carthage.

VIII. Il arriva encore dans l'Illyrie un grand scandale, auquel saint Gregoire fut obligé de remédier.
b Paul Evêque de [b] Dioclée ville d'Illyrie, avoit deshonoré son caractére par un crime contre la pureté. C'étoit le plus énorme qu'il eût commis, mais ce n'étoit pas le seul. D'abord il confessa son malheur, ne pouvant résister à l'évidence des preuves, & il se reconnut
L. 10. Ep. 34. & 35. coupable par un écrit qu'il presenta. Les Evêques assemblez pour le juger, prononcérent contre lui sentence de déposition, & mirent en sa place Nemesius. Mais quelque tems aprés Paul soûtenu de quelques Juges laïques, entra dans la maison episcopale comme un brigand, en enleva par force tous les meubles & toutes les richesses de l'Eglise, & en chassa Nemesius, qui se vit à deux doigts de la mort. Ce nouvel Evêque vint à Rome, le refuge ordinaire des Prélats persécutez, pour implorer l'autorité du Pape, & pour lui demander justice. Gregoire écrivit à Jean Evêque de la premiere Justiniene Vicaire du saint Siege, qu'il prît la peine d'examiner les plaintes de Nemesius; & s'il les trouvoit bien fondées, qu'il contraignît Paul de restituer sans aucun délai tout ce qu'il avoit enlevé. Que

a *Ad hanc enim ecclesiam, propter potentiorem principalitatem necesse est omnem convenire ecclesiam, hoc est eos, qui undique sunt fideles.* Iren. l. 3. adv. Valent. c. 3.
b Cette ville est la même qu'on appelle aujourd'hui *Cataro* selon M. Samson, & *Antivari* selon Ferrarius. La premiere est aux Venitiens, la seconde aux Turcs.

si toutefois il alléguoit qu'il avoit seulement emporté ses propres meubles & ce qui lui appartenoit, il falloit s'informer exactement de la vérité de la chose, pour lui faire raison de ce qui pourroit lui appartenir, quoiqu'il eût dû s'adresser ou à son Metropolitain ou à Jean même comme Vicaire du saint Siege, pour redemander ce qu'il avoit laissé dans la maison episcopale, plûtôt que de venir l'enlever avec main forte. Qu'il falloit d'ailleurs rechercher s'il n'avoit point dissipé les biens de l'Eglise, afin que s'il l'avoit fait, on l'obligeât à réparer les dommages qu'elle auroit souffert, avec ce qu'il avoit entre les mains & qu'il disoit lui appartenir. Que s'il refusoit de satisfaire, il falloit le tenir renfermé dans un Monastere jusqu'à ce qu'il se fût soûmis. Au cas qu'il se portât encore pour Evêque, & qu'il prétendît rentrer dans son Siege, saint Gregoire voulut qu'on le privât de la communion du Corps & du Sang de nôtre Seigneur, & qu'on le condamnât à une prison perpetuelle dans un Monastere. Pour Nemesius, il ordonna qu'on le rétablît dans son Evêché, & que personne n'osât le troubler dans l'exercice de sa charge. Le saint Pape envoya cette lettre pour Jean son Vicaire ou son Légat, à Constantius Evêque de Scodra ou Scutari, ville autrefois de Dalmatie, maintenant d'Albanie, qui étoit le Metropolitain de Dioclée, afin qu'il la lût, & que s'il pouvoit par sa seule autorité exécuter toutes choses selon ses instructions, il se chargeât lui-même de cette affaire, sans employer Jean, & sans lui rendre cette lettre. Mais que s'il y trouvoit trop d'obstacles & de difficultez qu'il n'avoit pas pû prévoir, il lui fît rendre sa lettre, & qu'il le

presſât d'accomplir toutes choſes, ſelon ſes mémoires.

IX. Ce que nôtre Saint ordonna au ſujet de quelques ambitieux, qui uſurpoient le nom & l'office de Défenſeurs dans la Sicile, ou qui ne s'en acquitoient pas bien, paroîtra d'une extréme rigueur. Ces uſurpateurs, bien loin d'être utiles à l'Egliſe, ce qui eſt du devoir des véritables Défenſeurs, commettoient bien des deſordres, & donnoient atteinte à la diſcipline par un abus manifeſte de l'autorité que leur donnoit la qualité qu'ils s'attribuoient mal à propos. Saint Gregoire voulant arréter le cours d'un ſi grand mal, envoya au Défenſeur Romain une commiſſion, pour faire une exacte recherche de ces prétendus Défenſeurs, & pour punir ſévérement ceux qui en exerceroient l'office ſans lettres. Cependant il lui écrivit que s'il s'en trouvoit parmi eux quelques-uns qui fuſſent propres pour les affaires eccléſiaſtiques, & qui euſſent donné des preuves de leur fidélité, il les lui fît connoître, afin qu'il leur expédiât des lettres de Défenſeurs. Nous avons la formule de ces lettres dans une epître de ſaint Gregoire. Elles portoient que le devoir du Défenſeur étoit d'exécuter les ordres du Pape, particuliérement pour l'utilité des pauvres. Il falloit n'être attaché à aucun corps, ni lié par aucun engagement, pour être pourvû de l'office de Défenſeur. Un Clerc ne pouvoit l'être que dans l'Egliſe, où il avoit reçu la Clericature. Ses proviſions étoient expédiées par un Notaire de l'Egliſe.

L. 10. Ep. 47.

L. 4. ind. 13. Ep. 25.

Un des uſurpateurs dont nous venons de parler nommé Marcien, avoit eu l'inſolence de refuſer d'obéïr à Jean Evêque de Syracuſe, que Gregoire avoit prié de

prendre quelque ſoin du patrimoine de l'Egliſe Romaine en Sicile, particuliérement dans les Diocéſes de Syracuſe & de Palerme, comme il paroît par une lettre écrite cette année. Pour ne laiſſer pas une action ſi téméraire impunie, nôtre ſaint Pape commanda que Marcien fût envoyé en exil. La peine de l'exil étoit une des punitions canoniques & eccléſiaſtiques, quoiqu'en diſent quelqu'uns, qui veulent qu'elle n'ait pû être ordonnée que par un Juge laïque. En effet, tout le monde doit convenir, que l'Egliſe a le pouvoir de ſéparer les pécheurs, de certaines ſocietez, ce qui eſt une eſpéce d'exil, & d'ailleurs de les condamner à des voyages, à des pélerinages de dévotion, ce qui eſt véritablement les exiler. Ajoûtons à cela que ſi les Juges eccléſiaſtiques peuvent condamner ceux qui leur ſont ſujets à une priſon perpétuelle & les renfermer dans des Monaſteres, ils ont par conſéquent le pouvoir de les bannir d'un certain lieu, & de les transférer dans un autre; ce qui ſuppoſe l'exil.

Ibid Ep. 49.
Ibid. Ep. 47.

X. Cette fermeté de Gregoire étoit d'autant plus digne d'admiration, qu'elle étoit jointe à une humble modeſtie qu'on a peine à concevoir. Je ne puis me diſpenſer de marquer ici ce que cette vertu lui fit écrire à Jean Soûdiacre de l'Egliſe de Ravenne, cette même année. Il avoit appris que Marinien Archevêque de cette grande ville faiſoit lire publiquement aux offices de la nuit ſes Morales ſur Job. Bien loin d'en reſſentir du plaiſir, il en eut de la douleur, par un effet de l'humble ſentiment qu'il avoit conçu de ſes ouvrages; & pour détourner Marinien de continuer, il lui fit dire par Jean Soûdiacre, que ſes Commentaires ſur Job

L. 9. Ep. 22.

n'étoient pas assez de la portée du peuple, & qu'ils pouvoient plûtôt nuire à des auditeurs peu instruits, que leur profiter. Qu'il devoit plûtôt faire lire des commentaires sur les Pseaumes, parce que ce sont des ouvrages fort propres à inspirer la bonne morale aux séculiers. Qu'enfin il ne souhaitoit pas qu'on publiât dans le monde pendant sa vie, ce qui étoit échappé de sa bouche ou de sa plume. Il falloit que l'humilité eût bien aveuglé nôtre Saint, si j'ose parler ainsi, pour l'empêcher de voir qu'il n'y a point d'ouvrages des saints Peres plus propres à être lûs de tout le monde avec édification, que ses Morales sur Job.

Dans la même lettre à Jean, il témoigne un vrai chagrin de ce qu'Anatolius son Nonce à Constantinople, avoit mis son Pastoral entre les mains de l'Empereur qui le lui avoit demandé, & de ce qu'Anastase Patriarche d'Antioche l'avoit traduit en grec; parce, dit-
„ il, qu'on ne doit pas s'occuper de ces bagatelles (c'est
„ le nom qu'il donne à ses écrits) pendant qu'on trouve
„ tant de meilleures choses.

Il nous apprend au même endroit que l'exemplaire du livre de Job dont il s'étoit servi, étoit différent des autres dans ce verset: *Je sçai que mon Redempteur vit*; mais il ne marque point en quoi consistoit la diversité.

Job 19. 25.

XI. Il nous fait aussi connoître par cette lettre qu'autrefois Claude Abbé de saint Jean de Classe proche Ravenne, qu'il appelle son tres-cher fils, ayant assisté à quelques sermons ou conférences qu'il faisoit sur les Proverbes, sur le Cantique des Cantiques, sur les Prophetes, sur les quatre livres des Rois & l'Heptateuque, il les avoit mis par écrit selon son idée & de son stile,

pour

pour en conserver la mémoire, & il en avoit composé plusieurs différens traitez. Son dessein étoit de les lire ensuite à son maître, quand il auroit le loisir d'en entendre la lecture, & de les faire corriger par lui. En effet, il les fit voir à saint Gregoire ; mais le saint Docteur trouva qu'il s'étoit éloigné de sa pensée en beaucoup d'endroits. C'est pourquoi lorsqu'il apprit que l'Abbé Claude étoit mort, il manda au Soûdiacre Jean, de faire chercher dans le Monastere de Classe tous ses écrits, & de lui envoyer au plûtôt tout ce qu'il auroit pû en trouver. La lettre de saint Gregoire au Soûdiacre Jean, de laquelle nous avons tiré toutes ces particularitez, est datée du mois de Février de l'indiction 5, qui répond à l'année 602.

XII. Nous avons parmi les œuvres de saint Gregoire un commentaire sur les seize premiers Chapitres du premier livre des Rois. C'est un fort bon ouvrage, & fort digne de ce grand Docteur. Cependant bien des raisons ont persuadé à l'Auteur de la derniere édition de ses œuvres, & à quelques autres Sçavans, que ce commentaire étoit une piece supposée. Je vais rapporter sommairement leurs raisons, & ensuite je prendrai la liberté de dire aussi mon sentiment.

1. Les auteurs contemporains, dit-on, ou ceux qui les ont suivis de prés, Paterius, saint Isidore, saint Hildefonse, &c. ne font pas mention de ce commentaire dans le catalogue des œuvres de saint Gregoire.

2. Paterius son Secretaire n'en cite aucun passage dans l'espece de commentaire qu'il a composé sur presque toute la sainte Ecriture, lequel n'est qu'un tissu des passages de saint Gregoire. Il ne parle même

AAaa

d'aucun ouvrage approchant de celui-là, quoiqu'il eût une belle occasion d'en parler, en expliquant le premier livre des Rois. Taion Evêque de Sarragoce environ l'an 650. & Alulfe Moine de Tournay vers l'an 1090. composérent aussi des commentaires qui ne sont que des collections de passages de saint Gregoire, comme l'ouvrage de Paterius; & cependant ils n'en employent aucuns qui soyent tirez du commentaire sur les Rois.

3. On prétend qu'il n'y a qu'environ deux cens ans qu'on a commencé à lui faire porter le nom de saint Gregoire dans les imprimez; car il ne le porte point dans les manuscrits, & on n'en a pû découvrir encore aucun des œuvres du saint Pape, pas même dans la Bibliothéque du Vatican où fût ce commentaire.

4. Enfin, l'Auteur du commentaire attribué à saint Gregoire, cite l'Ecriture sainte autrement que lui. Cela fait croire ou que saint Gregoire supprima si exactement tout ce recueil fait par l'Abbé Claude, duquel nous avons parlé, qu'il n'en échappa aucune copie, ou que cét ouvrage périt dans l'incendie, qui en consuma plusieurs autres, si l'on en croit Jean Diacre.

L. 4. c. 59.

Ce sont presque les mêmes raisons qui font rejetter comme supposez les commentaires sur les sept Pseaumes de la pénitence, qu'on a mis à la fin des œuvres de nôtre saint Docteur. On trouve dans l'explication du cinquiéme, une doctrine touchant la puissance royale, qui ne s'accorde point avec les sentimens de S. Gregoire, & on l'y fait parler de l'Empereur Maurice ou de Phocas, comme d'un tyran qui persécutoit l'Eglise. Saint Gregoire ne peut point parler en ces ter-

Vers. 9. & 26.

mes. Il a loüé la foi de Maurice, il a toûjours parlé de lui avec respect. Nous verrons dans la suite qu'il a parlé de l'Empereur Phocas, en des termes aussi respectueux.

Pour ce qui regarde l'exposition sur les Cantiques attribuée à saint Gregoire, quoiqu'on la trouve dans quelques manuscrits, néanmoins ce n'est pas dans les plus anciens ni dans les meilleurs. Cét ouvrage ne porte point le nom de saint Gregoire dans quelques-uns, & il y a beaucoup d'apparence qu'il a été ajoûté dans ceux qui le portent. Il est vrai que saint Hildefonse donne à saint Gregoire un ouvrage moral sur les Cantiques; mais il a pû le lui attribuer sur la simple lecture de la lettre, qui nous a donné occasion de parler de ces ouvrages. Ce qui paroît décisif, c'est que Paterius, en expliquant les Cantiques, va chercher des passages dans les autres ouvrages de saint Gregoire, & n'en apporte aucun du commentaire sur ce même livre de l'Ecriture. D'où il est aisé de conclure au moins qu'il ne l'avoit pas entre les mains. Si donc Paterius qui avoit été Secrétaire de saint Gregoire n'avoit point cét ouvrage, comment saint Hildefonse pouvoit-il l'avoir, lui qui vivoit dans le fond de l'Espagne; & d'où lui seroit-il venu plus de soixante ans aprés la mort du saint Pape? Ajoûtons à cela que Bede qui a composé son septiéme livre sur les Cantiques, des seuls passages de saint Gregoire, n'y en a inséré aucun du commentaire, qui est imprimé sous le nom de ce grand Docteur.

Saint Gregoire ne vécut pas trois ans aprés avoir écrit à Jean cette lettre, qui fait mention du recueil

de l'Abbé Claude. Il fut pendant tout le reste de sa vie accablé de maladies, & occupé d'une infinité d'affaires fort desagréables, qui l'empêchoient de travailler à de nouveaux ouvrages, ou même de revoir ceux qu'il avoit déja composez. Lui-même fait assez connoître ces indispositions dans une lettre de cette année écrite au Patrice Venance, qui l'avoit prié d'expliquer allegoriquement l'histoire de Samson. Le Saint s'en excusa sur sa santé ruinée, & sur son infirmité, qui lui appesantissoit l'esprit, & qui l'empêchoit de s'élever. Il est vrai qu'il promit en même tems de travailler sur ce sujet, si Dieu lui rendoit la santé; mais bien loin de la recouvrer, il ne fit que languir depuis ce tems-là. Ainsi nous pouvons présumer, qu'il n'eut pas la commodité de corriger ce que Claude avoit ramassé de ses homélies & de ses conférences, à mesure qu'il les faisoit; & que ne pouvant purger cét ouvrage de quantité de fautes, il aima mieux le supprimer, que de le donner si corrompu.

XIII. Voilà les raisons qu'on apporte, pour prouver que saint Gregoire n'est point auteur des Commentaires dont nous venons de parler, quoiqu'ils portent son nom. Pour dire maintenant ce que j'en pense, il me semble que ces preuves font voir évidemment que ce n'est pas saint Gregoire qui a dicté ou composé ces ouvrages tels que nous les avons. Mais il faut examiner si ce sont des restes du recueil que l'Abbé Claude avoit fait.

Il est certain que le commentaire sur les sept Pseaumes de la pénitence, n'est l'ouvrage ni de saint Gregoire, ni d'aucun Auteur contemporain. On juge par

la maniere dont il y est parlé de l'autorité Royale & Impériale, qu'il a été composé du tems du Pape Gregoire VII. & de l'Empereur Henry IV. à qui conviennent mieux qu'à Maurice ou à Phocas les reproches que l'auteur fait à cét Empereur de son tems, d'avoir troublé l'Eglise par un schisme, & de l'avoir deshonorée par la simonie; de l'avoir voulu réduire en esclavage; d'avoir exercé une puissance illégitime sur l'Eglise Romaine, & d'avoir fait ses efforts pour s'en rendre le maître, ou plûtôt le tyran.

Je croi qu'il n'est guéres moins constant, que le commentaire sur le Cantique des Cantiques n'est point l'ouvrage de saint Gregoire ni de Claude, mais d'un Auteur beaucoup plus récent. Voici ce que j'en ay découvert. Ayant lû dans le premier tome des Analectes du P. Mabillon deux extraits d'un commentaire sur les Cantiques; & les ayant confrontez avec le commentaire attribué à saint Gregoire, je les ay trouvez parfaitement semblables. C'est ce qui m'a donné lieu de faire collationner le commentaire entier d'où sont les extraits, avec celui qui est imprimé parmi les œuvres de saint Gregoire, & l'on n'y a trouvé presque aucune différence, excepté dans la Préface. Le P. Hommey a donné ce commentaire dans son Supplément des saints Peres, avec une Préface qui n'est pas si longue, que celle qu'on lit à la tête du commentaire attribué à saint Gregoire. C'est la même que le P. Mabillon a donnée, excepté qu'elle est plus courte, & qu'il y manque une page & demie de celle qu'on voit dans les Analectes. Mais à commencer par ces premiers mots: *Osculetur me*, &c. jusqu'à la fin du commentaire, tout

P. 129.

est mot à mot dans l'une & l'autre édition. La division des Chapitres se trouve même semblable; si ce n'est qu'au milieu du chapitre quatriéme à ce verset : *Tota pulchra es*, on lit : *Liber* 2. ce qui n'est pas dans l'imprimé, qui porte le nom de saint Gregoire. Mais à cela prés c'est toute la même chose.

Le P. Hommey ayant lû dans le manuscrit de saint Victor dont il s'est servi, le nom de l'Auteur désigné par ces mots : *Frater R.* a cru que c'étoit Radulfe Abbé de Fontenelles ou saint Vandrille. Le P. Mabillon croit que c'est plûtôt Robert de Tombelaine Religieux du Mont saint Michel & ensuite Abbé du Monastere de saint Vigor de Bayeux, qui n'est plus qu'un Prieuré. Cét Auteur vivoit dans l'onziéme siecle du tems de Gregoire VII. qui l'attira à Rome, & le retint toûjours auprés de sa personne, pour s'en servir dans les affaires de l'Eglise. C'est ce que dit de lui Ordri Vital, qui témoigne aussi qu'entre autres ouvrages il laissa une exposition courte, mais excellente sur les Cantiques, dont il expliquoit parfaitement bien la profondeur & les sens mystiques. Je me rends au sentiment du P. Mabillon. Il y a lieu de croire que cét Abbé a beaucoup profité du commentaire du vénérable Bede sur les Cantiques, parce que j'ai remarqué qu'il en explique plusieurs passages comme [a] Bede.

L. 8. hist. ad an. 1087.

Il ne reste plus qu'à examiner ce qu'on doit croire du commentaire sur les premiers chapitres du livre des Rois. Rathier Evêque de Verone dans le dixiéme siecle, cite ce commentaire sous le nom de saint Gregoire, & en rapporte un passage qu'on lit encore au cha-

Spicileg. tom. 2. p. 185.

[a] Voyez les versets 2. 3. 8. 9. 10. 11. 13. 15. 16. du Livre premier.

pitre 2. du livre 2. Cela prouve que du tems de cét Evêque il y avoit en Italie des manuscrits de cét ouvrage, qui l'attribuoient à S. Gregoire. Mais cela ne suffit pas pour nous persuader qu'il fût de lui, ni même que ce fût le recueil de l'Abbé Claude.

XIV. Aprés avoir parlé si souvent de l'Abbé Claude, lequel a eu tant de liaisons avec saint Gregoire, il est à propos de faire connoître qui il étoit, & ce qui le mit en si grande considération auprés de nôtre saint Pape. Il étoit Abbé de saint Jean de Classe dés l'année 591. puisque saint Gregoire écrivit dés ce tems-là à Jean Archevêque de Ravenne de se servir de cét Abbé pour racheter des captifs. Quoique son mérite fût déja connu du Pape, il en fit encore plus de cas lorsqu'il l'eut entretenu à Rome, où il étoit venu pour défendre les droits de son Monastere. Il l'y retint long-tems, & il s'en servit dans ses études sur la sainte Ecriture. Mais considérant que sa présence étoit nécessaire dans son Monastere, il aima mieux se priver du secours qu'il tiroit de lui, que de laisser plus long-tems sa Communauté privée de Pasteur. Il le renvoya donc, & il lui donna une lettre pour l'Archevêque de Ravenne, qui étoit alors Marinien, exhortant ce Prélat à honorer de son amitié une personne qu'il témoigne lui être tres-chere, & à prendre son Monastere sous sa protection. S. Gregoire venoit alors d'accorder un privilége à ce Monastere, pour le mettre à couvert des entreprises de l'Archevêque de Ravenne, & de la cupidité des Ecclésiastiques.

L. 2. ind. 10. Ep. 32.

L. 7. ind. 1. Ep. 19.

Ibid. ep. 18.

Deux ans aprés le retour de Claude en son Monastere de Classe, le Pape lui écrivit de venir passer avec lui

L. 9. ep. 72.

cinq ou six mois, continuant à lui marquer beaucoup d'amitié & de confiance. Quoique nous ne sçachions pas pourquoi Gregoire vouloit le retenir si long-tems auprés de lui, néanmoins on conjecture que son dessein étoit de revoir avec lui les recueils qu'il avoit faits de ses conférences sur quelques livres de l'Ecriture sainte. Ces ouvrages devoient être alors composez, parce qu'il y a bien de l'apparence que Claude les avoit écrits à mesure que saint Gregoire avoit fait ses explications; sans quoi sa mémoire n'auroit pas pû lui fournir long-tems aprés, les explications & les pensées de son excellent Maître. D'ailleurs, Claude mourut bientôt aprés qu'il eut reçu la lettre du Pape qui l'appelloit à Rome; ce qui nous fait douter s'il fit le voyage de Rome.

XV. Il est constant qu'il étoit mort dés le commencement de l'année 602. Les Religieux de Classe élûrent en sa place pour Abbé un d'entr'eux nommé Constance. Mais Gregoire ne voulut pas approuver ce choix, parce que Constance étoit suspect de propriété, ce qui étoit fort opposé à l'esprit de la Religion, & à l'état monastique, & parce qu'il avoit osé aller seul & sans compagnon dans un Monastere de la Marche d'Ancone, ce qui étoit contraire aux loix de sa profession. Or comment celui qui ne gardoit pas lui-même la régle, auroit-il eu soin de la faire garder aux autres, dit saint Gregoire? La Communauté élut donc Maur Cellerier du Monastere. Comme saint Gregoire ne le connoissoit que par ce qu'on lui avoit dit à son avantage, il donna ordre au Soûdiacre Jean de s'informer de sa conduite, & s'il le trouvoit capable de la supériorité,

L. 10. Ep. 22.

riorité, de le présenter à l'Archevêque Marinien, afin qu'il l'établît Abbé. Il commanda encore à Jean d'avertir ce Prélat, qu'il corrigeât quatre ou cinq Religieux du Monastere de Classe, qui étoient propriétaires, & qu'il bannît ce vice, ou comme parle même saint Gregoire, cette peste du Cloître : *parce*, dit ce saint Pape, *que si l'on souffre que les Religieux y ayent du bien en propre, l'union & la charité ne pourront plus s'y conserver comme auparavant. Qu'est-ce que l'habit du Religieux, sinon une marque de la profession qu'on fait de mépriser le monde ? Mais comment peut-on dire que les Religieux méprisent le monde, lorsqu'on voit que retirez dans le Cloître ils recherchent encore l'or ?*

Ce que nous venons de rapporter, est une preuve du zéle que saint Gregoire continuoit d'avoir pour l'observance réguliere, & pour la perfection monastique. L. 10. Ep. 54.
Lorsqu'il permettoit qu'on ordonnât Prêtre quelque Religieux, quoique ce ne fût que pour célébrer la Messe, & seulement dans son Monastere, il vouloit qu'on l'examinât, & qu'on prît garde s'il n'avoit point quelque empêchement canonique & quelque irrégularité. Ce qui me persuade qu'il ne croyoit pas que la profession monastique, comme un second baptême, effaçât toutes les taches qui rendent indigne du Sacerdoce. Mais il ne faut pas aussi croire d'un autre côté, qu'il regardât cét état comme un obstacle à l'ordination, ni qu'il le jugeât incompatible avec les fonctions ecclésiastiques. Nous avons une preuve du contraire dans la lettre qu'il écrivit à Passive Evêque de Fermo, Ibid. Ep. 15.
sans parler de plusieurs autres, desquelles nous avons déja fait mention.

XVI. L'Eglise de Teramo dans l'Abbruzze, étoit depuis long-tems privée de Pasteur, & l'on avoit bien de la peine à trouver un sujet capable de la gouverner. Saint Gregoire jetta les yeux sur Opportun, qui avoit de bonnes qualitez ; c'est pourquoi il écrivit à l'Evêque de Fermo, que s'il trouvoit cét homme exemt des crimes qui ferment la porte au Sacerdoce ; c'est à dire de ceux que les loix sacrées punissoient de mort, il devoit l'exhorter à se faire ou Moine ou Soûdiacre : & qu'aprés avoir passé quelque tems dans l'un ou dans l'autre de ces états, il falloit l'élever à la charge Pastorale, c'est à dire, comme je croi, à l'episcopat ; parceque Teramo est une ville episcopale. Cette alternative de la profession monastique ou du Soûdiaconat, que saint Gregoire propose comme une disposition nécessaire pour arriver à la dignité Pastorale, a fait croire à de sçavans Théologiens, que la profession monastique suppléoit alors au défaut du Soûdiaconat, & préparoit au Sacerdoce, bien loin d'être une cause pour en éloigner ; ce qui seroit pourtant si l'on considéroit les Moines comme des pénitens publics, parce que la pénitence publique supposoit toûjours quelque crime, & étoit une tache, dont les Ministres des Autels devoient être exemts.

CHAPITRE VI.

I. *Etrange révolution dans l'Empire. II. Dieu en avertit l'Empereur. III. Phocas est fait Empereur par l'armée. IV. Il fait mourir Maurice & ses enfans. V. Mort de Théodose son fils aîné, de l'Impératrice & de ses filles. VI. Portraits différens que les historiens grecs & les latins ont fait de Maurice. VII. Portrait affreux de Phocas. Son régne est malheureux. VIII. S. Gregoire lui envoye un Nonce. IX. Motifs du Pape, dans les loüanges qu'il donne à cét Empereur. X. Etat d'Italie. XI. Nouveaux efforts de Gregoire contre le titre d'œcuménique. XII. Brunehaut & Thierry employent sa médiation pour faire la paix avec l'Empire. XIII. Guerre entre Thierry & son frere Théodebert. Mort de Théodebert. XIV. Mort de Thierry. XV. Clotaire fait mourir ses enfans & la Reine Brunehaut. Justification de cette Princesse. XVI. Priviléges accordez par S. Gregoire à sa recommandation. XVII. Réglemens & décisions du Saint sur divers points de discipline. XVIII. Sa vigilance sur la conduite des Evêques. XIX. Son amour pour les pauvres augmente. XX. Et son détachement pour le monde. Il tâche de l'inspirer à ses amis. XXI. Il répare les dommages causez par ses Officiers. XXII. Décision touchant un Evêque malade. XXIII. Evêques d'Espagne jugez par les Commissaires du Pape. Réforme d'un Monastere dans le même Royaume.*

I. LA fin de l'année 602. où commençoit la treiziéme du Pontificat de saint Gregoire, est tres-re- 602. & 603.

marquable par l'étrange révolution arrivée dans l'Empire en la perſonne de Maurice. Nous avons déja vû comme les préludes de cette ſanglante tragédie, dans le maſſacre des priſonniers que le Roi des Avares fit égorger impitoyablement, parce que l'Empereur Maurice refuſa de les racheter pour une rançon tres-modique; ſoit qu'il l'eût fait par avarice, comme on l'a cru communément, ſoit qu'il ne fût pas fâché de laiſſer périr ces priſonniers, parce que c'étoit les reſtes de quelques légions mutinées, qu'il avoit fait même expoſer par le général Comitiole, au glaive des Avares, à deſſein de s'en défaire. Quelque motif qui l'eût fait agir, il eſt certain qu'il conçut lui-même autant d'horreur de ſon crime, que ſes ſujets, & même que ceux qui avoient plus d'interêt à venger la mort des ſoldats qu'il avoit fait ainſi périr. Afin donc d'expier un ſi grand crime que ſa conſcience lui reprochoit ſans ceſſe, il écrivit à tous les Patriarches, & à tous les Moines, particuliérement à ceux de Jeruſalem, qu'ils demandaſſent à Dieu pour lui la grace d'être puni de ſes fautes dans cette vie, & non pas dans l'autre. C'étoit la priére qu'il faiſoit lui-même à Dieu, touché d'un vif ſentiment de pénitence. Auſſi fut-il exaucé, comme Dieu le révéla à ſaint Theodore Siceote Religieux & Evêque célébre dans l'Orient, & comme il le fit même connoître en ſonge à Maurice.

Cedrenus. Theophanes.

II. Il avoit été averti auparavant de ſe donner de garde d'un homme dont le nom commençoit par *Ph.* Cela le fit entrer d'abord en quelque défiance de Philippicus, qui avoit épouſé ſa ſœur. Mais on dit que Dieu lui fit voir en ſonge, que Phocas étoit celui à qui il ſe-

roit livré, & qu'il le feroit mourir avec ſa femme & les Princes ſes enfans. L'Empereur ne fut pas plûtôt éveillé, qu'il dépêcha un Officier de ſes gardes vers Philippicus, avec ordre de le lui amener. Comme il étoit encore nuit lorſque cét Officier alla pour exécuter ſes ordres, Philippicus qui n'ignoroit pas les ſoupçons que l'Empereur avoit conçus de lui, ſe crut perdu. Il ſe prépara donc à la mort en bon Chrétien, & il reçut la ſainte Communion. Enſuite il ſortit laiſſant ſa femme dans les gémiſſemens, revétuë d'un cilice & couverte de cendre.

Si-tôt qu'il approcha de l'Empereur, il ſe jetta à ſes genoux; mais Maurice, aprés avoir fait ſortir l'Officier qui l'accompagnoit, ſe proſterna lui-même à ſes pieds, le priant de lui pardonner les ſoupçons injurieux
qu'il avoit eus de ſa fidélité: Je vous regardois, lui dit- «
il, mon cher frere, comme ayant de mauvais deſſeins «
ſur ma vie; mais j'ay connu vôtre innocence. La gra- «
ce que je vous demande eſt de me dire ſi vous connoiſ- «
ſez dans mes armées un ſoldat appellé Phocas? J'en «
connois un, Seigneur, répondit Philippicus; & c'eſt «
celui qui ayant été député de l'armée vers vôtre Maje- «
ſté, lui parla ſi inſolemment. En effet, Phocas perdit ſi fort le reſpect en cette occaſion, qu'un Patrice qui étoit préſent lui donna un ſouflet, pour lui apprendre Theoph.
à parler. L'Empereur demanda à Philippicus quel homme étoit ce Phocas. C'eſt un lâche, repartit Philippi- «
cus, & avec cela il eſt fort cruel. Si cela eſt, dit Mau- «
rice, c'eſt mon meurtrier, que Dieu m'a fait connoî- «
tre en ſonge. Alors il lui raconta la viſion qu'il avoit «
euë. Le lendemain Magiſtrien qu'il avoit dépêché vers

les plus ſaints perſonnages d'entre les Evêques & les Moines, pour obtenir par leurs priéres, que Dieu le punît en cette vie, & lui fît miſéricorde en l'autre, retourna lui dire de leur part, que nôtre Seigneur l'avoit exaucé. Voici de quelle maniere ſa prédiction s'accomplit.

III. Les peuples étoient mécontens d'avoir vû ravager la Thrace & les Provinces voiſines par les barbares, qui étoient venus juſqu'aux portes de Conſtantinople. Ils ſe plaignoient hautement, de ce que l'Empereur, bien loin de défendre courageuſement l'Empire, en avoit fait périr les principales forces, & laiſſé égorger tant de priſonniers capables de le ſoûtenir ſur ſon penchant. L'armée murmuroit encore plus librement & plus inſolemment. L'Empereur lui avoit envoyé ordre de paſſer le Danube, & de prendre des quartiers d'hyver au delà. Comme les troupes en ſouhaitoient de meilleurs & de plus commodes, elles excitérent une ſédition; & dans une aſſemblée tumultuaire, Phocas qui n'étoit qu'un ſimple [a] Capitaine, fut proclamé Empereur, ayant été élevé ſur un bouclier, ſelon la coûtume, & ſalué de toute l'armée.

Pierre frere de Maurice, qui avoit porté ſes ordres à l'armée pour la faire hyverner contre ſon gré, au delà du Danube, ayant appris tout ce qui ſe paſſoit, vint en diligence à Conſtantinople en informer l'Empereur. Cependant Phocas s'avançoit vers la ville impériale à la tête des troupes mutinées. Maurice n'ayant nulles forces conſidérables à lui oppoſer, ſe jetta dans

a Paul Diacre dit qu'il étoit Ecuyer du Patrice Priſcus, dont nous avons parlé cy-deſſus, l. 3. ch. 5. §. 17. *A Phocâ qui fuit Strator Priſci Patricii occiditur*, l. 4. c. 27.

un vaisseau avec l'Impératrice & les Princes ses enfans. Mais il fut repoussé par la tempête, & la nuit suivante la goute le prit si fort aux pieds, qu'il lui fut impossible de fuïr.

Le nouvel Empereur fut reçu à 7 mille de la ville, par le peuple, par le Sénat, & même par le Patriarche accompagné de son Clergé. Cyriaque le sacra avec les cérémonies ordinaires, & cinq jours aprés sa femme Leontia fut couronnée Impératrice & déclarée Auguste.

IV. On fit de grandes réjoüissances dans Constantinople pour célébrer l'avénement de Phocas à l'Empire. Il arriva qu'au milieu d'un spectacle du cirque, auquel le nouvel Empereur assista, on entendit nommer l'Empereur Maurice dans une émotion populaire; comme si l'un des partis l'eût reclamé à son secours. Cela fit souvenir Phocas, que Maurice vivoit encore; & sur le champ il l'envoya chercher, avec ordre qu'on lui amenât les Princes ses enfans. Le pauvre Empereur fut conduit devant lui, accompagné de ces * petits Princes, qu'on n'avoit pû sauver. Le tiran commanda qu'on immolât à sa fureur les enfans aux yeux de leur pere, lequel par un effet merveilleux de la grace & de la constance chrétienne, ne fit que dire pendant cette cruelle exécution: *Vous êtes juste, Seigneur, & vôtre jugement est tres-équitable*. Ayant même reconnu Ps. 118. que le plus jeune de ses enfans avoit été caché par sa nourrice, qui avoit mis son propre fils en sa place, il ne voulut pas souffrir que ce pauvre innocent fût égorgé, pour sauver la vie au petit Prince; & se souvenant de l'arrêt du Ciel, qui le condamnoit lui & toute sa

* Quelques-uns disent qu'il y en avoit trois. D'autres cinq.

maiſon à périr, il le fit amener. Il reçut enſuite le coup de la mort, avec la même patience & la même conſtance, qu'il l'avoit vû donner à ſes enfans.

V. Théodoſe ſon fils aîné, qu'il avoit fait Céſar, & aſſocié à l'Empire, étoit allé par ſon ordre à la Cour du Roi de Perſe pour lui demander ſecours dans une néceſſité ſi preſſante. Il y avoit lieu d'eſpérer que ce Monarque, qui étoit redevable à Maurice de ſon rétabliſſement ſur le trône, lui donneroit des marques de ſa reconnoiſſance en cette occaſion. Mais Théodoſe fut pris à Nicée en Bythinie, par les partiſans de Phocas, qui lui ſignifiérent l'arrêt de ſa mort. Il s'y ſoûmit, avec une fermeté qui les ſurprit. Il demanda ſeulement le tems de recevoir les ſacrez myſteres; & aprés avoir ſatisfait à ſa devotion, il alla courageuſement au lieu du ſupplice, & il donna ſa tête au bourreau, qui la lui trencha.

L'Impératrice Conſtantine & ſes trois filles s'étoient retirées dans un Monaſtere, & le Patriarche Cyriaque avoit parole de Phocas, qu'on les y laiſſeroit vivre. Mais l'Empereur manqua bien-tôt à ſa promeſſe, & ces Princeſſes eurent le même ſort que Maurice. Pierre ſon frere, pluſieurs grands Seigneurs, & la plûpart des principaux Officiers de l'Empire, qui étoient ou ſes parens ou ſes amis, furent auſſi condamnez à perdre la vie. Les ſoupçons que Maurice avoit conçus de Philippicus ſon beau-frere, le ſauvérent avec Gordia ſa femme; car Phocas permit que le mary fût raſé & engagé enſuite dans les Ordres ſacrez. Pour Gordia elle fut voilée.

VI. Quelques exemples de vertu que Maurice eût

donné

donné pendant sa vie, une mort si chrétienne fit encore mieux connoître sa religion, sa soûmission aux ordres de Dieu, & son peu d'attachement à la souveraine dignité dont il étoit revétu depuis long-tems. Les historiens grecs ont fait de ce Prince un portrait fort avantageux. Ils l'ont loüé de sa valeur, de sa prudence, de son habileté dans la conduite des affaires, de sa constance dans les travaux, de sa magnificence à orner de superbes édifices les principales villes de l'Empire, où il fit élever particuliérement de belles Eglises. Sa libéralité envers les pauvres, sa modération à l'égard de ses sujets, ausquels il remit la troisiéme partie des tributs qu'ils payoient à ses prédecesseurs, son amour pour les beaux arts & pour les sciences, honorant ceux qui les cultivoient, & sur tout sa solide pieté, ont aussi été la matiere feconde des éloges que les Grecs lui ont donnez.

Simocatta, Theoph. Cedrenus, &c.

Jean Diacre auteur de la vie de saint Gregoire le Grand, en a parlé bien autrement, ne faisant pas difficulté de le traiter de tyran, lui reprochant une sordide avarice, les injustices, les rapines sur le peuple & sur les gens de guerre, & l'appellant ennemi de Dieu, parce qu'il avoit été opposé à saint Gregoire en quelques affaires. J'avoüe même que nôtre saint Pape, qui avoit loüé hautement ses excellentes qualitez pendant sa vie, écrivit aprés la mort de ce Prince quelques lettres qui ne font pas porter un jugement favorable de son gouvernement, comme nous le marquerons bientôt.

L. 3. c. 50. & 56. L. 4. c. 10. in tit. 16. &c.

Ce qui me paroît de plus certain, c'est que Maurice fut un grand Empereur fort digne du trône, mais qu'il

ne fut pas exemt de défauts. Qu'il eut le malheur d'être obsedé de mauvais Conseillers, entre lesquels on doit compter les Patriarches de Constantinople qui étoient piquez contre le Pape. Qu'il fit bien des fautes par leurs sollicitations, & qu'il n'eut pas pour saint Gregoire tous les égards qu'il devoit avoir pour un si digne Vicaire de JESUS-CHRIST. Mais cela n'est pas capable d'effacer tout le bien qu'il fit en faveur de l'Eglise, aussi bien que de l'Empire; sur tout si nous considérons que le bien qu'il a fait est venu de lui, aprés Dieu, & que les fautes qu'il fit devoient être plûtôt imputées à son Conseil & à ses Ministres, qu'à lui-même.

VII. On remarquoit en Phocas des mœurs fort opposées. Le portrait que quelques [a] historiens en ont laissé fait peur. C'étoit un soldat de naissance obscure, sans éducation, sans honneur, sans mérite, lâche, cruel, addonné au vin & aux femmes; n'ayant rien de l'homme, pas même la figure, tant il étoit laid & hideux. Son avenement à la couronne fut le commencement de la ruïne & de la décadence de l'Empire, qu'on vit depuis devenir la proye des Perses, & ensuite des Sarrazins. Cosroés Roi de Perse voulant venger la mort de Maurice, qui l'avoit autrefois rétabli dans ses Etats, déclara la guerre aux Romains, se rendit maître de l'Armenie, la Cappadoce, la Syrie, la Palestine, la Phénicie, & fit des courses jusqu'à Calcedoine,

[a] Cedren.

[a] Cedrenus dit qu'il étoit petit & laid, d'un regard terrible: qu'il avoit les cheveux roux, que ses sourcils épais se joignoient ensemble; qu'il avoit à la joüe une cicatrice, qui paroissoit noire quand il se mettoit en colere; qu'il étoit addonné au vin & aux femmes, cruel, sanguinaire, sans miséricorde. Il ajoûte que l'Impératrice Leontia lui étoit fort semblable en mœurs.

à la vûë de Constantinople. Les Provinces de l'Europe étoient en même tems desolées par les Avares, les Esclavons, & plusieurs autres barbares, que Phocas n'avoit pas le courage de repousser, aimant mieux répandre le sang de ses propres sujets, & particuliérement des plus puissans, pour profiter de leurs biens, que de verser celui des ennemis. Heraclius lui fit porter la peine de tant de crimes, aprés environ huit ans de tyrannie, lui ayant fait couper les pieds, les mains, ce qui distingue le sexe, & enfin trancher la tête.

Nicephore & ceux qui ont parlé plus favorablement de Phocas, ont eu égard au commencement de son Empire, où il feignit d'être fort zélé pour la Religion, libéral aux Eglises & aux gens de lettres, & doux à ses sujets. Ce fut alors que saint Gregoire lui écrivit, aussi bien qu'à l'Impératrice Leontia sa femme, en des termes fort respectueux, & qu'il leur marqua sa joye de leur avénement à l'Empire, se promettant toute sorte de bonheur pour la République sous leur gouvernement, aprés les tems fâcheux qu'on avoit eu à essuyer. L. 11 Ep. 38. 45. & 46.

VIII. Le nouvel Empereur s'étoit plaint au Pape, de ce qu'il n'avoit pas trouvé à Constantinople un Nonce qui y residât de sa part, parce qu'Anatolius qui avoit succedé à Sabinien, étoit mort, Gregoire lui répondit que les mauvais traitemens qu'on avoit fait à ses Nonces sous l'Empereur son prédecesseur, l'avoient empêché d'en envoyer un depuis quelque tems. Qu'il n'y avoit alors personne qui voulût se charger d'un tel emploi, & qui ne tremblât quand on le lui proposoit. Qu'ainsi il n'avoit pas voulu faire de violence à ses Officiers, ni leur mettre sur les épaules

un fardeau si pesant. En effet, la contestation survenuë au sujet du titre d'œcuménique, faisoit regarder les Nonces du Pape de mauvais œil à la Cour Impériale. Ils avoient ordre de ne point communiquer avec le Patriarche, lequel ayant beaucoup de crédit auprés de l'Empereur, & étant ordinairement le chef de son conseil pour les affaires ecclésiastiques, lui inspiroit tout le chagrin qu'il avoit lui-même contre le Pape, & „ contre ses Ministres. Mais, ajoûte nôtre grand Saint, „ depuis que vôtre Clemence est montée sur le trône, „ par une disposition particuliére de la grace du Tout- „ puissant, ceux même qui auparavant avoient tant de „ crainte d'être envoyez à la Cour Impériale, s'empres- „ sent aujourd'hui d'aller faire les fonctions de Nonce „ auprés de vous, par un effet de la joye que le nouveau „ régne leur a causé.

Saint Gregoire choisit pour cét emploi [a] Boniface qui avoit été premier Défenseur. Il le fit Diacre, afin qu'il eût le caractére nécessaire à un Nonce. Il le chargea d'une lettre respectueuse pour l'Empereur, & supplia ce Prince d'ajoûter foi à ce que le nouveau Nonce lui diroit, touchant le déplorable état de l'Italie, & en particulier de Rome, qui étoit assiegée depuis 35. ans par les Lombards, & continuellement exposée à leurs insultes. La lettre à Leontia étoit un compliment sur sa nouvelle dignité, accompagné de bien des vœux que le saint Pape faisoit en sa faveur, souhaitant qu'elle imitât l'Impératrice Pulcherie, laquelle le Concile de Calcedoine appella une nouvelle Helene, à cause de son zéle ardent pour la foi.

Ibid. Ep. 45.

[a] Il fut ensuite Pape sous le nom de Boniface III.

IX. Jean Diacre dit que ſaint Gregoire n'épargna pas les loüanges à Phocas, ſoit afin de l'addoucir & de le rendre plus favorable à l'Egliſe Romaine que n'avoit été Maurice, ſoit afin de lui apprendre par tout le bien qu'il diſoit de lui, ce qu'il étoit obligé de faire, (car ſouvent les éloges qu'on donne ſont des leçons qu'on fait, & plûtôt des inſtructions pour l'avenir, qu'une approbation du paſſé) ſoit parce qu'il ne prévoyoit pas que ſon gouvernement dût dégénérer en tyrannie. Au reſte, on ne peut pas blâmer ce ſaint Pape d'avoir reconnu pour Empereur, celui qu'il voyoit depuis plus de ſix mois univerſellement reconnu dans tout l'Empire, & ſans nulle conteſtation. Car Phocas fut couronné au mois de Novembre de 602. & la premiere lettre que ſaint Gregoire lui écrivit, eſt datée du mois de Juin ſuivant. Les images de ce Prince & de ſa femme Leontia avoient été reçuës à Rome dés le mois de May avec de grandes acclamations du peuple, & le Pape ne pouvoit pas refuſer ſeul de ſe ſoûmettre à celui, que Dieu viſiblement vouloit faire régner, pour punir les crimes des peuples. Saint Gregoire fit mettre les images de l'Empereur & de l'Impératrice dans la Chapelle de ſaint Ceſarius, au dedans du Palais.

L. 4. c. 23.

L. 11. Ep. 1.

X. Cette révolution devoit faire craindre beaucoup pour les affaires d'Italie, & les mettre encore en plus mauvais état qu'elles n'étoient auparavant. Nous apprenons de ſaint Gregoire, qu'il y eut cette année de petites tréves entre les Romains & les Lombards, deſquels Tilquin étoit le chef; que ce Capitaine relâcha tous les priſonniers qu'il avoit faits, & qu'il les renvoya

avec tout ce qu'on leur avoit pris ; & que cependant il étoit fort en colere contre l'Exarque Smaragde, qui lui avoit tué de ses gens ; ce qui faisoit craindre qu'il ne se vengeât même pendant la tréve, s'il en trouvoit l'occasion. Saint Gregoire témoigne aussi qu'il avoit dépêché un des siens pour traiter avec les Pisans, mais qu'il n'en avoit pû rien obtenir. De la maniere dont il parle des Pisans, il semble qu'ils étoient dés-lors libres, comme ils l'ont été depuis lorsqu'ils étoient en République ; car on infére des paroles de saint Gregoire qu'ils avoient la liberté de faire la paix, ou de ne la pas faire. Il paroît aussi par la lettre du saint Pape, qu'ils étoient en ce tems-là puissans sur mer. On sçait les belles actions qu'ils ont faites par mer contre les Sarrazins, au secours des Chrétiens du Levant, les victoires qu'il remportérent sur les mêmes ennemis en Afrique, & comment ils délivrérent la Sardaigne de ces barbares.

XI. Le Pape voulut profiter du changement arrivé dans l'Empire, pour obliger le Patriarche de Constantinople à renoncer au titre d'œcuménique. Il lui écrivit pour l'y exhorter, & il fit agir son Nonce auprés de Phocas, afin que ce Prince l'y contraignit. La chose ne réüssit qu'àprés la mort de nôtre Saint, lorsque Boniface que nous venons de voir envoyé par lui Nonce à Constantinople, fut monté sur la Chaire de saint Pierre sous le nom de Boniface III. Car alors l'Empereur n'étant pas content de Cyriaque, fut fort aise de le mortifier, en le dépoüillant d'un titre vain, qu'il eut autant de peine à quitter, que s'il eût renfermé quelque chose de réel.

Ibid. Ep. 47.

XII. Avant la mort de Maurice, ou avant qu'elle eût éclaté, la Reine Brunehaut avoit envoyé deux Ambassadeurs à Rome, pour conférer avec le Pape touchant la paix qu'elle vouloit affermir entre l'Empire & la France, & pour le consulter là-dessus en secret. Le Saint dans la réponse qu'il fit à la lettre de la Reine, lui promit de n'oublier rien de ce qui seroit nécessaire pour faire réüssir son dessein, & de lui rendre compte de ce qu'il auroit fait. Il écrivit la même chose au Roi Thierry, de qui il avoit reçu des lettres sur le même sujet. Comme nous voyons en cette occasion Thierry Roi de Bourgogne agir separément, & sans qu'il soit fait nulle mention de son frere Theodebert Roi d'Austrasie, on a quelque sujet de croire que ces deux jeunes Princes étoient déja broüillez. Ils furent invincibles, tant qu'ils demeurérent unis. Ils gagnérent une grande bataille sur Clotaire leur cousin à Dormeil en Gâtinois, & ils ne lui accordérent la paix qu'à condition qu'il leur abandonneroit Paris & presque tout son Royaume; en sorte qu'il demeura, pour ainsi dire, seulement Roi de Roüen, & de ce qui en compose le Diocése.

Ibid. Ep. 8.

Ep. 9.

Les deux freres ne furent pas moins heureux contre les Gascons, qui s'étoient jettez sur le païs enfermé entre la Garonne & les Pyrenées. Ils les défirent & les obligérent à recevoir de leur main un Duc pour les gouverner. Cette prospérité les accompagna jusqu'au commencement du septiéme siecle, c'est à dire presque jusqu'au tems où nous sommes. Mais la division se mit bien-tôt aprés entr'eux, au sujet de quelques terres dans la Champagne, le Suntgovv & le Turgovv, que

leur pere Childebert avoit démembrées du Royaume d'Austrasie, pour les joindre au Royaume de Bourgogne.

XIII. Theodebert redemanda ces païs, & Thierry fut obligé de les lui ceder, se voyant trahi par les grands de son Royaume. Son frere, par les intrigues de Clotaire, lui demanda encore la restitution de l'Alsace, qui avoit aussi été autrefois du Royaume d'Austrasie. Mais Thierry résolu de défendre ses états, mit une grande armée sur pied, alla au devant de son frere vers Toul, dont il s'empara, lui donna bataille, le mit en fuite, & le contraignit de se chercher une retraite dans Cologne. Theodebert y ayant assemblé une nouvelle armée, hazarda une seconde bataille à Tolbiac, ou Zulpich; mais il la perdit. Il fut même fait prisonnier avec son fils Meroüée. Le vainqueur étoufant tous les sentimens de la nature, fit écraser la tête à son neveu Meroüée, & envoya son frere prisonnier à [a] Châlons, ou apparemment il le fit mourir bien-tôt aprés, parce qu'il n'est plus parlé de ce Prince dans l'histoire.

Fredegarius c. 38.

XIV. Thierry éprouva quelque tems aprés la vengeance divine sur sa personne & sur toute sa maison. Il semble qu'il ne s'étoit emparé du Royaume de son frere, que pour y trouver sa sépulture. Car il tomba malade à Mets, & il y mourut peu de tems aprés sa conquête en 613. Il laissa d'une [b] concubine quatre fils, Sigebert,

Fredeg. c. 39.

[a] Châlons sur Saone qui étoit du Royaume de Bourgogne, & même comme la capitale.

[b] Ce nom signifioit souvent une femme legitime, qu'on n'épousoit pas avec tant de solemnité que les autres.

Sigebert, Childebert, Corbe & Meroüée. Brunehaut vint à Mets, pour mettre ordre aux affaires de ces Princes dont elle étoit bisayeule. Mais Arnoul, Pepin & tous les grands d'Austrasie les trahirent, pour se soûmettre à Clotaire. Brunehaut crut trouver plus de sureté pour sa personne, & pour ses petits fils dans le Royaume de Bourgogne. Mais Garnier qui y étoit Maire du Palais, la livra avec ces pauvres Princes, à Clotaire leur mortel ennemi. Childebert se sauva néanmoins; & depuis on n'en a point oüi parler que dans les généalogies fabuleuses de quelques maisons [a] souveraines, qu'on veut en faire descendre. a

XV. Clotaire fit mourir les Princes, par la seule raison qu'il vouloit s'assurer leurs états. Pour Brunehaut, on lui fit son procés, & elle fut condamnée à être attachée à la queuë d'un cheval indomté, & traînée, jusqu'à ce que son corps fût mis en pieces. Ceux qui ont entrepris de rétablir sa mémoire, disent que Clotaire devenu alors Roi de toute la Monarchie françoise, la fit condamner pour les crimes dont lui-même étoit auteur. Que son procés lui fut fait par les mêmes rebelles qui l'avoient trahie. Que le Moine Jonas l'auteur le plus digne de foi qui ait attaqué sa réputation, & qui étoit le plus proche de ces tems-là, n'étoit pas bien instruit, mais qu'il s'étoit laissé persuader par les bruits populaires, qui sont toûjours fort desavantageux aux Princes, lors qu'aprés une longue prospérité, ils meurent malheureux. Car comme la flatterie n'a gardé aucune mesure à leur égard pendant qu'ils ont vécu,

In vita S. Columb.

DDdd

a Voyez Joseph de la Salas dans son livre intitulé, *Fama austriaca*.

la calomnie n'en garde point aussi lorsqu'ils ne vivent plus. Cette digression pour la justification de Brunehaut, peut aussi servir à justifier la conduite de saint Gregoire qui l'a fort loüée, & particuliérement dans une lettre qu'il lui écrivit au commencement de cette année.

L. 11. Ep. 8. XVI. Il dit dans cette lettre, qu'elle est aussi attachée à Dieu, & à tout ce qui regarde son culte, au milieu des agitations de la Cour & des soins de la Royauté, dont elle soûtenoit tout le poids, que si elle n'avoit point eu d'autre occupation que celle de servir le Seigneur, & de défendre les interêts des lieux saints. Elle avoit fait bâtir & fondé dans la ville d'Autun un hôpital, dont Senateur Prêtre & Abbé eut l'administration, & deux Monasteres, l'un sous le titre de saint Martin pour des hommes, dont Lupon Prêtre fut le premier Abbé, & l'autre appellé de sainte Marie pour des filles, duquel Thalassie fut la premiere Abbesse. La Reine obtint du Pape des priviléges fort amples pour ces Maisons. On les voit dans le recueil des lettres de saint Gregoire, & M. de Goussainville qui les combat de toutes ses forces, reconnoit qu'ils sont dans tous les manuscrits, tant de Rome que d'ailleurs. Je n'entreprends ni de les défendre, ni de les condamner. On peut voir ce qui a été fait pour & contre, & je dois m'abstenir d'en parler, parce que je pourrois être suspect. Il seroit à propos que la question fût examinée par des personnes desintéressées; mais la difficulté est d'en trouver. Reprenons la suite des actions de saint Gregoire.

Ibid. Ep. 10. 11. & 12.

L. 11. Ep. 7. XVII. Dans sa lettre à Brunehaut dont nous venons de parler, & dans la précedente adressée à Ethe-

rius Archevêque de Lion, il répond à une queſtion qui lui avoit été proposée. Un Evêque de France étoit devenu comme inſenſé d'un mal de tête extraordinaire, qui le rendoit incapable de ſes fonctions. Etherius & la Reine Brunehaut conſulterent nôtre ſaint Pape, ſur ce qu'il falloit faire en ce cas. Il répondit qu'il ne devoit pas être déposé, le ſeul crime méritant la dépoſition, & non pas la maladie ſoit de corps ſoit d'eſprit. Que cependant s'il avoit de bons momens, on pouvoit lui ſuggerer de préſenter requête pour demander qu'on lui donnât un ſucceſſeur, & qu'on remplît ſa place. Que s'il n'avoit point de relâche dans ſon mal, il falloit lui chercher un Coadjuteur de bonnes mœurs, & d'une vie exemplaire, qui pût prendre ſoin des ames, & ſuccéder aprés la mort de l'Evêque malade. Que s'il conſentoit qu'un autre Evêque fût mis en ſa place, il falloit toûjours lui réſerver une penſion pour ſon honnête entretien.

La Reine avoit fait demander au Pape par ſes Ambaſſadeurs, qu'il envoyât en France un Légat, pour y tenir un Concile, & pour corriger tous les abus qui s'étoient gliſſez contre les Canons, dont il devoit maintenir l'obſervation, comme ſouverain Pontife. Gregoire lui promit de lui donner ſatisfaction; & pour obſerver lui-même les Canons, il déclara qu'un [a] bigame pour lequel on lui avoit écrit, ne pouvoit recevoir l'ordination, ſelon les régles eccléſiaſtiques, dont il ne devoit pas entreprendre de diſpenſer. a

Il ne pouvoit conſentir qu'on élevât à l'Epiſcopat

a C'eſt celui qui a été marié au moins deux fois.

Ibid. Ep. 19. un laïque, quelque grand que fût son mérite; & il écrivit au Clergé, au Senat & au peuple de Palerme, que s'ils faisoient choix d'un pareil sujet pour leur Evêque, non-seulement il ne permettroit pas qu'on l'ordonnât, mais que même ils ne pourroient obtenir pardon de cette faute, quelques intercesseurs qu'ils employassent, mais qu'il les puniroit rigoureusement, les uns en leur interdisant l'exercice de leurs ordres, les autres en les retranchant de la communion.

Ibid. ep. 14. XVIII. Il demandoit que ceux qu'on faisoit Evêques fussent sçavans dans l'intelligence de la sainte Ecriture. Il employoit d'abord les avertissemens charitables pour corriger les Evêques; & ses Officiers qui étoient distribuez dans les Provinces, avoient charge (Ibid. Ep. 22.) de leur faire des remontrances en particulier, quoiqu'ils ne fussent ordinairement que simples Clercs ou Soûdiacres; & si les Evêques ne profitoient pas de leurs avis, ils le faisoient sçavoir au Pape. Ainsi l'on trouve dés-lors des exemples de ce pouvoir si étendu qu'exercent de simples Clercs, agissant comme Ministres de l'autorité souveraine, qui réside dans le chef de l'Eglise & le Vicaire de JESUS-CHRIST. Quelquefois aussi saint Gregoire vouloit que ses Officiers avertissent les Evêques de leurs fautes, en présence d'autres (Ibid. ep. 31.) Evêques, ou de quelques personnes de considération; mais apparemment ce n'étoit qu'aprés que les avis secrets avoient été inutiles. Il leur donnoit encore pouvoir de les assembler, pour les exhorter de sa part à (Ibid. ep. 35.) faire mieux leur devoir. Il faut néanmoins remarquer que c'est à l'égard des Evêques d'Italie & de Sicile, qui étoient soûmis plus immédiatement à l'Eglise de

Rome, que saint Gregoire en usa ainsi.

Une des choses que saint Gregoire trouva plus à reprendre dans quelques Evêques, fut qu'ils étoient à charge à leurs Curez, lorsqu'ils alloient en divers endroits de leur Diocése, pour y donner la confirmation aux enfans. Les Evêques de Sicile étoient convenus de se contenter de certaine somme, que les Curez s'obligeoient de payer pour les Clercs, qui accompagnoient leur Evêque dans ses voyages; & nôtre saint Pape voulut qu'on n'exigeât rien davantage. Le Concile de Trente, pour retrancher tous les abus, a défendu aux Evêques de recevoir de l'argent sous le titre de procuration, ou sous quelqu'autre titre, nonobstant même les coûtumes immémoriales; & il ne leur a permis que de prendre leur nourriture, encore moderément & frugalement; à moins que ceux qui sont obligez de leur fournir la subsistance, n'aiment mieux donner l'équivalent en argent. Quoique Gregoire ne pût souffrir que les Evêques fussent attachez à l'argent & sujets à l'avarice, néanmoins il exigeoit d'eux qu'ils prissent un fort grand soin des biens de l'Eglise, que la Providence leur avoit confiée; & lorsqu'ils les négligeoient il les reprenoit charitablement, parce qu'il regardoit ces biens comme le patrimoine des pauvres.

Ibid. Ep. 22.

Sess. 24. de Reformat. c. 3.

L. 11. ep. 50.

XIX. Son zéle à soulager les pauvres, que nous avons vû si ardent dés le commencement de sa vie, augmenta toûjours plûtôt qu'il ne diminua. Il est à propos de le representer ici, en rapportant une partie de la lettre qu'il écrivit à un Seigneur nommé Julien, pour le blâmer de ce qu'il ne lui avoit pas fait sçavoir plûtôt les nécessitez que souffroit un Monastere qu'il

Ibid. ep. 25.

» avoit fait bâtir : Si j'ay eu de la joye en ouvrant la let-
» tre que j'ay reçuë de vôtre Grandeur, je n'ay pas sen-
» ti moins de tristesse en la lisant, par ce que vous m'y
» avez marqué, que la honte vous avoit long-tems em-
» pêché de me dire ce que vous auriez dû me découvrir
» plûtôt. Il est constant qu'on aime peu, celui devant
» qui on rougit & on a honte. Et voilà ce qui fait mon
» chagrin. J'apprens par vôtre conduite que je suis moins
» aimé de vous que je ne pensois. Il faut même que vous
» me méprisiez beaucoup, puisque vous ne me procu-
» rez pas les moyens de mériter la récompense, comme
» vous devriez faire continuellement. Devriez-vous donc
» avoir honte de me parler même jusqu'à l'importunité
» de faire des aumônes ? Ne sçavez-vous pas que les biens
» qui sont entre mes mains, ne sont pas à moi, mais aux
» pauvres, & que je les ay reçus pour les leur distribuer ?
Aprés l'avoir bien blâmé de sa trop grande retenuë, & de cette honte dont il s'étoit senti offensé, parce qu'elle l'avoit privé de la consolation singuliere qu'il auroit euë en pourvoyant à ses besoins, il l'avertit qu'il a donné ordre de lui fournir tous les ans dix sous d'or, qu'il devoit recevoir comme de la main de saint Pierre.

Ibid. ep. 28.

XX. Sa charité pour les pauvres s'étendoit jusqu'à Jerusalem, & il fournit de l'argent abondamment pour y faire bâtir un hôpital. Cette libéralité, ou plûtôt cette profusion, venoit en partie du détachement qu'il avoit de la vie. Il écrit au Prêtre Philippe, qui étoit
» chargé de faire bâtir cét hôpital de Jerusalem : Priez
» pour moi avec toute l'ardeur possible, afin que le Sei-
» gneur me fasse la grace de me retirer de la vie présen-
» te comme d'une mer orageuse, & qu'il me fasse repo-

ſer dans le port de la vie éternelle. Car je me trouve «
ici dans une fort grande oppreſſion, par les armes des «
ennemis ; & je ne ſouffre pas moins par le tumulte des «
affaires. Mais ſi vous m'aimez, donnez-m'en des preu- «
ves par vos prieres, & faites que j'en reſſente les ef- «
fets, en me procurant une promte délivrance de tant «
de maux, & de tant de troubles dont je ſuis affligé. «

Ce ſaint homme ſi détaché de la terre, comme il paroît par ces paroles, s'efforçoit d'inſpirer le mépris qu'il avoit de la vie aux perſonnes de qualité, qu'il voyoit enyvrées de l'amour du monde. Quoiqu'on ne correſpondît pas à ſes bons deſſeins, il ne ſe rebutoit pas ; ſe ſouvenant de l'avis que ſaint Paul donne aux Paſteurs, d'annoncer les véritez céleſtes, & de preſſer (2. Tim. 4. 2.) les hommes, même juſqu'à l'importunité. Voici ce qu'il écrit à une Dame nommée Euſebie, qui étoit fille de Ruſticienne, pour laquelle il avoit beaucoup de
conſidération : Quoi qu'ayant l'eſprit occupé de vos « (L. 11. Ep. 39.)
richeſſes, & peut-être des embarras tumultueux de la «
ville impériale, vous m'ayez mis en oubli & négligé «
les lettres que je vous ay écrites, & les viſites que je «
vous ay renduës par cette voye, néanmoins il eſt de «
mon devoir de rechercher par une charité pleine de «
tendreſſe & par des exhortations, les cœurs de mes «
enfans, lors même qu'ils s'éloignent & qu'ils ſe dé- «
tournent de moi. C'eſt pourquoi aprés avoir ſalué vô- «
tre Excellence comme je dois, je l'exhorte à ſe déga- «
ger des troubles & des agitations inutiles de la ville, «
& à penſer plûtôt aux choſes qui regardent vôtre ame, «
qu'à ce qui concerne vôtre corps. Conſidérez que tout «
paſſe. Remettez-vous devant les yeux tous les jours, «

„ & même à tout moment, ce terrible examen que viendra faire le Juge sévére que nous attendons. Que le „ Dieu tout-puissant fasse entrer dans vôtre cœur par le „ soufle de son esprit, ces grandes véritez, &c.

XXI. Aprés avoir apporté tant d'exemples de la libéralité presque prodigue de saint Gregoire, qui étoit une suite de son peu d'attachement pour les choses de la terre, il semble qu'il ne soit pas nécessaire de dire, qu'il étoit fort éloigné de retenir le bien d'autrui. Néanmoins comme nous voyons tous les jours des personnes faire de grandes aumônes & des fondations d'éclat, sans se mettre en peine de payer leurs dettes, & de faire des restitutions d'obligation, élevant la miséricorde au dessus de la justice dans un mauvais sens; il est à propos de leur mettre devant les yeux l'exemple de nôtre grand Pape, & de rapporter ici combien il fut soigneux de réparer les injustices des Officiers du saint Siege.

Les Receveurs du patrimoine de l'Eglise dans le territoire de Syracuse, s'étoient servis d'un trop grand boisseau, pour faire payer les rentes qui étoient dûës. Saint Gregoire apprenant cette injustice & cette volerie, en eut de l'horreur; & pour en arréter le cours, il envoya Pantaleon Notaire, afin d'informer de ces vexations. Le Commissaire fit mettre en piéces le boisseau, & en mit une autre d'une juste mesure en la place. Le Pape l'en loüa, mais en même tems il lui manda que ce qu'il avoit fait ne suffisoit pas; qu'il ne vouloit pas profiter de l'argent, qui étoit le fruit de ces injustices, & qu'il falloit pour en faire la restitution, le distribuer aux pauvres païsans, dans les villages où ces concussions

Ibid. ep. 41.

ſions avoient été faites. Qu'il devoit prendre conſeil de Jean Evêque de Syracuſe, d'Adrien Cartulaire ou garde des Chârtres, qui étoit chargé de l'adminiſtration de ce patrimoine ; & s'il vouloit, de Julien, touchant la repartition de l'argent à reſtituer. Que cependant il leur laiſſoit la liberté de faire cette reſtitution ou en argent ou en eſpeces, achetant des vaches, des brebis, & d'autres beſtiaux, pour les diſtribuer aux pauvres de la campagne, à proportion de leurs beſoins.

XXII. Aprés avoir admiré la juſtice & le deſintéreſſement de Gregoire, paſſons à quelques déciſions & à quelques réglemens touchant les affaires eccléſiaſtiques, qui nous donneront lieu d'admirer encore ſa prudence. Janvier Evêque de Cagliari, duquel nous avons déja parlé ſouvent dans cette hiſtoire, étoit devenu ſujet à de fréquentes défaillances. Il lui en arrivoit même ſouvent en célébrant le ſacrifice, en ſorte qu'à peine il pouvoit, aprés un long eſpace de tems, reprendre le Canon, au lieu où il avoit été obligé de l'interrompre. Cela cauſa des ſcrupules à ſon peuple ; & pluſieurs doutérent s'ils devoient recevoir la communion à la Meſſe, de ce qu'il avoit conſacré. Saint Gregoire à qui l'on eut recours pour avoir la déciſion de ce cas, écrivit à Vital Défenſeur de Sardaigne, qu'il avertît les ſcrupuleux de ne rien craindre, mais de communier avec toute ſorte d'aſſurance & de foi, parce que l'infirmité du Miniſtre ne change ni ne profane pas la bénédiction du ſacré myſtere. Cependant il crut qu'il falloit exhorter en particulier Janvier, à ne point officier lorſqu'il ſe trouveroit incommodé, de peur de s'ex- Ibid. Ep. 59.

poser par là au mépris de son peuple, & de causer du scandale aux foibles.

XXIII. Un autre Janvier Evêque de Malgue dans la Bétique, qui est présentement le Royaume de Grenade, avoit été déposé ; ce qui causa des troubles dans l'Eglise d'Espagne. On ne sçait de quelle Eglise étoit Evêque, Etienne qui avoit eu le même sort que Janvier, & que ses collégues avoient aussi déposé, sans garder les régles de l'équité. Le Pape informé de ces broüilleries, envoya Jean Défenseur en Espagne, pour mettre ordre à ces affaires, & lui donna deux amples mémoires, sur la maniere de procéder dans les jugemens ecclésiastiques. On n'a qu'à les lire, pour apprendre combien ce grand homme étoit versé dans la jurisprudence civile & ecclésiastique ; & d'ailleurs avec combien de sagesse il se conduisoit dans l'examen des affaires dont il étoit obligé de prendre connoissance. Il ordonna à Jean, par les prémieres instructions qu'il lui donna, de rétablir les Evêques déposez, s'ils l'avoient été injustement, & s'il y avoit quelque défaut considérable dans le jugement qui avoit été rendu contr'eux ; de dépoüiller de l'honneur de l'Episcopat ceux qui avoient été mis en leur place, & de leur interdire toutes les fonctions ecclésiastiques, & même de les mettre en prison ; enfin de priver de la communion pendant six mois les Evêques qui avoient ou déposé les Evêques innocens, ou ordonné les usurpateurs de leurs Sieges, & de les tenir pendant tout ce tems enfermez dans des Monasteres, pour y faire pénitence.

Ibid. Epp. 52. & 56.

Le même Officier du Pape qui avoit été chargé

de cette commiſſion, eut auſſi ordre de réformer les Religieux d'une petite Iſle appellée Cabrera, proche de l'Iſle de Majorque. Ces Moines étoient ſi déréglez, que, ſelon ſaint Gregoire, leur vie étoit noircie de pluſieurs crimes ; & l'on pouvoit dire qu'ils étoient plûtôt engagez dans la milice du démon, que dans celle de JESUS-CHRIST. On ne ſçait pas quel ſuccés eut cette réforme. C'eſt une entrepriſe de difficile exécution, que de remettre dans la régle des Religieux qui en ſont ſortis pour s'abandonner au deſordre, & de les aſſujettir de nouveau au joug de la diſcipline.

CHAPITRE VII.

I. Affaire de l'Abbé Fortunat terminée. Les affaires doivent être examinées sur les lieux. II. Saint Gregoire régle les différens de deux Evêques. Sa déférence pour l'Empereur. III. Sans préjudice de son devoir. IV. Son exactitude dans le choix des Evêques. V. Il envoye des présens à Théodelinde pour ses enfans. Age du Prince Adaloald. VI. Il est couronné. Son régne est malheureux. Suite de l'histoire des Lombards. Destruction de leur Monarchie. VII. Lettre de saint Gregoire à Théodelinde. VIII. Et à saint Jean Climaque Abbé du Mont-Sina. Ce n'est pas le même que Jean Abbé dans la Perse. IX. Mort de saint Gregoire. Sa sépulture honorée. X. Translation de ses reliques en France. XI Ses ouvrages. Humbles sentimens qu'il en a. XII. Compilations qui en ont été faites. XIII Sentences tirées de quelques-unes de ses homélies. XIV. Si ses livres furent brûlez aprés sa mort. XV. Ses miracles. XVI. Portrait de ce grand Pape.

603. & 604. I. NOus venons de voir la fin de la treiziéme année du Pontificat de saint Gregoire, consacrée aux soins qu'il se donna pour rétablir la discipline monastique dans une Isle écartée & presque inconnuë, qui ne put se cacher à sa vigilance. Nous allons voir présentement les premiers jours de la quatorziéme année, employez à faire justice à Fortunat Abbé de saint Laurent & de saint Zenon de la ville de Cesene. Fortunat avoit été élû Abbé de ce Mona-

ſtere ſelon la forme Canonique, & Natalis Evêque de Ceſene l'avoit beni & mis en poſſeſſion de ſa dignité. Mais aprés la mort de cét Evêque, Concorde ſon ſucceſſeur le dépoſa ſans aucun ſujet, & mit un autre Abbé en ſa place. Fortunat ſe plaignit de cette injuſtice au Pape, lequel examina l'affaire en préſence de quelques Diacres de l'Egliſe de Rome, & d'un Diacre de Concorde, qui défendoit la cauſe de ſon Evêque. L. 12. Ep. 1.

L'Abbé dépoſé juſtifia en partie ce qu'il avoit allégué dans ſa plainte. Mais parce qu'on pouvoit avoir des preuves encore plus claires ſur les lieux où la choſe s'étoit paſſée, Gregoire renvoya l'affaire à Marinien Archevêque de Ravenne Metropolitain de l'Evêque de Ceſene, afin de faire droit aux parties, & de remettre Fortunat en poſſeſſion de ſon Abbaye, s'il juſtifioit qu'il eût été dépoſé ſans raiſon. La lettre que ſaint Gregoire écrivit à Marinien ſur cette affaire, eſt datée du mois d'Octobre de l'indiction 7. commencée le 3. Septembre précedent. La raiſon que le Pape allégua pour renvoyer cette affaire à examiner ſur les lieux, eſt la même que les Evêques d'Afrique employérent autrefois auprés du Pape Celeſtin, pour empêcher que les affaires de leurs Provinces fuſſent portées à Rome, où elles ne pouvoient être éclaircies comme ſur les lieux.

II. Gregoire fut encore obligé au commencement de cette année, de s'oppoſer à une autre eſpéce d'uſurpation. Jean Evêque d'Eurie ville d'Epire appellée depuis *ſaint Donat*, contraint de quitter ſon Siege epiſcopal, à cauſe de la guerre & des courſes des barbares, s'étoit retiré avec ſon Clergé dans la ville de Caſſiope en l'Iſle de Corfou. Il avoit emporté avec lui le Ibid. ep. 2. 3. 8.

corps de ſaint Donat autrefois Evêque d'Eurie, lequel il dépoſa dans l'Egliſe de ſaint Jean Baptiſte, avec le conſentement de l'Evêque de Corfou. Enſuite abuſant de la grace qu'on lui avoit faite de lui donner un lieu de retraite, il voulut faire les fonctions epiſcopales, indépendemment de l'Evêque Diocéſain, & lui ſouſtraire Caſſiope, pour s'y ériger un Siege epiſcopal.

Cette entrepriſe donna lieu à l'Evêque de Corfou d'en porter ſes plaintes à la Cour Impériale. L'Empereur Maurice renvoya cette affaire à André Archevêque de Nicopoli Metropolitain des deux Evêques, qui la décida en faveur de l'Evêque de Corfou, & voulut obliger Jean à ſe déſiſter de ſa prétention. Cependant ce Prélat, qui apparemment étoit homme d'intrigue, trouva tant d'appui à la Cour, qu'il ſurprit un ordre de l'Empereur, par lequel il étoit maintenu dans la poſſeſſion de Caſſiope, comme légitime Evêque de cette ville, & l'Evêque de Corfou étoit privé de toute la juriſdiction qu'il y avoit auparavant exercée.

Maurice étant mort, l'Evêque de Corfou ſe pourvût devant le Pape, lequel uſant tout enſemble de juſtice & de miſéricorde, ordonna que l'Evêque fugitif demeureroit toûjours dans le lieu de ſa retraite, juſqu'à ce que la paix étant faite, il eût le moyen de retourner à ſon Egliſe; à condition toutefois qu'il reconnoîtroit par écrit, qu'il ne prétendoit aucune juriſdiction dans ce lieu. Ainſi il confirma la Sentence renduë par l'Archevêque de Nicopoli. Mais parce qu'elle étoit contraire à ce qui avoit été auparavant réglé par l'Empereur Maurice, Gregoire voulut qu'elle ne fût ni ſignifiée ni exécutée, qu'aprés qu'on au-

roit eu l'agrément de l'Empereur Phocas qui lui avoit ſuccédé, de peur qu'il ne parût qu'il eût eu deſſein de faire quelque choſe contre le reſpect dû à la Majeſté Impériale. Le Pape écrivit donc à Boniface ſon Nonce à Conſtantinople, pour lui ordonner de communiquer à l'Empereur le jugement qui avoit été rendu, afin de le lui faire approuver & confirmer, & de l'envoyer enſuite aux parties, avec un ordre de ce Prince qui l'autorisât.

III. Quelque déference que Gregoire eût pour l'Empereur, ainſi qu'il le fit paroître en cette occaſion, il étoit bien éloigné de ſe rendre eſclave de la Cour, & de lui ſacrifier ſon devoir & ſa conſcience. Ecoutons ce qu'il écrit dans une de ſes lettres de cette année: Ibid. Ep. 11.
« Nous avons cette confiance dans la protection de nôtre Createur, qu'aprés que nous aurons connu la vérité, nous ne nous écarterons jamais de la régle des Canons, ou de la droiture de la juſtice, ni par la faveur ni par la faute de qui que ce ſoit; mais nous obſerverons exactement ce qui eſt conforme à la raiſon. Car ſi nous abandonnons la ſollicitude & la fermeté paſtorale, nôtre négligence corrompt la diſcipline, & devient fort nuiſible aux ames des fidéles, parce qu'elle eſt cauſe de ce qu'ils reçoivent de ſi mauvais exemples de la part de leurs Paſteurs. Quant à ce que vous m'écrivez, que la faveur de la Cour & l'affection des peuples, conſpirent enſemble pour la perſonne dont vous m'avez écrit, cette conſidération ne peut m'obliger à m'écarter du zéle que je dois avoir pour la juſtice, ni me faire relâcher rien de mon application à m'éclaircir de la vérité. Il faut donc, mon illuſtre fils, nous

„ étudier l'un & l'autre à mériter que Dieu nous aime.
„ Car de quelle utilité sera pour nous dans l'autre vie,
„ l'amour que les hommes nous porteront sans la grace
„ de Dieu, puisque même il nuit plus qu'il ne sert pour
„ la vie présente ?

Saint Gregoire ne parle icy que de l'amour & de la faveur des hommes, qui nous fait abandonner le service de Dieu & le zéle de la justice; puisque d'ailleurs il a eu tant de soin de satisfaire aux devoirs de l'amitié chrétienne, & qu'il a recommandé si souvent cette vertu. On ne peut avoir une preuve plus sensible de ce que je dis, que dans la lettre qu'il écrivit à l'Evêque Jean, touchant Florentin Archidiacre de l'Eglise d'Ancone, qui avoit été élû Evêque de cette ville.

Ibid. Ep. 6. IV. Cét Ecclésiastique étoit sçavant dans l'Ecriture sainte; mais on disoit de lui qu'il étoit d'une si grande épargne, qu'il n'avoit jamais reçu dans sa maison un ami pour lui donner à manger, & pour pratiquer la charité à son égard. Saint Gregoire qui n'ignoroit pas
1. Tim. 3. 2. & Tit. 1. 8. que saint Paul exige, entr'autres qualitez d'un Evêque, qu'il aime, & qu'il exerce l'hospitalité, trouva ce défaut si considérable, qu'il recommanda aux Evêques, à qui il avoit envoyé la commission pour faire les informations de la vie & des mœurs de cét Archidiacre, d'examiner s'il étoit vrai qu'il ne reçût jamais ses amis chez lui; & supposé que cela fût, de rechercher si cela venoit d'avarice ou de nécessité. Cette lettre de saint Gregoire nous apprend encore, combien il étoit exact à examiner les qualitez de ceux qu'on destinoit à l'Episcopat, & qu'il exigeoit entr'autres choses qu'ils sçussent par cœur les pseaumes. Nous en apprenons aussi

aussi qu'un Clerc, lorsqu'il étoit élû Evêque d'une autre Eglise, que de celle dans laquelle il avoit été reçu à la Clericature, devoit obtenir un Dimissoire de son Evêque.

V. Saint Gregoire étoit encore plus soigneux de s'acquiter des devoirs de la charité, que de les faire pratiquer aux autres. On peut se souvenir de tout ce que nous avons marqué là-dessus dans tout le cours de son histoire. On n'a jamais vû un Pape plus ménager pour sa personne, ni plus libéral envers les autres. Il donna des marques de sa magnificence à la Reine Théodelinde, au mois de Janvier 604. Il y avoit alors tréve entre les Romains & les Lombards, & l'on étoit convenu de part & d'autre d'une cessation d'armes, qui devoit durer jusqu'au premier d'Avril 605. La guerre avoit empêché le Pape de féliciter la pieuse Reine des Lombards, sur la naissance du petit Prince Adaloald. C'est dequoi il s'acquitta cette année, & il accompagna ses complimens de présens de dévotion qui étoient magnifiques. Il envoya une croix d'or, où il y avoit un morceau du bois précieux de la vraye Croix, avec les saints Evangiles enfermez dans un boëte fort riche, pour le Prince Adaloald, afin de lui servir de préservatif. Ce n'étoit pas une chose nouvelle de se servir des saintes Reliques, pour se préserver des malefices & des dangers. Les anciens historiens nous apprennent que sainte Helene fit [a] mettre une partie des clouds dont nôtre Seigneur fut attaché à la croix, dans le casque de

Paul Diac. l. 4. c. 29.

L. 12. Ep. 7.

a

FFff

a *Clavorum quidem partem galeæ Imperatoris inseruit, capiti filii sui prospiciens, ut hostium tela ab eo depelleret.* Theodoriti hist. Eccl. l. 1. c. 18.

l'Empereur Conſtantin ſon fils, afin de le mettre à couvert des périls de la guerre. Pour les Evangiles, l'ancienne coûtume, ſelon les Peres, & particuliérement ſelon S. Auguſtin, étoit de les mettre ſur les malades, afin de les guérir. On portoit auſſi anciennement le commencement de l'Evangile de ſaint Jean ſuſpendu au cou, comme un préſervatif contre les maléfices, ſi l'on en croit ſaint Chryſoſtome. Il eſt à croire que ſaint Gregoire envoya ſeulement ce commencement de l'Evangile de ſaint Jean, & que c'eſt ce qu'il appelle *une leçon de l'Evangile.* Nous apprenons d'une de ſes lettres écrite cette année, qu'on voyoit de ſon tems des perſonnes qui ſe ſervoient de maléfices & d'enchantemens, contre leſquels il voulut qu'on procedât avec toute la rigueur de la juſtice, implorant même le ſecours du bras ſéculier.

Hom. 19. ad Pop. Antioch.

L. 12. Ep. 13.

Gregoire envoya en même tems à Théodelinde, des préſens pour une petite Princeſſe ſœur d'Adaloald, laquelle il appelle ſa fille; ſçavoir trois bagues, dans deux deſquelles il y avoit des hyacintes enchaſſées, & dans l'autre une autre ſorte de pierre précieuſe, que ſa grande blancheur faiſoit eſtimer. Cette Princeſſe étoit apparemment Gondiberge, que Rodoald Roy des Lombards épouſa, & qui à l'imitation de ſa mere Théodelinde, eut beaucoup de dévotion pour ſaint Jean Baptiſte. Et comme Théodelinde avoit fait bâtir une Egliſe magnifique à Monza en l'honneur de ce ſaint Précurſeur du Fils de Dieu, Gondiberge en fonda auſſi une dans Pavie, qu'elle enrichit de vaiſſeaux d'or & d'argent, & d'ornemens précieux. Elle y choiſit ſa ſépulture, & ſon corps y fut mis aprés ſa mort.

Paul. Diac. l. 4. c. 49.

Le Pape ſouhaita que la Reine donnât elle-même ces préſens aux petits Princes, afin que les recevant de ſa main, ils leur fuſſent plus agréables, & qu'ils goûtaſſent davantage l'amour qu'il leur portoit. Cela me fait croire qu'Adaloald avoit alors plus d'un an, ce qui eſt contraire au ſentiment de quelques hiſtoriens, qui le font naître ſeulement en 603. En effet, s'il n'avoit été qu'un enfant d'un an lorſque ſaint Gregoire envoya ces préſens pour lui, il n'auroit pas été capable du moindre diſcernement; & ces préſens lui auroient été fort indifférens, de quelque main qu'ils lui euſſent été offerts. C'eſt une des raiſons qui nous a portez à fixer la naiſſance de ce petit Prince à l'année 599. ou 600. Selon cette opinion il avoit environ quatre ans, lorſque le ſaint Pape lui fit ces préſens. Quoique Paul Diacre ne marque pas exactement les années, néanmoins on conjecture par la ſuite des faits qu'il rapporte, que cét enfant avoit au moins cét âge. Il marque la cérémonie de ſon baptême long-tems aprés ſa naiſſance, & la même année que Maurice fut tué. Enſuite dequoi il raconte pluſieurs conquêtes faites par les Lombards ſur les Romains. Voyez Sigonius.

VI. L'année ſuivante, c'eſt à dire en 605. où l'on comptoit l'indiction 8. ſelon Paul Diacre, Agilulfe fit reconnoître pour [a] Roy le Prince Adaloald, dans une grande aſſemblée des Lombards tenuë à Milan au mois de Juillet. La cérémonie ſe fit dans le Cirque, où

[a] Saint Gregoire appelle Adaloald *Roy*, dans la lettre écrite à Théodelinde. Peut-être avoit-il été déja proclamé Roy. On pourroit répondre qu'il l'appelle Roy, parce qu'il étoit fils de Roy; mais par la même raiſon il auroit dû appeller *Reine* la Princeſſe ſa ſœur, ce qu'il ne fait pas.

l'Empereur Théodose avoit autrefois reçu les honneurs du triomphe un peu avant sa mort. Agilulfe étoit présent au couronnement du Prince, accompagné des Ambassadeurs de Theodebert Roy d'Austrasie, dont la fille fut alors fiancée au jeune Roy, pour gage d'une paix éternelle entre les deux nations.

Paul. Diac. l. 4. c. 30.

Adaloald ne fut pas heureux, lorsqu'il régna seul aprés la mort du Roy son pere. Ses sujets le déposérent & le chassérent. Il seroit hors de propos de rapporter ici la suite de l'histoire des Lombards, dont la Monarchie subsista jusqu'au régne de Charlemagne, sous dix-sept Rois. Il me suffira de dire qu'ils n'étendirent guéres leurs conquêtes, qu'ils furent toûjours grands ennemis de l'Eglise Romaine, pour des interêts temporels (car ils reconnoissoient son autorité supréme, en ce qui regarde le gouvernement spirituel) & que ce furent les mauvais traitemens qu'ils firent aux Papes, qui causérent enfin leur entiére ruïne. En effet, les souverains Pontifes étant venus en France chercher du secours contre leur oppression, le Roy Pepin, & ensuite son fils Charlemagne, prirent en main la défense du saint Siege, déclarérent la guerre aux Lombards, les défirent, & s'emparérent de toutes leurs places fortes. Didier leur dernier Roi, duquel Paul Diacre étoit Secrétaire, fut pris dans Pavie par Charlemagne en 773. & ensuite relégué en France, où il mourut dans l'Abbaye de Corbie. Ainsi le Royaume des Lombards passa à Charlemagne, & à sa postérité. Toutefois le saint Siege eut beaucoup de part à la conquête, par la libéralité des Rois Pepin & Charlemagne; & c'est depuis ce tems-là que l'Eglise Romai-

ne posséde des états si considérables en Italie. Mais reprenons l'histoire de saint Gregoire, que nous avons un peu interrompuë.

VII. Dans la même lettre que le Pape écrivit à la Reine Théodelinde, il la pria de remercier de sa part le Roi, de ce qu'il avoit donné la paix à l'Italie, & d'employer le pouvoir qu'elle avoit sur son esprit, pour le porter à entretenir le traité conclu entre les deux nations. Il paroît par cette lettre de nôtre grand Pape, que la Reine lui avoit écrit depuis quelque tems par la voye de Gennes, pour lui faire part de sa joye, non-seulement touchant la naissance de son fils, mais plus encore touchant son baptême, qu'elle lui avoit fait administrer dans l'Eglise Catholique.

Comme les Ariens étoient encore puissans dans la nation des Lombards, il y avoit à craindre que par des raisons d'Etat, on ne fît baptiser le jeune Prince par des Ariens. Mais la pieté solide de Théodelinde lui fit mépriser toutes les considérations d'une fausse politique; & le Roi qui n'étoit peut-être pas si zélé pour la foi Catholique, ne put s'empêcher de lui donner les mains. Nous avons sujet de croire qu'elle eut beaucoup de part à la bonne reception que le Roi fit au saint Abbé Colomban chassé de Luxeuil par Brunehaut; lequel par la permission & par la libéralité de ce Prince, bâtit la célébre Abbaye de Bobio. Ce saint servit beaucoup à détruire l'Arianisme dans la Lombardie.

Nous apprenons encore de cette lettre de saint Gregoire, que Théodelinde avoit envoyé au Pape quelques écrits de l'Abbé Secondin, dans lesquels il expo-

soit ses difficultez touchant le cinquiéme Concile, & qu'elle l'avoit prié d'y répondre. Mais le saint Docteur s'en excusa pour lors sur ses goutes & sur ses grandes infirmitez, qui l'avoient mis en danger de mourir; promettant toutefois de lui donner satisfaction, si sa santé le lui permettoit. En attendant qu'il s'acquitât de sa promesse, il envoya à la Reine & à Secondin une copie fidéle du cinquiéme Concile, dont la seule lecture suffisoit pour détruire toutes les calomnies que les schismatiques avoient inventées contre ce Concile, prétendant qu'il étoit opposé à celui de Calcedoine, & à la Lettre de saint Leon le Grand, où la doctrine de l'Incarnation est admirablement bien expliquée.

Gregoire ne put accomplir le dessein qu'il avoit de répondre à Secondin, parce que ses maladies augmentérent toûjours considérablement, & qu'il mourut environ deux mois aprés avoir écrit à Théodelinde. Voyons comment il se prépara à sa derniere heure.

VIII. Comme s'il avoit été du nombre de ceux qui priant fort peu pour soi, sont obligez de mandier les prieres des autres, il écrivit à [a] Jean Abbé du Mont-Sina, qu'on croit avoir été le célébre Jean surnommé *Climaque*, afin de l'engager à s'employer & à s'entremettre auprés de Dieu, pour lui obtenir le pardon de ses péchez. Il lui représente que les Religieux, qui ont l'avantage de vivre retirez dans la solitude, doivent prier pour ceux qui sont exposez aux orages d'une mer irritée, & toûjours prêts à faire naufrage. C'est l'état auquel il se regardoit lui-même; ce qui l'obligeoit à se chercher

a L. 12. Ep. 16.

a Cette lettre en quelques manuscrits est datée de l'indiction 4. qui répond à 601. Mais comme elle se trouve dans la suite de celles qui ont été écrites l'indiction 7. nous l'y avons laissée, & nous ne voyons rien qui prouve qu'elle ne soit de ce tems-là.

quelque ſecours dans les priéres de ce ſaint Abbé. Il lui ſouhaite réciproquement les ſecours de la grace divine, afin qu'il puiſſe ſoûtenir ſon troupeau par ſes priéres, ſes exhortations & ſes bons exemples. Gregoire joignit à cette lettre, de grandes aumônes, qu'il jugeoit apparemment néceſſaires, pour racheter les fautes dont ſon humilité lui perſuadoit qu'il étoit coupable. Ayant appris qu'il manquoit beaucoup de choſes dans l'Infirmerie deſtinée pour les vieillards du Mont-Sina, il envoya dequoi garnir & entretenir quinze lits.

Le Monaſtere du Mont-Sina étoit alors fort célébre. L'Empereur Juſtinien qui étoit tres-libéral envers les Communautez Religieuſes, y avoit fait bâtir une Egliſe ſous l'invocation de la ſainte Vierge, avec une fortereſſe où il mit garniſon, pour arrêter les courſes des Sarrazins, qui venoient auparavant ravager les cellules des ſolitaires; & qui entrant dans les Egliſes, y profanoient les divins myſteres. Procope qui parle de ces édifices, repréſente en même tems la ſainteté des Religieux qui habitoient la ſainte Montagne. Ils mépriſoient le ſiecle, avec toutes ſes richeſſes & tous ſes plaiſirs; & leur vie, dit-il, étoit une continuelle méditation de la mort. Leur vertu attiroit la curioſité de pluſieurs étrangers, qui alloient les voir pour en être édifiez, ſur tout depuis que la fortereſſe qu'on y avoit bâtie arrétoit les courſes des barbares.

Procop. de ædif. orat. 5 Joan. Clim Gradu 7. Scalæ. Eutych. Alex. Annal. tom. 2.

Ruſticienne Dame de grande qualité, amie de ſaint Gregoire, ayant fait ce pélerinage par dévotion, le ſaint Pape lui écrivit, qu'il auroit ſouhaité être en état de faire ce voyage avec elle : mais en même tems il lui marqua qu'il n'en ſeroit pas revenu ſi-tôt

L. 3. ind. 12. Ep. 44.

qu'elle, & il la blâma d'être retournée à Constantinople avec tant de précipitation, sans prendre plus de loisir pour contempler la vertu de tant de solitaires, & pour goûter la retraite. Il prit même la liberté de lui dire, qu'il craignoit qu'elle n'eût porté que les yeux du corps dans ces saints lieux, sans ouvrir les yeux du cœur sur tant d'objets édifians, puisque leur vûë n'avoit point banni de son cœur l'amour de la ville & de la Cour.

Nôtre grand Pape ne pouvoit pas donner des marques plus éclatantes de l'estime qu'il avoit conçuë du mérite des Peres du Mont-Sina. C'est ainsi qu'il appelle les pieux solitaires de cette sainte Montagne. Nous avons déja fait connoître en plusieurs endroits qu'il étoit lié d'une amitié fort étroite avec saint Anastase Patriarche d'Antioche, qui étoit une des plus brillantes lumiéres du Mont-Sina. Celui qui parut avec plus de réputation aprés lui dans ce Monastere, vers la fin du sixiéme siecle & au commencement du septiéme, fut Jean surnommé *Climaque*, à cause de son principal ouvrage appellé *Climax* en grec; c'est à dire l'échelle par laquelle on monte de vertu en vertu, & on arrive enfin au comble de la perfection. On croit que ce saint homme mourut l'an 605.

Il ne faut pas confondre ce Jean, avec un saint Abbé nommé Jean qui étoit de Perse, & qui fit le voyage de Rome sous le Pontificat de saint Gregoire, pour y visiter les tombeaux des saints Apôtres. Il rapporta à son retour qu'étant au milieu de la ville de Rome, & voyant approcher le Pape qui devoit passer tout auprés de lui, il eut dessein de se jetter à ses genoux; mais que

le saint

le ſaint Pere le prévint & ſe proſterna lui-même à ſes pieds ſans vouloir ſe relever, qu'il ne ſe fût relevé le premier. Qu'aprés cela il l'embraſſa avec beaucoup d'humilité, qu'il lui donna trois pieces d'argent, & qu'il lui fit fournir un habit & toutes ſes néceſſitez.

Il y a ſujet de croire que Gregoire ne conſidéra pas ſeulement dans cét Abbé de Perſe ſa qualité de Religieux, mais auſſi celle d'étranger & de pélerin. Car ſa maiſon étoit ouverte à tous les étrangers, ſur tout à ceux qui venoient en pélerinage à Rome, pour y viſiter les tombeaux des ſaints Apôtres, auſquels il tâchoit de procurer tous les honneurs imaginables.

Ce fut en cette vûë qu'un peu avant ſa mort il donna de grands revenus à l'Egliſe de ſaint Paul, pour l'entretien du luminaire. Il eſt vrai qu'il ne borna pas ſes ſoins à cette ſeule Egliſe; car nous apprenons d'une lettre qu'il écrivit à [a] Felix Evêque de Meſſine, qu'il ne permettoit point qu'on bâtit de nouvelles Egliſes, s'il n'y avoit un revenu ſuffiſant pour en entretenir le luminaire; ce qui eſt une preuve qu'on faiſoit une dépenſe conſidérable en cela. On voit dans les Egliſes de ſaint Pierre & de ſaint Paul à Rome, deux tables de marbre, ſur leſquelles ſont gravées les donations faites par ſaint Gregoire à ces Baſiliques, pour l'entretien du luminaire. Il y a lieu de s'étonner, en liſant la grande quantité d'heritages plantez d'oliviers, de vignes & d'autres fonds donnez pour cela. Mais on ſera bien

L. 12. Ep. 9.

a Ibid. ep. 19.

GGgg

[a] Cette lettre a été rangée au livre 12. ind. 7. quoiqu'elle ſoit beaucoup plus ancienne, puiſque Felix à qui elle eſt écrite, étoit mort long-tems avant l'ind. 7. comme il paroît par la lettre 8. du livre 5. Nous trouvons encore pluſieurs lettres du Saint, leſquelles étant ſans date, ont été rejettées dans le livre 12. qui eſt le dernier, parce qu'on ne ſçavoit pas leur âge, ni ſous quelle indiction les ranger.

Panvin. de septem Urbis Eccl.

plus ſurpris d'apprendre que la Comteſſe Mathilde ſi connuë par ſon zéle pour l'Egliſe Romaine, donna ſon patrimoine, c'eſt à dire la plus grande partie de la Ligurie & de la Toſcane, pour le luminaire de l'Egliſe de ſaint Pierre. Auſſi voyoit-on dans cette Egliſe un nombre prodigieux de lampes, de chandeliers, de couronnes, de grands candelabres, qui étoient les dons des Empereurs, des Rois de toutes ſortes de nations, & particuliérement des Papes. La table de marbre affichée dans l'Egliſe de ſaint Paul, marque que la donation de ſaint Gregoire a été faite le huitiéme des Calendes de Février, c'eſt à dire le 25. de Janvier jour dédié à la converſion de ſaint Paul, la ſeconde année de l'Empire de Phocas indiction 7. c'eſt l'année même de la mort de ſaint Gregoire.

IX. L'application continuelle aux affaires, & les longues maladies, avoient enfin achevé de ruïner la ſanté du ſaint Pape. Il prévoyoit ſa mort depuis longtems, & il s'y préparoit. Ainſi elle ne le ſurprit pas lorſqu'elle arriva. Ce fut le 12. de Mars de l'année 604. aprés treize ans ſix mois & dix jours de Pontificat, la ſeconde année de l'Empire de Phocas. Néanmoins le vénérable Bede & Paul Diacre dans ſon hiſtoire des Lombards, retardent ſa mort d'une année, & la mettent en 605. cette différence peut venir des différentes manieres de compter le commencement des années. Son corps fut porté dans l'Egliſe de ſaint Pierre ſans aucune pompe, ſelon le réglement qu'il avoit fait auparavant pour lui & pour ſes ſucceſſeurs. Il fut enterré au même lieu auprés de la Sacriſtie. Gregoire IV. qui commença à gouverner l'Egliſe l'an 827. le fit lever de

ce lieu, pour le mettre dans une Chapelle de ſon nom, ſous un beau dôme. Le jour de ſa fête on voyoit un grand concours de peuple à ſon tombeau, & on paſſoit la nuit en prieres devant ſes ſaintes Reliques. Outre ſon ſacré corps que l'on honoroit en ce lieu, l'on y conſervoit & l'on y faiſoit baiſer par dévotion au peuple, ſon Pallium, ſa ceinture, & un reliquaire qui étoit d'argent, d'un travail fort ſimple. Il avoit coûtume de le porter pendu au cou comme un préſervatif. Nous venons de dire qu'il avoit coûtume d'envoyer auſſi des reliques à ſes amis, afin que les portant elles les préſervaſſent des maléfices & de tous les dangers. Ses vétemens ſi pauvres que l'on eut ſoin de conſerver aprés ſa mort, rendoient témoignage de ſon amour pour la pauvreté, & de ſon éloignement de toute ſorte de pompe.

Ce n'eſt pas ſeulement l'Egliſe latine qui a célébré la fête de ſaint Gregoire le Grand. Les Grecs la ſolemniſérent auſſi, & elle eſt marquée dans leur Menologe l'onziéme de Mars, avec un excellent éloge de ce ſaint Docteur. Cét éloge contient en abregé les principaux points de la vie de ſaint Gregoire, ſes aumônes & les miracles arrivez à leur occaſion. Il y eſt loüé de ſa ſcience féconde en pluſieurs excellens ouvrages, traduits enſuite du latin en grec. Comme cét éloge n'étoit point encore imprimé, le P. Bollandus a eu ſoin de l'inſérer dans ſon grand recueil des actes des Saints. Il dit qu'il l'a tiré du Menologe des Grecs, compoſé par ordre de l'Empereur Baſile le jeune, environ l'an 984. Mais les Anglois ont été de tous les peuples ceux qui ont eu nôtre grand Saint en plus grande vénéra-

ration. Le Concile de Clif de l'an 747. ordonna que sa fête fût gardée, aussi-bien que celle de saint Augustin son disciple, Apôtre d'Angleterre.

X. Un historien qui écrivoit sous le régne de Charles le Simple, vers le commencement du dixiéme siecle, nous a laissé une relation exacte de la translation des reliques de nôtre grand Pape, & de celles de saint Sebastien martyr, dans l'Abbaye de saint Medard de Soissons, environ l'an 826. sous l'Empire de Loüis le Debonnaire; comme si ce Saint qui avoit tant aimé la France pendant sa vie, avoit voulu la visiter & l'honorer de sa présence aprés sa mort. L'Empereur Loüis ayant entendu parler des miracles continuels qui se faisoient dans le Monastere de saint Medard depuis cette translation, résolut d'y venir faire ses dévotions. Il se dépoüilla de la pourpre avant que d'y entrer, & & marcha nud-pieds. L'Impératrice Judith fit la même chose, & elle se prépara à ce pélerinage par une sérieuse pénitence. On lui avoit rapporté, que quelques personnes de mauvaise vie, étant entrées dans l'Eglise de saint Medard sans s'être auparavant confessées & sans avoir fait pénitence, ils avoient été forcez par des supplices invisibles, de s'accuser publiquement de leurs crimes. Ce recit fit peür à l'Impératrice. Elle ne pouvoit se dispenser d'accompagner l'Empereur dans la visite qu'il vouloit rendre aux saintes reliques. Elle craignoit d'ailleurs d'être contrainte par une force surnaturelle, de confesser publiquement & à haute voix, ce qu'elle avoit même honte de dire en secret à des Confesseurs. C'est pourquoi elle prit le parti de purifier sa conscience par une confession exacte & sincére,

2. Part. sæculi 4. Bened.

qu'elles fit à plusieurs Prêtres, quoiqu'en secret; ce qui étoit alors en usage, & l'a été long-tems depuis, ainsi que nous l'avons remarqué dans un Traité de la Confession contre M. Daillé. Elle s'efforça aussi de racheter ses pechez par de grandes aumônes, & par toutes sortes de bonnes œuvres. Ainsi ce qu'elle craignoit, ne lui arriva point. 1 Part. c. 23.

Le Roi Charles le Chauve étant venu à Soissons l'an 842. fut prié par les Religieux de saint Medard, de faire transporter plusieurs corps saints, entre lesquels on compte ceux de saint Sebastien, & de saint Gregoire le Grand, du lieu où ils étoient, dans une autre Eglise, qui étoit presque achevée. Non-seulement il leur accorda cette demande, mais lui-même voulut porter les saintes reliques sur ses épaules royales. Le Cardinal Baronius conjecture qu'il n'y a eu qu'une partie des reliques de saint Gregoire apportée à saint Medard; & c'est l'opinion commune des Romains, qui croyent encore posséder la plus grande partie de ces reliques dans l'Eglise du Vatican.

Saint Thomas Archevêque de Cantorbery vint à Soissons, & fit ses dévotions dans l'Eglise de saint Medard, auprés de la chasse de saint Gregoire le Grand, afin de lui recommander l'Eglise Anglicane, dont le saint Pape avoit été le fondateur, & afin de se préparer à combattre courageusement pour la liberté de cette Eglise; ce qui est une preuve de la persuasion où il étoit, que ces précieuses reliques étoient conservées en ce lieu. Joan. Sarisber. Ep. 159. Spond. ad an. 1167. Alexa. III. an. 8.

Le Monastere de saint Pierre le Vif de Sens, se glorifie d'avoir le chef du saint Pape, qu'Ansegise Arche-

vêque de Sens obtint du Pape Jean VIII. à la recommandation de Charles le Chauve, lequel avoit été couronné Empereur par ce Pape le jour de Noël de l'an 875. Ansegise étoit en grande faveur auprés du Pape, qui le fit Primat des Gaules & de Germanie, & l'établit son Légat, avec pouvoir d'assembler des Conciles, & de juger les causes mêmes les plus importantes, malgré l'opposition d'Hincmar Archevêque de Reims, qui étoit fort en crédit auprés de Charles le Chauve, & l'arbitre des affaires de l'Eglise Gallicane. Ainsi on ne doit pas être surpris que le Pape qui considéroit particuliérement Ansegise, lui eût fait le riche présent dont nous venons de parler.

Chron. S. Petri Vivi.

XI. Mais quoiqu'il en soit des reliques du corps de saint Gregoire, & en quelque lieu qu'elles soyent honorées, nous possédons tous des reliques encore plus précieuses, je veux dire celles de son esprit, qui sont conservées dans ses excellens ouvrages. Nous en avons déja parlé, quand l'occasion s'en est présentée. Il nous reste seulement à dire que ses lettres ont été rassemblées & distribuées en [a] douze livres. Cette division étoit déja reçuë du tems de saint Ildefonse Archevêque de Toléde qui en fait mention. Jean Diacre dit que le Pape Adrien en choisit les principales & les plus utiles, qu'il rédigea en douze livres de Decretales. Paul Diacre recueillit aussi celles qui lui parurent plus considé-

a. L. de viris illust. c. 1. Joan. Diac. l. 4. c. 71.

[a] Quoiqu'on n'en compte que douze, il y en a néanmoins quatorze, parce qu'il y en a deux seconds, l'un de l'indiction 10. l'autre de l'indiction 11. & deux septiémes aussi de différentes indictions. Quoique saint Gregoire eût des Secrétaires, néanmoins il paroît par le stile de ses lettres qui est par tout uniforme, que c'est lui-même qui les composoit Cela est remarquable, si l'on considére de combien d'affaires il étoit accablé. Saint Damase qui en avoit moins, se servit du ministére de saint Jerôme pour écrire ses lettres, & saint Leon le Grand de saint Prosper.

rables, au nombre de 54. On les voit écrites de ſa propre main dans la Bibliothéque de ſaint Germain des Prez.

On reſpire dans tous les ouvrages de ce ſaint Docteur une piété ſolide, ſans déguiſement, ſans illuſion, ſans foibleſſe; un zéle plein de diſcrétion, une charité ſans bornes, une humilité, une modeſtie charmante, qui dévroit ſervir de modéle à tous les ſçavans. Voici comment il parle de ſoi-même à la fin du dernier livre de ſes morales ſur Job: Aprés avoir achevé cét ouvrage, je reconnois que je dois rentrer en moi-même. « Car l'ame ſe répand beaucoup au dehors, lors même « qu'elle s'efforce de ne penſer & de ne dire que de bonnes choſes.... Il faut donc que préſentement je rentre « dans le palais intérieur de mon cœur, aprés m'être « épanché au dehors par mes diſcours; & que dans une « eſpéce de concile je raſſemble toutes mes penſées, pour « délibérer & pour me juger; afin de reconnoître ou « qu'il m'eſt échappé de dire beaucoup de choſes imprudemment, ou que ſi ce que j'ai dit eſt bon, je ne « l'ai pas dit comme il falloit. Parce que pour enſeigner « une bonne doctrine comme il faut, on ne doit chercher à plaire qu'à celui de qui ſeul on a reçu le bien « qu'on enſeigne. Pour moi, quoique je ne ſçache pas « avoir écrit rien qui ſoit mauvais, je ne voudrois toutefois pas aſſurer que cela ne me ſoit point arrivé. Mais « en même tems je reconnois, que ſi j'ai dit quelque « choſe de bon, ſelon que Dieu m'en a fait la grace, c'eſt « par ma faute que je ne l'ai pas dit comme je devois. « Rentrant donc en moi-même, & mettant à part les « paroles & les ſentences, que je regarde ſeulement «

„ comme des feüilles & comme des branches, je m'atta-
„ che uniquement à considérer la racine de l'intention.
„ Il est vrai que je n'y découvre qu'un ardent desir de
„ plaire à Dieu dans mon ouvrage. Mais en même tems
„ j'entrevoi cette bonne intention mêlée de quelque cu-
„ pidité de la gloire humaine, qui s'y glisse je ne sçai
„ comment.

Il n'y a personne qui ne doive être édifié de cette humble confession, & des sentimens modestes que nôtre incomparable Docteur avoit de ses ouvrages, dans lesquels cependant on doit aller puiser les régles les plus sages pour le gouvernement de l'Eglise, & les plus pures maximes pour la conduite particuliere des ames. Il seroit à propos que les Confesseurs & les Directeurs en fissent une étude sérieuse, & les suivissent pour régle. Nous en avons déja représenté quelques-unes ailleurs. On peut lire dans une de ses homélies cette excellente instruction qu'il donne aux Prêtres, touchant l'usage du pouvoir qu'ils ont de lier & de délier. Il faut qu'il considére quel est le péché qu'on a commis, & de quelle pénitence il a été suivi, afin que la sentence du Pasteur n'absolve que ceux que Dieu tout-puissant visite par la grace de la componction. Car alors l'absolution que donne le Prêtre est véritable, quand elle est conforme à la volonté du Juge éternel. Saint Gregoire appuye cette maxime de l'exemple du Fils de Dieu, qui ne dît aux Apôtres, de délier Lazare, qu'aprés que sa voix toute-puissante l'eut ressuscité & tiré du tombeau; & il en conclud que le Prêtre doit seulement délier ceux qu'il a lieu de croire, que la grace d'une véritable pénitence a fait sortir du tombeau

Traité de la Conf. l. 1. c. 12.

Hom. 26. in Joan.

beau du péché, par une confeſſion ſincére.

XII. L'eſtime que l'on conçut d'abord des écrits de ſaint Gregoire, donna lieu aux différentes traductions qui en parurent même pendant ſa vie, & à divers recueils que l'on fit de ſes penſées & de ſes ſentences. Les plus * célébres ſont ceux de Paterius, & de Taion Evêque de Saragoſſe.

Paterius qui avoit ſervi de Secrétaire au S. Pape, & qui depuis fut Evêque de Breſſe, ſelon l'opinion de quelques-uns, compoſa en 3. livres un commentaire ſur toute l'Ecriture ſainte, tant de l'ancien que du nouveau Teſtament, des ſeuls paſſages & des extraits qu'il fit des œuvres de S. Gregoire. Il ne nous en reſte plus que deux livres; l'un ſur l'ancien Teſtament juſqu'au Cantique des Cantiques, dont l'explication eſt fort abregée, l'autre ſur tout le nouveau Teſtament. On dit que le livre qui manque dans les imprimez, ſe trouve manuſcrit dans la Bibliothéque des Celeſtins de Paris. L'ouvrage de Paterius a été mis à la fin des œuvres de ſaint Gregoire.

Bolland. 21. Febr.

Oudin. Biblioth.

Taion Evêque de Saragoſſe vers le milieu du ſeptiéme ſiecle, fut envoyé à Rome par Chindaſuinte Roi des Viſigots en Eſpagne, pour y chercher une partie des Morales de ſaint Gregoire ſur Job, qu'on n'avoit pas en Eſpagne. Le Roi choiſit Taion pour cette ambaſſade auprés du Pape Martin, tant à cauſe de ſon érudition, que parce qu'il le connoiſſoit fort attaché

* Le P. Mabillon *t.* 1. *anal. p.* 312. nomme pluſieurs autres Auteurs de ſemblables recueils, Adalbert Diacre, Lathun, S. Odon, Alulfe Moine de ſaint Martin de Tournay. L'ouvrage de celui-ci partagé en quatre livres étoit intitulé *Gregorialis.* Il n'y a que la ſeconde Partie imprimée.

à la doctrine de ſaint Gregoire, & fort curieux d'avoir ſes ouvrages. Il le fit bien paroître par les cinq livres de ſentences, qu'il compoſa preſque des ſeuls paſſages de ce grand Docteur, pour expliquer les matieres & les dogmes de Theologie. Dans les endroits où il ne put ſe ſervir de ſaint Gregoire, il ſuppléa par des paſſages de ſaint Auguſtin.

Dans le livre 1. il traite de Dieu & de ſes attributs. Dans le 2. de l'Incarnation, de la prédication de l'Evangile, des Paſteurs & des fidéles ſoûmis à leur autorité. Dans le 3. il parle des divers ordres de l'Egliſe, & des vertus. Dans le 4. des jugemens de Dieu, des tentations & des péchez. Dans le 5. des réprouvez, du jugement dernier & de la réſurrection. Taion dédia ſon ouvrage à Quirice Evêque de Barcelone. Le P. Mabillon témoigne qu'il a vû cét ouvrage dans un manuſcrit de plus de huit cens ans de la Bibliothéque de M. de Thou. C'eſt à ſon exemple que Pierre Lombard compoſa depuis une Theologie des paſſages ou des ſentences des ſaints Peres, ce qui lui a fait donner le nom de *Maître des ſentences*.

Taion joignit enſemble ſaint Gregoire & ſaint Auguſtin dans ſon recueil, à cauſe de la grande conformité qui eſt entre ces ſaints Docteurs, tant dans les dogmes de la foi, que dans les principes de la morale. Sur le point important de la prédeſtination, Saint Gregoire enſeigne que la predeſtination à la gloire éternelle eſt tellement déterminée & ordonnée par le decret de Dieu, qu'il faut que les élus y arrivent par leurs travaux, & qu'ils méritent par leurs priéres de recevoir ce que Dieu avant tous les ſiecles, avoit réſolu de leur donner.

L. 1. Dial. c. 8.

Depuis peu d'années on nous a donné encore un nouveau recueil de passages choisis de saint Gregoire. On peut aisément composer de ses seuls ouvrages une Theologie entiére, un Corps de Droit Canonique, & un juste Traité de Morale, qui en comprendroit toutes les parties. Ceux qui vont tous les jours à la découverte de quelques belles maximes, & qui en composent de gros ouvrages (ce qui est même assez du goût de nôtre siecle) pourroient trouver dequoi les enrichir & les grossir dans les écrits de cét admirable Docteur. Voici quelques beaux endroits qui se sont présentez à moi dans la lecture de ses prémieres homélies sur les Evangiles. Je vais en donner une traduction fidéle, afin que l'on juge par cét échantillon, de toutes les autres, qui sont répanduës dans le reste de ces excellens ouvrages. J'y joindrai aussi quelques pensées tirées de ses Epîtres qui se rencontrent les premieres sous ma vûë.

Le P. Hommei Ermite de S. Aug.

XIII. Si les moindres alterations qui arrivent dans la nature nous épouventent, parce que ce sont des marques de l'indignation de Dieu, que sera-ce lorsqu'il faudra soûtenir tout le poids de sa colere, & qu'il viendra en personne faire les fonctions d'un Juge inexorable? *Hom.* 1.

Plus les pensées du monde s'efforcent de nous éloigner de Dieu, plus nous devons faire d'efforts pour nous approcher de lui. *Hom.* 2.

Il est honteux d'aimer si constamment ce qui est périssable & ce qui est à la veille de changer, pendant qu'on fait paroître tant d'inconstance & de legéreté, dans l'amour d'un bien qui ne changera jamais. *Hom.* 3.

Quelque amour qu'on ait pour sa maison, on se presse d'en sortir, lorsqu'on la voit toute ébranlée & prête à tomber. D'où vient donc qu'on ne pense jamais à sortir & à se sauuer du monde, cette vieille maison qui menace ruïne? *Hom.* 4.

On ne peut rien offrir à Dieu de plus agréable, qu'une bonne volonté. *Hom.* 5.

C'est enfoüir en terre son talent, son esprit, ses dons & ses bonnes qualitez, que de les employer à des choses terrestres & passagéres, ayant toûjours le cœur rempli de desirs charnels, ne pensant qu'à la chair & au sang, étant habile à faire le mal, ayant la prudence des enfans de tenebres & non pas celle des enfans de lumiere. *Hom.* 9.

Comme il faut fermer la porte des Prélatures à ceux qui les desirent, aussi l'on doit choisir pour les remplir les personnes qui les fuyent. Mais si le seul desir qu'on en conçoit rend indigne de les posséder, le seul éloignement qu'on en a ne suffit pas pour les mériter & pour en rendre capable. Ceux qui auront prévenu leur promotion par le moindre desir, seront rejettez comme des usurpateurs; parce que la plus nécessaire disposition qu'on puisse apporter à la dignité de Pasteur, c'est un extréme éloignement de toute dignité. Comment seront donc traitez ceux qui mettent tout en œuvre pour y arriver, intrigues, prieres, sollicitations, hypocrisies? *L.* 6. *Ep.* 4.

Un habile Pilote doit prévoir les orages, afin de n'en être pas surpris. Ainsi dans le plus grand calme même il ne lui est pas permis de se reposer; mais il doit veiller sans cesse, pour observer les signes avant-coureurs

des tempêtes. Que ceux-là donc se mécomtent, qui regardent l'Episcopat comme un état tranquille, & qui s'y cherchent du repos. *Ibid.*

Ne vous flattez point de la sainteté de vôtre état. Adam pécha dans le Paradis, & Loth conserva l'innocence, au milieu de l'abominable Sodome. Le serpent infernal trouve entrée dans le Paradis, & cause la mort au premier homme; & un ange du Seigneur entre dans Sodome pour en tirer Loth, & il le sauve de l'embrasement. *Ibid.*

C'est un commencement de santé, que de se connoître malade. Nous avons tous nos maladies; & si vous voulez sçavoir qui est le plus dangereusement malade de nous, je vous diray que c'est celui qui croit se mieux porter. *Ibid. Ep. 5.*

Pendant qu'un Pasteur exerce au dehors une rigoureuse justice sur les pécheurs, il doit toûjours conserver au dedans de lui-même, tous les sentimens les plus tendres de la charité pour eux. *Ibid.*

XIV. L'estime générale que tout le monde a témoignée des ouvrages de saint Gregoire, même avant sa mort & dans tous les siecles suivans, donne lieu de douter de la vérité d'un fait rapporté par Jean Diacre. Cét L. 4. c. 69.
historien dit donc qu'aprés la mort du saint Pape, l'Italie fut travaillée d'une horrible famine la même année. Les pauvres accoûtumez aux libéralitez de ce Pere commun des fidéles, ne recevant pas les mêmes secours de la part de Sabinien son successeur, parce qu'on alléguoit que Gregoire avoit dissipé tous les biens de l'Eglise de Rome par ses prodigalitez, il se trouva des hommes assez passionnez, pour exercer

leur rage ſur les ouvrages de ce ſaint Docteur, ne pouvant ſe ſatisfaire ſur lui-même, & ils en brûlérent une bonne partie. Mais lorſqu'ils ſe diſpoſoient à brûler le reſte, Pierre Diacre diſciple du Saint leur repréſenta que c'étoit inutilement qu'ils jettoient au feu ces livres, pour obſcurcir la mémoire du Pape qu'ils haïſſoient, parce qu'ils avoient été déja répandus dans tout le monde, par l'empreſſement qu'on avoit témoigné de les avoir. Qu'au reſte, c'étoit un ſacrilége de faire un traitement ſi indigne aux écrits de ce S. Pere,
a ſur la tête duquel il avoit vû tres-ſouvent une [a] colombe, qui repréſentoit le ſaint Eſprit converſant familiérement avec lui. Pierre, pour confirmer la vérité de ce qu'il diſoit, monta au jubé tenant les ſaints Evangiles, ſur leſquels il jura que ce qu'il venoit de dire étoit vrai; ajoûtant qu'il prioit Dieu, que s'il avoit dit la vérité, il le fît mourir ſur le champ. La choſe arriva comme il l'avoit ſouhaitée; car il expira au même moment, ſans douleur, & il fut enterré au pied du jubé même, où ce fait ſurprenant étoit arrivé. Jean Diacre dit qu'on y voyoit ſa ſépulture encore de ſon tems.

On a de la peine à croire qu'un peuple qui avoit été témoin de la vertu de Gregoire, & des merveilles de ſon Pontificat, ait pû commettre un ſi grand excés contre ſes ouvrages. C'eſt ce qui a fait que le Cardinal Baronius a rejetté ce recit comme une pure fable, appuyée ſeulement ſur une tradition fauſſe, parce que nul auteur plus ancien que Jean n'en fait mention,

a Saint Ephrem Diacre de l'Egliſe d'Edeſſe, témoigna qu'il avoit vû une colombe blanche ſur l'épaule du grand ſaint Baſile, laquelle ſembloit lui ſuggerer tout ce qu'il diſoit au peuple. *Ephram. Orat. in Baſil. apud Coteler. tom. 3, Monum. Græc. p. 59.*

quoique Paul Diacre parle de la colombe qui voltigeoit sur sa tête. Au reste, nous n'avons pas besoin de ce témoignage du saint Esprit, pour être persuadez de l'excellence des œuvres de saint Gregoire, & du mérite de l'auteur.

XV. Je n'ai point fait mention dans cette histoire, des miracles opérez par nôtre grand Saint, quoique Paul Diacre & Jean Diacre en ayent rapporté un grand nombre; parce que mon dessein a plûtôt été de le proposer aux fidéles pour être imité, que pour être admiré. Je me contenterai de marquer ici en abregé une de ces œuvres extraordinaires, de la maniére que Paul Diacre l'a racontée. Jean Diacre rapporte aussi la même chose. Une Dame Romaine s'approchant de la sainte Table, Gregoire lui dit selon la coûtume, en lui présentant la sainte Communion: *Le Corps de nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST *puisse vous profiter pour la remission de tous vos péchez, & pour la vie éternelle.* Ces paroles firent soûrire cette Dame; ce que le saint Pape ayant remarqué, il lui retira la sainte Hostie, & il la donna au Diacre, pour la mettre à part sur l'Autel, jusqu'à ce que tout le peuple eût communié. Aprés que les saints mystéres eurent été achevez, saint Gregoire fit venir cette Dame, & lui demanda quelle pensée lui avoit frappé l'esprit, lorsqu'elle avoit ri, sur le point de communier. Elle répondit qu'elle n'avoit pû s'en empêcher, entendant qu'il donnoit à un morceau de pain qu'elle avoit elle-même [a] fait, le nom du Corps de JESUS-CHRIST.

[a] La coûtume ancienne étoit que les fidéles offrissent le pain dont ils devoient communier.

Le Saint voyant l'incrédulité de cette femme, se mit en priéres, & commanda au peuple de faire la même chose. Aprés sa priére il se leva, & ayant découvert l'Hostie qui étoit sous le corporal, il la trouva changée en chair, avec des taches de sang; ce qui fut vû de tout le peuple attentif à ce merveilleux spectacle.
» Ensuite se tournant vers la femme: Apprenez, lui dit-
» il, au moins maintenant à croire ce que la vérité vous
» assure: *Le pain que je donne est vrayement ma chair, &*
» *mon sang est vrayement breuvage.* Mais le Créateur pré-
» voyant nôtre infirmité, par la même puissance qu'il a
» fait toutes choses de rien, s'est formé un corps de la
» propre chair de la Vierge, par l'opération du saint Es-
» prit, & ensuite pour réparer nos forces, il change le
» pain & le vin mêlé d'eau, en sa chair & en son sang,
» lorsque l'on prononce les paroles de la priére Catholi-
» que, par la santification du saint Esprit, quoique les
» espéces ou les apparences du pain & du vin demeurent.
Le Pape aprés ce discours, ordonna que tout le peuple se mît en priéres, pour demander que l'Hostie reprît sa forme ordinaire, afin que cette femme qui avoit été beaucoup touchée de ce miracle, pût communier.

Une preuve si évidente de la transubstantiation, ou du moins de la créance qu'on en avoit au huitiéme siecle, c'est à dire au tems de Paul Diacre, suffit pour détruire le systéme des Ministres Protestans, qui font auteur de ce dogme Paschase Radbert, lequel n'écrivit que long-tems aprés Paul Diacre, & dans le neuviéme siecle.

Joan. Diac. XVI. Saint Gregoire étoit d'une taille bien proportionnée & bien formée. Son visage tenoit de la longueur

gueur de celui de ſon pere, & de la rondeur de celui de ſa mere. Il avoit comme ſon pere la barbe blonde & peu épaiſſe. Il étoit chauve ; néanmoins il lui reſtoit au haut du front deux petits bouquets de cheveux, mais fort clairs. Ses cheveux tiroient ſur le noir, & ils étoient naturellement friſez. Il les laiſſoit tomber ſeulement juſques ſur le milieu des oreilles, & il portoit une couronne fort large. Il avoit le front beau, les ſourcils longs & élevez, mais peu larges ; les yeux bien fendus, quoiqu'ils ne fuſſent pas grands ; la prunelle rouſſe, le nez vouté & aquilin, un peu large par le bas ; la bouche vermeille, les lévres groſſes fort ſéparées l'une de l'autre, le menton élévé, le teint un peu plombé [a] mais vif, avant que ſes maux d'eſtomach l'euſſent rendu pâle ; le regard doux, les mains belles, les doits ronds & bien diſpoſez pour écrire. C'eſt le portrait que Jean Diacre fait de ſaint Gregoire le Grand, ſur une ancienne peinture qu'il avoit vûë dans le Monaſtere de ſaint André. Il y étoit repréſenté vétu d'une Chaſuble de couleur de châteigne ſur ſa dalmatique. Il tenoit de la main gauche le livre ſacré des Evangiles ; il faiſoit le ſigne de la croix de la droite. On ne voyoit pas ſur ſa tête cette eſpéce

[a] Jean Diacre s'exprime en des termes difficiles, ſur le teint de ſaint Gregoire : *Colore aquilino, & livido* ; ou, comme portent tous les manuſcrits du Vatican, *vivido* : ce qui eſt la meilleure leçon ; parce que cét hiſtorien fait aſſez connoître qu'il parle de la couleur de ſon viſage dans le tems de ſa ſanté, avant que ſes maladies l'euſſent altérée : *Et vivido, nondum, ſicut ei poſtea contigit, cardiaco* La couleur que Jean appelle *cardiacus*, eſt cette pâleur que cauſe la maladie appellée *cardiacus morbus*, qui eſt le mal d'eſtomach ; parce que Καρδία en grec ſignifie non-ſeulement le cœur, mais auſſi l'eſtomac. Horace parle de ce mal : *Non eſt cardiacus, Craterum dixiſſe putato, &c.* l. 2 Satyr. 3 *Color aquilinus* ou *aquilus*, eſt une couleur d'eau, qui tire ſur le noir ſelon les Grammairiens. Suetone dit d'Auguſte : *Naſum à ſummo eminentiorem ..... colorem inter aquilum candidumque.* In Aug.

de couronne de lumiére, qu'on donne aux Saints pour les distinguer des autres; ce qui a fait juger à Jean Diacre, que ce portrait avoit été fait durant la vie du Saint; car s'il avoit été fait aprés sa mort, on ne lui auroit pas refusé cette marque d'honneur, dont on se sert pour signifier la gloire des Saints qui brillent dans le Ciel. Saint Gregoire, selon cét historien, s'étoit luimême fait peindre dans son Monastere, non pas par vaine gloire; mais afin qu'étant ainsi présent, pour ainsi dire, à ses Religieux, il les retint dans leur devoir.

Joan. Diac. l. 4. c. 84.

Je ne ramasserai point ici les éloges infinis qu'on s'est efforcé de lui donner. Le titre de Grand, qui lui a été accordé par un commun consentement des Eglises chrétiennes, lui suffit pour tout éloge. Je me contenterai d'y ajoûter ces paroles de saint Ildefonse: *Il a surpassé saint Antoine en sainteté, saint Cyprien en éloquence, & saint Augustin en sagesse:* VICIT *sanctitate Antonium, eloquentiâ Cyprianum, sapientiâ Augustinum.*

L. de Viris Illustr. c. 1.

FIN.



TABLE DES MATIERES.

A

D

E

H

Petites

M

N

R

S

V

APPROBATIONS.

NOus soussignez Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris, certifions que Nous avons lû & examiné un Livre qui a pour titre *Histoire de Saint Gregoire le Grand*, & que nous n'y avons rien trouvé de contraire à la foi Catholique & aux bonnes mœurs. En foi dequoi Nous avons signé : A Roüen le vingt-neuviéme Juillet 1697.

J. A. AUVRAY, Chanoine Theologal & Penitencier de Roüen, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris.

BULTEAU, Curé de Saint Laurent.

Approbation de M. l'Abbé de Seraucourt, Chanoine & Grand Archidiacre de l'Eglise de Roüen, & Vicaire General de Monseigneur l'Archevêque.

NOus soussigné Docteur en Theologie de la Faculté de Paris : Certifions que nous avons lû & examiné un Livre qui a pour titre, *Histoire de Saint Gregoire le Grand*, composé par le R. Pere Dom de Sainte Marthe Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur. Et que nous n'y avons rien trouvé de contraire à la foi Catholique & aux bonnes mœurs. En foi dequoi Nous avons signé. A S. Agnan sur Ry ce 24. Juillet. 1697. DE : Y DE SERAUCOURT.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maître des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Prevôt de Paris, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Officiers & Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Nôtre bien amée la Veuve Behourt Marchande Libraire à Roüen, Nous a fait remontrer qu'elle desireroit sous nôtre permission, faire imprimer & donner au Public l'*Histoire de la Vie de Saint Gregoire le Grand, composée par le R. P. de Sainte Marthe, Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur*: Elle Nous a fait supplier de lui en octroyer nos Lettres sur ce necessaires. A CES CAUSES. voulant la traiter favorablement, Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Presentes, d'imprimer ou faire imprimer ledit Livre par tel Libraire ou Imprimeur, en un ou plusieurs Volumes, telle marge, caractere, & autant de fois que bon lui semblera, pendant le tems de dix années consecutives, à commencer du jour que ledit Livre sera achevé d'imprimer, icelui vendre & distribuer par tout nôtre Royaume. Faisons tres-expresses inhibitions & défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'imprimer, faire imprimer ni de contrefaire ledit Livre en aucune maniere que ce soit, le vendre ni faire vendre sans le consentement de ladite Exposante, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, quinze cens livres d'amende, & de tous dépens, dommages & interêts, à condition qu'il en sera mis deux Exemplaires dans nôtre Bibliotheque publique, un en celle de nôtre Cabinet des Livres de nôtre Château du Louvre, & un en celle de nôtre tres-cher & feal Chevalier, Commandeur de nos Ordres, le Sieur Boucherat Chancelier de France: Comme aussi de faire imprimer ledit Livre sur de beau & bon papier & en beaux caracteres, suivant les Reglemens de la Librairie & Imprimerie; que l'impression en sera faite dans nôtre Royaume & non ailleurs, & de faire enregistrer ces Presentes sur le Registre de la Communauté des Marchands Libraires & Imprimeurs de nôtre bonne Ville de Paris; le tout à peine de nullité des Presentes, du contenu desquelles vous mandons & enjoignons faire joüir ladite Exposante & ses ayans cause, pleinement & paisiblement, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens au contraire. Voulons qu'en mettant au commencement ou à la fin dudit Livre, l'Extrait des Presentes, elles soient tenuës pour dûëment signifiées; & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers-Secre-

taires, foi soit ajoûtée comme à l'Original. Mandons au premier nôtre Huissier ou Sergent, faire pour l'execution des Presentes, tous Exploits & autres Actes de Justice requis & necessaires, sans demander autre permission: CAR tel est nôtre plaisir; & ce, nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & autres Lettres à ce contraires. DONNÉ à Paris le seiziéme jour de Decembre mil six cens quatre-vingts quinze, & de nôtre Regne le cinquante-trois.

Par le Roy en son Conseil, BOUCHER.

Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs-Libraires de Paris, le 19. Decembre 1695. P. AUBOÜYN *Syndic.*

Les Exemplaires ont été fournis.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 28. Aoust 1697.

ADDITIONS.

PAge 39. dans les Notes, ajoûtez, *& Hom. 12. in Evang.*

Page 506. ligne derniere, *mediis, &c.* ajoûtez : *On lit la même chose l. 8. ep. 6. & l. 11. ep. 55.*

Page 600. ligne 25. mettez en marge, *Joan. Diac. l. 4. c. 63. & 67.*

ERRATA.

Page	*Ligne.*	*Faute.*	*Correction.*
45	*penult.*	*stulti*	*fulti*
189	1 *des Notes.*	des	de
219	*dans les Notes.*	*erga Primatem, Synodi*, ôtez la virgule	
256	1	que son occupation, *ôtez* que	
343	1	consacré	sacré
354	7	pouvoit	pourroit
376	8	force	forme
423	11	ajoûter	goûter
434	17	successeurs	predecesseurs
509	8	deux ans	trois ans
533	9	cause	une cause
566	5	sa prediction	la prediction
612	21	seront traitez	doivent craindre d'être traitez

Dans l'Avertissement.

4	1	de ces	des

